



Direction générale  
de la Coopération internationale  
et du Développement

**DgCiD**

# Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

## Volume 2 - Rapports d'évaluation des micro-projets

Version définitive

Novembre 2007

## **Avant-Propos**

L'évaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD) a été menée entre juin et octobre 2007. Après une première phase d'évaluation de terrain auprès de 18 micro-projets sélectionnés, dont les résultats ont été présentés lors d'une première restitution au siège du Secrétariat exécutif du CILSS le 17 août 2007, une deuxième phase était consacrée à l'analyse globale et institutionnelle du programme et un atelier de restitution finale a été réalisé à Ouagadougou les 8-9 octobre 2007.

Le rapport d'évaluation du programme LCD est constitué de trois volumes :

Volume 1 : Synthèse de l'évaluation des micro-projets

**Volume 2 : Rapports d'évaluation des 18 micro-projets sélectionnés**

Volume 3 : Rapport de l'évaluation technique et institutionnelle

Les consultants remercient l'ensemble des personnes ayant facilité et contribué aux travaux de l'évaluation, que ce soit lors des visites de sites, des entretiens menés auprès des porteurs, des bénéficiaires, des partenaires institutionnels et des membres de l'équipe en charge du programme, ou des réunions de restitution tenues à Ouagadougou.

## **Sommaire**

### **Cap-Vert**

Document 2.1 « Gestion de l'espace sylvo-pastoral d'Achada Leite »

### **Mauritanie**

Document 2.2 « Réhabilitation d'un espace communautaire dégradé à Bareina »

### **Sénégal**

Document 2.3 « Projet communautaire de restauration de la biodiversité et de la sécurité alimentaire dans l'arrondissement de Sagatta Djoloff »

Document 2.4 « Programme d'appui à la lutte contre la désertification »

Document 2.5 « Restauration et gestion intégrée de la bande de filaos du littoral nord »

### **Gambie**

Document 2.6 « Lower Nuimi Environmental and Natural Resources Management (phase 2) »

### **Guinée Bissau**

Document 2.7 « Développement intégré de la zone de Mafanco »

Document 2.8 « Valorisation des systèmes agricoles de Bolanha »

### **Mali**

Document 2.9 « Production de bois et restauration des pâturages dunaires »

Document 2.10 « Aménagement et valorisation des ressources naturelles de l'île de Timbagoun »

Document 2.11 « Promotion de l'agroforesterie rurale féminine et du maraîchage dans la commune rurale de Dâh »

Document 2.12 « Appui au reboisement et à la protection de gommiers »

### **Burkina Faso**

Document 2.13 « Récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice des femmes de Komboari »

Document 2.14 « Gestion durable des ressources naturelles »

Document 2.15 « Restauration de l'environnement et conservation des sols »

Document 2.16 « Sécurisation et valorisation des ressources pastorales et forestière dans la province du Yagha »

### **Niger**

Document 2.17 « Aménagement du bassin versant et du kori de Youri »

Document 2.18 « Aménagement de la mare de Tafagou »

## Sigles et abréviations

ABE Alher	Association pour le bien-être et la paix Alher (Niger)
ACDI	Agence de coopération canadienne pour le développement international
ACER	Adaptation du CILSS aux enjeux régionaux (projet FSP d'appui au CILSS)
ACFED	Appui Conseil Femmes Environnement Développement (Burkina Faso)
ACRA	Association de coopération rurale en Afrique (Tchad)
ADCTAL	Associação para o Desenvolvimento Comunitario das Tabancas do Leste (Guinée Bissau)
ADAD	Association pour la défense de l'environnement et le développement (Cap-Vert)
ADD	Association pour le développement durable (Mauritanie)
AHDIS	Action humaine pour le développement intégré au Sénégal
AIYY	Association Ire Ire Yoon (Burkina Faso)
AMEN	Association malienne pour l'environnement (Mali)
ANDS	Association nationale pour le développement et le secours (Mauritanie)
ANTD	Association Nong Taaba de Dapoury (Burkina Faso)
APHN	Association des pêcheurs du Haut Niger (Mali)
APELZP	Union des producteurs APELZP (Niger)
ASACASE	Association sénégalaise pour l'appui à la création d'activités socio-économiques (présente en Guinée Bissau)
ASEAV	Association pour la sauvegarde des espèces animales et végétales (Mauritanie)
ASTBAL	Associação Santa Tabanca da Baia de Achada Leite (Cap-Vert)
ATY	Association Tind Yalgre (Burkina Faso)
AVDS	Association des volontaires pour le développement du Sahel (Mali)
CARI	Centre d'actions et de réalisations internationales (France)
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification
CDV	Choix de vie (Kidal - Mali)
CIGQV	Cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Sénégal)
CNEDD	Conseil national de l'environnement pour un développement durable (Niger)
CONACILSS.	Coordinateur national pour le CILSS
CONAGESE	Conseil national pour la gestion de l'environnement (Burkina Faso)
CONEDD	Conseil national pour l'environnement et le dévt durable (Burkina Faso)
CONSERE	Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement (Sénégal)
COPROD	Convention pour la promotion d'un développement durable (Burkina Faso)
COSPE	Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti (Italie – présent au Sénégal)
CSFD	Comité scientifique français de la désertification
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CST	Comité scientifique et technique du FFEM
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial

FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (MAE)
GEF	Global Environment Facility (FEM)
GREEN	Groupe de recherche pour l'environnement (Sénégal)
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTD	Groupe de travail Désertification
GTZ	Coopération technique allemande
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IREMLCD	Initiative régionale Environnement mondial & lutte contre la désertification
LCD	Lutte contre la désertification
LOA	Loi d'orientation agricole
LVIA	Association internationale des volontaires laïcs (Italie - présente en Guinée Bissau)
MAE	Ministère français des Affaires étrangères
OASIS	Organisation des associations d'agriculteurs, aviculteurs et éleveurs de l'île de Santiago (Cap-Vert)
ONC	Organes nationaux de coordination
ONG	Organisation non gouvernementale
PAE	Plan d'action environnemental
PAF	Projet agro-forestier
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAN LCD	Programme d'action national de lutte contre la désertification
PASP	Projet agro-sylvo-pastoral
PDRAA	Projet de développement rural dans l'arrondissement d'Aguié (Niger)
PDRT	Projet de développement rural de Tahoua
PIB	Produit intérieur brut
PIK	Projet intégré de Keita (Niger)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSN	Programme spécial Niger
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles (Af. Ouest)
SAE	Site anti-érosif
SDR	Stratégie de développement rural (Niger)
SEPA	Secrétariat exécutif pour l'environnement (Cap-Vert)
SGF	Stay Green Foundation (Gambie)
SGP	Programme de petites subventions PNUD-FFEM
SOSSIBF	SOS Sahel international – Burkina Faso
SOSSISN	SOS Sahel international – Sénégal
SPP	Structure porteuse de projet
UNSO	Bureau soudano-sahélien des Nations-Unies
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
VDS	Association Volontaires du Sahel (Burkina Faso)
WK	Woiyo Kondeye (Mali)

## MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

### Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

#### Document n°2.1

Projet : « Développement Agro-Sylvo-Pastoral d’Achada Leite »  
Pays : Cap Vert  
Porteur du Projet : Oasis

Frédéric Bazin

30 septembre 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte national des actions de lutte contre la désertification.....	3
1.2.	Méthode et mise en oeuvre de l’évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles.....	4
2.	Nature et montage du micro projet.....	5
2.1.	Origine de l’initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	5
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d’intervention et des bénéficiaires.....	5
2.3.	Cadre logique.....	6
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires.....	9
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des différents volets et activités prévues.....	10
3.	Analyse des résultats.....	11
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	11
3.2.	Analyse de la pertinence, de l’efficacité et des effets de chaque type d’action.....	12
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	14
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l’effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	14
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	15
3.6.	Perception du micro projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	15
4.	4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d’autres interventions.....	16
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	16
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	16
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	16
4.4.	Articulation du micro-projet avec d’autres interventions locales ou nationales.....	17
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet.....	17
6.	Enseignements et recommandations.....	17
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d’actions.....	17
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation.....	18
6.3.	Sur la nature et les modalités de l’accompagnement des porteurs de projet.....	18
7.	Annexes.....	19
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées.....	19
7.2.	Carte des sites d’intervention.....	20
7.3.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d’aménagements, descriptifs techniques... ).....	21

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte national des actions de lutte contre la désertification

Le Cap Vert se trouve dans une zone de faibles précipitations. Pour l’île de Santiago, les précipitations varient, essentiellement en fonction de l’exposition aux vents et de l’altitude, entre 300-400 mm (zone aride), 400-600 mm (zone de transition) et plus de 600 mm (zone de montagne) (voir carte 1 en annexe 3).

Du fait de ce climat, du relief montagneux de la plupart des îles, et de la faible couverture végétale (au moment de l’indépendance en 1975, la surface arborisée était de seulement 3 000 hectares), la préoccupation du Cap Vert pour les questions environnementales est ancienne.

Le Cap Vert fut le premier pays d’Afrique et le second dans le monde à ratifier la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, en mars 1995. Les Plans et les Stratégies Nationales de Développement, notamment «les Grandes Options du Plan», le Plan National de Développement 2002-2005, le Programme de Lutte contre la Pauvreté, le PANA II 2004 – 2014, considèrent la lutte contre la désertification une mesure importante pour la sauvegarde des ressources naturelles et la promotion du développement durable. On enregistre au Cap Vert, des mesures pratiques de lutte contre la désertification et la mitigation des effets de la sécheresse qui précèdent la Convention de Lutte Contre la Désertification, et des mesures politiques, auparavant adoptées dans ce domaine et qui ont été insérées dans le nouveau cadre de coopération, créées lors de la Convention.

Les programmes d’action de lutte contre la désertification du PANA II (2004 - 2014) ont été élaborés de façon participative, avec le concours de cadres et institutions nationales, y compris les ONG, aux niveaux national, municipal et local. Ainsi, 17 Plans Municipaux pour l’Environnement ont été élaborés, dont le Plan d’Action National pour l’Environnement est la résultante. La responsabilité des communautés locales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et environnementales doit encore être renforcée, afin de permettre une meilleure considération des préoccupations des acteurs, dans la gestion des écosystèmes structuraux et fonctionnels.

Le Gouvernement, dans le cadre de la politique de décentralisation en cours, a transféré aux collectivités et communautés locales certaines compétences en matière d’environnement, où la lutte contre la désertification est devenue un des principaux domaines. Pour garantir le succès de cette politique, il est nécessaire que les pouvoirs locaux et les organisations de base, soient bien organisés et formés, pour qu’ils puissent assumer convenablement leurs fonctions. Néanmoins, le transfert de ces pouvoirs n’a pas été suivi par des mesures politiques de déconcentration de moyens humains et matériels, condition « sine qua non » pour une mise en oeuvre efficace et efficiente d’une politique environnementale.

Pour la mobilisation de ressources financières internes et externes, il existe deux mécanismes : (i) appui budgétaire ; (ii) Fonds National de l’Environnement. A travers l’appui budgétaire, les partenaires au développement du Cap Vert transfèrent des ressources financières vers le Trésor de l’Etat, et ce dernier affecte ces ressources aux activités spécifiques de protection et de conservation de l’environnement, selon les priorités établies et retenues dans le PAN et le PANA II. L’évaluation, de cette affectation et aussi des résultats atteints, est effectuée sur la base d’indicateurs auparavant adoptés entre les parties.

Le Fonds National de l’Environnement est doté d’un guichet destiné à la désertification. Ce Fonds est alimenté par les ressources du Gouvernement, du secteur privé, des ONG, des



partenaires externes et des produits des amendes résultantes des infractions commises à l’égard l’environnement.

### ***1.2. Méthode et mise en oeuvre de l’évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L’évaluation a utilisé les informations mises à sa disposition par la CTR de l’IREMLCD (rapport de présentation du micro-projet, comptes rendus des missions de supervision de l’équipe du CILSS). Elle les a complétées par des entretiens avec les parties prenantes du programme (représentants du Ministère de l’agriculture, PF/CCD, ONG porteuse du projet et bénéficiaires).

La mission n’a pu rencontrer au démarrage les SP/CONACILSS et PF/CCD, car elle est arrivée au Cap Vert durant le week-end. Elle s’est donc contentée de rencontrer en fin de la mission les institutions présentes à Praia (PF/CDD, service de coopération technique de l’ambassade de France).

Les entretiens avec la SPP ont eu lieu en début de mission au siège de OASIS à Calheta de São Miguel, avec Edésio Cardoso, technicien en hydraulique et Humberto Lopes, directeur d’Oasis et en fin de mission à Praia avec seulement Edésio Cardoso. En début de mission, ils ont porté sur : 1) historique d’OASIS, structure, fonctionnement ; 2) origine du projet « Développement agro-sylvo-pastoral de la communauté d’Achada Leite » ; 3) rôle d’Oasis dans le projet ; 4) Activités mises en oeuvre.. En fin de mission, les points abordés ont été les suivants : 1) Relation d’Oasis avec le ministère de l’agriculture ; 2) Organisation communautaire à Achada Leite ; 3) Durabilité des actions entreprises ; 4) Impact en termes de lutte contre la désertification.

La mission a également rencontré les services régionaux du Ministère de l’agriculture à Santa Catarina, avec notamment la présence de Eugênio de Barros, actuel Directeur du Génie rural à la DEGASP de Praia et ancien responsable de la Délégation régionale, qui a contribué à la reformulation du projet et a pu en expliquer le cadre logique.

Vu les distances, le temps disponible (2 jours et demi) et le fait que la mission se soit déroulée pendant un week-end, il n’a été possible de passer qu’une seule journée dans le village. Cette journée a été partagée entre une visite des aménagements (notamment du système d’irrigation) et une discussion avec les représentants d’ASTBAL.

La mission a rencontré des difficultés pour obtenir les informations souhaitées, pour plusieurs raisons :

- Le projet n’est pas encore entré en phase de production et il est encore trop tôt pour avoir des résultats ;
- Les membres de l’association locale, ASTBAL, ne connaissent pas bien le projet et sont peu habitués à ce genre de discussions, ce qui a rendu très difficile la collecte d’information ;
- La présence des techniciens de la SPP et du ministère de l’agriculture a pu amener les membres de l’association à essayer de reproduire leur discours plutôt qu’à exprimer une opinion propre.

## **2. Nature et montage du micro projet**

### **2.1. Origine de l’initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés**

L’origine de ce projet est originale et liée à la situation spécifique du Cap Vert. Suite à l’adoption de la Convention sur la Désertification, dont le Cap Vert a été un des promoteurs les plus actifs, le Cap Vert a réalisé un Plan d’Action National Environnemental. Dans tout le pays, et en particulier dans toutes des régions (*Concelhos*) de l’île de Santiago, des actions prioritaires ont ainsi été définies de façon participative.

Le Secrétariat Exécutif pour l’Environnement (SEPA) du Ministère de l’agriculture a développé ainsi une série de projets pour lesquels aucun financement n’était disponible. 4 de ces projets, situés dans 4 régions différentes de l’île de Santiago, ont donc été proposés à l’IREM-LCD pour financement. Seul celui d’Achada Leite a finalement été retenu, après avoir été substantiellement modifié.

En effet, ce projet était déjà ancien (fin des années 90 ?) et devait être réactualisé, ce qui a été fait notamment au cours d’une mission du CTR de l’IREM-LCD en janvier 2005. Cette modification du projet a été réalisée par la Délégation régionale du Ministère de l’agriculture à Santa Catarina.

Il s’agit donc d’un projet qui a été élaboré par les structures du ministère de l’agriculture et non pas par une structure porteuse de projet (SPP) issue de la société civile, comme requis par les critères de l’IREM-LCD. Sur l’initiative de la délégation du ministère de l’agriculture, une association a donc été créée en 2003 dans la localité d’Achada Leite, l’Associação Santa Tabanca da Baía de Achada Leite (ASTBAL). Toutefois, ASTBAL n’étant pas encore reconnue officiellement, elle ne pouvait pas être la SPP et c’est donc Oasis qui a été choisie lors d’une mission de la CTR destinée à finaliser la convention de financement en mai 2005.

Oasis, « organisation des associations d’agriculteurs, aviculteurs et éleveurs de l’île de Santiago » est une structure faîtière, fondée en 1996, dont les membres sont des associations d’agriculteurs ou des associations communautaires. Elle est née pour faciliter les contrats passés entre le ministère de l’agriculture et les associations communautaires pour la réalisation d’actions de lutte anti-érosive dans le cadre de l’aide alimentaire américaine.

Il faut toutefois signaler qu’Oasis n’avait jamais travaillé avec ASTBAL qui n’est d’ailleurs pas membre d’Oasis, contrairement à ce qui est écrit dans certains rapports. Oasis, qui n’a pas participé à l’élaboration du projet, y était initialement citée comme une structure d’appui chargée de servir d’intermédiaire pour les contrats de lutte anti-érosive ainsi que pour l’organisation de formations. C’est donc un peu par hasard et sans l’avoir vraiment souhaité qu’Oasis est devenue la structure porteuse de projet.

### **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d’intervention et des bénéficiaires**

Achada Leite est une communauté d’environ 140 habitants localisée au bord de la mer dans le *concelho* de Santa Catarina. Elle y exploite l’agriculture pluviale ainsi que l’élevage essentiellement bovin et caprin sur les zones de plateau ; et l’agriculture irriguée, grâce aux résurgences présentes dans la vallée.

### 2.3. Cadre logique

Les éléments suivant sont tirés du document de projet :

#### 2.3.1. Cadre logique

	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Objectif 1</b>	Résultat 1 Un plan de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral est mis en oeuvre	♣ Un plan de gestion de l'espace sylvopastoral élaboré approuvé et mis en application
<b>Objectif 2</b>	Résultat 2 Augmentation de la production de fourrage	♣ Nombre d'ha ensemencés sur les 120 prévus ♣ 60% des bénéficiaires utilisent le stockage en meules
<b>Objectif 3</b>	Résultat 3 Amélioration de la production de l'élevage	♣ + 100 % pour la viande ♣ + 250 % pour le lait
<b>Objectif 4</b>	Résultat 4 Génération de revenus par le développement de l'agriculture irriguée sur 7 à 10 ha	♣ Relevé topographique ♣ Réservoir construit ♣ Nombre d'ha irrigués ♣ Nombre de femmes mettant en pratique la transformation des produits. ♣ + 35 % des revenus mensuels des familles concernées
<b>Objectif 5</b>	Résultat 5 Amélioration et conservation de la biodiversité des zones de pâturage par reboisement et ensemencement de 60 ha. Construction des deux digues filtrantes	♣ Nombre de digues filtrantes ♣ Nombre d'ha reboisés et taux de survie ♣ Nombre d'ha plantés en graminées à la fin du projet ♣ Feuille de contrôle de l'exploitation forestière.
<b>Objectif 6</b>	Renforcement des capacités de l'association pour la gestion des ressources naturelles	

#### 2.3.2. Détail des actions prévues

##### Objectif 1 : mise en place du plan de gestion agro-sylvo-pastoral

- Réalisation d'une enquête socio-économique comprenant :
  - (i) Inventaire et quantification du potentiel végétal et des ressources fourragères (rendements, etc.)
  - (ii) Inventaire et quantification de la production agricole
  - (iii) Elaboration d'un plan de développement local participatif

##### Objectif 2 : augmentation de la production fourragère

Ensemencement de 120 ha pour 40 éleveurs, qui seront choisis par l'association, parmi ses membres. Les critères de sélection des bénéficiaires seront les suivants : meilleur producteur, degré d'intérêt, femme chef de famille et jeune créatif. L'idée est que les bénéficiaires puissent servir de modèle pour les autres membres et habitants et aboutir à une réplification.

- Les semences seront distribuées aux bénéficiaires et le travail sera encadré par les services techniques. Les semences seront semées à la volée et après une scarification préalable. Les zones à ensemercer seront choisies par les éleveurs ;
- Formation de 40 éleveurs choisis par ASTBAL pour la récolte et la conservation en meule. Cette formation se justifie par l'absence de pratique de la coupe et du stockage du foin dans le bassin versant. Cette activité permettra une meilleure qualité de l'alimentation animale et une meilleure gestion des aires pastorales.

- Acquisition de faux pour 40 éleveurs de ASTBAL: cela permettra la mise en pratique de la formation en fenaison. L'entretien du matériel sera sous la responsabilité de ASTBAL.

### Objectif 3 : augmentation des productions de l'élevage

Cette activité est essentielle pour le projet car elle va permettre de vulgariser des espèces améliorées pour la production animale. L'augmentation des rendements de production prévue est très importante et s'appuie sur des succès enregistrés dans les localités proches de Achada Leite. Ainsi, dans la localité de Ribeirata, les vaches améliorées produisent jusqu'à 30 L de lait contre 5 L pour les races locales ; les chèvres produisent jusqu'à 4L contre 0.5L en race locale. Cette activité nécessitera donc l'acquisition de cheptel amélioré et de stabulations adaptées.

- Pour chaque production des paysans modèles seront choisis par ASTBAL. Leur succès permettra de faire tâche d'huile. Les animaux donnés par le projet devront être remboursés à 50% auprès de l'ASTBAL : un contrat sera signé entre le bénéficiaire et l'association. Le montant des traites sera décidé lors de l'Assemblée Générale de ASTBAL.
- L'argent provenant du remboursement sera gardé par l'ASTBAL et servira pour alimenter un fonds de roulement associatif. L'entretien des infrastructures construites sera faite avec la contribution budgétaire des membres de la communauté et aussi comme travail volontaire.
- Les prévisions d'acquisition d'animaux de race améliorée et de stabulations sont de 5 bovins, 25 caprins, 25 lapins, 20 porcins. 5 étables et 15 corrals seront construits pour abriter ces animaux.
- Des abreuvoirs communautaires seront mis en place par le projet. Il s'agit de valoriser un pompage solaire à installer à l'aide d'un autre financement afin de réduire le coût de production et de distribution de l'eau. Cette pompe profitera à la fois aux maraîchers et aux éleveurs. Les abreuvoirs seront entretenus par les éleveurs bénéficiaires. Cela sera consigné sous forme de contrat entre ces derniers et l'ASTBAL.
- 40 éleveurs recevront une formation sur les bonnes pratiques d'alimentation des animaux et sur les premiers soins nécessaires. Cette formation et son suivi seront assurée par un techniciens en élevage faisant partie de l'équipe du projet.
- 10 femmes choisies par l'ASTBAL recevront une formation pour la transformation de produits de l'élevage. La production sera choisie par concertation entre le formateur et les femmes bénéficiaires. Une fois ce choix fait du matériel de transformation sera acquis par le groupe de femme qui sera responsable de son entretien après signature d'un protocole avec l'ASTBAL.

### Objectif 4 : Génération de revenus par le maraîchage

- Une enquête pour le relevé topographique des zones aménageables sera tout d'abord conduite afin de cibler les meilleures zones d'intervention ;
- Un réservoir de 120 m<sup>3</sup> pour l'irrigation sera construit. Son entretien sera à la charge de l'ASTBAL. Il sera équipé pour irriguer 7 à 10 ha de terres. Les bénéficiaires seront

choisis selon la localisation des zones aménagées et par choix de l’AG de l’ASTBAL. Ces bénéficiaires s’engageront à rembourser la totalité du montant du matériel de petite irrigation sur leurs parcelles. Les traites seront discutées au sein de l’AG de l’ASTBAL. En revanche, la tête d’irrigation (environ 55% du coût total) sera prise en charge par le projet. L’ASTBAL sera responsable pour l’entretien des têtes de réseau et les bénéficiaires seront chargés de l’entretien du réseau sur leurs parcelles. Cet aménagement devrait toucher environ 70% de la population.

Il est aussi possible d’utiliser un autre réservoir de 120 m<sup>3</sup> déjà existant et il sera construit dans un bref délai un autre réservoir de 120 m<sup>3</sup> pour assurer une meilleure distribution de l’eau.

- Les bénéficiaires du matériel recevront une formation pour l’entretien de ces infrastructures ;
- 25 agriculteurs recevront une formation sur les pratiques culturales les mieux adaptées aux systèmes irrigués. En effet à ce jour, les parcelles irriguées sont cultivées de façon assez anarchique (quelques plants par-ci et par-là) sans suivi réel des itinéraires techniques adaptés à chaque spéculation. Cette formation intégrera la sensibilisation à la lutte intégrée.
- L’intensification des zones irriguées donnera du travail aux jeunes qui sont les plus intéressés par les systèmes de goutte à goutte.

#### Objectif 5 : Reboisement pour limiter l’érosion

- Deux digues filtrantes seront construites pour limiter les ravinements dans le bassin versant. L’une d’elle sera aménagée sous forme de réservoir qui permettra alors des cultures périphériques en cycle court (choux, patates douces, etc.) quand il y aura de l’eau dans ce réservoir. Cette eau sera également accessible aux éleveurs et agriculteurs. Le partage sera régi par un calendrier d’utilisation adopté en AG de l’ASTBAL. Il faut préciser que la plupart des agriculteurs sont aussi des éleveurs. Il existe aussi dans la zone des éleveurs qui ne sont pas de la zone parce que c’est une zone de pâturage.
- 30 ha de sols dégradés seront récupérés par an (soit 60 au total) par des aménagements de murettes, de banquettes et de demi-lunes. Les zones à restaurer seront déterminées par l’ASTBAL et les volontaires pour les activités. Un contrat d’exécution sera signé avec OASIS qui a une grande expérience de ce type d’aménagement. Les aménagements prévoient : des banquettes renforcées (5000 ml/an) ; des banquettes simples (15 000 ml/an) ; des demi-lunes renforcées (4 000 u/an) ; des plantations d’arbustes Prosopis et Parkinsonia (8000 u/an).
- Les zones aménagées en constructions anti-érosives seront reboisées. Les terres ainsi reboisées seront déléguées à l’association sous forme d’espace communautaire. Ce dispositif sera rendu possible par la signature d’un protocole signé entre ASTBAL et l’Etat, protocole pour lequel les services techniques parties prenantes du projet joueront le rôle de facilitateur.
- Les 60 ha reboisés seront partiellementensemencés entre les rangs en graminées à hauteur de 15 ha/an. La zone alors aménagée sera ensuite entièrement grillagée (contribution d’un projet de la Direction des Forêts)

- Une pépinière sera mise en place pour faciliter le reboisement. Une formation de 30 h sera réalisée pour les pépiniéristes.
- 4 femmes choisies par l’ASTBAL recevront du matériel pour l’entretien du périmètre reboisé. Un protocole sera signé pour qu’elles puissent assurer une petite exploitation raisonnée des massifs forestiers annexes propriété de l’Etat. Elles pourront ainsi assurer un certain approvisionnement en bois de feu pour le village.
- L’ensemble de ces activités nécessitera la formation (20h) de maîtres d’œuvre qui s’occuperont de la coordination et de la conformité des activités de reboisement

#### Objectif 6 : Renforcement des capacités de l’association

- Cet objectif vise à la pérennisation du projet et au développement des capacités de gestion de l’association locale.
  - Formation / Sensibilisation de 12 cadres d’ASTBAL sur la gestion de l’environnement (30h)
  - Formation en associativisme, contrôle des ouvrages et assainissement (30h)
  - Formation des deux comptables de l’association sur la gestion financière du projet (60h).
- La population dans son ensemble bénéficiera également de séances générales de formation / sensibilisation à la gestion de l’environnement pour un total de 120 h.
- 4 visites d’échanges seront réalisées au cours du projet pour 50 membres de l’ASTBAL. L’objectif est d’observer des actions similaires ayant été menées dans d’autres villages. Cela permettra la motivation des membres pour la réplique des aménagements dans leur localité.

#### **2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires**

Le budget total du projet est d’environ 221.000€, dont 45 % à la charge de IREMLCD et 45% à la charge du ministère de l’agriculture (DGASP et direction de l’environnement), et les 10% restant étant répartis pour moitié entre les bénéficiaires (ASTBAL) et la municipalité (*concelho* d’Assomada/Santa Catarina). Il s’agit d’un budget très important, compte tenu du nombre limité de bénéficiaires. Le montage financier est original, avec un fort co-financement institutionnel et la participation des collectivités locales. Le détail du budget se trouve dans le tableau 1 de l’annexe 3.

	IREMLCD	DGASP	Direction Environnement	ASTBAL	Municipalité
<b>Investissements LCD /AGR</b>	59 702,27	83 818,77	1 418,18	5 090,4	6 484,04
<b>Investissement bétail</b>	25 160,04				5 227,25
<b>Etudes</b>	4 363,85				
<b>Appui institutionnel (formation et sensibilisation)</b>	4 927,55		8 438,50		
<b>Fonctionnement</b>	6 284,80	4 117,67	763,56	5 481,87	
<b>Total contribution (€)</b>	<b>100 438,51</b>	<b>87 936,44</b>	<b>10 620,24</b>	<b>10 572,27</b>	<b>11 711,29</b>
<b>Proportion</b>	45%	40%	5%	5%	5%

### 2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

La convention de financement a finalement été signée entre IREM-LCD et Oasis en juin 2005 et la première parcelle du financement IREM-LCD est arrivée en août de la même année. Le démarrage des activités n'a toutefois eu lieu qu'en février 2006, soit près de 6 mois plus tard. Ce retard semble dû au mauvais fonctionnement de l'association ASTBAL. Bien que l'association ait déjà réalisé la coordination de quelques actions dans le cadre de l'aide alimentaire américaine en 2004, on peut considérer qu'elle avait été créée pour les besoins du projet de développement agro-sylvo-pastoral. Il n'est donc guère surprenant qu'au démarrage du projet, les faiblesses de la structure apparaissent et limitent les possibilités de mise en œuvre rapide du projet.

La mise en œuvre du projet a donc été retardée jusqu'à ce que l'association soit en condition de remplir son rôle dans la coordination des activités au sein de la communauté, ce qui a demandé notamment l'élection d'une nouvelle direction de l'association (le président n'habitait plus dans le village).

La mise en œuvre des activités repose sur les modalités suivantes :

- La coordination du projet devait être assurée par un comité de coordination composé de représentants de la délégation du ministère de l'agriculture, d'ASTBAL, d'Oasis, de la municipalité de Santa Catarina. Dans la pratique, il semblerait que ce comité n'ait pas encore fonctionné.
- Le suivi technique est réalisé par 3 techniciens, 2 de la délégation du Ministère de l'agriculture et 1 d'Oasis. Ils reçoivent du projet une indemnité mensuelle de 80 à 100 € par mois qui sert de complément salarial.
- ASTBAL met en œuvre certaines activités dans le cadre d'un contrat avec Oasis. C'est le cas par exemple pour les actions de construction, de lutte contre l'érosion et de reforestation. Dans ce cas, Oasis avance une partie de l'argent sur le compte de l'association puis paie le solde lorsque les travaux sont terminés. C'est ASTBAL qui est responsable de l'achat du matériel (dans la ville de Santa Catarina) et de la coordination des travaux, Oasis et le ministère e l'agriculture faisant le suivi technique.
- Pour les activités ou les achats qui demandent plus de compétences techniques ou ne peuvent être réalisés sur place, c'est Oasis qui coordonne directement ou réalise les achats. C'est le cas par exemple pour l'achat (à Praia) et la mise en place du système d'irrigation localisée, ou encore pour l'achat de chèvres de race améliorée.

### **3. Analyse des résultats**

#### **3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés**

##### **Objectif 1 : Un plan de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral est mis en œuvre**

**Indicateurs :** Un plan de gestion de l'espace sylvopastoral élaboré approuvé et mis en application

Cet objectif n'a pas été atteint. Le plan de gestion communautaire a été remplacé par une enquête socio-économique de la zone d'Achada Leite, qui doit fournir la situation de base au démarrage du projet afin d'en évaluer ensuite les impacts. Les raisons de l'abandon de l'objectif initial ne sont pas apparues clairement. Les résultats de l'enquête n'ont pas pu être obtenus.

##### **Objectif 2 : Augmentation de la production de fourrage**

**Indicateurs :** Nombre d'haensemencés sur les 120 prévus ; 60% des bénéficiaires utilisent le stockage en meules

Une partie des pâturages a été semée en juillet 2006, mais n'a rien donné par manque de pluie. Les faux ont été achetées, mais la formation à la récolte de fourrage n'a pas eu lieu par manque de fourrage. Cet objectif n'a donc pas encore été atteint.

##### **Objectif 3 : Amélioration de la production de l'élevage**

**Indicateurs :** + 100 % pour la viande ; + 250 % pour le lait.

A noter que dans ce cas, l'indicateur défini est un indicateur d'impact et non de résultats. Pour atteindre cet objectif, le projet devait acquérir 5 bovins, 25 caprins, 20 lapins et 20 porcins de races améliorées et construire les abris nécessaires (étables, corrals, enclos) et les abreuvoirs. Une formation des éleveurs était également prévue.

En juillet 2007, seuls une partie des corrals pour les chèvres ainsi que les abreuvoirs avaient été construits et les 25 chèvres ont été achetées. Il s'agit de chèvres croisées de races locales et de chèvres des Canaries qui ont été achetée sur l'île Brava.

##### **Objectif 4 : Génération de revenus par le développement de l'agriculture irriguée sur 7 à 10 ha**

**Indicateurs :** Relevé topographique ; Réservoir construit ; Nombre d'ha irrigués ; Nombre de femmes mettant en pratique la transformation des produits. ; + 35 % des revenus mensuels des familles concernées.

La mise en place d'un nouveau système d'irrigation est en cours et a demandé des modifications par rapport au projet initial, en particulier la mise en place d'un panneau solaire pour faire monter l'eau jusqu'aux réservoirs. Cet investissement supplémentaire a été financé par la coopération autrichienne mais a provoqué un important retard dans la mise en place du système d'irrigation. En juillet 2007, les 2 réservoirs destinés à l'irrigation, de 175 m<sup>3</sup> et 100 m<sup>3</sup> respectivement, étaient remplis, le système de pompage solaire était installé et fonctionnait, le relevé topographique de la zone irrigable avait été réalisé et le système de goutte à goutte était presque complètement installé.



Toutes les activités dépendant du fonctionnement du systèmes d’irrigation restaient à réaliser, c’est à dire l’installation d’un poste de vente d’intrants, la formation des agriculteurs aux systèmes irrigués, l’achat du matériel et les formations pour la transformation des produits agricoles.

**Objectif 5: Amélioration et conservation de la biodiversité des zones de pâturage par reboisement et ensemencement de 60 ha. Construction des deux digues filtrantes**

**Indicateurs :** Nombre de digues filtrantes ; Nombre d’ha reboisés et taux de survie ; Nombre d’ha plantés en graminées à la fin du projet ; Feuille de contrôle de l’exploitation forestière.

L’ensemble de ces objectifs a été partiellement réalisé : une des deux digues prévues a été construite, la pépinière a été mise en place et environ 30 ha de terres ont été aménagées avec des ouvrages anti-érosifs et reboisés. Le matériel pour l’exploitation forestière n’a pas encore été acheté.

**Objectif 6: Renforcement des capacités de l’association pour la gestion des ressources naturelles**

Deux grands types d’activités étaient prévues : la construction d’un siège pour ADCTAL et la réalisation de formations destinées au renforcement des capacités de l’association.

La construction du siège n’a pas encore commencé. Pour ce qui est des formations, certaines d’entre elles ont été réalisées, notamment une série de formations en associativisme et leadership au démarrage du projet. La formation en comptabilité a commencé mais a été interrompue à cause du désistement des personnes formées. L’éducation environnementale de la communauté ainsi que les visites d’échange n’ont pas encore eu lieu.

**1.1. Analyse de la pertinence, de l’efficacité et des effets de chaque type d’action**

Toutes les activités n’ont pas encore été mises en place ou l’ont été il y a trop peu de temps pour que l’on puisse en évaluer les résultats. On se limitera donc ci après essentiellement à discuter de la pertinence des actions entreprises.

• **Elaboration d’un plan de gestion de l’espace agro-sylvo-pastoral**

L’élaboration d’un plan participatif de gestion agro-sylvo-pastoral aurait permis aux membres de la communauté d’Achada Leite de s’approprier des priorités de développement de leur région. C’aurait été d’autant plus pertinent que le projet de développement agro-sylvo-pastoral d’Achada Leite semble avoir été élaboré par le Ministère de l’agriculture, avec des mécanismes de discussions avec les communautés insuffisants pour assurer une véritable participation.

L’enquête socio-économique qui l’a remplacée peut être elle aussi pertinente, à condition que les informations nécessaires au suivi des résultats des activités et de leur impact soient présents dans le questionnaire, ce qui ne semble pas avoir été le cas, vu les questionnaires utilisés.

• **Augmentation de la production de fourrage**

Les activités permettant d’améliorer la production fourragère semblent pertinentes, étant donné que c’est généralement là le facteur limitant de la production animale. Un des éléments essentiels du diagnostic qui soutient les propositions dans ce domaine est d’ailleurs la récente diminution des ressources fourragères liée à la sécheresse. L’efficacité de cette activité est pour l’instant faible, puisque les conditions climatiques n’ont pas permis le développement des fourrages semés. Ce type de situation est fréquent dans les zones semi-arides et ne remet pas en cause la pertinence de l’action.

- **Amélioration de la production de l'élevage**

Cette activité repose sur l'idée d'un changement brusque des systèmes d'élevage par l'introduction de races « améliorées » et la mise en place d'un système de stabulation. Ces activités semblent fort peu pertinentes et même très risquées. En effet, si le diagnostic précédent est exact et si le facteur limitant est effectivement la quantité de fourrage disponible – ce qui paraît fort probable – introduire des races « améliorées » signifie des besoins accrus en ressources fourragères. Ces races, pour être plus productives, nécessitent de davantage d'aliments ; en cas contraire, elles peuvent se révéler moins productives que les races locales qui sont, elles, adaptées à des conditions plus rustiques. Atteindre les objectifs cités (30 l de lait par vache et 4 litres par chèvre) demanderait des quantités de nourritures très difficiles à produire dans les agro-écosystèmes locaux. Les options d'enfouragement à partir de matières achetées n'est probablement pas viable à cause des difficultés d'approvisionnement et du coût de l'alimentation animale par rapport au prix de vente du lait et de la viande. Seuls les membres de l'association peuvent avoir accès aux animaux de race améliorée.

- **Génération de revenus par le développement de l'agriculture irriguée sur 7 à 10 ha**

Le redéploiement du système d'irrigation existant sur d'autres bases techniques (passage de l'irrigation gravitaire au goutte à goutte) semble pertinent vu les limitations en eau douce et le climat semi-aride. De plus, l'ancien système dépendait de plus en plus de l'utilisation de pompes pour compenser la baisse des nappes, ce qui pénalisait les personnes n'ayant pas les moyens de s'en acheter et greffait un système de pompage individuel sur un réseau collectif de distribution de l'eau. De plus, il générerait pour les irriguants des coûts de production importants et leur demandait souvent de longues heures de travail d'irrigation pour compenser les faibles débits. Le nouveau système devrait rationaliser cela et permettre un accès équitable, simple et pratiquement gratuit à l'eau d'irrigation.

Il y a toutefois dans la proposition de développement de l'agriculture irriguée l'idée implicite d'un changement des actuels systèmes de cultures irriguées (cf. : actions de formation sur les pratiques culturales et installation d'un poste de vente d'intrants). Cela a d'ailleurs été confirmé lors de la mission par les responsables de la délégation régionale de l'agriculture. Il s'agit de remplacer les cultures traditionnelles (cane à sucre, manioc etc.) par des productions maraîchères à haute valeur ajoutée mais exigeantes en intrants. La pertinence de ce genre de changement est moins avérée, surtout lorsque le système de distribution d'eau n'a pas un coût élevé qu'il faut absolument compenser par des cultures à haute valeur ajoutée. Il y a un risque financier important pour des agriculteurs peu capitalisés à passer d'un système utilisant très peu ou pas du tout d'intrants achetés à un système à coûts de production élevés.

La transformation des produits de façon à leur assurer une bonne conservation, à faciliter leur commercialisation ou à leur ajouter de la valeur semble a priori une voie intéressante d'amélioration des revenus. Toutefois, sa mise en œuvre au cours d'un projet dont la durée est estimée à deux ans paraît totalement irréaliste, surtout si on considère que la transformation va concerner les produits qui seront développés au cours du projet.

- **Amélioration et conservation de la biodiversité des zones de pâturage par reboisement et ensemencement de 60 ha.**

Les activités de conservation de l'eau et des sols au travers de moyens mécaniques et biologiques sont absolument essentielles au cap Vert étant donné les conditions morphologiques et climatiques du pays. Leur pertinence et leur efficacité ne sont plus à démontrer .

- **Renforcement des capacités de l'association**

Vu la faible capacité d'organisation, de gestion et de mobilisation de l'association ASTBAL, le renforcement des capacités semble évidemment pertinent.. On peut toutefois se demander si de

simples formations sont la solution la mieux adaptée, ou bien si l’utilisation d’une vraie démarche participative, à la fois dans le diagnostic et dans l’étude de démarrage, ne serait pas en mesure de produire de meilleurs résultats.

### **3.2. *Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

La mise en œuvre du projet devrait reposer en grande partie sur les capacités de mobilisation de la communauté par ASTBAL, ce qui n’est pas sans poser des problèmes. L’essentiel des retards du projet provient, à notre avis, du manque d’implication de la communauté dans l’élaboration du projet – elle ne sait toujours pas exactement ce qui va être fait, comment et pourquoi – et de la faible capacité d’organisation d’ASTBAL.

La délégation régionale du Ministère de l’agriculture assure la gouvernance effective et la coordination technique du projet. C’est logique vu qu’ASTBAL n’a pas les capacités nécessaires pour assurer la coordination d’un projet qu’elle ne domine pas, vu que la communauté n’a pas participé à son élaboration. On peut cependant regretter la place limitée accordée à « l’empowerment » de la communauté dans le projet. Vu le temps disponible, la quantité d’activités à mettre en œuvre, les difficultés techniques à résoudre, le retard accumulé et la disponibilité des techniciens, ceux-ci se concentrent, lors de leur déplacements à Achada Leite, sur la résolution de questions techniques ou d’organisation des travaux aux dépens des questions d’apprentissage et de renforcement des capacités. Les discussions avec la communauté, qui prennent du temps mais aident à sa structuration et renforce l’adhésion consciente des producteurs et leur capacité à mettre en œuvre les activités sont malheureusement reléguées au second plan.

Il faut signaler aussi qu’Oasis, dont le siège est assez éloigné d’Achada Leite, ne disposait d’aucun budget pour faire le suivi du projet. Cela s’explique par le fait que lors de l’élaboration du projet, ce n’était pas elle mais ASTBAL qui devait être la SPP. En octobre 2006, une révision budgétaire a permis de dégager l’argent nécessaire à un suivi régulier du projet par Oasis.

Un autre élément à prendre en compte est la nécessaire coordination entre les différents bailleurs (ministère de l’agriculture, IREM-LCD et *concelho* de Santa Catarina) pour la mise en œuvre des activités. Le cas du système d’irrigation est à ce titre symbolique, puisque l’argent de l’IREM-LCD destiné à l’achat du matériel d’irrigation n’a pu être dépensé qu’après que le Ministère de l’agriculture ait débloqué les fonds nécessaires à la construction des réservoir et que la Coopération autrichienne ait financé le système de pompage solaire. Cette coordination n’est pas facile et le mauvais ou non-fonctionnement du comité de coordination ne permet pas de résoudre rapidement ce type de situation.

Tous ces éléments expliquent en partie la faible efficience observée dans la mise en œuvre du projet.

### **3.3. *Appréciation par les acteurs et la mission de l’effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Il est encore trop tôt pour pouvoir analyser les impacts des réalisations du projet sur les ressources naturelles et sur les conditions de vie des bénéficiaires, puisque la plupart des activités n’ont été mises en œuvre que partiellement et n’ont pas encore produit de résultat et encore moins d’impact.

Pour ce qui est des capacités des bénéficiaires, il est probable que le projet permettra :

- Un renforcement de ses capacités techniques, notamment pour les techniques simples de conservation des eaux et des sols, très répandues au Cap Vert mais apparemment encore peu diffusées à Achada Leite. Pour ce qui est de techniques plus complexes, ce renforcement demandera du temps et il est peu probable que les producteurs dominent les techniques au cours du projet.
- Un renforcement des capacités organisationnelles, d’autant plus important que la communauté, même si elle est petite, paraît avoir peu de capacité d’action collective. Les contrats de gestion établis par Oasis avec Astbal pour des activités simples concourent efficacement au renforcement de l’organisation d’ASTBAL et de sa capacité à mettre en œuvre diverses actions.
- Une ouverture sur l’extérieur : la communauté d’Achada Leite était très isolée, sa participation au projet pourra lui permettre une meilleure inclusion dans les actions d’assistance technique de la délégation régionale du Ministère de l’agriculture et, peut-être, dans l’économie locale.

Ce renforcement des capacités risque toutefois de ne pas être suffisant pour garantir les capacités de gestion des activités et des fonds à la fin du projet. Beaucoup d’activités sont mises en places sans que les conditions de leur gestion et de leur maintenance par la communauté /association aient été clairement définies (calendrier des tours d’eau, activités et paiements nécessaires pour la maintenance du système, etc.)

### ***3.4. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

Le projet financé par IREM-LCD va sûrement contribuer à renforcer Oasis dans ses compétences d’appui aux organisations de base ainsi qu’en gestion financière directe de projets. Cela pourra peut-être lui permettre de s’affranchir progressivement de son rôle de prestataire de services pour le Ministère de l’agriculture pour devenir un ONG à part entière.

Il est possible aussi que le projet contribue au renforcement des capacités de collaboration entre les différents partenaires, à savoir le ministère de l’agriculture au travers de sa délégation régionale à Santa Catarina, le concelho de Santa Catarina et Oasis.

### ***3.5. Perception du micro projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

IL n’a pas été possible d’obtenir un avis critique des bénéficiaires en présence à la fois des représentants du Ministère de l’agriculture et de ceux d’Oasis. Pour ce qui est du SP/CONCILSS, elle était partie en voyage lors de notre visite et il n’a pas été possible de la rencontrer. Le PF/CDD, quant à lui, n’a que peu de connaissances sur le projet qu’il n’a jamais visité.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d’autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Peu d’informations sur ce sujet. Il apparaît néanmoins que les techniques simples comme celles de conservation des eaux et des sols seront sûrement appropriées au cours du projet. Par contre, il est beaucoup plus douteux que ce soit le cas pour la gestion du système d’irrigation ou pour les systèmes de production intensifs que la Délégation régionale de l’agriculture veut mettre en place (élevage intensif, cultures maraîchères). Il faudra sans doute un appui important et prolongé des vulgarisateurs de la Délégation pour parvenir à une bonne appropriation des techniques qui auront finalement intéressé les agriculteurs.

### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Comme les plantations d’arbres et les ouvrages anti-érosifs ont eu lieu sur des terrains privés, la responsabilité de l’entretien et de la gestion des ressources forestières revient à leur propriétaire. Il n’y a donc pas de système de gestion collective de ces sites.

Pour ce qui est des autres activités, notamment l’irrigation, les modalités de gestion ne semblaient pas encore tout à fait claires. Les propositions formulées consistaient à choisir une personne responsable pour la distribution de l’eau, qui serait rémunérée par l’ensemble des producteurs. Cette même personne serait également responsable de la maintenance et du contact avec les techniciens en cas de besoin.

A noter que pour certaines activités, les bénéficiaires ont accepté de rembourser une partie ou la totalité des investissements réalisés. C’est le cas pour le matériel d’irrigation à la parcelle ainsi que pour les animaux de race améliorée. Toutefois, et cela est symptomatique du peu de participation des « bénéficiaires », les paysans ne savent pas le coût de ces investissements ni, par conséquent, le montant qu’ils devront rembourser. Pour ce qui est de l’utilisation des sommes remboursées, il est apparu assez clairement que cet argent irait à un fonds collectif. Toutefois, l’utilisation qui serait faite du fonds, les personnes qui en seront responsables et ses modalités de gestion ne semblent pas encore claires.

### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Aucun mécanisme de pérennisation n’est actuellement en cours. Il est cependant question d’un centre de services qui pourrait être implanté dans la région et permettrait aux techniciens de la Délégation du ministère de l’agriculture d’être plus proches d’Achada Leite.

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d’autres interventions locales ou nationales**

Non identifié

### **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

Il est impossible à ce stade du projet d’élaborer un bilan quantifié.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d’actions**

Il y a dans ce projet beaucoup de volontarisme de la part du ministère de l’agriculture et trop peu de participation des populations. Le résultat de cela, c’est un projet techniquement complexe qui n’est absolument pas approprié par l’ensemble de la communauté, ni même par les dirigeants de l’association.

Du point de vue technique, le projet ne repose sur aucune analyse des systèmes de production actuels, de leurs limites et de leurs possibilités d’amélioration. C’est un projet d’agronome typique, avec une somme d’améliorations techniques reposant sur l’idée de l’intensification de l’agriculture et qui ne tient absolument pas compte du contexte écologique et économique local.

Il y a donc un risque réel que les systèmes de production améliorés ne soient pas viables ou ne correspondent pas aux stratégies ou aux objectifs des producteurs de la zone. Les investissements, notamment en animaux de races améliorés, risquent de donner des résultats décevants.

La mission recommande donc d’adopter une démarche prudente et progressive dans la mise en œuvre des activités :

- Pour les systèmes de culture irrigués, associer étroitement les producteurs aux prises de décision et favoriser les transitions lentes entre les systèmes de façon à connaître mieux les perspectives de commercialisation de produits maraîchers ainsi que leur rentabilité ;
- Pour les systèmes d’élevage, privilégier l’introduction de races pas trop exigeantes, comme cela semble avoir été le cas pour les chèvres, de façon à vérifier leur compatibilité avec les possibilités locales de production de fourrage ;
- Pour les activités de transformation des produits de l’agriculture et de l’élevage, commencer par des produits déjà disponibles et connus des agriculteurs.
- Dans tous les cas, réaliser des études préalables afin d’évaluer les potentiels de vente des produits des systèmes de production améliorés ainsi que la rentabilité de ces systèmes au vu des coûts réels des facteurs de production à Achada Leite ;

Du point de vue organisationnel, l’association ASTBAL, qui semble avoir été créée pour les besoins de ce projet, n’a pas les capacités d’organisation et de gestion nécessaires. Il y a un vrai risque de non-appropriation et des problèmes dans la gestion post-projet vont sûrement apparaître, que ce soit dans la gestion des fonds issus des remboursements, dans l’organisation de la maintenance des ouvrages d’irrigation etc. Il aurait sans doute été préférable, là aussi, de privilégier à Achada Leite, qui est une région relativement isolée ayant connu peu d’interventions

jusqu’à présent, une intervention plus modeste, qui permette un renforcement progressif de l’organisation locale. De ce point de vue, la stratégie adoptée jusqu’à présent par Oasis, consistant à gérer en direct les activités techniques les plus complexes et à laisser ASTBAL gérer les activités à sa portée (à la fois du point de vue géographique et technique) semble fort pertinente.

Il faudrait lui adjoindre une vraie stratégie de renforcement des capacités de l’association, fondée non sur des formations ponctuelles, mais sur une appropriation progressive par ASTBAL des connaissances qui lui permettent de générer des discussions au sein de la communauté et de prendre les décisions nécessaires.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

Le volume d’activités du projet ainsi que les changements techniques qui sont attendus sont incompatibles avec la durée prévue du projet (2 ans). Si l’on souhaite effectivement que les agriculteurs abandonnent leur agriculture de subsistance pour se consacrer à des cultures de rente et à un élevage intensif, cela suppose un accompagnement technique sur le long terme. Encore une fois, l’explication à ce paradoxe vient du fait que le projet a été élaboré par le ministère de l’agriculture, qui va assurer un appui technique au-delà de la durée du projet. De ce fait, on peut considérer que IREMLCD a servi à cofinancer un projet porté par le Ministère de l’agriculture, ce qui est contradiction avec l’objectif du programme de financer des organisations de la société civile. Mais le vrai défi n’est pas de savoir si le ministère de l’agriculture ou OASIS est la structure porteuse de projet ; c’est plutôt de faire en sorte qu’ASTBAL puisse à l’avenir être le véritable porteur du projet de la communauté d’Achada Leite et qu’Oasis et le ministère de l’agriculture puissent alors jouer pleinement leur rôle d’appui.

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l’accompagnement des porteurs de projet**

L’accompagnement reçu par les structures porteuses de projets (SPP) a consisté en plusieurs missions de la Cellule Technique Régionale destinées à aider à la reformulation du projet, à valider la convention de financement et à former la structure porteuse de projet aux procédures et les règles du programme afin notamment de lui permettre d’élaborer des rapports techniques et financiers conformes aux exigences de l’IREM-LCD.

Le SP/CONACILSS n’a pas pu être rencontré au cours de la mission pour un problème d’agenda, ce qui n’a pas permis de connaître son rôle notamment dans la sélection et le suivi des projets. Le PF/CDD, quant à lui, avait l’air peu au fait du programme et n’avait jamais pris la peine de visiter le projet.

La fait que la véritable structure porteuse de projet soit le ministère de l’agriculture ne semble pas avoir posé de problème particulier à la CTR, qui a négocié avec le ministère la reformulation du projet. ASTBAL, organisation créée par le ministère de l’agriculture et lui servant de SPP « de façade » pour les besoins du programme, aurait dû être diagnostiquée rapidement comme n’étant pas compétente, et pas seulement pour des questions juridiques, pour être la SPP. Il aurait fallu alors revoir les objectifs du projet à la baisse pour les adapter aux capacités d’ASTBAL, ou bien changer de SPP, solution qui a finalement été choisie, mais sans adapter le projet pour permettre à Oasis de mener à bien sa mission. Un diagnostic initial de la structure porteuse de projet et de ses capacités, besoins d’appuis etc. semble donc essentiel.

Enfin, il faut mentionner la question de la barrière linguistique. L’ensemble des documents du programme est en français, ce qui ne facilite pas leur diffusion auprès des organisations de la

société civile dans les pays lusophones. De plus, les documents exigés (document de projet, rapports techniques et financiers) doivent être rédigés en français, et même la convention de financement est en français. Si l’on souhaite que l’Initiative soit accessible aux organisations de la société civile dans les pays non francophone, il faut se donner les moyens de le faire dans la langue du pays.

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées**

#### **20/07/2007 :**

- Arrivée à Praia.

#### **21/07/2007**

- Rencontre avec Edésio Cardoso d’Oasis et définition du programme de travail au Cap Vert.
- Voyage à Palheta de São Miguel. Discussion avec l’ONG OASIS (Edésio Cardoso, technicien en hydraulique et Humberto Lopes, directeur d’Oasis) sur : 1) historique d’OASIS, structure, fonctionnement ; 2) origine du projet « Développement agro-sylvo-pastoral de la communauté d’Achada Leite » ; 3) rôle d’Oasis dans le projet ; 4) Activités mises en oeuvre.
- Retour a Praia

#### **22/07/2007**

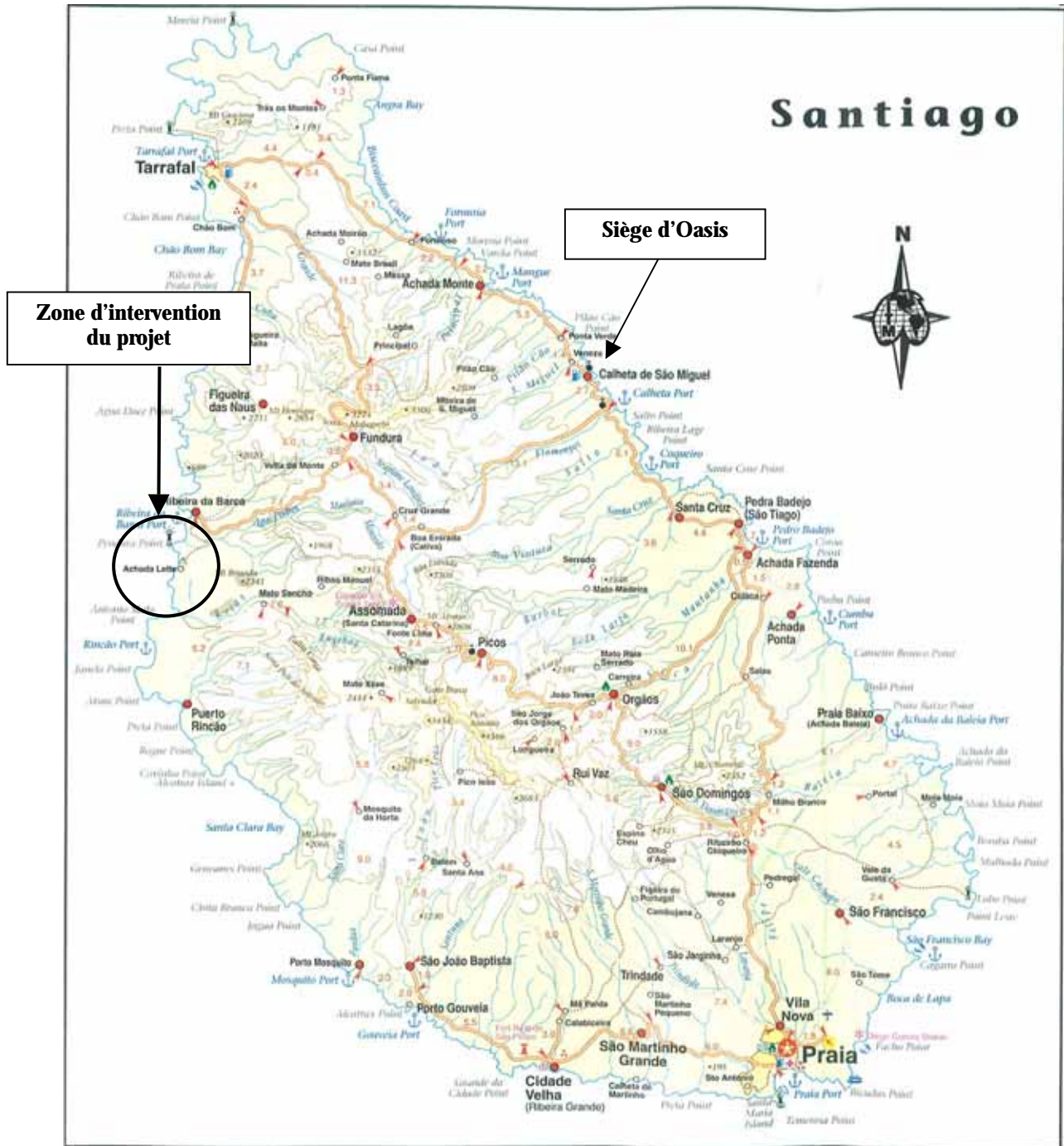
- Voyage à Assomada et discussion avec la Délégation régionale du Ministère de l’agriculture : Eugênio de Barros, actuel Directeur du Génie rural à la DEGASP de Praia et ancien responsable de la Délégation d’Assomada ; Gracilina Semiro, Représentant de la délégation régionale pour le projet Achada Leite ; Idana Furtado, nouvelle responsable de la délégation régionale d’Assomada. Les discussions ont porté sur : 1) le rôle de la délégation régionale dans le montage du projet ; 2) le cadre logique du projet.
- Visite de la zone du projet, en particulier du bas-fond irrigable et du système d’irrigation qui est mis en place.
- Discussion avec l’association locale (ASTBAL) sur : 1) Origine du projet ; 2) Activités déjà mises en oeuvre ; 3) activités qui restent à mettre en oeuvre ; 3) perspectives de commercialisation de la production ; 4) Evaluation des activités du programme ; 5) Apprentissage de l’association.
- Retour à Praia

#### **23/07/2007**

- Rencontre avec le PF/CCD, Domingos Barros ;
- Discussions avec Edésio Cardoso, d’Oasis sur : 1) Relation d’Oasis avec le ministère de l’agriculture ; 2) Organisation communautaire à Achada Leite ; 3) Durabilité des actions entreprises ; 4) Impact en termes de lutte contre la désertification.
- Rencontre avec Maimouna da Silva et Didier Niewiadowski, du SCAC de Praia ;
- Départ du Cap Vert



## 7.2. Carte des sites d’intervention

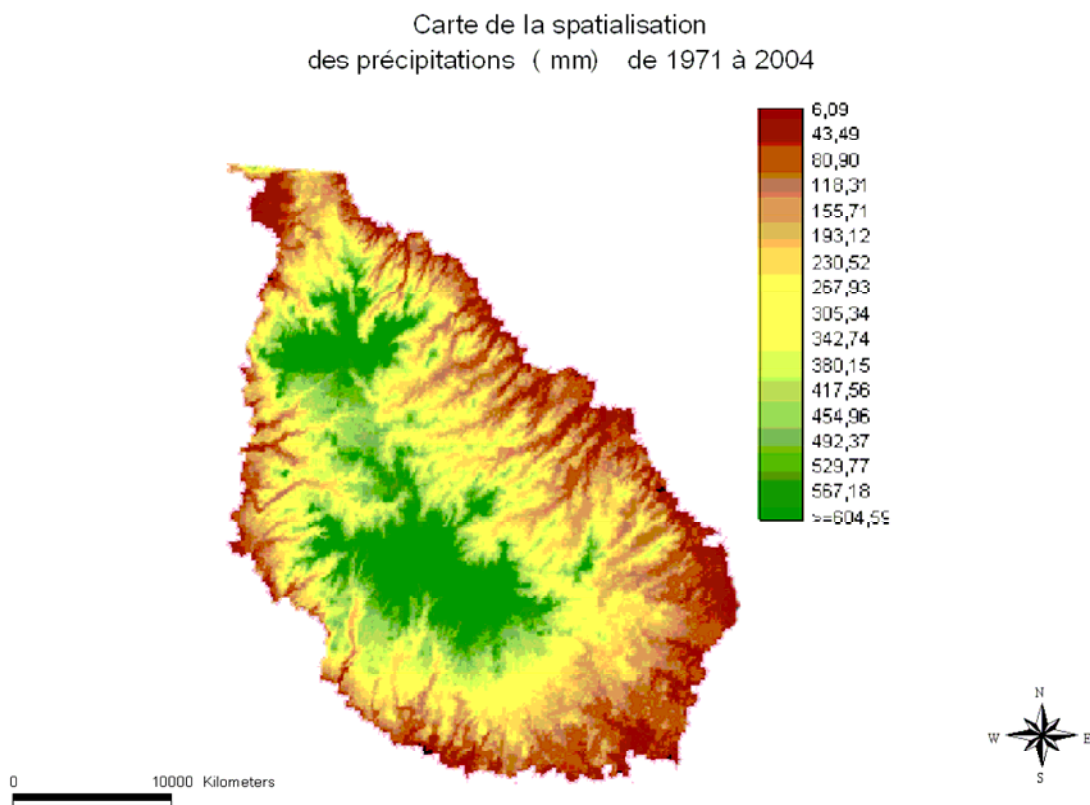


### 7.3. Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)

**Tableau 1 : budget détaillé du projet**

N° Ordre	Description	Répartition par année		Total	Financement
		2005	2006		
R1	Réalisation de l'enquête socio-économique	545,45		545,45	IREMLCD
R2	Acquisition de semences fourragères	2 727,27		2 727,27	IREMLCD
	Ensemencement	327,27		327,27	IREMLCD
	Formation des éleveurs p.récolte de fourrage	272,73	272,73	545,45	IREMLCD
	Acquisition de faux	118,18	118,18	236,36	IREMLCD
R3	Acquisition de bovins	4 915,08	3 276,72	8 191,80	IREMLCD
	Acquisition de caprins	2 045,45	1 363,64	3 409,09	IREMLCD
	Acquisition de lapins	340,91		340,91	IREMLCD
	Acquisition de porcins pour la reproduction	909,09		909,09	IREMLCD
	Construction d'abreuvoirs	1 418,18		1 418,18	Direction Environnement
	Construction d'étables	3 409,08	2 272,72	5 681,80	IREMLCD
	Construction de corals	4 090,90	2 045,45	6 136,35	IREMLCD
	Constructions de porcheries	5 227,25		5 227,25	Municipalité S Catarina
	Formation des éleveurs p. traitement et alimentation des animaux	245,5	245,5	491,00	IREMLCD
R4	Relevé topographique des zones d'irrigation	3 818,40		3 818,40	IREMLCD
	Construction d'un réservoir de 100 m3	11 638,75		11 638,75	DGASP/Délégation
	Acquisition d'équipement et de matériel d'irrigation	13 636,36	9 090,91	22 727,27	IREMLCD
	Installation d'un poste de vente de facteurs de production		1 363,64	1 363,64	Municipalité S Catarina
	Formation des agriculteurs aux techniques agroculturelles	368,25	368,25	736,50	Direction Environnement
	Formation des femmes à la transformation des produits		1 964,00	1 964,00	Direction Environnement
	Acquisition de matériel pour la transformation des produits		2 155,73	2 155,73	IREMLCD
R5	Construction de 2 digues filtrantes	25 911,16	46 268,85	72 180,02	DGASP/Délégation
	Travaux de reboisement, pépinière, fixation de plantes et pâturage	14 946,00	14 946,00	29 892,00	IREMLCD
	Formation des pépiniéristes	728,1		728,10	Direction Environnement
	Acquisition de matériel p.l'exploration forestière		1 636,36	1 636,36	IREMLCD
	Formation du personnel d'exécution des travaux	245,5	245,5	491,00	Direction Environnement
R6	Formation des dirigeants de l'Association	368	368,25	736,50	Direction Environnement
	Formation des associés p. organisation/fonctionnement	491	245,5	736,50	Direction Environnement
	Formation comptabilité	1 227,50	245,5	1 473,00	IREMLCD
	Réalisation des échanges	2 181,82	727,27	2 909,09	IREMLCD
	Education de la communauté protection de l'environnement	1 473,00	1 473,00	2 946,00	Direction Environnement
	Aide de la municipalité pour la construction du Siège Social de l'Association	5 090,40		5 090,40	Municipalité M S Catarina
	Contribution Association p. construction Siège Social	5 090,40		5 090,40	ASTBAL
	Tarife contribution des familles dans l'exécution du Projet	2 727,27	2 754,60	5 481,87	ASTBAL
R7	Personnel de coordination du Projet (3 techniciens)	3 142,40	3 142,40	6 284,80	IREMLCD
	Depenses courantes	381,78	381,78	763,56	Direction Environnement
	Combustible et lubrifiants	2 058,84	2 058,84	4 117,68	DGASP/Délégation
<b>TOTAL</b>		<b>119 676,92</b>	<b>90 693,70</b>	<b>221 148,85</b>	

**Figure 1 : précipitations sur l’île de Santiago**



MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.2

Projet : « Réhabilitation d'un espace communautaire à Bareina »  
Pays : Mauritanie  
Porteur du Projet : Association pour le Développement Durable à Bareina

Oussouby Touré

## SOMMAIRE

1. Introduction .....	3
1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles.....	5
2. Nature et montage du micro projet.....	5
2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro projet et implication des acteurs concernés.....	5
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	6
2.3. Cadre logique .....	7
2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	8
2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	8
3. Analyse des résultats.....	9
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	9
3.1. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	9
3.2. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	11
3.3. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	12
3.4. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	12
3.5. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	12
4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	13
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	13
4.1. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	13
4.2. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	13
4.3. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales.....	13
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	14
5.1. Lutte contre la désertification .....	14
5.2. Réduction de la pauvreté .....	14
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet....	14
6. Enseignements et recommandations.....	14
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	14
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	14
6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	14
7. Annexes .....	14
7.1. Calendrier.....	14
7.2. Liste des personnes rencontrées .....	15

## 1. Introduction

### 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d'autres font l'objet d'une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d'exécution. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les

---

<sup>1</sup> «La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux» (Toulmin, 2002).

impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet exécuté par l'Association pour le Développement Durable, dans la commune de Bareina, en Mauritanie.

## ***1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification***

La préparation du PAN/LCD de la Mauritanie s'est appuyée sur une analyse critique des différents programmes de lutte contre la désertification qui ont été exécutés dans le pays, depuis début des années 80. Cet exercice a permis de dégager des enseignements utiles sur les modalités permettant d'améliorer l'efficacité des activités de lutte contre la désertification.

La démarche d'élaboration du PAN/LCD a accordé une attention particulière à l'implication des organisations de la société civile dans l'exercice de planification environnementale. Ces organisations ont pris en charge la sensibilisation des populations sur les enjeux et les implications de la CCD. Elles ont appuyé également l'identification des programmes prioritaires à inscrire dans le PAN/LCD. L'Association pour le Développement Durable, la Fédération Nationale des Eleveurs Mauritaniens et le Groupement National des Associations Agro-sylvo pastorales ont joué un rôle central dans la mobilisation des acteurs de la société civile.

Au niveau des Wilayas du pays réparties entre quatre zones agro-écologiques, des concertations décentralisées ont été organisées. Ces concertations zonales ont enregistré la participation des ONG, des organisations communautaires de base, des élus nationaux et locaux (Députés, Sénateurs, Maires), des femmes, des jeunes, des retraités et des organisations socioprofessionnelles. Les autorités administratives régionales, le secteur privé et les partenaires au développement opérant localement ont pris part à ces concertations zonales.

Le rapport sur la mise en œuvre CCD (2005) indique que plus de trente sept partenaires au développement ont appuyé le processus du PAN/LCD. Parmi ces bailleurs de fonds, le PNUD, l'Allemagne et la Banque Mondiale ont joué un rôle de locomotive. Le rapport souligne que les principaux programmes et projets de lutte contre la désertification sont au nombre de dix sept. Toutefois, il n'évalue pas le montant des ressources mobilisées par ces programmes.

L'intérêt accordé par les bailleurs de fonds à la lutte contre la pauvreté, devenue le nouveau paradigme de leurs interventions, s'est traduit par une réduction des financements alloués à la lutte contre la désertification. Cette réorientation de la démarche des partenaires au développement a freiné la mise en œuvre des activités de lutte contre la dégradation des terres.

Pour faire face à cette contrainte, la Mauritanie a intégré le PAN/LCD dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, en partant du principe que la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté sont directement liées. Les partenaires au développement ont pris à leur compte cette option de la Mauritanie et l'ont intégré dans leurs stratégies d'appui.

Toutefois, les perspectives de mise en œuvre du PAN/LCD méritent d'être clarifiées. En effet, le contexte institutionnel de l'environnement en général, et de la lutte contre la désertification en

particulier, n'est pas très clairement délimité dans la mesure où plusieurs structures revendiquent les mêmes responsabilités.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

Du point de vue méthodologique, l'exercice de l'évaluation s'est appuyé principalement sur les informations contenues dans la documentation (rapport de présentation du micro-projet, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS et rapport d'évaluation finale). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (CONACILSS, point focal de la CCD, bureau exécutif de ADD et populations cibles). Les focus groups et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en oeuvre pour conduire l'évaluation est structurée en cinq grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en oeuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Séances de travail avec le point focal de la CCD et le responsable du CONACILSS (modalités de leur implication dans l'identification et la mise en oeuvre du micro-projet et collaboration entre les structures concernées) ;
- 3) Entretien à Nouakchott avec le bureau exécutif de l'ONG ADD (interventions antérieures de l'ONG, processus de redynamisation de la structure et perspectives) ;
- 4) Séance de travail à Bareina avec les notables de la localité (chefs religieux, élus communaux et responsables politiques locaux), ainsi qu'avec les responsables du comité de pilotage du micro-projet. La mission a visité toutes les réalisations de l'ONG, notamment la pépinière et les chantiers de fixation des dunes). Sur le terrain, 3 entretiens collectifs et 3 entretiens individuels ont été réalisés ;
- 5) Echanges avec les responsables de ADD sur les principaux constats et les observations préliminaires de la mission.

## **2. Nature et montage du micro projet**

### ***2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro projet et implication des acteurs concernés***

L'Association pour le Développement Durable est née à la suite de l'initiative d'un groupe de personnes qui ont pris conscience de la nécessité de s'engager dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. L'ADD a amorcé ses interventions en 1989. Elle a été officiellement reconnue en février 1996.

Les objectifs spécifiques de ADD portent sur :



- La préservation et la reconstitution du couvert végétal, par le reboisement et la mise en défens ;
- L'intensification des programmes destinés à assurer la protection de la faune et de la flore ;
- L'appui aux aménagements hydrauliques et hydro-agricoles ;
- L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et les actions de développement ;
- Le développement et la diffusion des thèmes portant sur l'amélioration de conditions de vie des populations et la protection des pâturages contre les feux de brousse.

L'Association a bénéficié d'un appui de la coopération française pour l'exécution d'un projet pilote de plantation de gommiers dans la zone de Bareina. Elle a pu obtenir ce financement grâce à la notoriété de son ancien président qui s'est fortement impliqué dans la mise en place de réseaux d'ONG au niveau national et international.

L'ADD a entamé la préparation du micro-projet financé par le Programme IREMLCD au début des années 2000. Toutefois, la mission n'a pas pu avoir d'informations précises sur les conditions de formulation du micro-projet. Cette situation s'explique d'une part, par le fait que l'ancien président qui avait initié ce processus est décédé entre temps et, d'autre part par l'absence de document retraçant les différentes étapes de la préparation du micro-projet.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

La Mauritanie dont les trois quarts de la superficie sont en zone saharienne avec une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 100 mm, est très fortement affectée par la désertification. Depuis les épisodes de sécheresse des années 70, les conditions climatiques se sont dégradées dans le pays (baisse des moyennes pluviométriques, irrégularité des précipitations, etc.).

La diminution du potentiel agricole et pastoral induite par cette péjoration climatique est aggravée par l'augmentation des besoins liés à l'accroissement de la population. Cette situation a conduit les agriculteurs à mettre en exploitation des sols marginaux particulièrement sensibles à l'érosion et les éleveurs à surexploiter les parcours. Dans le même temps, la demande croissante en combustible ligneux a suscité une surexploitation des formations ligneuses, notamment dans les zones accessibles.

Ces mutations sont particulièrement marquées dans la Wilaya du Trarza à la quelle appartient la commune de Bareina qui constitue la zone d'intervention de l'Association. Dans toute cette région, les conditions naturelles se sont fortement dégradées et les stratégies de survie accentuent le traumatisme du milieu naturel (destruction de la couverture forestière affectant de nombreuses espèces telles que *Commiphora africana* et *Acacia senegal*). Les conséquences d'un tel bouleversement du milieu naturel se traduisent par une plus grande efficacité de la dynamique éolienne. L'avancée des dunes de sables menace les habitations et entraîne l'ensevelissement de la couverture végétale ou son déchaussement.

Dans la zone de Bareina, la remobilisation des dunes de sables est devenue une contrainte majeure. En effet, les activités agro-pastorales connaissent une forte régression provoquée par la colonisation des espaces boisés par les dunes de sable.

Face à cette situation, des projets de fixation des dunes (au moyen de *Prosopis juliflora*) ont été initiés en 1983-1984. Ces interventions ont permis d'avoir des résultats importants, notamment le reboisement d'un périmètre de 108 ha. Toutefois, ces initiatives révèlent des limites liées au choix

des espèces utilisées pour le reboisement. C'est pourquoi, le projet pilote mis en œuvre en 1994 par l'ADD, avec l'appui de la coopération française a remplacé le *Prosopis juliflora* par l'*Acacia senegal*.

Dans le prolongement de ce projet, l'ADD a mis à profit les opportunités offertes par le Programme IREMLCD pour engager la construction d'une grande ceinture verte autour de la commune de Bareina, en utilisant l'*Acacia senegal*.

### 2.3. Cadre logique

<b>Objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Objectif 1 : Protection du village de Bareina contre l'avancée de dunes de sable	Une ceinture verte constituée d'espèces locales protège le village contre l'ensablement	Fixation de dunes à l'aide de matériel végétal  Plantation ou fixation biologique à l'aide d'espèces locales  Protection du périmètre reboisé à l'aide du grillage
Objectif 2 : Restauration de l' <i>Acacia senegal</i> au niveau de la localité de Bareina	Les coûts d'entretien et de désensablement des habitations et des édifices communautaires sont réduits	Plantation d' <i>Acacia senegal</i> au niveau du périmètre de protection  Création d'une pépinière pour la production de 70.000 plants
Objectif 3 : Promotion d'activités génératrices de revenus	Un marché est créé à Bareina pour la commercialisation de la gomme arabique	Exploitation rationnelle de la gomme arabique
Objectif 4 : Renforcement des capacités des bénéficiaires et réduction de l'exode rural	Les capacités des groupes cibles sont renforcées en matière de gestion des ressources naturelles  Les populations sont fixées dans leur localité, surtout les jeunes et les femmes  Des emplois permanents et saisonniers sont créés au niveau de la localité	Transfert de savoir aux associations de jeunes et de femmes  Réintroduction et développement de systèmes d'exploitation de la gomme
Objectif 5 : Contribution au piégeage du carbone et à la lutte contre les gaz à effet de serre	La plantation de 140 ha d' <i>Acacia sénégal</i> contribue à la séquestration annuelle de 1.050 tonnes de carbone	Réalisation d'un puits de séquestration de carbone par l'effet du reboisement
Objectif 6 : Extension de l'espace utile du village et réhabilitation des sols	Un espace apte à recevoir des habitations est créé par le recul des dunes, sous l'effet de la protection  Des zones de production pour le maraîchage et d'autres activités agricoles sont disponibles	Création d'une zone tampon entre la ceinture verte et le village pour un lotissement  Création de périmètres maraîchers par la récupération des terres
Objectif 7 : Participation à la réhabilitation et à la conservation de la diversité biologique	Des espèces végétales et animales réapparaissent avec la nouvelle dynamique écologique créée par la ceinture verte et la protection des biotopes  Un protocole d'accord avec l'administration locale et municipale est mis au point pour interdire le braconnage et la coupe abusive de bois	Protection et réhabilitation de l'espace communautaire  Développement d'un mécanisme de répression des infractions  Création de brigades de jeunes volontaires pour la surveillance de l'espace communautaire

## 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

(en Euros)

Ligne budgétaire	Contrib. Populations	Contrib. ONG ADD	IREMLCD	Autres partenaires <sup>2</sup>	Total
Semences forestières			800		800
Equipement durable	44.800 <sup>3</sup>		40.684		85.484
Equipement non durable				5.594	5.594
Personnel			19.824		19.824
Formation/animation		5.300		27.980	33.280
Fonctionnement		9.450			9.450
Imprévus			8.984		8.984
Total	44.800	17.750	92.540	33.574	188.664

En plus de la mise à disposition d'une la parcelle de 140 ha pour l'aménagement de la ceinture verte, la population de la commune s'est engagée à mobiliser la main-d'œuvre pour exécuter certains travaux (gardiennage, coupe et transport de matériaux, confection et pose de claies, etc.).

## 2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

Pour assurer la supervision des activités, l'ADD a mis en place un comité de gestion comprenant des représentants d'organisations socioprofessionnelles et des personnalités connues pour leur intégrité. Ce comité est chargé de :

- Définir les modalités pratiques d'organisation du travail ;
- Assurer la collecte des fonds nécessaires ;
- Assurer la gestion administrative et financière des contributions des différentes parties prenantes ;
- Délimiter les parcelles à traiter ;
- Assurer le suivi et l'entretien des réalisations après l'achèvement du micro-projet.

Pour les besoins de la conduite opérationnelle des activités, un comité de pilotage a été créé. Ses membres ont été choisis au cours d'une assemblée villageoise, sur la base de différents critères : (i) compétence dans le domaine de la gestion administrative ; (ii) connaissance dans les domaines de l'agriculture et du reboisement ; (iii) sensibilité aux préoccupations de genre.

Ce comité de pilotage dans lequel deux femmes ont été cooptées a pour mission d'assurer :

- La gestion quotidienne des activités au niveau de la pépinière, des périmètres de reboisement et de la parcelle mise en défens ;
- La formation des populations ;
- L'organisation des flux commerciaux, notamment la commercialisation de la gomme arabique ;
- Le suivi et l'entretien des réalisations physiques.

<sup>2</sup> Programme Alimentaire Mondial et Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

<sup>3</sup> Il s'agit de la parcelle de 140 ha.

Cinq sous-comités ont été mis en place pour prendre en charge diverses tâches, notamment la surveillance du grillage au niveau du périmètre mis en défens, l'entretien et le suivi du périmètre de reboisement (plantation, regarnis et arrosage des plants).

Durant la phase d'exécution du micro-projet, des missions d'appui, de contrôle et de suivi ont été régulièrement effectuées par les services décentralisés du Ministère du développement rural et de l'environnement, notamment l'inspection départementale de R'Kiz et la délégation régionale de Rosso. Un protocole d'accord a été signé entre l'ADD et ces services.

Lorsque le micro-projet est arrivé à terme, les structures chargées du suivi des activités n'ont pas établi un bilan global des réalisations. Dans le même ordre d'idées, on constate que les structures de gestion et de pilotage n'ont pas développé une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les perspectives de poursuite des activités. Cette situation s'explique, pour une large part, par la crise consécutive à la disparition de l'ancien président de l'Association.

### **3. Analyse des résultats**

#### ***3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

Le bilan synthétique des réalisations du micro-projet s'établit comme suit :

- La mise en place d'une pépinière fonctionnelle qui a produit, au cours des trois campagnes, plus de 80 000 plants (Acacia senegal et Acacia radiana), conformément à l'objectif initial ;
- La fixation mécanique des deux dunes principales surplombant le village. Cette opération a été entièrement réalisée sur la dune de la zone Est et, partiellement celle de la zone Ouest ;
- Le reboisement de 40.00 plants sur la dune de la zone Est ;
- La mise en défens et la clôture d'une parcelle de 40 ha, conformément à l'objectif fixé.

#### **3.1. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

##### *3.1.1. Action n° 1 : Mise en place de la pépinière et production de plants*

La gestion de la pépinière a été assurée par le comité de pilotage. Au moment de l'exécution du micro-projet, les différentes tâches étaient confiées à des manœuvres rétribués à la tâche (empotage, arrosage, etc.).

Après l'arrêt du micro-projet, le comité de pilotage a décidé de poursuivre la production de plants au niveau de la pépinière. La mission a dénombré près de 6.500 plants empotés. Actuellement, les membres du comité mobilisent la population, en particulier les enfants et les femmes pour l'exécution des tâches d'empotage et d'arrosage des plants.

Le paiement de la facture d'eau est assuré par les cotisations des membres du comité de pilotage et par les subventions octroyées par des ressortissants de la localité.

### 3.2.2. Action n° 2 : Fixation mécanique et biologique des dunes

Compte tenu des caractéristiques spécifiques de la zone, deux actions complémentaires ont été menées : la fixation mécanique et la fixation biologique.

Les villageois considèrent que la fixation mécanique constitue une activité exigeante en main-d'œuvre, mais qu'elle est indispensable pour la réussite de la fixation biologique. Le *Leptadaenia* a été utilisé pour confectionner des claies qui ont une double fonction : (i) maintenir sur place le sable et favoriser l'affaissement de la dune ; et (ii) servir de brise-vent pour protéger les plants qui seront mis en terre. *«On coupe la partie supérieure de l'arbre qui sert à faire les claies et ces branches sont mises dans des tranchées de 70 cm à 1 mètre de profondeur. Avec les branches alignées les unes à côté des autres, on obtient une clôture et le vent ne peut plus avoir d'action sur la dune. Mais, il arrive qu'à partir de mai/juin, l'harmattan souffle avec tellement de force que la clôture tombe et il faut la refaire»* (H. O. Chokar, Bareina).

La fixation biologique est perçue par les populations comme étant la technique la plus efficace, *«celle qui permet de faire disparaître la dune et de faire renaître la nature»* (H. A. Mahmoud, Bareina). L'intérêt accordé à la fixation biologique s'explique par le fait que le choix des espèces permet de générer des revenus, grâce à la production de la gomme arabique. Le rapport de la mission de supervision de juin 2005 souligne l'intérêt que présente l'expérience de production de gomme au niveau de la plantation aménagée par l'ONG en 1994. *«Le comité de pilotage a indiqué que la récolte avait débuté en 1999 et que la récolte moyenne était de l'ordre de 12 tonnes de gomme pour 54 ha. En 2004, la récolte n'a pas eu lieu pour cause d'invasion acridienne. Les femmes vendent la gomme à 1 500 UM le kilo soit 4,5 €. La coopérative féminine engrange donc un résultat brut de 54 000 € par an soit 1 000 € de recette à l'hectare. Ces chiffres sont très intéressants, car ils mettent en exergue la rentabilité des gommerais et leur très fort potentiel de génération de revenus monétaires dans des zones défavorisées. Le projet actuellement en court présente des difficultés et réclame des investissements lourds, mais à la clé, si les 65 ha de mise en défens réussissent, on pourrait, potentiellement, dégager une recette annuelle brute de 65 000 € à partir de 2009»*.

La fixation biologique a rencontré des difficultés liées principalement aux ravages causés par les rongeurs (lièvres, rats, etc.) et à la pénurie d'eau. Cette dernière contrainte a été d'autant plus durement ressentie que l'Association avait décidé de procéder, en 2004, à une plantation précoce. *«Afin de garantir une prise réussie des plants, l'ONG a souhaité réaliser des plantations à contre saison afin d'avoir une bonne croissance dès la première année. Cette stratégie nécessite un arrosage complémentaire. Or, cet arrosage est aujourd'hui compromis par le manque d'eau sur le site même du reboisement. Ainsi, les deux adductions d'eau réalisées aux frais de l'ONG ne fonctionnent pas car, le site reboisé est plus haut que le château d'eau (seuls 6 m<sup>3</sup> amenés par l'adduction en 4 mois). Le projet trouve compensation en apportant l'eau par véhicule depuis le village ou bien en utilisant la bache mobile, mais ce travail est très fastidieux»* (Compte rendu de mission, juin 2005).

En dépit des difficultés rencontrées, les efforts déployés ont permis d'obtenir des résultats appréciables dans le domaine de la fixation des dunes. Le rapport d'évaluation finale (octobre 2006) note que : *«deux dunes principales (environ 20 m de haut) surplombant la commune ont été concernées par la fixation mécanique et biologique. Elle a été entièrement réalisée sur la dune de la zone Est. Celle de la zone Ouest l'a été partiellement et se poursuivra. Sur la zone Est, la dune s'est affaissée et est stabilisée. Dans la partie mise en défens, les résultats sont impressionnants au niveau de la régénération naturelle (réapparition de certaines espèces principalement des graminées comme le *Panicum*..). Le taux de réussite de la plantation est de l'ordre de 65 %. Nous avons estimé la superficie reboisée à environ 30 ha soit environ 22 % de l'objectif initial. Selon le comité, il faudrait au moins 4 ans pour que les plantes (*Acacia senegal*) atteignent un certain degré de développement pour résister au vent et à certaines attaques. Compte tenu de ce qui précède, on peut estimer que l'activité de fixation des dunes a été un succès»*.

De l'avis des membres du comité, le taux de réussite des plantations aurait pu être plus élevé, si l'approvisionnement en eau n'avait pas constitué une contrainte majeure. Évaluant les résultats obtenus au niveau de la zone d'intervention, les interlocuteurs rencontrés par la mission considèrent que les dynamiques enclenchées se situent à des niveaux différents, avec trois types d'espaces aménagés :

- Un espace caractérisé par la stabilisation complète des dunes et un début de retour de la végétation ;
- Un espace dans lequel dunes sont affaissées ou en cours d'affaissement (disparition du sommet de la dune), mais où la couverture végétale n'a pas encore repris ;
- Un espace où les dunes restent vives, malgré l'implantation de claies.

Il convient de souligner que la zone mise en défens est effectivement clôturée. Pour garantir une protection contre les camélidés, la clôture a été doublée avec un fil barbelé. Les taux de reprise ont été améliorés, grâce aux regarnis.

Actuellement, la préoccupation essentielle des responsables du comité de pilotage porte sur la recherche d'une solution durable à la question de l'approvisionnement en eau des périmètres de reboisement, afin de poursuivre la fixation des dunes. «*A Bareina, il ne pleut que deux mois dans l'année et on reçoit moins de 200 mm de pluies. Cette eau n'est pas suffisante pour faire vivre les arbres qu'on plante sur une dune de sable*» (H. A. Mahmoud, Bareina).

La préservation du cadre de vie impose de procéder à une extension de la ceinture verte vers le Sud et l'Ouest afin de stabiliser les dunes vives. Les membres du comité estiment que ces perspectives de poursuite des activités vont dépendre de la capacité à résoudre le problème de l'approvisionnement en eau. C'est pourquoi, l'ADD se propose de solliciter, auprès du Programme IREMLCD, une 2<sup>ème</sup> phase d'appui, en vue de consolider les acquis enregistrés et d'étendre la ceinture verte.

### *3.2.3. Renforcement des capacités des groupes cibles*

Les formations prévues ont été réalisées. Elles ont porté sur deux thématiques : (i) le reboisement et les techniques de plantation ; et (ii) la fixation mécanique des dunes. Des formations spécifiques ont été dispensées aux membres du comité de pilotage. Les formations ont permis de renforcer les compétences techniques et organisationnelles des acteurs. Ces derniers ont été outillés pour assurer correctement leurs rôles et responsabilités. Les compétences acquises sont actuellement mises à profit pour assurer la production de plants au niveau de la pépinière et les regarnis au niveau des zones de reboisement.

## **3.2. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n'ont pas été examinés au cours de l'évaluation.

### ***3.3. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les villageois apprécient positivement l'aménagement de la ceinture verte qui constitue un rideau protecteur du cadre de vie. Les quartiers situés à la périphérie Nord étaient menacés par l'ensablement et leurs habitants envisageaient de quitter Bareina. Actuellement, ces maisons sont à l'abri d'un engoulement par les dunes de sable. Les villageois considèrent que le renforcement de la ceinture verte permettra d'étendre l'espace d'habitation de la commune.

Par-delà sa fonction de protection du cadre de vie, la ceinture verte a aussi une fonction économique liée à la création d'une filière porteuse, avec la gomme arabique. La plantation aménagée en 1994 a commencé à produire, même si des difficultés subsistent et tendent à amoindrir la production de gomme<sup>4</sup>. Les populations considèrent que les gommes peuvent être rentables dans la zone. Par ailleurs, elles estiment que l'aménagement de la ceinture verte ouvre des perspectives de développement du maraîchage dans l'espace protégé par ce nouveau couvert végétal.

### ***3.4. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

La mise en œuvre du micro-projet a permis à l'ADD de faire l'apprentissage de la conduite d'un projet de développement et de s'initier à la planification financière. Au démarrage des activités, l'Association était totalement dépourvue de capacités de gestion. Par la suite, elle a mis en place un système de gestion comptable et assuré l'élaboration des rapports d'exécution technique et financière.

### ***3.5. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

Le point focal de la CCD n'est pas réellement impliqué dans la mise en œuvre des micro-projets. N'ayant pas d'informations précises sur l'expérience menée par ADD, il déclare ne pas être en mesure de donner un avis sur la pertinence de cette expérience.

Le responsable du CONACILSS estime que de façon générale, les micro-projets rencontrent des difficultés liées au fait qu'ils sont surdimensionnés et ne prennent pas en compte les aspects économiques de la lutte contre la désertification, notamment la rentabilité des activités. Dans le cas spécifique du micro-projet de l'ADD, le CONACILSS indique qu'il n'a pas été en mesure d'assurer un accompagnement, faute de moyens d'intervention. Il ajoute que le document d'évaluation finale du micro-projet lui a été transmis. Toutefois, ce rapport n'a pas encore été discuté avec les organisations faîtières de la société civile, en vue d'en tirer des leçons pour les micro-projets en cours ou à venir.

---

<sup>4</sup> De l'avis des populations, la faiblesse de la production de gomme s'explique par : (i) la pénurie d'eau pour arroser les plants ; et (ii) la concurrence entre les *Acacia* et les *Prosopis*.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion**

Les techniques de production de plants et de plantation sont maîtrisées par les populations de la localité. Cela leur permet de continuer à produire des plants dans la pépinière, malgré l'arrêt des appuis du Programme IREMLCD. Des dispositions sont prises par le comité de pilotage pour faire des regarnis, au cours de l'hivernage de 2007, dans la parcelle mise en défens.

### **4.1. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées**

La gestion des périmètres reboisés et de la parcelle mise en défens est prise en charge par les membres du comité de pilotage, avec l'appui de la population. L'ancien président de l'ONG qui était une personnalité charismatique et un chef religieux très influent a su impulser une dynamique d'adhésion au micro-projet. Le rapport d'évaluation finale (octobre 2006) fait observer que «*du fait de l'engagement personnel de son président, l'ONG a assuré un encadrement de proximité qui s'apparente plus à un parrainage paternaliste qu'à un suivi/accompagnement fondé sur l'approche participative qui vise à responsabiliser les populations*».

Depuis le décès du président de l'ADD, la population s'est mobilisée pour poursuivre les activités. Elle entend rendre ainsi un hommage au fondateur de l'ONG. Dans cette perspective, un nouveau bureau exécutif a été mis en place. L'ADD a décidé de faire un audit institutionnel pour définir de nouvelles règles de fonctionnement. Cet exercice devrait déboucher sur la définition d'une nouvelle vision et d'un plan d'action articulé autour de l'exigence de pérennisation des acquis et de prise en compte des défis nouveaux qui se posent.

### **4.2. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

C'est dans la phase actuelle de mise en place de nouvelles structures et de relance de son programme d'intervention que l'ADD envisage de développer une réflexion sur les mécanismes de pérennisation des activités engagées à Bareina. En attendant de définir ces mécanismes, elle entend mobiliser les moyens disponibles pour continuer à produire des plants, assurer leur transport de la pépinière au périmètre de reboisement et mobiliser les populations pour la plantation et l'entretien de la clôture grillagée.

### **4.3. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

L'ADD est la seule structure qui intervient actuellement dans la zone de Bareina. Elle envisage d'organiser une réunion de capitalisation de son expérience avec les autres ONG mauritaniennes qui mènent des activités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.



## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### **5.1. Lutte contre la désertification**

L'Association a planté près de 40.000 pieds d'Acacia senegal sur la dune Est, avec un taux de réussite évalué à 65 %. La parcelle mise en défens couvre une superficie de 40 ha entièrement clôturée. Au niveau de la dune Ouest, les opérations de fixation mécanique et biologique sont en cours. Bien que les objectifs en matière de fixation biologique n'aient été atteints qu'à 60 % selon le rapport d'évaluation finale (octobre 2006), la qualité de la régénération naturelle est telle qu'une ceinture verte est en train de se constituer autour de la localité.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

Les Acacia senegal plantés n'étant pas encore en phase de production, le micro-projet n'a pas, pour le moment, d'incidence sur les revenus des populations.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

L'exécution du micro-projet a permis à l'Association d'acquérir les compétences requises pour conduire l'exécution de projets de développement. En effet, les responsables de ADD se sont familiarisés avec les méthodes de planification physique et financière des investissements, ainsi qu'avec les techniques de rapportage.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier**

#### **03/7/07 :**

- 1) Arrivée à Nouakchott à 20H30

#### **04/7/07 :**

- 1) Nouakchott : séance de travail avec le responsable du Conacilss. Questions abordées : (i) implication du Conacilss dans le processus d'identification et de mise en œuvre des micro

projets ; (ii) enseignements tirés de l'expérience des micro projets ; (vi) suggestions et recommandations

- 2) Nouakchott : réunion de prise de contact avec deux responsables de ADD ; départ de Nouakchott pour Bareina.

### **05/7/07**

- 1) Village de Bareina : (i) visite de la pépinière ; (ii) visite de la parcelle mise en défens ; (iii) visite de la dune ouest où se déroulent des activités de fixation mécanique et de fixation biologique ; (iv) visite de la gommaraie reboisée en 1994 avec l'appui de la coopération française ; et (v) entretien avec les notables du village et les responsables du Comité de pilotage du micro projet sur les activités menées, les résultats obtenus, le suivi technique des activités et la poursuite des initiatives engagées.
- 2) Entretien avec le président du Comité de pilotage sur le bilan des activités menées, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir

### **06/7/07**

- 1) Nouakchott : séance de travail avec le Directeur des politiques environnementales, Point focal de la CCD sur l'implication de son institution dans l'identification et la mise en œuvre des micro-projets et sur les problèmes de communication avec le Cilss et le secrétariat de la CCD
- 2) Nouakchott : entretien les membres du nouveau bureau de ADD. Thèmes abordés : (i) la restructuration et la relance de l'ONG ADD ; (ii) les changements en cours et/ou envisagés ; (iii) l'appréciation portée sur l'impact des activités menées et (iv) la pérennisation des initiatives en cours

## **7.2. Liste des personnes rencontrées**

### Ville de Nouakchott

Dr Abderrahmane OULD TOLBA (membre du bureau exécutif de ADD)  
Abderahim OULD TOLBA (membre du bureau exécutif de ADD)  
Benoumou Tlayour (membre du bureau exécutif de ADD)  
Yied Abdellahi OULD HEDI (membre du bureau exécutif de ADD)  
Ahmed Beddi OULD AHMED MEME (membre du bureau exécutif de ADD)  
Seyid OULD KHAYAR (membre du bureau exécutif de ADD) Gandeya YELLI (CONACILSS)  
Mohamed Yahya OULD LAFDAL (point focal CCD)

### Commune de Bareina

Hammada AHMED MAHMOUD (membre du bureau exécutif de ADD)  
Ahmed Mahmoud OULD LEMRABOUTT  
Ellafad OULD EDDY  
Mabiib OULD CHOKAR  
Lemine OULD AHMED MENNE  
Elmostapha OULD AHMED ELMAKHTAR

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.3

Projet : « Projet communautaire de restauration de la biodiversité et de la sécurité alimentaire dans l'arrondissement de Sagatta Djoloff »  
Pays : Sénégal  
Porteur du Projet : ONG Action Humaine pour le Développement Intégré

Oussouby Touré

Août 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	3
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.1.	Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.2.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles.....	5
2.	Nature et montage du micro-projet .....	6
2.1.	Origine de l'initiative, processus de formulation du micro projet et implication des acteurs concernés .....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires.....	7
2.3.	Cadre logique .....	8
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires.....	8
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues.....	9
3.	Analyse des résultats .....	10
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	10
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	10
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	12
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	12
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	13
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales .....	13
4.	Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions .....	14
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	14
4.2.	Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	14
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	14
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationale .....	14
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	15
5.1.	Lutte contre la désertification .....	15
5.2.	Réduction de la pauvreté .....	15
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet....	15
6.	Enseignements et recommandations.....	15
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	15
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	15
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	15
7.	Annexes .....	16
7.1.	Calendrier.....	16
7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	16
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	17

## 1. Introduction

### 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d'autres font l'objet d'une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d'exécution. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et

---

<sup>1</sup> «La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux» (Toulmin, 2002).

recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet exécuté par l'ONG Action Humaine pour le Développement Intégrée dans la zone de Sagatta Djoloff, au Sénégal.

### **1.1. Contexte national des actions de lutte contre la désertification**

Il convient de souligner que l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'action de lutte contre la désertification constituent les principaux engagements contractuels des pays touchés Parties. Élément central du dispositif proposé par la CCD, les PAN/LCD ont pour objectif d'analyser les processus de dégradation des terres dans un cadre global et multisectoriel en vue de définir des stratégies visant à prévenir et/ou inverser les tendances régressives constatées.

Le contexte socio-politique favorable qui prévaut au Sénégal et l'existence d'organisations fortes regroupant les acteurs de la société civile ont permis de développer une collaboration institutionnelle entre l'administration et les acteurs non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD. Les options retenues pour la conduite de cet exercice de planification ont accordé une place centrale à l'organisation de concertations internes au sein des principales catégories d'acteurs (producteurs ruraux, élus locaux, ONG, associations de jeunes et de femmes, chefs religieux et coutumiers, opérateurs économiques privés et professionnels de la communication). Ces concertations ont permis non seulement de systématiser la réflexion sur les expériences engagées en matière de lutte contre la dégradation des terres, mais aussi de formuler des propositions d'actions répondant aux intérêts et attentes spécifiques de chaque groupe d'acteurs<sup>2</sup>.

C'est à partir des propositions formulées par les différents groupes d'acteurs et des matériaux issus d'investigations et de réflexions concertées que les lignes directrices et les priorités du PAN/LCD ont été définies. Ce programme a été conçu comme un cadre commun d'actions susceptible de favoriser la mobilisation des acteurs et la convergence des initiatives vers des axes d'intervention articulées autour de la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté.

En plus de l'engagement des acteurs nationaux, la mise en œuvre du PAN/LCD a été favorisée par le soutien de plusieurs partenaires extérieurs, notamment le PNUD/UNSO, l'USAID, les Pays Bas, la France, la GTZ, l'ACDI, le Secrétariat de la CCD et le Mécanisme Mondial. Ces partenaires sont regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'environnement. Un tel cadre de concertation permet aux partenaires techniques et financiers d'échanger de façon régulière des informations et de garantir la cohérence de leurs interventions.

Le renforcement de la coopération avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD s'est traduit par le lancement de plusieurs projets importants, en particulier le projet sénégal-mauritanien de conservation de la biodiversité dans la vallée du

---

<sup>2</sup> *Analysant les modalités d'élaboration du PAN/LCD, le rapport sur la mise en œuvre de la CCD (1999) note que le processus de concertations sectorielles «constitue sans doute l'une des originalités du processus PAN au Sénégal pour avoir permis, contrairement à l'approche géographique, de révéler l'opinion de composantes sociales homogènes et organisées, tout en permettant d'atteindre un large public. Des groupes d'acteurs jusqu'ici peu visibles dans le débat sur l'environnement et le développement ont pu ainsi faire entendre leur voix de façon distincte et inattendue, au vu des opinions développées» (Rapport national sur la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à la troisième conférence des parties de Recife, Brésil.*

fleuve Sénégal, le projet agroforestier de Diourbel et le projet de reboisement du littoral. Alors qu'avant 1992, les ressources allouées au financement des activités de gestion des ressources naturelles s'élevaient à près de 5 milliards CFA en moyenne par an, ce montant est passé à 22,85 milliards CFA au cours de la période 1992/2007<sup>3</sup>.

Le 3<sup>ème</sup> rapport national sur la mise en œuvre de la CCD (2004) rappelle que les besoins de financement des activités de lutte contre la désertification ont été évalués par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à 846,835 milliards CFA. 27,6 % de ces ressources ont été mobilisés à travers les programmes en cours d'exécution et les provisions inscrites dans le PTIP. A ces ressources s'ajoute «*le financement mobilisé par les ONG et le mouvement associatif, à travers des financements du PMF/FEM et d'autres partenaires [dont le montant s'élève] à plus de 5 milliards CFA*».

## **1.2. Méthode et mise en œuvre de l'évaluation du micro projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles**

Du point de vue méthodologique, l'exercice de l'évaluation s'est appuyé principalement sur les informations contenues dans la documentation (rapport de présentation du micro-projet, rapports d'activités, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (CONACILSS, point focal de la CCD, équipe de AHDIS, sous-préfet de Sagatta Djolof, services techniques partenaires et populations cibles). Les focus groups et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en œuvre pour conduire l'évaluation est structurée en cinq grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou et au moment du démarrage de l'évaluation du micro-projet. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Séances de travail avec le point focal de la CCD et le responsable du CONACILSS (modalités de leur implication dans l'identification et la mise en œuvre du micro-projet et collaboration entre les structures concernées) ;
- 3) Entretien à Dakar avec le Coordonnateur de AHDIS et le responsable chargé du micro-projet (interventions antérieures de l'ONG et évaluation des activités en cours) ;
- 4) Séance de travail à Dahra Djolof avec le sous-préfet de Sagata Djolof, ainsi qu'avec les responsables des services techniques de l'Etat (Centre d'Appui au Développement Local et service forestier). Entretien avec l'animateur local sur les modalités d'exécution des activités, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Cet entretien a permis de procéder au choix d'un échantillon de réalisations et de localités à visiter<sup>4</sup>. Les sites visités sont des pépinières, des chantiers de reboisement et des pare-feux. Sur le terrain, 2 entretiens collectifs et 9 entretiens individuels ont été réalisés ;

---

<sup>3</sup> Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Mars 2002.

<sup>4</sup> Les localités choisies sont réparties dans les deux communautés au sein desquelles les activités du micro-projet sont exécutées. La mission a pris en compte le critère du niveau de performance dans la mise en œuvre des activités pour choisir quatre villages (Sagata Djolof, Mbacké Djolof, Thiamène et Pass).

- 5) Echanges avec l'équipe de l'ONG sur les principaux constats et les observations préliminaires de la mission.

## **2. Nature et montage du micro-projet**

### **2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro projet et implication des acteurs concernés**

L'ONG AHDIS a pour ambition de contribuer au développement économique et social du Sénégal par l'exécution de programmes conçus avec les communautés de base. Elle cherche à promouvoir un développement local durable, à travers l'appui à des initiatives endogènes visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Les objectifs poursuivis visent à :

- Relancer la production agricole, tout en garantissant une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Promouvoir l'accès des populations aux ressources financières et à la formation ;
- Promouvoir l'accès aux soins, infrastructures et équipements de santé communautaire et d'hygiène ;
- Renforcer la prise en compte des besoins des enfants dans le processus de développement.

Les principaux domaines d'intervention de AHDIS concernent : (i) la micro-finance ; (ii) l'agriculture et la gestion des ressources naturelles ; (iii) la santé et la nutrition ; (iv) le développement organisationnel ; et (v) le renforcement des capacités techniques.

L'équipe de AHDIS déclare avoir eu connaissance des opportunités qu'offre le Programme IREMLCD par le biais du responsable du CONACILSS à Dakar. Pour obtenir des informations plus détaillées (canevas de formulation de la proposition technique, conditions d'éligibilité, plafonds du financement, etc.), elle a pris contact avec des membres du Secrétariat Exécutif du CILSS à Ouagadougou.

Le processus de préparation de la requête s'est appuyé sur le recrutement d'un consultant pris en charge par AHDIS sur ses fonds propres. Le consultant a effectué une mission de terrain dans la zone de Sagata Djolof, en vue de réaliser des diagnostics participatifs (DP) au niveau des villages. Par-delà l'identification et la hiérarchisation des contraintes, ces DP ont permis de délimiter les orientations prioritaires autour desquelles devrait s'articuler la stratégie d'intervention.

Sur la base des résultats de l'exercice de diagnostic, l'ONG a élaboré une proposition préliminaire de projet comprenant plusieurs volets, notamment :

- La mise en place de pépinières villageoises ;
- L'installation de brise-vent ;
- La création et l'équipement de comités de lutte contre les feux de brousse ;
- La promotion d'activités génératrices de revenus ;
- Le développement du compostage par les fosses fumières ;
- La promotion des activités de régénération assistée ;
- La vulgarisation de foyers améliorés.



De l'avis des responsables de AHDIS, cette proposition initiale accompagnée d'un budget d'environ 70 millions CFA a été profondément remaniée par l'équipe du Programme IREMLCD. A la suite de négociations qui ont duré près d'un an, le CILSS a demandé que le micro-projet soit considérablement réduit et structuré autour des activités de reboisement et de lutte contre les feux de brousse.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

L'arrondissement de Sagata Djolof est situé dans la partie Sud de la zone sylvo-pastorale où l'élevage extensif constitue le mode de production dominant, compte tenu caractère austère de l'environnement.

La baisse de fertilité des terres de culture du vieux bassin arachidier - liée à la forte pression démographique et aux pratiques culturales non appropriées - a entraîné un glissement du domaine agricole vers cette zone. Ainsi la culture de l'arachide s'est progressivement étendue à la zone la transition agro-pastorale, à la faveur de l'implantation des forages, dans els années 50.

Actuellement, l'arrondissement de Sagata Djolof connaît une amplification du processus de dégradation environnementale. Les sols sont devenus très sensibles à l'érosion éolienne, à cause de la destruction de la végétation, du surpâturage et de la fréquence des feux de brousse. Cette situation entraîne une régression des activités agricoles.

Du point de vue socio-économique, les systèmes de production de la zone reposent sur l'élevage qui occupe près de 70 % de la population. L'amélioration de la couverture sanitaire du bétail est à l'origine d'une augmentation des effectifs animaux. Toutefois, l'activité d'élevage reste confrontée à de multiples contraintes :

- Persistance de certaines épizooties (pasteurellose bovine, botulisme, parasitisme, etc.) ;
- Insuffisance des points d'eau pastoraux ;
- Faiblesse des filières d'approvisionnement en aliments de bétail.

S'agissant des cultures pluviales, les difficultés rencontrées concernent :

- Les aléas climatiques ;
- L'appauvrissement des sols ;
- L'insuffisance et la mauvaise qualité des semences ;
- La présence de prédateurs (termites, sauterelles, etc.).

Initialement, l'ONG se proposait d'intervenir dans les quatre communautés rurales qui composent l'arrondissement de Sagata Djolof. C'est à la suite du redimensionnement du micro-projet que la zone d'intervention a été réduite aux deux communautés rurales de Sagata Djolof et de Thiamène. Au sein de ces communautés rurales, AHDIS a encouragé des concertations entre les délégués des villages et les conseillers ruraux pour choisir les villages bénéficiaires, en prenant en compte trois critères importants : (i) l'existence d'un point d'eau permettant d'entretenir une pépinière et de garantir la production de plants ; (ii) la disponibilité de terre que le conseil rural peut affecter au village pour les besoins du reboisement ; et (iii) l'engagement des populations à s'impliquer dans les activités et à apporter une contribution.

Au total dix villages ont été choisis pour abriter les activités du micro-projet qui sont articulées autour de l'implantation de pépinières communautaires, la production de plants en vue d'implanter des brise-vent, l'ouverture de pare-feux et la formation des bénéficiaires.

En plus des localités où elles sont implantées, les pépinières ont polarisé les autres villages alentour. Le rapport trimestriel d'activités de septembre 2006 indique que : «*sur proposition des villages choisis pour abriter les pépinières, l'assemblée de la communauté rurale de Thiamène a adopté la décision de regrouper autour de chaque pépinière les villages satellites que polarisent les villages où sont implantées les pépinières*». Chacune des cinq pépinières communautaires de cette communauté rurale dessert entre trois et huit villages ; ce qui fait au total trente et un villages pour les cinq pépinières. Les cinq pépinières de la communauté rurale de Sagatta Djoloff polarisent trente deux villages.

AHDIS a identifié sept groupes principaux qui sont les bénéficiaires du micro-projet : (i) les conseils ruraux ; (ii) les groupements et unions de femmes ; (iii) les groupements et unions de jeunes ; (iv) les associations d'usagers des forages ruraux motorisés ; (v) les comités villageois et inter-villageois de développement ; (vi) les groupements à vocation économique et environnementale ; et (vii) les autres organisations communautaires de base. Cette démarche de ciblage social n'explique pas les raisons du choix des différents groupes retenus, ni les problèmes que le micro-projet cherche à adresser au niveau de chacun de ces groupes.

### 2.3. Cadre logique

<b>Objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Objectif 1 : Mettre en place des pépinières forestières communautaires	4 pépinières forestières communautaires sont fonctionnelles et ont permis de produire 16.000 plants	Mise en place de 4 pépinières forestières communautaires  Exploitation des pépinières forestières communautaires
Objectif 2 : Mettre en place des rideaux de brise-vent	Des brise-vent sont implantés dans des parcelles couvrant une superficie de 30 ha	Installation de brise-vent au niveau de 30 ha de parcelles exploitées  Mise en défens de zones sensibles couvrant une superficie de 5 ha
Objectif 3 : Mettre en place et équiper les comités de lutte contre les feux de brousse et réaliser des pare-feux	10 comités de lutte contre les feux de brousse sont mis en place, équipés et fonctionnels	Mise en place de comités de lutte contre les feux  Equiper les comités en bicyclettes et petit matériel d'intervention  Aménagement de pare-feux

### 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

(en F CFA)

<b>Rubriques</b>	<b>Financement IREMLCD</b>
Mise en place de pépinières communautaires	7.390.000
Mise en place de rideaux de brise-vent	10.520.000
Equiper les comités de lutte contre les feux de brousse	1.400.000
Appui de l'ONG en moyens logistiques	1.230.000
Fonctionnement de l'ONG	8.892.600
<b>TOTAL</b>	<b>29.432.600</b>

Pour susciter une dynamique plus forte d'adhésion des populations, l'ONG a entrepris de chercher des financements additionnels en vue de promouvoir des activités supplémentaires pouvant générer des revenus et/ou contribuer à améliorer les conditions de vie des populations. Des contacts ont été noués avec le Programme de Gestion pour la Réhabilitation des Terres (PROGERT), avec pour objectif de faire prendre en charge les volets non retenus par le Programme IREMLCD, notamment : (i) les activités génératrices de revenus ; (ii) la régénération assistée ; (iii) le compostage ; et (iv) les foyers améliorés. Il convient de signaler que le PROGERT n'a pas encore obtenu les fonds sollicités auprès du FEM.

L'ONG s'est rapprochée également du Fonds Social de Développement pour la prise en charge d'un volet sécurité alimentaire centré sur : (i) l'adduction d'eau ; (ii) le maraîchage ; et (iii) la construction de magasins céréaliers. Cette proposition a été élaborée en partenariat avec les conseils ruraux de la zone d'intervention. Elle n'a pas encore obtenu de suite favorable.

## **2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues**

L'équipe de AHDIS est chargée d'assurer la gestion, la coordination et le suivi des activités du micro-projet, en partenariat avec les élus locaux et les services techniques étatiques. Un chef de projet a été désigné parmi les agents de l'ONG basés à Dakar. L'antenne de terrain qui devait être mise en place au démarrage des activités n'a finalement pas été implantée. Les missions dévolues à cette antenne sont prises en charge par un animateur désigné au sein du personnel de AHDIS en poste à Dakar. Cet animateur effectue une mission de terrain une fois par mois pour conduire des séances d'animation dans les villages et suivre le déroulement des activités.

Le dispositif établi sur le terrain se structure autour de comités de gestion villageois et de coordinations locales à l'échelle des communautés rurales. Les comités de gestion villageois qui comprennent, chacun sept membres, sont chargés de gérer directement les activités menées dans les limites de leurs terroirs (gestion de la pépinière, entretien du matériel distribué par l'ONG, organisation des activités de reboisement, mobilisation des populations dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse).

La coordination locale se compose des délégués des villages centres et de quatre mandataires du conseil rural dont le président de la communauté rurale et le responsable de la commission chargée de l'environnement. Elle a pour mission de superviser les activités et d'apporter un appui aux comités villageois.

L'ONG a prévu d'établir des protocoles d'accord avec les conseils ruraux et les services techniques dont le concours est requis pour l'exécution des activités. Dans les faits, ces protocoles n'ont pas été conclus. Le sous-préfet de Sagatta Djoloff et le responsable du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) estiment que leurs structures sont tenues à l'écart du micro-projet par l'ONG. Or, pour les besoins de l'élaboration du document de projet, le consultant de AHDI avait sollicité l'accès aux données monographiques détenues par le CADL.

Avant le démarrage des activités, une réunion de concertation avait regroupé le responsable chargé du micro-projet au sein de l'équipe de l'ONG, le sous-préfet, les agents des services techniques et les présidents des deux conseils ruraux. Les discussions sur les modalités du partenariat avaient insisté sur la nécessité d'établir un protocole d'accord. Cette recommandation n'a pas eu de suite.

Plutôt que de collaborer avec l'équipe du CADL, l'ONG s'est contentée de mobiliser, chaque fois que de besoin, l'agent forestier. Au niveau des services techniques, on déplore ce déficit de collaboration. «*Les responsables de l'ONG sont passés par nous pour obtenir des données et élaborer un document de projet. Maintenant qu'ils ont obtenu le financement, ils n'ont plus besoin de nous. Ils ont mis en place leurs comités à notre insu et travaillent dans les villages, sans nous associer à quoi que ce soit* » (M. Diagne, Dahra).

### **3. Analyse des résultats**

#### **3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés**

Le retard accusé dans le démarrage des activités en 2006 s'est répercuté négativement sur les résultats de la campagne de reboisement. Au moment de lancer les activités en juin 2006, il était apparu risqué de mettre en place des pépinières en vue d'entamer une production de plants, compte tenu des délais requis pour que ces plants soient aptes à être utilisés dans le cadre du reboisement. Face à cette situation, une concertation entre l'ONG et CILSS a débouché sur la décision consistant à recourir aux pépinières existantes pour obtenir des plants.

L'Administration forestière a fourni gracieusement 13.025 plants dont plus des  $\frac{3}{4}$  se composent de l'Acacia senegal. Cette espèce prédomine au niveau des pépinières gérées par le service forestier dans la zone (Louga et Linguère), à cause sa forte capacité d'adaptation aux conditions écologiques difficiles.

Depuis le démarrage des activités, les principaux résultats obtenus portent sur :

- L'implantation de 10 pépinières communautaires, conformément aux objectifs initiaux ;
- La formation de 24 membres des comités de gestion villageois et conseillers ruraux aux techniques de production de plants et de mise en place de brise-vent ;
- La mise à la disposition des villages cibles de 13.025 plants fournis par le service forestier en 2006 ;
- L'aménagement de 10 km de pare-feux, au lieu des 3 km initialement prévus.

#### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

##### *3.2.1. Action n° 1 : Mise en place de pépinières forestières communautaires*

Les conseils ruraux ont procédé à des délibérations pour affecter des parcelles devant abriter les pépinières communautaires. Dans le courant du second semestre de 2006, les cinq pépinières dont l'implantation était prévue dans la 1<sup>ère</sup> phase ont été mises en place. Ces pépinières sont équipées d'un bassin alimenté par système raccordé au forage ou au robinet le plus proche. L'entretien de la pépinière est, le plus souvent, assuré par un responsable désigné au sein du comité de gestion villageois.

En 2006, il n'y a pas eu de production au niveau des pépinières, l'ONG ayant fait recours aux plants offerts par le service forestier. Les comités ont éprouvé des difficultés pour assurer l'entretien des plants qui leur ont été distribués et qu'ils ont stockés dans des structures de fortune. A Sagata Djolof, le responsable de la pépinière a assuré pendant une semaine l'arrosage des 1.200 plants stockés dans la maison communautaire, en s'approvisionnant au niveau du

robinet de la Mutuelle d'épargne. Lorsque cette institution a exigé le paiement des quantités d'eau utilisées, le comité a mis fin à l'arrosage et tous les plants ont été asséchés.

Il faut craindre que les problèmes rencontrés en 2006 ne se reproduisent en 2007. Au moment du déroulement de la mission, à la mi-juillet, certaines pépinières comme celle de Mbacké Djolof étaient en cours d'implantation. De l'avis des techniciens rencontrés, il est peu probable que ces pépinières puissent produire à temps des plants en vue de la campagne de reboisement. *«L'ONG veut lancer des pépinières ayant une grande capacité de production de plants, de l'ordre de 6.000 plants. Pour moi, cet objectif est trop ambitieux et le travail ne pourra pas réussir, surtout que les populations ne se sentent pas concernées. A ce jour, sur l'ensemble des pépinières, on a fait l'empotage au niveau des deux pépinières de Sagata et Thiamène seulement. La population ne s'est pas mobilisée pour faire le travail. Il n'y a eu que les membres des comités villageois et les élèves qui sont venus les aider à Thiamène»* (P. Coly, Dahra).

Les responsables des comités de gestion n'ont pas d'information sur la production qui est programmée au niveau des pépinières. Les interlocuteurs rencontrés à Thiamène déclarent qu'ils ont demandé principalement des espèces fruitières pour les produire dans la pépinière, mais que l'ONG ne leur a apporté que des espèces forestières.

Sur un autre plan, il faut souligner que les comités n'ont pas pris le soin de planifier l'utilisation des plants qui seront produits. Ils envisagent tout simplement de les vendre pour disposer de revenus financiers destinés à la prise en charge des frais de fonctionnement de la pépinière (désintéressement du pépiniériste, coût de l'arrosage, etc.).

Actuellement, les comités accordent peu d'intérêt aux pépinières dont la durabilité est problématique, à cause de la mauvaise qualité des clôtures. Dans le cas spécifique de Thiamène, la clôture grillagée risque de s'effondrer si les piquets ne sont pas renforcés.

### 3.2.2. Action n° 2 : Implantation de rideaux de brise-vent

Sur les 20.000 plants dont le reboisement est prévu dans le cadre de l'exécution du micro-projet (rideaux de brise-vent), plus de 13.000 ont été fournis gracieusement à l'ONG en 2006 par le service forestier. Le rapport d'activités de septembre 2006 insiste sur la nécessité de *«prévoir pour les opérations de reboisement un système efficace de protection (grillage) à cause de la forte divagation du bétail»*. La campagne de reboisement de 2006 n'a finalement pas eu lieu. Le rapport d'activités de décembre 2006 constate que *«le reboisement a connu un retard consécutif à l'acquisition tardive des plants au niveau du service forestier. Sur 13.025 plants reçus, peu de comités villageois ont effectivement reboisé. Les raisons évoquées sont l'arrêt précoce des pluies dans la zone (...) et le choix des populations d'adopter une attitude prudente en mettant les plants dans des conditions d'une bonne évolution phénologique»*.

Les comités villageois ont pris conscience des risques d'échec qui pèseraient sur une opération de reboisement qui serait entreprise dans la zone en fin d'hivernage, surtout en l'absence d'un arrosage complémentaire. Par conséquent, ils ont renoncé à l'idée de faire un reboisement communautaire et décidé de distribuer les plants à toute personne désireuse de les utiliser dans sa concession ou sa parcelle de culture.

Les enquêtes menées sur le terrain révèlent que dans trois villages au moins (Sagata Djolof, Affé et Melakh), les plants ont tous été abandonnés sur le lieu où ils étaient entreposés. Dans quatre localités (Mbacké Djolof, Sine, Gang et Mbacké Baari), les plantations faites par des producteurs individuels ont connu des échecs, la quasi-totalité des plants étant morts. Dans le cas spécifique de Thiamène, le taux de survie des arbres plantés le long de la clôture de l'école primaire est

d'environ 30 %. Dans les localités de Pass et Ndioussy, les taux de survie des plantations individuelles sont de l'ordre de 10 %.

Pour la campagne de reboisement de 2007, les comités villageois n'ont pas effectué un recensement des producteurs désireux d'aménager des rideaux de brise-vent.

### *3.2.3. Ouverture de pare-feux*

Au départ, l'ONG avait décidé de permettre aux populations d'acquérir les formations requises en vue de leur confier l'ouverture des pare-feux. Cette initiative devait permettre aux populations de mettre en pratique la formation reçue et d'apporter une contribution, sous forme d'effort physique, à la mise en œuvre du micro-projet.

Ce scénario a été abandonné par l'ONG qui a choisi d'intégrer ses activités dans le cadre du programme global d'aménagement de pare-feux élaboré par le service forestier. Les ressources allouées par le micro-projet ont permis de réaliser 10 Km de pare-feux. Mais, compte tenu du retard dans la mobilisation du budget au niveau national, l'entreprise privée adjudicataire du marché n'a réalisé les travaux qu'en juin 2007, au lieu de les faire en octobre 2006. L'impact de cette réalisation est bien évidemment limité parce qu'à cette période de l'année, il n'y avait presque plus de fourrage sec à protéger.

### *3.2.4. Formation des membres des comités villageois*

Le séminaire de formation a porté sur les techniques de reboisement et de plantation de brise-vent. La formation a été dispensée à un groupe comprenant deux membres de chacun des comités villageois (le responsable chargé du reboisement et celui chargé de la formation) et deux délégués de chaque conseil rural. En 2006, la formation n'a pas pu servir parce qu'elle a été dispensée en fin septembre. Les bénéficiaires ont été invités à organiser des sessions de restitution et de démultiplication dans leurs villages. Les enquêtes montrent qu'il n'y a pas eu de démultiplication de la formation.

## **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n'ont pas été examinés au cours de l'évaluation.

## **3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires**

Plusieurs interlocuteurs rencontrés estiment que les activités menées par l'ONG ne présentent pas un intérêt majeur pour les populations. À leurs yeux, c'est le reboisement qui constitue le pivot des interventions. Or, cette activité ne constitue pas une préoccupation prioritaire des villageois qui considèrent que, pour être utiles, les appuis doivent porter sur l'élevage (embouche), la mise en place d'infrastructures hydrauliques et le maraîchage. Elles s'étonnent que l'on puisse se focaliser sur l'aménagement de rideaux de brise-vent dans une zone où l'agriculture n'occupe pas une place centrale dans les systèmes de production. D'ailleurs, il n'y a pas d'initiatives prises par les producteurs ruraux pour planter des arbres dans leurs parcelles de culture.

L'aménagement de pare-feux peut contribuer à assurer une protection efficace des pâturages. Certains interlocuteurs se demandent s'il est nécessaire que cette intervention soit prise en charge par l'ONG dans la mesure, où de tout temps, l'aménagement des pare-feux a été assuré par le service forestier. D'autres, se déclarent déçus parce que l'ONG n'aurait pas tenu sa promesse de rétribuer les villageois pour qu'ils assurent l'aménagement des pare-feux.

Globalement, les interlocuteurs considèrent que la mise en œuvre du micro-projet n'a pas d'incidence significative sur leurs conditions de vie : *«les responsables de l'ONG sont venus et ils ont fait beaucoup de promesses. Jusqu'à présent, on n'a pu voir grand chose. Ils ont apporté des plants, mais c'était trop tard pour reboiser, donc on n'a pas utilisé ces plants. Ils ont fait venir un tracteur pour ouvrir un pare-feux, mais c'était presque en hivernage et le pare-feux n'a servi à rien»* (M. Ndao, Sagatta Djoloff).

### **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

La mise en œuvre du micro-projet s'appuie sur des dispositifs ad hoc mis en place dans les villages. Le rapport d'activités de septembre 2006 souligne que les membres du comité villageois sont les représentants des organisations existantes, notamment les groupements de promotion féminine, les associations de jeunes, les associations d'usagers des forages, etc.). Les enquêtes effectuées par la mission révèlent qu'il n'y a pas eu d'optimisation des dispositifs institutionnels existants. Les seules dispositions prises visaient à garantir la représentation au sein des comités de coordination des délégués des différents villages cibles, en plus des mandataires du conseil rural. Il est à noter que ces structures n'ont pas bénéficié d'appuis spécifiques pour renforcer leurs capacités.

### **3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Le CONACILSS a été désigné par le CILSS comme structure de pilotage des micro-projets. Il a mis en place un comité comprenant les représentants des ministères techniques intéressés par la mise en œuvre des micro-projets et les mandataires des organisations de la société civile (CONGAD et Conseil National de la Jeunesse).

Ce comité qui est présidé par le Secrétaire Permanent du CONACILS a défini les critères de sélection des micro-projets, diffusé l'information sur le Programme IREMLCD, recueilli les propositions de projets et procédé à la présélection des meilleurs projets.

Le Secrétariat exécutif du CILSS a proposé la mise en place, au niveau national, d'un mécanisme de suivi des micro-projets exécutés sur le terrain. Cette proposition n'a pas encore été concrétisée.

Le point focal de la CCD a participé à l'identification des micro-projets, ainsi qu'à l'évaluation des propositions de projets élaborées par les organisations de la société civile. Cette évaluation met l'accent sur la cohérence entre les orientations des micro-projets et les options opérationnelles du PAN/LCD.

Le point focal estime que la mise en œuvre des micro-projets a permis de renforcer la prise de conscience des populations et de faire connaître davantage la CCD et le PAN/LCD qui est son instrument de mise en œuvre au niveau national.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion**

Les techniques de reboisement et d'aménagement de pare-feux ne sont pas maîtrisées par les populations de la zone d'intervention.

Aucune disposition n'a été prise par les comités pour démultiplier la formation au niveau des différentes localités.

### **4.2. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées**

La gestion des pépinières est prise en charge par les membres des comités de gestion villageois. Les populations sont réticentes à s'impliquer dans cette activité parce qu'elle ne leur rapporte rien. Le rapport d'activité de décembre 2006 estime que *«le manque de motivation des populations est le principal obstacle au bon déroulement des activités de terrain»*.

Les populations imputent l'absence de motivation à un certain nombre de facteurs. *«Les gens de la communauté rurale de Sagata sont découragés dans la mesure où le travail du projet ne répond pas à leurs attentes. Et puis, les dirigeants de l'ONG avaient promis d'ouvrir une antenne locale pour faire un travail de proximité avec les paysans. Au lieu d'avoir cette antenne, on a, de temps en temps, la visite des personnes envoyées par l'ONG »* (S. Niang, Sagata Djoloff).

Les comités plaident pour la mise en de mécanismes d'incitation susceptibles de mobiliser les populations et d'obtenir une adhésion plus forte. Par ailleurs, ils suggèrent que l'ONG s'inspire de l'expérience du Projet d'aménagement et de développement villageois (PADV) qui appuie des activités génératrices de revenus dans la zone.

### **4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

L'ONG et les comités de gestion n'ont pas encore développé une réflexion sur les mécanismes de pérennisation des activités engagées. Actuellement, la gestion des pépinières ne semble pas être viable. Ces réalisations ne sont pas appropriées par les comités villageois qui n'ont pas procédé à une planification de la production de plants.

Les activités d'implantation de rideaux de brise-vent n'ont pas encore démarré dans les villages cibles et ne suscitent pas un intérêt particulier. Il est peu probable qu'elles se développent pour devenir pérennes.

### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationale**

Certains des villages cibles du micro-projet bénéficient d'appuis que leur fournissent d'autres organismes d'intervention, en particulier le PADV. Mais, il n'y a eu aucune concertation entre l'ONG et ce programme pour coordonner les activités et définir ensemble des principes directeurs devant orienter les interventions au niveau local.



## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### **5.1. Lutte contre la désertification**

Dans près du tiers des villages cibles, les comités n'ont pas utilisé les plants que l'ONG a mis à leur disposition en 2006. Les quelques activités de reboisement menées se sont soldées par un échec ; ce qui a conduit à un découragement de leurs promoteurs. De façon générale, les opérations de reboisement ne présentent pas d'intérêt aux yeux des populations pour deux raisons au moins : (i) l'absence d'un mécanisme d'incitation ; (ii) la difficulté à obtenir le grillage pour sécuriser les plantations.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

Les activités du micro-projet ne contribuent pas à améliorer les productions agricoles, ni à générer des revenus pour les villageois. Par conséquent, elles n'ont pas d'incidence significative sur les systèmes de production et les conditions de vie des populations.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

L'exécution du micro-projet a permis à l'ONG de continuer à exercer des activités sur le terrain et de disposer de ressources financières pour défrayer une partie de ses frais de fonctionnement. AHDIS a élaboré des requêtes pour mobiliser des financements complémentaires qu'elle n'a pas encore obtenus.

Dans la mesure où l'ONG ne collabore pas avec les cadres organisationnels qui existent dans les villages, ces structures n'ont pas bénéficié d'appuis visant à renforcer leurs capacités.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

L'option en faveur de la mise en place de dispositifs ad hoc a révélée ses limites. Les comités villageois ne sont pas véritablement fonctionnels et ne se réunissent de façon épisodique. L'optimisation des cadres organisationnels existants et qui sont fonctionnels aurait pu créer les conditions d'une meilleure prise en charge du micro-projet par les villages.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier**

#### **13/7/07**

- 1) Dakar : séance de travail avec l'équipe de l'ONG AHDIS (collecte de documents complémentaires, profil et expérience de la SPP, processus d'élaboration du micro projet, activités menées et résultats obtenus, suivi technique, perspectives)
- 2) Dahra Djolof : séance de travail avec le sous-préfet de Sagata Djolof (implication des autorités dans l'identification et la mise en oeuvre du micro projet, appréciation sur la pertinence du micro projet)
- 3) Dahra Djolof : entretien avec le responsable du Centre d'appui au développement local (partenariat avec la SPP, appréciation sur la pertinence et les résultats du micro projet)

#### **14/07/07**

- 1) Sagata Djolof : visite des réalisations et entretien avec deux responsable du comité local de gestion du micro projet (activités menées, résultats obtenus, fonctionnement du comité local, difficultés rencontrées, impact et perspectives)
- 2) Sagata Djolof : entretien avec l'animateur local de l'ONG (activités menées et résultats obtenus, suivi des activités, mise en place et fonctionnement des comités locaux, sélection des villages à visiter)
- 3) Sagata Djolof : entretien avec le président de la communauté rurale de Sagata Djolof (implication dans l'identification et la mise en oeuvre des activités, appréciation sur la pertinence du micro projet, impact du micro projet)
- 4) Mbacké Djolof : visite des réalisations et entretien avec un responsable du comité local (fonctionnement du comité, activités menées, résultats et impacts, difficultés rencontrées et perspectives)
- 5) Dahra Djolof : entretien avec le responsable de la brigade forestière de Sagata Djolof (partenariat avec la SPP, appréciation sur les résultats et les impacts)

#### **15/07/07**

- 1) Thiamène : visite des réalisations et entretien avec le président de la communauté rurale de Thiamène (implication dans l'identification et la mise en oeuvre du micro projet, résultats et impacts des activités)
- 2) Thiamène : entretien avec un responsable du comité local (mise en place et fonctionnement du comité, résultats et impacts des activités, difficultés et perspectives)
- 3) Pass (entretien avec un responsable du comité local (fonctionnement du comité, implication des villageois, résultats et impacts des activités)

### **7.2. Liste des personnes rencontrées**

#### Dakar

Amacodou DIOUF (ONG AHDIS)

#### Ville de Dahra Djolof

Mbaké FALL (Sous-préfet de Sagata Djoloff)  
El Hadj Amadou DIAGNE (CADL)  
Pascal COLY (service forestier)

Village de Sagata Djoloff

Mor NDIAYE (ONG AHDIS)  
Sémou NIANG  
El Hadj SAMB

Village de Mbacké Djoloff

Mor NIANG  
Oumar THIAM

Village de Thiamène

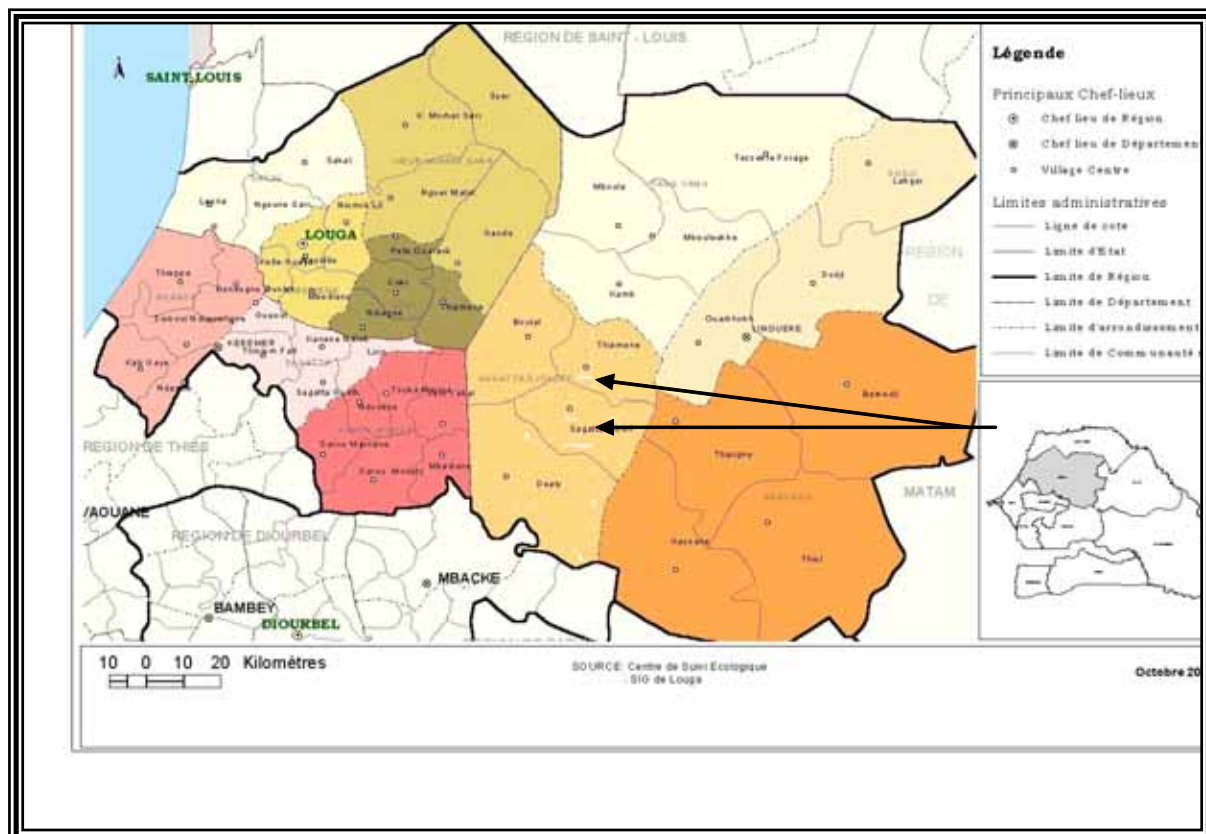
Ndiaga SOW  
El Hadj Aly CISSE

Village de Pass

Mandiaye GUEYE  
Abdou NDIAYE

**7.3. Carte des sites d'intervention**

**CARTE REGION DE LOUGA  
PROJET BIODIVERSITE SECURITE ALIMENTAIRE**



Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.4

Projet : Programme d'appui à la lutte contre la désertification  
Pays : Sénégal  
Porteur du Projet : Green Sénégal

Oussouby Touré

Août 2007

## SOMMAIRE

1. Introduction .....	3
1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2. Nature et montage du micro-projet .....	6
2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés.....	6
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	7
2.3. Cadre logique .....	8
2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	9
2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	10
3. Analyse des résultats .....	10
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	10
3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	11
3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	15
3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	15
3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	16
3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	16
4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	17
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	17
4.2. Modes de -gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	17
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	17
4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	18
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet.....	18
5.1. Lutte contre la désertification.....	18
5.2. Réduction de la pauvreté .....	19
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet	20
6. Enseignements et recommandations .....	20
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	20
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	20
6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	20
7. Annexes.....	20
7.1. Calendrier .....	20
7.2. Liste des personnes rencontrées .....	21
7.3. Carte des sites d'intervention .....	22

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d'autres font l'objet d'une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d'exécution. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et

---

<sup>1</sup> « La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux » (Toulmin, 2002).

recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet « Programme d'appui à la lutte contre la désertification » exécuté par l'ONG Green Sénégal dans la région de Thiès, au Sénégal.

## **1.2 Contexte national des actions de lutte contre la désertification**

Il convient de souligner que l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'action de lutte contre la désertification constituent les principaux engagements contractuels des pays touchés. Élément central du dispositif proposé par la CCD, les PAN/LCD ont pour objectif d'analyser les processus de dégradation des terres dans un cadre global et multisectoriel en vue de définir des stratégies visant à prévenir et/ou inverser les tendances régressives constatées.

Le contexte socio-politique favorable qui prévaut au Sénégal et l'existence d'organisations fortes regroupant les acteurs de la société civile ont permis de développer une collaboration institutionnelle entre l'administration et les acteurs non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD. Les options retenues pour la conduite de cet exercice de planification ont accordé une place centrale à l'organisation de concertations internes au sein des principales catégories d'acteurs (producteurs ruraux, élus locaux, ONG, associations de jeunes et de femmes, chefs religieux et coutumiers, opérateurs économiques privés et professionnels de la communication). Ces concertations ont permis non seulement de systématiser la réflexion sur les expériences engagées en matière de lutte contre la dégradation des terres, mais aussi de formuler des propositions d'actions répondant aux intérêts et attentes spécifiques de chaque groupe d'acteurs<sup>2</sup>.

C'est à partir des propositions formulées par les différents groupes d'acteurs et des matériaux issus d'investigations et de réflexions concertées que les lignes directrices et les priorités du PAN/LCD ont été définies. Ce programme a été conçu comme un cadre commun d'actions susceptible de favoriser la mobilisation des acteurs et la convergence des initiatives vers des axes d'intervention articulés autour de la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté.

En plus de l'engagement des acteurs nationaux, la mise en œuvre du PANL/LCD a été favorisée par le soutien de plusieurs partenaires extérieurs, notamment le PNUD/UNSO, l'USAID, les Pays-Bas, la France, la GTZ, l'ACDI, le Secrétariat de la CCD et le Mécanisme Mondial. Ces partenaires sont regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'environnement. Un tel cadre de concertation permet aux partenaires techniques et financiers d'échanger de façon régulière des informations et de garantir la cohérence de leurs interventions.

Le renforcement de la coopération avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD s'est traduit par le lancement de plusieurs projets importants, en

---

<sup>2</sup> *Analysant les modalités d'élaboration du PAN/LCD, le rapport sur la mise en œuvre de la CCD (1999) note que le processus de concertations sectorielles «constitue sans doute l'une des originalités du processus PAN au Sénégal pour avoir permis, contrairement à l'approche géographique, de révéler l'opinion de composantes sociales homogènes et organisées, tout en permettant d'atteindre un large public. Des groupes d'acteurs jusqu'ici peu visibles dans le débat sur l'environnement et le développement ont pu ainsi faire entendre leur voix de façon distincte et inattendue, au vu des opinions développées» (Rapport national sur la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à la troisième conférence des parties de Recife, Brésil).*

particulier le projet sénégal-mauritanien de conservation de la biodiversité dans la vallée du fleuve Sénégal, le projet agroforestier de Diourbel et le projet de reboisement du littoral. Alors qu'avant 1992, les ressources allouées au financement des activités de gestion des ressources naturelles s'élevaient à près de 5 milliards CFA en moyenne par an, ce montant est passé à 22,85 milliards CFA au cours de la période 1992/2007<sup>3</sup>.

Le 3<sup>ème</sup> rapport national sur la mise en œuvre de la CCD (2004) rappelle que les besoins de financement des activités de lutte contre la désertification ont été évalués par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à 846,835 milliards CFA. 27,6 % de ces ressources ont été mobilisés à travers les programmes en cours d'exécution et les provisions inscrites dans le Programme triennal d'investissements publics (PTIP). A ces ressources s'ajoute «*le financement mobilisé par les ONG et le mouvement associatif, à travers des financements du PMF/FEM et d'autres partenaires [dont le montant s'élève] à plus de 5 milliards CFA*».

### **1.3. Méthode et mise en œuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles**

Du point de vue méthodologique, l'évaluation s'est appuyée principalement sur les informations contenues dans la documentation (le rapport de présentation du micro-projet, les rapports d'activités, les comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS et le rapport d'évaluation finale de la phase pilote). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (CONACILSS, point focal de la CCD, équipe de l'ONG Green Sénégal, services techniques partenaires et populations cibles). Les *focus groups* et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en œuvre pour conduire l'évaluation a été structurée en cinq grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou et au moment du démarrage de l'évaluation du micro-projet. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Séances de travail avec le point focal de la CCD et le responsable du CONACILSS (modalités de leur implication dans l'identification et la mise en œuvre du micro-projet et collaboration entre les structures concernées) ;
- 3) Entretien avec l'équipe de Green Sénégal à Thiès (profil et expérience de la structure, processus d'identification du micro-projet, sélection de la zone d'intervention et des villages cibles, activités menées et résultats obtenus). Cet entretien a permis de sélectionner des sites et quatre villages à visiter<sup>4</sup>. Le choix de ces localités a été fait en combinant deux critères essentiels : (i) la diversité des activités menées ; et (ii) les performances enregistrées dans la réalisation des activités ;
- 4) Visite de terrain et entretiens avec les bénéficiaires et l'agent de Green Sénégal chargé de superviser les activités dans la zone d'intervention. Les visites ont concerné

<sup>3</sup> Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Mars 2002.

<sup>4</sup> Les visites de terrain ont été effectuées à Samel et Diack 2 dans la communauté rurale de Ngoundaine, ainsi qu'à Bardick et Mèwane Thiathiar dans la communauté rurale de Ndièyène Sirakh.



principalement des jardins maraîchers, des jardins fruitiers embocagés et un site anti-érosif. Pour ce qui concerne l'enquête au niveau des villages, quatre entretiens collectifs et huit entretiens individuels ont été réalisés ;

- 5) Entretien avec le responsable chargé du micro-projet au sein de l'équipe de Green Sénégal sur les principaux constats et les observations préliminaires de la mission d'évaluation.

En raison du retard observé dans l'installation des pluies, les travaux agricoles n'avaient démarré que timidement au moment de la visite de terrain. Ainsi, les interlocuteurs rencontrés qui n'avaient pas une charge de travail très importante, ont fait montre d'une grande disponibilité lors des enquêtes. Toutefois, il est apparu très vite que la plupart d'entre eux ne sont pas en mesure de distinguer les activités financées grâce au concours du CILSS de celles qui bénéficient du soutien des autres bailleurs de fonds de Green Sénégal. Face à cette situation, nous avons pris le soin de spécifier, chaque fois, à l'entame des entretiens avec les villageois, les activités menées qui font l'objet de l'évaluation.

## **2. Nature et montage du micro-projet**

### ***2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés***

Le Groupe de Recherches et d'Etudes Environnementales (Green Sénégal)<sup>5</sup> est affilié à plusieurs réseaux nationaux et internationaux, parmi lesquels le Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD) et le Réseau international des ONG pour la lutte contre la désertification (RIOD). C'est par le biais du réseau Environnement et Développement du CONGAD que l'équipe de Green Sénégal a obtenu l'information sur les opportunités offertes par le Programme IREMLCD. Elle a mis à profit sa participation à des rencontres internationales organisées sous l'égide du Secrétariat de la CCD pour collecter des informations complémentaires sur le Programme auprès des responsables du CILSS.

C'est en 2002 que Green Sénégal a entamé le processus d'identification de son micro-projet, en mobilisant un consultant national et des étudiants auxquels l'ONG avait offert la possibilité d'effectuer un stage dans sa zone d'intervention<sup>6</sup>. Les résultats des recherches effectuées dans le cadre de ce stage ont été exploités pour les besoins de l'élaboration du document de formulation du micro-projet.

Initialement, Green Sénégal se proposait d'exploiter les opportunités offertes par le Programme IREMLCD pour poursuivre les activités qu'elle avait déjà entamées avec le concours d'autres partenaires (2001/2003). Dans cette perspective, l'ONG envisageait d'intervenir dans quarante villages, répartis dans quatre communautés rurales des régions de Diourbel et de Thiès.

La proposition de projet a été redimensionnée, à la suite des discussions avec les experts du CILSS. Ces négociations conduites entre 2002 et 2005 ont débouché sur la formulation d'un micro-projet test devant couvrir dix villages répartis dans deux communautés rurales de la région

---

<sup>5</sup> Green Sénégal a pour ambition de contribuer d'une part à renforcer la sécurité alimentaire par la promotion d'une agriculture durable et, d'autre part à favoriser la protection et la préservation de l'environnement. Disposant d'une longue expérience dans le domaine de l'encadrement des producteurs ruraux, Green Sénégal s'attache à promouvoir les techniques et les pratiques d'agriculture durable, à travers la formation et la communication.

<sup>6</sup> Ce sont les projets en cours d'exécution à l'époque au niveau de l'ONG qui ont permis de financer la préparation de la requête soumise au CILSS.

de Thiès<sup>7</sup>. Si l'équipe de Green Sénégal déplore les délais très longs consacrés aux négociations avec le CILSS, elle se félicite en revanche de l'acceptation par cet organisme du principe du financement d'une 2<sup>ème</sup> phase d'activités. Dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> phase, il a été retenu d'étendre les activités à dix nouveaux villages. Cette option visant à élargir le cercle des bénéficiaires comporte un inconvénient dans la mesure où elle ne prévoit pas la consolidation des acquis de la phase test dans les premiers villages bénéficiaires du micro-projet.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

Prenant en compte les contraintes liées à la révision à la baisse du budget consécutive au redimensionnement du micro-projet, Green Sénégal a choisi de concentrer les activités de la phase test dans une zone proche du lieu d'implantation de son siège (Thiès). Il s'agit de la zone de Thiénéba qui connaît des mutations importantes se traduisant notamment par une péjoration climatique, une forte pression démographique, une paupérisation croissante de la population et un exode massif des jeunes vers les centres urbains<sup>8</sup>.

Dans cette zone, la détérioration des conditions biophysiques entraîne une augmentation de la pression exercée sur les ressources ligneuses et les terres de culture. Elle entraîne également une régression des systèmes de production agricole, avec pour conséquence la généralisation de l'insécurité alimentaire et la diminution des revenus des populations rurales. Au sein de la zone d'intervention, le choix des localités devant bénéficier du micro-projet a été fait en concertation avec les acteurs en charge du développement local, notamment le sous-préfet, les responsables du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) et les présidents des communautés rurales.

Dans le cas spécifique de la communauté rurale de Ngoundiane qui avait déjà élaboré un plan local de développement, une réunion regroupant toutes les parties prenantes a permis de définir des mécanismes d'articulation entre les priorités du plan local et le micro-projet de Green Sénégal. Au niveau des communautés rurales de Ngoye et Ndangalma, Green Sénégal a organisé des diagnostics participatifs, en vue de définir les priorités d'intervention à prendre en compte dans le micro-projet.

S'agissant du public cible, Green Sénégal a choisi les exploitations familiales paysannes comme étant les bénéficiaires directs des actions à entreprendre. L'ONG considère que ces exploitations familiales constituent le socle économique, social et culturel des sociétés rurales de la zone d'intervention. De ce fait, elles représentent le niveau le plus approprié pour l'exécution des activités économiques, la fourniture des services et du conseil agricole. Les défis que ces exploitations familiales doivent relever portent principalement sur la sécurité foncière, la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire dans le contexte d'une paupérisation croissante des producteurs ruraux, d'une croissance démographique forte et d'un exode rural important.

---

<sup>8</sup> Les conditions bioclimatiques de la zone du micro projet se caractérisent par une baisse de la pluviométrie, en particulier une diminution du volume des précipitations et une irrégularité dans la répartition spatio-temporelle des pluies. Les pressions zoo-anthropiques sur les ressources naturelles provoquent une amplification du processus de désertification, avec comme manifestations : la dégradation continue du couvert végétal, l'appauvrissement des sols, la diminution des ressources en eau et la baisse des productions agricoles.

### 2.3 Cadre logique

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PROGRAMMEES
Objectif 1 : Renforcer les capacités des organisations locales en matière de gestion des ressources naturelles	Les bénéficiaires connaissent le contenu du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	Organisation d'un atelier de lancement du micro-projet dans chacune des deux communautés rurales et présentation d'un exposé sur le PAN/LCD
	Les connaissances des conseillers ruraux sur les compétences transférées en matière de gestion des ressources naturelles sont améliorées.	Organisation de sessions de formation à l'intention de 60 % des élus locaux des deux communautés rurales sur les textes et lois relatifs aux compétences transférées en matière de gestion des ressources naturelles
	Les bénéficiaires maîtrisent les techniques de pépinières forestières et fruitières	Organisation de sessions de formation à l'intention de 30 producteurs ruraux sur les techniques de pépinières forestières et fruitières  Implantation d'un bois villageois d'une superficie de 1 ha dans chacun des 10 villages  Aménagement d'un chantier de reboisement d'une superficie de 1 ha (Acacia senegal) dans chacun des 10 villages
	Les connaissances des bénéficiaires sur les techniques agroforestières sont améliorées	Organisation de sessions de formation à l'intention de 30 producteurs ruraux sur es techniques agroforestières  Mise en place de 800 m linéaires de haies vives dans des parcelles individuelles
	Les connaissances des bénéficiaires sur les techniques de compostage sont renforcées	Organisation de sessions de formation à l'intention de 30 producteurs ruraux sur les techniques de compostage
	La production de semences prébase de niébé et de mil est accrue	Organisation de sessions de formation à l'intention de 30 producteurs ruraux sur les techniques de multiplication et de conservation de semences
	Les connaissances des bénéficiaires sur les techniques de protection naturelle des cultures sont améliorées	Organisation de sessions de formation à l'intention de 30 producteurs ruraux sur les techniques de protection naturelle des cultures
	Les bénéficiaires maîtrisent les fiches techniques portant sur la gestion des ressources naturelles	
	La biodiversité végétale est restaurée	
Objectif 2 : Améliorer l'autosuffisance alimentaire	Les bénéficiaires produisent et utilisent des semences vivrières certifiées	Appui à des producteurs ruraux pour la multiplication de semences de mil et de niébé
Objectif 3 : Mettre en place un système d'information géographique	La situation de référence des villages de la zone d'intervention est définie	Mise au point d'une base de données biophysiques et socio-économiques et intégration de la base de données dans un SIG fonctionnel
	Les produits cartographiques sont disponibles	Prise en compte des résultats dans la planification des actions.

## 2.4 Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

DESIGNATION	Année 1 pilote				Année 2		
	CILSS CFA	CILSS EU	GREEN CFA	FCD	CILSS EU	GREEN CFA	FCD
Appui à la production							
Embocagement des parcelles	500 000	762			762		
Acacia senegal	150 000	229			229		
Acacia mellifera	100 000	152			152		
Parkinsonia	50 000	76			76		
Leucaena	50 000	76			76		
Anacardier	36 000	55			55		
Acacia nilotica	50 000	76			76		
Produits phytosanitaires	250 000	381			381		
Semences fruitières	20 000	30			30		
Manioc	150 000	229			229		
Mil IBV	60 000	91			91		
Niébé	150 000	229			229		
DISEM certification de semences	200 000	305			305		
<b>Sous total</b>	<b>1 766 000</b>	<b>2 692</b>		<b>0</b>	<b>2 692</b>		<b>0</b>
EQUIPEMENT		0			0		
Gaines forestières	200 000	305			305		
Gaines fruitières	50 000	76			76		
Matériel agricole	1 250 000	1 905		1 250 000	1 905		1 250 000
Fosses compostières	500 000	762			762		
<b>Sous total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>3 049</b>	<b>0</b>	<b>1250000</b>	<b>3 049</b>	<b>0</b>	<b>1250000</b>
S I G		0			0		
Audi environnemental	1 500 000	2 287	1 000 000	1 800 000	2 287	1 000 000	1 800 000
Cartographie	2 000 000	3 049	1 500 000	2 000 000	3 049	1 500 000	2 000 000
Consommable SIG	750 000	1 143			1 143		
<b>Sous total</b>	<b>4 250 000</b>	<b>6 479</b>	<b>2 500 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>6 479</b>	<b>2 500 000</b>	<b>3 800 000</b>
Communication		0			0		
Visites d'échange	400 000	610	500 000		610	500 000	
Conférences locales	600 000	915			915		
Emissions radiophoniques	900 000	1 372	800 000		1 372	800 000	
<b>Sous total</b>	<b>1 900 000</b>	<b>2 896</b>	<b>1 300 000</b>		<b>2 896</b>	<b>1 300 000</b>	
FORMATION		0			0		
Formations techniques	360 000	549	720 000	0	549	720 000	0
Formation en décentralisation	400 000	610			610		
<b>Sous total</b>	<b>760 000</b>	<b>1 159</b>	<b>720 000</b>		<b>1 159</b>	<b>720 000</b>	
SUIVI EVALUATION		0			0		
Moto		0	520 000	1 700 000	0	520 000	1 700 000
Camionnette		0	1 820 000		0	1 820 000	
Suivi	1 400 000	2 134	520 000		2 134	520 000	
Evaluation participative	500 000	762			762		
<b>Sous total suivi</b>	<b>1 900 000</b>	<b>2 896</b>	<b>2 860 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>2 896</b>	<b>2 860 000</b>	<b>1 700 000</b>
FOND D'APPUI A LA GRN	3 500 000	5 335			5 335		
Total actions	16 076 000	24 506	7 380 000	6 750 000	24 506	7 380 000	6 750 000
<b>APPUI CONSEIL (10 %)</b>	<b>1 607 600</b>	<b>2 451</b>			<b>2 451</b>		
Coût Total du Projet par bailleur	17 683 600	26 998	7 380 000	6 750 000	26 998	7 380 000	6 750 000
Proportion		56%	23%	21%			

En plus des appuis financiers mobilisés dans le cadre du Programme IREMLCD, le micro-projet a bénéficié du soutien de l'ONG Solidarité Socialiste Belge. En réalité, le projet financé par Solidarité Socialiste Belge a débuté en juillet 2003 pour une durée de 5 ans et un montant global de 110 millions CFA. Dans le cadre du partenariat avec cette ONG belge, Green Sénégal bénéficie d'un concours financier de l'ordre de 22 millions CFA pour soutenir des activités complémentaires à celles financées par le Programme IREMLCD. Le co-financement mobilisé auprès du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) couvre les frais liés au volet communication (émissions radiophoniques, visites d'échanges et ateliers locaux).

### ***2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Le document de présentation du micro-projet insiste sur la nécessité de mettre en place un système d'information et de suivi/évaluation, en vue d'aider à la prise de décision en temps réel. Ce système permet de déterminer régulièrement les tendances et de mesurer le niveau de réalisation des activités par rapport aux indicateurs de performance. Le dispositif de suivi/évaluation répond à deux préoccupations majeures : (i) rendre compte des résultats découlant de la mise en œuvre des activités ; et (ii) déterminer les principaux changements induits dans la zone d'intervention, en rapport avec ces réalisations.

La mise en œuvre du micro-projet est supervisée par un chef de projet (Ingénieur des Travaux des Eaux et forêts). Le dispositif d'encadrement des producteurs ruraux est piloté par un cadre technique (Ingénieur des travaux Agricoles) qui est responsable du centre de formation implanté à Thiénéba. Les interventions de cet agent sont relayées au niveau des villages par des animateurs locaux dont la mission consiste à assurer l'encadrement de proximité des bénéficiaires et à démultiplier les connaissances techniques.

Le responsable du centre de Thiénéba effectue une visite hebdomadaire dans les villages pour suivre le déroulement des activités, apporter des appuis/conseils et contrôler le travail effectué par les animateurs villageois. L'équipe de Green Sénégal basée à Thiès effectue une visite mensuelle pour valider les rapports d'activités de l'agent technique et apporter, au besoin, une assistance technique supplémentaire aux bénéficiaires.

A la fin de la phase test, une réunion de bilan a été organisée entre l'équipe de l'ONG et des représentants mandatés par les villages. Il convient de souligner que cette rencontre n'a pas fait l'objet d'une préparation préalable dans les villages.

## **3. Analyse des résultats**

### ***3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

Au cours de la phase test, les activités de formation prévues ont été entièrement réalisées. Green Sénégal a organisé des sessions de formation articulées autour de plusieurs thématiques :

- Techniques de pépinières forestières et fruitières (42 participants, au lieu des 30 prévus) ;
- Techniques de compostage (30 participants) ;
- Techniques de maraîchage et de protection naturelle des cultures (26 participants) ;
- Techniques de conservation et de multiplication des semences (30 participants).

Des formations spécifiques ciblant les élus locaux des deux communautés rurales ont porté sur différentes thématiques (décentralisation et déconcentration, compétences des collectivités locales, code de l'environnement et code forestier). Ces formations ont regroupé 60 participants.

Pour l'essentiel, les réalisations physiques concernent :

- La construction dans les villages de 10 fosses compostières ayant, chacune, une capacité de 8 m<sup>3</sup>
- L'aménagement de bois villageois couvrant une superficie totale de 21,6 ha ;
- Le reboisement d'une parcelle de 1 ha en *Acacia senegal* dans chaque village ;
- L'implantation de 4.170 m de haies vives dans des parcelles embocagées.

Par ailleurs, Green Sénégal a mis au point une base de données couplée avec un SIG.

### ***3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action***

#### ***3.2.1. Action n° 1 : Renforcement des capacités des élus locaux et des producteurs ruraux***

La formation des conseillers ruraux répond au souci de doter ces élus des compétences et des connaissances requises pour leur permettre d'assumer les prérogatives qui leur sont conférées et de jouer un rôle d'impulsion et de catalyse des dynamiques locales.

La formation des producteurs ruraux vise à améliorer leur niveau de maîtrise des itinéraires techniques dans le but de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et de favoriser une augmentation de la productivité des systèmes agricoles.

Le renforcement des capacités en matière de gestion comptable et financière a pour finalité de rendre viable le système de micro-crédit mis en place dans le cadre des activités de la 2<sup>ème</sup> phase.

Les activités de renforcement des capacités n'ont pas pris en compte la question du suivi de l'impact des formations dispensées. Si l'ONG s'est attachée à vérifier que les animateurs locaux ont démultiplié la formation au niveau des villages, en revanche aucun dispositif n'a été mis en place pour mesurer l'impact de la formation des élus locaux et des producteurs, en termes d'amélioration de la gestion locale des affaires publiques, de perfectionnement des systèmes de culture et de promotion des activités environnementales.

Sur un autre plan, Green Sénégal n'a pas pris en compte le défi important du renforcement des capacités stratégiques des organisations paysannes. Les groupements villageois de la zone n'ont pas été préparés pour : (i) prendre en charge les intérêts des exploitations familiales ; (ii) rendre des services à leurs membres dans différents domaines (approvisionnement en intrants, organisation de la production, mise en marché des produits, etc.) ; et (iii) planifier des activités et négocier des partenariats.

### *3.2.2. Action n° 2 : Développement du maraîchage*

L'ONG a fourni des équipements agricoles en vue de renforcer la sécurité alimentaire, à travers notamment le développement du maraîchage. Elle a recommandé l'adoption d'un système de location de ces équipements, afin de générer des fonds permettant d'assurer la prise en charge des frais de maintenance.

Au niveau des villages, les équipements agricoles sont confiés à l'animateur relais et un comité de gestion est mis en place. Les coûts de location sont très largement inférieurs à ceux pratiqués par les opérateurs privés (750 F CFA/jour, contre 6.000 F CFA pour le labour, le semis ou le sarclage). Cette décision favorise l'accès des exploitations familiales démunies au matériel agricole. Mais, elle présente des inconvénients liés au fait que les revenus générés par la location ne permettent pas d'acquérir des équipements supplémentaires. Ainsi, sur les dix villages encadrés, un seul a pu collecter des fonds suffisants pour acheter un semoir et une houe occidentale supplémentaires.

De façon générale, les interlocuteurs rencontrés estiment que les équipements distribués par l'ONG sont insuffisants, au vu du faible niveau d'équipement des exploitations familiales de la zone. Cette doléance a été prise en compte dans la mesure où les villages bénéficiaires des appuis de la 2<sup>ème</sup> phase recevront un lot d'équipements plus important.

Il est à noter que le maraîchage est une activité traditionnelle dans la zone. Cette activité s'appuie sur l'utilisation de puisards, de puits cimentés et parfois de système d'adduction d'eau à partir de forages. Les spéculations sont diversifiées : choux, oignons, aubergine, tomate, etc. Les producteurs font généralement deux campagnes de culture. Dans le secteur de Mbawane Thiathiao, on observe une tendance de plus en plus marquée à la spécialisation dans l'activité de maraîchage, à la faveur de l'introduction du compostage. L'augmentation des revenus induite par l'introduction de la culture du henné dans les jardins maraîchers renforce cette tendance.

Green Sénégal a commencé à appuyer le maraîchage dans le cadre des activités financées par Solidarité Socialiste Belge, en assurant la fourniture du petit matériel, des semences et des produits phytosanitaires. Après avoir assuré la fourniture gratuite des intrants (semences et produits phytosanitaires) lors de la phase test du micro-projet, l'ONG a abandonné ce système de subvention et a opté pour la fourniture à crédit des intrants. Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase, elle a planifié la réalisation de 10 puits et de 2 adductions d'eau.

Dans plusieurs villages, les maraîchers ont créé des groupements qui sont toutefois peu fonctionnels. Pour cette raison, les groupements maraîchers ne sont pas en mesure de prendre en charge les défis communs qui se posent au niveau de la filière. Or, Green Sénégal n'apporte pas un appui à la structuration des producteurs autour de cette filière porteuse.

### *3.2.3. Action n° 3 : Reboisement*

Le document de présentation du micro-projet prévoit de promouvoir le reboisement en mettant l'accent sur l'aménagement de parcelles individuelles. Cette option se fonde sur le fait que la motivation des paysans est liée à la recherche de revenus monétaires, à travers la plantation d'arbres fruitiers et la production de henné.

L'activité de reboisement cible exclusivement les producteurs disposant d'une parcelle embocagée, d'une main-d'œuvre suffisante et d'équipements agricoles. L'ONG considère que

l'implantation d'une clôture autour de la parcelle est indispensable pour assurer la réussite du reboisement dans une zone où la divagation du bétail est étendue à toute la saison sèche<sup>9</sup>.

Le reboisement connaît un développement limité dans les villages qui ont été visités lors de la mission d'évaluation. Cet état de fait résulte de l'effet combiné de plusieurs facteurs : (i) les difficultés rencontrées pour clôturer les parcelles et assurer les apports d'eau suffisants en saison sèche<sup>10</sup> ; et (ii) les attaques des rongeurs et des termites qui entraînent des mortalités importantes.

Les périmètres collectifs de reboisement ont connu une situation d'échec qui s'explique principalement par l'absence de clôture et l'inexistence de système de surveillance. C'est le cas, par exemple, au niveau de la parcelle communautaire de Mbardiack où le taux de survie est particulièrement faible.

Dans le cadre de l'exécution des activités de la 2<sup>ème</sup> phase, l'ONG a encouragé la création de nouvelles parcelles embocagées (d'une superficie de 0,5 à 1 ha) pour promouvoir le maraîchage et le reboisement, avec un accent particulier sur la production du henné. Le principal problème au niveau de ces nouvelles parcelles réside dans la fragilité des clôtures faites, le plus souvent, d'euphorbe et de branches d'épineux.

#### *3.2.4. Action n° 3 : Construction de fosses compostières*

L'utilisation de la fumure animale dans la zone d'intervention vise à compenser la faible consommation d'engrais chimique. Dans certains cas, les déjections animales sont épandues directement sur les parcelles. Dans d'autres, les paysans procèdent à un compostage en tas.

La vulgarisation des nouvelles techniques de compostage par l'ONG résulte d'une expérience réalisée avec l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole qui a permis de mettre au point un prototype pour la production du compost, en testant différents modèles. Green Sénégal fournit les matériaux de construction, assure la formation du bénéficiaire et octroie une subvention pour rétribuer le maçon chargé de construire la fosse. Le bénéficiaire est soumis à une contribution en nature.

Les fosses sont souvent aménagées dans l'enceinte ou à proximité immédiate des maisons en vue de faciliter le transport des ordures ménagères qu'on y jette. Les normes techniques en matière de remplissage des fosses (superposition de couches de paille et de fumier renforcées par du calcium) ne sont pas toujours respectées. Les paysans ont tendance à jeter, pêle-mêle, dans la fosse divers matériaux : paille, tiges de mil et de maïs, déjections animales, cendre, ordures ménagères, etc.<sup>11</sup>

Actuellement, les fosses compostières font l'objet d'une forte demande (150 requêtes enregistrées dans la zone de Thiénaba en 2006). Paradoxalement, les paysans ne semblent pas disposés à financer eux-mêmes la construction de fosses compostières. Ainsi, toutes celles qui existent ont été installées grâce à des appuis extérieurs.

---

<sup>9</sup> La mise en place de la clôture exige un effort physique important et un investissement de l'ordre de 50.000 F CFA pour avoir les euphorbes et les épineux permettant de clôturer une parcelle de 1 ha.

<sup>10</sup> Dans l'une des parcelles visitées qui contient 62 pieds d'espèces fruitières et forestières, un arrosage est effectué en fin de saison sèche tous les 5 jours et la quantité d'eau utilisée est de 200 litres.

<sup>11</sup> Il n'y a le plus souvent qu'un seul remplissage de la fosse par an, à cause de la pénurie de tiges de mil qui sont utilisées en grande quantité pour confectionner les clôtures des maisons.



### 3.2.5. Action n° 4 : Production et conservation des semences

Si pour l'arachide, il existe un dispositif de fourniture de semences aux paysans par l'Etat, par contre un tel dispositif n'existe pas pour des spéculations comme le mil et le niébé. Cet état de fait oblige les paysans à s'approvisionner dans les marchés hebdomadaires qui proposent des semences « *tout venant* » de mauvaise qualité. Ce sont seulement les exploitations familiales les plus aisées qui utilisent les semences de prébase produites par le Centre National de Recherches Agricoles (CNRA) de Bambey et vendues à un prix prohibitif<sup>12</sup>.

L'ONG assure la fourniture de semences de prébase de mil, et de niébé à des producteurs sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères : (i) être disposé à suivre une formation centrée sur l'amélioration du suivi technique et la conservation des semences ; (ii) posséder des équipements agricoles ; (iii) disposer d'une main-d'œuvre suffisante ; (iv) avoir été identifié comme producteur de la spéculation lors des trois années précédentes ; et (v) maîtriser l'itinéraire technique.

Les producteurs qui reçoivent des semences de prébase sont tenus de rembourser le double de la quantité reçue. Dans le même temps, l'ONG les exhorte à conserver une réserve personnelle de semences de façon à acquérir une autonomie pour ce qui concerne la spéculation. Les quantités remboursées sont stockées par les animateurs dans des fûts métalliques et traités avec des produits appropriés. Ce stock de semences de base est redistribué à d'autres producteurs, si les tests de germination sont concluants à 95 %.

Les paysans considèrent que le processus de reconstitution du capital semencier est bien entamé et qu'il pourrait se poursuivre sans l'appui de Green Sénégal. Toutefois, cette appréciation ne tient pas compte de l'exigence du renouvellement, à échéance régulière, du stock des semences de prébase. De plus, le retrait de Green Sénégal risque de poser d'autres problèmes dans la mesure où le système, tel qu'il est géré actuellement, n'implique pas les groupements villageois. Par conséquent, ces structures ne sont pas préparées à prendre le relais.

### 3.2.6. Action n° 5 : Mise en place de bases de données couplées avec un SIG

Des enquêtes ont été effectuées en 2006 dans dix villages des communautés rurales de Ngoundiane et de Ndièyène Sirakh afin d'établir une base de données pouvant servir à orienter les interventions dans la zone. La collecte des données avait pour finalités : (i) d'établir un audit environnemental de la zone et ; (ii) de définir une situation de référence des ménages enquêtés.

Les résultats des investigations menées ont permis de construire une base de données contenant plusieurs cartes thématiques (hydrographie, couvert végétal, caractéristiques pédologiques, pratiques culturelles, activités socio-économiques, infrastructures scolaires, hydrauliques et sanitaires). Cette base de données a été mise à la disposition des autorités administratives et des conseils ruraux en vue d'éclairer les processus décisionnels dans le cadre de la planification du développement local. En l'état actuel des choses, rien ne permet d'affirmer que la base de données est réellement utilisée.

---

<sup>12</sup> Les semences « *tout venant* » sont vendues sur le marché à un prix compris entre 150 et 250 F CFA/kg. Les semences de prébase conditionnées coûtent plus cher : 850 F CFA/kg de mil et 1.500 F CFA/kg de niébé.

### *3.2.7. Action n° 6 : Mise en place de fonds de micro crédit*

En l'absence d'une institution de microfinance intervenant en milieu rural, l'ONG a mis en place des fonds de crédit dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase, avec pour objectif de promouvoir la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'un crédit rotatif d'une durée de 4 mois qui fonctionne sur la base d'une caution solidaire.

Au terme de la formation en microfinance, le crédit a été alloué à 72 bénéficiaires. Le montant du prêt est de 35.500 F CFA (plafond déterminé sur la base des résultats d'une étude portant sur l'embouche ovine et le petit commerce). Le choix des bénéficiaires est fait par le comité de crédit, en concertation avec l'animateur villageois. Les activités ciblées concernent l'embouche et le petit commerce. Dans les faits, les prêts sont souvent utilisés pour acheter des semences maraîchères et des produits phytosanitaires.

Les revendications des bénéficiaires portant sur l'augmentation du montant des prêts et l'allongement des délais de remboursement révèlent un problème d'inadaptation du système au cycle économique des groupes cibles. Il faut souligner que l'ONG a mis en place le micro-crédit sans procéder à une investigation suffisante sur les défis importants liés au ciblage des bénéficiaires, au degré de couverture des besoins financiers, aux taux de pénétration et à l'impact réel du système sur le bien-être des populations.

### **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n'ont pas été examinés au cours de l'évaluation.

### **3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires**

Les bénéficiaires reconnaissent l'intérêt des activités menées, notamment les appuis pour la promotion du maraîchage. Il reste que pendant la phase test, ces appuis n'ont pas permis de lever certaines contraintes importantes qui entravent le développement de l'activité maraîchère, comme l'approvisionnement en eau. Cela justifie le réajustement de la stratégie au cours de la 2<sup>ème</sup> phase, en vue de prendre en compte ce type de préoccupation.

De l'avis des interlocuteurs rencontrés, le développement du maraîchage entraîne une amélioration de l'alimentation des ménages et une augmentation de leurs revenus monétaires. La combinaison du maraîchage avec la culture du henné a conduit certains producteurs à renoncer aux cultures pluviales trop dépendantes des aléas climatiques.

Le compost produit au niveau des fosses est utilisé en priorité pour fertiliser les jardins maraîchers. Le surplus est épandu sur les parcelles de mil. Les paysans estiment que le compost induit plusieurs effets bénéfiques, notamment :

- Une croissance plus rapide des plantes ;
- Une augmentation de la production agricole ;
- La réduction des coûts de production ;
- L'augmentation des revenus ;
- L'amélioration de la qualité de vie.

Les arbres fruitiers et forestiers plantés ne sont pas encore en phase de production. Les paysans considèrent que le reboisement peut être une activité rentable, surtout si on l'associe au maraîchage dans des zones où la nappe phréatique est peu profonde.

### ***3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

L'ONG a renforcé ses capacités techniques, à travers l'exercice de mise au point de la base de données.

En revanche, elle n'a pas procédé au renforcement des capacités des groupements villageois qui sont tenus en marge de la gestion des activités du micro-projet. Il est à remarquer que Green Sénégal a suscité la création de dispositifs ad hoc au niveau des villages (comité de gestion du matériel agricole, comité de gestion des semences et comité de crédit), sans pour autant aménager un espace de concertation et d'échanges entre ces structures. Plutôt que de créer de tels dispositifs, l'ONG aurait dû optimiser les cadres organisationnels existants et aider à renforcer leurs capacités pour leur permettre de prendre en charge les activités menées.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

Le CONACILSS a été désigné par le CILSS comme structure de pilotage des micro-projets. Il a mis en place un comité comprenant les représentants des ministères techniques intéressés par la mise en œuvre des micro-projets et les mandataires des organisations de la société civile (CONGAD et Conseil National de la Jeunesse).

Ce comité qui est présidé par le Secrétaire Permanent du CONACILS a défini les critères de sélection des micro-projets, diffusé l'information sur le Programme IREMLCD, recueilli les propositions de projets et procédé à la présélection des meilleurs projets.

Le Secrétariat exécutif du CILSS a proposé la mise en place, au niveau national, d'un mécanisme de suivi des micro-projets exécutés sur le terrain. Cette proposition n'a pas encore été concrétisée.

Le point focal de la CCD a participé à l'identification des micro-projets, ainsi qu'à l'évaluation des propositions de projets élaborées par les organisations de la société civile. Cette évaluation met l'accent sur la cohérence entre les orientations des micro-projets et les options opérationnelles du PAN/LCD.

Le point focal estime que la mise en œuvre des micro-projets a permis de renforcer la prise de conscience des populations et de faire connaître davantage la CCD et le PAN/LCD qui est son instrument de mise en œuvre au niveau national.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

La démarche de Green Sénégal a favorisé la recherche d'une cohérence des interventions qu'elle mène et qui sont financées par plusieurs partenaires. Pour l'essentiel, les financements sont utilisés pour exécuter des activités similaires dans des zones géographiques différentes (cas des appuis de Solidarité Socialiste Belge et du Programme IREMLCD).

Green Sénégal ne semble pas avoir développé un effort important de recherche de synergie avec les autres intervenants.

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Le rapport d'auto/évaluation de juillet 2006 insiste sur le niveau élevé d'appropriation des activités. Il met en exergue les résultats satisfaisants enregistrés en matière de remboursement des semences fournis aux paysans par l'ONG. Le rapport insiste également sur l'essor que connaît le maraîchage, à la faveur d'une meilleure maîtrise des techniques de protection naturelle des cultures et de l'intérêt accordé par les producteurs au compostage.

Toutefois, ces acquis ne doivent pas occulter les difficultés d'appropriation de certaines techniques par les villageois. Pour ce qui concerne le compostage par exemple, les contraintes sont repérables à deux niveaux : (i) le non respect des normes techniques (techniques de remplissage et rythme d'arrosage) ; et (ii) l'absence d'initiatives de construction de fosses compostières sur fonds propres par les paysans eux-mêmes.

### ***4.2. Modes de -gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Le document de présentation du micro-projet accorde une place centrale à l'implication des groupements villageois dans la gestion des activités. *«Le premier acte de l'intervention du projet sera de consolider les structures villageoises mises en place et de s'appuyer sur ces dernières pour une meilleure planification des actions (...) La vision à moyen terme de Green Sénégal est de rendre les groupements villageois à même de planifier et de gérer leurs propres programmes de développement et de mobiliser les ressources nécessaires ».*

Pourtant, on constate que ces groupements villageois n'ont pas été impliqués dans la gestion des activités menées et que ce sont les animateurs qui ont constitué la clef de voûte du système.

### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Force est de constater que l'ONG n'a pas accordé une attention suffisante à la question de la pérennisation des activités développées dans les villages, notamment à cause de l'absence d'une concertation réelle avec les groupements villageois. Cette situation explique les distorsions observées et qui se traduisent par les faits suivants :

- L'ONG s'appuie sur un animateur relais qui fait fonction d'homme orchestre, en laissant de côté les cadres organisationnels déjà existants et qui auraient pu permettre de prendre en charge les défis communs à l'ensemble des producteurs ;
- Elle a suscité la création de dispositifs ad hoc qui gèrent de façon séparée les différents volets sans chercher à établir les passerelles indispensables entre des activités qui sont complémentaires (gestion de semences, gestion du matériel agricole et gestion du micro crédit).

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

Les objectifs du micro-projet sont conformes aux orientations du PAN/LCD qui a défini deux types d'actions à mener : (i) des actions de portée structurante visant à créer des conditions cadres favorables à l'échelle nationale ; et (ii) des actions sectorielles destinées à favoriser la maîtrise par les populations des pratiques les plus appropriées de lutte contre la dégradation des terres.

Les objectifs du micro-projet sont également conformes aux orientations de la décentralisation. Les activités menées contribuent à renforcer la gouvernance locale, à travers une formation qui prépare les élus locaux à l'exercice de leurs responsabilités et qui les accompagne dans l'exécution de leur mandat.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

L'établissement d'un bilan quantifié du micro-projet s'avère difficile compte tenu des lacunes du dispositif de suivi/évaluation mis en place. La tenue des registres dans lesquels les animateurs devaient consigner les informations relatives aux activités s'est révélée défectueuse. Un tel état de fait est surtout lié au faible niveau de scolarisation ou d'alphabétisation de ces animateurs.

### **5.1. Lutte contre la désertification**

Les actions de lutte contre la désertification prévues lors de la phase test portaient principalement sur l'implantation de haies vives, le reboisement d'espèces fruitières et forestières et le compostage. Ces actions devraient générer, à terme, un micro environnement localisé à l'intérieur des communautés rurales. Il avait été prévu de reboiser 20 ha en utilisant des espèces locales et exotiques adaptées à la zone.

En 2005, Green Sénégal a assuré la fourniture de 9.130 plants ; ce qui a permis de réaliser 950 m linéaires de haies vives et 5 ha de plantations massives. Le rapport d'août 2006 estime que sur les 950 m linéaires de plantation, 820 m ont survécu. La plantation massive de 5 ha a connu une régression de 12 %, à cause de la divagation du bétail et des attaques des parasites. Le rapport souligne que si le taux de mortalité est élevé pour l'Eucalyptus et l'*Acacia seyal*, en revanche, le *Lawsonia* (henné) résiste très bien. «*En plus cette espèce est très prisée à cause de son pouvoir de régénération du milieu et des opportunités de création rapide de revenus*».

Globalement, le reboisement des espèces forestières et fruitières a connu un succès dans les parcelles embocagées. La mission ne peut pas évaluer l'impact écologique de ces plantations, compte tenu de leur jeune âge.

Dans les espaces non clôturés et qui servent de zones de pâturage, le reboisement a connu un échec provoqué par l'effet combiné de plusieurs facteurs (divagation du bétail, déficit

pluviométrique et retard accusé dans l'acquisition des plants qui s'est répercuté sur le développement végétatif des plantules).

Les 10 fosses compostières construites lors de la phase test ont permis de fertiliser 40 ha, soit en moyenne 4 ha par village. Le compostage ouvre des perspectives intéressantes de restauration de la fertilité des sols. Toutefois, les superficies concernées restent encore trop faibles pour induire un impact significatif à l'échelle des terroirs villageois.

## **5.2 Réduction de la pauvreté**

Il convient de rappeler que l'un des objectifs majeurs du micro-projet porte sur l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires des ménages par l'augmentation de la production locale à hauteur de 40 %. L'ONG a utilisé deux leviers complémentaires : (i) la reconstitution d'un capital semencier de qualité pour le mil et le niébé ; et (ii) le renforcement des équipements agricoles.

Pour ce qui concerne les semences de prébase, le bilan des actions menées en 2005 s'établit comme suit :

- Fourniture de 140 kg de semences de mil à 42 producteurs qui ont emblavé 35 ha ;
- Fourniture de semences de niébé à 30 producteurs qui ont emblavé 15 ha ;
- Fourniture de boutures de manioc à 10 producteurs qui ont emblavé 5 ha.

En 2006, l'ONG a distribué 200 kg de semences de prébase de mil à 50 producteurs. A ces bénéficiaires s'ajoutent :

- 45 producteurs qui ont conservé des réserves personnelles de semences prélevées sur la récolte de 2005 ;
- 45 autres qui ont obtenu des semences de qualité, grâce aux remboursements effectués par les producteurs appuyés en 2005.

Au total, les producteurs qui ont bénéficié de semences de mil de qualité ont emblavé 60 ha.

Lors de la même campagne, des semences de prébase de niébé ont été mis à la disposition de 25 producteurs auxquels s'ajoutent 60 autres qui ont conservé des réserves de semences. Au total, ces producteurs ont mis en culture 42,5 ha.

Des boutures de manioc ont été fournies à 10 paysans qui les ont planté sur 5 ha.

Le rapport d'auto-évaluation (juillet 2006) mentionne que l'appui à la sécurité alimentaire est, aux yeux des villageois, l'activité la plus performante dans la mesure où elle a permis de reconstituer le capital semencier et d'améliorer la productivité agricole. *«La production de niébé fait la fierté des bénéficiaires sans cesse sollicités par les voisins des villages environnants pour l'obtention de semences. La variété introduite se retrouve au-delà de la zone d'intervention».*

Analysant l'impact du compostage sur les systèmes de culture, le rapport de présentation de la 2<sup>ème</sup> phase (décembre 2006) met en relief l'amélioration de la fertilité des sols et de la productivité agricole. *«Les rendements de mil sur les parcelles amendées de compost ont doublé et presque triplé en 2006 à Samel passant de 700 kg/ha à 2.000 kg».* Ces données doivent être relativisées compte tenu de l'absence de suivi à la parcelle.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Les formations dispensées au cours de la phase test ont permis de renforcer les capacités de près de 140 producteurs ruraux qui ont pu ainsi acquérir un meilleur niveau de maîtrise des itinéraires techniques. Toutefois, les activités de formation restent jusqu'à présent focalisées sur le renforcement des compétences techniques et des capacités de gestion comptable et financière. Les besoins des groupements villageois dans le domaine du renforcement des capacités stratégiques ne sont pas pris en compte.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

L'interlocuteur de Green Sénégal sur le terrain, c'est l'animateur relais et non les cadres organisationnels existants. Aux yeux des villageois «*Green Sénégal a placé toutes les activités dans les mains de l'animateur qui doit lui rendre compte du travail effectué*» (D ; Thiaw, Diack 2). Il s'avère indispensable de modifier cette démarche, si l'on veut responsabiliser les organisations paysannes et leur permettre d'avoir voix au chapitre, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de développement local.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

Les éléments collectés au cours de l'évaluation n'ont pas porté sur les procédures de financement et de décaissement.

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier**

**23/6/07 :**

- 1) Séance de travail avec la Directrice et les cadres techniques de GREEN Sénégal à Thiès dans les locaux de la SPP. Thèmes abordés : (i) profil institutionnel de la SPP, expérience et programmes en cours d'exécution ; (ii) processus de formulation et de mise en œuvre du MP ; (iii) bilan des activités de la 1<sup>ère</sup> phase (iv) mise en œuvre des activités de la 2<sup>ème</sup> phase ; et (v) choix d'un échantillon de 4 villages pour l'évaluation des activités menées
- 2) Village de Mbewane Thiatiao : (i) visites de quelques réalisations (des fosses fumières et des parcelles embocagées destinées au maraîchage et au reboisement) ; et (ii) entretien avec l'animateur relais du village et un groupe de 16 maraîchers, avec un focus sur les fosses fumières et le maraîchage.

**24/6/07 :**

- 1) Village de Mbardiack : (i) visite de parcelles embocagées et du chantier de reboisement communautaire ; (ii) entretien avec un groupe de 28 chefs d'exploitations familiales et un groupe de 11 femmes. Thèmes abordés : (i) la dynamique organisationnelle au sein du village et les appuis reçus avant la mise en œuvre du MP ; (ii) la collaboration avec la SPP ; et (iii) l'appréciation portée sur les activités menées
- 2) Village de Samel : (i) visite du SAE et de parcelles embocagées ; entretien avec 8 villageois sur les activités appuyées par la SPP (fourniture de semences sélectionnées, aménagement de fosses fumières et DRS/CES).

**25/6/07**

- 1) Village de Diack 2 : (i) visite de parcelles maraîchères et ; (ii) entretien avec 7 villageois sur le bilan des appuis apportés par la SPP (capital semencier, aménagement de fosses et activités de reboisement)
- 2) Séance de travail avec l'agent de la SPP chargé de l'encadrement des villages de la zone d'intervention

**26/6/07**

- 1) Discussion avec les cadres techniques de la SPP sur les principaux résultats de l'évaluation et collecte de données complémentaires

**7.2. Liste des personnes rencontrées**

Ville de THIES

Woré Gana SECK (Green Sénégal)  
Ibrahima FALL (Green Sénégal)  
Assane GALAL (Green Sénégal°)

Village de Mbéwane

Alioune DIENG  
Cheikh TINE  
Abdou NDIAYE  
Adama THIAW  
Ibou THIAW  
Moussa MBAYE  
Modou SARR  
Youssou MBAYE  
Aliou TINE  
Mbaye THIAW  
Samba NDIAYE  
Ibrahima NDIONE  
Ngagne TINE  
Magou TINE  
Samba NGOM

Village de Bardiack

Abdou FALL  
Mbaye SENE  
Khady DIALLO  
Mame DIONE  
Daba GNINGUE  
Ndèye FALL  
Magatte NDAO  
Seynabou DIOUF  
Maïmouna FALL  
Mame Diarra DIOUF  
Bingta NDIAYE  
Yacine SENE  
Ngoné SENE  
Ngawa SENE  
Demba SENE  
Ndèye NGOM  
Khady DIENG  
Ndèye Coumba SENE  
Ndam Mbaye SENE  
Salakh FALL  
Wouly DIENE  
Khady FALL  
Djiby SEYE  
Fatou FALL  
Sine SENE  
Yacine FALL  
Daba GADJAGA



Village de Same!

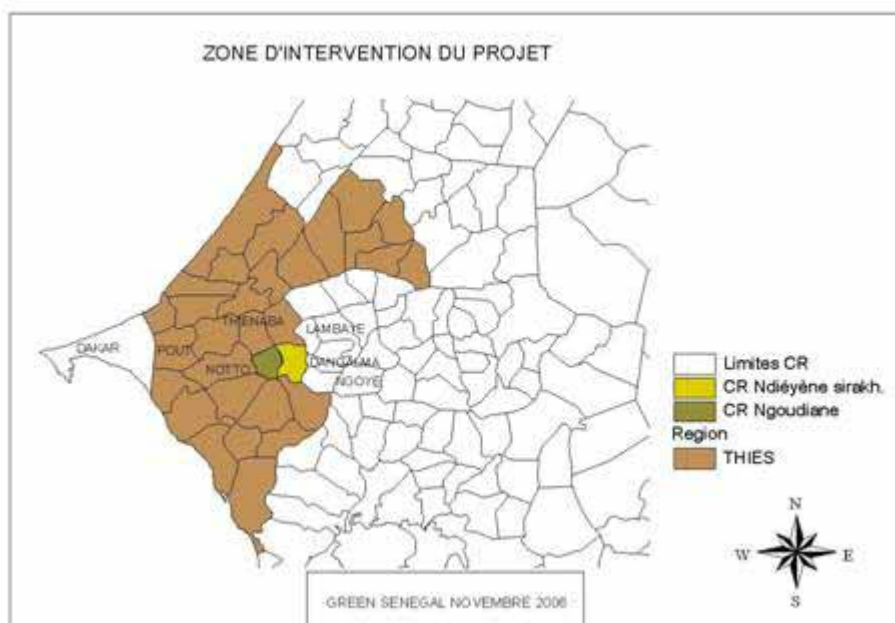
Samba TINE  
 Ousseynou SOUNG  
 Datar TINE  
 Aliou TINE  
 Modou TINE  
 Sey SOUNG  
 Modou A. TINE

Cheikh DIOP  
 Issa NGOM  
 Saly SOW  
 Khady DIALLO  
 Oumar FALL  
 Ndèye Salla BA  
 Amadou FALL  
 Pape FALL  
 Adama SARR  
 Seynabou GNINGUE

Village de Diack 1

Djiby THIAW  
 Modou DIONE  
 Abdou NGOM  
 Mamadou THIAW  
 Issa TINE  
 Awa NDOUR  
 Fatou TINE

**7.3. Carte des sites d'intervention**



Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.5

Projet :                      Restauration et gestion intégrée de la bande de filaos du littoral nord  
Pays :                         Sénégal  
Porteur du Projet :        SOS Sahel international Sénégal (SOSSISN)

Oussouby Touré

Août 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	3
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.2.	Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.3.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2.	Nature et montage du micro-projet .....	6
2.1.	Origine de l'initiative, processus de formulation du micro projet et implication des acteurs concernés.....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	7
2.3.	Cadre logique .....	9
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	10
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	12
3.	Analyse des résultats .....	13
3.2.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	13
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	13
3.2.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	17
3.3.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	17
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	18
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	18
4.	Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	19
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	19
4.2.	Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	20
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	20
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales, .....	20
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet.....	21
5.1.	Lutte contre la désertification.....	21
5.2.	Réduction de la pauvreté).....	21
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet	23
6.	Enseignements et recommandations .....	23
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	23
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	23
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	23
7.	Annexes .....	23
7.1.	Calendrier .....	23
7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	24
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	25

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d'autres font l'objet d'une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d'exécution. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et

---

<sup>1</sup> «La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50 % de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux» (Toulmin, 2002).

recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet « Restauration et gestion intégrée de la bande de filaos du littoral nord » exécuté par l'ONG SOS Sahel Sénégal, dans la région des Niayes, au Sénégal.

## **1.2 Contexte national des actions de lutte contre la désertification**

Il convient de souligner que l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'action de lutte contre la désertification constituent les principaux engagements contractuels des pays touchés. Élément central du dispositif proposé par la CCD, les PAN/LCD ont pour objectif d'analyser les processus de dégradation des terres dans un cadre global et multisectoriel, en vue de définir des stratégies visant à prévenir et/ou inverser les tendances régressives constatées.

Le contexte socio-politique favorable qui prévaut au Sénégal et l'existence d'organisations fortes regroupant les acteurs de la société civile ont permis de développer une collaboration institutionnelle entre l'administration et les acteurs non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD. Les options retenues pour la conduite de cet exercice de planification ont accordé une place centrale à l'organisation de concertations internes au sein des principales catégories d'acteurs (producteurs ruraux, élus locaux, ONG, associations de jeunes et de femmes, chefs religieux et coutumiers, opérateurs économiques privés et professionnels de la communication). Ces concertations ont permis non seulement de systématiser la réflexion sur les expériences engagées en matière de lutte contre la dégradation des terres, mais aussi de formuler des propositions d'actions répondant aux intérêts et attentes spécifiques de chaque groupe d'acteurs<sup>2</sup>.

C'est à partir des propositions formulées par les différents groupes d'acteurs et des matériaux issus d'investigations et de réflexions concertées que les lignes directrices et les priorités du PAN/LCD ont été définies. Ce programme a été conçu comme un cadre commun d'actions susceptible de favoriser la mobilisation des acteurs et la convergence des initiatives vers des axes d'intervention articulés autour de la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté.

En plus de l'engagement des acteurs nationaux, la mise en œuvre du PANL/LCD a été favorisée par le soutien de plusieurs partenaires extérieurs, notamment le PNUD/UNSO, l'USAID, les Pays-Bas, la France, la GTZ, l'ACDI, le Secrétariat de la CCD et le Mécanisme Mondial. Ces partenaires sont, pour la plupart, regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'environnement. Un tel cadre de concertation permet aux partenaires techniques et financiers d'échanger de façon régulière des informations et de garantir la cohérence de leurs interventions.

Le renforcement de la coopération avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD s'est traduit par le lancement de plusieurs projets importants, en

---

<sup>2</sup> *Analysant les modalités d'élaboration du PAN/LCD, le rapport sur la mise en œuvre de la CCD (1999) note que le processus de concertations sectorielles «constitue sans doute l'une des originalités du processus PAN au Sénégal pour avoir permis, contrairement à l'approche géographique, de révéler l'opinion de composantes sociales homogènes et organisées, tout en permettant d'atteindre un large public. Des groupes d'acteurs jusqu'ici peu visibles dans le débat sur l'environnement et le développement ont pu ainsi faire entendre leur voix de façon distincte et inattendue, au vu des opinions développées» (Rapport national sur la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à la troisième conférence des parties de Recife, Brésil).*

particulier le projet sénégal-mauritanien de conservation de la biodiversité dans la vallée du fleuve Sénégal, le projet agroforestier de Diourbel et le projet de reboisement du littoral. Alors qu'avant 1992, les ressources allouées au financement des activités de gestion des ressources naturelles s'élevaient à près de 5 milliards CFA en moyenne par an, ce montant est passé à 22,85 milliards CFA au cours de la période 1992/2007<sup>3</sup>.

Le 3<sup>ème</sup> rapport national sur la mise en œuvre de la CCD (2004) rappelle que les besoins de financement des activités de lutte contre la désertification ont été évalués par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à 846,835 milliards CFA. 27,6 % de ces ressources ont été mobilisés à travers les programmes en cours d'exécution et les provisions inscrites dans le Programme triennal d'investissements publics (PTIP). A ces ressources s'ajoute «*le financement mobilisé par les ONG et le mouvement associatif, à travers des financements du PMF/FEM et d'autres partenaires [dont le montant s'élève] à plus de 5 milliards CFA*».

### **1.3. Méthode et mise en œuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles**

Du point de vue méthodologique, l'exercice de l'évaluation s'est appuyé principalement sur les informations contenues dans la documentation (rapport de présentation du micro-projet, rapports d'activités, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (CONACILSS, point focal de la CCD, équipe de SOS Sahel, services techniques partenaires et populations cibles). Les *focus groups* et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en œuvre pour conduire l'évaluation est structurée en cinq grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou et au moment du démarrage de l'évaluation du micro-projet. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Séances de travail avec le point focal de la CCD et le responsable du CONACILSS (modalités de leur implication dans l'identification et la mise en œuvre du micro-projet et collaboration entre les structures concernées) ;
- 3) Entretien avec la coordinatrice nationale de SOS Sahel basée à Dakar (interventions antérieures de l'ONG et processus de relance de la structure, suite à une crise institutionnelle qui a duré près de quatre années) ;
- 4) Séance de travail à Louga avec les responsables de l'antenne locale de l'ONG, ainsi qu'avec des agents des services forestiers de Kébémér et Louga. Entretien avec les responsables de l'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN)<sup>4</sup>. La visite de terrain a été effectuée dans deux zones concernées par les interventions en cours (zones de Sag Sayéro et de Loumpoul sur Mer). Les sites visités sont des pépinières, des parcelles

---

<sup>3</sup> Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Mars 2002.

<sup>4</sup> L'AUMN est une structure faitière qui regroupe seize organisations de producteurs réparties dans la zone comprise entre Dakar et Saint-Louis.

reboisées et des parcelles de filaos en cours d'exploitation. Sur le terrain, 6 entretiens collectifs et 3 entretiens individuels ont été réalisés ;

- 5) Echanges avec le chef de projet sur les principaux constats et les observations préliminaires de la mission.

## **2. Nature et montage du micro-projet**

### **2.1. *Origine de l'initiative, processus de formulation du micro projet et implication des acteurs concernés***

SOS Sahel Sénégal est l'une des neuf organisations qui opèrent sous la bannière de SOS Sahel International créé au lendemain de la sécheresse de 1973/74. SOS Sahel Sénégal a vu le jour en mai 1982. Agréée comme ONG en 1996, l'organisation fonctionne comme une structure spécialisée dans le secours d'urgence pour répondre à des situations de crise alimentaire. SOS Sahel Sénégal estime que ce type d'intervention peut s'avérer encore nécessaire dans certains cas, mais qu'il ne saurait mettre les populations à l'abri des crises alimentaires. L'ONG entend mener des actions de gestion des risques, en vue de contribuer à sécuriser davantage les systèmes de production de la zone sahéenne. Autrement dit, elle cherche à s'attaquer aux racines de l'insécurité alimentaire et à aider les acteurs locaux à s'organiser pour surmonter durablement les situations de crise.

Les projets exécutés par SOS Sahel Sénégal depuis 1982 couvrent plusieurs domaines d'intervention portant sur l'accès à l'eau potable, la restauration des terres dégradées, le développement agricole, la santé communautaire, l'éducation, la formation et le développement de la micro-finance en vue de promouvoir des activités génératrices de revenus. Les interventions menées sont sous-tendues par des préoccupations visant à promouvoir *«le développement durable, les programmes participatifs et le renforcement des capacités des organisations de base<sup>5</sup>»*.

Ces préoccupations ont été prises en compte lors de la formulation du «projet de restauration et de gestion intégrée de la bande de filaos du littoral Nord au Sénégal». C'est en février 2005 que l'équipe de l'ONG basée à Louga a entamé la préparation du micro-projet, après avoir reçu un courriel de SOS Sahel France relatif aux opportunités qu'offre le Programme IREMLCD<sup>6</sup>. En mars 2005, l'ONG française a envoyé une mission au Sénégal pour aider à identifier un nouveau projet. A la suite de discussions entre l'équipe de Louga et la mission, il a été décidé d'intégrer le nouveau projet à formuler dans le cadre du partenariat en cours de négociation entre SOS Sahel Sénégal et l'Association des Unions Maraîchères des Niayes.

Les concertations entre l'AUMN et SOS Sahel Sénégal ont été entamées en novembre 2004, au moment où prenait fin l'appui apporté à cette Association par la coopération canadienne (CECI) et le Programme d'Appui à l'Entreprenariat paysan (PAEP). Désireuse de nouer de nouveaux partenariats, l'AUMN a pris contact avec l'ONG SOS Sahel Sénégal afin qu'elles puissent développer des projets conjoints.

Les propositions formulées à l'issue des premières concertations ont servi de base de travail pour les discussions plus approfondies menées en mars 2005 entre l'AUMN, SOS Sahel Sénégal et la

---

<sup>5</sup> Dépliant de présentation de SOS Sahel International Sénégal. A l'origine de la fédération.

<sup>6</sup> C'est à la suite de recherches effectuées sur Internet que l'agent chargé du développement des projets au sein de SOS Sahel France a pu obtenir des informations sur le Programme IREMLCD et télécharger l'avis d'appel à propositions. Ce document a été envoyé à l'équipe de Louga, afin qu'elle puisse élaborer une proposition de projet.

mission envoyée par SOS Sahel France. S'agissant des orientations à retenir, les concertations ont mis l'accent sur : (i) l'exploitation et la restauration de la bande de filaos ; (ii) le maraîchage ; (iii) la valorisation de la litière ; et (iv) le renforcement des capacités des producteurs.

Au sortir de ces réunions, des missions ont été effectuées sur le terrain pour collecter des données au niveau des zones où une expérience test de gestion intégrée de la bande de filaos était en cours avec l'appui du PAEP. Cette visite de terrain a permis d'avoir des échanges avec les responsables de quelques unions locales de l'AUMN (unions de Sag Sayéro, Mboro et Lompoul) sur les activités envisagées dans le cadre du futur micro-projet.

La version préliminaire du document de présentation du micro-projet a été élaborée par les agents des antennes française et sénégalaise de SOS Sahel. Par la suite, le document a été transmis au bureau de l'AUMN et au coordonnateur du volet forestier du PAEP, pour étude et avis. La version du document intégrant les observations et suggestions faites par ces différents partenaires a été envoyée à l'Organe National de Coordination en août 2005.

En septembre 2005, l'ONG a entamé des échanges avec l'équipe du CILSS sur la proposition technique élaborée, ainsi que sur le budget proposé. Prenant en compte les remarques faites par les experts du CILSS, l'équipe de l'antenne de Louga a finalisé le document de projet qui a été adopté et transmis à Paris. L'approbation finale a été notifiée à SOS Sahel Sénégal en février 2006.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

Région naturelle située en arrière de la Grande côte, la zone des Niayes offre un paysage particulier caractérisé par des dépressions et des dunes reposant sur une nappe peu profonde, avec une hydrographie autrefois riche en lacs et points d'eau. Sa position en bordure de mer et ses conditions écologiques particulières en font une zone de forte attraction pour les populations. L'importance économique et la poussée démographique qui n'ont cessé de se développer ont fait de la région l'une des principales zones de concentration humaine et économique du Sénégal.

Par suite de la diminution de la pluviométrie et de l'augmentation de la demande résultant de l'accroissement démographique et du développement des marchés urbains, les systèmes de production de la zone articulés principalement autour des cultures de céréales et d'arachide ont évolué progressivement vers une agriculture plus intensive fondée sur l'association des cultures maraîchères, de l'arboriculture et de l'élevage sédentaire (embouche, élevage laitier, aviculture), avec en parallèle, le développement de la pêche dans les villages côtiers.

L'existence d'une plantation massive de filaos «*Casuarina equisetifolia*» le long du littoral nord a permis de préserver les activités agricoles exercées par les populations de la zone, notamment le maraîchage. En effet, cette plantation de filaos permet de freiner le mouvement des dunes et d'assurer la protection des cuvettes maraîchères qui produisent près des deux tiers des légumes consommés au Sénégal et une part importante des fruits destinés au marché intérieur et à l'exportation.

Près de 50 ans après son implantation, la bande de filaos a atteint sa phase de vieillissement et de fin de cycle de vie ; ce qui fait qu'elle n'est plus en mesure d'assurer de façon efficace sa fonction de protection. Le rapport de présentation du micro-projet souligne que «*le filao a une longévité relativement courte d'une quarantaine d'années environ. La plupart des parcelles, plantées dans les années 70, sont déjà arrivées au stade de maturité ou sont fortement dégradées et présentent à certains endroits des cas de vieillissement précoce du fait d'une trop forte densité (2000 à 2500 tiges/ha)*».



Dans le souci de favoriser la reconstitution de la bande de filaos, l'Administration forestière a élaboré un plan d'aménagement articulé autour de la rénovation des plantations et de la valorisation du potentiel ligneux exploitable. La phase pilote de mise en œuvre de ce plan d'aménagement a démarré en 1999, avec l'appui de l'Agence Canadienne de Développement International, dans le cadre du PAEP. Certaines unions membres de l'AUMN ont procédé à la coupe et au reboisement de parcelles qui leur ont été attribuées par le Service forestier.

Le PAEP devant s'achever en 2003, l'AUMN et SOS Sahel Sénégal ont élaboré une proposition de projet, avec pour objectif de faire prendre en charge l'exploitation et la régénération de la bande de filaos par les populations riveraines. L'enjeu que représente l'implication des populations dans la gestion intégrée de cette plantation est d'autant plus important que d'autres options ont été envisagées dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement (restauration en régie de la bande par le Service forestier ou délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement aux coopératives d'exploitation forestière).

En demandant que la gestion de la bande de filaos soit concédée aux populations locales, l'AUMN et SOS Sahel Sénégal ont également mis l'accent sur la nécessité de fixer des objectifs d'aménagement plus importants que ceux initialement retenus dans le cadre de la phase pilote<sup>7</sup>, notamment par la prise en compte de l'ensemble de la zone couverte par la plantation de filaos.

La zone d'intervention du micro-projet se situe dans trois secteurs le long de l'axe Dakar – Saint-Louis :

- Mboro (Sud-ouest de la zone des Niayes, région administrative de Thiès) ;
- Lompoul sur Mer (Centre de la zone, région de Louga) ;
- Sag Sayéro (Nord de la zone, région de Louga).

Ces secteurs ont été choisis en tenant compte de l'importance des activités économiques qui y sont exercées, notamment le maraîchage, la pêche et le tourisme. Le micro-projet cible les populations des villages implantés dans la zone d'influence de la bande filaos. Ces localités, au nombre de 63, regroupent environ 78.000 habitants.

Si les activités d'exploitation et de régénération des parcelles de filaos sont prises en charge par les membres des unions locales et des groupements villageois, d'autres acteurs tirent profit de l'exécution du micro-projet, dans la mesure où elle génère des emplois saisonniers pour les jeunes ruraux dans les filières de l'exploitation ou du reboisement (coupe, transport, transformation des produits, entretien et surveillance des pépinières, etc.).

---

<sup>7</sup> Lors de cette phase test, seuls deux groupements villageois ont été attributaires de parcelles dans la zone de Lompoul sur Mer. Chacune d'elle a exploité annuellement 2 ha. Dans la zone de Saga Sayéro, huit groupements, sur les trente deux que compte l'union locale, ont été attributaires, chacun, d'une parcelle de 1 ha.

### 2.3. Cadre logique

<b>Objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Objectif 1 : Restaurer et maintenir les équilibres biophysiques et climatiques de la bande de filaos	<p>Les sols sont régénérés grâce à la litière issue des filaos</p> <p>Des parcelles de 400 ha sont exploitées annuellement</p> <p>3 pépinières sont fonctionnelles</p> <p>1 banque de données est disponible</p>	<p>Formation aux techniques de production de plants</p> <p>Installation de 3 pépinières</p> <p>Production de plants pour régénérer la bande</p> <p>Elaboration de conventions d'exploitation</p> <p>Délimitation et exploitation de parcelles</p> <p>Reboisement des parcelles exploitées</p>
Objectif 2 : Exploiter, valoriser et gérer de façon rationnelle les ressources de la bande de filaos	<p>Les ressources de la bande de filaos sont valorisées et gérées de manière intégrée aux activités des autres filières productives</p> <p>3 aires d'exploitation sont aménagées</p> <p>Un système d'économie d'eau est vulgarisé</p> <p>Les produits maraîchers sont certifiés</p>	<p>Mise en place de parcelles de démonstration sur la fertilisation des sols à partir de la litière du filao</p> <p>Recherche sur la valorisation et la transformation des produits</p> <p>Construction d'aires d'exploitation du bois</p> <p>Mise en place de fonds d'appui</p>
Objectif 3 : Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des structures associatives	<p>Les techniques de production sont maîtrisées par les villageois</p> <p>Les capacités de l'AUMN à gérer sa croissance et à coordonner efficacement les activités des unions sont renforcées</p> <p>Les structures associatives disposent de plan d'autonomisation</p> <p>Un fonds d'appui aux initiatives est effectivement mis en place</p>	<p>Formation en gestion administrative</p> <p>Organisation de forums et de foires</p> <p>Mise en place d'une centrale d'achat du filao</p> <p>Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit</p>

## 2.4 Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

RUBRIQUES	TOTAL en FCFA	IREMLCD-CILSS (24 mois) FCFA	FONDATION ENSEMBLE (38 mois) FCFA	Financement SOS SAHEL-FCFA
<b>1. RESTAURATION ET MAINTIEN DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES</b>	21 908 465	10 030 000	1 224 928	10 653 538
<b>1.1. Formation aux techniques de production de plants</b>	1 938 878	1 080 000	-	858 878
Formation		1 080 000	-	458 875
Matériel Pédagogique				400 003
<b>1.2. Installation de 9 pépinières de plants</b>	14 549 080	7 900 000	-	6 649 080
Mise en place clôture (matériel)		1 500 000	-	1 499 035
Accès à l'eau d'arrosage (fonçage puits)		2 400 000		2 400 031
Matériel d'exploitation (charrette, pelles, râteaux, arrosoir...)		4 000 000		2 750 014
<b>1.3. Activités de pépinières et de plantation (mise en œuvre, entretien, suivi)</b>	1 395 876	1 050 000	-	345 876
Restauration participants (journées d'entretien des pépinière)		600 000		197 644
Restauration participants (journées de plantation) Renouvellement aires de exploitées de la bande, fixation de dunes et plantation de protection rapprochée (brise vent, et haie vive)		450 000		148 233
<b>1.4. Exploitation de la bande de filaos</b>	2 799 703	-	-	2 799 703
Manuel de gestion	-	-	-	99 705
Matériel de coupe	-	-	-	2 699 998
<b>1.5. Vulgarisation des foyers améliorés</b>	1 224 928	-	1 224 928	-
Appui à l'acquisition des matériaux de fabrication du foyer amélioré			1 224 928	-
<b>2. EXPLOITATION, VALORISATION ET GESTION DES RESSOURCES DE LA BANDE de FILAOS</b>	76 754 060	7 689 997	68 515 194	548 869
<b>2.1. Formation, sensibilisation sur la gestion intégrée des ressources naturelles</b>	1 638 869	1 090 000	-	548 869
Formation		1 090 000	-	448 875
Matériel pédagogique		-	-	99 994
<b>2.2. Recherche développement : étude de valorisation et de promotion des sous produits organiques</b>	4 640 627	3 000 000	1 640 627	-
Appui expert : rémunération consultant chercheur		1 000 000	950 055	-
Atelier échanges restitution et démonstration		2 000 000	690 572	-
<b>2.3. Construction aires de stockage sous-produits organiques</b>	3 000 000	-	3 000 000	-
Construction de 3 aires de stockage		-	3 000 000	-
<b>2.4. Lutte contre le ravinement, plantation de protection de cuvettes, diversification de la production</b>	12 004 033	-	12 004 033	-
Matériel d'exploitation (filet, brouette, coupe-coupe, transplantoir, pelle...)		-	12 004 033	-
<b>2.5. Mise en place d'un fonds d'appui et de promotion de l'utilisation du compost</b>	11 998 765	3 599 997	8 398 768	- 0
Construction de 200 fosses compostières pour 200 exploitants		2 000 000	7 999 409	- 0
Kit outillage		1 599 997	399 360	-
<b>2.6. Recherche développement : étude sur les systèmes d'exhaure</b>	1 204 927	-	1 204 927	-
Appui expert			1 125 032	-
Atelier échange, restitution et démonstration			79 896	-
<b>2.7. Mise en place d'un fonds d'appui et de promotion de l'utilisation de</b>	38 753 900	-	38 753 900	-

<b>l'irrigation raisonnée</b>				
Formation		-	1 154 156	-
Matériel pédagogique		-	99 994	-
Subvention petits kit irrigation			37 499 750	
<b>2.8. Vulgarisation des techniques d'agroforesterie</b>	612 952	-	612 952	-
Formation		-	512 958	-
Matériel pédagogique		-	99 994	-
<b>2.9. Formation 4 animateurs relais chargés de promouvoir dix exploitations pilotes d'agro écologie</b>	2 899 986	-	2 899 986	-
Voyage d'étude			2 400 015	-
Kit équipement			499 970	
<b>3. AMELIORATION DES CONDITIONS D'HYGIENE ET CADRE DE VIE DES MARAICHERS</b>	13 368 955		13 368 955	
<b>3.1. formation et action de 30 relais "hygiène et salubrité"</b>	2 368 884		2 368 884	
Formation			307 775	
Matériel pédagogique			99 994	
Kits sensibilisation			860 550	
Panneaux d'information			499 970	
Kit potabilisation			600 594	
<b>3.2. Journée démonstration collecte et tri des déchets</b>	1 200 008		1 200 008	
Kit outillage			1 200 008	
<b>3.3. Lutte contre le péril fécal</b>	9 800 063		9 800 063	
Construction de latrines				
<b>4. RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>	19 403 943	4 774 518	9 822 851	4 806 574
<b>4.1. Atelier annuel planification évaluation</b>	2 210 785	1 695 000	-	515 785
Formation		1 695 000	-	315 797
Matériel pédagogique		-	-	199 988
<b>4.2. Etude diagnostic systèmes de production</b>	3 126 527	-	-	3 126 527
Prise en charge de stagiaires		-	-	2 623 828
Restitution étude		-	-	502 699
<b>4.3. Visites d'études autres projets</b>	624 996	-	624 996	-
Transport et hébergement		-	624 996	-
<b>4.4. Ateliers relais "bonnes pratiques environnementales"</b>	1 548 308		1 548 308	-
Formation			698 515	-
Matériel pédagogique			49 997	-
Kit animation			199 988	-
Facilité déplacement villages			599 807	-
<b>4.5. Ateliers d'échanges et de capitalisation</b>	2 604 910	1 999 518	-	605 392
Formation		500 000	-	505 398
Matériel pédagogique				99 994
Manuel de capitalisation		1 499 518	-	-
<b>4.6. Atelier alphabétisation</b>	7 649 548	-	7 649 548	-
Formation		-	7 499 556	-
Matériel pédagogique		-	149 991	-
<b>4.7. Diffusion de méthodes de gestion</b>	1 638 869	1 080 000	-	558869
Formation		1 080 000	-	458 875
Matériel pédagogique		-	-	99 994
<b>5. COORDINATION</b>	61 031 577	6 200 000	12 313 651	42 517 926
<b>5.1. Personnel</b>	33 060 233	5 100 000	9 839 355	18 120 878
Moniteur forestier		2 100 000	4 919 678	9 510 439
Ingénieur agricole		3 000 000	4 919 678	8 610 439
<b>5.2. Logistique</b>	18 957 157	-	-	18 957 157
1 véhicule				17 054 882
2 ordinateurs+ 2 imprimantes				1 311 914
Mobiliers et équipements bureaux				590 361
<b>5.3. Fonctionnement Véhicule</b>	2 361 445	200 000	1 180 723	980 723
Carburant, entretien, réparations				
<b>5.4. Fonctionnement bureau</b>	5 865 594	900 000	899 999	4 065 594
Location bureau coordination				3 149 932
Consommable bureau				

5.5. Frais de formation du personnel projet	787 148	-	393 574	394 574
Participation aux séminaires et événements			393 574	394 574
6. SUIVI TECHNIQUE, AUDIT ET EVALUATION	13 656 618	2 400 000	5 779 781	5 476 837
6.1. Suivi technique SOS SAHEL International France				2 656 626
6.2. Audit Comptable			2 499 996	2 499 996
6.3. Evaluation mi- parcours et fin de projet		2 400 000	3 279 785	320 214
7. FRAIS BANCAIRES DIRECT PROJETS	196 787	-	-	196 787
7.1. Frais bancaires				196 787
Sous total coûts directs	206 320 405	31 094 515	111 025 360	64 200 531
8. PROVISIONS POUR IMPREVUS (forfait)	2 119 397	1 876 770	1 963 279	- 1 720 652
9. FRAIS DE GESTION (10% coûts directs)	20 632 041	-	-	20 632 041
SOS SIS (6.67%)				13 761 571
SOS SIF (3.33% des coûts directs)				6 870
<b>TOTAL GENERAL EN FCFA</b>	<b>229 071 843</b>	<b>32 971 285</b>	<b>112 988 639</b>	<b>83 111 919</b>
<b>TOTAL GENERAL EN EUROS</b>	<b>349 218</b>	<b>50 264</b>	<b>172 250</b>	<b>126 703</b>

La proposition envoyée par SOS Sahel Sénégal au CILSS s'intègre dans un projet plus global pour lequel un financement complémentaire a été recherché auprès d'autres partenaires, en particulier la Fondation Ensemble. Tout en jugeant le projet intéressant, cette institution s'est interrogée sur sa faisabilité. Pour elle, l'option en faveur de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la plantation de filaos aux organisations de producteurs risque de poser des problèmes en raison du statut foncier de la bande des Niayes qui est un domaine de l'Etat.

L'approbation du micro-projet par le Programme IREMLCD a constitué un facteur déterminant dans l'engagement de la Fondation Ensemble à apporter un co-financement. En complément du volet forestier financé par le FFEM, la Fondation Ensemble a apporté un concours de 112.988.639 F CFA pour soutenir une gamme diversifiée d'activités incluant le maraîchage, l'assainissement, l'alphabétisation et la santé.

Le plan de financement des activités ne prévoit pas une contribution spécifique des bénéficiaires. Il existe en revanche une caution imposée par l'Administration forestière aux groupements auxquels elle concède l'exploitation de parcelles de filaos. Ces fonds sont versés dans un compte spécial du groupement dont la gestion est soumise à l'aval préalable du Service forestier. Ils sont destinés à financer des opérations de regarnis, lorsque le taux de réussite du reboisement est jugé faible. Chaque groupement attributaire d'une parcelle de 2 ha à exploiter doit verser une caution de 150.000 F CFA.

### ***2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Pour les besoins de la mise en œuvre du micro-projet, un comité technique d'orientation stratégique et de suivi regroupant les principales parties prenantes (présidents des unions locales cibles, délégués de l'AUMN, Service forestier et équipe du projet) a été créé, avec pour objectif d'assurer le suivi des activités et de suggérer les mesures de consolidation ou de réajustement.

La mise en œuvre du micro-projet implique plusieurs acteurs qui interviennent à différents niveaux.

L'Administration forestière est chargée d'élaborer les conventions annuelles de concession de parcelles à exploiter/restaurer. Les agents forestiers en service dans la zone des Niayes procèdent à la délimitation des parcelles dans les différents blocs affectés aux unions locales. Le Service forestier est également impliqué dans l'encadrement des pépinières et dans la réalisation des activités de formation.

Les unions locales et les groupements villageois qui constituent la base opératoire du micro-projet assurent l'exécution et le suivi des activités sur le terrain. Les organes de direction des unions font office d'unité d'appui et d'animation des activités. Le mécanisme de contrôle et le suivi s'appuie principalement sur : (i) les tournées et visites des sites ; (ii) les réunions mensuelles de planification ; (iii) les réunions semestrielles d'orientation stratégique ; et (iv) les bilans annuels.

### **3. Analyse des résultats**

#### ***3.2. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

La réalisation des activités a connu un retard imputable aux délais de négociation des conventions de concession des parcelles à renouveler. Le rapport d'activités d'octobre 2006 signale que dès le lancement du micro-projet, des réflexions ont été engagées par son unité de gestion, conjointement avec l'AUMN et les unions locales. Malgré les invitations qui lui ont été adressées, l'Administration forestière n'a pas pris part aux rencontres d'échanges sur les modalités de démarrage des activités et le planning de travail. Ce n'est qu'en début 2006 que l'AUMN a pu rencontrer la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour présenter un document de plaidoyer et obtenir que les compétences en matière d'attribution des parcelles soient désormais dévolues aux Services forestiers déconcentrés (Services régionaux et départementaux).

Depuis le démarrage des activités, les principaux résultats obtenus portent sur :

- La tenue d'une réunion de planification regroupant le bureau exécutif de l'AUMN et les responsables des unions impliquées dans la mise en œuvre du micro-projet ;
- La tenue de 2 ateliers de mise à niveau et de planification sur les 3 prévus ;
- L'organisation de 4 ateliers de formation, conformément au programme retenu ;
- L'aménagement de 6 pépinières (sur les 9 prévues) et leur dotation en équipements ;
- La délimitation de parcelles d'une superficie de 150 ha à exploiter et à reboiser (au lieu des 90 ha prévus) ;
- La réalisation de l'étude sur la valorisation des sous-produits du filao.

#### ***3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action***

##### ***3.2.1. Action n° 1 : Aménagement de pépinières***

L'appui du Programme IREMLCD a permis d'aménager 3 pépinières dont l'une dans la zone de Sag Sayéro et les deux autres dans celle de Mboro. Grâce à l'implantation de ces pépinières, l'approvisionnement en plants est sécurisé. De plus, la disponibilité des plants à temps est garantie ; ce qui permet de faire le reboisement au moment qui convient le mieux (début août).

Dans la zone de Sag Sayéro, la pépinière est gérée par un groupe de 6 manœuvres recrutés par l'union locale et rétribués sur les recettes générées par l'exploitation des parcelles de filaos. Dans

la zone de Loupoul sur Mer, l'union locale a fait aménager une pépinière centrale et 4 pépinières périphériques. La gestion de la pépinière centrale est assurée par les responsables de l'union locale, avec l'aide de la population. Au niveau des pépinières périphériques, la production et l'entretien des plants sont pris en charge par les membres des groupements villageois.

En 2007, la pépinière centrale de Loumpoul sur Mer a permis de produire 25.000 plants et les pépinières périphériques en moyenne 15.000 plants, chacune. Au niveau de l'union de Thieppe, la production s'est élevée à 39.192 plants.

L'un des atouts majeurs des pépinières réside dans l'aménagement d'une clôture en ciment qui assure une protection efficace contre la divagation du bétail. A cela s'ajoute l'adhésion des populations au micro-projet et le fait que plusieurs acteurs locaux ont une expérience avérée en matière de production de plants parce qu'ils ont travaillé comme manœuvres dans des projets de reboisement.

Les unions ont interpellé l'ONG sur la nécessité de construire des magasins de stockage dans l'enceinte des pépinières en vue d'assurer la sécurisation des équipements achetés<sup>8</sup>. Dans la mesure où cet investissement n'était pas prévu dans le budget du micro-projet, les unions ont sollicité d'autres partenaires. Ainsi, l'union forestière de Sag Sayéro a aménagé un magasin dans sa pépinière, grâce à l'appui de l'ONG CISV sur le fonds Italie/CILSS.

### 3.2.2. Action n° 2 : exploitation/renouvellement des parcelles de filaos

L'élaboration et la signature des conventions annuelles de concession des parcelles de filaos constituent le préalable à l'exploitation. Conformément aux orientations du plan d'aménagement de la bande, la plantation a été subdivisée en 120 blocs de 50 ha chacun. Les groupements attributaires de parcelles sont autorisés à exploiter/renouveler annuellement 2 ha. En fin 2006, le Service forestier a évalué le potentiel ligneux exploitable de la bande de filaos à 94 ha pour l'ensemble des sites de la région de Louga.

Dans la région de Thiès, le site de Mboro abrite deux blocs de 50 ha chacun. En 2007, ces blocs ont été affectés par des feux de brousse. Face à cette situation, le Service forestier a décidé de procéder au renouvellement immédiat de la superficie ravagée par les feux (80 ha). Ainsi, en plus du quota alloué aux 8 groupements villageois, les 80 ha touchés par l'incendie ont été concédés à l'union locale pour exploitation/renouvellement.

Au total, c'est une superficie de 150 ha qui a été attribuée aux unions et groupements en 2007.

La question de l'attribution des blocs est délicate. C'est pourquoi une mission de concertation et d'arbitrage a été organisée en début 2007 par l'antenne de l'ONG basée à Louga et les responsables du Service forestier, en vue de sensibiliser les unions sur la nécessité de procéder à une répartition équitable. Les enjeux liés à l'exploitation des parcelles sont d'autant plus importants que dans les zones Loumpoul sur Mer et de Sag Sayéro, la demande faite par les groupements dépasse largement les superficies disponibles<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Ces magasins sont destinés à servir également d'atelier pour l'entretien et la réparation de certains outils (maintenance de tronçonneuses, affûtage des outils émoussés, etc.).

<sup>9</sup> Dans le cas spécifique de Sag Sayéro, en plus des parcelles exploitées par les groupements villageois, l'union locale elle-même prélève le bois mort dans une parcelle de 2 ha et procède au renouvellement de la plantation.

Il convient de signaler que l'on se trouve en présence de deux catégories de groupements dont les situations sont sensiblement différentes, à savoir les groupements des villages situés le long de la bande de filaos et ceux des villages situés plus loin, à l'intérieur des terres.

Pour ce qui concerne la conduite de l'exploitation/renouvellement sur le terrain, on rencontre deux cas de figure.

Le premier concerne les zones où l'exploitation/renouvellement est assurée exclusivement par les groupements de villages riverains de la bande qui s'engagent à verser à l'union locale une part des recettes (250 F CFA/stère).

Le deuxième cas de figure concerne les zones où la superficie des parcelles concédées est faible par rapport au nombre de groupements villageois. Dans ce cas d'espèce la formule adoptée est celle de l'association de 2 groupements pour exploiter une même parcelle.

L'exploitation des ligneux ne peut démarrer que lorsque le Service forestier a procédé à la délimitation des parcelles. Or, on constate que le personnel forestier en service dans la zone des Niayes est insuffisant. De ce fait, les opérations de délimitation des parcelles se trouvent retardées, rendant du coup impossible le nettoyage des parcelles exploitées et leur reboisement dans les délais requis.

Dans les zones de Mboro et de Thiépp, les communautés rurales ne prélèvent pas de taxe sur les transactions. En revanche à Sag Sayéro, la communauté rurale réclame une part des recettes de l'exploitation du bois, au motif que les produits exploités sont stockés dans le domaine géré par la collectivité locale. Ainsi, en 2007, elle a prélevé 225.000 F CFA sur les revenus générés par l'exploitation de chaque parcelle de 2 ha.

A Sag Sayéro, les responsables de l'union locale déclarent que l'expérience d'exploitation/renouvellement n'a pas toujours généré les revenus escomptés. En 2005, les 4 groupements de la zone tributaires chacun d'une parcelle de 2 ha n'ont pas pu générer de bénéfices importants. En réalité, le bilan de l'exploitation a été affecté par : (i) des charges élevées pour la rétribution des bûcherons, la location de charrettes pour le transport des produits entre le lieu d'exploitation et l'aire de stockage ; (ii) les redevances et contributions multiples versées à la communauté rurale, au Service forestier<sup>10</sup>, à l'AUMN et à l'union locale ; et (iii) la baisse du prix de vente des stères qui est passé de 9.000 F CFA à 6.000 F CFA.

Face à ces difficultés, l'union de Sag Sayéro a engagé des négociations avec le conseil rural afin d'obtenir une révision à la baisse de la taxe qu'il prélève. Elle a également initié un processus de concertation en vue d'améliorer les conditions de l'exploitation forestière, en limitant les charges. Par ailleurs, l'union apporte un appui pour la mise en marché des produits, en favorisant l'aménagement de marchés ruraux de bois qui sont fréquentés par des acheteurs provenant de Dakar, de Touba et d'autres villes du pays<sup>11</sup>.

En règle générale, la gestion des recettes est assurée par l'union qui se charge de prélever les redevances et contributions à verser aux différents partenaires. Le reliquat est remis au groupement villageois qui le gère à sa guise. Il n'existe pas encore une concertation sérieuse entre les unions locales et les groupements autour de la gestion des recettes, en relation avec la nécessité de la prise en charge financière du renouvellement des parcelles.

---

<sup>10</sup> Versement de 250 F CFA/stère au fonds d'aménagement forestier.

<sup>11</sup> Le prix de vente actuel des stères est compris entre 7.000 et 8.000 F CFA.



### 3.2.3. *Renouvellement des parcelles de filaos*

Les groupements villageois utilisent les plants produits dans les pépinières pour renouveler les parcelles qu'elles exploient. Les périmètres reboisés sont généralement protégés par des filets. Mais ces clôtures n'assurent pas toujours une protection efficace. D'où la nécessité de renforcer le système de protection par le recrutement d'un gardien. Les périmètres qui n'ont bénéficié d'une protection efficace ont connu, le plus souvent, des taux de mortalité élevés (exemple de la parcelle plantée en 2005 et regarnie en 2006 par le groupement de Keur Coura Guéth, dans la zone de Sag Sayéro).

Pour atteindre les taux de réussite exigés par le Service forestier, certains groupements de la zone de Sag Sayéro ont acheté de filets capables d'assurer une protection efficace des périmètres reboisés. De plus, ils ont recruté des gardiens pour une durée de 18 à 24 mois.

Dans la zone de Loumpoul sur Mer, les groupements villageois aménagent des clôtures en bois autour des chantiers de reboisement. Constatant que ces dispositifs de protection ne sont pas suffisamment efficaces pour empêcher la divagation du bétail, ils sollicitent un appui en fil de fer barbelé auprès de SOS Sahel Sénégal.

Les unions locales et les groupements villageois considèrent le cahier de charges portant sur l'aménagement de la bande de filaos comme une source de contraintes. La principale difficulté qu'ils relèvent dans les dispositions de ce cahier de charges porte sur le taux de réussite fixé à 90 % à la fin de la première année, et à 85% au terme de la troisième. L'atteinte de ces objectifs impose que les unions locales aient une meilleure maîtrise du calendrier des opérations d'exploitation/régénération et puissent s'impliquer dans la délimitation des parcelles. L'autre exigence est liée aux conditions très restrictives édictées par le cahier de charges pour la récolte de la litière<sup>12</sup> dont le maintien en place peut freiner la croissance des plants.

### 3.2.3. *Recherche sur les opportunités de valorisation de la litière du filao*

Traditionnellement, la litière du filao est utilisée par les producteurs ruraux de la zone des Niayes comme matière organique pour fertiliser les cuvettes maraîchères. Les quantités de litières collectées dans la bande de filaos sont transportées par charrette pour être épandues directement dans les parcelles. Dans certains cas, les producteurs procèdent à un compostage en tas de la litière.

Dans le cadre des activités de transformation du poisson, les groupements féminins de la zone commencent à utiliser la litière comme combustible. Ces initiatives de valorisation de la litière pour fumer le poisson contribuent à réduire la pression exercée sur la végétation ligneuse des zones proches du littoral et à atténuer les coupes abusives.

Pour favoriser une valorisation optimale de la litière, une recherche a été effectuée dans le cadre du micro-projet sur : (i) les systèmes d'utilisation actuelle de cette ressource (potentialités, contraintes et pistes d'amélioration) ; (ii) les résultats des recherches portant sur le compostage de la litière ; et (iii) l'effet de l'utilisation de ce compost sur la productivité agricole (cultures de céréales et maraîchage). L'étude en cours de finalisation a insisté sur les stratégies paysannes de valorisation de la litière, les résultats des essais de compostage en tas et les opportunités de valorisation d'autres sous-produits du filao (bois raméal fragmenté).

---

<sup>12</sup> Le cahier des charges n'autorise la récolte de la litière que si : (i) elle atteint 20 cm ; (ii) il s'agit d'une forêt âgée de 10 ans et plus ; et (iii) la zone ne fait pas l'objet d'exploitation.

### 3.2.5. *Formations techniques*

Les activités de formation prévues dans le cadre du micro-projet répondent à des besoins de renforcement des capacités techniques des producteurs ruraux. Les modules dispensés lors des sessions de formation ont porté sur :

- Les techniques de plantation ;
- Les techniques agro-forestières ;
- Les techniques de compostage ;
- L'utilisation des tronçonneuses (sur financement propre de l'ONG).

Il est prévu de dispenser une formation en gestion comptable et financière à l'intention des unions locales et des groupements villageois impliqués dans les activités d'exploitation/renouvellement des parcelles. La faiblesse des capacités de gestion comptable et financière constitue une contrainte commune à l'ensemble des groupements des sites de la région de Louga. Les organes dirigeants de ces cadres organisationnels sont dotés de registres où sont consignées des données relatives aux activités menées (exploitation forestière et gestion des pépinières). Ces registres contiennent des éléments relatifs aux résultats économiques, mais ils ne permettent pas d'établir une situation des comptes d'exploitation.

Pour corriger ces lacunes, les groupements de la zone de Loumpoul sur Mer ont sollicité, par le biais de leur union locale, une formation qui leur permettrait de mieux gérer les fonds générés par l'exploitation forestière. Il est prévu qu'un étudiant de l'Ecole nationale d'économie appliquée effectue un stage dans la zone pour : (i) appuyer le processus de restructuration de l'union ; (ii) aider 50 % des groupements à élaborer des comptes d'exploitation ; et (iii) mettre en place des outils de suivi.

Dans le site de Mboro où l'union a bénéficié d'un encadrement du PAEP pendant la phase pilote, les activités d'exploitation forestière et de gestion des pépinières sont directement gérées par elle. Dans l'optique d'une professionnalisation de ses activités, elle a recruté un gérant pour prendre en charge l'exécution et le suivi de l'exploitation forestière, de la production de plants et du reboisement. Pour toutes ces activités, une situation des comptes d'exploitation est régulièrement établie.

### **3.2. *Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n'ont pas été examinés au cours de l'évaluation.

### **3.3. *Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les populations ont pris conscience du fait que le renouvellement de la plantation de filaos est indispensable pour le maintien des activités économiques qu'elles exercent dans la zone des Niayes. Elles se félicitent que les pouvoirs publics n'aient pas reconduit la démarche de reboisement en régie qui avait été adoptée au moment de l'implantation de la bande de filaos. L'option consistant à impliquer les populations locales dans le renouvellement de la plantation de filaos comporte des avantages importants liés à :

- La modification de la perception de la plantation non plus comme un domaine forestier de l'Etat, mais comme une forêt villageoise ;
- La réduction de l'ampleur de l'exploitation clandestine des ressources ligneuses.

La délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la bande de filaos aux organisations de producteurs ruraux permet de renouveler les bases de la collaboration entre le Service forestier et les villages riverains. L'engagement dans cette voie démontre que les pouvoirs publics n'attendent pas que les organisations de producteurs fassent la preuve de leur maturité avant que des fonctions ne leur soient déléguées. L'expérience en cours est importante parce que c'est en assumant des responsabilités et en les évaluant que l'AUMN et les organisations qui en sont membres parviendront à renforcer progressivement leurs capacités.

### **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

L'expérience du micro-projet a permis à l'AUMN et aux organisations qui en sont membres d'acquérir des compétences nouvelles en matière de formulation de projet. Les unions locales et les groupements se sont engagés dans un processus de renforcement de leurs capacités, notamment en matière de gestion comptable et financière.

La mise en œuvre du micro-projet a permis de relancer l'AUMN qui était confrontée à une crise interne consécutive à l'arrêt du soutien que l'ACDI lui apportait dans le cadre du PAEP. Aujourd'hui, l'AUMN est en mesure d'assurer son fonctionnement, en partie grâce aux ressources que lui versent les groupements impliqués dans l'exploitation forestière.

### **3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Les différentes parties prenantes (en particulier les responsables de l'AUMN et du Service forestier) ont conscience des risques qui pèsent sur la bande de filaos et de la nécessité d'engager, de façon urgente, une opération de régénération de cette plantation, condition pour la survie des populations dans la zone.

Par-delà l'accord sur cette exigence de base, les perceptions et les visions des acteurs en présence divergent sur les modalités de conduite des activités d'aménagement.

Les agents forestiers rencontrés par la mission insistent sur le fait que la finalité de la mise en œuvre du plan d'aménagement n'est pas d'autoriser une exploitation tous azimuts des parcelles forestières. Selon eux, l'exploitation forestière ne doit être autorisée que si les populations s'engagent à reboiser des superficies équivalentes à celles mises en exploitation. Ils mettent particulièrement l'accent sur le fait que cet engagement doit être encadré par les dispositions du cahier des charges.

Certains d'entre eux considèrent que le Service forestier doit conserver des prérogatives exclusives en matière de délimitation des aires annuelles à exploiter et de marquage des tiges à préserver. «*La délimitation des parcelles à exploiter suppose des connaissances techniques que les villageois n'ont pas. Dans ces conditions, on peut difficilement envisager de les impliquer dans cette opération qui doit rester entre les mains des agents forestiers*» (S. Guèye, Kébémér). On peut se demander si pareils arguments relatifs à la compétence technique ne constituent pas un prétexte permettant à certains agents forestiers de conserver un droit de contrôle sur la bande de filaos qu'ils considèrent comme la réalisation physique phare de l'Administration forestière.

Les membres des unions forestières et des groupements considèrent que la prise en charge de la régénération suppose que l'exploitation forestière génère des revenus suffisants pour couvrir les frais liés à la conduite des opérations. Or, la densité très variable des ligneux induit des niveaux de recettes d'exploitation inégaux. Certaines parcelles sont relativement dépourvues à cause de présence de dunes élevées et/ou des coupes illicites. Les groupements affectataires de telles parcelles se retrouvent face à des difficultés parce que les recettes générées par l'exploitation ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation et de reboisement.

En 2007, le groupement de Sag Sayéro a renoncé à exploiter la parcelle qui lui a été attribuée estimant que la densité de ligneux ne permettait pas de générer des recettes importantes. *«Notre groupement a visité la parcelle qu'on nous a donné. En voyant les arbres, on a compris que si on coupe, on n'aura pas un bon résultat. Comme on ne veut pas avoir de problème avec les forestiers, le groupement a rendu la parcelle à l'union»* (A. K. Bâ, Sague Sayéro).

De l'avis de l'équipe du projet, la faiblesse de la densité des ligneux dans les parcelles situées dans la zone de Sag Sayéro résulte de l'amplification de l'exploitation frauduleuse qui a été favorisée par la forte mortalité des ligneux liée à la salinité des terres. Cette situation prévaut également dans la zone du Gandiollais. Compte tenu de la réticence des populations à prendre en charge la régénération de parcelles à faible densité, le Service forestier envisage d'adopter la solution de la régie dans ces cas spécifiques.

Le point focal de la CCD estime que, de façon globale, la mise en œuvre des micro-projets a permis de renforcer la prise de conscience des populations et de faire connaître davantage la CCD et le PAN/LCD qui est son instrument de mise en œuvre au niveau national.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion**

Les techniques d'exploitation forestière ne sont pas maîtrisées par les populations de la zone d'intervention. Dans la plupart des cas, elles recrutent des bûcherons pour procéder à l'abattage et au découpage des ligneux (2000 F CFA/stère). Cette situation pourrait évoluer dans la mesure où les membres des groupements villageois ont été formés à l'utilisation des tronçonneuses ; ce qui leur permet de prendre eux-mêmes en charge l'exploitation des parcelles.

Les techniques de compostage qui commencent à être vulgarisées dans la zone suscitent un intérêt croissant auprès des producteurs maraîchers. Compte tenu du fait qu'ils ont l'habitude d'acheter des intrants pour mener l'activité de maraîchage, il est probable qu'ils accepteront d'investir dans la production de compost, dès qu'ils auront la conviction que ce produit peut améliorer, de façon significative, la productivité agricole.

Les techniques de pépinière et de plantation sont bien appropriées par les producteurs ruraux de la zone. Beaucoup d'entre eux ont été recrutés dans les chantiers de reboisement lors de l'implantation de la bande ; ce qui leur a permis d'acquérir une certaine expérience.

#### **4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées**

La gestion des sites aménagés est entièrement prise en charge par les groupements villageois et les unions locales (pépinières et périmètres de reboisement). L'adhésion au micro-projet est telle que les groupements n'éprouvent pas de difficulté à assurer l'entretien des pépinières et le reboisement des parcelles exploitées.

L'AUMN est impliquée dans la mise en œuvre du micro-projet, à travers sa participation aux campagnes d'information et de sensibilisation, ainsi qu'aux sessions de formation.

#### **4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

Les unions locales des sites de la région de Louga n'ont pas encore développé de réflexion approfondie sur les perspectives de pérennisation des activités qu'elles mènent. Les interlocuteurs rencontrés estiment que la production de plants pourra être poursuivie, sans assistance financière extérieure. «*On a de bonnes pépinières, avec des murs en ciment et des puits cimentés. Les groupements pourront acheter les graines et ce qu'il faut pour produire des plants. La vente du bois exploité dans la bande permettra d'avoir de l'argent pour cela*» (T. Bâ, Loumpoul sur Mer).

Pour les interlocuteurs, si on veut consolider les jalons de pérennisation, il faudra aider les groupements à trouver des solutions à deux problèmes essentiels :

- Le transport de la récolte de bois de la parcelle vers le dépôt et du dépôt vers le point de vente. Les coûts élevés de location des charrettes (1.500 F CFA/stère) grèvent les recettes ;
- Les coupes illicites qui réduisent la densité des ligneux et, compromettent la rentabilité de l'exploitation des parcelles. De plus, lors de ces coupes illicites, aucun reboisement n'est effectué. Il s'y ajoute que ces fraudeurs concurrencent les unions en vendant leur bois moins cher.

La pérennisation des activités semble poser moins de problème dans la zone de Mboro. Le soutien dont l'union de Mboro a bénéficié lors de la phase pilote lui a permis de renforcer ses capacités stratégiques. D'ailleurs, elle a ouvert dans une mutuelle d'épargne une ligne de crédit de 8 millions CFA pour ses groupements membres.

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales,**

Les activités du micro-projet s'intègrent dans le plan d'aménagement de la bande de filaos dont les objectifs sont centrés sur : (i) le renouvellement des peuplements ; (ii) l'amélioration de l'état de la végétation ligneuse ; (iii) la création de sources de revenus pour les populations locales ; et (iv) l'approvisionnement durable en combustible ligneux. Le plan d'aménagement prévoit un renouvellement de la plantation étalée sur une période 25 années, pour l'ensemble des 9.006 ha.

Le micro-projet propose une gestion intégrée des ressources permettant d'optimiser les activités économiques (maraîchage, culture fruitière, exploitation du bois), tout en régénérant les ressources ligneuses de la bande de filaos. Les différentes activités menées par SOS Sahel Sénégal ont été conçues de façon cohérente et complémentaire.

## 5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet

### 5.1. Lutte contre la désertification

Sur le plan environnemental, les activités du micro-projet ont démarré en 2007 avec la production de plants au niveau des pépinières. Ces plants sont destinés à renouveler les parcelles en cours d'exploitation. Il est donc prématuré de porter une appréciation sur les dynamiques enclenchées. Toutefois, l'expérience d'exploitation/renouvellement menée dans le cadre du PAEP a mis en exergue l'intérêt des activités de régénération de la fertilité des sols et des systèmes agro-forestiers.

Le succès de la mise en œuvre du plan d'aménagement repose sur l'engagement soutenu des populations qui est déterminé, à son tour, par la rentabilité économique de l'exploitation forestière.

### 5.2. Réduction de la pauvreté

L'exploitation/régénération des parcelles de filaos permet de générer des revenus pour les producteurs ruraux de la zone. La mission n'est pas en mesure d'évaluer la contribution du micro-projet à la réduction de la pauvreté, dans la mesure où les groupements des sites de la région de Louga ne disposent pas d'une situation de leurs comptes d'exploitation. Les données disponibles au niveau de l'ONG portent sur 2 campagnes d'exploitation dont l'une effectuée en 2005 (phase pilote) et l'autre en 2007 (phase de mise en œuvre du micro-projet).

Tableau 1 : Compte d'exploitation de la campagne de 2005  
(Groupements de Keur Coura Guéth, Keur Ngoumba Faye, Sag Djiby et Sag Sayéro) :

#### Charges d'exploitation (F CFA)

Désignation	Unité	Prix	Total
Bûcherons	253 stères	2.000	506.000
Transport	90 stères	1.750	157.500
Taxe / place occupé au marché	30 stères	450	13.000
Gardien périmètre	19 mois	30.000	570.000
Pépiniériste	4 mois	15.000	60.000
Production plants	4.000 plants	25	100.000
Restauration (journée plantation)	-	-	25.000
Appui groupements affectataires parcelle	-	-	100.000

#### Redevances (F CFA)

Désignation	Nombre de stères	Montant unitaire	Redevance totale
Service forestier	253	250	63.250
AUMN	253	250	63.250

#### Recettes (F CFA)

Désignation	Quantités	Prix unitaire	Recettes
Bois chauffe	129 stères	8.000	1.032.000
	124 stères	7.000	868.000
Bois de service	113 perches	840	94.920

Tableau 2 : Compte d'exploitation de la campagne de 2007  
(Union forestière de Saga Sayéro)

Charges d'exploitation  
F CFA

Désignation	Unité	Prix unitaire	Prix total
Bûcherons	506 stères	2.000	1.012.000
Bûcherons	210 perches de 6 m	200	42.000
Bûcherons	25 perches de 6 m	350	8.750
Bûcherons	140 perches de 4 m	200	28.000
Bûcherons	10 perches de 2,5 m	200	2.000
Bûcherons	118 stères	300	35.400
Manutention	118 stères	300	35.400
Transport	118 stères	1.000	118.000
Carburant	12 mois	15.000	180.000
Gardien	12 mois	30.000	360.000
Pépinieristes	6 mois	15.000	540.000
Clôture périmètre à reboiser	-	-	300.000
Remboursement dette gardiennage	-	-	287.580

Redevances  
(F CFA)

Désignation	Quantité stères	Montant unitaire	Redevance totale
Service forestier	506	250	126.500
AUMN	506	250	126.500
Conseil rural	506	405	204.093

Recettes  
(F CFA)

Désignation	Quantités	Prix unitaires	Recettes totales
Bois de chauffe	387 stères	8.000	3.096.000
	13 stères	7.500	97.500
	106 stères	7.000	742.000
Bois de service	235 perches de 6 m	1.500	352.500
	140 perches de 4 m	1.000	140.000
	10 perches de 2,5 m	2.000	20.000

A la lecture de ces tableaux, on constate que les recettes générées par l'exploitation forestière ont été beaucoup plus faibles en 2005. Cela s'explique par une production relativement réduite de stères et de perches d'une part et, par des charges très élevées d'autre part.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

L'exécution du micro-projet a permis de donner un second souffle à SOS Sahel qui a pu ainsi surmonter la crise institutionnelle que l'ONG traversait. Cette situation nouvelle lui a donné une opportunité pour mobiliser auprès d'autres partenaires des financements beaucoup plus importants que l'appui obtenu auprès du Programme IREMLCD.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Le fonctionnement du partenariat entre le Service forestier et l'AUMN pose le problème de l'implication de cette association dans la codification des conditions du partenariat, notamment la définition des dispositions du cahier des charges qui régissent l'exploitation/régénération de la bande de filaos.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

Les limites de l'appui que l'AUMN apporte actuellement aux unions font ressortir la nécessité de prendre en compte les besoins de renforcement des capacités des structures faïtières afin qu'elles puissent rendre des services à leurs membres.

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier**

#### **28/6/07 :**

- 1) Séance de travail avec la Directrice de SOS Sahel International Sénégal à Dakar. Thèmes abordés : (i) Orientations, stratégie et domaines d'intervention de la SPP ; (ii) programmes réalisés par SOS Sahel International Sénégal ; (iii) perspectives de relance la SPP.
- 2) Rencontre à Thiès avec les agents forestiers intervenant dans la zone des Niayes en marge de l'atelier organisé par la Direction des Eaux et Forêts autour du plan d'aménagement de la zone des Niayes.

#### **29/6/07 :**

- 1) Louga : séance de travail avec l'équipe de SOS Sahel International Sénégal chargé de l'exécution du miro projet. Questions abordées : (i) processus d'identification du micro projet ; (ii) déroulement des activités ; (iii) acquis enregistrés et difficultés rencontrées ; (iv) résultats économiques ; (v) mobilisation de co-financement ; (vi) suivi technique ; (vi) perspectives de pérennisation ;



- 2) Entretien avec les chefs de secteurs forestier de Louga et Kébémér sur l'implication du service forestier dans la mise en œuvre du micro projet
- 3) Visite de réalisations à Loumpoul sur mer (pépinières et parcelle de filao exploitée)

### **30/6/07**

- 1) Village de Keur Coura Guèth : (i) visite d'une pépinière et ; (ii) visite d'une parcelle exploitée et reboisée ; (iii) visite d'une parcelle en cours d'exploitation et ; (iv) entretien avec des responsable de l'Union Locale des groupements d'exploitation forestière sur les activités menées, les résultats obtenus, les modalités de suivi technique et l'appropriation du plan d'aménagement de la bande de filaos.
- 2) Entretien avec 2 responsables du groupement de Sague Sayéro sur les défis que pose l'activité d'exploitation/régénération des parcelles concédées par le service forestier et les résultats économiques de l'exploitation des parcelles.

### **01/7/07**

- 1) Village de Loumpoul sur mer : entretien avec 4 responsables de l'Union des groupements de producteurs de Loumpoul. Thèmes abordés : (i) implication de l'Union dans le processus de formulation du micro projet ; (ii) activités menées et résultats obtenus ; (iii) difficultés rencontrées et solutions envisagées ; (iv) perspectives
- 2) Village de Loumpoul sur mer : entretien avec les responsables de 2 groupements villageois sur les activités qu'elles ont entamées en 2007 dans le cadre du micro projet
- 3) Réunion de synthèse avec le chef de projet à Kébémér

### **02/7/07**

- 1) Séance de travail avec le Coordonnateur de l'Association des Unions de producteurs maraichers des Niayes (structure faitière partenaire de la SPP dans le cadre de la mise en œuvre du micro projet). Questions abordées : (i) implication des producteurs dans la formulation du plan d'aménagement de la bande des Niayes ; (ii) appui apporté par l'Association aux structures dans le cadre de la mise en œuvre du micro projet ; (iii) collaboration avec l'administration forestière et ; (iv) pérennisation des activités entamées.

## **7.2. Liste des personnes rencontrées**

### Dakar

Sarah TROTTIER (SOS Sahel Sénégal)

### Ville de Thiès

Mamadou NDIAYE (AUMN)

### Village de Sague Sayéro

Seydou DIOP  
Amadou Kor BA

### Ville de Louga

Lamine SAMBOU (secteur forestier)  
Ibrahima DIOP (SOS Sahel Sénégal)  
Fatou Kiné Tall FALL (SOS Sahel Sénégal)

### Ville de Kébémér

Sakhary GUEYE (secteur forestier)

### Village de Keur Coura Guèth

Nar DIOP

Village de Loumpol sur Mer

Amadou BA  
Thierno BA  
Malick BA  
Ndiogou KA  
Moctar KA  
Abdoul Aziz BA  
Malick BA

**7.3. Carte des sites d'intervention**



MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.6

Projet : « Lower Nuimi environmental and natural resources management (phase 2) »  
Pays : Gambie  
Porteur du Projet : ONG Stay Green Foundation

Oussouby Touré

Août 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	3
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.1.	Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.2.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles.....	5
2.	Nature et montage du micro projet.....	6
2.1.	Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés .....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires.....	7
2.3.	Cadre logique .....	8
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires	8
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues	9
3.	Analyse des résultats.....	10
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés	10
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	10
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	13
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet .....	13
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	13
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales .....	14
4.	Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	14
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	14
4.2.	Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	14
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place	15
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	15
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	15
5.1.	Lutte contre la désertification .....	15
5.2.	Réduction de la pauvreté .....	15
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet.....	16
6.	Enseignements et recommandations.....	16
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	16
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	16
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet .....	16
7.	Annexes .....	16
7.1.	Calendrier.....	16
7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	18
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	19

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d'autres font l'objet d'une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d'exécution. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et recommandations qui seront

---

<sup>1</sup> «La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux» (Toulmin, 2002).

formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet exécuté par l'ONG Stay Green Foundation, en Gambie.

### **1.1. Contexte national des actions de lutte contre la désertification**

L'économie de la Gambie dépend très largement de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles. L'agriculture occupe plus de 70 % de la population du pays et contribue pour 30 % à la formation du PIB. Les productions agricoles procurent à la Gambie 90 % de ses recettes d'exportation. Près de 91 % des populations extrêmement pauvres du pays vivent de l'agriculture. La faible productivité des systèmes agricoles et la dépendance vis-à-vis des cultures pluviales constituent un frein à la relance du secteur agricole. Cette contrainte est d'autant plus durement ressentie que les ressources naturelles connaissent un processus de dégradation accéléré.

Les conditions climatiques ont subi des modifications profondes qui ont affecté les écosystèmes. Les données pluviométriques enregistrées au cours de la période 1951 / 1995 révèlent que la moyenne annuelle de précipitations a baissé de 27 %. Au cours de la période considérée, le pays a connu des épisodes de sécheresse dont les effets ont été amplifiés par la fragilité des écosystèmes confrontés à des changements importants, notamment : (i) l'extension des terres cultivées au détriment des forêts ; (ii) la fréquence des feux de brousse ; et (iii) la surexploitation des ressources forestières.

Pour faire face à ces diverses contraintes, la Gambie s'est engagée, au début des années 1990, dans l'élaboration d'un Plan d'Action Environnemental (PAE). L'Acte National pour la Gestion de l'Environnement promulgué en 1994 a défini des dispositions spécifiques pour la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles. Le PAE se structure autour de trois grandes orientations qui visent à : (i) encourager les producteurs ruraux à adopter de meilleures pratiques de gestion des terres et des ressources naturelles ; (ii) établir un partenariat efficace entre les pouvoirs publics et les communautés locales, en vue d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles ; et (iii) élaborer et mettre en œuvre des plans locaux de gestion intégrée des ressources naturelles.

Au niveau de la Gambie, le processus d'élaboration du PAN/LCD a été piloté par le Département des Forêts qui assure la fonction de point focal de la CCD. Le Programme d'action a été adopté en 2000, au terme d'un processus consultatif qui été élargi à l'ensemble des acteurs interpellés par la problématique de la dégradation des terres, notamment les institutions publiques, le secteur privé, les autorités locales, les ONG et les organisations communautaires de base dont les visions et préoccupations spécifiques ont été exprimées lors des ateliers organisés à l'échelle des zones et des districts.

Les pouvoirs publics considèrent que l'élaboration du PAN/LCD n'est pas une fin en soi. Cet exercice a pour finalité d'impulser une dynamique d'intervention sur le terrain pour lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté.

La lutte contre la désertification est financée sur les ressources du budget national (fonds alloués aux départements sectoriels) et les fonds mobilisés auprès des partenaires extérieurs, en particulier l'Allemagne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le PNUD.

Les fonds disponibles pour mettre en œuvre le PAN/LCD sont nettement insuffisants. Le 2<sup>ème</sup> rapport sur la mise en œuvre de la CCD (2002) indique que les acteurs locaux éprouvent des difficultés pour accéder aux financements dédiés à la lutte contre la désertification. Pour remédier à cette situation, les fonds du Département du développement social sont utilisés par les pouvoirs publics pour financer des activités au profit des communautés de base, notamment celles incluant la lutte contre la dégradation des terres.

Dans le contexte spécifique de la Gambie, la mise en œuvre de la CCD pose trois défis majeurs :

- La nécessité de déployer des efforts concertés en vue de mobiliser davantage de ressources nationales en faveur de la lutte contre la désertification et de permettre aux communautés de base d'accéder à ces financements ;
- La nécessité de renforcer les capacités en matière de mobilisation de ressources financières externes pour soutenir les efforts de mise en œuvre du PAN/LCD ;
- La nécessité d'évaluer les besoins et matière de renforcement des capacités des institutions et des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification, en vue de mettre en œuvre un programme ambitieux de renforcement des capacités.

## **1.2. Méthode et mise en œuvre de l'évaluation du micro projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles**

Du point de vue méthodologique, l'exercice de l'évaluation s'est appuyé principalement sur les informations contenues dans la documentation (rapport de présentation du micro-projet, rapports d'activités de l'ONG et comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (CONACILSS, point focal de la CCD, équipe de l'ONG et populations cibles). Les focus groups et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en œuvre pour conduire l'évaluation est structurée en quatre grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Séances de travail avec le Département de l'Agriculture, le Département des forêts -point focal de la CCD – sur les modalités de l'implication de ces structures dans l'identification et la mise en œuvre du micro-projet et les relations de collaboration avec l'ONG Stay Green Foundation ;
- 3) Entretien avec l'équipe de l'ONG (interventions antérieures de l'ONG et bilan des activités menées). Cette rencontre a permis de choisir un échantillon de sites et de localités à visiter dans le cadre de la mission<sup>2</sup>. Le choix des villages a été fait en tenant compte du niveau inégal

---

<sup>2</sup> Les visites ont été effectuées dans six villages : Kanuma, Kunkujang, Fass, Ndofan, Chamene et Samba Njabeh.

d'atteinte des résultats escomptés. Les visites ont concerné principalement des pépinières, des parcelles communautaires et des jardins maraîchers. Sur le terrain, sept entretiens collectifs et quatre entretiens individuels ont été réalisés ;

- 4) Echanges avec l'équipe de l'ONG sur les principaux constats et les observations préliminaires de la mission.

## **2. Nature et montage du micro projet**

### **2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés**

L'ONG Stay Green Foundation (SGF) a commencé ses activités d'appui au développement rural en 1996, grâce à un financement octroyé par l'Agence Nationale de l'Environnement. En 1999, l'ONG a bénéficié d'un appui de Catholic Relief Service (CRS) pour mettre en œuvre un projet pilote d'agro-foresterie à Ndofan. En 1998, un appui supplémentaire de CRS a permis d'exécuter des activités de consolidation. Au cours de la période 1999/2001, l'ONG a exécuté un projet financé conjointement par deux partenaires (CRS et British High Commission) et intitulé : «*Lower Nuimi Environmental and Natural Resource Managment Project* ».

Entre 2002 et 2004, les interventions de l'ONG se sont focalisées sur la consolidation des projets exécutés antérieurement. En 2004, l'ONG a entamé une deuxième phase d'exécution du projet environnemental du Bas-Nuimi. En plus des ressources déjà obtenues, elle a recherché des appuis complémentaires pour exécuter un projet de plus grande envergure. C'est dans ce cadre, qu'elle a pris contact avec le Programme IREMLCD.

L'ONG SGF est membre du Comité national mis en place pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle du PAN/LCD. Ce Comité qui est piloté par le Département des Forêts regroupe les principaux acteurs interpellés par la problématique de la lutte contre la désertification (institutions publiques, secteur privé et ONG). Lors d'une réunion du Comité en 2000, un consultant envoyé par le Secrétariat exécutif du CILSS a donné des informations sur le Programme IREMLCD. Mais, ces informations n'ont pas suscité immédiatement un intérêt particulier au niveau des ONG gambiennes.

En 2002, le coordonnateur de SGF a été invité à participer à un atelier organisé, sous l'égide du CILSS, sur la gestion des forêts en Afrique de l'Ouest. Lors de cet atelier, il a eu des discussions avec l'équipe du CILSS ; ce qui lui a permis de mieux appréhender la finalité et la démarche du Programme IREMLCD. De retour en Gambie, il a fait traduire en anglais les brochures de présentation du Programme et entamé la rédaction d'une proposition de projet destinée à étendre les activités déjà entamées dans la région du Bas-Nuimi. Ce document a été envoyé au Département des Forêts qui ne l'a pas transmis au CILSS.

Après près d'un an d'attente, l'ONG a repris contact avec le Département des Forêts pour demander que sa proposition soit envoyée au CILSS. Cela a été fait au début de l'année 2003. Trois mois après réception du document, le CILSS a envoyé une réponse pour indiquer les réajustements souhaités. A la suite des échanges entre l'équipe du Programme IREMLCD et celle de l'ONG, le document a été finalisé et transmis à Paris. L'approbation finale a été faite en août 2004.



La préparation du document du micro-projet a été faite par l'ONG qui a organisé, dans ce cadre, des visites dans les villages cibles pour échanger avec les populations sur les activités qu'elles considèrent comme prioritaires.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

La région de Norh Bank Division est confrontée à un processus d'amplification du phénomène de dégradation des terres (terres de cultures, parcours et massifs forestiers). Cet état de fait est aggravé par la fréquence des feux de brousse et par l'expansion de l'agriculture qui empiète, de plus en plus, sur les zones forestières. Les effets combinés de la forte croissance démographique que connaît la région et des pratiques agricoles, pastorales et sylvicoles non adaptées induisent une baisse constante de la fertilité des sols et une diminution des rendements des principales cultures pratiquées dans la zone.

Pour faire face à cette situation, l'ONG SGF cherche à actionner deux leviers complémentaires : (i) l'amélioration des pratiques culturelles et la diversification des spéculations ; et (ii) la promotion des activités de gestion des ressources naturelles. Le micro-projet financé par le Programme REMLCD s'inscrit dans le prolongement des interventions antérieures de l'ONG. Il cible quinze villages qui ont été choisis sur la base des critères suivants :

- Localisation dans la zone d'intervention de l'ONG ;
- Expérience de collaboration avec SGF pour neuf d'entre eux et existence d'une requête adressée à l'ONG pour les six autres ;
- Capacité à fournir une contribution ;
- Existence de structures organisationnelles, en particulier les comités de développement villageois (Village Development Committee);
- Disponibilité de terres pour le reboisement de parcelles communautaires.

Les bénéficiaires du micro-projet sont des groupements de producteurs ruraux (kafos) dans les quinze villages et les dix écoles cibles. Chaque groupement comprend un minimum de 50 membres. Ainsi, le projet va profiter directement à 750 agriculteurs et indirectement à 15.000 personnes résidant dans les villages cibles. En ce qui concerne les écoles, chaque club d'environnement comprend environ 30 adhérents. Ainsi, le mirco-projet profitera directement à 300 élèves inscrits dans les 10 écoles cibles et, indirectement à 6.000 élèves. Au total, les bénéficiaires directs sont au nombre de 1.050 et les bénéficiaires indirects 21.000.

## 2.3. Cadre logique

<b>Objectifs</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Objectif 1 : Consolidation et extension des jardins / vergers ainsi que des systèmes agro forestiers déjà existants dans 15 villages et 10 écoles	Des jardins/vergers sont créés et/ou consolidés dans la zone d'intervention	Aménagement de 25 ha de jardin Création d'une pépinière centrale
Objectif 2 : Installation et gestion de parcelles boisées, jardins de production intensive et de parcs forestiers communautaires	Des parcelles boisées, des jardins de production intensive et des parcs communautaires sont créés	Organisation de trois sessions de renforcement de capacités à l'intention de 45 participants  Aménagement de 10 ha de parcelles boisées et de jardins de production intensive  Aménagement de 5 ha de parcs communautaires  Création de 15 comités de lutte contre les feux de brousse  Organisation de 3 campagnes multimédias
Objectif 3 : Construction et utilisation de fourneaux améliorés dans 15 villages et 10 écoles ciblées	Des fourneaux améliorés sont utilisés pour la cuisson des repas dans les 15 villages et les 10 écoles cibles	Organisation d'une tournée de sensibilisation générale  Organisation de 2 sessions de formation à l'intention de 50 élèves  Organisation de 10 campagnes de sensibilisation dans les écoles  Construction de 10 fourneaux pour les écoles  Construction de 100 fourneaux pour les villages cibles

## 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

(en Euros)

<b>Rubriques</b>	<b>IREMLCD</b>	<b>Fonds canadien</b>	<b>Agence Nationale de Nutrition</b>	<b>Département des Forêts<sup>3</sup></b>	<b>SGF</b>	<b>Contribution communautés</b>
Investissement Lutte contre désertification / pauvreté	49.398,4	10.000	3.343	17.143		500
Appui institutionnel / Formations	16.602,6					
Campagnes médiatiques	9.856					
Revue / Audits	4.143					
Main-d'œuvre						32.860
Administration	20.000		1.000		1.714	
<b>TOTAL</b>	<b>100.000</b>	<b>10.000</b>	<b>4.343</b>	<b>17.143</b>	<b>1.714</b>	<b>33.360</b>
%	60 %	6 %	3 %	10 %	1 %	20 %

<sup>3</sup> La contribution du Département des Forêts portera surtout sur les activités de lutte contre les feux de brousse et se traduira par la prise en charge du carburant pour les véhicules qui seront utilisés.

Pour compléter les ressources allouées par le Programme IREMLCD, l'ONG a mobilisé des fonds auprès d'autres partenaires nationaux : Agence Nationale de Nutrition, Département des Forêts, communautés de base. Elle a obtenu également d'autres appuis auprès de la coopération canadienne et de l'Ambassade des USA.

## **2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues**

La mise en œuvre des activités est prise en charge par le secrétariat de l'ONG, sous la supervision du Comité directeur de l'organisation. Le secrétariat a pour fonction d'assurer la gestion technique, administrative et financière de l'ensemble des activités de SGF. Il comprend trois agents de terrain qui assurent le suivi et l'encadrement des opérations, la formation des bénéficiaires, la collecte de données et l'évaluation des activités. Ils assurent également l'interface entre l'ONG et les communautés cibles.

La mise en oeuvre du micro-projet s'appuie sur l'établissement d'un partenariat avec les services techniques de l'Etat, notamment le Département des Forêts, l'Agence Nationale de Nutrition, le Département de l'Agriculture, le Centre de formation agricole de Njawara et l'Institut National de Recherche Agricole. Ces institutions sont chargées de la formation en agroforesterie et de la mise au point de systèmes et de méthodes appropriées d'intervention.

Pour garantir une bonne planification des activités d'information, éducation et communication, un comité a été créé (Sentitization Planning Committee). Ce comité regroupe les représentants de plusieurs institutions partenaires de l'ONG, en particulier le Département des Forêts, la Radio, la Télévision, l'Agence Nationale de l'Environnement, l'Unité de communication du Département de l'Agriculture et la presse écrite.

Le comité a recommandé que l'information et la sensibilisation des acteurs prennent en compte certaines contraintes comme le fort taux d'analphabétisme des acteurs, la dispersion des populations, et le faible niveau d'équipement des familles pauvres en moyens modernes de réception de messages. Pour toutes ces raisons, il a recommandé de privilégier l'utilisation de la radio, dans la mesure où cet instrument est adapté au contexte socio-économique et permet d'assurer une large diffusion de l'information. Il a également préconisé l'organisation de réunions villageoises, sous forme de Focus Group Discussions et de Open Village Meeting. Dans ce cadre, il a suggéré de mettre à contribution les communicateurs traditionnels.

Au niveau des villages cibles, des comités de gestion des activités du micro-projet ont été mis en place (Project Managment Committee). Ces comités ont pour fonction de suivre l'exécution des activités, d'identifier les difficultés rencontrées et de chercher des solutions. Ils gèrent l'interface entre les bénéficiaires des appuis de l'ONG et le comité de développement du village qui est chargé de planifier et de superviser toutes les activités de développement à l'échelle locale.

Les villages cibles ont été répartis en deux sous-zones au niveau desquelles des structures de coordination ont été créées. Ces structures appelées Project Executive Managment Committee (PEMC) se composent, chacune, de six responsables désignés par les comités de gestion villageois. Les PEMC ont établi en leur sein des équipes d'inspection (Project Inspection Team) chargées de sillonner les villages pour suivre l'état d'avancement des activités, identifier les facteurs de réussite et d'échec et définir les moyens susceptibles d'améliorer les performances du système.

### **3. Analyse des résultats**

#### **3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés**

Les activités du micro-projet ont été entamées en août 2005. Les principales réalisations faites depuis le démarrage des activités concernent :

- L'aménagement de 45 ha de jardins maraîchers et/ou vergers, au lieu de 25 ha initialement prévus ;
- La sensibilisation de 816 membres des communautés villageoises, 256 membres des VDC et 3. 597 élèves ;
- La sensibilisation de 23 villages et 10 écoles à la nécessité de lutter contre la dégradation des terres ;
- La création d'une pépinière centrale de 2 ha clôturée qui va fournir des plants supplémentaires aux pépinières périphériques et alimenter la campagne annuelle de reboisement<sup>4</sup> ;
- L'organisation de deux opérations de ramassage de semences d'essences forestières et fruitières locales. La 1<sup>ère</sup> a été faite au niveau de 5 villages pour alimenter la pépinière centrale et les pépinières décentralisées des écoles et des villages. La deuxième collecte a permis de ramasser une quantité de 10,5 kg de semences intégrant six espèces ligneuses différentes ;
- La fourniture à 14 villages et à 2 écoles de 223 rouleaux de fil barbelés et 410 kg de pointes pour l'aménagement de parcelles communautaires. Cette dotation a permis de clôturer 29,5 ha, au lieu des 15 ha initialement prévus ;
- La création de pépinières décentralisées dans 14 établissements scolaires et 25 villages ;
- La formation en agro-foresterie de 30 producteurs ruraux provenant de 6 villages ;
- La sensibilisation de 5 villages dont les VDC ont été invités à créer des clubs de lutte contre les feux de brousse ;
- La participation à deux éditions de la journée nationale de lutte contre les feux.

#### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

##### *3.2.1. Action n° 1 : Appui à la mise en place de jardins maraîchers et/ou vergers*

Face à la crise des systèmes de production traditionnels engendrée par la dégradation des terres, l'ONG s'est engagée à favoriser une diversification des activités de production et des sources de revenus. Cette stratégie s'articule autour du soutien aux jardins/vergers déjà existants, mais aussi autour de la création de nouvelles parcelles.

Les objectifs fixés pour cette activité ont été largement surpassés, puisque les réalisations couvrent 45 ha, au lieu des 25 ha initialement prévus. Le dépassement de l'objectif retenu dans le document de présentation du micro-projet s'explique par deux facteurs essentiels : (i) les villages cibles ont atteint un niveau de réalisations plus élevé que celui qui leur était fixé (certaines localités ont aménagé 2, voire 4 ha, au lieu de 1,5 ha) ; et (ii) l'ONG a bénéficié d'un soutien financier complémentaire d'un montant de 5.261,5 Euros qui lui a été alloué par l'Ambassade des USA. Cet apport qui n'était pas escompté au départ a permis d'étendre la zone d'intervention à trois nouveaux villages.

Les jardins maraîchers sont généralement gérés par les groupements féminins. On constate que la demande est forte, tandis que la taille des jardins est généralement réduite. C'est le cas par exemple à Ndofan où 130 femmes exploitent un jardin d'une superficie de 2,5 ha. Ce jardin est réparti en petits blocs parcellaires que les femmes gèrent individuellement. Equipé au départ de 2 puits seulement, le jardin a été confronté à une pénurie d'eau. L'aménagement de nouveaux puits, avec le concours d'un partenaire extérieur et la contribution des populations n'a pas suffi à résoudre durablement la question de l'approvisionnement en eau. En 2003, l'ONG a appuyé l'aménagement d'une nouvelle parcelle de 3,5 ha plantée en Acajou et exploitée par les femmes. Pour décongestionner le jardin maraîcher, le groupement féminin a sollicité, en 2006, la mise en place d'une clôture autour d'une nouvelle parcelle de 2 ha qu'il se propose d'aménager sous forme de jardin maraîcher.

A Kanuma, l'ONG appuie un jardin maraîcher qui existe depuis près de 20 ans et qu'exploite un groupe de près de 300 femmes. Le soutien de SGF a permis de renforcer la clôture du jardin (fourniture de fil barbelé) et d'aménager un nouveau jardin. Pour sécuriser les droits fonciers des femmes, l'ONG les a incité à faire établir par le chef de village un titre de propriété validé par le chef de canton.

### *3.2.2. Action n° 2 : Aménagement de parcelles communautaires clôturées et plantées en espèces forestières et fruitières*

L'aménagement de parcelles communautaires a démarré dans la zone depuis plusieurs années et certains villages ont d'ailleurs obtenu des résultats intéressants. Plusieurs localités qui n'avaient pas de parcelles, ont sollicité l'appui de l'ONG pour aménager et clôturer des parcelles de 2 à 4 ha. Pour faciliter l'entretien des parcelles, tout en gagnant des revenus, les populations ont planté du manioc. C'est le cas à Kanuma, où les recettes de la vente du manioc ont permis de construire le bâtiment de la cantine scolaire, en 2004/2005. En règle générale, l'ONG assure la fourniture de plants d'Acajou ou de bois de Gmelina pour les besoins de la 1<sup>ère</sup> campagne et les populations prennent en charge la collecte de semences pour faire les regarnis (cas de Kunkujang par exemple).

A Fass, la parcelle de 2 ha a enregistré un taux de réussite évalué par la mission à 80 %. Le village a pris l'initiative de renforcer la clôture et d'instituer système de cotisation en vue de l'aménagement d'un puits. Dans la zone de Chamene, la parcelle communautaire et les jardins privés bénéficient d'un système de protection solide, avec l'utilisation de perches de gros diamètres. En revanche, à Samba Njابه, la parcelle communautaire du village et celle de l'école ont connu des taux de réussite quasiment nuls, à cause de la divagation du bétail et de l'envahissement les adventices. En réalité, ce village ne semble pas motivé pour prendre en charge l'entretien de ces parcelles : *«On a des groupements dans le village et on a même un Village Development Committee. Mais, ils ne peuvent pas faire travailler les gens, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les payer pour qu'ils s'occupent des parcelles. Chacun pense d'abord à ce qu'il peut gagner aujourd'hui, avant de penser à ce que les parcelles vont donner dans 3 ou 4 ans»* (Alcaly D. Seck, Samba Njابه).

Il ressort des focus group que trois facteurs ont été déterminants dans la réussite des parcelles communautaires : (i) l'existence de groupements villageois dynamiques, capables d'organiser la mobilisation sociale ; (ii) l'existence d'une cohésion sociale forte au sein de la localité cible et ; (iii) la mise en place d'un système efficace de protection contre la divagation du bétail.

### *3.2.3. Implantation de pépinières centrales et décentralisées*

Les vergers gérés par les villages et les établissements scolaires sont alimentés par les plants produits au niveau des pépinières. La pépinière centrale de Ndofan a été conçue pour fonctionner comme un chantier de démonstration et de formation pour les groupes cibles et l'équipe technique de l'ONG.

Le fonctionnement de la pépinière est entravé par la faiblesse de la hauteur de la colonne d'eau ; ce qui conduit à un tarissement précoce en saison sèche.

A N dof an, en 2006, l'appui de SGF s'est traduit par la fourniture des gaines. Le groupement féminin a acheté les semences de bois de Gmelina. Au total, près de 700 plants ont été produits (bois de Gmelina et Eucalyptus).

Il existe un projet de création d'une 2<sup>ème</sup> pépinière centrale à Koli Kunda, grâce aux fonds alloués par l'Ambassade des USA et à la motivation des populations qui ont affecté déjà une parcelle à cet effet. Des pépinières décentralisées ont été installées dans les villages et les écoles cibles, afin de sécuriser la production de plants et de permettre aux producteurs d'y accéder facilement.

#### *3.2.4. Mise en place et équipement des clubs de lutte contre les feux de brousse*

L'objectif du micro-projet porte sur la création de quinze clubs de lutte contre les feux de brousse. Il faut souligner que la mise en œuvre de cette activité suppose, au préalable, l'identification des villages les plus affectés par les feux de brousse et leur classification en fonction de leur vulnérabilité. En attendant que ce travail soit effectué, l'ONG a appuyé cinq villages qui ont été affectés par les feux au cours des trois années écoulées. Les VDC de ces localités ont été sensibilisés à la nécessité de créer des comités de lutte contre les feux de brousse.

La lutte contre les feux de brousse constitue l'axe central de la collaboration entre le Département des Forêts et l'ONG. Les difficultés de concrétisation de cette collaboration ont affecté négativement l'exécution du volet. Face à cette situation, l'ONG a été contrainte de prendre en charge elle-même les activités que le Département des Forêts s'était engagé à exécuter, notamment : (i) l'appui à la structuration des clubs et à la définition de leurs règles de fonctionnement ; (ii) la formation aux techniques de lutte contre les feux de brousse ; et (iii) la distribution de petit matériel.

#### *3.2.5. Renforcement des capacités des groupes cibles*

Dans le domaine du renforcement des capacités, l'ONG a mis un accent particulier sur la nécessité de se doter de modules appropriés et du matériel didactique nécessaire. La réflexion sur le programme de renforcement des capacités s'est appuyée sur une étude du milieu qui a permis : (i) d'identifier les structures organisationnelles et les groupes d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles ; et (ii) d'évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités. Les résultats de l'étude ont permis à l'ONG de mettre au point des matériels d'IEC s'appuyant sur différents supports (audio, audiovisuel et visuel). Ces matériels sont en cours de validation, actuellement. SGF a également assuré la formation de formateurs sur les techniques de construction de foyers améliorés dans deux écoles dotées de cantines scolaires. Un système d'émulation a été mis en place, sous forme de prix.

Les sessions de renforcement des capacités ont porté sur la thématique de l'agro-foresterie. Compte tenu de rétribution élevée demandée par l'institution sollicitée pour la formation sur les techniques de conservation des eaux et du sol, l'ONG a fait prendre en compte cette thématique dans le manuel de formation. Ce manuel va servir de support pour les sessions qui seront animées par des experts de l'Institut de Recherche Agricole.

Certaines activités de renforcement des capacités qui ont été planifiées n'ont pas encore été exécutées. Il s'agit notamment :

- Des activités IEC dans les écoles pour lesquelles l'ONG ne dispose pas de compétence au sein de son équipe technique. Des démarches sont en cours pour mobiliser une ONG qui a une grande expérience dans ce domaine ;
- Des activités de renforcement des capacités institutionnelles des organisations villageoises. Des chapitres sont consacrés à cette thématique dans le manuel de formation. Ainsi, le recours au manuel de formation permettra de réduire le coût de la mobilisation d'un expert pour appuyer les groupements villageois et les VDC.

### **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n'ont pas été examinés au cours de l'évaluation.

### **3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet**

La mise en œuvre des activités du micro-projet a permis aux groupements villageois d'avoir une parcelle aménagée qui constitue un patrimoine sur lequel des droits fonciers leur sont formellement reconnus. Cette expérience est perçue comme très intéressante par les populations non pas seulement parce que les groupements ont acquis des droits fonciers, mais aussi pour des raisons économiques. Le maraîchage constitue une activité qui permet d'améliorer l'alimentation des familles. Outre l'autoconsommation, les revenus tirés du maraîchage sont investis dans l'achat de céréales et la prise en charge des frais de santé et de scolarisation des enfants.

La plantation d'Acajou favorise l'émergence d'une nouvelle filière qui semble être porteuse, comme le montre l'exemple de la parcelle aménagée par le village de N dof an en 2003. Une partie des arbres plantés est déjà en production. La campagne d'exploitation de noix d'anacardiens a rapporté des revenus de l'ordre de 10.500 Dalasis, en 2006. Pour les villageois, la production de ces noix d'anacardiens constitue une réponse à la crise de l'agriculture. *« Tout le monde sait maintenant que dans les cinq ou les dix ans à venir, l'arachide laissera la place à l'Acajou, parce que c'est cette production qui rapporte beaucoup plus aux paysans »* (M. Sarr, N dof an).

### **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

Dans la mesure où l'étude du milieu n'a pas été faite au démarrage des activités du micro-projet, l'ONG n'avait pas une maîtrise de la situation des VDC et des divers groupements existants dans les villages. Cela a conduit à choisir des villages dont le niveau de développement organisationnel est trop faible pour garantir une appropriation des activités par les populations. C'est le cas de Samba Njابه par exemple.

L'ONG n'a pas accordé la priorité à la question du renforcement des capacités institutionnelles et financières des organisations socioprofessionnelles rurales (VDC et divers groupements), alors que ces structures connaissent, en règle générale, une faiblesse de leurs capacités. On constate que mêmes celles qui fonctionnent de façon relativement régulière (cas du groupement féminin de Kanuma) ne sont pas mesure de rendre à leurs membres les services qu'ils sont en droit d'attendre : approvisionnement en intrants, organisation de la production, mise en marché des récoltes, etc. En réalité, la faiblesse des groupements de producteurs renvoie à celle des VDC qui sont censés mobiliser les services techniques, afin qu'ils assurent la formation au niveau des villages.

Les résultats de l'étude du milieu ont permis à l'ONG d'élaborer un plan de renforcement des capacités des groupements dont la mise en œuvre constitue une condition indispensable pour l'atteinte de l'objectif consistant à favoriser l'émergence d'organisations communautaires de base dynamiques.

### **3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Le responsable du CONACILSS se félicite de sa collaboration avec l'équipe chargée de la mise en œuvre du Programme de Communication Participative (PCP). Cette collaboration s'est traduite par une définition concertée des actions prioritaires à mener et par des missions conjointes de supervision sur le terrain. Après l'achèvement de la 1<sup>ère</sup> phase d'exécution du Programme, le responsable du CONACILSS a été étroitement impliqué dans l'évaluation des résultats et la formulation d'une proposition pour la consolidation des acquis. En revanche, il déclare n'avoir pas eu de contact avec l'ONG SGF, depuis qu'il a pris fonction en janvier 2007. Il n'est donc pas en mesure de porter une appréciation sur le micro-projet.

De l'avis du point focal de la CCD, le partenariat qui était envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du micro-projet ne s'est pas concrétisé, à cause de difficultés de communication entre le Département des Forêts et l'ONG. Après le démarrage des activités, l'ONG a sollicité l'appui des agents forestiers en service dans sa zone d'intervention. Mais, la collaboration ne s'est pas poursuivie, puisque le projet de Mémoire d'entente proposé par l'ONG n'a pas été signé par le Département des Forêts.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion**

Les techniques de production de plants et de plantation sont progressivement maîtrisées par les villageois. Les bénéficiaires ont appris à récolter des semences d'espèces fruitières et forestières et à les faire pousser en pépinière, à faire des regarnis et à renforcer les clôtures. Les capacités des femmes sont renforcées dans le domaine du maraîchage à un point tel que dans certaines zones, elles ont aménagé des petits jardins individuels dans les concessions pour produire du piment et d'autres spéculations.

### **4.2. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées**

A l'échelle des villages, les activités sont gérées et suivies par des comités créés pour les besoins de la mise en œuvre du micro-projet. Certains de ces comités connaissent des difficultés de fonctionnement liées à l'emprise d'un leader qui accapare le processus décisionnel. En revanche, les principes de collégialité et de démocratie dans la prise de décision sont appliqués dans d'autres groupements. Les comités ont mis en place des unités d'inspection qui font des missions de terrain, chaque trimestre. Après la visite sur le terrain et les échanges avec les populations, les membres de l'unité évaluent le niveau de performances obtenu et formulent des recommandations pour améliorer la prise en charge et les conditions d'exécution des activités.



### **4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

La question de la pérennisation des activités a brutalement interpellé l'ONG, lorsque le CILSS a suspendu le décaissement des fonds, suite à un dépassement constaté au niveau de certaines lignes budgétaires et qui n'avait pas fait l'objet d'une approbation préalable de l'équipe du programme IREMLCD. L'ONG a pris conscience de la nécessité d'engager, de concert avec les groupements villageois, une réflexion sur les moyens permettant de poursuivre les activités, sans appui extérieur. Dans ce cadre, trois axes de progrès ont été identifiés :

- (i) Le renforcement de la clôture en fil de fer barbelé des jardins par une clôture verte (euphorbe, Parkinsonia ou Eucalyptus) ;
- (ii) Le prélèvement de 25 % des recettes générées par le maraîchage, en vue de constituer un fonds permettant de financer la construction de puits et/ou l'approvisionnement en intrants ;
- (iii) L'exécution par les groupements ayant aménagé des vergers plantés en Acajou d'activités complémentaires pouvant générer immédiatement des revenus (mise en culture de champ collectif), en attendant que les arbres entrent en production.

A son propre niveau, l'ONG travaille à renforcer sa capacité à générer des ressources. Dans ce cadre, elle a fait cultiver une parcelle de 5 ha de petit mil et une autre de 2 ha de manioc. SGF a également élaboré un projet de création d'un cybercafé.

### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

Les activités du micro-projet s'intègrent dans la mise en œuvre des plans d'action environnementaux des villages. Dans plusieurs localités, c'est le micro-projet qui a permis de lancer une initiative collective de lutte contre la dégradation des terres. Cela contribue à créer des conditions favorables à la mise en œuvre de nouveaux appuis.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### **5.1. Lutte contre la désertification**

L'ONG a favorisé le renforcement ou la création de 45 ha de jardins maraîchers/vergers. Des parcelles communautaires d'une superficie de 29,5 ha ont été aménagées, avec le soutien du micro-projet. Ces initiatives se heurtent parfois à des difficultés qui tendent à amoindrir les performances (faiblesse de la clôture et pénurie d'eau principalement). La dynamique d'adhésion est forte, parce que les réalisations offrent des alternatives économiques intéressantes aux populations. La mission n'a pas pu obtenir suffisamment d'éléments fiables pour mesurer l'impact environnemental de ces réalisations. Il faut souligner que l'impact environnemental revêt aux yeux des populations moins d'importance que les résultats économiques escomptés.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

La situation des comptes d'exploitation n'est pas établie au niveau des jardins maraîchers qui ont été visités par la mission. Certaines femmes rencontrées estiment que le maraîchage est une activité rentable : *«à part le travail de la maison, les femmes n'ont rien d'autre à faire en saison sèche. Avec le jardin, elles gagnent de l'argent et peuvent non seulement régler leurs problèmes, mais aussi aider leurs maris»* (F. Sané, Ndofan).

Les vergers plantés en Acajou, bois de Gmelina et Eucalyptus ne sont pas encore en phase d'exploitation.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

L'exécution du micro-projet a permis à l'ONG de renforcer les compétences de l'équipe technique et administrative, grâce à une formation en Tics et en communication. Le principal défi qui se pose porte sur la faiblesse des capacités des membres de l'équipe en matière de rapportage et de formulation de projet. Pour y remédier, SGF a sollicité et obtenu l'envoi d'une stagiaire du Peace Corps chargée d'assurer la formation du personnel de l'ONG.

En intervenant dans les villages, l'ONG avait pour ambition de susciter la création de structures ad hoc appelées à se renforcer pour devenir des organisations communautaires de base. Cet apprentissage du développement institutionnel ne s'est pas encore fait. De sorte que les organisations qui existent dans les villages – comités de gestion du projet, groupement villageois et VDC – ont des capacités limitées qui ne leur permettent pas de planifier, d'exécuter et d'évaluer de façon autonome un projet de développement.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Les perspectives de pérennisation définies par SGF ne se concrétiseront que si cette ONG accorde un haut rang de priorité au renforcement des capacités institutionnelles et financières des cadres organisationnels existants. L'option consistant à transformer les comités de gestion mis en place en organisations communautaire de base peut engendrer un dualisme institutionnel avec les VDC. Il semble plus judicieux de s'orienter vers la solution de l'optimisation des dispositifs existants.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier**

#### **08/7/07 :**

- 1) Séance de travail avec le président de l'ONG Stay Green Foundation (calendrier des séances de travail à Banjul et des visites de terrain)

#### **09/7/07 :**

- 1) Banjul : prise de contact avec le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et le responsable du Conacilss.

- 2) Banjul : séance M. Jatoh Silah, Directeur du Département des Forêts, Point Focal de la CCD. Questions abordées : (i) Processus d'identification des micro projets ; (ii) implication du Point Focal dans la mise du micro projet exécuté par Stay Green Foundation ; (iii) difficultés rencontrées dans le partenariat.
- 3) Essau : réunion avec l'équipe de Stay Green Foundation : (i) présentation de l'ONG (expérience, domaines d'intervention, projets exécutés, expertise disponible) ; (ii) processus d'identification du micro projet ; (iii) sélection de la zone d'intervention et des villages cibles ; (iv) activités menées et résultats obtenus ; (v) sélection d'un échantillon de villages à visiter dans le cadre de l'évaluation du micro projet.
- 4) Village de Kanuma : (i) visite du jardin maraîcher ; et (ii) discussion avec un groupe de 18 femmes sur la gestion du jardin, le fonctionnement du groupement féminin, les résultats économiques, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

### **10/7/07**

- 1) Village de Kunkujang : (i) visite du jardin fruitier des femmes ; et (ii) entretien avec un groupe de villageois (20 femmes et 6 hommes) sur les appuis reçus antérieurement, la collaboration avec Stay Green Foundation, le suivi technique des activités, les difficultés rencontrées, la poursuite des activités après le retrait de l'ONG.
- 2) Village de Fass : visite du ; (ii) visite du jardin fruitier des femmes ; (ii) entretien avec les responsables du Village Development Committee ; (iii) entretien avec un groupe de 26 femmes membres du groupement sur les activités appuyées par Stay Green Foundation, le fonctionnement du Project Managment Committee, les difficultés rencontrées dans la gestion du jardin, la poursuite des activités après le retrait de Stay Green Foundation.
- 3) Village de Ndofan : (i) visite de la pépinière centrale et des pépinières gérées dans les concessions ; (ii) visite du jardin fruitier du village ; et (iii) entretien avec les responsables du groupement villageois sur les appuis reçus antérieurement, le partenariat avec Stay Green Foundation, les activités menées et les résultats obtenus, l'exploitation de la noix d'acajou et la poursuite des activités entamées.
- 4) Village de Chamene : (iii) visite du jardin fruitier ; et entretien avec 3 villageois sur les conditions d'implantation du jardin et les difficultés rencontrées.
- 5) Village de Samba Njabeh : visite des jardins fruitiers du village et de l'école et entretien avec un groupe de 16 villageois sur la gestion des jardins, les difficultés rencontrées, le fonctionnement du groupement, la poursuite des activités après le retrait de l'ONG.

### **11/7/07**

- 1) Banjul : séance de travail avec le responsable du Conacilss sur l'implication de sa structure dans l'identification et la mise en œuvre des micro projets.
- 2) Séance de travail avec l'équipe de Stay Green Foundation sur les principaux constats et les observations de la mission.

## 7.2. Liste des personnes rencontrées

### Ville de Banjul

Jatoh SILAH (point focal CCD)  
 Abdurahmane JOBE (CONACILSS°)  
 Boubacarr MBYE (ONG SGF)  
 Mamadu Lamin JANJU  
 AMie NDURE CHAM  
 Adbduraham JALLOW  
 Yunussa NJIE  
 Nanding JAMMEH  
 Modou CHAM  
 Nembally MANNEH  
 SANjo SANNEH  
 Abdu JAMMEH

### Village de Kanuma

Ouatasse Ibrahima SONKO  
 Matiwwa JABAN  
 Haby JABAN  
 Seoury SEDY  
 Tida JALLOW  
 Mame Jaara GAY  
 Lily JAMMEH  
 Sajo JAMMEH  
 Alanso JABAN  
 Kadi SONKO  
 Aja SONKO  
 Ami NJIE  
 Fatu KETA  
 Sana SEYDI  
 Jarata JOUKUNE  
 Hawa AIDARA  
 Yay TOURAY  
 Nandin JUUF

### Village de Kukunjang

Boydo BAH  
 Maari BAH  
 Fatu BAH  
 Awa SOH  
 Aissatez SOH  
 Fatu SOH  
 Adama BAH  
 Awa JALLOW  
 Bill BAH  
 Amy SOH  
 Kadi SOH  
 Fatu LINTEH  
 Yacin SOH  
 Maali JALLOW  
 Bubacar BAH  
 Mamadu SOH  
 Alaji SOH  
 Ablay SOH  
 Ami BAH  
 Ganado BAH  
 Mari JUUF  
 Ami JUUF  
 Aissata SOH  
 Julde JALLOW  
 Ibrahima SOH

### Village de Fass

Seynabu SAR  
 Ami BOP  
 Awa NJIE  
 Ami SAR  
 Fatu SAR  
 Fatu KOR  
 Sabu KOR  
 Njibin JUUF  
 Ami SAR  
 Fatu KOR  
 Mari JUUF  
 Musu KOR  
 Bana JAWARAH  
 Ami SOH  
 Aissatu KEBE  
 Dado TYOR  
 Fatu JUUF  
 Yacin KOR  
 Ami JAMMEH  
 Fatu SOH  
 Mama FAY  
 Modu JUUF  
 Alaji Aliu SOH

Village de Ndofan

Modu SAR  
Sajo SAR  
Anna NJIE  
Adan SAR  
Yadikon SAR  
Aliu SAR

Village de Chamene

Baba CHAM  
Aja Adama JALLOW  
Aja Ami SANNEH

Village de Samba Njابه

Alcali Jim SANNEH  
Amar SANNEH  
Cheikhu SANNEH  
Mbaye NJIE  
Tam SEK  
Amari NDAW  
Momat SENE  
Alaji BAH  
Aljuma DEME  
Yamo TAL  
Bassine SENE  
Fadia JALLAW  
Seynabu YABOW  
Ndey NDAW

**7.3. Carte des sites d'intervention**

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.7

Projet : « Projet intègre de développement de la zone de Mafanco »  
Pays : Guinée Bissau  
Porteur du Projet : ADCTAL

Frédéric Basin

Septembre 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	3
1.1.	Contexte national (dans le pays concerné) des actions de lutte contre la désertification, situation en termes de partenaires institutionnels et mobilisation de la société civile .....	3
1.2.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	4
2.	Nature et montage du micro projet.....	5
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	5
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	5
2.3.	Cadre logique.....	5
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	9
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	9
3.	Analyse des résultats .....	10
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	10
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action.....	12
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	14
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	16
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet .....	18
3.6.	Perception du micro projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales .....	19
4.	Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	20
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	20
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	20
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	21
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	22
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	22
6.	Enseignements et recommandations.....	23
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	23
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation.....	23
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	24
7.	Annexes .....	24
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	24
7.2.	Carte des sites d'intervention .....	26

# 1. Introduction

## ***1.1. Contexte national (dans le pays concerné) des actions de lutte contre la désertification, situation en termes de partenaires institutionnels et mobilisation de la société civile***

La situation de la Guinée Bissau est particulière par rapport aux autres pays de la région pour plusieurs raisons :

- La pluviométrie y varie entre 1200 et 2500 mm par an, selon les régions. La Guinée Bissau n'est donc pas située dans les zones arides, semi-arides ou sub-humides sèches, qui sont celles concernées par le phénomène de désertification. S'il y a bien un phénomène de dégradation des terres, lié en particulier à la déforestation et à la diminution des mangroves, celui-ci ne devrait pas être considéré comme de la désertification au sens strict. L'inclusion de la Guinée Bissau dans les pays bénéficiaires de l'IREMLCD est donc discutable du point de vue scientifique, même si elle se justifie par sa participation au CILSS et par son adhésion à la convention de lutte contre la désertification.
- L'Assemblée Nationale Populaire a procédé à la ratification de la Convention dès 1995, mais l'instabilité politique en Guinée Bissau ainsi qu'une certaine confusion entre les structures en charge des questions environnementales et des ressources naturelles n'ont pas permis d'avancées importantes dans la mise en œuvre de la convention jusqu'en 2002, lorsque le gouvernement a désigné le Ministère de l'agriculture comme structure responsable de la formulation du Plan d'Action National. En 2003, l'Organe National de Coordination de la CDD a été mis en place, avec une composition inter-sectorielle et multidisciplinaire. Enfin, l'élaboration du PAN/LCD a été commencée en 2004, avec la tenue d'un forum national réunissant les représentants d'organisations nationales, régionales et internationales. La Guinée Bissau est ainsi le dernier pays de la région à avoir élaboré sa stratégie environnementale, même si plusieurs documents de politiques de gestion des ressources naturelles avaient déjà été élaborés auparavant (Plan Directeur Forestier National; la Lettre de Politique de Développement Agricole; Stratégie Environnementale pour la Gestion de la zone côtière; Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement; la Loi Foncière; Plan National de Gestion Environnementale; Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique; Plan Directeur de la Pêche Artisanale).

L'agriculture, au sens large (agriculture, élevage et forêts) reste l'activité économique dominante en Guinée Bissau, contribuant pour plus de 50% du PIB et pour plus de 80% des exportations et employant 82% de la population active. Les objectifs prioritaires définis par le gouvernement dans le cadre de la Lettre de Politique de Développement agricole sont les suivants :

- Développement de la production rizicole de mangrove et de bas fonds
- Valorisation des filières cajou et fruits à l'exportation
- Développement de la culture du maïs et du maraîchage
- Développement de l'élevage
- Développement et rationalisation de l'exploitation forestière et de l'agroforesterie.

Si la plupart de ces objectifs incluent des préoccupations liées à la dégradation des terres et montrent une volonté de conciliation du développement économique et de la préservation environnementale, deux limitations principales doivent être observées :



- 1) En l'absence de politique énergétique privilégiant les énergies alternatives, la consommation de bois de feu et de charbon va continuer à constituer un moteur de déforestation important, que des petites initiatives locales ne seront pas à même de freiner ;
- 2) La forte dépendance de la Guinée Bissau envers le cajou, qui représente l'essentiel de ses ressources d'exportation, incite le gouvernement à promouvoir son développement, alors qu'elle est elle-même un facteur de déforestation. Il faut également noter que la culture du cajou a permis aux paysans d'abandonner la culture de riz de bas-fonds et d'échanger ensuite leur production de cajou contre du riz, diminuant ainsi l'autosuffisance en riz du pays. Les deux objectifs de valorisation de la filière cajou et de développement de la production rizicole de mangrove et de bas-fonds ne sont donc peut-être pas totalement compatibles.

### ***1.2. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation a utilisé les informations mises à sa disposition par la CTR de l'IREMLCD (rapport de présentation du micro-projet, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS et rapport final des activités). Elle les a complétées par des entretiens avec les parties prenantes du programme (SP/CONACILSS, PF/CCD, ONG porteuse du projet et bénéficiaires).

La mission a rencontré au démarrage les SP/CONACILSS et PF/CCD qui l'ont aidée à entrer en contact avec la structure porteuse de projet (SPP), l'ONG ADCTAL, et à définir un programme de travail. Elle s'est de nouveau réunie avec eux à la fin de la mission.

Les entretiens avec la SPP ont eu lieu à Bafata en début et fin de mission. En début de mission, ils ont porté sur : 1) historique d'ADCTAL ; 2) Origine et montage du projet ; 3) Activités réalisées ; 4) Financement du projet. En fin de mission, les points abordés ont été les suivants : 1) Vérification des résultats obtenus ; 2) éclaircissements techniques et sur le fonctionnement d'ADCTAL ; 3) Rapports avec les directions régionales de l'agriculture ; 4) Appuis reçus ; 5) Financement ; 6) Relations avec le CILSS ; 7) apprentissage d'ADCTAL au cours du projet ; 8) Impact environnemental du projet.

A noter que malgré la présence de nombreux membres de l'association aux réunions, le président est pratiquement le seul à avoir donné les informations car il était le seul à parler portugais. Cela reflétait aussi certainement la forte centralisation de l'association autour de son président.

Les entretiens avec les bénéficiaires ont eu lieu dans les villages. Afin d'éviter une vision trop superficielle des résultats du projet, la mission a préféré visiter un nombre limité de villages (5/35). Malgré cela, seules des réunions collectives ont été réalisées, les temps de réunions étant déjà rendus très longs par la nécessité fréquente de double traduction (langues locales → créole et créole → portugais).

Chaque fois que c'était possible, la mission est allée visiter les aménagements réalisés (jardins maraîchers, bas fond aménagé, forêt communautaire).

La mission a rencontré des difficultés pour obtenir des informations précises, du fait du manque d'organisation de la SPP et de l'insuffisance du suivi. De plus, la mission étant vue comme pouvant ouvrir un accès à de nouveaux financements, les bénéficiaires se sont bien gardés de faire des critiques au projet évalué ou à la SPP. Enfin, la présence permanente des membres de la SPP, y compris pour faire la traduction, n'a pas non plus facilité la libre l'expression de critiques.

## 2. Nature et montage du micro projet

### 2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés

ADCTAL, Associação para o Desenvolvimento Comunitário das Tabancas do Leste, est une ONG jeune, qui a été fondée en février 2000 et légalisée le 30 octobre 2001. Son président est un ex-fonctionnaire qui aurait eu l'idée de fonder ADCTAL en rencontrant des ONG (Fodé (?), Sahel 3000) lors de voyages au Sénégal. Il s'agit d'une ONG « indépendante de la vie politique », dont l'objectif est de promouvoir le développement des villages de la région, notamment le développement agricole et l'amélioration des conditions sanitaires. Seul, le président est un ancien fonctionnaire, originaire de la région. Tous les autres membres de l'ONG sont des agriculteurs des villages de la région, y compris les 10 autres membres de la « direction exécutive ».

Peu d'activités mises en œuvre avant le projet CILSS.

L'élaboration du Projet intégré de développement de la zone de Mafanco a été réalisée en 2002 avec l'appui de l'ONG sénégalaise Sahel 3000, de Kolda, qui est venue pour cela pendant 4 jours dans la région de Mafanco. Le projet n'est donc pas un projet surgi d'une forte discussion avec ses bénéficiaires. On peut même dire que le détail du contenu du projet, écrit en français par Sahel 3000, et dont apparemment il n'existe pas de copie en portugais, n'était pas totalement approprié ni par les membres de la direction de l'ONG, ni même par son président.

### 2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires

La zone d'intervention choisie est la zone de Mafanco, située dans la région de Gabu, plus précisément dans le secteur de Sonaco. 35 villages se sont montrés intéressés, mais il n'a pas été possible de savoir si tous ont effectivement participé au projet.

### 2.3. Cadre logique

Objectifs définis pour le projet	Résultats visés	Indicateurs identifiés
1. la préservation et l'amélioration de l'environnement	- les forêts sont protégées - les rizières gardent plus d'eau. - l'environnement est bien protégé	- plusieurs forêts communautaires sont créées. - les rizières sont devenues plus productives (meilleure rétention de l'eau).
2. amélioration du niveau de vie des populations	- diversifier la production locale. - augmenter les revenus. - favoriser l'auto consommation	- Les revenus sont passés à 1110 francs CFA/j/pers. pour 250 j de travail annuel. - Le pouvoir financier des femmes s'est accru donc leur pouvoir sur les prises de décisions familiales.
3. l'amélioration du niveau de santé des jeunes et des femmes.	- les jeunes et les femmes réagissent positivement au programme d'IEC et leur état de santé s'est amélioré. - l'accès à l'eau potable s'est amélioré.	- la prémunition se développe de plus en plus.
4. allègement des travaux féminins	- les femmes disposent de plus de temps pour se reposer et s'occuper de productions économiques.	- les surmenages physiques des femmes ont fortement diminué.

Les cadres logiques détaillés pour chacune des activités se trouvent dans le Tableau 2, en annexe 3.

Le document de projet définit 4 composantes, conformément au cadre logique présenté ci-dessus : la préservation et l'amélioration de l'environnement, amélioration du niveau de vie des populations, l'amélioration du niveau de santé des jeunes et des femmes, l'allègement des travaux féminins.

### 2.3.1. Préservation et l'amélioration de l'environnement

La préservation et l'amélioration de l'environnement reposent sur trois stratégies complémentaires : l'implantation de forêts communautaires ; la vulgarisation des foyers améliorés et la lutte contre l'érosion hydrique dans les bassins versants.

#### • **Implantation de forêts communautaires**

Les forêts sont propriétés collectives des villages, avec des délimitations reconnues dans le cas où une forêt appartient à plusieurs villages. Les habitants peuvent défricher librement des parcelles de forêt de leur village pour les mettre en culture. Face à l'augmentation de la densité de population, les forêts sont défrichées de plus en plus fréquemment et tendent à perdre de leur diversité floristique.

L'implantation de forêts communautaires permet aux villages de fixer eux-mêmes des règles collectives de conservation et de gestion de la forêt reconnues par l'état. Elle suit les étapes suivantes :

activités	Mois											
	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep
Information/sensibilisation	→											
Délimitation des parcelles et matérialisation			→									
Contractualisation			→									
Mise en place pare-feu			→									
Coupes sanitaires				→								
Surveillance/entretien des pare-feu				→								
Enrichissement des Pare-feu avec gmélina								→				
Enrichissement forêt									→			

#### • **La lutte anti-érosive au niveau des bassins versants**

La dégradation du couvert végétal provoque des phénomènes d'érosion et peut avoir des conséquences négatives sur les rizières (ensablement). Le projet prévoyait de mettre en place des dispositifs tels que digues filtrantes, gabionnage etc. dans les zones où l'écoulement des eaux provoque une forte érosion.

La délimitation des zones de mise en défens													
La matérialisation avec panneau													
L'identification des voies d'eau													
La recherche de moellons													
La construction de diges filtrantes													

• **La vulgarisation de foyers améliorés**

Cette vulgarisation devrait permettre de diminuer la pression exercée sur les ressources ligneuses pour le bois de cuisson, grâce à ces foyers plus efficaces et également d'éviter les feux de brousses, puisque leurs foyers sont protégés et limitent la propagation du feu même en cas de vent fort.

2.3.2. *amélioration du niveau de vie des populations*

L'amélioration du niveau de vie des populations repose sur trois stratégies: l'accroissement de la production rizicole, le développement du maraîchage et de la culture du maïs.

• **Accroissement de la production rizicole**

La stratégie retenue pour l'accroissement de la production rizicole passe par l'amélioration de la gestion de l'eau dans les bas-fonds, au moyen d'ouvrages hydrauliques et de diguettes de séparation entre les parcelles.

Activités	Mois												
	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	
construction de diges de retenues d'eau													
construction de diguettes de séparation													
construction d'ouvrages avec batars d'eau													

• **Développement du maraîchage**

La Guinée Bissau importe du Sénégal de grandes quantités de produits maraîchers qui pourraient être produits dans le pays grâce à la mise en place de petits périmètres maraîchers pouvant regrouper entre 100 et 110 membres en vue de la production d'oignons et de tomates.

Activités	Mois											
	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep
Choix sites et délimitation des périmètres	⇒											
Mise en place clôture et défrichage		⇒										
Délimitation parcelles individuelles		⇒										
Fonçage de puits						⇒	⇒					
Mise en place pépinières à domicile				⇒	⇒							
Préparation terrain		⇒	⇒									
Repiquage et suivi							⇒	⇒				
Récolte et commercialisation											⇒	⇒

• **Développement du maïs**

Selon le document de projet, l'exploitation individuelle de 0,5 ha maïs peut occuper l'ensemble des membres de l'association pendant l'hivernage (soit 2120 adhérents) et devrait contribuer fortement à la lutte contre la pauvreté des populations et à leur sécurité alimentaire.

2.3.3. *l'amélioration du niveau de santé des jeunes et des femmes*

Un large programme d'information d'éducation et de communication (IEC) en direction des jeunes, des femmes en matière de santé préventive (planification familiale, MST/SIDA) devait être mi en place, de façon à limiter les pertes en vie humaine chez les jeunes et les femmes liées à un manque d'information.

2.3.4. *allègement des travaux féminins*

Les activités de production devaient être accompagnées d'un volet d'allègement des travaux domestiques des femmes, portant sur la mise en place de moulins à mil dans les villages centres (trois en année 1, deux en année 2).

Les activités étaient planifiées comme suit :

Activités	Mois											
	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep
Constitution des comités de gestion	⇒											
Information/sensibilisation comités de gestion		⇒	⇒									
Construction des abris		⇒	⇒	⇒								
Mise en place des moulins et démarrage			⇒	⇒								

## 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

Le budget total du projet était de 59 225 000 FCFA, dont 32 357 000 FCFA financés par le FFEM IREM-LCD et 26 868 000 par les bénéficiaires eux-mêmes (voir tableau ci-dessous). Ce budget correspond environ à 90.000€.<sup>1</sup>

La participation de la communauté prévue dans le budget est loin d'être symbolique, puisqu'elle représente 45% du montant total du projet. Elle varie, selon les activités, de 30% à 80% du montant total.

Cette participation devait être sous forme de travail, de matériel ou même d'argent. L'analyse du détail du budget (voir Tableau 1 en annexe 3) ne permet cependant pas de comprendre la logique exacte de cette participation, d'autant que certaines activités consistant en de la main d'œuvre sont en partie financées par le FFEM IREM-LCD. Dans la réalité, la participation de la population semble n'avoir consisté qu'en main d'œuvre et matériel, aucune contribution financière n'ayant été vérifiée.

Désignation activités	Coût Total	Parts	
		Bénéficiaires	Bailleurs
Aménagement participatif forêts	7 000 000	2 020 000	4 980 000
Foyers améliorés	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Allègement travaux féminins	10 500 000	3 518 000	6 982 000
Cultures maraîchères	25 225 000	11 580 000	13 645 000
Cultures céréalières	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Lutte anti-érosive	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Education pour la santé	5 500 000	2 750 000	2 750 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 225 000</b>	<b>26 868 000</b>	<b>32 357 000</b>
%	<b>100%</b>	<b>45%</b>	<b>55%</b>

## 2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

ADCTAL n'a aucun employé salarié. Ses locaux, construits par ses membres avec les techniques locales de construction, ne possèdent que 3 pièces en terres battues qui peuvent servir à stocker du matériel. Elle n'a pratiquement aucun mobilier ni aucun véhicule à moteur. Ses compétences techniques sont limitées, puisque à l'exception de son président – qui n'est pas spécialiste de l'agriculture – aucun de ses membres ne parle couramment le portugais ni n'a reçu de formation technique.

La mise en œuvre du projet a donc reposé sur les modalités suivantes :

- Participation des populations bénéficiaires ;
- Coordination volontaire par la direction exécutive d'ADCTAL ;
- Utilisation de prestataires de services externes.

Le détail de la mise en œuvre par activité se trouve au chapitre 3.3.

<sup>1</sup> Il apparaît que ce budget a été réduit suite à l'abandon d'une des activités (allègement des travaux féminins) à la demande du comité de sélection (Cf. rapport de mission de suivi et de relance de l'IREM-LCD au Burkina Faso, Cap Vert, Guinée Bissau, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, CTR, mai 2004). Toutefois, le document de projet contient seulement le budget initial et aucun autre document contenant le budget modifié n'a été fourni à la mission.

### 3. Analyse des résultats

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de quelques indicateurs qui ont pu être identifiés par la mission d'évaluation. Ils montrent, à part pour la mise en place de cultures maraîchères et l'aménagement des forêts, un taux de réalisation très faible, voire nul.

Désignation des activités	Prévu *	Réalisé **	Réal./prévu en %
<b>Aménagement participatif forêts</b>			
Séminaire de Formation	20	9	45%
Forêts aménagées	10	4	40%
<b>Lutte anti-érosive, digues filtrantes,</b>			
Diguettes de séparation	?	0	0%
<b>Foyers améliorés</b>			
Séance de formation en foyers améliorés	10	10	100%
Construction foyers	1 000	55	6%
<b>Allègement travaux féminins</b>			
Construction abris moulins à mil	5	0	0%
Achat et mise en place moulins à mil	5	0	0%
<b>Cultures maraîchères</b>			
Fonçage de puits améliorés	5	?	
Mise en place de jardins maraîchers	5	13	260%
<b>Cultures de maïs</b>			
Mise en place de parcelles de maïs	1060 ha	184 ha	17%
<b>Amélioration de la production de riz</b>			
Mise en place de parcelles améliorées	?	15 ha	
<b>Education pour la santé</b>			
Séances de sensibilisation	100	12	12%

\* D'après le document de projet

\*\* Chiffres fournis par ADCTAL

##### 3.1.1. Préservation et l'amélioration de l'environnement

#### • Implantation de forêts communautaires

4 forêts communautaires ont été mises en place à Boriel (par 14 villages, sur 25 ha), Sincham Bacari (2 villages, 15 ha), Cheual (4 villages, 45 ha) et Mafanco, (8 villages, 15 ha) totalisant 100 hectares. Cela correspond à un taux de réalisation de 40% du nombre de forêts communautaires à mettre en place, aucun objectif n'ayant été fixé en terme de surface conservée.

Seules 9 formations ont été réalisées sur les 20 prévues, soit un taux logiquement semblable de 45%. L'ensemble des activités prévues pour la mise en place des forêts communautaires a bien été réalisé, à l'exception de l'enrichissement des pare-feu avec Gmelina.

- **La lutte anti-érosive au niveau des bassins versants**

Aucune action n'a été réalisée dans ce domaine. Personne dans l'association ne semblait avoir connaissance de l'existence de cette activité.

- **La vulgarisation de foyers améliorés**

Une formation a été réalisée par APROGDL réunissant 10 personnes de l'association. Ces personnes étaient chargées de reproduire la formation dans les villages, ce qui apparemment a été fait dans la quasi-totalité des villages visités par la mission.

Toutefois, seuls 55 foyers auraient été construits, alors que 1000 étaient prévus dans le plan de financement d'ADCTAL, soit un taux de réalisation de seulement 6%. ADCTAL affirme avoir assez de matériel pour réaliser 300 foyers améliorés, ce qui peut signifier qu'il y a eu à la fois une sous-estimation du coût du foyer et un taux d'adoption faible.

### *3.1.2. amélioration du niveau de vie des populations*

- **Accroissement de la production rizicole**

Pour ce qui est de l'aménagement des rizières et de la lutte contre l'ensablement des bas-fonds, aucun objectif chiffré n'est donné dans le document de projet.

Le projet prévoyait toutefois des ouvrages avec batars d'eau, des digues de retenue d'eau, ainsi que des actions de reboisement avec du vétiver. Rien de tout cela n'a été réalisé

Seuls, 15 ha de bas-fonds situés à Dembel Uri ont été aménagés au moyen de diguettes de séparation qui doivent permettre une meilleure gestion de l'eau.

- **Développement du maraîchage**

5 périmètres maraîchers devaient être mis en place, 13 l'ont été selon les chiffres fournis par ADCTAL. La mission n'a pas réussi à obtenir des données sur les surfaces que cela représente, mais selon ADCTAL 785 personnes auraient participé à ces jardins maraîchers, qui ont produit 2 saisons, en 2004 et 2005. Toutes les actions prévues pour le développement de cette activité ont été réalisées, à l'exception des puits qui n'ont été creusés que dans quelques villages.

- **Développement du maïs**

Les objectifs fixés étaient très ambitieux : 0,5 ha de maïs par membre de ADCTAL, soit plus de 1000 ha de maïs planté, puisque ADCTAL revendique 2120 membres ! Selon les chiffres d'ADCTAL, 367 personnes auraient cultivé du maïs dans 12 villages, ce qui donnerait, à raison de 0,5 ha par personne, autour de 180 ha. Dans les faits, cependant, le suivi d'ADCTAL n'est pas fiable : certains villages enquêtés par la mission ont déclaré un nombre de producteurs qui ne correspond pas aux chiffres d'ADCTAL. De plus, le chiffre de 0,5 ha par personne paraît largement surestimé au vu de ce qui a été déclaré dans les villages visités. En réalité, le pourcentage de réalisation de cette activité est certainement très inférieur aux 17% mentionnés dans le tableau ci-dessus.

### *3.1.3. l'amélioration du niveau de santé des jeunes et des femmes*

12 réunions de formation d'une journée ont été réalisées dans 12 villages différents, sur les 100 « séances de sensibilisation » prévues. A noter que grâce à une stratégie de regroupement des villages proches, les 35 villages de la zone auraient été touchés par cette activité.



### 3.1.4. *allégement des travaux féminins*

Cette composante n'a pas été réalisée. Le président n'a pas bien su expliquer pourquoi, mais un rapport de suivi de la cellule technique régionale indique que cette composante aurait été rejetée par le comité de sélection.

## 3.2. **Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

### • **Implantation de forêts communautaires**

L'implantation de forêts communautaires semble pertinente au regard de la déforestation rapide en Guinée Bissau et de la nécessité d'une modification des règles coutumières de gestion forestière pour en promouvoir la conservation.

La mission a pu visiter la forêt de Boriel : il s'agit d'une forêt secondaire, bien délimitée, qui semble effectivement conservée et enrichie par les villageois.

Elle est entourée d'une large bande de pare-feu, dont la pertinence n'est toutefois pas apparue clairement, puisque la problématique des feux de brousse n'a été citée à aucun moment dans les discussions avec les villageois.

L'aspect le plus intéressant et innovateur de ces forêts de conservation est sa gestion directement par les populations des villages concernés. Ce sont elles qui définissent, au travers du comité de gestion, les règles d'utilisation de la forêt et qui coordonnent les activités nécessaires à son entretien. Ce sont donc les villageois eux-mêmes qui prennent les décisions sur le mode de conservation de la forêt et qui sont chargés d'en faire respecter les règles. Il faut aussi souligner que les forêts sont fréquemment gérées par plusieurs villages, associés pour créer une forêt communautaire, même lorsque celle-ci fait partie du territoire d'un seul village.

### • **La vulgarisation de foyers améliorés**

Les foyers améliorés présentent le gros avantage d'utiliser moins de bois que les foyers normaux. A ce titre, ils sont intéressants pour le pays puisqu'en diminuant la consommation de bois des communautés, ces foyers diminuent la pression sur les forêts. Cependant, il est fort probable que cette diminution permise par les foyers améliorés est marginale par rapport aux déforestations liées à la demande en charbon des villes et aux mises en cultures.

D'un autre côté, l'adoption de la technique par les femmes dépend non pas de l'intérêt qu'elle présente pour le pays, mais de l'intérêt qu'elles-mêmes y trouvent. On peut dire que plus trouver du bois est compliqué et demande de longues et pénibles marches, plus l'intérêt des femmes pour une technique économe en bois sera fort.

Or, fort peu de femmes ont adopté le foyer amélioré, puisque apparemment seuls 55 foyers ont été construits et, lors de la visite de la mission, il a été fort difficile d'en voir un, même cassé. Il semble que des difficultés soient apparues à 2 niveaux :

- la divulgation de la technique par les personnes formées (multiplicateurs) n'a pas été bien faite, par manque de temps ou d'intérêt. A Tonha, par exemple, personne n'a été formé par le multiplicateur et aucun foyer amélioré n'a été construit.

- peu de familles se sont montrées intéressées. C'est le cas à Nhatampa, où sur les 34 familles du village, 10 ont été formées et seulement 3 ont réalisé des foyers améliorés.

La disparition de tous les foyers construits tient au fait que ces foyers ont été réalisés pour être utilisés en extérieur pendant la saison sèche. Ffaits de boue de termites, de paille de riz et de bouses de vaches, ils sont facilement détruits par la violence des pluies tropicales.

Les femmes qui les ont utilisés semblent pourtant en être contentes. Les foyers améliorés présenteraient, selon elles, l'avantage de cuisiner plus rapidement, avec moins de bois, de faire moins de fumée et de ne pas présenter de risque pour les enfants.

- **Aménagement des bas-fonds rizicoles**

Les bas-fonds sont exploités traditionnellement en saison des pluies pour la production de riz. Leur aménagement au moyen de diguettes en terres est censé permettre d'augmenter la production du riz grâce à une meilleure gestion de l'eau. Cet objectif est en phase avec l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays et avec la diminution du riz importé.

Toutefois, dans le bas-fond visité, seuls 15 ha sur les 60 que compte le bas-fond ont été aménagés. C'est en effet la quantité de terre cultivée annuellement en riz, par manque de main d'œuvre (notamment les jeunes qui préfèrent aller chercher du travail en ville). On peut donc se demander si ce changement technique est pertinent, vu qu'il demande plus de main d'œuvre pour réaliser et entretenir les diguettes.

De plus, la technique utilisée laisse des doutes : il s'agit en effet de réaliser des casiers rectangulaires, tous de dimension égale, qui n'épousent en rien la micro topographie locale afin de permettre une répartition homogène de l'eau. Les agriculteurs ont néanmoins affirmé n'avoir pas eu de problème et que le riz n'avait pas souffert de manque ou d'excès d'eau.

La première année de culture a eu lieu en 2006 mais ADCTAL n'a aucun relevé des résultats de la production. Les témoignages recueillis lors de la mission laissent penser qu'il y a effectivement eu augmentation de la production par rapport aux années précédentes. Il est toutefois impossible de dire si cette augmentation résulte bien des aménagements hydrauliques ou bien si elle est due à l'utilisation de semences sélectionnées et d'engrais.

- **Développement du maraîchage**

Le maraîchage a connu un vif succès, puisqu'il aurait, d'après les chiffres d'ADCTAL, concerné 13 villages et 785 personnes. La quasi-totalité des personnes interrogées dans les villages où la mission s'est rendue ont planté des tomates et des oignons. Selon le suivi de la production d'oignons réalisé par ADCTAL, la production aurait été de 12 T en 2004 et de 42 T en 2005. Ces chiffres sont peut-être sous-estimés, une partie de la production ayant été vendue avant d'avoir été comptabilisée. Le suivi pour la production de tomates n'a pu être fait, en raison de la pérécibilité du produit et du manque de capacité de suivi d'ADCTAL. D'après les entretiens réalisés, la production de tomates aurait été médiocre en 2004 dans la plupart des villages, ce qui aurait amené plusieurs d'entre eux à ne planter que des oignons l'année suivante.

Pour ce qui est de la commercialisation, aucune stratégie ne paraît avoir été développée, chaque producteur s'organisant comme il l'entend. La plupart ont vendu leur production en utilisant les transports disponibles pour se rendre au marché le plus proche, les coûts de transport restant supportables au regard des prix de vente d'un sac d'oignons. Certains villages semblent avoir vendu fait affaire avec un commerçant qui s'est rendu dans le village pour acheter l'ensemble de la production. Cela semble être l'initiative de l'acheteur et non pas du village, mais montre qu'il existe des possibilités de vente plus intéressantes et que la demande en produit, au moins pour les oignons, était forte en 2005.

Il est impossible d'avoir une idée du revenu généré par l'horticulture, faute de données. Si on considère un prix moyen de 200.000 FCFA/T pour l'oignon, la production globale relevée par ADCTAL signifierait un revenu global de 2.400.000 FCFA en 2004 et de 8.400.000 FCFA en 2005. Ce revenu est proche du budget du projet en petit matériel et intrants, mais il est assez

difficile d'en tirer des conclusions car le budget réel dépensé sur les 13 villages est sûrement supérieur au budget prévisionnel qui devait servir à seulement 5 périmètres.

- **Développement du maïs**

Le maïs n'est pas une culture nouvelle dans la région. L'idée de financer un demi-hectare de maïs par personne ne semble reposer sur aucun diagnostic des contraintes qui limiteraient le développement de cette culture, ni de son intérêt par rapport à d'autres spéculations. La pertinence de l'activité semble donc assez faible, et d'ailleurs les faibles surfaces en maïs semblent le confirmer. Les chiffres recueillis lors de l'évaluation donnent des surfaces plantées par producteur très modestes, de l'ordre de 0,1 à 0,2 ha. Il n'a pas été possible d'établir lors de la mission si cela traduisait un véritable désintérêt des producteurs. Dans un des villages, les semences n'ont été plantées qu'une année car la production a été consommée. Dans d'autres, au contraire, cela semblait correspondre à une stratégie destinée à reproduire collectivement les semences avant de les distribuer aux producteurs pour exploitation individuelle.

- **Le programme d'éducation et information en santé**

Les besoins en information et formation, que ce soit sur les questions sanitaires de base, sur le planning familial ou sur les maladies sexuellement transmissibles, notamment le SIDA, sont immenses. En effet, les villages semblent n'avoir accès à aucune action de prévention ou de santé publique. De ce point de vue, la pertinence de ce programme de santé ne fait aucun doute, même si son lien avec la lutte contre la désertification n'est pas évident.

Pour ce qui est de son efficacité, les résultats sont très faibles, puisque 12 journées de formation seulement ont été réalisées. Il est difficile de savoir à quoi correspondait le chiffre de 100 « séances de sensibilisation », mais il semble évident qu'une seule journée pour aborder autant de thèmes en réunissant plusieurs village est très insuffisant.

### **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

- **Implantation de forêts communautaires**

Le mise en place des forêts communautaires a commencé par un travail de « sensibilisation » grâce à une série de formations réalisées dans les villages (3 à Mafanco, 3 à Cheual, 2 à Boriel et 1 à Sincham Bacari). Un protocole a été signé entre ADCTAL et le ministère de l'agriculture permettant de solliciter un technicien pour réaliser les formations et pour légaliser les forêts démarquées. Les techniciens ont abordé à la fois des aspects théoriques (importance des différentes plantes de la forêt, rôle de la forêt dans l'écosystème) et pratiques (comment réaliser un pare-feu, distances nécessaires etc.).

Les forêts communautaires sont gérées par un comité de gestion de la forêt et ne peuvent plus être utilisées par chacun selon les règles traditionnelles. En particulier, il est interdit d'abattre des arbres, de laisser les animaux divaguer dans la forêt, de couper des plantes, cueillir des fruits, des feuilles, des écorces... Le ramassage de bois mort doit être autorisé par le comité de gestion.

Le comité de gestion rassemble des représentants de tous les villages qui participent à la gestion de la forêt : ouverture et entretien du pare-feu, enrichissement de la forêt en espèces utiles (transplantées à partir d'autre forêt) etc. Il en définit les règles d'usage et veille à leur respect. A l'avenir, les règles d'usage pourront varier dans la mesure où la forêt se sera suffisamment régénérée pour permettre son exploitation rationnelle. Il est prévu que d'ici 4 à 5 ans, certaines plantes, bambou, fruits pourront être progressivement cueillis.

Au niveau d'ADCTAL, un responsable est chargé de la coordination des activités liées aux forêts communautaires. ADCTAL a fourni les moyens nécessaires, notamment les outils pour réaliser les pare-feu, et le PAM a financé le travail au travers de son programme « vivres contre travail ».

- **La vulgarisation de foyers améliorés**

Comme cela a déjà été évoqué, la mise en œuvre de cette activité n'a guère été efficace. Si on considère que certaines personnes ont été formées mais n'ont pas joué leur rôle de multiplicateurs, que certains villages n'ont réalisé aucun ou très peu de foyers, alors que le matériel acheté permettrait de réaliser environ 6 fois plus de foyers améliorés que ce qui a été fait, on en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de cette activité a été, de plus, inefficace. Le suivi par ADCTAL a été inefficace, car il n'a pas permis de détecter rapidement les dysfonctionnements dans la mise en œuvre de cette activité. De même, l'accompagnement des bénéficiaires a été minime, certains commentaires laissant à penser qu'ils ne disposaient pas du minimum d'information nécessaire (méconnaissance des moyens disponibles pour faire plus de foyers...)

- **Accroissement de la production rizicole**

L'aménagement du bas-fond de Dembel Uri a été décidé suite à une visite organisée par ADCTAL à des bas-fonds situés à Ponto Belo. Une réunion des quatre villages ayant des droits sur le bas-fond a permis de décider de réhabiliter 15 ha sur les 60 du bas-fond, ce qui correspond à la partie effectivement cultivée.

ADCTAL a mobilisé et payé des techniciens du Ministère de l'agriculture pour qu'ils viennent aider sur le terrain à définir la taille des parcelles et les emplacements des diguettes de séparation des parcelles. L'ONG a aussi fourni aux agriculteurs des petits équipements ainsi que des semences et de l'engrais.

La population a été rémunérée pour son travail au travers du programme « vivres contre travail » du PAM.

Globalement, l'efficacité de cette activité semble bonne, mais on peut se demander pourquoi elle n'a pas été mise en place plus tôt, de façon à permettre le suivi de plusieurs cycles de culture avant la fin du projet.

- **Développement du maraîchage**

Les activités liées au maraîchage sont supervisées par le secrétaire d'ADCTAL, qui avait déjà une petite formation dans le domaine. C'est lui qui donne des conseils techniques et s'occupe des pulvérisations de pesticides quand cela est nécessaire. ADCTAL fournit aux villages des intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais) et du petit matériel (seaux, arrosoirs, houes, fil de fer pour clôture etc.). Pour certains villages qui n'avaient pas d'accès à l'eau, ADCTAL a sous-traité la construction d'un puits.

Les outils et intrants ont été achetés au Sénégal par ADCTAL, qui a loué un véhicule pour les transporter jusqu'à son siège, à Bafata. De là, les différents villages se sont organisés pour venir les chercher.

Les jardins maraîchers sont généralement installés en saison sèche dans les aires de bas-fonds où est cultivé le riz en saison des pluies. La préparation du terrain et la clôture sont collectives, mais les travaux de culture et d'arrosage sont individuels.

Globalement les moyens mis en œuvre sont donc faibles pour des résultats qui, même s'ils ne peuvent être évalués avec précision, semblent encourageants. L'efficacité de ce volet semble donc bonne.

Par contre, et c'est sans doute aussi la conséquence des faibles moyens mis en œuvre, l'accompagnement des activités par ADCTAL est déficient. Les producteurs ne semblaient pas savoir que les intrants ne seraient financés que pendant 2 ans – la durée du projet – et qu'il fallait donc qu'ils prévoient une stratégie pour pouvoir continuer les activités sans financement du projet au-delà de cette durée.

- **Développement du maïs**

ADCTAL a fourni des semences de maïs et des engrais « lorsque cela était nécessaire », c'est à dire lorsque le maïs était planté dans des terrains peu fertiles. De plus, certains villages ont été équipés par le projet en traction animale (un âne et un cultivateur), d'autres ont reçu une charrette. Cela semble s'apparenter davantage à la satisfaction de demandes de façon assez clientéliste qu'à la mise en place d'activités définies en fonction d'un diagnostic technique.

Encore une fois, les moyens financiers et humains mis en œuvre pour cette activité semblent réduits, notamment pour ce qui est du suivi.

- **Le programme d'éducation et information en santé**

Les formations en santé ont été réalisées par le ministère de la santé ou par un organisme national appelé Sida Alternac. Chaque formateur a passé une journée dans un village et a abordé les thèmes suivants : 1) propreté et hygiène ; 2) eau potable ; 3) SIDA et autres problèmes de santé graves (palud, maladies infantiles). Les femmes et les hommes ont participé à la formation.

Le rôle d'ADCTAL a été de passer un accord avec les organismes formateurs et de coordonner les villages pour la formation. Les moyens mis en œuvre sont limités, l'efficacité de l'action semble donc bonne.

### **3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires**

#### *3.4.1. Impacts sur les conditions de vie*

- **Implantation de forêts communautaires et vulgarisation des foyers améliorés**

Il est difficile de parler de l'impact immédiat des forêts communautaires sur les conditions de vie des populations. Pour l'instant, il s'agit essentiellement d'une contrainte, d'un investissement que les communautés sont en train de réaliser et dont elles ou leurs enfants pourront cueillir les fruits dans l'avenir. A moyen terme, l'impact sur les conditions de vie peut être non négligeable, au travers de la production d'un certain nombre de plantes utiles pour l'alimentation, pour soigner des maladies ou pour fabriquer des objets. La possibilité de vendre à l'avenir une partie des ressources produites par la forêt (fruits notamment) n'est pas exclue.

Les commentaires des femmes sur les foyers améliorés laissent à penser qu'ils ont un impact positif sur leurs conditions de vie : diminution de la fumée, moins de souci pour surveiller les enfants, moins de bois à aller chercher. Toutefois, le fait que tous les foyers aient été détruits et n'aient pas été reconstruits, bien que les matériels nécessaires soient faciles à réunir et le temps de travail relativement faible (1/3 jour), conduit à se demander si ces avantages sont si importants que cela.

- **Le programme d'éducation et information en santé**

Il était difficile dans le cadre de cette mission d'évaluer l'impact de ce programme sur les conditions de vie des populations. D'abord, il n'existe aucun indicateur avant/après projet dans le domaine de la santé.

La mission a bien vérifié qu'un certain nombre de connaissances avaient été repassées lors des séances de formation et semblaient avoir été bien comprises (règles d'hygiène, mode de transmission du Sida, moyens de lutte contre le palud etc. ) Mais évaluer l'impact du projet demanderait de d'analyser les changements de comportement induits par ces formations. Cela demanderait non seulement du temps mais aussi une méthodologie spécifique (approche « genre », entretiens individuels avec des femmes de classe d'âge différent etc.), notamment pour aborder les questions de planning familial et de lutte contre le Sida.

Vu le temps disponible et la faible relation entre ces thèmes et la problématique de lutte contre la désertification, ces aspects n'ont pas été approfondis par la mission.

- **Aménagement des bas-fonds pour la production rizicole**

Il est difficile d'estimer l'impact de l'aménagement des bas-fonds sur les conditions de vie des villageois dans la mesure où l'augmentation de production qui semble ressortir des enquêtes peut fort bien être liée à l'utilisation du paquet semences- engrais et non pas à une meilleure gestion de l'eau permise par la construction de diguettes. Un suivi régulier sur plusieurs années devrait permettre une meilleure évaluation de ce point, à condition bien sûr d'avoir quelques informations sur la situation de référence. S'il s'avérait que l'aménagement permet effectivement une amélioration durable de la production de riz, cela aurait sans conteste un impact sur les conditions de vie des familles et pourrait inciter une partie de celles ayant des terres de bas-fond mais ne les cultivant pas à les remettre en culture.

- **Développement du maraîchage**

Les entretiens ont montré une situation contrastée, avec certaines femmes déclarant avoir gagné suffisamment d'argent pour s'acheter un animal ou un bien d'équipement pour la maison. Toutefois, comme les intrants ont été fournis par ADCTAL , il n'est pas possible de savoir si le revenu dégagé est supérieur aux coûts de production. Ce qui est clair en revanche, c'est que les familles n'ont pas gardé l'argent nécessaire à un nouveau cycle de production. ADCTAL a fournit les intrants en 2004 et 2005, et depuis les producteurs ont arrêté de planter faute de semences.

L'impact sur les conditions de vie a donc été probablement positif pendant deux ans, mais peut être considéré comme nul depuis.

- **Développement du maïs**

ADCTAL n'a pas de mécanisme de suivi de la production et de son utilisation (auto-consommation, vente) qui permette de vérifier l'hypothèse d'amélioration du revenu. Le maïs était déjà planté dans les villages avant la fourniture de semences par ADCTAL, et les rendements cités dans les entretiens pour le maïs fourni par le projet semblent à peu près les mêmes que ceux d'avant le projet. L'impact de cette activité sur les conditions de vie des familles semble limitée, même si les équipements en charrette et traction animale (qui ne semblent avoir qu'un rapport très indirect avec l'activité) pourraient peut-être avoir, eux, un impact non négligeable.

### 3.4.2. *Impacts sur les ressources naturelles*

#### • **Implantation de forêts communautaires et vulgarisation des foyers améliorés**

L'implantation des forêts communautaires a un impact évident sur les ressources naturelles : en préservant certaines forêts du déboisement, les communautés créent une réserve de biodiversité qu'ils essaient d'enrichir avec des espèces utiles existants dans la région mais qui ne sont pas présentes ou en trop petit nombre dans la forêt communautaire. La chasse y étant interdite, ces forêts sont également des refuges de faune.

Ces forêts peuvent également avoir un impact sur les ressources hydriques ainsi que sur le climat local, mais il est fort difficile de le démontrer.

Pour ce qui est des foyers améliorés, leur impact aujourd'hui sur les ressources naturelles est nul, puisqu'ils sont tous détruits. Quant à leur impact lorsqu'ils étaient intacts, les déclarations des femmes concordent pour dire qu'ils permettent une économie de bois mort, mais sans qu'il soit possible de dire dans quelle proportion. Dans la mesure où du bois mort est facilement disponible (forêts proches produisant naturellement du bois mort, activités de défriche-brûlis...), le foyer amélioré n'a peut-être aucun impact sur la déforestation. Son seul impact environnemental serait donc lié à une moindre libération de carbone dans l'atmosphère.

### 3.4.3. *Impacts sur les capacités*

L'impact du projet sur les capacités des populations est incontestablement positif. Cet impact est certainement différent en ce qui concerne les capacités techniques et les capacités organisationnelles.

- Pour ce qui est du renforcement des capacités techniques, l'impact du projet sera sans doute assez faible, compte tenu justement de la faiblesse de l'équipe technique disponible. Les domaines dans lesquels ce renforcement sera sans doute le plus efficace sont ceux pour lesquels ADCTAL a fait appel à des techniciens spécialisés du ministère de l'agriculture, c'est à dire la définition de forêts communautaires et l'aménagement des rizières. Dans ces deux domaines, les villages visités semblent avoir acquis les connaissances techniques nécessaires pour reproduire les activités sans avoir besoin d'appui extérieur.
- Pour ce qui est du renforcement des capacités organisationnelles, l'impact du projet est sans doute assez important. En effet, les modalités de mise en œuvre du projet, qui n'avait aucun salarié, ont reposé sur le volontariat forcément limité de quelques membres d'ADCTAL et sur la mobilisation des communautés. En l'absence de mobilisation de leur part, peu d'activités auraient eu lieu. Cela a donc demandé un renforcement de l'organisation au niveau des villages et, ce qui est nouveau, une coordination des actions entre villages, par exemple pour la gestion des bas-fonds ou des forêts communautaires.

### **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

ADCTAL est une ONG jeune et peu structurée du point de vue technique et administratif. Elle a dû faire appel à des partenaires ou sous-traiter une bonne partie de ses activités pour pouvoir

répondre aux exigences du programme ou pour mettre en œuvre certaines actions. C'est le cas des activités techniques déjà citées (santé, forêts communautaires, aménagement des bas-fonds) mais aussi de la formulation du projet (appui Sahel 3000) et de la rédaction des rapports techniques et financiers (appui d'un technicien spécialisé de Bissau, appui du ministère de l'agriculture). Dans la réalité, comme seul son président est une personne extérieure aux villages, ADCTAL ressemble beaucoup plus à une association de producteurs qu'à une ONG au sens habituel de ce terme.

Avant de recevoir l'argent de l'IREM-LCD, ADCTAL n'avait réalisé que peu d'actions, d'envergure modeste. Le Projet de développement intégré de la zone de Mafanco est donc le premier projet important tant du point de vue du nombre d'activités, de la zone couverte que du volume financier. Le projet a permis un indéniable renforcement des capacités d'ADCTAL, même si cela s'est sans doute fait en partie aux dépens de la bonne exécution des activités elles-mêmes. Mais il est toujours plus formateur de se tromper en ayant fait les choses soi-même que de réussir sans savoir pourquoi en ayant confié la réalisation à d'autres.

ADCTAL aura donc vu une forte amélioration de ses capacités, à la fois de ses capacités techniques (de la même façon que les « bénéficiaires »), de ses capacités d'organisations, qui lui permettent d'intervenir avec efficacité dans un vaste ensemble de village, mais également de ses capacités de mettre en œuvre et de gérer un programme de développement et ses ressources. Cela ne signifie évidemment pas qu'il ne reste pas encore un long chemin à parcourir pour arriver à un meilleur niveau d'efficacité et à une qualité de gestion compatible avec les exigences habituelles des bailleurs de fond....

On pourra toutefois regretter que la forte centralisation de la dynamique associative autour du président n'ait pas permis une diffusion plus large des compétences au sein de l'organisation. Cette situation pourrait fort bien se montrer délétère à terme pour la cohérence de l'organisation.

### **3.6. Perception du micro projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Il est difficile d'avoir la perception réelle des bénéficiaires du projet, dans la mesure où le contexte de l'évaluation (entretiens collectifs en présence des membres d'ADCTAL et notamment de son président qui servait d'interprète) ne s'y prêtait guère.

Pour ce qui est du PF/CDD et du SP/CONACILSS, leur perception du projet est plutôt négative, ce qui s'explique par les difficultés d'ADCTAL à comprendre et respecter les règles et procédures du programme. Ils considèrent :

- Que le projet a mal fonctionné, notamment en ce qui concerne la justification des dépenses réalisées ;
- Qu'ADCTAL n'a pas dépensé l'argent comme stipulé dans le document de projet ou comme convenu dans la programmation physique et financière du projet ;
- Que le président d'ADCTAL avait trop d'autonomie, à la fois par rapport au reste de l'ONG et par rapport aux règles du programme ;
- Que l'impact environnemental du projet, en particulier par la création des forêts communautaires, est positif ;
- Que l'impact des aménagements de bas-fond sur la productivité du riz reste à démontrer ;
- Qu'ADCTAL aurait besoin d'un renfort important en termes de formation pour lui permettre de dépasser ses limitations professionnelles ;



- Qu'ADCTAL, malgré des moyens limités, fait preuve d'une grande volonté et détermination ;
- Qu'il pourrait être utile de changer la procédure du programme et de donner au CONACILSS un rôle dans la gestion des fonds (déblocage de l'argent sur présentation d'un budget, de devis etc.)
- Que 2 à 3 ans sont des durées trop courtes pour des projets de cette envergure.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion**

Les techniques mises en œuvre par le projet sont généralement simples et leur appropriation est assez aisée.

Pour ce qui est des forêts communautaires, il s'agit essentiellement de la démarcation de la forêt, de la réalisation des pare-feu et de l'enrichissement des forêts protégées par la transplantation d'espèces utiles. Certains villages ont mis en place de nouvelles forêts communautaires depuis la fin du projet ou sont en train de les mettre en place en 2007. Il s'agit de Nhantampa, Nemataba, Conconto, Pareba, Sintcham Saïdo, Sarre Cuiã e Candeia, qui totalisent ainsi 160 ha de forêts communautaires à ajouter aux 100 ha déjà mis démarqués pendant le projet. Un accompagnement bénévole des techniciens du ministère de l'agriculture est prévu pour les villages n'ayant pas déjà participé à ce travail en compagnie d'un autre village au cours du projet.

Pour ce qui est de l'aménagement des bas fonds au moyen de diguettes de séparation, il n'y a pas non plus de difficulté technique particulière qui limite l'appropriation et la reproductibilité de cette action. Les habitants de Dembel Uri garantissent qu'ils peuvent continuer à aménager le reste de leur bas-fond sans appui technique supplémentaire. 3 villages supplémentaires ont prévu de réaliser ces aménagements en 2007 (Nhantampa, Sintcham Suncaro et Sambange), sur une surface totale de 90 ha. 5 autres villages souhaiteraient réaliser également ces aménagements au cours des prochaines années. Pour les villages qui ne connaissent pas encore la technique, la possibilité de mobiliser les ressources financières du village pour payer une personne du ministère e l'agriculture a été évoquée.

Les techniques des foyers améliorés ont semble-t-il été bien assimilées par les personnes qui ont été formées et ne se présentent pas comme un facteur limitant leur diffusion.

La culture du maïs ne présente aucune innovation technique particulière et ne pose donc pas de problème d'appropriation technique.

Pour ce qui est du maraîchage, la situation est plus contrastée. Les innovations techniques introduites par le projet concernent le type de plantes cultivées (tomates et oignons) plus que la façon de les cultiver. Les difficultés techniques rencontrées pour la production de tomate en 2004 ont généralement conduit les femmes à ne planter plus que des oignons, ce qui prouve que les difficultés techniques n'ont pas été écartées. Il est douteux qu'elles puissent affronter sans appui de nouvelles difficultés techniques (maladies, ravageurs).

### **4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées**

Tous les sites aménagés sont gérés par des comités de gestion villageois ou, quand c'est le cas, inter-villageois. Les comités de gestion des forêts communautaires, par exemple, comportent un représentant de chaque village participant à l'aménagement et se réunissent 4 fois par an. Ce sont ces comités qui prennent les décisions stratégiques mais aussi organisent les travaux à effectuer.

ADCTAL n'intervient pas dans la gestion des sites.

### **4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

#### ▪ Maraîchage

La pérennisation du maraîchage dépend de plusieurs facteurs.

- D'abord, bien entendu, de sa rentabilité économique. Le revenu de cette activité devrait permettre de couvrir son coût de production afin que les producteurs puissent racheter les intrants nécessaires chaque année, notamment les semences qui ne peuvent pas être produites par les producteurs eux-mêmes, mais également les produits de traitement et éventuellement les engrais. Il faut aussi que ces revenus permettent le remplacement des matériels et équipements. Tous les producteurs rencontrés ont produit en 2004 et 2005, après avoir reçu les intrants fournis par ADCTAL. En 2006, à la fin du projet, les producteurs ont attendu l'appui d'ADCTAL qui a réussi à obtenir un crédit pour l'achat des intrants, mais malheureusement trop tard pour débiter le cycle de culture. En 2007, les producteurs se déclarent toujours intéressés par le maraîchage mais attendent toujours d'ADCTAL la fourniture d'intrants.

- Il y a donc une relation de dépendance qui s'est établie entre ADCTAL et les producteurs maraîchers qui n'est pas viable et ne permet pas d'évaluer les possibilités de pérennisation de l'activité. Il y a manqué clairement une stratégie de préparation des producteurs à la fin du projet.

- Ensuite la pérennisation de l'activité dépendra de la poursuite et même de l'ampliation de l'appui technique. En effet, si l'activité redémarre, des problèmes techniques mais aussi d'accès au marché vont se poser infailliblement aux producteurs (maladies et ravageurs, besoin de diversification des productions et des marchés etc.)

- Enfin, la question de l'approvisionnement en intrants devra être posée. Dans le cadre du projet, les intrants étaient achetés par ADCTAL au Sénégal, car ils ne sont pas disponibles localement. ADCTAL pourrait continuer à faire ce travail, à condition que les volumes en intrants – et donc le nombre de villages et de producteurs intéressés – lui permettent de réaliser cette transaction à un coût acceptable pour les maraîchers.

#### ▪ Riz de bas-fonds

Pour ce qui est du riz de bas-fonds, sa pérennisation dépend de:

- D'une part, la rentabilité de ce système de production par rapport aux autres options productives disponibles.

- D'autre part, les conditions sociales et organisationnelles seront déterminantes. En effet, le riz de bas-fonds aménagé en parcelles demande un travail d'entretien des diguettes et limite l'utilisation de la culture attelée pour la préparation du sol. Il demande aussi une organisation collective de l'entretien des parcelles. La pérennisation de l'activité dépendra donc de la main d'œuvre disponible et de l'organisation collective du village ou des villages travaillant le bas-fond.

#### ▪ Maïs

L'activité peut être pérennisée sans difficulté à partir du moment où les paysans conservent effectivement les semences d'une année sur l'autre et que celles-ci ne sont pas hybrides (ce qui n'a

pas pu être certifié par le technicien d'ADCTAL ayant acheté les semences au Sénégal, car il ne disposait pas des compétences techniques nécessaires). Pour ce qui est de la fertilisation du maïs, les producteurs continuent à la fin du projet à gérer la fertilité de façon traditionnelle (rotations, culture de bas-fonds).

- Forêts communautaires

Les principales menaces à ces forêts pourront venir de mésententes au sein du comité de gestion quant aux usages possibles de la forêt, à l'isolement du comité par rapport aux attentes ou aux besoins des villageois et aux mésententes entre villages. La pérennisation des activités dépend donc essentiellement du bon fonctionnement du comité de gestion et de la persistance d'un consensus autour de la préservation de la forêt.

- Foyers améliorés

Les foyers améliorés ont été construits en extérieur pour être utilisés en saison sèche et ont tous été détruits par les pluies. Leur pérennisation dépend donc de leur reconstruction régulière, au contraire des foyers traditionnels faits de pierres., ce qui n'aura lieu que si les avantages que les femmes y trouvent sont suffisamment importants pour justifier le temps de travail nécessaire. On peut donc estimer que cette pérennisation dépendra in fine de la difficulté à se procurer du bois.

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

*Non identifié*

### **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet 2**

ADCTAL n'a pas mis en place un système de suivi des réalisations qui permette d'en faire un bilan quantifié. Aucune donnée n'est disponible non plus sur la situation de référence avant projet pour la plupart des activités.

La mission ne pouvait pas, vu les activités à évaluer et le nombre et la dispersion des villages, réaliser un travail de ce type même grossier en moins de 3 jours de mission sur place.

Les analyses qualitatives des contributions du micro-projet à l'amélioration des conditions de vie, à la lutte contre la désertification et au renforcement des capacités locales ont déjà été développées dans le chapitre précédent.

---

<sup>2</sup> en précisant bien les hypothèses de calcul et les limites de l'exercice

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Le projet aurait évidemment gagné à être conçu avec la participation active des bénéficiaires ; cela leur aurait permis un premier travail de réflexion et de discussion interne avant le choix des activités les plus pertinentes. Cela aurait également évité les situations comme celles du maraîchage, où les villageois n'ont pas réfléchi aux conditions de pérennisation de l'activité faute d'avoir en tête les conditions du projet.

Malgré cela, ce projet est riche d'enseignements sur la capacité des populations à prendre elles-mêmes en charge la mise en œuvre du projet, ce qui par contraste en dit long sur les attitudes et le manque de confiance de projets qui décident et mettent en œuvre à la place des villageois. En contrepartie, l'efficacité du projet a été très limitée, mais le renforcement des capacités passe aussi par la possibilité d'apprendre de ses propres échecs.

Le projet a permis un certain nombre d'actions qui n'auraient pu être mises en place sans son financement. Certaines, comme le maraîchage, laissent des doutes quant à leur viabilité technique et économique, vu les conditions dans lesquelles elles ont été conduites. Cependant, il y a eu des expériences de réalisées dont les paysans sauront sûrement tirer les fruits pour conserver ou reproduire plus tard celles qui offrent un véritable intérêt.

On peut évidemment regretter que l'appui technique et le suivi aient été insuffisants à la fois à la pérennisation de certaines activités et à l'apprentissage collectif des réussites et des échecs. Même si le recours à de la sous-traitance pour les rizières, les forêts ou la formation en santé a laissé des acquis, elle ne joue pas le rôle d'une assistance technique permanente. Un rééquilibrage de ce genre de projet avec un minimum d'appui technique semble souhaitable.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

La structure porteuse de projet n'avait pas les conditions matérielles et humaines de mettre en place les procédures nécessaires à la gestion et au suivi du projet. Un certain nombre de difficultés sont donc apparues qui transparaissent dans les commentaires du SP/CONACILSS et du PF/CDD.

De plus, le délai d'instruction du projet, qui faisait partie des premiers projets financés, a été long et le déblocage de l'argent aussi.<sup>3</sup> L'arrivée de la 2<sup>ème</sup> tranche de financement a aussi été retardée, sans qu'il soit clair si cela était dû à une forme de bureaucratie du programme ou bien à des retards dans le reportage technique et financier. Les retards de financements ont souvent des conséquences très négatives sur les projets, en leur faisant par exemple perdre une année de culture. Pour des projets qui durent de 2 à 3 ans, on imagine facilement l'impact de ces retards, qui pourraient être évités avec un plus grand suivi et une meilleure préparation.

A noter que l'exigence de rapport en français n'est ni cohérente avec le type de structure avec qui le programme souhaite travailler, ni favorable au respect des délais prévus pour leur remise.

---

<sup>3</sup> Partiellement lié à l'inefficacité du système bancaire en Guinée Bissau ainsi qu'au mode de paiement utilisé par le CILSS, ces difficultés sont à présent résorbées.

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

L'accompagnement reçu par les structures porteuses de projets (SPP) s'est limité aux missions de la Cellule Technique Régionale destinées à leur permettre de suivre les procédures et les règles du programme et à élaborer des rapports techniques et financiers conformes aux exigences de l'IREM-LCD.

Les PF/CDD ainsi que les SP/CONACILSS ont été utilisés par la CTR essentiellement pour diffuser de l'information et pour préparer les missions de la CTR. Les appuis qu'ils ont apportés au SPP semblent dus à leur compétence individuelle et à leur motivation et non une décision du programme de les utiliser à cet effet.

Cet accompagnement est clairement insuffisant, surtout lorsqu'il s'agit d'une organisation peu structurée comme ADCTAL. Il serait nécessaire de prévoir un appui spécifique au renforcement des SPP, défini à partir d'un diagnostic initial de la SPP et qui pourrait comprendre, en fonction de ses besoins :

- Un appui à la formulation du projet, tel qu'il était défini dans le document de programme, avec un consultant externe identifié par le programme IREM-LCD et mis à la disposition de la SPP. C'est, d'une certaine façon, ce qu'a fait ADCTAL en se faisant aider par Sahel 3000 pour la formulation de son projet. Mais un tel appui plus institutionnalisé permettrait de garantir à la fois une bonne adéquation avec les procédures du programme et une qualité minimale de projet (diagnostic technique, participation effective des populations cibles etc.)
- Un appui à la définition d'indicateurs de suivi simples et faciles à recueillir, de façon à donner à la SPP les moyens d'évaluer les résultats et l'impact de son projet et à lui permettre une réflexion critique sur le travail qu'elle réalise.
- Un appui spécifique, pour les SPP les moins organisées, en termes d'administration de programme et de gestion financière.

Enfin, il semble qu'une plus grande décentralisation du suivi des projets aux SP/CONACILSS et PF/CDD permettrait à la fois une plus grande efficacité et une meilleure appropriation des expériences au niveau national.

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées**

**13/07/2007 :**

- Départ de Paris et arrivée à Bissau.
- Réunion avec le SP/ CONACILS, Ansu Câmara, le responsable de la SPP ADCTAL, Adulai Pamanca et la responsable pour la SPP LVIA du projet « valorisation des systèmes agricoles de Bolanha », Francesca Spinelli. Définition du programme de travail en Guinée Bissau

### **17/07/2007**

- Voyage jusqu'à Mafanco. Rencontre avec les responsables de l'ONG ADCTAL. 1) historique de ADCTAL ; 2) Origine et montage du projet ; 3) Activités réalisées ; 4) Financement du projet.
- Visite du bas-fond de Dembel Uri et réunion avec le village de Dembel Uri. 1) origine de la proposition d'aménagement ; évaluation de la production avant et après aménagement ; apports du projet ; reproductibilité de l'aménagement
- Nuit à Gabu

### **18/07/2007**

- Visite de la forêt communautaire de Boriel. Rencontre avec le marabout. Discussion avec le village de Boriel sur les activités : 1) horticulture (visite du jardin maraîcher) ; 2) Champs de maïs ; 3) Formation sur le SIDA ; 4) Forêt communautaire ; 5) Foyers améliorés. Remerciements du marabout.
- Village de Tonha : Discussion avec le village sur les activités : 1) horticulture (visite du jardin maraîcher) ; 2) Champs de maïs ; 3) Forêt communautaire ; 4) Foyers améliorés.
- Village de Nhantampa : Discussion avec le village sur les activités : 1) horticulture (visite du jardin maraîcher) ; 2) Champs de maïs ; 3) Foyers améliorés.
- Nuit à Gabu

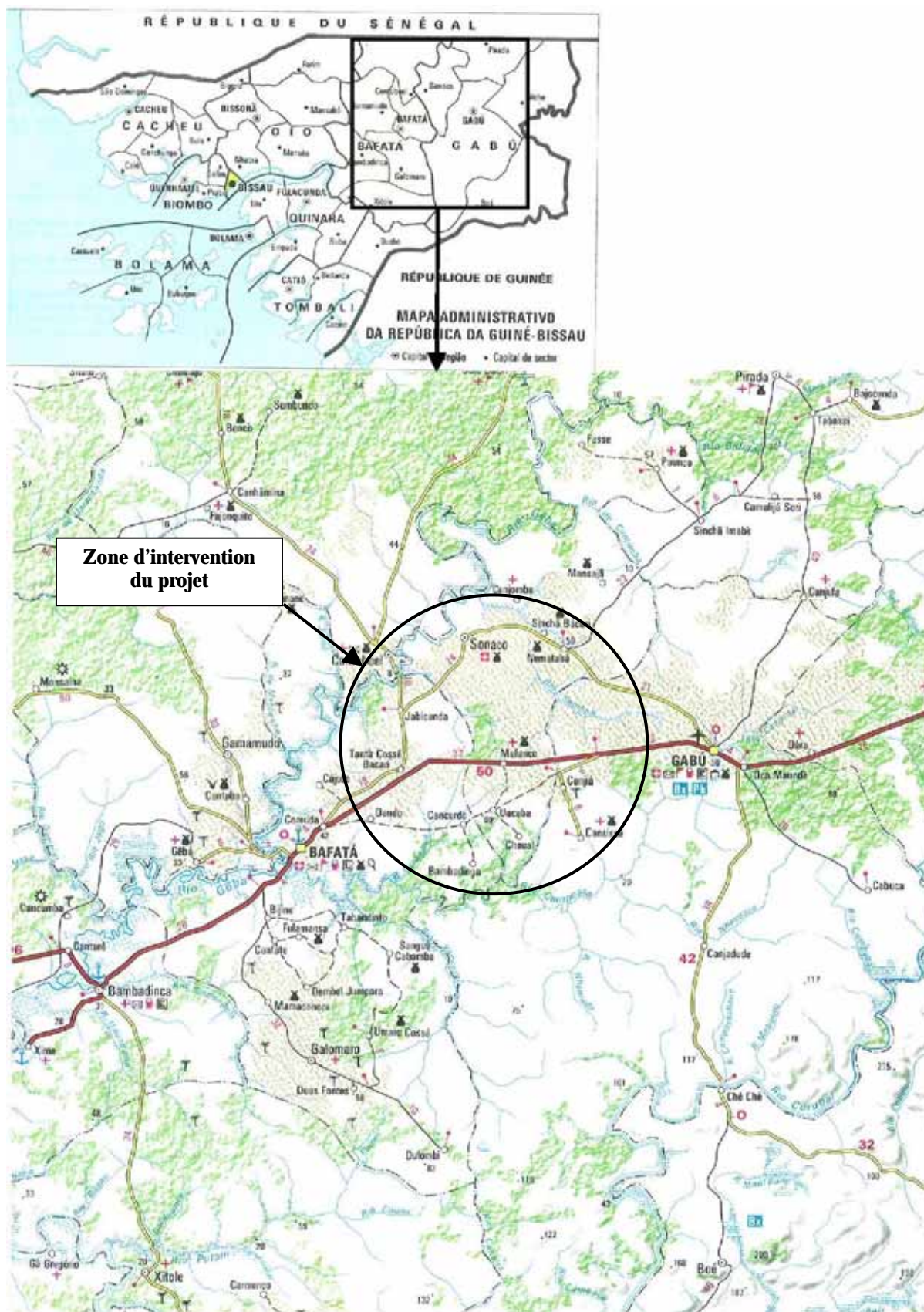
### **19/07/2007**

- Village de Sicham Bacari Sama: Discussion avec le village sur les activités : 1) horticulture ; 2) Champs de maïs ; 3) Forêt communautaire ; 4) Foyers améliorés.
- Réunion au siège d'ADCTAL à Mafanco : 1) Vérification des résultats obtenus ; 2) éclaircissements techniques et sur le fonctionnement d'ADCTAL ; 3) Rapports avec les directions régionales de l'agriculture ; 4) Appuis reçus ; 5) Financement ; 6) Relations avec le CILSS ; 7) apprentissage d'ADCTAL au cours du projet ; 8) Impact environnemental du projet.
- Retour à Bissau.

### **20/07/2007**

- Réunion avec le SP/CONACILSS et courte entrevue avec le PF/CCD
- Départ pour le Cap Vert

## 7.2. Carte des sites d'intervention



**Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)**



**Tableau 1 :budget du projet**

Activités	1ère année		coût total	Répartition des charges		2ème année		Répartition des charges	
	nombre	coût unitaire		bénéficiaires	Bailleurs	nombre	coût total	bénéficiaire	Bailleurs
<b>1. Aménagement participatif des forêts communautaires:</b>									
1.1 séminaire de formation	8	150 000	1 200 000	348 000	852 000	12	1 800 000	522 000	1 278 000
1.1 suivi accompagnement	18	100 000	1 800 000	522 000	1 278 000	22	2 200 000	628 000	1 572 000
sous total 1				870 000	2 130 000			1 150 000	2 850 000
<b>2. Lutte anti-érosive, digues filtrantes digues de retenues et diguettes de séparation:</b>									
appui- accompagnement	15	60 000	900 000	450 000	450 000	18	1 100 000	550 000	550 000
sous total 2				450 000	450 000			550 000	550 000
<b>3. Foyers améliorés (F.A):</b>									
3.1. Séances de formation pour									
construction de F.A	5	150 000	750 000	375 000	375 000	5	750 000	375 000	375 000
3.2. Suivi construction F.A	25	50 000	1 250 000	625 000	625 000	25	1 250 000	625 000	625 000
sous total 3				1 000 000	1 000 000			1 000 000	1 000 000
<b>4. Allègement des travaux des femmes (moulins):</b>									
4.1.Construction abris	3	500 000	1 500 000	503 000	997 000	2	1 000 000	335 000	665 000
4.2.Achat et mise en place	3	1 600 000	4 800 000	1 608 000	3 192 000	2	3 200 000	1 072 000	2 128 000
sous total 4				2 111 000	4 189 000			1 407 000	2 793 000
<b>5. Cultures maraîchères</b>									
	<b>2</b>					<b>2</b>			
5.1.Préparation terrain (hommes/jour)	510	1 500	765 000	348 000	417 000	340	510 000	335 000	175 000
5.2.Fourniture piquets	9 600	250	2 400 000	1 092 000	1 308 000	6 400	1 600 000	728 000	872 000
5.3. creusage de trous + Fichage	9 600	75	720 000	328 000	392 000	6 400	480 000	218 000	262 000
5.4. Fonçage de puits améliorés	6	375 000	2 250 000	1 024 000	1 226 000	4	1 500 000	682 000	818 000
5.5. Fourniture petit matériel intrants	Forfait		6 000 000	2 730 000	3 270 000		4 000 000	1 820 000	2 180 000
5.6.Amégmt surface(bassin + canaux)	Forfait		3 000 000	1 365 000	1 635 000		2 000 000	910 000	1 090 000
sous total 5				6 887 000	8 248 000			4 693 000	5 397 000
<b>6. Cultures céréalières (maïs)</b>									
6.1.Préparation parcelles	Forfait		2 000 000	2 000 000			2 000 000	2 000 000	
6.2.Fourniture semences (en Tonnes)	2	500 000	1 000 000		1 000 000				
sous total 6				2 000 000	1 000 000			2 000 000	
<b>7. Education pour la santé</b>									
7.1. Séances de sensibilisation	50	50 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000	50	2 500 000	1 250 000	1 250 000
7.2.Suivi-accompagnement-évaluation	5	50 000	250 000	125 000	125 000	5	250 000	125 000	125 000
sous total 7				1 375 000	1 375 000			1 375 000	1 375 000
<b>TOTAL GENERAL (en f.cfa)</b>				<b>14 693 000</b>	<b>18 392 000</b>			<b>12 175 000</b>	<b>13 965 000</b>

**Tableau 2 : cadres logiques des activités**
**Cadre logique de la composante gestion des ressources naturelles**

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Présuppositions importantes
<b>Objectif :</b> augmentation des forêts communautaires	Les forêts communautaires vont augmenter de 10 à la fin du projet.	-statistiques du projet -statistiques des services techniques -observation sur le terrain	Qu'il n'y ait pas une baisse considérable de la pluviométrie
<b>But :</b> la préservation et l'amélioration de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de feux de brousse</li> <li>- Absence de coupe abusive du bois</li> <li>- Réapparition de certaines espèces végétales et fauniques</li> </ul>	-Vérification /observation sur le terrain -rapport des services techniques -enquête auprès des populations	Que les populations s'approprient du projet et suivent les conseils de l'encadrement technique
<b>Extrants :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. implantation de forêts communautaires</li> <li>2. la mise en place d'un système de lutte anti-érosive</li> <li>3. vulgarisation des foyers améliorés</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-les forêts créées</li> <li>-les pare-feu</li> <li>-les digues filtrantes construites</li> <li>-les diguettes de séparation construites</li> <li>-la construction de 1000 foyers améliorés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-rapport d'activité du projet</li> <li>-vérification sur le terrain</li> <li>-rapport de suivi des activités</li> </ul>	Que les fonds soient mobilisés à temps
<b>Intrants :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. informer et sensibiliser les populations</li> <li>1.2. délimiter et matérialiser les parcelles</li> <li>1.3. contracter avec des personnes</li> <li>1.4. mettre en place des pare-feux</li> <li>1.5. effectuer des coupes sanitaires</li> <li>1.6. surveiller et entretenir les pare-feux</li> <li>1.7. enrichir les pare- feux avec gmélina</li> <li>1.8. enrichir les forêts                         <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. délimiter les zones de mise en défens</li> <li>1.2. matérialiser les zones avec des panneaux</li> <li>1.3. identifier les voies d'eau</li> <li>1.4. rechercher des moellons</li> <li>1.5. construire de digues filtrantes</li> <li>3.1. former des autochtones aux techniques de construction de ces foyers</li> <li>3.2. construire des foyers améliorés</li> </ol> </li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-20 séminaires de formation</li> <li>-investissement humain</li> <li>- le degré de participation des populations</li> <li>-le nombre de panneaux</li> <li>-les quantités de sable et de gravillon apportées et utilisées par les populations</li> <li>- 10 personnes sont formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-les documents comptables du projet</li> <li>-observation sur le terrain</li> <li>-les contrats de prestations de service</li> <li>-le compte d'exploitation du projet</li> </ul>	

## **Cadre logique de la composante lutte contre la dégradation de l'environnement**

### **(l'ensablement des rizières)**

<b>Description sommaire</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Présuppositions importantes</b>
<b>Objectif :</b> accroissement de la production rizicole de la zone de Mafanco	Le rendement moyen des rizières augmente	-Enquête auprès des cultivateurs	Que la pluviométrie ne baisse pas considérablement
<b>But :</b> lutte contre l'érosion hydrique (ensablement des rizières)	-Désensablement des rizières - disparition des ravins -augmentation de la capacité de rétention d'eau des rizières	Observation /vérification sur le terrain	
<b>Extrants :</b> 1. protection des bassins versants	-nombre de digues de retenue d'eau construites durant le projet -le nombre de diguettes de séparations -nombre d'ouvrage -la superficie reboisée	-Rapport de suivi du projet -observation sur le terrain	
<b>Intrants :</b> 1.1. construire de digues de retenue d'eau 1.2. construire de diguettes de séparation 1.3. construire des ouvrages avec batars d'eau 1.4. reboiser avec des vétivers	-le coût des ouvrages -Les quantités de sable et de gravillon utilisées -le nombre de pépinières utilisées	-Compte des charges du projet -rapport d'activité - les factures	

## **Cadre logique de la composante activités génératrices de revenus**

<b>Description sommaire</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Présuppositions importantes</b>
<b>Objectif :</b> Accroissement du revenu des membres de l'ADCTAL	- les revenus vont passer à 1110F//pers. Pour 250 j de travail annuel	-Statistiques du projet -enquête sur groupe pilote de cultivateurs	Que les prix de ventes prévues ne baissent pas. Que le marché puisse absorber la production
<b>But :</b> Diversification de la production locale	-Production de 40 à 100 tonnes de légumes pour une valeur commerciale de 15 à 25 millions par année -Production de 5300tonnes de maïs	-Statistiques du projet -rapport de suivi	Que les prix de ventes prévues ne baissent pas. Que la pluviométrie ne baisse pas considérablement
<b>Extrants :</b> 1. Aménagement de périmètres maraichers 2. exploitation de parcelles de maïs	-réalisation de 2 périmètres maraichers soit 4 à 5 ha à la première année -multiplication de semences (2tonnes) avec un rendement de 4 à 5 tonnes/ha à la première année - exploitation de 0.5 ha de maïs par membre à la dernière année	-observation sur le terrain -rapport du responsable de la composante -enquête auprès des cultivateurs	Que l'encadrement soit suivi par les populations
<b>Intrants :</b> 1.1 choisir les sites 1.2 délimiter des périmètres 1.3 mettre des clôtures 1.4 défricher les périmètres 1.5 délimiter les parcelles individuelles 1.6 forer des puits 1.7 mettre en place les pépinières à domicile 1.8 préparer le terrain 1.9 faire le repiquage et le suivi 1.10. récolter et commercialiser 2.1. préparer les parcelles 2.2. fournir des semences améliorées	- le nombre de piquets fourni par les populations - la participation de tous (investissement humain) -distribution d'un capital financier de 2 tonnes à la première année -	-cahiers de suivi des responsables de composante -compte des charges du projet	Que les prix d'intrant restent stables Que les agents d'encadrement soient disponibles

## Cadre logique de la composante allégement des travaux féminins

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Présuppositions importantes
<b>Objectif</b> : diminution des surmenages physiques chez les femmes	Les cas de surmenage physique au niveau du poste de santé diminuent de 50%	-Registre de consultation des postes et cases de santé	
<b>But</b> : allégement des travaux féminins	le temps de travail domestique des femmes diminue	-observation -enquête auprès des femmes	
Extrants : 1. implantation de moulins à mil	5 moulins à mil sont implantés dans des villages centres	- observation sur le terrain	Qu'il n'y ait pas de dévaluation
Intrants : 1.1. mettre en place des comités de gestion 1.2. informer et sensibiliser les comités de gestion 1.3. construire des abris 1.4. acheter les moulins 1.5. recruter des Meuniers	-6 personnes par comité de gestion  -nombre de moulin à mil acheter -le coût des moulins à mil -Les salaires des meuniers	-Le rapport du responsable de la composante -assemblée générale de choix des membres du comité de gestion des moulins -Factures d'achat - contrat des meuniers	

## Cadre logique pour la composante santé communautaire

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Présuppositions importantes
<b>Objectif</b> : réduction des maladies	-Les visites au niveau des structures sanitaires pour la planification familiale augmentent -les grossesses précoces diminuent -le taux de fréquentation des structures sanitaires augmente - utilisation des méthodes de préservation contre les MST/Sida augmente	-les registres des structures sanitaires -les fiches de vente par produit des pharmacies -observation -enquête	Que les populations (jeunes et femmes) réagissent positivement au programme IEC
<b>But</b> : amélioration des conditions sanitaires des jeunes et des femmes	- 90 % des populations de Mafanco sont informées du sida, des MST et de la planification familiale	-enquête -rapport d'activité du responsable de la composante	Que les populations soient mobilisées
Extrant: 1) mise en place d'un programme Information, Education, Sensibilisation	-100 séances de sensibilisations	-rapport des animateurs -enquête	
Intrants : -recruter des animateurs -faire le suivi	- 100H/jour	-les contrats avec les animateurs	

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.8

Projet : « Valorisation des systèmes agricoles de Bolanha »  
Pays : Guinée Bissau  
Porteur du Projet : LVIA

Frédéric Basin

Septembre 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction.....	4
1.1.	Contexte national (dans le pays concerné) des actions de lutte contre la désertification, situation en termes de partenaires institutionnels et mobilisation de la société civile .....	4
1.2.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2.	Nature et montage du micro projet.....	6
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	6
2.3.	Cadre logique .....	7
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	8
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	8
3.	Analyse des résultats .....	9
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	9
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action.....	10
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	12
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	13
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet .....	15
3.6.	Perception du micro projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales .....	15
4.	Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	16
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	16
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	17
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	17
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales Non identifié.....	18
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	18
6.	Enseignements et recommandations.....	19

6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	19
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation.....	20
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet .....	20
7.	Annexes .....	21
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	21
7.2.	Carte des sites d'intervention .....	22
7.3.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...) .....	23

## **1. Introduction**

### ***1.1. Contexte national (dans le pays concerné) des actions de lutte contre la désertification, situation en termes de partenaires institutionnels et mobilisation de la société civile***

La situation de la Guinée Bissau est particulière par rapport aux autres pays de la région pour plusieurs raisons :

- La pluviométrie y varie entre 1200 et 2500 mm par an, selon les régions. La Guinée Bissau n'est donc pas située dans les zones arides, semi-arides ou sub-humides sèches, qui sont celles concernées par le phénomène de désertification. S'il y a bien un phénomène de dégradation des terres, lié en particulier à la déforestation et à la diminution des mangroves, celui-ci ne devrait pas être considéré comme de la désertification au sens strict. L'inclusion de la Guinée Bissau dans les pays bénéficiaires de l'IREMLCD est donc discutable du point de vue scientifique, même si elle se justifie par sa participation au CILSS et par son adhésion à la convention de lutte contre la désertification.
- L'Assemblée Nationale Populaire a procédé à la ratification de la Convention dès 1995, mais l'instabilité politique en Guinée Bissau ainsi qu'une certaine confusion entre les structures en charge des questions environnementales et des ressources naturelles n'ont pas permis d'avancées importantes dans la mise en œuvre de la convention jusqu'en 2002, lorsque le gouvernement a désigné le Ministère de l'agriculture comme structure responsable de la formulation du Plan d'Action National. En 2003, l'Organe National de Coordination de la CDD a été mis en place, avec une composition inter-sectorielle et multidisciplinaire. Enfin, l'élaboration du PAN/LCD a été commencée en 2004, avec la tenue d'un forum national réunissant les représentants d'organisations nationales, régionales et internationales. La Guinée Bissau est ainsi le dernier pays de la région à avoir élaboré sa stratégie environnementale, même si plusieurs documents de politiques de gestion des ressources naturelles avaient déjà été élaborés auparavant (Plan Directeur Forestier National; la Lettre de Politique de Développement Agricole; Stratégie Environnementale pour la Gestion de la zone côtière; Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement; la Loi Foncière; Plan National de Gestion Environnementale; Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique; Plan Directeur de la Pêche Artisanale).

L'agriculture, au sens large (agriculture, élevage et forêts) reste l'activité économique dominante en Guinée Bissau, contribuant pour plus de 50% du PIB et pour plus de 80% des exportations et employant 82% de la population active. Les objectifs prioritaires définis par le gouvernement dans le cadre de la Lettre de Politique de Développement agricole sont les suivants :

- Développement de la production rizicole de mangrove et de bas fonds
- Valorisation des filières cajou et fruits à l'exportation
- Développement de la culture du maïs et du maraîchage
- Développement de l'élevage
- Développement et rationalisation de l'exploitation forestière et de l'agroforesterie



Si la plupart de ces objectifs incluent des préoccupations liées à la dégradation des terres et montrent une volonté de conciliation du développement économique et de la préservation environnementale, deux limitations principales doivent être observées :

- 1) En l'absence de politique énergétique privilégiant les énergies alternatives, la consommation de bois de feu et de charbon va continuer à constituer un moteur de déforestation important, que des petites initiatives locales ne seront pas à même de freiner ;
- 2) La forte dépendance de la Guinée Bissau envers le cajou, qui représente l'essentiel de ses ressources d'exportation, incite le gouvernement à promouvoir son développement, alors qu'elle est elle-même un facteur de déforestation. Il faut également noter que la culture du cajou a permis aux paysans d'abandonner la culture de riz de bas-fonds et d'échanger ensuite leur production de cajou contre du riz, diminuant ainsi l'autosuffisance en riz du pays. Les deux objectifs de valorisation de la filière cajou et de développement de la production rizicole de mangrove et de bas-fonds ne sont donc peut-être pas totalement compatibles.

## ***1.2 Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation a utilisé les informations mises à sa disposition par la CTR de l'IREMLCD (rapport de présentation du micro-projet, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS) ainsi que des informations fournies par LVIA. Elle les a complétées par des entretiens avec les parties prenantes du programme (SP/CONACILSS, PF/CCD, ONG porteuse du projet et bénéficiaires).

La mission a rencontré au démarrage les SP/CONACILSS et PF/CCD qui l'ont aidée à entrer en contact avec la structure porteuse de projet (SPP), l'ONG LVIA, et à définir un programme de travail. Elle s'est de nouveau réunie avec eux à la fin de la mission.

Les entretiens avec la SPP ont eu lieu à Bissorã en début et à Bula en fin de mission. En début de mission, ils ont porté sur : 1) Travail de LVIA en GB ; 2) Historique du projet ; 3) Participation du PF/CCD et SP/CONACILS aux différentes étapes du projet ; 4) Description des activités du projet. En fin de mission, les points abordés ont été les suivants : 1) éclaircissement sur les modalités de mise en œuvre du projet ; 2) Difficultés rencontrées ; 3) hypothèses du projet et études préliminaires ; 4) Impact du projet sur la désertification, les revenus des bénéficiaires et l'apprentissage de la SPP et des bénéficiaires ; 5) Fonctionnement des comités de gestion.

A noter que les discussions ont eu lieu à la fois avec la coordinatrice du projet et avec les animateurs de terrain chargés de la mise en œuvre. Toutefois, aucun d'entre eux n'étant présent à l'époque du montage du projet, les informations sur cette période ainsi que les explications sur le cadre logique du projet n'ont pu être obtenues.

Les entretiens avec les bénéficiaires ont eu lieu dans les villages. La mission n'a visité que 3 villages à cause des distances et aussi parce que la mission s'est déroulée pendant le week end, ce qui n'a pas été très favorable à la mobilisation des villageois. Des réunions collectives ont été réalisées avec des groupes de femmes pour discuter des jardins maraîchers ou avec des groupes d'hommes pour discuter des aménagements de bas fonds pour le riz de mangrove. Une discussion avec un producteur a également permis d'analyser rapidement les logiques des systèmes de production locaux.

Chaque fois que c'était possible, la mission est allée visiter les aménagements réalisés (jardins maraîchers et bas fonds aménagés).

La mission a rencontré des difficultés pour obtenir les informations souhaitées, pour plusieurs raisons :

- Le projet n'est pas encore terminé et il est encore trop tôt pour avoir des résultats ;
- La SPP n'a pas bien compris l'intérêt d'un système de suivi-évaluation ; ses indicateurs permettent de suivre les réalisations de façon à peu près correcte, mais pas de mesurer l'impact du projet.
- Enfin, la présence permanente des membres de la SPP, y compris pour faire la traduction, a favorisé l'expression d'un discours assez proche du leur de la part des bénéficiaires.

## **2. Nature et montage du micro projet**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

LVIA est une ONG italienne qui travaille dans de nombreux pays d'Afrique et est présente en Guinée Bissau depuis 1986. Elle est responsable de la mise en œuvre de 2 projets : celui de valorisation des systèmes agricoles de Bolanha, co-financé par le CILSS, et un autre projet financé par l'UE. Un troisième projet, également financé par l'UE, doit commencer d'ici peu.

L'expérience de LVIA en Guinée Bissau lui a permis de valider un certain nombre de techniques agricoles traditionnelles améliorées ou innovantes, notamment au cours du « programme de développement rural intégré » mis en oeuvre dans la région de Cacheu entre 2004 et 2007 sur financement UE. Ce sont ces actions qu'elle a proposé de reproduire dans de nouvelles zones dans ce projet co-financé par l'IREM-LCD.

### ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

La zone d'intervention choisie est située dans la région de Cacheu, plus précisément dans le secteur de Bula. Les villages bénéficiaires du projet ont été choisis en collaboration avec la direction régionale de l'agriculture, qui ont dressé une liste des villages intéressés par chaque activité.

Le choix final des villages et des bénéficiaires par LVIA n'a eu lieu qu'après le démarrage du projet, au moyen de consultations avec les agriculteurs. C'est leur engagement à participer au programme à la fois financièrement et par leur force de travail qui a été déterminant dans le choix à la fois des villages et des bénéficiaires.

### 2.3 Cadre logique

Objectifs	Résultats espérés	Indicateurs
Objectif 1 : Diminuer l'exploitation de la couverture forestière dans la région de Cacheu	Ralentissement de la déforestation	600 hectares de forêts épargnés (200 par an)
Objectif 2 : Améliorer l'exploitation des zones non boisées, notamment les rizières de « bolanhas » et les périmètres maraîchers dans la région de Cacheu	Augmentation de la production de riz de « bolanha » et de la production maraîchère	1350 tonnes supplémentaires de riz produites et 12 nouveaux jardins maraîchers en production
Objectif 3 : Remplacer dans les zones d'intervention les gains de la vente de charbon avec la vente de produits maraîchers	Augmentation de la disponibilité d'argent pour les productrices maraîchères	60 tonnes de produits maraîchers disponibles pour la vente (20 par an)

- Bolanhas et local de stockage

L'utilisation des bas-fonds inondables pour la culture du riz est traditionnelle en Guinée Bissau. Selon des personnes interrogées, cette pratique se trouve aujourd'hui limitée par la faiblesse des pluies, qui ne permet plus un lessivage correct de ces zones par l'eau douce. L'eau de mer, dans cette région très basse et plate, remonte les cours d'eau lors des marées et salinise les terres, les rendant impropres à la culture du riz. Pour limiter ces remontées d'eau de mer, une technique traditionnelle consiste à réaliser une petite digue en terre dans le bas-fond, en aval de la zone que l'on souhaite cultiver.

Afin de permettre le passage de l'eau douce et d'éviter la rupture de la digue, une zone de passage doit être prévue. Elle était traditionnellement réalisée au moyen de troncs creux, mais LVIA a modernisé cette technique en utilisant des tuyaux en PVC, plus résistants et plus durables.

La construction ou réhabilitation des digues nécessite une grande quantité de main d'œuvre, elle repose donc sur une organisation communautaire permettant de mobiliser un grand nombre de personnes, parfois dans plusieurs villages.

Pour stocker le riz produit, un local de stockage doit être construit dans chaque village.

La production de riz dans les bas-fonds doit permettre de réduire la pression sur les zones plus hautes, qui sont actuellement mises en valeur par un système de défriche-brûlis dont le riz constitue la tête de rotation.

Le mise en œuvre de cette activité devait suivre le calendrier suivant :

	Semestres					
	1	2	3	4	5	6
COMPOSANTE 1 : RIZICULTURE						
Identification et sensibilisation	X					
Réhabilitation des digues	X		X		X	
Distribution et pose tuyaux PVC		X		X		X
Distribution des facteurs de production		X		X		X
Production de riz		X		X		X
Multiplication de semences		X		X		X
Bâtiment des magasins de collecte			X		X	

- Puits et jardins maraîchers

Les jardins maraîchers ont pour principal objectif l'amélioration des revenus monétaires des familles. LVIA fournit les intrants qui doivent être achetés au Sénégal et sous-traite la construction de puits cimentés auprès d'une association locale spécialisée. Les techniciens du projet se chargent de l'assistance technique en matière de conduite des cultures, d'irrigation et de lutte contre les maladies et ravageurs.

Cette activité doit fournir aux familles un revenu monétaire alternatif à la culture du cajou, dont l'expansion continue est considérée comme un facteur important de déforestation.

Le chronogramme de travail prévisionnel était le suivant :

	Semestres					
	1	2	3	4	5	6
COMPOSANTE 2 : MARAICHAGE						
Identification et sensibilisation	X					
Clôture	X					
Distribution des facteurs de production	X		X		X	
Production maraîchère	X		X		X	

#### **2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires**

Le budget total du projet est de 259.000 €, dont 130.000 € financés par LVIA, 100.000 € par le FFEM IREM-LCD et 29.000 € par les bénéficiaires eux-mêmes.

L'analyse du détail du budget (voir Tableau 1 en annexe 3) montre que LVIA finance les ressources humaines internationales, l'équipement et les coûts de fonctionnement du bureau et des véhicules ; le FFEM-IREM-LCD finance les équipements destinés aux activités du programme (intrants, outils, puits etc.) ainsi que l'assistance technique nationale ; les bénéficiaires, eux, participent à la mise en place de toutes les activités, que ce soit financièrement ou en apportant leur main d'œuvre.

Il s'agit d'un montage ingénieux, qui valorise les ressources dont LVIA dispose déjà sur place dans le cadre des autres projets qu'il met en œuvre et permet d'étendre ceux-ci au moyen du financement du FFEM.

La participation de la communauté est loin d'être symbolique, puisqu'elle représente, hors main d'œuvre, 10% du montant total du projet et 30 % des intrants et équipements dont ils bénéficieront directement.

#### **2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues**

Le projet est mis en œuvre par les populations bénéficiaires appuyées par 3 assistants techniques nationaux (animateurs), qui sont coordonnés par un assistant technique expatrié. Ces animateurs interviennent chacun sur un groupe de villages pour lesquels ils sont responsables de la coordination et du suivi des activités.

Le projet comporte deux volets : a) la réhabilitation des zones de bas-fond inondables propices à la culture du riz (« bolanhas ») et b) le développement de jardins maraîchers par les femmes du village. Pour chacune de ces activités, un comité de gestion villageois est mis en place qui a la

responsabilité de la mise en œuvre de l'ensemble de l'activité, avec l'appui technique des animateurs. C'est notamment ce comité qui se charge : 1) de l'organisation des réunions ; 2) de l'organisation et du suivi des chantiers de travail ; 3) de réunir la participation financière des bénéficiaires.

De plus, un animateur local appuie les femmes qui participent aux jardins maraîchers pour ce qui est des activités qu'elles ne peuvent réaliser seules, notamment en mobilisant des hommes de la communauté pour leur prêter main forte.

### **3. Analyse des résultats**

#### ***3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

##### *3.1.1. Puits et jardins maraîchers*

12 puits devaient être construits et 12 jardins maraîchers mis en place. Sur les 12 puits construits, 11 sont effectivement utilisés pour le maraîchage, un des villages qui s'était montré intéressé au départ ayant changé d'idée. Trois villages supplémentaires se sont montrés intéressés à mettre en place des jardins, bien que le projet ne puisse pas leur financer la construction de puits. Ils irriguent à partir de puits traditionnels non cimentés.

Il y a donc 14 villages pratiquant le maraîchage, ce qui correspond, selon les estimations de LVIA, à 374 personnes et environ 31100 m<sup>2</sup>.

Trois cycles de culture devaient être réalisés au cours du projet. Jusqu'à présent, un seul a été réalisé, le deuxième devrait commencer avant la fin de l'année 2007.

##### *3.1.2. Bolanhas et local de stockage*

Bolanhas : comme prévu, 9 bolanhas ont été construites ou récupérées (5 en 2005, 4 en 2006). 5 magasins de stockage ont été construits en 2006, 4 en cours de construction cette année (2007) .

Le nombre total de personnes participant à la mise en valeur de ces zones de bas-fond est de 464 pour une surface maximum cultivable de 570 ha.

La culture du riz n'a pas encore commencé, alors que là aussi 3 cycles de culture étaient prévus (voir chronogramme dans le chapitre précédent). Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'une erreur de conception, car la culture du riz ne peut commencer que 2 ou 3 ans après la mise en place de la digue, le temps que la teneur du sol en sel baisse.

### **3.2 Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1. Puits et jardins maraîchers*

Les agriculteurs sont fortement dépendants des prix du cajou, qu'ils vendent pour se procurer un revenu monétaire ou échangent contre du riz. Cependant, la baisse actuelle du prix du cajou rend cette spéculation moins attractive et le maraîchage pourrait fournir des résultats économiques plus stables. De plus, les jardins maraîchers sont cultivés par des femmes, ce qui leur donne une certaine autonomie financière par rapport aux hommes. Une partie de la production sert à l'autoconsommation et peut donc contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le maraîchage n'a débuté que tardivement, à la saison sèche de 2006-2007 (entre octobre et mai). LVIA a invoqué des retards liés au versement de la 2<sup>ème</sup> tranche du financement pour expliquer ce démarrage tardif ; toutefois il semblerait que cela est peut-être plutôt dû à une décision stratégique de commencer par travailler à l'aménagement des bas-fonds durant la saison sèche de fin 2005 – début 2006 et de n'organiser les groupes de maraîchage qu'après la réalisation des puits qui ont eu lieu à partir de février 2006.

Les villages n'ont donc produit qu'une seule saison. Les volumes de production relevés par LVIA ainsi que ceux qui ont été obtenu lors de la mission donnent à penser que la production a été faible, ce qui n'est pas anormal pour une première année de production, si on considère que cette activité est nouvelle pour la plupart des femmes. En effet, même si elles avaient déjà quelque expérience en maraîchage, il s'agissait de petits jardins individuels plantés avec des espèces différentes.

Le suivi de LVIA sur 5 villages donne des volumes de production moyens par personne qui varient de 20 à 70 kg de produits suivant les villages. Les deux groupes maraîchers enquêtés ont tous deux planté choux, tomates, piments, oignons, poivrons et aubergines, mais présentent des résultats contrastés : le village de Dunghor est celui qui a les meilleurs résultats parmi ceux dont les données de production m'ont été communiquées (70 kg par producteur en moyenne), à N'Fototi, au contraire, seules 4 femmes (sur 23) ont réussi à produire quelque chose en 2007.

Pour Dunghor, qui fait partie des villages dont le projet n'a pas financé de puits, l'approvisionnement en eau n'est pas assuré et impose une surcharge de travail aux femmes.

Aux problèmes de production (maladies et ravageurs, termites), qui ont parfois décimé les jardins potagers, se sont ajoutés les problèmes de commercialisation : certains produits se sont révélés difficiles à vendre, d'autres ont des prix trop bas. Les ventes, réalisées de manière individuelle, n'ont pas reposé sur une compréhension préalable du marché. Ces problèmes de commercialisation ont provoqué un certain découragement.

#### *3.2.2. Bolanhas et local de stockage*

La Guinée Bissau a importé en 2003 pour 18,2 MUSD de riz, soit le tout premier poste avec plus de 20% de la valeur des importations. La production, quant à elle, a chuté régulièrement entre 1999 et 2003, passant de 138 700 T à 66 000 T. La revitalisation de la production rizicole semble donc tout à fait pertinente.

Pour ce qui est de la production de riz de mangrove/bas fonds salinisés (bolanhas), l'activité paraît pertinente dans la mesure où elle concourt effectivement à réduire la pression sur les zones

de plateau déjà fortement déboisées, même si avec les plantations de cajou les problèmes d'érosion ne semblent pas particulièrement importants.

Le riz de mangrove présente l'avantage d'un meilleur rendement à l'hectare et les bas fonds sont naturellement fertilisés par les alluvions qui s'y déposent, ce qui rend leur culture durable à moyen terme. Les zones de plateau, elles, sont cultivées en défriche brûlis et la durabilité du système semble compromise par la durée limitée des friches (7ans ?), d'autant plus qu'une grande partie des terres est plantée en cajou et devient donc inutilisable pour la culture du riz.

Dans le contexte actuel, de diminution du prix du cajou et de renchérissement du prix des céréales, sécuriser la production de riz pour l'alimentation au lieu de l'échanger contre du cajou devient intéressant pour les producteurs, d'autant plus que les termes de l'échange paraissent plus profitables aux commerçants qu'aux producteurs (des chiffres de 1kg de riz pour 4 kg de cajou nous ont été donnés !)

Sur les 9 digues construites, 2 digues ont été cassées par les écoulements dans les bas fonds en 2006, 4 ont été terminées et les autres demandent encore quelques travaux et la pose des tuyaux. Ce résultat, au bout de 2 ans et demi de projet, est médiocre. Il faut cependant tenir compte du fait que les travaux doivent être faits avant le mois de mai, afin de garantir le séchage de l'argile des digues. Cela a laissé peu de temps pour des réalisations en 2005 puisque l'argent n'est arrivé qu'à la mi-janvier.

La mise en valeur des bas fonds demande un fort investissement en travail. Les digues, parfois fort longues, demandent un travail initial important et doivent ensuite être entretenues. De plus, la mangrove, qui meurt suite à la construction de la digue et à la diminution de la salinité, doit ensuite être coupée afin de permettre la culture du riz. Le « manque de temps », invoqué par les paysans pour expliquer les retards dans les travaux, traduit certainement la concurrence avec d'autres activités de saison sèche destinées à générer des revenus. Le fait que le programme vivres contre nourriture du PAM n'ait pas financé l'intégralité des travaux de construction/récupération de digues n'a pas permis de contrebalancer l'importance de ces activités et de mobiliser la main d'œuvre.

Certaines digues demandent la participation de l'ensemble des villages ayant des droits sur le bas-fond, ce qui nécessite une coordination plus complexe. Dans un groupe de villages, des conflits sur d'autres questions sont venus perturber les relations et empêchent la poursuite des travaux.

Il est peu probable que l'ensemble des travaux sera terminé d'ici à la fin du projet, vu que celui-ci finit fin 2007 et que les travaux ne peuvent être réalisés qu'après la fin de la saison des pluies (novembre).

La culture du riz ne pourra commencer cette année que sur des surfaces très réduites et à titre de test pour évaluer l'évolution de la salinité du sol. Il ne faut pas s'attendre à une vraie production de riz avant l'an prochain ou plus certainement dans deux ans.

Pour ce qui est des locaux de stockage du riz, il était logique de les réaliser en fin de projet, puisqu'ils ne seront utilisés que lors de la première saison de production. Il est fort probable qu'ils seront tous terminés à la fin du projet. L'utilisation de ces locaux ne semble pas tout à fait claire : elle n'est pas expliquée dans le document de projet et les techniciens locaux semblent vouloir les utiliser comme banques de semences. Toutefois, pour les producteurs, qui définissent que l'organisation de la production de riz de bolanha sera individuelle, il est clair que ces locaux serviront uniquement au stockage des semences, le reste de la production étant conservé par chacun dans sa maison. L'intérêt du local pour le stockage des semences tient essentiellement à la qualité de la conservation qui sera supérieure (sol cimenté, possibilité de traiter les semences contre les ravageurs...). On peut malgré tout se demander s'ils n'ont pas été surdimensionnés.

### **3.3 Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Le budget<sup>1</sup> destiné aux investissements dans les villages (Kit outillage maraîchage, Semences de riz sélectionnées, Tuyaux en PVC, Engrais et produits phytosanitaires, Clôture, Magasins de collecte, Puits) est de 97.900 €, soit seulement 38% du budget global. C'est d'autant plus faible que 30% de ce budget doit être fourni par les bénéficiaires eux-mêmes. Cela suggère que l'efficacité du projet est faible, surtout au vu des résultats obtenus.

	€	%
Moyens humains	80 730	31%
Moyens matériels	80 420	31%
Investissements dans les villages	97 900	38%
Total	259 050	100%

Les moyens mis en œuvre sont en effet importants, notamment les moyens humains qui correspondaient à environ 1/3 du budget prévisionnel total et comportent, en plus d'un chauffeur et d'un assistant administratif, trois animateurs de terrain nationaux et un coordinateur expatrié. Ces moyens doivent être mis en rapport avec les activités à mettre en œuvre, en tenant compte du fait que la réalisation des puits a été sous-traitée à une association locale et que l'appui technique pour la réalisation des hangars de stockage a été réalisé par une personne de LVIA extérieure à l'équipe du projet.

Pour l'aménagement des bas-fonds, aucune aide financière n'a été fournie aux villageois en contrepartie de leur travail, sauf pour les quelques villages qui ont reçu des aliments au travers du PAM. Les investissements réalisés par LVIA concernent les tuyaux en PVC (dont les villageois devront rembourser 50%) et, par la suite, les semences de riz (remboursement de 25%).

L'organisation du travail a reposé essentiellement sur l'organisation locale, aussi bien au niveau villageois qu'intervillageois. Un comité de gestion a été créé pour chaque *bolanha* et il est responsable de l'organisation des travaux, de l'attribution des parcelles, de la gestion de l'eau et de la maintenance des ouvrages. De ce fait, les résultats obtenus reflètent une réelle mobilisation des populations pour cette activité et non pas l'activisme de LVIA, ce qui laisse à penser que même si les résultats sont lents, ils ont des chances de perdurer au-delà de l'appui du projet.

L'appui technique fourni par LVIA semble relativement modeste, puisqu'il s'agit d'une technique traditionnelle que les paysans connaissent déjà. La seule innovation technique consiste en l'utilisation de tuyaux en PVC au lieu des traditionnels troncs évidés pour permettre l'écoulement de l'eau douce vers la mer. Ces tuyaux ne sont toutefois mis en place qu'après l'achèvement complet de la digue, comme c'était le cas pour les troncs en bois, alors qu'une mise en place plus précoce aurait pu éviter les ruptures de digues provoquées par des écoulements importants. L'apport technique de LVIA sur cette composante semble donc assez limité.

Les locaux de stockage ont coûté 36.000 €, selon le budget prévisionnel, soit près de 37% des coûts d'investissement sur le terrain. Cela semble énorme, surtout si l'on considère que ces locaux ont vraisemblablement été surdimensionnés par rapport à l'utilisation qui en sera faite.

En ce qui concerne le développement du maraîchage, LVIA a fourni des ustensiles et engrais (remboursables à 25% par les producteurs), du matériel pour clôturer les potagers (remboursable à 10%) ainsi qu'un puits cimenté pour 12 villages (remboursable à 10%).

<sup>1</sup> Les dépenses effectivement réalisées peuvent avoir été quelque peu différentes du budget prévisionnel, qui est le seul auquel la mission a eu accès. Cela ne doit cependant guère avoir d'influence sur les analyses présentées ici.



L'appui en termes d'organisation s'est doublé d'un appui technique plus conséquent, car il s'agissait là d'une activité assez nouvelle. Malgré la mise en place de comités de gestion, cet appui technique semble avoir facilité une approche plus directive que dans le cas des bas-fonds. Le choix des cultures ou des modalités de production ne semble pas avoir été discuté avec les groupes de femmes.

Ainsi, bien qu'il semble que LVIA ait réalisé une étude sur les potentiels de commercialisation des produits maraîchers, celle-ci n'a pas été discutée avec les producteurs, ni au moment de décider quelles espèces planter en fonction de leur potentiel de vente, ni pour les aider à définir leur stratégie de commercialisation. Les femmes ont donc découvert au moment de vendre quels produits avaient un meilleur potentiel.

Globalement, l'efficacité du projet semble faible, les moyens mobilisés étant très importants au vu des objectifs escomptés et des résultats obtenus. Il faut cependant tenir compte du nombre de villages-cibles (18 en tout, certaines *bolanhas* impliquant plusieurs villages) et de leur dispersion.<sup>2</sup> C'est peut-être un élément explicatif de cette faible efficacité. De ce point de vue, l'achat d'une moto supplémentaire aurait peut-être permis une meilleure efficacité en permettant à chaque animateur d'avoir un moyen de transport.

Pour ce qui est du coordinateur expatrié, la plus-value qu'il apporte n'est pas apparue clairement. Le fait que ce soient des personnes jeunes, qui ne connaissent pas le pays, ne leur permet pas de contribuer rapidement au projet et peut même générer des conflits avec les animateurs plus expérimentés. Les changements de coordinations provoquent aussi parfois des ruptures dans les modes d'interventions qui déstabilisent l'équipe technique.

### ***3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

#### *3.4.1. Impacts sur les conditions de vie*

- Puits et jardins maraîchers

Il est très difficile d'évaluer l'impact de l'activité sur les conditions de vie des populations en général et des femmes en particulier. Il y a deux raisons à cela : la première, c'est que LVIA n'a effectué le suivi que de la production, mais pas de son utilisation, ce qui signifie qu'il n'y a aucune donnée ni sur la proportion de la production qui est commercialisée, ni sur les prix de vente des produits maraîchers. La deuxième, c'est qu'il n'y a eu qu'une saison de production.

Comme cela a été noté, la production en 2007 a été globalement faible, avec pour certains villages des résultats très médiocres, ce qui peut s'expliquer par l'apprentissage de nouvelles cultures et de nouvelles façons de cultiver. Plusieurs années de production seraient nécessaires pour pouvoir avoir une idée du potentiel productif réel.

De même, la commercialisation a été difficile, les prix souvent bas et une bonne partie de la production semble avoir été auto consommée, faute d'avoir trouvé acheteur. Même si l'auto consommation contribue à l'amélioration de la situation nutritionnelle des familles, et constitue à ce titre un impact positif indéniable sur les conditions de vie des familles, il est nécessaire d'évaluer dans quelle mesure la commercialisation du maraîchage a réussi à dégager des revenus qui couvrent ses coûts de production. Si tel n'était pas le cas, la durabilité de cette activité

---

<sup>2</sup> Certains villages qui n'ont pas été visités semblent assez éloignés, surtout par rapport au siège de LVIA à Bissorã.

risquerait d'être fortement compromise, car il est peu probable qu'une autre activité familiale pourra fournir les fonds nécessaires à l'achat des intrants et matériels nécessaires.

En l'absence de suivi de la commercialisation, il est impossible de savoir si le revenu dégagé couvre effectivement les coûts de production. Il est toutefois clair que les femmes n'ont pas les moyens nécessaires pour racheter les semences et autres intrants, qui devront encore leur être fournis fin 2007 par LVIA.<sup>3</sup>

Les personnes interrogées déclarent vouloir poursuivre le maraîchage au vu des résultats de 2007, même pour les villages dont les résultats ont été mauvais. Cependant, leur perception des revenus dégagés est faussée par le fait que les intrants leur ont été fournis par LVIA et qu'elles n'ont pas une idée précise des coûts de production. Les accords signés avec LVIA prévoient une participation financière des bénéficiaires variant entre 10 et 25% pour les puits, intrants et matériel, mais dont le paiement en 2007 a été repoussé à la date de la récolte du cajou à cause du manque d'argent disponible. Ce système ne permet de toutes façons pas clairement aux bénéficiaires de connaître le montant de leurs coûts de production : si 25 % des équipements peut effectivement correspondre à leur amortissement, en revanche les intrants, eux, devront être financés à 100% par les bénéficiaires au cours des prochaines années.

- Bolanhas et local de stockage

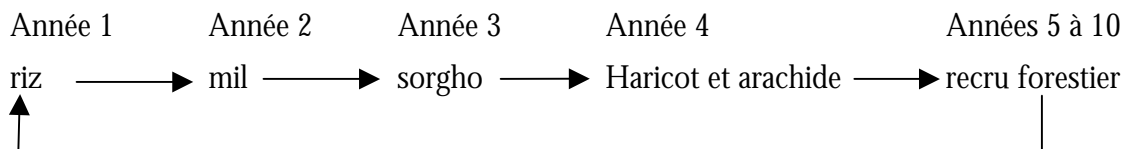
Pour le riz de mangrove (bolanha), l'évaluation de l'impact du projet sur les conditions de vie des producteurs est tout simplement impossible puisqu'il n'y a pas encore eu de production de riz

### 3.4.2. Impacts sur les ressources naturelles

Aussi bien les cultures maraîchères que le riz de mangrove sont censés avoir un impact sur la déforestation : directement pour la réhabilitation des mangroves, en limitant la déforestation liée à la culture de riz de défriche-brûlis ; indirectement pour le maraîchage, en fournissant un revenu complémentaire aux familles en saison sèche qui vienne concurrencer la production de charbon.

Il n'existe pas de données sur la quantité de charbon produite dans chaque village avant la mise en place des cultures maraîchères, ni de suivi de cet indicateur qui permette de mesurer l'impact des jardins maraîchers sur la déforestation. De plus, les villageois ont tendance à nier la réalité de la production de charbon dans leur village, ce qui ne facilite pas le recueil des informations. Dans un groupe de femmes maraîchères qui a accepté de répondre, 3 femmes ont déclaré qu'elles faisaient du charbon auparavant et deux ont continué à le faire, sans qu'il soit clair si cela était lié à leurs mauvais résultats économiques du maraîchage ou bien à une situation économique familiale très précaire. Quoi qu'il en soit, là encore, l'expérience est trop récente pour permettre d'en tirer des conclusions.

Pour ce qui est du riz de *bolanha*, il est évidemment là aussi trop tôt pour mettre en évidence son impact sur les ressources naturelles, puisque la production n'a pas encore commencé. A noter cependant que les systèmes de production de plateau se font sur la base de rotations d'une dizaine d'années du type :



<sup>3</sup> Le plan de travail montre que les intrants devaient être fournis par LVIA durant 3 années consécutives.

Souvent, les cultures sont réalisées de façon intercalaire entre les plants de cajou qui ensuite couvrent l'essentiel du sol et empêchent à la fois les cultures et le recru forestier. C'est la façon habituelle de transformer la forêt en plantation de cajou, et par là même de s'approprier des terres appartenant à la communauté.<sup>4</sup>

Il n'est donc pas évident que le développement de la riziculture de bas-fonds substitue simplement celle des plateaux. Cette vision fait fi des logiques qui sous-tendent les systèmes de production, en particulier la diversification des productions vivrières (mil, sorgho, arachide, haricot) ou des stratégies de développement du cajou ou de l'appropriation foncière.

Les personnes interrogées laissent entendre que lorsqu'elles planteront le riz de mangrove, elles n'arrêteront pas pour autant la défriche-brûlis sur les plateaux. Toutefois, il est probable que leur surface sera réduite, à la fois en fonction de la plus grande sécurité permise par la culture de bas-fonds et par la concurrence qu'elle produira au niveau de l'utilisation de la main d'œuvre.

### *3.4.3. Impacts sur les capacités*

Il est encore trop tôt pour bien évaluer dans quelle mesure le projet contribue à renforcer les capacités des bénéficiaires.

Il semblerait toutefois que l'approche du projet, consistant à faire reposer la gestion des activités sur des comités de gestion villageois, ainsi que la participation des communautés au financement des activités, et pas seulement par leur travail, ait un impact positif sur le renforcement de l'organisation villageoise. En effet, en l'absence d'une véritable organisation de leur part, les activités n'avanceraient pas puisque LVIA ne les met pas en œuvre directement et ne finance pas non plus leur réalisation.

Le renforcement des capacités techniques semble moins évident. Pour ce qui est de l'aménagement des bas-fonds, comme cela a déjà été signalé, l'apport technique du projet est faible. Pour ce qui est des jardins maraîchers, cet apport n'a guère été mis en avant par les bénéficiaires, mais cela est probablement dû aux difficultés qui sont apparues sur le premier cycle de culture.

## **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

L'ONG LVIA a déjà une expérience conséquente en Guinée Bissau et en particulier dans l'appui à la production de riz de mangrove et, dans une moindre mesure, à l'horticulture. Le projet présenté au CILSS était en fait une extension d'un projet existant dans une autre zone de la même région. L'impact du projet sur le renforcement de LVIA semble faible.

## **3.6. Perception du micro projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Il est difficile d'avoir la perception réelle des bénéficiaires du projet, dans la mesure ou le contexte de l'évaluation (entretiens collectifs en présence des membres de LVIA, et notamment des

---

<sup>4</sup> Les personnes exploitant des terres de forêt appartenant à la communauté en ont l'usufruit, qui cesse lorsque la parcelle n'est plus exploitée. N'importe qui peut alors la remettre en valeur. Ce n'est plus le cas lorsqu'une culture pérenne comme le cajou y est implantée.

animateurs qui servaient d'interprète) ne s'y prêtait guère. Les femmes toutefois souligné l'importance pour elles de l'accès à la terre et aux équipements que leur a permis le projet au travers des activités de maraîchage.

Pour ce qui est du PF/CDD et du SP/CONACILSS, leur perception du projet est plutôt positive. LVIA est perçue comme une organisation de bonne capacité professionnelle, ayant à la fois les moyens (financiers, notamment) et l'expérience nécessaires pour mener à bien ses actions. Cela se traduit par le fait que, selon eux, tout ce qui a été programmé a été effectivement réalisé. Ils font leurs les hypothèses du projet que :

- La récupération des bas-fonds va permettre une diminution de la pression anthropique sur les zones de plateau, favorisant ainsi la diminution de la déforestation ;
- L'augmentation de la production va permettre d'améliorer les conditions de vie des paysans ;
- L'ensemble du projet permet une amélioration de l'organisation des villages

Pour ce qui est de LVIA, ses techniciens s'en tiennent également aux assertions du projet sur l'impact des actions menées sur la désertification et l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Le caractère logique des affirmations semble valoir démonstration, ce qui ne les amène pas à avoir un regard critique sur leur action ni à rechercher des indicateurs qui permettent de vérifier les hypothèses du projet.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

L'appropriation des techniques ne fait pas de doute pour les aménagements de bas-fonds, puisqu'il s'agit en fait de l'amélioration de techniques traditionnelles. Leur diffusion à d'autres terroirs dépend de deux éléments : d'un côté, la facilité en termes d'organisation, notamment le fait qu'un seul village soit impliqué dans l'aménagement ; de l'autre, les disponibilités financières pour pouvoir avancer le prix des tuyaux en PVC alors que les perspectives de production ne sont pas immédiates (il faut attendre quelques années que la teneur en sel baisse).

Pour ce qui est de l'horticulture, il est très difficile de donner un avis vu qu'il n'y a eu qu'une seule saison de culture, laquelle a connu de surcroît quelques problèmes techniques. Les difficultés qui sont apparues, que ce soit au niveau de la production ou bien de la commercialisation, peuvent avoir été source d'apprentissage et d'appropriation par les groupes de femmes. La diffusion semble déjà avoir eu lieu, puisque 3 villages qui ne participaient au départ qu'aux groupes de *bolanha* ont demandé par la suite à pouvoir bénéficier des financements pour l'horticulture en voyant les groupes des villages voisins, et malgré l'absence de financement pour un puits. Une diffusion à d'autres villages dépendra là aussi des possibilités de financement, d'un appui technique ainsi que des résultats économiques qui seront visibles.

#### **4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées**

Deux mécanismes de participation de la communauté sont à souligner.

D'abord, les comités de gestion, qui sont responsables de l'organisation du travail et de la gestion des aménagements. Ils semblent bien fonctionner, et garantissent la poursuite des activités dans les bas fonds après la fin du projet (maintenance des digues, gestion de l'eau, organisation de l'accès des producteurs aux zones aménagées). Pour les jardins maraîchers, les comités de gestion doivent permettre d'organiser la préparation du sol, de clôturer la parcelle, de mettre en place les pépinières. Toutes ces activités ont déjà été réalisées par les comités et devraient pouvoir être reproduites sans difficultés. La capacité organisationnelle semble suffisante pour garantir la durabilité du projet.

Ensuite, des conventions entre LVIA et les communautés régissent les règles de co-financement des investissements par les communautés. Cet apport, qui correspond quelquefois à des déboursements d'argent, est essentiel car il évite l'effet d'opportunisme et habitue les producteurs à la prise en charge des coûts de fonctionnement des activités.

#### **4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

##### ▪ Maraîchage

La pérennisation des activités de maraîchage dépendra de plusieurs facteurs :

- D'abord, bien entendu, de leur rentabilité économique. Le revenu de cette activité devrait permettre de couvrir son coût de production afin que les producteurs puissent racheter les intrants nécessaires chaque année, notamment les semences qui ne peuvent pas être produites par les producteurs eux-mêmes, mais également les produits de traitement et éventuellement les engrais. Il faudra aussi que ces revenus permettent le remplacement des matériels et équipements. Les différentes stratégies des producteurs, notamment l'équilibre entre les objectifs de sécurité alimentaire (autoconsommation) et le revenu monétaire (vente des productions sur le marché) définiront le niveau de revenu, au-delà des coûts de production, qui sera suffisant pour compenser le travail fourni. Un suivi complet des revenus générés par l'activité devrait être mis en place.
- Ensuite la poursuite de l'appui technique. Un seul cycle de culture n'est pas suffisant pour générer l'appropriation nécessaire, que ce soit au niveau des techniques de culture ou au niveau de la commercialisation. Le projet financé par le CILSS doit se terminer à la fin de l'année, mais LVIA qui doit continuer à mettre en œuvre différents projets en Guinée Bissau projette de continuer l'appui technique aux communautés sur ses fonds propres.
- Enfin, les possibilités d'approvisionnement en intrants. Aujourd'hui, les intrants sont achetés par LVIA au Sénégal, car ils ne sont pas disponibles sur le marché de Guinée Bissau. Que se passera-t-il à la fin de l'appui technique de LVIA ? Il est impossible de penser que les villages auront la possibilité de s'approvisionner eux même en intrants. La solution qui a été développée par LVIA dans d'autres régions passe par la création d'associations coiffant régionalement les comités villageois et susceptibles de réaliser ce type de prestation en regroupant les demandes de plusieurs villages. Cette solution demandera néanmoins du temps pour être mise en place, ce qui laisse supposer que la poursuite du maraîchage dépendra encore pour un bon moment des capacités de support de LVIA (qui peut profiter des achats réalisés pour d'autres projets pour approvisionner également les villages du projet CILSS).

- Ensuite, elle dépendra de la capacité d'organisation collective des villages ainsi que de la viabilité technique et financière d'une telle association.

- Riz de mangrove

Pour ce qui est du riz de mangrove, les conditionants à sa pérennisation sont doubles :

- D'une part, la rentabilité de ce système de production par rapport aux autres options productives disponibles. Le rapport entre prix du cajou et prix du riz, notamment, qui actuellement n'incite guère à produire du cajou pour l'échanger contre du riz, peut changer et remettre en cause l'intérêt des producteurs pour le riz de mangrove. Des éléments d'analyse des différents systèmes de culture, permettant notamment de vérifier la productivité par travailleur de chacun des systèmes, permettraient de mieux diagnostiquer les conditions de pérennisation des systèmes de culture de mangrove.
- D'autre part, les conditions sociales et organisationnelles seront déterminantes. En effet, le riz de mangrove demande une grande quantité de travail collectif, non seulement pour sa réalisation, mais également pour son entretien régulier. Faute de main d'œuvre suffisante ou d'organisation sociale efficace pour garantir le travail collectif, les digues perdent rapidement leur fonction et les teneurs en sel des terres augmentent, empêchant ainsi la poursuite de la riziculture. Or, certaines études laissent à penser que ces éléments sont critiques, notamment en fonction de l'émancipation des jeunes, qui partent souvent du village pour aller étudier et ne veulent plus ou ne peuvent plus participer aux travaux collectifs.

#### **4.4. *Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales* Non identifié**

### **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet <sup>5</sup>**

Vu le manque de suivi de la part de LVIA, qui n'a pas défini des indicateurs simples et pertinents pour permettre l'analyse des évolutions en cours, il est impossible de pouvoir réaliser un bilan quantifié.. En particulier, il serait nécessaire :

- pour les conditions de vie des bénéficiaires, d'avoir une idée des revenus tirés des systèmes de production de riz de plateau et de la production de charbon (avant et après projet) ainsi que de la production de riz de mangrove et des revenus du maraîchage (après projet).
- pour les impacts environnementaux, des surfaces déboisées pour le riz de plateau ainsi que pour la production de charbon (avant et après projet).

Etant donné les dates de mise en place des activités, la mission n'a pas pu relever de données et ne peut aller au-delà des considérations qualitatives décrites au chapitre 4.

---

<sup>5</sup> en précisant bien les hypothèses de calcul et les limites de l'exercice

## 6. Enseignements et recommandations

### 6.1. *Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions*

Du point de vue technique, il aura manqué au projet une analyse des systèmes de production des paysans. Le riz de mangrove est une pratique traditionnelle en Guinée Bissau. Pourquoi a-t-il régressé ? L'innovation technique introduite par LVIA (le tube en PVC) peut-elle à elle seule renverser cette tendance ? Le manque d'analyse fine de chaque système de production, des logiques qui les sous-tendent amènent LVIA à définir des options techniques à partir d'une analyse erronée ou insuffisante, avec des risques d'échec important. Par exemple, l'analyse des systèmes de production de plateau ne prend pas en compte la diversité des productions réalisées dans la rotation culturale qui amène à l'occupation du sol par les anacardiens ou à un recru forestier, d'où l'équation réductrice « plus de riz de bolanha = moins de riz de plateau = moins de défriche brûlis ». L'approche du programme semble alors résider uniquement en une dichotomie simpliste entre d'un côté les « bonnes pratiques » (le riz de « bolanha », le maraîchage) et de l'autre les « mauvaises pratiques » (riz de défriche – brûlis, cajou, charbon).

La participation des bénéficiaires au démarrage du projet semble avoir été insuffisante. Même si les options techniques ont été de fait validées par les villages qui ont décidé de participer et ensuite ont mis en œuvre les activités qui les intéressaient, la participation active des bénéficiaires aurait permis un premier travail de réflexion et de discussion interne propice à l'appropriation des propositions techniques. Pour le maraîchage, par exemple, cela aurait peut-être permis de raisonner le choix des cultures en fonction des options de commercialisation et de réfléchir dès le départ aux conditions de pérennisation de l'activité.

Le principe de la participation des villageois au financement des activités semble pertinent pour éviter l'adhésion à des activités sans réel intérêt, simplement pour bénéficier de matériels ou d'aménagements gratuits. Toutefois, LVIA semble avoir eu des difficultés à mobiliser des participations en argent, du fait des conditions matérielles précaires des populations. En contrepartie, la participation sous forme de matériel, de travail ou de rétribution par la communauté de certains professionnels (maçons) semble avoir bien fonctionné. A noter toutefois que la mobilisation de gros volumes de main d'œuvre par les communautés peut être problématique, dans la mesure où les activités réalisées ne produisent pas de revenus immédiats et entrent en concurrence avec des activités génératrices de revenu (cas de l'aménagement des bas-fonds).

La mise en place de comités de gestion des différentes activités est également intéressante dans la mesure où elle participe du renforcement de l'organisation locale. Il s'agit d'une première étape importante, qui pourra être consolidée par la suite au niveau villageois ou intervillageois. De ce point de vue, on ne peut que regretter la courte durée des projets, qui ne permet pas une consolidation de l'organisation lorsque de nouvelles structures sont mises en place. Il faut espérer que LVIA aura la possibilité de continuer à appuyer les villages au-delà de la durée du projet.

Les efforts réalisés par LVIA pour promouvoir des organisations locales viables sont très importants. Cela passe, par exemple, par la création d'associations intervillageoises capables de fournir des services aux paysans (par exemple, la fourniture de semences) ou par l'appui à des associations techniques spécialisées (associação dos poçeiros de Bissorã, association qui réalise des puits). On regrettera, mais cela sort un peu du cadre de cette évaluation, que LVIA ne donne pas davantage de responsabilités aux cadres locaux dans le projet, ce qui contribuerait à leur donner des compétences en gestion de projet qui sont essentielles pour le pays.

## **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

Le suivi des activités réalisé par LVIA est assez efficace et permet d'avoir des données correctes sur les réalisations en cours (nombre d'hectares aménagés, nombres de bénéficiaires etc.). Il manque toutefois des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des activités.

Quelquefois, ces indicateurs sont identifiés dans le document de projet, mais ne font pas l'objet d'un relevé. C'est le cas par exemple pour l'indicateur de déforestation, qui est fixé à 200 ha de forêt épargnée par an, soit 600 ha sur la durée du projet. Pour évaluer la forêt épargnée, il faut estimer dans chacun des villages quelle est la quantité de forêt défrichée pour les différentes activités (défriche-brûlis, charbon) au démarrage du projet, puis suivre son évolution tout au long du projet en fonction de la mise en place des activités de maraîchage et de riz de bas-fonds. Il faudrait aussi voir la quantité de forêt défrichée qui retourne en friche au bout de 3 à 4 ans et mise en culture, même s'il est vrai que ce suivi est difficile dans le cadre d'un projet de 3 ans... De même, pour le riz produit, un indicateur de 1350 T supplémentaire en 3 ans est défini qui demanderait une estimation précise du riz de plateau produit annuellement sur l'ensemble des villages.

Pour l'amélioration du revenu qui est attendu du maraîchage, il ne suffit pas de savoir si les villages ont bien produit les 20 t de légumes par an, mais quelle partie a été vendue et à quel prix. Ce revenu devrait ensuite être comparé avec celui de la vente de charbon, afin de confirmer l'hypothèse selon laquelle le revenu du maraîchage pourrait remplacer celui du charbon.

Pour ce qui est du financement, le projet a été déposé en mai 2004 au CILSS et le premier financement est arrivé en janvier 2005, soit 8 mois après. C'est un délai raisonnable, même s'il est supérieur à ce qui avait été prévu par LVIA, qui espérait pouvoir commencer ses activités en novembre 2004, c'est à dire au tout début de la saison sèche. De même, le deuxième virement aurait été en retard aussi, ce qui aurait également perturbé le calendrier des activités. La mission recommande que la CTR vérifie systématiquement lors de l'analyse des dossiers si les dates de démarrage sont compatibles avec les délais d'instruction et de transfert des fonds. Si ce n'est pas le cas, la date de démarrage du projet doit être repoussée en accord avec la structure porteuse du projet. Si c'est le cas, la CTR doit respecter les dates prévues pour éviter des gaspillages de temps et d'argent.

## **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

L'accompagnement reçu par la structure porteuse de projets (SPP) s'est limité aux missions de la Cellule Technique Régionale destinées à lui permettre de suivre les procédures et les règles du programme et à élaborer des rapports techniques et financiers conformes aux exigences de l'IREM-LCD.

Les PF/CDD ainsi que les SP/CONACILSS ont été utilisés par la CTR essentiellement pour diffuser de l'information et pour préparer les missions de la CTR.

Dans le cas de LVIA, qui dispose d'une forte capacité de gestion et d'administration de projet, cet accompagnement est suffisant. Toutefois, une plus grande décentralisation du suivi des projets aux SP/CONACILSS et PF/CDD aurait permis une plus grande efficacité dans le suivi de l'exécution du projet qui aurait été bénéfique à la fois au programme et à la SPP, et aurait permis une meilleure appropriation au niveau national des expériences de développement menées par LVIA.



## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées**

#### **13/07/2007 :**

- Départ de Paris et arrivée à Bissau.
- Réunion avec le SP/ CONACILS, Ansu Câmara, le responsable de la SPP ADCTAL, Adulai Pamanca et la responsable pour la SPP LVIA du projet « valorisation des systèmes agricoles de Bolanha », Francesca Spinelli. Définition du programme de travail en Guinée Bissau

#### **14/07/2007**

- Voyage à Bissora. Rencontre avec la responsable et les animateurs du projet. Points abordés : 1) Travail de LVIA en GB ; 2) Historique du projet ; 3) Participation du PF/CCD et SP/CONACILS aux différentes étapes du projet ; 4) Description des activités du projet.
- Village de Dunghor : visite du jardin maraîcher communautaire et discussion avec le groupe de femmes

#### **15/07/2007**

- Village de N'Fotot : visite de la « Bolanha » ; discussion avec un groupe d'homme faisant partie du groupe de « bolanha »
- Village de N'Fotot : visite du jardin maraîcher. Discussion avec un groupe de femmes.

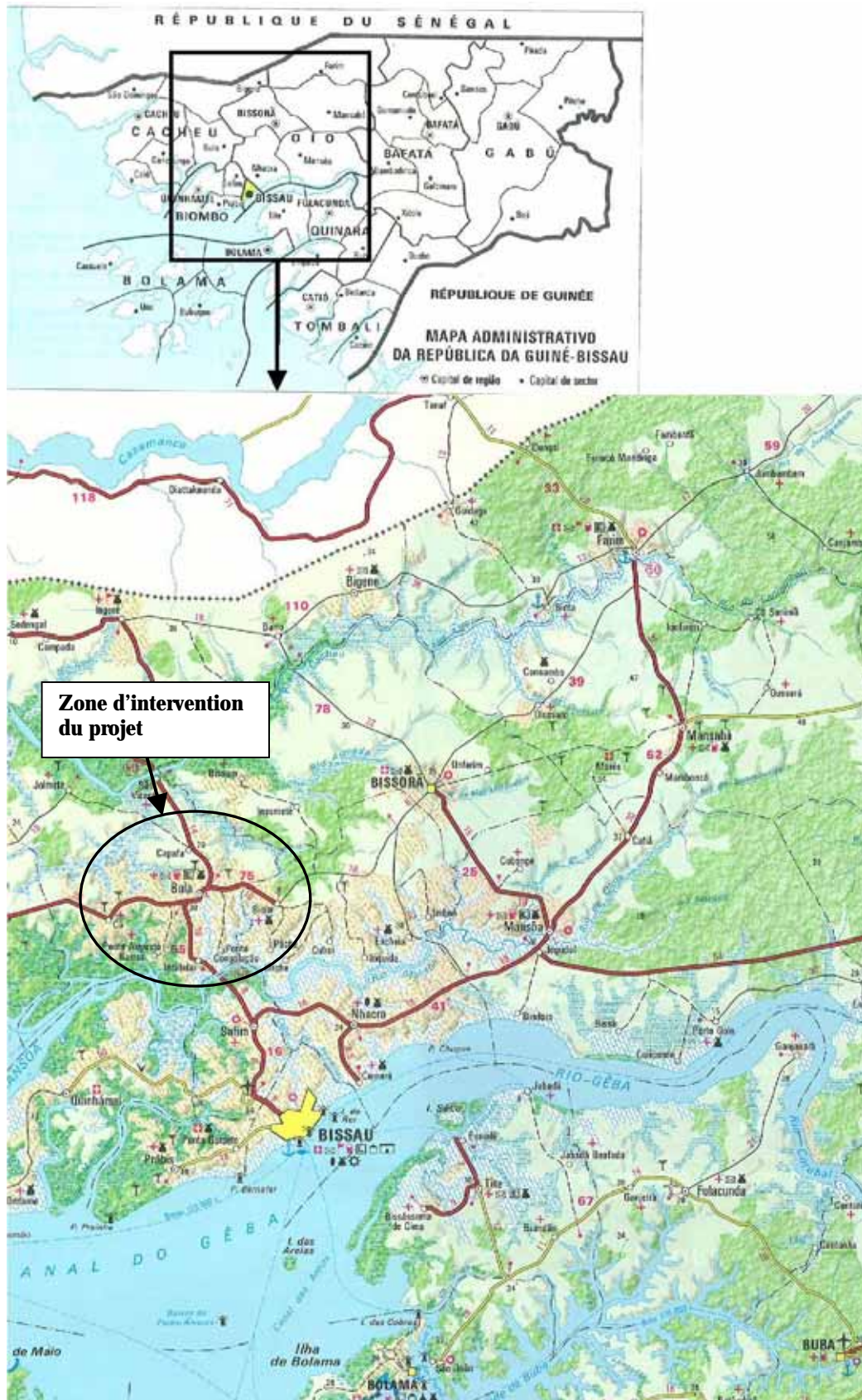
#### **16/07/2007**

- Village de N'Lanquete : bolanha et jardin maraîcher
- Discussion avec les animateurs et la coordinatrice du projet : 1) éclaircissement sur les modalités de mise en œuvre du projet ; 2) Difficultés rencontrées ; 3) hypothèses du projet et études préliminaires ; 4) Impact du projet sur la désertification, les revenus des bénéficiaires et l'apprentissage de la SPP et des bénéficiaires ; 5) Fonctionnement des comités de gestion.

#### **20/07/2007**

- Réunion avec le SP/CONACILSS et courte entrevue avec le PF/CCD
- Départ pour le Cap Vert

## 7.2. Carte des sites d'intervention



### 7.3 Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)

**Tableau 1 :budget du projet**

Dépenses financières	Coût total (Euro)	Contr. LVIA	Contr. FFEM	Contr. Benefic.
<b>1. Ressources Humaines</b>	<b>80.730</b>	<b>65.430</b>	<b>15.300</b>	<b>0</b>
Agronome national	9.000	0	9.000	0
Animateur de village	6.300	0	6.300	0
Chauffeur	3.960	3.960	0	0
Gestionnaire	7.920	7.920	0	0
Consultant expatrié	9.000	9.000	0	0
Coordonnateur	43.200	43.200	0	0
Per diem sur place	1.350	1.350	0	0
<b>2. Voyages</b>	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Voyages consultants	2.000	2.000	0	0
<b>3. Matériel et fournitures</b>	<b>134.600</b>	<b>33.200</b>	<b>72.350</b>	<b>29.050</b>
Achat auto 4FW	26.500	26.500	0	0
Achat moto	3.500	0	3.500	0
Ordinateur	2.200	2.200	0	0
Photocopieuse	1.000	1.000	0	0
Mobiliers de bureau	1.500	1.500	0	0
Groupe électrogène	2.000	2.000	0	0
Kit outillage maraîchage	3.600	0	2.700	900
Semences de riz sélectionnées	12.000	0	9.000	3.000
Tuyaux en PVC	5.400	0	2.700	2.700
Engrais e produits phytosanitaires	2.400	0	1.800	600
Clôture	2.500	0	2.250	250
Magasins de collecte	36.000	0	18.000	18.000
Puits	36.000	0	32.400	3.600
<b>4. Bureau local/Coûts de Projet</b>	<b>39.720</b>	<b>27.720</b>	<b>12.000</b>	<b>0</b>
Coûts auto	16.200	16.200	0	0
Coûts moto	4.320	4.320	0	0
Location de bureau	3.600	3.600	0	0
Consommables	3.600	3.600	0	0
Frais de gestion	12.000	0	12.000	0
<b>5. Autres coûts</b>	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Coûts d'évaluation finale	2.000	2.000	0	0
<b>TOTAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>259.050</b>	<b>130.350</b>	<b>99.650</b>	<b>29.050</b>
<b>% contributions</b>	<b>100%</b>	<b>50,3%</b>	<b>38,5%</b>	<b>11,2%</b>

**Tableau 2 : Suivi du maraîchage et de l'aménagement des bas-fonds**

<b>Jardins</b>	<b>ha</b>	<b>Pers.</b>
Bidasse	20	1580
Cadjens	45	4590
cassis	12	864
Fei	0	0
N'Lanquete	14	1236
Betabe	13	1404
Dungor	82	5646
Tchoquemon	42	2856
belel	30	2376
Buio	32	3379
N'Fotot	24	2217
Pindjandja	19	1356
Piaco	19	2234
Ponat de baixo 1	10	578
Ponat de baixo 2	12	789
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>31105</b>

<b>Bas-fonds</b>	<b>ha</b>	<b>Pers.</b>
Boto	20	27
Cadjens	8,2	42
Cassis	28,3	35
Caiomete-Tubebe	25	112
M'Burum	74	50
N'Lanquete-Bufo	79,2	58
Buio-Belel	105	45
N'Fotot	151	95
Bissauzinho	80	?
<b>Total</b>	<b>570,7</b>	<b>464</b>

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.9

Projet : « Production de bois et restauration des pâturages  
dunaires »  
Pays : Mali  
Porteur du Projet : AMEN

Noumou Diakité

Juillet 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	4
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	4
1.2.	Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification.....	4
1.3.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2.	Nature et montage du projet de production de bois et de restauration de pâturages dunaires à Tombouctou.....	6
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	6
2.3.	Cadre logique .....	7
	Objectifs Spécifiques.....	7
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	9
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	12
3.	Analyse des résultats : .....	13
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	13
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	14
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	15
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	16
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	17
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	17
4.	Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions .....	18
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	18
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	18
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	18
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	19
5.	Bilan quantifié et analyse des contribution du micor-projet.....	19
5.1.	Lutte contre la désertification.....	19
5.2.	Réduction de la pauvreté .....	19
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet	20
6.	Enseignements et recommandations : .....	20
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	20
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	20
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	21
7.	Annexes .....	21
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées.....	21

7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	22
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	22
7.4.	Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	24
7.5.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)	25

# 1. Introduction

## 1.1. *Termes de référence de l'évaluation des micro-projets*

Depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Mali, joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités. Son objectif est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ».

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS. L'Ong AMEN (Alliance au Mali pour l'Environnement) est promoteur et porteur du Projet de Production de bois et de restauration de pâturages dunaires. Ce projet a fait l'objet de la Convention de financement N° 018/CILSS-FFEM/2005 par le programme IREMLCD.

La présente évaluation, pratiquement en fin de financement du programme IREM/LCD<sup>1</sup> fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. *Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification*

Depuis les événements du 26 mars 1991, le Mali a eu une 3<sup>ème</sup> république qui se caractérise par une politique dynamique intense basée sur trois options majeures : i) Pluralisme démocratique visant l'alternance au niveau du pouvoir ; ii) Décentralisation permettant un transfert effectif et la gestion du pouvoir au niveau le plus indiqué ; iii) La gouvernance démocratique permettant la participation de tous les acteurs à la vie commune, mais aussi l'alternance au niveau de la direction du pouvoir. Conformément à ces options et engagements, le Mali s'est engagé dans un

---

<sup>1</sup> La dernière tranche du financement du programme CILSS/IREMLCD a été effective en mars 2007.



vaste chantier de développement local et global qui intéresse l'ensemble des régions administratives et économiques.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali, comme tous les pays sahéliens, se trouve devant des difficultés importantes et majeures. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2002 constitue le cadre de référence unique pour toutes les actions d'appui au développement. Le Mali est confronté à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs, à une pauvreté cause et conséquence de la dégradation de l'environnement et à des risques émergents liés à la diversification de son économie.

Ainsi il a été élaboré un profil Environnemental dans le cadre d'une démarche participative, selon le processus suivant :

- Etat de l'environnement au Mali et enjeux majeurs
- Politique, stratégies et programmes en rapport avec ces enjeux
- Evaluation du lien entre environnement et pauvreté
- Formulation de recommandations, procédures et indicateurs en vue de l'intégration de l'environnement dans politiques et stratégies et le suivi des performances environnementales.

L'analyse de l'ensemble de la politique, des stratégies, des programmes d'action et du dispositif institutionnel en la matière a permis d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif existant et en projet. Cette analyse a fait allusion : i) au passage en revue des politiques en matière d'environnement ; de la législation ; des projets et programmes en matière d'environnement sur la base d'entretiens avec des responsables de ces institutions, d'entretiens avec des acteurs concernés par ces politiques, et avec des représentants de la société civile (Ong) et de la collecte de données ; ii) une analyse comparative, à partir des données collectées, des objectifs annoncés ; des moyens mobilisés ; des résultats obtenus.

Le cadre institutionnel et légal en matière d'environnement porte aussi sur l'organisation des structures ; les systèmes de décision ; le rôle des différents acteurs (administration centrale et déconcentrée ; collectivités locales ; société civile) ; les moyens humains et matériels. Il tient aussi en compte la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et des acquis en matière de décentralisation.

La région de Tombouctou connaît une situation socio-économique difficile liée à la précarité du climat, la persistance de la sécheresse, l'enclavement, l'éloignement des centres nationaux de décision et une rébellion qui a eu des conséquences graves de 1990 à 1994. Le secteur primaire malgré les conditions écologiques défavorables demeure la base du développement de la région. Les productions agricoles et maraîchères demeurent insuffisantes pour l'autosubsistance alimentaire des populations, le bétail ne fait plus l'objet d'un suivi régulier et subit une croissance irrégulière avec l'arrêt de la protection vétérinaire.

Au Mali, la société civile joue un grand rôle, c'est dire que l'Ong AMEN fait partie des partenaires importants et des prestataires au niveau de la région de Tombouctou, particulièrement dans le domaine de la GRN.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec prise de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs

intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet.

Le contexte urbain et péri-urbain<sup>2</sup> du projet est une donnée importante. La mission de terrain a coïncidé à la première petite pluie et à la fièvre électorale des élections législatives nationales dont le 2<sup>ème</sup> tour est prévu le 22 juillet 2007.

## **2. Nature et montage du projet de production de bois et de restauration de pâturages dunaires à Tombouctou**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Le projet est né de l'initiative de la représentation régionale de l'Ong AMEN, qui a exploité les informations concernant les modalités de conception et de mise en œuvre du programme IREMLCD / CILSS (Lettre N°173 /MDRE / STP-CIGQE du 1<sup>er</sup> août 2002 et lettre N°976 / MDRE / DNAMR du 7 août 2002). Il a été entièrement conçu au niveau local par le représentant de l'Ong, en rapport avec la direction régionale de l'environnement et certaines personnes ressources.

La première monture du projet a été envoyée par les voies officielles au CILSS en 2003. C'est en septembre 2004 que la réponse positive du CILSS a été accordée et après plusieurs modifications le projet a eu le financement en 2005. Dans l'ensemble du processus, le point focal, le Conacilss et les services techniques partenaires ont été impliqués.

### ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

Le projet a sélectionné les bénéficiaires en fonction de leur zone d'intervention, de leur engagement et de leur expérience dans le domaine des activités retenues. En plus, l'Ong voulait réduire fortement les frais de fonctionnement et de personnel en intervenant dans des sites proches de Tombouctou. Ainsi, conformément à la convention de financement, les bénéficiaires sont les suivants :

- L'association Lingo de la commune urbaine de Tombouctou ;
- L'association Leninda de la commune urbaine de Tombouctou ;
- Le GIE Espérance dans la commune rurale de Alafia.
- La fraction nomade Infouzouane dans la commune rurale de Alafia.

Après étude des moyens disponibles et sollicitations par d'autres bénéficiaires, l'Ong s'est engagée sur le même programme pour prendre en compte deux associations complémentaires :

- L'association Anoura de la commune urbaine de Tombouctou ;
- L'association Fafadoboye de la commune urbaine de Alafia.

---

<sup>2</sup> Le projet de production de bois et de restauration de pâturages dunaires intervient dans la sphère péri-urbaine de Tombouctou à environ 15 à 20km, dans les communes urbaine de Tombouctou et rurale de Alafia.

### 2.3. Cadre logique

Le présent projet vise à terme à participer à la restauration de la biodiversité dans le cercle de Tombouctou. Cela passe par la mise en œuvre à moyen terme d'activités visant l'amélioration de la productivité et de la production de l'élevage, la restauration du couvert végétal par la production de bois de chauffe et de services permettant de générer des revenus et la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations. Le cadre logique du projet est le suivant :

<b>Objectifs Spécifiques</b>	<b>Objectifs quantitatifs initiaux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Résultats Attendus</b>
<b>1. Produire du Bois de chauffe et de Service</b>	30 ha sont reboisés en espace à croissance rapide	Le nombre de plants et d'espaces	Une forêt est créée et entretenue pour rendre disponible le bois de chauffe. Les revenus sont améliorés.
<b>2. Restaurer les Pâturages Dunaires</b>	20 ha de surface dunaires sont biologiquement fixés	La superficie fixée.	Les fourrages sont disponibles sur les dunes. L'alimentation des animaux est améliorée. Un point d'eau est réalisé
<b>3. Développer les Cultures Maraîchères</b>	6 ha de culture maraîchère sont exploités pour combler le déficit alimentaire	Nature et quantité de légumes produites	Les conditions d'alimentation des populations sont améliorées avec la consommation de produits maraîchers. Les revenus sont améliorés.

Les activités du projet s'articulent autour de trois composantes :

- **Composante 1 : Production du bois de chauffe et de service**

Le volet concerne la plantation d'espèces à croissance rapide destinée à la production de bois de chauffe et de service pour satisfaire les besoins des populations. Ces plantations seront réalisées par les associations essentiellement féminines qui ont fait preuve d'une grande réussite dans la région. Ces associations disposent de titre de concession rurale qui atteste de leur propriété sur les différents sites à reboiser.

Les plantations seront réalisées avec de l'Eucalyptus camaldulensis et du Prosopis juliflora avec un écartement de 4m x 4 m sur une superficie globale de 30ha. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la démarche de l'ong AMEN est d'acheter la totalité des plants au niveau des pépiniéristes privés dans les dites communes, qui se sont professionnalisés dans la production de plants forestiers et fruitiers à travers les différentes formations du projet de lutte contre l'ensablement au niveau de la région.

Les plantations seront réalisées sur des terrains dénudés ne comportant pas de végétation, notamment des zones de glaciais, impropres à la culture. Au niveau de la région, l'usufruit de toutes les plantations effectuées sur un terrain appartenant à une association, un groupement ou un individu est géré par les bénéficiaires qui ont un titre de propriété temporaire ou définitif sur la parcelle (procédure de la concession rurale).

Les besoins en plants sont estimés à 21.563 plants (besoins majorés de 15%) en tenant compte du regarnissage. Ces plantations constituent une ceinture de protection contre les vents violents, la grande chaleur et permettent d'améliorer les revenus monétaires des populations concernées. Les travaux de piquetage, trouaison, mise en place et entretien des plants sont exécutés par les membres des diverses associations bénéficiaires avec un encadrement de l'Ong et un appui conseil permanent de certains cadres de la direction régionale de la conservation de la nature. Les autres appuis du projet porteront sur le petit matériel de plantation et d'arrosage, et les produits phytosanitaires pour prévenir d'éventuelles attaques de termites, de criquets ou tout autres prédateurs. Par ailleurs, la gestion, des matériels et équipements mis à la disposition des partenaires relève de leur compétence, puisque demeurant leur propriété

- **Composante 2 : Restauration des pâturages dunaires.**

L'ensablement constitue un réel danger pour les populations de la région et en particulier celles du cercle de Tombouctou. Ce phénomène a affecté les voies de communications, les terres de cultures, les agglomérations et les pâturages. Les pâturages dunaires ont longtemps été des sources importantes d'alimentation du cheptel. Mais force est de reconnaître qu'avec les années de sécheresse récurrente, ces pâturages sont dégradés et ensablés. Des expériences menées dans la région ont permis de restaurer des pâturages dunaires.

Plusieurs expériences effectuées ont porté sur la régénération du bourgou dans la vallée du fleuve. Les expériences du projet de lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions Nord du Mali, ont montrées que la régénération des pâturages dunaires peut se réaliser avec la technique d'ensemencement de graminées et de ligneux, lors de reprise pluviométrique.

Le projet veut travailler avec une fraction nomade sur une parcelle d'une superficie de 20 ha qui sera mise en défens et entretenue par la communauté. Avec un protocole d'accord, l'Ong fera un point d'eau qui sera exploité avec une motopompe pour compenser le déficit pluviométrique qui constitue une contrainte majeure de la régénération des pâturages dunaires. Les travaux porteront sur l'achat de semences, l'ensemencement, l'arrosage et le gardiennage. Les communautés de la fraction contribueront à hauteur de 50% pour le gardiennage et le fonctionnement de la motopompe.

- **Composante 3 : Développer les cultures maraîchères**

Ce volet peut être considéré comme un sous-volet de la composante 1 ou 2. Dans le 1<sup>er</sup> cas, l'implantation des jardins maraîchers sera effectuée dans les parcelles de reboisement et plus précisément entre les lignes de plantations. La plantation réalisée servira à protéger les spéculations contre les vents violents et un ensoleillement excessif. A ce niveau, les activités maraîchères permettront de valoriser soit le point d'eau créé, soit celui existant mais équipé par le projet. Dans le second cas, le maraîchage pourra être associé à la restauration des pâturages dans les zones inter-dunaires au niveau du site de la fraction Infouzouane. Ceci, pour mieux valoriser le point d'eau créé et l'équipement mis en place.

Les travaux porteront sur la confection des planches (10m x 10m), la préparation du sol. Les spéculations utilisées sont la pomme de terre et les oignons. Le projet apportera un appui en matériels, équipement, semences maraîchères, et pour le fonctionnement des motopompes et créera des points d'eau. Ces activités concernent généralement les associations féminines encadrées par l'ONG AMEN.

Dans le cadre de la pérennisation des activités, l'ONG AMEN et les bénéficiaires du projet sont convenus des engagements suivants : i) Une épargne de 10% des revenus issus de la vente des produits maraîchers pendant les deux années du projet ; ii) Une épargne de 20% des revenus issus de la vente du bois après une première coupe au cours d'une rotation ; soit 4 ans après le démarrage du projet ; iii) La tenue d'une comptabilité par rapport à ces épargnes afin que ces fonds d'épargne prennent en charge au stade post-projet le fonctionnement, l'entretien, le renouvellement des matériels et équipements, l'achat de semences maraîchères et des produits phytosanitaires etc....

#### **2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires**

##### **Budget d'investissement (montant en euros)**

	<i>P Unitaire</i>	Quantité	Coût	IREMLCD	AMEN	Bénéficiaires
<b>A ) Reboisement de 30 ha.</b>						
<b>Production de plants :</b> Ecartement plants = 4m/4m soit : 625 plants/ha ( 187750 x 0,337E )	0,337E	18750	6318,75	6318,75	-----	-----
<b>Confection piquet et piquetage :</b> 6hj x2,30 x30	2,30E	6hj x 30	414	-----	-----	414
<b>Trouaison :</b> 50hj/ha/2,30E x 30	2,30	50hj x30	3450	-----	-----	3450
<b>Mise en place des plants et 1<sup>er</sup> arrosage :</b> (20/hj/ha x2,30 x30	2,30	20hj x 30	1380	-----	-----	1380
<b>Entretien-arrosage</b> 2arr/mois pendant 4 mois de la 1ere année de la plantation et 2 arr /mois pendant 5 mois la 2è année 18 arr x 5hj x 30 x2,30	2,30	18 x 5 x 30	6210	-----	-----	6210
<b>S/Total plantation</b>			<b>17772,75</b>	<b>6318,75</b>		<b>11454</b>

<b>B ) Restauration de 20 ha de pâturages dunaires</b>						
Achat de semences pour 20 ha <i>Cenchrus biflorus</i> : 4 sacs/ha à 6,237 <sup>E</sup> / sac 4 x 6,237 x 20	6,237	4 x 20	499	499	-----	-----
<i>Panicum turgidum</i> : 1 sac/ha à 31E/SAC x 20	31	20	620	620	-----	-----
<i>Balanites acgyptiaca</i> : 50 kg/ha à 5E/sac/ha = 50 x 20 x 5E	5 <sup>E</sup>	50 x 20	5000	-----	5000	-----
Ensemencement: 15 hj /ha/2,77E/hj Pour 20 ha = 15 x 20 x 2,77	2,7 <sup>E</sup>	15 x 20	831	-----	831	-----
Entretien-arrosage : pendant 2 ans / 2,30 E/hj pendant 2 ans( 730 j)	3,78	730	2760	2760	-----	-----
<b>S/Total Restauration dunaire</b>	-----	-----	<b>9710</b>	<b>3879</b>	<b>5831</b>	-----

<b>C ) Maraîchage sur 6 ha</b>						
- Préparation digue et canalisation 100 hj /ha/ 2,30 E/hj pour 6 ha	2,30	100 hj x 6	1380	-----	1380	-----
Préparation terrain et confection planches : 150 hj/ha/2,30 E/hj pour 6 ha :	2,30	150hj x 2,30	2070	-----	2070	-----
<b>Achat semence :</b>						
- Oignon 200 sachets à 8,23 <sup>E</sup> / sachet	8,23	200	1646	-----	1646	-----
- Choux pommé : 30 sachets à 22,86 E/are		200				
- Entretien : arrosage ( forfait )	22,86		4572	-----	4572	-----
	-----	-----	64,44	-----	-----	64,44
<b>S/Total Maraîchage</b>			<b>9732,44</b>		<b>9668</b>	<b>64,44</b>
<b>D ) Equipements</b>						
- 2 puits à grand diamètre à 450 E/mètre linéaire pour 30 m de profondeur par puits	13500	2puits	27 000	27 000	-----	-----
- 6 groupes motopompes Robin (HT) à 610 E/ unité	610	6	3660	3660	-----	-----
- Tuyauterie motopompe (forfait)	2000	-----	2000	2000	-----	-----
Produits phytosanitaires (forfait)	759,37	-----	759,37	-----	-----	759,37
<b>S/Total Equipement</b>			<b>33 419,37</b>	<b>32 660</b>		<b>759,37</b>
<b>E ) Matériels/ logistiques</b>						
	4,60	15	69	69	-----	-----
- Pic pioches	4,60	15	69	69	-----	-----
- pelles	3,05	25	76,5	76,5	-----	-----
- Daba						
	42,588	30	1277,64	1277,64	-----	-----
brouettes	7,62	30	228,5	228,5	-----	-----
- seaux galvanisés	906	7	6342	6342	-----	-----
- bassins de réception d'eau	6	7,50	45	45	-----	-----
- gans	15	4,60	69	69	-----	-----
- arrosoirs						
- motos YAMAHA de terrain	1250	1	1250	1250	-----	-----
Transport matériels ( forfait)	forfait	200	200	200	-----	-----
<b>Sous total Matériels</b>			<b>9626,64</b>	<b>9626,64</b>		

F ) Personnel :						
* Salaires, indemnités et impôts	91,46	24	2195,04		2195,04	-----
- Un (1) Ingénieur Eaux et Forêt	45,73	24	1097,52		1097,52	-----
- Un (e) (1) secrétaire-Comptable						
- Un (1) Technicien Elevage/Eaux et forêts	60,97	24	1463,28		1463,28	-----
	30,43	24 x 3	2190,96		2190,96	-----
- Trois (3) gardiens	276	3	828	828	-----	-----
*Mission de supervision sur le terrain (2 personnes/mission) :	Forfait	Forfait	1550	800	750	-----
3 jrs/mission/2 mois à 276 E /jrs/						
Carburant et Lubrifiants moto (forfait)	Forfait	Forfait	750	750	-----	-----
* Entretiens motos + taxes (forfait)	Forfait	Forfait	2663	542,5	1578	-----
-						
- Fonctionnement motopompe	forfait	forfait	2001	-----	2001	542,5
- Frais eau, électricité, téléphone						
<b>Total fonctionnement</b>			<b>14 738,8</b>	<b>2920,5</b>	<b>11275,8</b>	<b>542,5</b>
<b>Imprévus</b>			<b>4750</b>	<b>2770,24</b>	<b>1338,74</b>	<b>641,01</b>
<b>Coût Total</b>			<b>99750</b>	<b>58175,13</b>	<b>28113,54</b>	<b>13461,32</b>

**Plan de financement (montant en euros)**

<b>ECHANCIER</b>			
	<b>Total</b>	<b>1 année</b>	<b>2 è année</b>
<b>I/ Financement extérieur sollicité</b>			
Reboisement	6318,75	6318,75	-
Restauration des pâturages	3879	2715,3	1163,7
Maraîchage	-----	-----	-----
Equipements/ intrants	32660	32 660	-
Matériels/ logistiques	9626,64	9626,64	
Fonctionnement	2920,5	2044,35	876,15
<b>S/total contribution IREMLCD</b>	<b>55404,89</b>	<b>53 365,04</b>	<b>2039,85</b>
<b>Imprévu 5%</b>	<b>2770,24</b>	<b>1939,168</b>	<b>831,072</b>
<b>S/total général</b>	<b>58 175,13</b>	<b>55 304,208</b>	<b>2870,922</b>
<b>II/ Contribution de la population</b>			
Reboisement	11454	11454	-
Restauration des pâturages	-	-	-
Maraîchage	64,44	45,108	19,332
Equipements/ intrants	759,37	531,559	227,811
Matériels/ logistiques	-	-	-
Fonctionnement	542,5	379,75	162,75
<b>S/total contribution population</b>	<b>12820,31</b>	<b>12 410,417</b>	<b>409,893</b>
<b>Imprévus 5%</b>	<b>641,01</b>	<b>448,704</b>	<b>192,303</b>
<b>S/Total général</b>	<b>13461,32</b>	<b>12859,121</b>	<b>602,199</b>
<b>III Contribution de l'ONG</b>			
Reboisement	-	-	-
Restauration des pâturages	5831	4081,7	1749,3
Maraîchage	9668	6767,6	2900,4
Equipements/ intrants	-	-	-
Matériels/ logistiques	-	-	-
Fonctionnement	11275,8	7893,06	3382,74
<b>S/Total Contribution Ong</b>	<b>26774,8</b>	<b>18742,36</b>	<b>8032,44</b>
<b>Imprévus 5%</b>	<b>1338,74</b>	<b>937,118</b>	<b>401,622</b>
<b>S /Total</b>	<b>28113,54</b>	<b>19679,478</b>	<b>8434,062</b>
<b>Coût Total</b>	<b>99749,99</b>	<b>87842,807</b>	<b>11907,181</b>

## **2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues**

La mise en œuvre des activités au niveau des sites, s'opérera avec les associations et groupements des communes urbaine de Tombouctou et rurale de Alafia. Elles sont les suivantes :

- Les associations féminines Lingo, dans la commune urbaine de Tombouctou ;
- Les associations féminines Leninda, Fafadoboye et Anoura dans la commune rurale de Alafia ;

Le GIE (groupement d'intérêt économique) Espérance et la fraction nomade Infouzouane sont aussi des bénéficiaires dans la commune rurale de Alafia.

Ces structures seront chargées de la mobilisation de leurs membres et de la population en ce qui concerne la participation physique à la réalisation des différentes activités de reboisement, de maraîchage et de restauration des pâturages dunaires. Pour la gestion des matériels et équipements attribués dans le cadre du projet, ceci revient entièrement aux instances de direction des associations et groupements, conformément au protocole d'accord signé avec l'Ong AMEN. De plus, un système de gardiennage, permettant de sécuriser les productions maraîchères et les pâturages dunaires contre les divagations des animaux et la destruction, sera mis en place.

Les services qui accompagneront le projet sont :

- La Direction régionale de la conservation de la Nature appuiera et assistera les associations féminines chargées des plants ;
- Le service de l'agriculture apportera un appui techniquement aux exploitants des périmètres maraîchers ;
- Le service de l'élevage et l'Ong Vétérinaires sans frontières appuiera l'activité restauration des pâturages et l'hydraulique pastorale.

La coordination du projet sera assurée par l'ONG AMEN (Alliance au Mali pour l'Environnement). C'est sa représentation locale œuvrant pour la protection de l'environnement qui sera chargée de l'exécution du projet. L'Ong AMEN comprend des membres fondateurs, des membres sympathisants et des membres d'honneurs. L'assemblée générale comprend 36 membres. Elle élit un conseil d'Administration qui est la structure d'orientation et qui met en place le secrétariat exécutif. Elle a une représentation régionale à Tombouctou.

Les ressources d'AMEN proviennent essentiellement des cotisations de membres, de la vente des cartes et des dons, legs ou subventions et des projets. Une commission de contrôle est chargée de veiller à l'entretien et aux biens de la structure et du fonctionnement du secrétariat exécutif. Le secrétariat exécutif dispose d'un agent chargé de la comptabilité qui travaille en étroite collaboration avec le trésorier général du conseil d'Administration. Il est chargé du recouvrement et la gestion des fonds. Le projet emploiera

- Un (1) agent de suivi utilisé à 50% de son temps
- Un (1) agent forestier à temps plein
- Un (1) secrétaire/ Comptable à temps partiel de 50%
- Trois (3) Gardiens de site à temps plein



Le coordinateur est responsable du projet et est chargé de gérer les agents de terrain, fournir les rapports et veiller au respect des calendriers d'exécution. Il est le premier interlocuteur reconnu du conseil de cercle de Tombouctou qui est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement du cercle. Dans le cadre de l'exécution du projet, il a été signé un protocole entre AMEN et les associations féminines (Lingo et Leninda) de Tombouctou et le GIE espérance dans la commune rurale de Alafia.

### 3. Analyse des résultats :

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

Les diverses activités du projet se retrouvent dans le tableau synoptique suivants :

ACTIVITES	Unité de mesure	Prévisions sur 2 ans	Taux de réalisation	Observations / Remarques
<b>Production de bois de chauffe et de service</b>				
Délimitation du site / reboisement	Ha	30	100 %	Résultats fonction de l'association concernée.
Achat de plants	Nombre	21 570	80 %	
Plantations	Ha	30	90 %	
Entretien et arrosages	Nombre	64	65 %	
<b>Restauration de pâturages dunaires (20 ha)</b>				
Achat de semences de Cenchrus	Sacs	65	100 %	Activité fortement liée à l'eau et à la pluviométrie.
Entretien et arrosages	Nombre	64	40 %	
<b>Equipements</b>				
Fonçage des puits	Nombre	2	200 %	4 puits réalisés au lieu de 2 prévus dans le projet.
Achat de motopompes	Nombre	6	100 %	
Achat de tuyauterie	Rouleau	12	100 %	
<b>Matériels / logistiques</b>				
Achat de pics et de pioches	Nombre	15	100 %	Achat de matériels et équipements et répartition aux diverses associations
Achat de pelles	Nombre	15	100 %	
Achat de seaux galvanisés	Nombre	30	100 %	
Construction de bassins de réception	Nombre	7	143 %	
Achat d'arrosoirs	Nombre	15	100 %	
Transport de matériels (forfait)	Nombre	2	100 %	
<b>Fonctionnement</b>				
Salaires du personnel	Mois	24	75 %	Fonctionnement pris en partie aussi par les différentes bénéficiaires.
Carburant, Lubrifiant moto	Nombre	853,28	75 %	
Entretien moto, impôts taxes	Nombre	8	80 %	
Fonctionnement de motopompes	Litres	697,75	75 %	
Frais d'eau, d'électricité et de téléphone	Factures	24	75 %	
Suivi et évaluation des activités	Nombre Jours / 2 mois	36	75 %	

Dans le domaine de la production de bois, les activités d'achat de plants, de plantation d'arbres ont été réalisées. Les arbres ainsi plantés ont été entretenus et arrosés. Aussi l'entretien a été assuré sur tous les sites du projet. Au lieu de 30 ha, 20ha ont été réalisés, soit 5ha par association

(l'association Fafadoboye, le GIE Espérance, l'association Leninda et l'association Anoura). L'association Lingo a travaillé sur environ ½ ha de reboisement en acacia.

Les activités menées dans le cadre de la restauration des pâturages dunaires se résument par les actions suivantes :

- L'arrosage des plants par les membres de la communauté Infouzouane, avec un soutien de l'Ong AMEN,
- La mise en défens des 20 ha à la poursuite des actions de gardiennage et de renforcement de la mise à défens de 20 ha.

Des solutions ont été mises en œuvre, notamment l'utilisation de la pompe à partir d'un bassin de réception, mais toutes ces actions ont été vaines.

Dans le cadre du maraîchage, des efforts ont été faits et la récolte des différentes spéculations plantées a donné les résultats suivants :

Association/ GIE	Produits	Poids en kg
FAFADOBOYE	Pomme de terre	295
	Oignon	340
LENINDA	Pomme de terre	340
	Oignon	375
GIE ESPERANCE.	Pomme de terre	210
	Oignon	195
ANOURA	Pomme de terre	190
	Oignon	220

Il ressort de l'analyse de ces résultats que 2 164 kg dont 1 035 kg de pommes de terre et 1 130 kg d'oignon ont été récoltés au 31 mars 2007. D'autres spéculations ont été aussi faites : laitue, tomate, carotte et autres spéculations n'ont pu être quantifiées car elles étaient récoltées et consommées au jour le jour. Toutes ces activités ont été planifiées et exécutées par tous les intervenants dans un cadre de consensus. Le suivi a été assuré par l'ONG AMEN.

### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### **3.2.1. Action n° 1 : Reboisement et production de bois**

En fonction des résultats acquis au niveau de la région de Tombouctou, le reboisement est devenu une activité importante et hautement rémunératrice. Ainsi la production de bois est une activité pertinente répondant aux besoins de consommation de bois de chauffe et de service. Le tableau suivant donne le niveau de réussite au niveau des divers sites :

Bénéficiaires et site concerné	Superficie aménagée en ha	Taux de réussite	Observations/ Remarques
Association Leninda Site dans la commune rurale de Alafia	5 ha Arrosage à partir d'un ancien puits de l'association. Puits équipé d'un groupe motopompe par le projet	95 % en eucalyptus	La production de bois d'eucalyptus est devenue une véritable filière. Le bois est produit au bout de 3 à 4 ans, acheté sur place par des intermédiaires.
Association Fafadoboye Site dans la commune rurale de Alafia	5 ha Arrosage à partir d'un puits réalisé par le projet et équipé d'un groupe motopompe payée par le projet	50% en eucalyptus	Le bois est vendu entre 400 à 450 F CFA par mètre et revendu à Tombouctou ville de 500 à 550 F CFA.

Association Lingo Site dans la commune urbaine de Tombouctou	5 ha Arrosage à partir d'un puits réalisé par le projet et équipé d'un groupe motopompe payée par le projet	5% surtout superficie non protégé reboisement en acacia senegal	En moyenne, la perche d'eucalyptus est vendue entre 2500 et 3000 F CFA  En général, 1 hectare rapporte à sa première exploitation environ 2 millions de F CFA., et après chaque année, elle peut rapporter entre 300.000 à 500.000 F CFA.
Association Anoura Site dans la commune urbaine de Tombouctou	5 ha Arrosage à partir d'un puits réalisé par le projet et équipé d'un groupe motopompe payée par le projet	Pas de réussite La présidente est tombée malade et l'association est en arrêt	La production de bois est une forte activité génératrice de revenu. Les recettes sont orientées dans trois directions : les frais d'entretien et d'équipement du site boisé, la constitution du fonds de roulement au niveau de l'association et la part versé au membre de l'association.
GIE Espérance Site dans la commune rurale de Alafia	5 ha Arrosage à partir d'un puits réalisé par le projet et équipé d'un groupe motopompe payée par le projet	50% en eucalyptus	

### 3.2.2. Action n° 2 : Maraîchage à partir des périmètres maraîchers

Le maraîchage est une activité pertinente pour les communautés sahéliennes car, elle participe fortement à la résolution de la sécurité et de la diversité alimentaire dans les ménages. C'est aussi une importante activité génératrice de revenus. Dans le cadre du projet, des efforts ont été faits par les diverses communautés mais en première année, le problème d'eau est devenu crucial à la fois pour les plants mais aussi pour le maraîchage. Cette activité demande une véritable consolidation surtout pour les femmes chefs de ménage qui sont les soutiens de famille.

### 3.2.3. Action N°3 : Restauration des pâturages dunaires

La restauration des pâturages dunaires n'a pas eu les effets escomptés. C'est une activité pertinente mais l'efficacité et l'efficacités sont fortement douteuses. En effet, faire de l'arrosage pour les pâturages dunaires est une opération chère, fortement difficile à réussir dans les zones à pluviométrie irrégulière. Dans la zone de Tombouctou, il y a en moyenne une bonne pluviométrie chaque 5 ans, avec une moyenne annuelle avoisinant les 150mm. C'est dire que la restauration des pâturages dans cette zone est une action difficile à réussir et qui en fonction des moyens n'est pas facile à vulgariser.

Le projet a fait plusieurs tentatives avec les communautés afin de réussir cette activité : i) pompage avec un groupe motopompe pour arroser des parcelles ; ii) constitution d'un bassin et pompage pour arroser les parcelles. Ainsi, si l'eau a pu servir pour l'abreuvement des animaux, les parcelles arrosées ont eu des graminées qui ont juste fait la germination mais ceci n'est pas suffisant pour avoir une biomasse satisfaisante pour l'alimentation du bétail.

En fonction de l'échec de cette activité de restauration de pâturages dunaires, il faudrait envisager au niveau de la vallée la culture de bourgou ou bourgouculture pour répondre aux besoins de fourrage des animaux. En effet, le bourgou ou *Echinochloa stagnina* peut être produit dans les mêmes conditions que le riz et la production à l'hectare peut atteindre les 20 tonnes de matières sèches à l'ha.

### 3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires

Les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour la parfaite exécution du projet et ceci à tous les niveaux, malgré la distance lointaine entre Bamako et Tombouctou, plus de 1000 km. Les associations bénéficiaires qui ont un savoir faire en matière de reboisement et de

maraîchage bénéficiant d'un encadrement technique rapproché. La coordination a fait son travail régulier de suivi, de contrôle et d'appui-conseil.

Les moyens utilisés ont été plus efficaces et par rapport à la convention de financement, à titre d'exemple, le projet a eu : i) Un engagement plus important envers les bénéficiaires, il y a plus d'associations et de groupements encadrés que prévus ; ii) Un nombre plus grand de puits réalisés, soit 4 puits au lieu de 2 initialement retenus.

Malgré la fin du financement du programme IREMLCD/CILSS, sur le terrain, les activités continuent et sont en cours. L'Ong AMEN reste toujours en rapport avec les divers bénéficiaires. La restauration des pâturages dunaires est l'activité qui reste difficile à faire. Une revue réaliste est à faire afin de prendre cette activité dans sa réelle dimension.

L'exécution du projet a souvent souffert des problèmes de communication entre Tombouctou et Bamako, mais aussi entre Bamako et le CILSS. Le projet a fait l'objet de 2 visites par l'équipe IREMLCD /CILSS de Ouagadougou et 3 visites par l'équipe nationale composée du point focal et du Conacilss.

### ***3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les bénéficiaires, notamment les groupements féminins apprécient fortement les activités du projet dans le cadre du reboisement et du maraîchage. Pour la restauration des pâturages dunaires, le problème est plus complexe et les bénéficiaires souhaitent une prise en compte de l'ensemble de la problématique, alimentation et abreuvement du bétail.

Dans le cadre de la production de bois et du maraîchage, on peut retenir le tableau synoptique suivant :

<b>Niveau d'appréciation</b>	<b>Effets sur les ressources naturelles et la tenure foncière</b>	<b>Effets sur les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires</b>	<b>Observations / Remarques</b>
<b>Pour le reboisement et la production de bois</b>			
Bénéficiaires directs : membres des associations et groupements féminins, les membres du GIE.	Récupération et restauration des glaciés Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations	Production du bois de chauffe et de services Vente et augmentation de revenus des membres Constitution de fonds de roulement des associations et groupements	Le reboisement est une réelle réussite au niveau de la ville de Tombouctou et de ses communes voisines. Il y a une véritable filière qui est entraînée de se développer et dans ce cadre, le projet IREMLCD a aussi contribué.
Populations de la commune urbaine de Tombouctou et de la commune rurale de Alafia	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune Disponible en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local du bois de chauffe et de service.	
<b>Pour la production maraîchère</b>			
Bénéficiaires directs : membres des associations et groupements féminins, les membres du GIE.	Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations	Production maraîchère diversifiée, Apport dans le cadre de la sécurité alimentaire Activité génératrice de revenus des membres Apport à la constitution des fonds des associations et groupements	Le maraîchage apparaît comme une action à effet social double : apport à la sécurité alimentaire et activité génératrice de revenus. Il doit encore être soutenue car la région de Tombouctou est pauvre et connaît des périodes de soudure alimentaire.
Populations de la commune urbaine de Tombouctou et de la commune rurale de Alafia	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune Disponible en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local des produits maraîchers.	

### ***3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

Le Projet de production de bois et de restauration des pâturages dunaires a, comme d'autres projets intervenant dans la région, contribué au renforcement des capacités de l'Ong AMEN. En effet, au niveau de l'Ong, on peut retenir :

- i) Le renforcement des moyens matériels et financiers pour l'exécution des diverses activités ;
- ii) Le renforcement des compétences techniques et organisationnelles de l'Ong, surtout son organisation au niveau local par rapport aux bénéficiaires ;
- iii) L'acquisition des compétences en matière de gestion financière, comptable et informatique des projets. L'Ong a pu à travers ce projet installer une bonne cohésion de travail pour l'exécution des projets.

Au niveau des services techniques, surtout de la direction régionale de la conservation de la nature, le projet a permis un plus grand rapprochement avec les vraies préoccupations des populations utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles. Il a permis aussi de faciliter l'accès à la concession rurale des divers groupements féminins en rapport avec le processus de la décentralisation en cours.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

Les activités de reboisement et de maraîchage sont bien compris et bien perçus par les bénéficiaires, notamment les groupements féminins et ceux des jeunes en manque d'emplois. Le projet de reboisement et de maraîchage après la période de démarrage est en mesure de bien produire et de se prendre en charge. Dans la région de Tombouctou, ces activités qui sont complémentaires permettent :

- i) d'offrir des emplois aux jeunes et aux personnes démunies ;
- ii) d'augmenter le niveau de revenus des membres des divers groupements ;
- iii) de constituer des fonds de roulement pour les associations.

Malgré les contraintes, le projet a permis à l'Ong AMEN d'ouvrir et d'élargir son niveau de prestation dans les communes de Tombouctou et Alafia. L'exécution du programme IREMLCD/CILSS a permis aussi à l'Ong de se faire connaître à d'autres niveaux et d'avoir des opportunités de partenariat.

Pour les parties nationales (point focal et Conacilss) en dehors des échecs de l'activité restauration des pâturages dunaires (à prendre dans le cadre du moyen ou long terme) la production de bois et le maraîchage sont des actions bien ciblées, à reconduire. En effet, le travail est immense en terme de restauration des ressources naturelles, notamment forestières et en terme de résolution de la sécurité alimentaire.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Le reboisement et le maraîchage sont des activités classiques bien maîtrisées par les bénéficiaires et qui demandent des moyens matériels et financiers au départ. Ces actions peuvent être reproduites sans difficulté par d'autres bénéficiaires, il s'agit surtout d'assurer l'encadrement et la formation. Partout les techniques de reboisement et de production maraîchère sont bien maîtrisées et bien appropriées par les bénéficiaires.

Les composantes du projet dans le cadre du reboisement et du maraîchage peuvent être reconduits sur d'autres terroirs. Cependant, une consolidation des actions en cours est demandée par certaines associations, ceci afin de permettre l'extension des périmètres de reboisement et de maraîchage et de mieux sécuriser la production au niveau des parcelles.

### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Dans le cadre du reboisement, chaque association ou groupement intervient de façon souveraine au niveau de son site sur le périmètre de reboisement et sur celui du maraîchage. Pour le reboisement il y a un comité de gestion qui est mis en place et c'est celui qui travaille avec le projet dans le cadre des activités de reboisement. Pour le maraîchage, il y a un autre comité mis en place et celui-ci travaille uniquement dans le cadre du maraîchage.

Dans l'ensemble ces divers comités arrivent à mobiliser les membres pour réaliser les travaux prévus. Quand un membre est absent ou non disponible, il doit rendre compte au comité et des fois, avec obligation de payer une contribution.

Au niveau du terroir de restauration des pâturages dunaires, les membres de la communauté travaillent sous l'égide du chef de fraction. Le chef de fraction est le responsable du terroir et la mobilisation se fait de façon communautaire.

### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Afin de pérenniser les actions, l'Ong dans le domaine de l'organisation et de la gestion des associations et groupements ciblés a demandé :

- La constitution de fonds de roulement à partir des cotisations des membres pour la prise en charge des frais de gardiennage, d'entretien et de fonctionnement du groupe motopompe ;
- La constitution d'un fonds d'épargne à partir de 10 à 20% des recettes provenant de la vente du bois d'eucalyptus ou des produits maraîchers.

Ceci permettra aux bénéficiaires qui ont hérité des équipements et matériels du projet d'avoir les moyens financiers de continuer les diverses activités. Pour la restauration des parcours dunaires, il s'agit surtout de travaux communautaires et la mise à disposition des équipements et matériels adaptés. En réalité, la restauration des pâturages dunaires est une action qu'il faille revoir

entièrement sur le moyen et long terme. Au stade actuel, l'activité de restauration des pâturages dunaires n'est pas à reconduire.

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

Le reboisement avec les espèces forestières de la vallée du fleuve Niger et la restauration des pâturages dunaires sont en phase avec l'ensemble des actions en cours dans le cadre de la LCD dans les régions du Nord Mali. En plus, il y a plusieurs financements en cours dans la région qui passent par les mêmes approches : i) restauration du couvert végétal ; ii) mobilisation de la société civile dans une approche décentralisée et de gouvernance locale ; iii) lutte contre l'ensablement du fleuve Niger.

Le projet de production de bois et de restauration des pâturages dunaires est donc bien en articulation avec les autres interventions. Au Nord Mali, la mobilisation de la société civile est une forte réalité dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. En plus, tous les projets sont pris en compte dans le cadre du plan communal de développement économique et social et notamment pour les projets de GRN dans le plan d'action environnemental.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contribution du micor-projet**

### **5.1. Lutte contre la désertification**

Il est trop tôt de donner une valorisation environnementale des investissements dans le cadre du reboisement, du maraîchage et de restauration des pâturages dunaires, cependant le reboisement avec les plantations d'eucalyptus donne de très bons résultats. On peut sans se tromper que le retour financier en terme d'investissement se fera sans problème au moment de la vente des bois après récolte<sup>3</sup>. Au bout de 3 à 4 ans, les plants sont coupés et vendus. Ces recettes, en plus de celles générées par la vente des perchettes, font que l'exploitation d'eucalyptus est une activité rentable à moyen et long terme.

Pour le maraîchage, l'activité n'a pas pu se faire de façon continue à cause du problème d'eau. Par contre la restauration des pâturages dunaires dans le contexte technique où elle a été faite n'a pas donné de résultats positifs.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

Pour le moment, le projet n'a pas permis tant au niveau du reboisement que du maraîchage de générer des revenus. Cependant dans une année ou 2, les périmètres boisés en eucalyptus remporteront en moyenne 3.000 à 5.000 F CFA par plant. En général, 1 hectare rapporte à sa première exploitation environ 2 millions de F CFA, et après chaque année, elle peut rapporter entre 300.000 à 500.000 F CFA. Pour le projet, à terme, on peut retenir :

- i) L'accès aux revenus monétaires ;
- ii) L'atteinte de la sécurité alimentaire grâce aux revenus placés pour avoir des céréales ;
- iii) La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille.

<sup>3</sup> Le bois d'eucalyptus est vendu au niveau de la parcelle entre 400 à 450 F CFA le mètre linéaire. Pratiquement chaque plant rapporte 3.000 F à 5.000 F CFA au bout de 3 à 4 ans.

Sur le plan social, le projet est aussi un facteur important de cohésion sociale et aussi d'entente et de compréhension entre les divers exploitants. Pour l'Ong AMEN, le projet est une bonne occasion d'expression de sa participation au développement de la région de Tombouctou.

### ***5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet***

Le programme IREMLCD a permis un réel renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'Ong AMEN, qui est un partenaire d'encadrement de la zone. Parmi les constats, on peut noter :

- i) La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet ;
- ii) L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ;
- iii) Le renforcement des capacités de montage des projets, en relation avec les autres acteurs, la formation de l'encadrement en informatique et en gestion comptable et financière.

## **6. Enseignements et recommandations :**

### ***6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions***

Concernant les aspects techniques et organisationnels, le projet a été exécuté de façon satisfaisante, sans problème majeur, à la satisfaction de tous les intervenants. Mais les moyens matériels et financiers n'ont pas permis la réalisation de toutes les prévisions. Pour le reboisement dans le cadre de l'eucalyptus, une approche par contrepartie fiduciaire pourrait être un point focal pour :

- i) constituer des fonds de roulement pour ces activités ;
- ii) créer une dynamique de filière pour réduire les comportements opportunistes ;
- iii) valider amplement les choix techniques en terme de rendement et de productivité.

C'est dire qu'en fonction de la complexité de certains projets, la conception est trop juste pour prendre en compte toutes les préoccupations, notamment l'aspect de restauration des pâturages dunaires qui doit être conçu au moins sur 3 ans. L'échec de restauration des pâturages dunaires aura le mérite de monter sa complexité en zone sahélienne nord.

En plus, dans le cas des communautés pastorales pauvres, l'approche « cash for work » pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un peu plus de revenus pour couvrir l'insécurité de la période de soudure est une bonne garantie de mobilisation des bénéficiaires. Cet aspect donne de très bons résultats et ne semble pas être en contradiction avec l'appropriation et la responsabilité des communautés locales. Cependant ce système d'assistantat est pervers.

Le projet a été aussi une occasion de mise à disposition des concessions foncières (attribution de concessions rurales » aux diverses associations. Ceci a nécessité la contribution et le partage des préoccupations de l'Ong et des bénéficiaires par les autorités communales. Ceci est très important et nécessaire pour les diverses associations, notamment les groupements féminins.

### ***6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

Pratiquement le dispositif mis en place était réaliste avec une bonne adéquation entre l'animation et la dynamique de responsabilisation et de mobilisation des bénéficiaires. Les autres aspects,



rapportage et suivi-évaluation ont été satisfaisants et dans ce cadre l'Ong AMEN a répondu amplement aux diverses sollicitations.

Cependant, il y a toujours des problèmes de communication entre les bénéficiaires et les Ongs porteurs de projets dans un pays comme le Mali où les problèmes de transparence et de circulation de l'information se posent. Surtout dans les cas où les bénéficiaires sont très loin de la capitale et ne rencontrent pas régulièrement le bailleur de fonds. Dans ce contexte, il est important de passer et de faire circuler les bonnes informations par «les partenaires les mieux placés, aux niveaux les plus indiqués et aux moments les plus favorables»

### ***6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

Dans sa zone d'intervention, l'Ong AMEN avec ce projet a permis un fort engouement populaire. Les diverses associations locales ont fortement été impliquées, un peu au-delà des prévisions. Cette implication est liée à la fois à la gestion par approche « participative » mais aussi à la forte implantation de l'Ong AMEN dans le cercle de Tombouctou. Cette implication favorise la responsabilisation et l'autonomie des bénéficiaires et permet de mieux gérer les attentes des divers acteurs.

Ainsi, en plus du reboisement et du maraîchage, la préoccupation pastorale, en terme de production fourragère a été retenue. Cependant, le bourgou, qui est au niveau de la zone un excellent fourrage, mérite une attention particulière.

En plus de l'agriculture, il est important et urgent de prendre en compte les investissements dans le domaine de l'élevage. Car seule cette activité permet une exploitation rationnelle des RN des zones pastorales des régions arides (du CILSS). L'élevage bien mené est en mesure d'accélérer la croissance économique, de réduire la pauvreté rurale et d'augmenter de façon durable la productivité des ressources naturelles.

## **7. Annexes**

### ***7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées***

- Projet : Projet de production de bois et restauration des pâturages dunaires à Tombouctou
- Convention de financement N° 022/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Alliance au Mali pour l'environnement (AMEN)
- Bénéficiaires du projet : Associations des communes urbaine de Tombouctou et rurale de Alafia.
- Période de la visite mission du 15 au 18 juillet 2007

#### **15 – 07 - 2007**

Voyage Sévaré – Tombouctou / Visite des réalisations de restauration des pâturages dunaires de la fraction Infouzouane dans la commune rurale de Alafia.

#### **16 – 07 - 2007**

Visite des réalisations de reboisement et des périmètres maraîchers financés dans la commune de Tombouctou et de celle rurale de Alafia

Entretien avec le chef du service local de la conservation de la nature et son équipe

Réunion de synthèse avec le coordinateur de l'Ong AVDS

Entretien avec les responsables des associations bénéficiaires

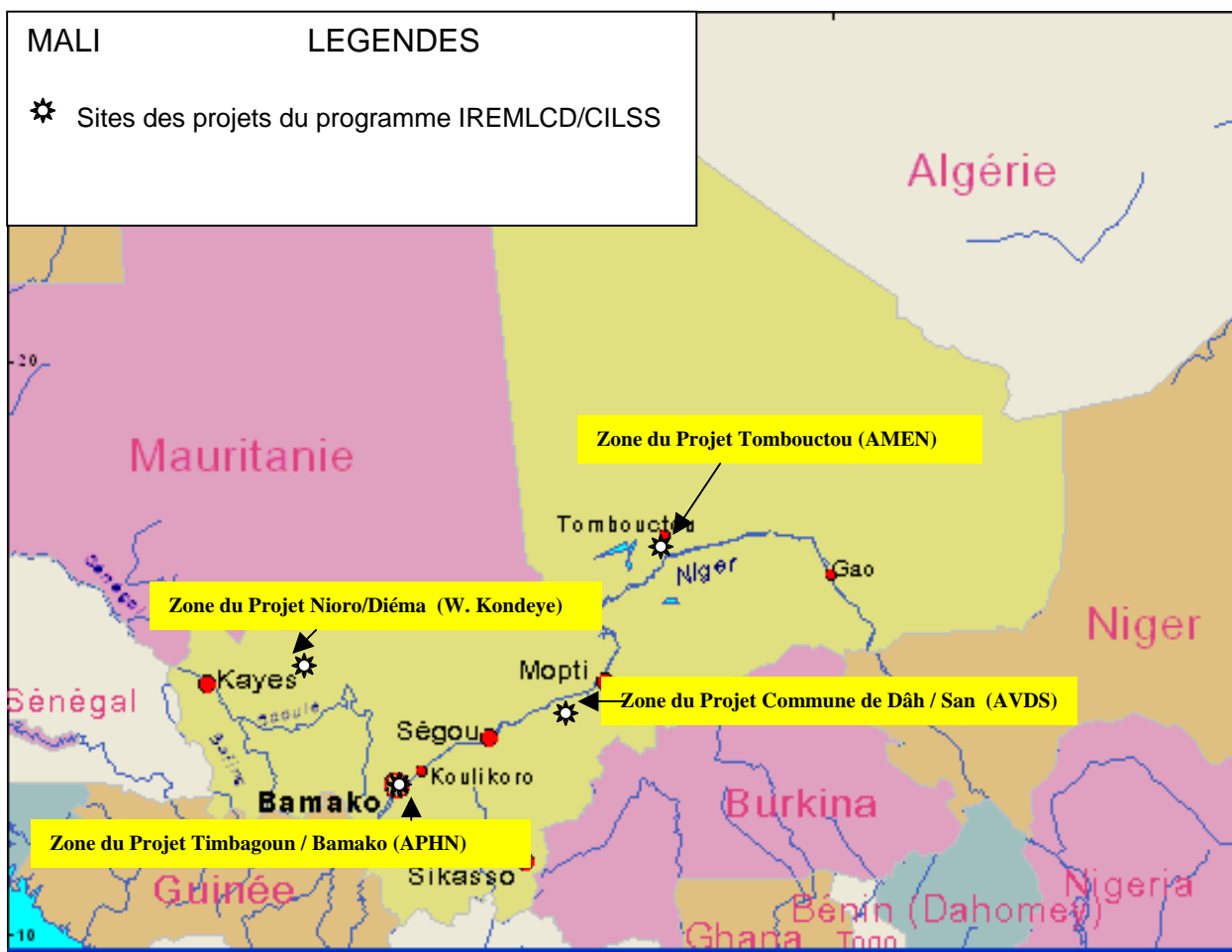
**17 – 07 - 2007**

Réunion de synthèse avec le coordinateur du projet  
Voyage retour sur Sévaré

**7.2. Liste des personnes rencontrées**

N° d'ordre	Prénoms Nom	Fonction Adresse
1	Ibrahim BA	Directeur Ong AMEN Bamako
2	Abdelkader Sandi HAIDARA	Coordinateur du projet et Représentant Ong AMEN Tombouctou
3	Bakary BADO	Chargé de programme Ong AMEN Bamako
4	Abdoulaye TAMBOURA	Directeur régional Conservation de la Nature / Tombouctou
5	Harber SABANE	Président Association LELINDA Tombouctou
6	Mme Bintou Walett MOHAMED	Association Fafadoboye Commune rurale de Alafia
7	Aldjournatt ag IBRAHIM	Fraction Infouzouane Commune rurale de ALAFIA
8	Baba Mama	Pdt GIE Espérance Commune urbaine Tombouctou
9	Karim DIALLO	Gardien
10	Mohamed	Gardien

**7.3. Carte des sites d'intervention**





#### **7.4. Compte-rendu de visites et d'entretiens**

- Projet : Projet de production de bois et restauration des pâturages dunaires à Tombouctou
- Convention de financement N° 022/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Alliance au Mali pour l'environnement (AMEN)
- Bénéficiaires du projet : Associations des communes urbaine de Tombouctou et rurale de Alafia.
- Période de la visite mission du 15 au 18 juillet 2007

##### **15 – 07 - 2007**

- Voyage Sévaré – Tombouctou avec le Coordinateur du Projet  
 - Arrivée, installation et prise de contact avec le coordinateur du projet  
 - Visite des réalisations de restauration des pâturages dunaires de la fraction Infouzouane dans la commune rurale de Alafia : site d'installation de la fraction, zone et périmètres de restauration, visite du magasin et de la motopompe, visite du puits, des réservoirs, du forage équipé et des cuves.

##### **16 – 07 - 2007**

Visite des réalisations de reboisement et des périmètres maraîchers financés dans la commune de Tombouctou et de celle rurale de Alafia : association Fafadoboye, Association Leninda, GIE Espérance, Association Lingo, ....

Entretien avec le chef du service local de la conservation de la nature et son équipe

Réunion de synthèse avec le coordinateur de l'Ong AVDS

Entretien avec les responsables des associations bénéficiaires

##### **17 – 07 - 2007**

Réunion de synthèse avec le coordinateur du projet

Voyage retour sur Sévaré

Annexe : Liste des personnes rencontrées

<b>N° d'ordre</b>	<b>Prénoms Nom</b>	<b>Fonction Adresse</b>
1	Ibrahim BA	Directeur Ong AMEN Bamako
2	Abdelkader Sandi HAIDARA	Coordinateur du projet et Représentant Ong AMEN Tombouctou
3	Bakary BADO	Chargé de programme Ong AMEN Bamako
4	Abdoulaye TAMBOURA	Directeur régional Conservation de la Nature / Tombouctou
5	Harber SABANE	Président Association LELINDA Tombouctou
6	Mme Bintou Walett MOHAMED	Association Fafadoboye Commune rurale de Alafia
7	Aldjournatt ag IBRAHIM	Fraction Infouzouane Commune rurale de ALAFIA
8	Baba Mama	Pdt GIE Espérance Commune urbaine Tombouctou
9	Karim DIALLO	Gardien
10	Mohamed	Gardien

### 7.5. Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)

. Cadre logique du projet :

Objectifs Spécifiques	Objectifs quantitatifs initiaux	Indicateurs	Résultats Attendus
<b>1. Produire du Bois de chauffe et de Service</b>	30 ha sont reboisés en espace à croissance rapide	Le nombre de plants et d'espaces	Une forêt est créée et entretenue pour rendre disponible le bois de chauffe. Les revenus sont améliorés.
<b>2. Restaurer les Pâturages Dunaires</b>	20 ha de surface dunaires sont biologiquement fixées	La superficie fixée.	Les fourrages sont disponibles sur les dunes. L'alimentation des animaux est améliorée. Un point d'eau est réalisé
<b>3. Développer les Cultures Maraîchers</b>	6 ha de culture maraîchère sont exploités pour combler le déficit alimentaire	Nature et quantité de légumes produites	Les conditions d'alimentation des populations sont améliorées avec la consommation de produits maraîchers. Les revenus sont améliorés.

Activités programmées :

ACTIVITES	Unité de mesure	Prévisions sur 2 ans	Taux de réalisation	Observations / Remarques
<b>Production de bois de chauffe et de service</b>				
Délimitation du site / reboisement	Ha	30	100 %	Résultats fonction de l'association concernée.
Achat de plants	Nombre	21 570	80 %	
Plantations	Ha	30	90 %	
Entretien et arrosages	Nombre	64	65 %	
<b>Restauration de pâturages dunaires (20 ha)</b>				
Achat de semences de Cenchrus	Sacs	65	100 %	Activité fortement liée à l'eau et à la pluviométrie.
Entretien et arrosages	Nombre	64	40 %	
<b>Equipements</b>				
Fonçage des puits	Nombre	2	200 %	4 puits réalisés au lieu de 2 prévus dans le projet.
Achat de motopompes	Nombre	6	100 %	
Achat de tuyauterie	Rouleau	12	100 %	
<b>Matériels / logistiques</b>				
Achat de pics et de pioches	Nombre	15	100 %	Achat de matériels et équipements et répartition aux diverses associations
Achat de pelles	Nombre	15	100 %	
Achat de seaux galvanisés	Nombre	30	100 %	
Construction de bassins de réception	Nombre	7	143 %	
Achat d'arrosoirs	Nombre	15	100 %	
Transport de matériels (forfait)	Nombre	2	100 %	
<b>Fonctionnement</b>				
Salaires du personnel	Mois	24	75 %	Fonctionnement pris en partie aussi par les différentes bénéficiaires.
Carburant, Lubrifiant moto	Nombre	853,28	75 %	
Entretien moto, impôts taxes	Nombre	8	80 %	
Fonctionnement de motopompes	Litres	697,75	75 %	
Frais d'eau, d'électricité et de téléphone	Factures	24	75 %	
Suivi et évaluation des activités	Nombre Jours / 2 mois	36	75 %	

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.10

Projet : « Aménagement et gestion des ressources naturelles sur l'Île de Timbagoun »  
Pays : Mali  
Porteur du Projet : APHN

Noumou Diakité

Juillet 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	3
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.2.	Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification : .....	3
1.3.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2.	Nature et montage du projet d'aménagement et de gestion de l'île de Timbagoun .....	5
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés .....	5
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	5
2.3.	Cadre logique (objectifs, résultats attendus, activités programmées et hypothèses prises en compte) .....	6
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	9
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	11
3.	Analyse des résultats : .....	12
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	12
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	13
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	14
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires .....	15
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet .....	15
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales .....	16
4.	Reproductibilité du Micro-Projet et articulation avec d'autres interventions .....	17
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	17
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	17
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place .....	17
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	18
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	18
5.1.	Lutte contre la désertification .....	18
5.2.	Réduction de la pauvreté .....	19
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet .....	19
6.	Enseignement et recommandations : .....	19
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	19
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	20
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet s .....	20
7.	Annexes : .....	20
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	20
7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	21
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	22
7.4.	Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	24
7.5.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...) .....	24
7.6.	Compostage de la jacinthe d'eau et conditions d'utilisation du compost .....	25

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Mali, joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités. Son objectif est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ».

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS. L'Ong APHN (Association des Pêcheurs du Haut Niger) est promoteur et porteur du Projet d'Aménagement et de Gestion des ressources naturelles de l'île de Timbagoun. Ce projet a fait l'objet de la Convention de financement N° 019/CILSS-FFEM/2005 par le programme IREMLCD.

La présente évaluation, pratiquement en fin de financement du programme IREM/LCD<sup>1</sup> fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :

Depuis les événements du 26 mars 1991, le Mali a eu une 3<sup>ème</sup> république qui se caractérise par une politique dynamique intense basée sur trois options majeures : i) Pluralisme démocratique

---

<sup>1</sup> Le projet a fait l'objet d'une mauvaise gestion, avec détournement, mais des efforts de solidarité et de gestion ont permis de restituer les fonds et de répondre aux exigences du partenaire. .



visant l'alternance au niveau du pouvoir ; ii) Décentralisation permettant un transfert effectif et la gestion du pouvoir au niveau le plus indiqué ; iii) La gouvernance démocratique permettant la participation de tous les acteurs à la vie commune, mais aussi l'alternance au niveau de la direction du pouvoir. Conformément à ces options et engagements, le Mali s'est engagé dans un vaste chantier de développement local et global qui intéresse l'ensemble des régions administratives et économiques.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali, comme tous les pays sahéliens, se trouve devant des difficultés importantes et majeures. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2002 constitue le cadre de référence unique pour toutes les actions d'appui au développement. Le Mali est confronté à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs, à une pauvreté cause et conséquence de la dégradation de l'environnement et à des risques émergents liés à la diversification de son économie.

Ainsi il a été élaboré un profil Environnemental dans le cadre d'une démarche participative, selon le processus suivant : i) Etat de l'environnement au Mali et enjeux majeurs ; ii) Politique, stratégies et programmes en rapport avec ces enjeux ; iii) Evaluation du lien entre environnement et pauvreté ; iv) Formulation de recommandations, procédures et indicateurs en vue de l'intégration de l'environnement dans politiques et stratégies et le suivi des performances environnementales.

L'analyse de l'ensemble de la politique, des stratégies, des programmes d'action et du dispositif institutionnel en la matière a permis d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif existant et en projet. Cette analyse a fait allusion : i) au passage en revue des politiques en matière d'environnement ; de la législation ; des projets et programmes en matière d'environnement sur la base d'entretiens avec des responsables de ces institutions, d'entretiens avec des acteurs concernés par ces politiques, et avec des représentants de la société civile (Ong) et de la collecte de données ; ii) une analyse comparative, à partir des données collectées, des objectifs annoncés ; des moyens mobilisés ; des résultats obtenus.

Le cadre institutionnel et légal en matière d'environnement porte aussi sur l'organisation des structures ; les systèmes de décision ; le rôle des différents acteurs (administration centrale et déconcentrée ; collectivités locales ; société civile) ; les moyens humains et matériels. Il tient aussi en compte la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et des acquis en matière de décentralisation.

L'île Timbagoun (littéralement l'île des Oryctéropes "Timba") est située en face du Quartier Sans-fil de Bamako en Commune II. L'incidence de la sécheresse sur l'écosystème de l'île s'est marquée par une baisse notoire du niveau des crues qui permettait dans le passé l'exploitation des terres en riziculture et en arboriculture et en faisait une zone de frayère et de capture substantielle de poissons. De façon remarquable, sur l'île, en fonction des périodes, la même parcelle permet de faire une polyculture : riz, fruits des arbres et poisson

L'avènement de la sécheresse a entraîné une disparition des zones de frayère des poissons par la dégradation de la végétation aquatique, la réduction des captures par l'insuffisance de l'inondation, la mortalité de beaucoup de pieds d'arbres fruitiers (*Manguifera indica*, agrumes) et même des essences naturelles (*Adansonia digitata*) des franges hautes de l'île et la réduction de l'espace rizicultrice et de maraîchage.

Les producteurs membres de ce projet d'aménagement font partie de l'Association des Pêcheurs du Haut-Niger (APHN). L'île n'a jamais fait l'objet d'un aménagement en dehors de l'exploitation actuelle dont elle fait l'objet (maraîchage, riziculture et arboriculture). Elle disposerait d'un grand potentiel de production, si elle était aménagée. Ce projet vise à restaurer les RN et à mettre en place un plan de gestion durable des ressources, en rapport avec tous les usagers. Les principaux

exploitants de l'île font partie de la communauté de pêcheurs des abords du fleuve Niger de la ville de Bamako.

### ***1.3.Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec prise de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet.

Le contexte urbain<sup>2</sup> du projet est une donnée importante. La mission a visité les réalisations de l'île et eu des entretiens importants avec les divers acteurs : exploitants et exploitantes et les femmes qui viennent pour cueillir les condiments et aller les revendre sur les divers marchés de Bamako.

## **2. Nature et montage du projet d'aménagement et de gestion de l'île de Timbagoun**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Le projet est né de l'initiative des cadres d'encadrement de l'Ong APHN, qui ont exploité les informations concernant les modalités de conception et de mise en œuvre du programme IREMLCD / CILSS (Lettre N°173 /MDRE / STP-CIGQE du 1<sup>er</sup> août 2002 et lettre N°976 / MDRE / DNAMR du 7 août 2002). Il a été entièrement conçu au niveau local par le représentant de l'Ong, en rapport étroit avec les cadres de la STP/ CIGQE et certaines personnes ressources.

La première monture du projet a été envoyée par les voies officielles au CILSS en 2003. C'est en novembre 2004 que la réponse positive du CILSS a été accordée et après plusieurs modifications le projet a eu le financement en 2005. Dans l'ensemble du processus, le point focal, le Conacilss et les services techniques partenaires ont été impliqués.

### ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

Les producteurs membres de ce projet d'aménagement font partie de l'Association des Pêcheurs du Haut-Niger (APHN) dont le président est le propriétaire coutumier de l'île de Timbagoun. L'île Timbagoun (littéralement l'île de l'oryctérope "Timba") est située en face du quartier dit « Sans-fil » de Bamako en Commune II du District de Bamako. Elle est située au sud par Magnambougou en commune VI du District de Bamako, au Nord le quartier Sans File Commune II du District de Bamako à l'Est et à l'Ouest par le lit du fleuve Niger.

L'île n'a jamais fait l'objet d'un aménagement en dehors de l'exploitation actuelle dont elle fait l'objet (maraîchage, riziculture, arboriculture et pêche). Elle disposerait d'un grand potentiel de

---

<sup>2</sup> Dans le district de Bamako, il y a plusieurs îles liées au fleuve Niger ou Djoliba. Le projet intervient dans une île du même qui fait partie de la commune 2 du district de Bamako.

production, si elle était aménagée. Le climat de l'île est de type soudanien avec une pluviométrie annuelle de 900 à 1200mm /an. Bien valorisé, le potentiel de production de l'île serait encore plus important.

La population de l'île est de 105 habitants constitués uniquement des pêcheurs et des exploitants agro-sylvo-pastoraux. Mais l'île en fonction de sa production et de sa position intéresse plusieurs communautés voisines :

- Quartier Sans Fil en commune II avec 12 000habitants ;
- Quartier Magnambougou en commune IV avec 17 000habitants ;
- Quartier Bozola avec ses 20 000 habitants dont sont issus les premiers occupants de l'île. C'est le quartier le plus peuplé, voir surpeuplé.

Soucieuse de préserver leur sécurité foncière, l'association APHN a donné plus de poids aux réglementations locales positives dans la gestion des ressources naturelles en responsabilisant le Président. Ainsi, elle est détentrice d'un titre provisoire délivré au nom de son président et des démarches sont en cours dans le but d'acquérir un titre foncier.

Au niveau interne, l'association a pris des dispositions afin de faire l'attribution et le suivi des parcelles au niveau des exploitants. Des dispositions seront prises pour égaliser les prêts de terre sur la base des documents juridiquement valables (attestation, certificat). Le projet vise à restaurer le couvert forestier et à développer de la petite irrigation intégrée. Ces activités de gestion des ressources se traduiront à terme par des productions qui seront vendues par les femmes et les hommes ce qui améliorera leur condition de vie tout en protégeant l'environnement. La mise en œuvre de ce projet permettra aussi à l'APHN d'acquérir de l'expérience pour la conduite de projets de développement agricole et environnemental.

La mise en œuvre du projet permettra de générer beaucoup de revenus à travers la vente des produits :

- La production maraîchère serait vendue au niveau des marchés de la ville de Bamako et une partie serait exportée à l'extérieur (haricots, fraises). En plus des marchés de la commune II, les marchés les plus importants sont : Médina coura, Dibida, Missira, Magnambougou et Badalabougou.
- Les produits issus de l'exploitation des dix hectares (bois de chauffe, perches et perchettes) permettront d'aider l'approvisionnement de l'île et certaines communes de Bamako ;
- La formation des 105 exploitants permanents dans l'agroforesterie et le maraîchage ;
- La lutte contre l'envahissement de la jacinthe d'eau avec sa transformation en compost ;
- L'implication et la prise en compte des femmes et des jeunes, qui sont les forces motrices de la pérennité de l'exploitation durable de l'île ;
- L'amélioration du cadre de vie de l'île avec possibilité d'offre des services d'éco-tourisme.

Tous ces aspects sont de nature à permettre l'épanouissement des communautés de pêcheurs, à assurer la forte diversification des revenus, afin de lutter contre la pauvreté.

### **2.3. Cadre logique (objectifs, résultats attendus, activités programmées et hypothèses prises en compte)**

Le Projet d'Aménagement et de gestion des ressources naturelles de l'île de Timbagoun vise à terme l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population de Timbagoun. Son

objectif global est d'assurer la protection de l'écosystème, la maîtrise de l'eau, et la production agro-forestière et halieutique. Les objectifs immédiats sont les suivants :

- Produire du bois d'œuvre de service et du bois de chauffe ;
- Produire des fruits et faire du maraîchage.

Les finalités du projet sont : une amélioration du bien-être des membres de l'association APHN en leur assurant un revenu, une amélioration de la qualité nutritionnelle de leur famille d'une part et d'autre part l'approvisionnement de la ville de Bamako en bois d'œuvre et de chauffe, en fruits et produits de maraîchage. L'une des finalités vise aussi la restauration de l'écosystème naturel au site du projet (reboisement et lutte contre la jacinthe d'eau).

Cadre logique :

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Production de bois</b>	Parcelles reboisées et production de bois de chauffe, de service et bois d'œuvre.	10 ha de surface de reboisement 0,50 ha de pépinière installée pour une
<b>Production agricole</b>	Production en arboriculture maraîchage	Surfaces emblavées en maraîchage (3.5-4ha), arboriculture (5ha en manguiers et agrumes,...)
<b>Installation pépinière 0,50 Ha</b>	Production des plants forestiers	production de 5 000 à 10 000 plants forestiers
<b>Production de compost à partir du ramassage et la collecte de la jacinthe d'eau (lutte mécanique).</b>	Le projet utilisera les compostières de 1,50mx2m x 1m soit un volume de 3m <sup>3</sup> , par creusement de 90 fosses (soit 30/an) et par construction de murette en ciment (15).	1 kg de la 2 <sup>e</sup> qualité du compost est vendu à 750 Fcfa. et le kilogramme de la 1 <sup>ère</sup> est vendu à 1250Fcfa.

- ***Choix des bénéficiaires et responsabilités en fonction des activités***

Les exploitants de l'île de Timbagoun bénéficiaires du projet repartiront les terres à travers les activités suivantes :

- La parcelle de 10 ha de plantation concerne tous les exploitants de l'île, la production à la phase d'exploitabilité sera gérée par l'Association ;
- Le ½ ha de pépinière sera géré par 2 manœuvres au compte de l'Association ;
- Les 3,50 ha de terres réservées à la culture maraîchère seront divisées entre 50 personnes, ce qui revient à une planche de 26,40 m<sup>2</sup> par personne ;
- Les 5 ha de terres pour l'arboriculture seront destinés pour 5 personnes déjà identifiées par l'Association.

Ces activités permettront de dégager des revenus économiques par une meilleure gestion de l'environnement. Dans le cadre d'une gestion transparente, une commission serait mise en place pour récupérer une part de l'intérêt perçu par l'exploitant au compte de l'Association.

- ***Activité Pépinière***

La pépinière, d'une superficie de 0.5 ha devra produire entre 5 000 et 10 000 plants destinés au reboisement des 10 ha pour l'exploitation de bois. Le surplus de production de plants pourrait être vendu et les recettes versées à l'association. Les deux pépiniéristes, pris en charge par l'association, seront formés pour la tenue de la pépinière.

Les matériels seront acquis sur la contribution de l'IREMLCD et seront sous la responsabilité de l'Association. La durabilité de la pépinière est assurée à partir de la caisse de l'association qui prendra en charge le paiement des pépiniéristes. La vente des plants prendra en charge les dépenses de la pépinière. Les plants produits serviront au reboisement des 10 ha mais aussi

seront vendus aux demandeurs et aux propriétaires des concessions rurales de la banlieue de Bamako.

- ***Reboisement de 10 ha***

Une parcelle de reboisement de 10 ha sera délimitée et accessible à tous les exploitants de l'île membres de l'APHN. Les plants seront issus de la pépinière et l'APHN assurera le suivi technique de ce reboisement avec l'appui des services techniques. Les bénéficiaires devront reverser à l'association une part des bénéfices tirés de la vente des produits de ce reboisement.

- ***Protection / restauration des berges***

Afin de protéger l'espace privilégié que représente l'île, les berges seront aménagées afin de limiter leur érosion. Cela prendra en compte une fixation mécanique et biologique. Les travaux seront assurés par les membres de l'association.

- ***Compostage de la jacinthe***

La jacinthe d'eau est une plante envahissante et fortement nuisible pour l'écologie et la biodiversité du delta. Elle sera ainsi récoltée et utilisée pour le compostage. Le compostage à partir de la jacinthe d'eau sera la principale source de production de fumure. Ceci pourrait en association aux déchets familiaux servir comme fumure organique pour l'assolement des diverses superficies de production agricole. La méthode de compostage de la jacinthe d'eau (voir annexe) fera l'objet d'une préoccupation singulière du projet.

- ***Arboriculture***

Elle est destinée à 5 personnes choisies par l'association. La surface concernée est de 5ha. La mise en œuvre de cette activité se fera en plusieurs étapes :

- Formation des producteurs sur les techniques de plantation, d'entretien et de conduite des productions fruitières
- Délimitation de la parcelle qui sera aménagée
- Dessouchage, nettoyage, mise en andins des parcelles cibles
- Trouaison et piquetage avec un écartement 10/10 pour les manguiers et 5/5 pour les goyaviers, mandariniers, orangers, citronniers.
- Labours en billon entre les lignes d'arbres
- Préparation des cônes de retenue d'eau pour les jeunes plants
- Paillage des retenues

Le reboisement se fera à caractère individuel sauf pour la restauration des berges.

• **Maraîchage**

L'analyse de la production maraîchère montre que malgré l'existence d'une grande diversité des systèmes de production maraîchère les relations entre ces derniers sont celles de complémentarité et de concurrence pour l'utilisation des ressources. Les zones maraîchères sont dispersées. C'est pourquoi le projet a retenu une réelle concentration des maraîchers au niveau de l'île. Le système de production sera plus professionnel et plus intensif pour 50 personnes sur une surface totale de 3,5 ha.

La main d'œuvre sera surtout familiale (salariées pour confection des planches et le désherbage). La commercialisation sera réalisée par les femmes des membres de la coopérative. Les produits seront écoulés au niveau des marchés urbains. Chaque exploitant apportera une contribution à l'association.

**2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires**

*2.4.1. Budget prévisionnel*

Le financement du projet est sollicité à l'Initiative sous la forme d'une Subvention avec une contribution des exploitants de l'île (promoteurs) du projet.

Rubrique	Prix unitaire	Quantité	Coût	IREMLCD	Bénéficiaires
<b>Composante 1 : Reboisement</b>					
<b>1.1. Pépinières</b>					
1.1.1. Sérateurs	4 000	2	8 000	8 000	
1.1.2. Couteaux	2 350	5	11 750	11 750	
1.1.3. Scies	10 000	2	20 000	20 000	
1.1.4. Pelles	6 000	3	18 000	18 000	
1.1.5. Pots en plastiques	forfait	stock	250 000		250 000
1.1.6. Arrosoirs	5 000	5	25 000	25 000	
1.1.7. Brouettes	30 000	3	90 000	90 000	
1.1.8. Pic	3 000	5	15 000	15 000	
1.1.9. Pioches	1 000	10	10 000	10 000	
1.1.10. Binettes	500	20	10 000	10 000	
1.1.11. Bassin réservoirs d'eau	10 000	2	20 000	20 000	
1.1.12. Grillage 2 m de haut.					
1.1.13 Moto pompe avec tuyau d'aspiration et de refoulement	30 000 2 000 000	1 rouleau 1	30 000 2 000 000	30 000 2 000 000	
1.1.14 Semences	23 700	5kg	118 500		118 500
<b>1.2. Plantation</b>					
1.2.1. Délimitation de la parcelle	86 000	10h/j	860 000		860 000
1.2.2. Dessouchage, nettoyage, mise en andins, brûlis	17 200	10h/j	172 000		172 000
1.2.3. Labour					
1.2.3. Piquetage	25 000	10 ha	25 000		25 000
1.2.4. Mise en place des plants	86 000	20h/jour	1 720 000		1 720 000
1.2.5. Entretien de la plantation	2 000	100h/j	200 000		200 000
	33 333	12 mois	400 000		400 000
<b>1.3. Fixation des berges</b>					
		forfait	5 000 000	5 000 000	
<b>Sous total 1</b>				<b>7 257 750</b>	<b>3 745 500</b>

Rubrique	Prix unitaire	Quantité	Coût	IREMLCD	Bénéficiaires
<b>Composante 2 : Maraîchage</b>					
<b>2.1. Cultures</b>					
2.1.1. Nettoyage, labour confection planches	100 000	3,50ha	350 000		350 000
2.1.2. Moto pompe avec tuyauterie	1 585 000	1	1 585 000	1 585 000	
2.1.3. Gombo (sachet)	6 500	10			65 000
2.1.4. Oignons (sachet)	5 000	10			50 000
2.1.5. Epinards (sachet)	400	10			4000
2.1.6. Choux (sachet)	1 500	10			15 000
2.1.7. Salade (sachet)	1 500	10			15 000
2.1.8. Papaye (sachet)	2 000	10			20 000
<b>2.2 Compostage</b>					
2.2.1. Ciment pour stabilisation fosses compostières	10 000 (2 sacs / fosse)	90 fosses	900 000	900 000	
2.2.2. Achat pirogue pour extraction jacinthes	1 500 000	3	4 500 000	4 500 000	
<b>Sous total 2 :</b>				<b>6 985 000</b>	<b>519 000</b>
<b>Composante 3 : Arboriculture</b>					
3.1. Délimitation de la parcelle	43 000	10h/j	430 000		430 000
3.2. Dessouchage, nettoyage, mise en andins, brûlis	8 600	10h/j	86 000		86 000
3.3. Labour					
3.4. Piquetage	12 500	5 ha	62 500		62 500
3.5. Mise en place des plants	10 000	10h/jour	100 000		100 000
3.6. Entretien de la plantation	2 000	20h/j	40 000		40 000
3.7. Achat plants	16 500	12 mois	198 000		198 000
- Manguiers	700x 400 x	5ha	1 400 000		
- Goyaviers				1 400 000	
- Mandariniers E/5/5m					
- Orangers					
- Citronniers					
<b>Sous total 3 :</b>				<b>1 400 000</b>	<b>916 500</b>
<b>Composante 4 : fonctionnement</b>					
4.1. Perdiem Coordinateur	80 000	36mois	4348	2 880 000	2 880 000
4.2. salaire 2 agents de terrain	40 000	36 x 2	4348		
<b>Sous total 4 :</b>				<b>2 880 000</b>	<b>2 880 000</b>
<b>Total activités</b>			<b>26 583 270</b>	<b>18 522 750</b>	<b>8 061 000</b>
<b>Imprévus 5%</b>					
<b>Coût total du projet (Fcfa)</b>			<b>27 912 500</b>	<b>19 448 500</b>	<b>8 464 000</b>
<b>Soit (€)</b>			<b>42 615 €</b>	<b>29 692 €</b>	<b>12 903 €</b>

Le montant sollicités auprès du programme IREMLCD est de 29 692 € (soit 19 448 500 Fcfa).

Le montant apporté par les bénéficiaires est valorisé à 12 903 € (soit 8 464 000 Fcfa).

#### 2.4.2. Echéancier

	Total (€)	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>e</sup> Année	3 <sup>e</sup> Année
1 Financement Extérieur sollicité	29 692	60%= 17 815	30%= 8 907	10%= 2 970
2 Contribution directe de l'APHN	12 903	60%= 7 742	30%= 3 871	10%= 1 290
<b>TOTAL</b>	<b>42 615 €</b>	<b>25 557 €</b>	<b>12 778 €</b>	<b>4 260 €</b>

#### 2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

Les activités proposées par le projet sont simples et à la portée des membres de l'association habitant l'île. Mais dans certains cas, leur formation sera nécessaire. Les agents de terrains du service de la conservation de la nature s'assureront du bon déroulement des activités. La fixation des berges est l'activité la plus innovante pour la zone et sera en conséquence étroitement encadrée par les agents de terrain. Les matériels mis à la disposition des bénéficiaires seront sous la responsabilité de l'association.

Sur le plan financier, le projet va permettre aux membres de l'association d'acquérir des matériel permettant de mettre en place des activités de gestion des ressources forestières et de l'eau qui produiront des ressources économiques. Le projet permettra une diversification des revenus des familles de pêcheurs et la lutte contre la jacinthe d'eau.

L'APHN ayant déjà géré plusieurs projets, elle s'efforcera de porter la plus grande attention à la gestion financière du présent projet. Une fois les investissements du projet réalisés, l'entretien pourra être pris en charge par les ressources propres de l'APHN (issues des cotisations des membres). La mise en place de la pépinière apportera des fonds à l'APHN mais permettra également d'étendre les surfaces reboisées de l'île. La plupart des activités, une fois les investissements du projet faits, pourront faire tache d'huile (reboisement, arboriculture, compostage des jacinthes).

Les rapports de suivi permettront de répondre aux questions suivantes de la bonne exécution du projet. Les rapports techniques et financiers seront faits de façon régulière et transmis au niveau les plus indiqués. De même le projet fera l'objet d'une évaluation régulière de façon interne et externe. Ceci permettra de juger les résultats du projet et de proposer les solutions aux divers problèmes.



### 3. Analyse des résultats :

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

Tableau bilan d'exécution des activités

Composantes/Rubriques (1)	Objectifs visés (1)	Quantité prévue pour l'ensemble du projet (1)	Quantité réalisée pour l'ensemble du projet	Taux de réalisation (%)
Mise en place de l'équipe de terrain	Equipe de 2 agents sur terrain	2 agents	2	100%
Installation d'une pépinière de 0,5 ha	Production de plants	Néant	--	0%
Reboisement	Production de bois	10. 000 plants	10 0000 plants repiqués	100%
Protection des berges	Limiter l'érosion des berges	1km 200	1000m	83%
Arboriculture	Production agricole	5 ha en agrumes et manguiers	5 ha	100%
Maraîchage	Production agricole	3,5 ha produits maraîchers	3,5 ha	100%
Compostage	Production de fumure organique	90 fosses	–	
-Suivi	Suivi des activités du projet sur terrain		Suivis/Mois sot 1suivis	-
		forfait		

Le reboisement des 10 ha prévus a été totalement réalisé réalisés avec un taux de réussite de 98%. Pratiquement les arbres ont atteint une hauteur considérable, surtout l'eucalyptus et le neem. Cependant avec la situation du détournement il fallait une restructuration au niveau du personnel du projet. Ainsi, une nouvelle équipe de deux personnes ont succédées à l'ancienne et les travaux se poursuivent normalement.

Suivant la convention de financement N° 019/CILSS-FFEM/2005 l'APHN a bénéficié de l'appui IREMLCD pour la mise en œuvre du projet d'Aménagement et de gestion des ressources naturelles de l'île de Timbagoun. Ainsi, elle a reçu les fonds suivants :

- 1<sup>ère</sup> avance de 40% de financement soit 7.790.670 F CFA (11876,8 €) le 09/08/05
- 2<sup>ème</sup> avance F CFA de financement (40%) soit 7 790 670 FCFA (11876,8 €) le 1e /04/06.

L'exécution du projet se faisait de façon correcte mais un détournement a été fait et le Président de l'APHN en a informé de façon responsable et correcte, à la fois le point focal, le Conacilss et le secrétariat exécutif du CILSS<sup>3</sup>. Au stade actuel, l'association avec la solidarité de tous ses membres a pu faire 6 versements pour éponger le déficit. La deuxième tranche ayant reçu des difficultés de trésorerie, le fond est reconstitué à 80% ce qui a permis à l'Association une reprise

<sup>3</sup> Lettre du 3 janvier 2007 adressée au Secrétaire Exécutif du CILSS ayant trait au détournement de fonds au préjudice du projet. Dossier en cours au niveau de la justice.

ses activités. Il serait donc judicieux que le suivi financier du programme IREMLCD / CILSS soit revu et mis à jour avec un recouplement des niveaux bancaires et comptables afin de permettre la continuité du projet car, l'Association désire avoir maintenant la troisième tranche du financement.

### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1. Action n° 1 et arboriculture : Reboisement et production de bois*

En fonction des résultats acquis au niveau de l'île et des expériences passées, le reboisement est une activité importante et pratiquement les plants d'eucalyptus et de neem sont exploitables en perchettes dès maintenant et en bois dans une ou 2 saisons. Le projet pourra produire du bois de service et de chauffe. Le reboisement est devenu une activité importante et hautement rémunératrice car les bois sont vendus entre 3.000 et 6.000 F CFA l'unité, ceci en fonction de la période.

Ainsi la production de bois est une activité pertinente qui permet de répondre aux besoins de consommation de bois de chauffe et de service.

L'arboriculture est une activité ancienne pratiquée au niveau de l'île. La production concerne les manguiers, les citronniers, les goyaviers, ... Là encore une fois que les plants ont grandi, la production est continue et ceci en fonction de la saison.

La fixation des berges rentre dans le même cadre. C'est une activité qui a donné de bons résultats et qui a permis la stabilisation des berges.

#### *3.2.2. Action n° 2 : Maraîchage*

Le maraîchage est une activité pertinente pour les communautés sahéliennes car, elle participe fortement à la résolution de la sécurité et à la diversification de l'alimentation au niveau **des ménages. C'est aussi une importante activité génératrice de revenus. Dans le cadre du projet, les terres sont propices à activités de production maraîchère. Ainsi, en fonction des spéculations, la production est continue toute l'année et des efforts importants permettent aux exploitants et exploitantes d'avoir de bons résultats et des revenus :**

- Plus de 50 femmes exploitantes maraîchères avec un revenu moyen de 15.000 à 20.000 F CFA par semaine, une cotisation journalière de 500 par jour pour la tontine des femmes et un apport d'environ 1.000 F CFA par semaine à l'association ;
- Environ 150 femmes revendeuses viennent se ravitailler sur l'île en condiments, produits maraîchers et autres productions diverses<sup>4</sup>. En moyenne chacune de ces à gagner femmes arrivent à avoir un gain journalier de 1.500 à 2.000 F CFA ;
- Environ 35 exploitants font de la riziculture, de l'arboriculture et du maraîchage.

---

<sup>4</sup> Plusieurs spéculations sont faites au niveau de l'île : céleris, persil, carotte, poireaux, poivrons, piment, haricot, aubergine, patate douce, navet, menthe, manioc, gombo, riz, arachide, courge, courgettes, sisal, fraise, ....

- Paiement de la redevance eau, qui est de 1000 à 1500 F CFA par arrosage à partir de la motopompe.

C'est dire que l'île fait l'objet d'une forte exploitation et que le maraîchage est un aspect très important des activités. Le maraîchage au niveau est une activité qui exige un assolement régulier et avec l'apport du compost, ça sera une activité continue.

### *3.2.3. Action n° 2 : Installation de la pépinière*

L'installation de la pépinière est annuelle et permet de répondre aux besoins de reboisement de l'île mais aussi des autres demandeurs de plants. Elle a permis de produire les 10.000 plants prévus.

### *3.2.4. Action N°4 : Compostage de la jacinthe d'eau*

Cette activité n'a pas encore démarrée mais une fois mise au point, elle devrait être une activité permanente. Cette action serait aussi innovatrice et permettrait de maintenir une activité permanente de lutte contre la jacinthe d'eau.

Le projet présente un aspect innovant à différents niveaux :

- L'exécution d'un tel projet en milieu péri – urbain sur un environnement souvent fragile et faisant l'objet de convoitises diverses ;
- La forme plurielle de la polyculture concernant les condiments, les légumes, les produits maraîchers mais aussi des cultures de contre-saison grâce au retrait des eaux d'inondation ;
- L'île de Timbagoun est un cas parmi tant d'autres sites éligibles dans ce sens qui longent la ville de Bamako, un exemple de rapprochement entre les producteurs et les consommateurs qui permet de résoudre de façon quotidienne les problèmes d'approvisionnement ;
- Un exemple de diversification pour les communautés de pêcheurs trop focalisées sur la pêche.

### **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour la parfaite exécution du projet et ceci à tous les niveaux, malgré le détournement qui a freiné les activités en attendant la mise la reconstitution des fonds. Pratiquement ceci n'a pas posé un gros problème de suivi et de transparence, car toutes les institutions ont été informées.

Au niveau de l'île, les groupements mis en place et les bénéficiaires qui ont un savoir faire en matière de reboisement et de maraîchage ont eu un encadrement technique rapproché. La coordination a fait son travail régulier de suivi, de contrôle et d'appui-conseil. Les moyens utilisés ont été plus efficaces et par rapport à la convention de financement, le maraîchage a donné d'excellents résultats dès le second financement. C'est l'activité de compostage et de lutte contre la jacinthe d'eau qui est restée en marge.

Cette activité doit être revue de façon globale par le projet avant sa clôture. Ceci permettra de tirer les leçons pour cette activité. L'exécution du projet a souvent souffert des problèmes de détournement mais la communication a fortement permis de traiter ce problème dans la transparence. Le projet a fait l'objet de 2 visites par l'équipe IREMLCD /CILSS de Ouagadougou et 3 visites par l'équipe nationale composée du point focal et du Conacils.

### **3.4. *Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les bénéficiaires, notamment les groupements féminins apprécient fortement les activités du projet dans le cadre du maraîchage et accessoirement du reboisement.

Dans le cadre de la production de bois et du maraîchage, on peut retenir le tableau synoptique suivant :

Niveau d'appréciation	Effets sur les ressources naturelles et la tenure foncière	Effets sur les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires	Observations / Remarques
<b>Pour le reboisement et la production de bois</b>			
<b>Membres et exploitants de l'association APHN, Exploitants forestiers de l'île</b>	Récupération et restauration des terres et des sols Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée à l'association APHN	Production du bois de chauffe et de services Vente et augmentation de revenus des membres Constitution de fonds de roulement des associations et groupements	Le reboisement est une réelle réussite au niveau de l'île. Il y a une véritable filière qui est entrain de se développer et dans ce cadre, le projet IREMLCD a aussi contribué.
<b>Exploitants forestiers de la commune II du district de Bamako Populations du district</b>	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune II du district de Bamako Disponible en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local du bois de chauffe et de service.	
<b>Pour la production maraîchère</b>			
<b>Bénéficiaires directs : membres de l'association, les femmes revendeuses de condiments</b>	Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations Accès des femmes aux parcelles de culture	Production maraîchère diversifiée, Apport dans le cadre de la sécurité alimentaire Activité génératrice de revenus des membres Apport à la constitution des fonds des associations et groupements	Le maraîchage apparaît comme une action à effet social double : apport à la sécurité alimentaire et activité génératrice de revenus.
<b>Populations des communes de Bamako (quartiers Sans Fil, Bozola, Magnambougou, Missira, Badalabougou, Niaréla, .....)</b>	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune Disponible en bois de chauffe et de service	Revenus redistribués au niveau des revendeuses Disponibilité des condiments et des légumes au niveau de la ville de Bamako	

### **3.5. *Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

Le Projet d'Aménagement et de gestion des ressources naturelles de l'île de Timbagoun a comme d'autres projets contribué au renforcement des capacités de l'Ong APHN. En effet, au niveau de l'Ong, on peut retenir :

- i) Le renforcement des moyens matériels et financiers pour l'exécution des diverses activités ;

- ii) Le renforcement des compétences techniques et organisationnelles de l'Ong, surtout son organisation au niveau local par rapport aux bénéficiaires ;
- iii) L'acquisition des compétences en matière de gestion financière, comptable et informatique des projets. L'Ong a pu à travers ce projet installer une bonne cohésion de travail pour l'exécution des projets, malgré la restructuration du personnel.

Au niveau des services techniques, surtout de la direction régionale de la conservation de la nature, le projet a permis un plus grand rapprochement avec les vraies préoccupations des populations utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles de l'île. Il a permis aussi de faciliter l'accès à la concession rurale des divers groupements féminins en rapport avec le processus de la décentralisation en cours.

Ce projet a fait l'objet d'une forte publicité pour l'association APHN, car une émission spéciale sur la télévision nationale a été faite sur le projet dans le cadre de son option pour la lutte contre la jacinthe d'eau.

### **3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Les activités de reboisement et de maraîchage sont bien compris et bien perçus par les bénéficiaires, notamment les principaux exploitants de l'île.

Le projet de reboisement et de maraîchage après la période de démarrage est en mesure de bien produire et de se prendre en charge. La pépinière aussi permet de générer les revenus. Dans le cadre des activités de l'île, on peut retenir les aspects positifs suivants :

- Forte production maraîchère et vente au niveau des divers marchés de la ville de Bamako, les plus importants sont : Médina coura, Dibida, Missira, Ntommikorobougou , Hamdallaye , Djicoroni para, Badalabougou et Lafiabougou.
- La fixation des terres grâce au reboisement permet l'amélioration du cadre de vie dans l'île (eco-tourisme possible au niveau de l'île).
- Les produits issus de l'exploitation des dix hectares (bois de chauffe, perches et perchettes) permettront d'aider l'approvisionnement de l'île et des communes de Bamako plus proche de l'île de Timbangoun.
- Le projet permettra la présence permanente sur l'île de 105 exploitants formés directement dans le cadre de l'agroforesterie et du maraîchage.
- Les femmes et les jeunes seront impliqués dans les activités, facteurs de pérennisation des activités
- L'activité de maraîchage permettra un apport alimentaire diversifié et complétera l'alimentation disponible
- La génération des sources de revenus pour les femmes et les jeunes par la vente des produits maraîchers et agro forestiers permettra de réduire la pauvreté.
- Epanouissement des communautés de pêcheurs par l'amélioration de leur revenu par la vente des produits maraîchers en plus du poisson.

L'exécution du programme IREMLCD/CILSS a permis aussi à l'Ong de se faire connaître à d'autres niveaux et d'avoir des opportunités de partenariat.

Pour les parties nationales (point focal et Conacilss) en dehors des problèmes financiers et de l'activité de compostage et de lutte contre la jacinthe d'eau, le projet de façon globale est une réussite. La création de la pépinière, le reboisement, le maraîchage, la formation, sont des actions bien ciblées, dont les recettes peuvent s'autofinancer. En effet, le travail est immense en terme de restauration des ressources naturelles, notamment forestières et en terme de résolution de la sécurité alimentaire.

## **4. Reproductibilité du Micro-Projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Le reboisement et le maraîchage sont des activités classiques bien maîtrisées par les bénéficiaires et qui demandent des moyens matériels et financiers au départ. Ces actions peuvent être reproduites sans difficulté par d'autres bénéficiaires, il s'agit surtout d'assurer l'encadrement et la formation. Partout les techniques de reboisement et de production maraîchère sont bien maîtrisées et bien appropriées par les bénéficiaires.

Les composantes du projet dans le cadre du reboisement et du maraîchage peuvent être reconduits sur d'autres terroirs. La création de la pépinière et l'arboriculture rentrent dans le même cadre. Cependant, une consolidation des actions en cours est demandée par certaines associations, ceci afin de permettre l'extension des périmètres de reboisement et de maraîchage.

### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Dans le cadre du reboisement, chaque groupement ou individu intervient de façon souveraine au niveau de son site sur le périmètre de reboisement et sur celui du maraîchage. Pour le reboisement comme pour le maraîchage, il y a un comité de gestion qui est mis en place et c'est celui qui travaille avec le projet dans le cadre des activités de reboisement. Ce comité est sous l'entière responsabilité de l'association APHN. Pour le maraîchage, il y a un autre comité mis en place et celui-ci travaille uniquement dans le cadre du maraîchage.

Dans l'ensemble ces divers comités arrivent à mobiliser les membres pour réaliser les travaux prévus. Quand un membre est absent ou non disponible, il doit rendre compte au comité et des fois, avec obligation de payer une contribution.

L'association APHN est responsable de la gestion globale de l'île, de la supervision des activités et des rapports avec les divers partenaires techniques.

### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Afin de pérenniser les actions, l'Ong dans le domaine de l'organisation et de la gestion des associations et groupements ciblés a demandé :

- La constitution de fonds de roulement à partir des cotisations et des redevances eau des membres pour la prise en charge des frais de gardiennage, d'entretien et de fonctionnement du groupe motopompe ;
- La constitution d'un fonds d'épargne à partir de 10 à 20% des recettes provenant de la vente du bois d'eucalyptus, d'une partie des recettes des produits maraîchers, de la vente des produits de l'arboriculture.

Ceci permettra à l'association et aux bénéficiaires qui ont hérité des équipements et matériels du projet d'avoir les moyens financiers de continuer les diverses activités. Pour la restauration des parcours dunaires, il s'agit surtout de travaux communautaires et la mise à disposition des équipements et matériels adaptés. En réalité, la restauration des pâturages dunaires est une action qu'il faille revoir entièrement sur le moyen et long terme. Au stade actuel, l'activité de restauration des pâturages dunaires n'est pas à reconduire.

#### **4.4. *Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales***

Le projet d'Aménagement et de gestion des ressources naturelles de l'île de Timbagoun ressort comme un exemple réussi d'aménagement des îles et des parcours de la vallée du fleuve. Il y a dans le cadre de l'aménagement du fleuve et de ses berges, plusieurs actions en cours. En plus, il y a plusieurs financements en cours dans la vallée du fleuve qui passent par les mêmes approches : i) restauration du couvert végétal ; ii) mobilisation de la société civile dans une approche décentralisée et de gouvernance locale ; iii) lutte pour la restauration du fleuve.

En tenant compte de la position pratiquement urbaine de l'île de Timbagoun (à l'intérieur du district de Bamako) le projet a une approche singulière : une orientation pour répondre aux besoins de condiments, de produits maraîchers, d'agrumes pour la ville avec des exploitants qui vivaient essentiellement de la pêche.

Le projet est donc bien en articulation avec les autres interventions. Au Mali, la mobilisation de la société civile est une forte réalité dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement, notamment pour les communautés de pêcheurs. En plus, tous les projets sont pris en compte dans le cadre du plan communal de développement économique et social et notamment les activités de GRN dans le plan d'action environnemental.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### **5.1. *Lutte contre la désertification***

Il est trop tôt de donner une valorisation environnementale des investissements dans le cadre des travaux au niveau de l'île de Timbagoun, mais dans l'ensemble les travaux de GRN et de LCD sont satisfaisants. Cependant on peut affirmer qu'avec les produits du reboisement, du maraîchage, de l'arboriculture, de la riziculture qu'il y a un retour financier en terme d'investissement. Malheureusement, il n'y a pas de données disponibles concernant le suivi de la vente des divers produits. Le bois d'eucalyptus<sup>5</sup>, les produits de l'arboriculture et ceux du maraîchage et des cultures diverses représentent en moyenne 250.000 à 300.000 F CFA de chiffre d'affaires par trimestre. Certaines spéculations de maraîchage rapportent à l'exploitant en

---

<sup>5</sup> D'après le président de l'association, le bois d'eucalyptus est vendu au niveau de la parcelle entre 500 à 600 F CFA le mètre linéaire. Pratiquement chaque plant rapporte un minimum de 6.000 F au bout de 2 à 3 ans.

moyenne 15.000 à 20.000 chaque quinzaine. C'est dire qu'avec une étude socio-économique fine sur les diverses spéculations, l'île de Timbagoun pourrait donner des indications plus fiables.

L'expérience du compostage de la jacinthe d'eau est fortement attendue et devrait faire de ce projet un modèle particulier. Car pratiquement le système d'assolement pourrait se faire in situ, au bénéfice de toutes les activités.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

Pour le moment, le projet a permis tant au niveau du reboisement que du maraîchage de générer des revenus. Cependant il y a un problème important de suivi et de collecte des données. Pour le projet dès maintenant il permet :

- i) L'accès aux revenus monétaires d'une cinquantaine de femmes exploitantes et 150 femmes revendeuses;
- ii) L'atteinte de la sécurité alimentaire des 105 habitants permanents de l'île et de leur famille ;
- iii) L'emploi d'une cinquantaine d'ouvriers agricoles.

Sur le plan social, le projet a été un exemple de diversification des activités et des revenus pour des populations qui ne pratiquaient que la pêche. Pour l'Ong APHN, le projet a été une occasion de forte publicité et de facilitation pour l'accès à la concession foncière.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Le programme IREMLCD a permis un réel renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'Ong APHN, qui est un partenaire d'encadrement de la zone. Parmi les constats, on peut noter :

- i) La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet ;
- ii) L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ;
- iii) Le renforcement des capacités de montage des projets, en relation avec les autres acteurs, la formation de l'encadrement en informatique et en gestion comptable et financière.

## **6. Enseignement et recommandations :**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Concernant les aspects techniques et organisationnels, le projet a été fortement marqué par le détournement intervenu après l'arrivée de la seconde tranche du financement. Avant ce grave incident, tout s'était déroulé sans problème. Avec courage, l'association a géré ce problème et a pu surmonter cette mauvaise passe. C'est dire que la gestion au niveau du projet doit encore être faite avec des compétences réelles, avec rigueur et suivi.

Il y a au niveau du projet des résultats qui montrent une efficacité écologique et économique et au niveau des exploitations une gestion individuelle remarquable au niveau des planches de maraîchage. Il y a aussi une dynamique collective au niveau de l'île et de l'APHN et c'est ceci qui a permis l'accès au statut foncier de l'île et l'amélioration des conditions sociales des exploitants.



Concernant le compostage de la jacinthe d'eau, cette activité, malgré une maîtrise théorique du sujet, mérite une véritable recherche action. En effet, pour le moment le projet n'a pas pu avancé au niveau de cette activité.

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

Pratiquement le dispositif mis en place était réaliste avec une bonne adéquation entre l'animation et la dynamique de responsabilisation et de mobilisation des bénéficiaires. Les autres aspects, rapportage et suivi-évaluation ont été satisfaisants et c'est essentiellement la mauvaise gestion qui a été à la base de l'arrêt du financement du programme IREMLCD.

Il serait judicieux de faire le point au niveau du projet afin de se prononcer sur sa continuité.

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet s**

L'APHN est une Organisation non Gouvernementale créée le 9 octobre 1997 sous le récépissé N°1040 MATS-DNAT (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité- Direction Nationale de l'Administration Territoriale). Cette association est fondée dans le District de Bamako et regroupe en son sein tous les pêcheurs du haut Niger selon le principe de l'adhésion volontaire et sans distinction de leur opinion religieuse, politique et de leurs groupes ethniques.

En réalité, les 105 exploitants de l'île ont été désignés par l'Association pour mener toutes activités relatives au projet. A cet effet, un groupement a été constitué pour mener les activités. C'est dire que dans le cadre de ce projet, l'Association joue un rôle de coopérative et sert de centrale de services et de gestion. Il est donc impérieux et important de faire une gestion plus professionnelle afin d'éviter les risques de mauvaise gestion.

## **7. Annexes :**

### **7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées**

- Projet : Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles sur l'île de Timbagoun
- Convention de financement N° 019/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Association des Pêcheurs du Haut Niger
- Bénéficiaires du projet : Population de l'île de Timbagoun et des quartiers avoisinants
- Période de la visite mission du 3 - et 4 juillet 2007

#### **3 – 07 - 2007**

- Arrivée à Bamako et visite aux point focal et au Conacilss

#### **4 – 07 - 2007**

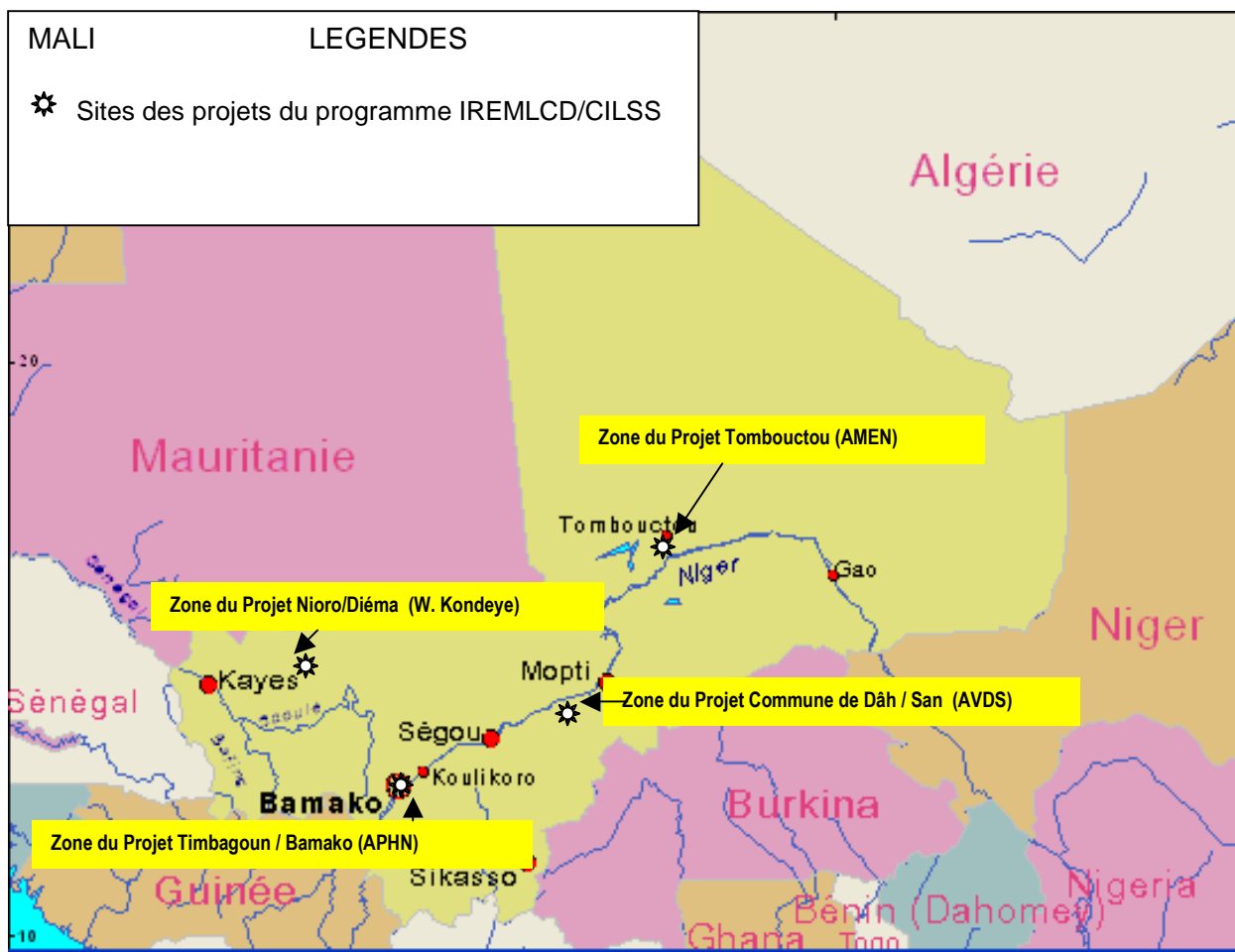
- Visite des réalisations de Timbagoun et entretiens avec les bénéficiaires ;

## 7.2. Liste des personnes rencontrées

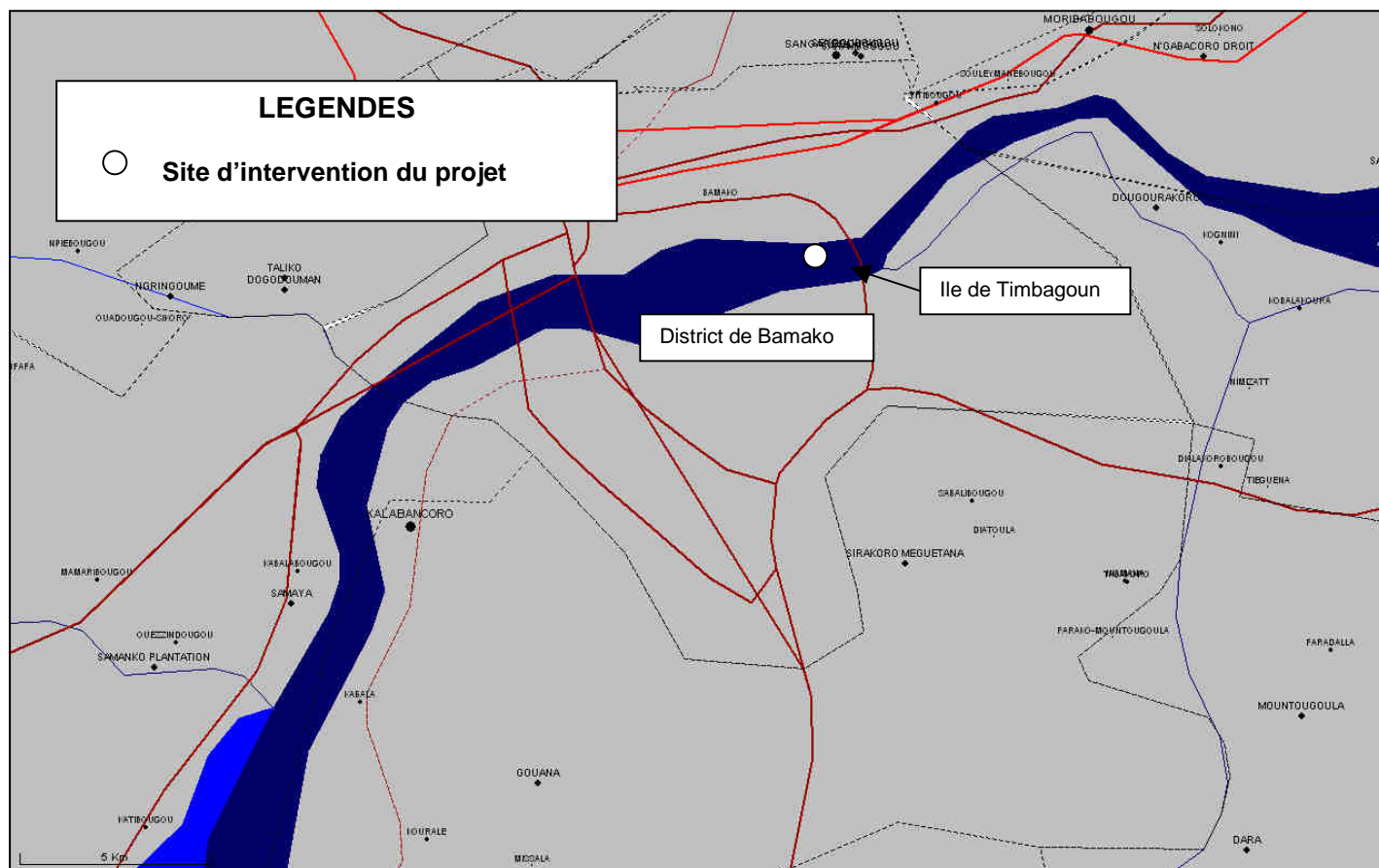
N° d'ordre	Prénoms Nom	Fonction Adresse
1	Toumani DEMBELE	Chargé du Programme IREMLCD / STP /CIGQE Bamako
2	Mamadou GAKOU	Secrétaire Permanent STP/CIGQE Bamako
3	Gaoussou DJIRE	Président APHN Bamako
4	Abdoulaye DJIRE	Membre APHN Bamako
5	Siaka COULIBALY	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
6	Adama COULIBALY	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
7	Djakaridia COULIBALY	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
8	Daouda COULIBALY	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
9	Massa KAMATE	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
10	Solo DIABATE	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
11	Ba TRAORE	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
12	Mama TRAORE	Membre APHN et exploitant de l'île de Timbagoun Bamako
13	Mme Fatoumata TRAORE	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
14	Mme Hawa TRAORE	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
15	Mme Ramata HAIDARA	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
16	Mme Konimba COULIBALY	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
17	Mme Kadiatou DOUMBIA	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
18	Mme Maimouna DIALLO	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
19	Mme Massaran TRAORE	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
20	Mme Korotimi BOUARE	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako
21	Mme Djeneba TRAORE	Membre du groupement des femmes Timbagoun Bamako

### 7.3. Carte des sites d'intervention

Carte : Sites des projets du programme IREMLCD/CILSS



Carte : Site de l'île de Timbagoun



#### 7.4. *Compte-rendu de visites et d'entretiens*

- Projet : Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles sur l'île de Timbagoun
- Convention de financement N° 019/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Association des Pêcheurs du Haut Niger
- Bénéficiaires du projet : Population de l'île de Timbagoun et des quartiers avoisinants
- Période de la visite mission du 3 - et 4 juillet 2007

##### 3 – 07 - 2007

- Séance de travail avec le cadre STP/CIGQE (Coordinateur du projet) : Survol des projets du programme IREMLCD et proposition du programme de la mission d'évaluation
- Visite de courtoisie au point focal, le Secrétaire Technique Permanent : Echange sur l'environnement institutionnel des projets du programme IREMLCD

##### 4 – 07 - 2007

- Visite des réalisations de Timbagoun (reboisement, riziculture, maraîchage, protection des berges, compostage, ...)
- Réunions et entretiens avec les hommes et les femmes exploitant l'île de Timbagoun

#### 7.5. *Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)*

Cadre logique :

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Production de bois</b>	Parcelles reboisées et production de bois de chauffe, de service et bois d'œuvre.	10 ha de surface de reboisement 0,50 ha de pépinière installée pour une
<b>Production agricole</b>	Production en arboriculture maraîchage	Surfaces emblavées en maraîchage (3.5-4ha), arboriculture (5ha en manguiers et agrumes,...)
<b>Installation pépinière 0,50 Ha</b>	Production des plants forestiers	production de 5 000 à 10 000 plants forestiers
<b>Production de compost à partir du ramassage et la collecte de la jacinthe d'eau (lutte mécanique).</b>	Le projet utilisera les compostières de 1,50mx2m x 1m soit un volume de 3m <sup>3</sup> , par creusement de 90 fosses (soit 30/an) et par construction de murette en ciment (15).	1 kg de la 2 <sup>e</sup> qualité du compost est vendu à 750 Fcfa. et le kilogramme de la 1 <sup>ère</sup> est vendu à 1250Fcfa.

Tableau bilan d'exécution des activités

Composantes/Rubriques (1)	Objectifs visés (1)	Quantité prévue pour l'ensemble du projet (1)	Quantité réalisée pour l'ensemble du projet	Taux de réalisation (%)
Mise en place de l'équipe de terrain	Equipe de 2 agents sur terrain	2 agents	2	100%
Installation d'une pépinière de 0,5 ha	Production de plants	Néant	--	0%
Reboisement	Production de bois	10. 000 plants	10 0000 plants repiqués	100%
Protection des berges	Limiter l'érosion des berges	1km 200	1000m	83%
Arboriculture	Production agricole	5 ha en agrumes et manguiers	5 ha	100
Maraîchage	Production agricole	3,5 ha produits maraîchers	3,5 ha	100%
Compostage	Production de fumure organique	90 fosses	-	
-Suivi	Suivi des activités du projet sur terrain	forfait	Suivis/Mois sot 1suivis	-

### 7.6. Compostage de la jacinthe d'eau et conditions d'utilisation du compost

**La méthode proposée est la suivante :**

- i) Préparation des fosses de réception : le projet utilisera des compostières de 1,50mx2m x 1m soit un volume de 3m<sup>3</sup> et creusera 90 fosses (soit 30/an). Elles seront stabilisées par construction de murette en ciment.
- ii) Collecte des jacinthes : cette activité sera exécutée par les membres de l'Association. Les bénéficiaires (les membres de l'Association) enlèveront à la main les pieds de jacinthes d'eau se trouvant sur les berges et dans le lit du fleuve sur tous les sites d'intense prolifération de la jacinthe. Pour ce faire le projet leur fournira des pirogues pour la collecte.
- iii) Choix des terrains pour le compostage. Le choix des emplacements se fera avec la convenance des bénéficiaires et les distances à parcourir par les charrettes et les pirogues pour le transport de la jacinthe et du compost.
- iv) Remplissage et compostage : il s'agit pour les bénéficiaires de produire du compost (la jacinthe sera mélangée à d'autres matériaux) utilisable dans le maraîchage et l'agriculture. La durée de production du composte est de deux mois. La jacinthe est mise dans la fosse et recouverte avec des boues de puisard et d'excrétas sur 10 à 15 cm d'épaisseur. Après une nouvelle quantité de jacinthe est ajoutée à la quantité précédente. Les feuilles d'arbres et d'herbes sèches servent à combler la fosse. Ensuite intervient l'arrosage. La fermeture de la fosse est faite à partir d'une feuille de tôle dont le milieu est troué ou bien la fermeture est faite avec du banco. Un grand bâton sert à malaxer le compost, c'est à l'aide du bâton qu'on se rend compte de la teneur en eau du mélange. S'il y a de l'eau la compostière reste fermée jusqu'à l'assèchement.

- v) Utilisation : le compost ainsi produit sera vendu à des maraîchers ou sera utilisé directement dans les champs, jardins des bénéficiaires. La vente directe du compost permettra une augmentation du revenu monétaire des populations et surtout des femmes. Le kilogramme de ce compost peut être vendu entre 750 et 1250 Fcfa (selon la qualité). D'autre part, son utilisation dans le maraîchage et dans la culture sèche, permettra une augmentation de la production maraîchère, et du coup permettra à l'augmentation des revenus.

#### **Conditions d'utilisation du compost :**

- Détermination du degré d'épuisement des sols selon les baisses de récolte obtenues : les parcelles les plus nécessiteuses seront alors ciblées
- Sensibilisation des populations en question par rapport au potentiel de fumure existant grâce aux jacinthes. Dans le but de toucher au moins 50% de la population par les activités d'information et de sensibilisation sur la lutte contre la jacinthe d'eau, le projet entreprendra des réunions au niveau des quartiers riverains de la commune II et au niveau des pêcheurs. A la suite de ces activités des volontaires mobilisés s'ajouteront à la population de Timbagoun pour lutter contre la jacinthe.
- Répartition du compost sur les parcelles retenues et suivi de l'impact et de l'efficacité.

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.11

Projet : « Production de bois et restauration des pâturages  
dunaires »  
Pays : Mali  
Porteur du Projet : AMEN

Noumou Diakité

Juillet 2007



## SOMMAIRE

1. Introduction.....	4
1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets.....	4
1.1. Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :.....	4
1.2. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	6
2. Nature et montage du projet de promotion de l'agroforesterie rurale féminine et de maraîchage dans la commune rurale de Dah.....	6
2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	6
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires.....	7
2.3. Cadre logique.....	8
2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires.....	11
2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues.....	12
3. Analyse des résultats :.....	13
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	13
3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	15
3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	15
3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet	16
3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	16
3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	17
4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions .....	17
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	17
4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	18
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	18
4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	18
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	18
5.1. Lutte contre la désertification .....	18
5.2. Réduction de la pauvreté .....	19
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet.	19
6. Enseignements et recommandations .....	19
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions.....	19
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	20
6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	20
7. Annexes : .....	20
7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	20

7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	21
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	22
7.4.	Carte des sites d'intervention du projet .....	23
7.5.	Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	24
7.6.	Tableaux et schémas détaillés.....	25
7.7.	Réalisations par rapport aux prévisions.....	25

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Mali, joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN). Il joue en plus un grand rôle dans le domaine du développement humain durable et dans le renforcement des capacités. Ainsi depuis sa création, son objectif est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ».

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une action du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS dont le projet de Promotion de l'Agroforesterie rurale féminine et du maraîchage dans la commune rurale de Dah (cercle de San). L'Ong AVDS (Association des Volontaires pour le Développement du Sahel) est promoteur et porteur du Projet de Production de bois et de restauration de pâturages dunaires. Ce projet a fait l'objet de la Convention de financement N° 021/CILSS-FFEM/2005 par le programme IREMLCD.

La présente évaluation intervient juste après le financement des 80% du financement du programme IREM/LCD fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

### 1.1. Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :

Depuis les événements du 26 mars 1991, le Mali a eu une 3<sup>ème</sup> république qui se caractérise par une politique dynamique intense basée sur trois options majeures :

- i) Pluralisme démocratique visant l'alternance au niveau du pouvoir ;
- ii) Décentralisation permettant un transfert effectif et la gestion du pouvoir au niveau le plus indiqué ;
- iii) La gouvernance démocratique permettant la participation de tous les acteurs à la vie commune, mais aussi l'alternance au niveau de la direction du pouvoir. Conformément à ces options et engagements, le Mali s'est engagé dans un vaste chantier de développement local et global qui intéresse l'ensemble des régions administratives et économiques.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali, comme tous les pays sahéliens, se trouve devant des difficultés importantes et majeures. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2002 constitue le cadre de référence unique pour toutes les actions d'appui au développement.

Le Mali est confronté à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs, à une pauvreté cause et conséquence de la dégradation de l'environnement et à des risques émergents liés à la diversification de son économie. Ainsi il a été élaboré un profil Environnemental dans le cadre d'une démarche participative, selon le processus suivant :

- Etat de l'environnement au Mali et enjeux majeurs
- Politique, stratégies et programmes en rapport avec ces enjeux
- Evaluation du lien entre environnement et pauvreté
- Formulation de recommandations, procédures et indicateurs en vue de l'intégration de l'environnement dans politiques et stratégies et le suivi des performances environnementales.

L'analyse de l'ensemble de la politique, des stratégies, des programmes d'action et du dispositif institutionnel en la matière a permis d'apprécier l'efficacité et l'efficacité du dispositif existant et en projet. Cette analyse a fait allusion : i) au passage en revue des politiques en matière d'environnement ; de la législation ; des projets et programmes en matière d'environnement sur la base d'entretiens avec des responsables de ces institutions, d'entretiens avec des acteurs concernés par ces politiques, et avec des représentants de la société civile (Ong) et de la collecte de données ; ii) une analyse comparative, à partir des données collectées, des objectifs annoncés ; des moyens mobilisés ; des résultats obtenus.

Le cadre institutionnel et légal en matière d'environnement porte aussi sur l'organisation des structures ; les systèmes de décision ; le rôle des différents acteurs (administration centrale et déconcentrée ; collectivités locales ; société civile) ; les moyens humains et matériels. Il tient aussi en compte la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et des acquis en matière de décentralisation.

La commune rurale de Dâh du cercle de San est située dans la région de Ségou, la quatrième région administrative du Mali. Elle est limitée : i) Au Sud par la commune rurale de Souroutouna ; ii) Au Nord par la commune urbaine de San ; iii) A l'Est par la commune de Yasso ; iv) A l'Ouest par la commune de N'Torosso. Le chef lieu de commune est le village de Dâh qui est situé à 25 km de la ville de San. La commune de Dâh est traversée par la route nationale RN 13 reliant San à Koutiala au Sud. La commune compte 27 villages où l'activité agricole est la plus dominante.

La commune est située dans la zone soudano sahélienne. Le relief y est plat. On y trouve trois grandes périodes climatiques dans l'année :

- i) la saison sèche et froide : d'octobre à février ;
- ii) la saison sèche et chaude : de mars et juin
- iii) la saison des pluies de : juillet à novembre.

Les eaux de surface sont quasi inexistantes. Toutefois les mares stagnantes et tarissables se constituent pendant la saison des pluies. Fortement composée d'arbres à feuilles caduques, la végétation se décime à cause de la recherche intensive du bois de chauffe, de la pratique des feux de brousse et des défrichements. La faune y est rare car il n'y a plus de forêt dans la commune.

Dans le temps l'environnement était mieux exploité et protégé mais maintenant les eaux de surface sont quasi inexistantes. Pour résoudre ces problèmes soulevés à la suite d'une enquête socio-économique faite dans la région, les populations ont cité beaucoup des problèmes auxquels ils veulent bien des solutions (aménagement des plaines, adduction d'eau, plantation d'arbres dans les champs, périmètres maraîchers pour les femmes, construction d'écoles et des dispensaires, etc.).

C'est dans ce cadre qu'a été conçu le projet le projet de promotion de l'agroforesterie rurale féminine et de maraîchage dans la commune rurale de Dah. Au Mali, la société civile jouant un rôle et étant présente un peu partout, c'est l'Ong AVDS qui s'est engagé à San dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

### ***1.2. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec prise de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet.

La mission de terrain a coïncidé aux premières pluies et aux premières semailles, elle était guidée par l'animateur du projet et le l'agent d'appui du service local de la conservation de la nature, ayant la charge du projet. Ainsi, il a été souvent difficile de faire tous les entretiens suivants les guides conçus à cet effet. En fait, le projet n'ayant intervenu que dans 5 villages, la mission a jugé utile de visiter toutes les réalisations et de faire les entretiens avec les bénéficiaires en fonction de leur disponibilité dans les villages concernés. Dans certains cas, elle s'est rendue dans les champs afin d'avoir de rencontrer certains responsables des divers comités de village.

La rencontre avec la coordination du projet a été difficile. Elle n'a pas fait le déplacement sur le terrain. Ainsi la mission a surtout travaillé avec le coordinateur de terrain du projet et le responsable technique du service local de la conservation de la nature. Ces deux cadres sont au niveau du projet les principaux interlocuteurs des villages bénéficiaires.

## **2. Nature et montage du projet de promotion de l'agroforesterie rurale féminine et de maraîchage dans la commune rurale de Dah**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Le projet est né de l'initiative de la représentation nationale de l'Ong AVDS à Bamako, qui a exploité les informations concernant les modalités de conception et de mise en œuvre du programme IREMLCD / CILSS (Lettre N°173 /MDRE / STP-CIGQE du 1<sup>er</sup> août 2002 et lettre N°976 / MDRE / DNAMR du 7 août 2002). Certains responsables de l'Ong étant

ressortissants du cercle de San et particulièrement de la commune de Dah, le projet a été conçu dans ce cadre avec l'apport des cadres du niveau local et l'appui des services techniques concernés, notamment ceux de la conservation de la nature et de l'agriculture.

La première monture du projet a été envoyée par les voies officielles au CILSS en 2003. C'est en septembre 2004 que la réponse positive du CILSS a été accordée et après plusieurs modifications le projet a eu le financement en 2005. Dans l'ensemble du processus, le point focal, le Conacilss et les services techniques partenaires ont été impliqués.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

Le village de Dâh a été fondé par les Traoré venus de Sikasso vers 1870 bien après la dispersion du Mandé. Le village est le fief des dignitaires Traoré qui dominaient la région. Le nom de Dah dériverait de « daga » qui signifie en bamanan lieu d'implantation. Le village de Dah était le chef lieu du royaume de Dadougou. Ainsi, il a rayonné sur plusieurs villages et mit son hégémonie sur plusieurs villages y compris celui de San qui a été créé sous son autorité. Les villages du présent projet sont d'anciennes colonies relevant de longue date de l'administration de l'ex chef de canton du Dadougou. Ces populations ont un grand passé historique, culturel et économique qu'ils comptent consolider dans le cadre de la nouvelle commune rurale.

La commune compte 10 496 habitants repartis sur 27 villages. Les principaux groupes sont : les bambara ; les minianka ; les bobos et les peulhs sédentaires. La population se caractérise par le phénomène très important de la migration dans la région, dû à la sécheresse. Les villages retenus dans le cadre du projet sont les suivants :

Tableau : Villages de la commune de Dah retenus dans le projet

<b>N° d'ordre</b>	<b>Village</b>	<b>Population</b>
01	Dâh	902
02	Dombala	277
03	Nougoussou katala	675
04	Dasso Noupesso	738
05	Cinzana bambara	1 077
06	Toura Marka	457
07	Tamaro	830
08	Fiankasso Noupabougou	620
09	Djiguiyara	280
10	Amadibougou	159
TOTAUX		6 015 habitants

L'économie repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources de la forêt et le petit commerce. Les productions agricoles sont en deçà des besoins des populations à cause de la dégradation des sols de la grande occupation humaine mais aussi du caractère archaïque et peu productif des techniques culturales. Les produits de cueillette comme le karité, la landolphia, le kapok, le raisin sauvage et le néré sont en train de perdre en intensité.

Le projet a sélectionné les bénéficiaires en fonction de leur zone d'intervention, de leur engagement commun au niveau de la même commune et de leur complémentarité socio-historique.

### 2.3. Cadre logique

Le but du projet est la lutte contre la désertification par l'aménagement des périmètres maraîchers et des bosquets villageois au niveau de la commune au profit des groupements féminins. Les objectifs du projet sont :

- la promotion des activités de maraîchage au niveau de la commune de Dâh dans 10 villages afin de lutter contre la malnutrition des enfants et de créer des sources de revenus pour les femmes ;
- la promotion de l'agroforesterie rurale féminine à travers la formation et la démonstration sur le périmètre agro – forestier,
- la diminution de l'utilisation du bois en allégeant les charges des femmes dans la coupe, le transport, la transformation des produits forestiers (vulgarisation des foyers améliorés)
- la valorisation des ressources et produits forestiers (karité et autres) avec une forte responsabilisation et une implication des femmes.

A terme, les femmes tirent profit de l'exploitation des ressources forestières. Elles sont capables de faire le plaidoyer utile pour les activités du projet. En plus elles jouent un rôle d'éducatrice vu qu'elles sont en général avec les enfants celles qui assurent la pérennité des actions dans les différents villages.

Tableau du cadre logique du projet :

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de départs
1. Faire la promotion du maraîchage et la production des plants au niveau du périmètre de Dâh	Présence de 10 ha exploités pour le maraîchage, la production de plants au niveau de la commune de Dâh et des autres villages de la commune (1 ha par village).	0 périmètre exploité dans le cas de gestion des ressources naturelles au niveau de la commune.
2. Création de sources de revenus pour les femmes au niveau du village.	Au moins 100 femmes et hommes exploitants (es) au niveau des périmètres maraîchers.	0 personne exploitant encadré dans le cadre d'un projet agro- forestier.
3. Promotion de l'agroforesterie rurale féminine à travers la formation et la démonstration Faire le plaidoyer dans le cadre de la promotion des activités du projet.	Au moins 400 femmes formées dans le cadre du projet.	0 femme formée dans le cadre du projet.
4. Diminuer l'utilisation du bois au niveau de la commune.	Appuyer les femmes avec des fourneaux améliorés Vulgariser la confection des foyers en banco La coupe de bois a diminué d'au moins 50%	0 fourneau amélioré dans le cadre du projet
5. Impliquer au moins 80% des femmes à la gestion orientée des ressources de la forêt et aux activités de reboisement dans la commune	Au moins 80% des femmes sont effectivement impliquées dans les activités du projet.	0% des femmes sont impliquées dans les activités orientées d'exploitation et de gestion des ressources forestières.
6. Créer les périmètres agro- forestiers au niveau de la commune de Dâh, reboiser les champs et les villages, soutenir les activités du projet par des séances de sensibilisation dans les villages Soutenir les actions par des séances de plaidoyer avec les femmes et les jeunes	Présence effective de 10 périmètres d'un hectare aménagé et doté de puits pour l'agroforesterie Des champs sont effectivement délimités et les villages reboisés.	2 périmètres dotés de puits pour l'agroforesterie et le maraîchage au niveau de la commune. 0 puits dans le cadre du projet

Les activités du projet visent les aspects suivants :

- **Aménagement des périmètres maraîchers et forestiers**

Pour les activités de maraîchage 3 ha de terres seront aménagés à Dâh pour les femmes et les jeunes. Les expériences seront partagées avec les populations environnantes. 1 hectare servira pour le maraîchage et 2 hectares pour l'agroforesterie. Pour une meilleure gestion du projet un comité de gestion sera mis en place pour les bénéficiaires. Les périmètres agro forestiers aménagés, fourniront à leur niveau des plants de néré, de karité, de balanzan et de soja. Pour mieux situer la stratégie, le projet a retenu les activités suivantes sur le périmètre de 3ha du village de Dâh pris comme village pilote :

- i) Dans le domaine du maraîchage, le périmètre témoin de Dah sera doté d'un puits à grand diamètre. Les bénéficiaires choisiront 60 personnes volontaires selon leur aptitude. Ils éliront un comité de gestion et exploiteront le périmètre maraîcher. Une caisse forfaitaire sera mise en place par les exploitants et qui sera alimentée par un taux également forfaitaire après chaque campagne de maraîchage. L'exploitation du périmètre maraîcher sera individuelle et chacun gardera le fruit de son travail. Les exploitantes, les exploitants, les jeunes scolaires seront formés en technique maraîchère et à un système de gestion simple par encadrement.

Deux campagnes d'exploitation sont prévues (1 une campagne en saison fraîche : tomate ; épinard ; pomme de terre ; 1 campagne en saison hivernale : gombo ; maïs ; arachide et autres cultivars locaux qui alimentera la caisse des femmes. Durant tout le processus, le transfert de compétence accompagnera les différentes activités. La dynamique du groupe fera ressortir les différents leaders qui seront suivis et retenues comme formateurs villageois et qui permettront de répliquer cette expérience pour 9 autres périmètres des autres villages pris en charge par le projet ;

- ii) .Concernant la pépinière : Le périmètre de Dah fournira des plants de néré, de karité, de balanzan (*acacia albida*) et de rônier pour le reboisement des champs. Il servira aussi pour l'éducation des jeunes scolaires et non scolaires et la commune en matière d'agroforesterie et de maraîchage avec l'implication des maîtres d'écoles du village de Dâh.
- iii) La gestion : Les périmètres seront gérés des comités de gestion. Pour plus d'efficacité et d'efficience, l' AVDS et le groupement procéderont au parcellement de chaque unité de production, en rapport avec les services techniques. L'attribution de la parcelle est du ressort du comité de gestion désigné en assemblée générale par toute la communauté sur la base de critères objectifs et clairs et sous l'égide du conseil de village. L'exploitation de la parcelle, est sujette à l'acceptation d'un contrat moral sous-tendu par le paiement à la caisse associative d'une redevance proportionnelle à la production. L'agent de suivi est sollicité pour de telles évaluations pour dissiper toute complaisance. Les associations et groupements de femmes et de jeunes bénéficiaires seront responsabilisés pour la production de plants, une fois les semences octroyées. Ils mettront en place une caisse associative, véritable entonnoir de tous les bénéfices tirés de la vente des plants et des prestations de services traditionnelles. Ceci permettre d'assurer à coup sûr la continuation des activités du projet, une fois le financement extérieur terminé.

La production et la vente de plants d'essences agro forestières, sont des activités lucratives et un créneau porteur pour les jeunes du village pendant les périodes dites d'inaction forcée et pendant lesquelles l'exode de cette couche est plus accentué. Les terres support de production, sont une propriété des autorités traditionnelles et municipales. Ces dernières acceptent volontiers de céder les terres dans le cadre du futur projet. Les sites des futures implantations agro forestière et



horticole ne feront l'objet d'aucune source de conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles ou d'une incapacité physico-chimique marquée à la productivité.

- **Aménagement des bosquets villageois**

Cette activité permettra la production et la plantation d'arbres au niveau des 10 villages de la commune. En plus du périmètre spécifique de Dâh, neuf autres villages et Dâh village, aménageront chacune un hectare doté de puits pour la production et la plantation d'arbres. En plus les bénéficiaires dans chaque village choisiront entre eux des chefs de famille dont les champs seront reboisés et délimités par les plants de rôniers, de karité. Les parcelles au niveau des villages serviront toujours de champs de démonstration et d'animation pour les jeunes et les femmes.

L'entretien du petit matériel incombera aux acteurs locaux notamment les exploitants agro forestiers bénéficiaires des investissements à la base. En effet, chaque exploitant et chaque exploitante du périmètre est responsable du matériel octroyé en terme de maintenance, l'association ou le groupement servant de courroie de transmission et de garant entre AVDS et les exploitants membres de la dite organisation villageoise.

Chaque bénéficiaire payera une redevance sur la production pour soutenir l'entretien et l'achat futur de nouveaux matériels ainsi que le renouvellement des pépinières à la fin du financement extérieur. Cette redevance est également gérée par la caisse associative.

- **Foyers améliorés**

Le projet mettra à la disposition des femmes 400 foyers améliorés et contribuera à la construction de foyers en banco au niveau de la communauté des femmes.

- **Presse à karité**

Le projet fera l'introduction d'une technologie nouvelle au niveau de la communauté : la presse à karité. Cette presse sera gérée par un groupe de gestion. Une partie des bénéfices tirés de la vente du beurre de karité servira à la maintenance de la presse. Dans ce cadre environ 15 femmes ont été formées dans le cadre de la maîtrise des presses à karité.

- **Formations**

Il s'agira de former au moins 400 personnes, femmes et jeunes pour des activités de lutte contre la désertification dans la commune et dans le cadre du maraîchage dans le village de Dâh. Les activités du projet commenceront après les séances de formation et de mobilisation des populations. Les séances de démonstration consisteront à montrer aux femmes et aux jeunes de nouvelles techniques d'exploitation des ressources naturelles et de les appliquer sur le terrain. Le périmètre agro forestier de Dâh servira de lieu de formation et de démonstration pour l'agroforesterie rurale féminine.

Une formation sur la construction des foyers améliorés sera menée. Elle visera également à sensibiliser les participants sur la nécessité de gérer le bois de chauffe en adoptant par exemple des conventions locales. A terme, en fonction de la pression sur les RN, le projet veut sensibiliser et motiver la majeure partie de la population à la gestion des ressources de la forêt avec une implication des femmes à 100%

Les supports de formation seront mis à la disposition des populations et des agents. Des IEC seront organisées par l'équipe du projet dans l'optique de vulgarisation des activités. Des séances de plaidoyers faites par les jeunes scolaires et les femmes attireront l'attention des populations

pour un changement de comportement et amener davantage à adopter des comportements favorables à la sauvegarde de l'environnement et à la lutte contre la désertification. La confection de dépliants et d'affiches au niveau des écoles accompagnera le mouvement.

#### 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

### FONCTIONNEMENT

Désignation	Prix unitaire	Quantité	IREM/LCD	ONG	POPULATION
<b>PERSONNEL</b>					
-Coordinateur	150 000	36 mois	5 400 000		-----
-Agent de terrain	80 000	36 mois		2 880 000	-----
<b>LOGISTIQUE</b>					-----
-Moto Yamaha	1 200 000	1	1 200 000		-----
-Carburant	500	1010 litres	-----	505 000	-----
-Huile	400	36 litres	-----	14 400	-----
-Entretien	15 000	1	-----	15 000	-----
<b>Sous/Total</b>			<b>6 600 000</b>	<b>3 414 400</b>	
<b>Total général fonctionnement</b>					<b>10014400 F CFA</b>

### INVESTISSEMENT

Désignation	Prix unitaire	Quantité	IREM/LCD	ONG	POPULATION
<b>moyen d'appui</b>					
-puits à gr diamètre	1 350 000	10	13 500 000		
-foyers améliorés	5 000	10	50 000		
-presse à karité	1 000 000	1	1 000 000		
<b>Reboisement :E=3/3 Pour 16 ha</b>					
- Terminalia mentali	250	4444	-----	-----	1 111 000
- Gmelina	250	4444	-----	-----	1 111 000
- Neem	250	4444	-----	-----	1 111 000
- Eucalyptus	250	4444	-----	-----	1 111 000
<b>Maraîchage</b>					
-Pomme de terre	30 000	4 caisses			120 000
-Tomate	5 200	10 boîtes			52 000
-Gombo	6 000	10			60 000
-Oignon	5 000	10			50 000
-Epinards	4 000	10			40 000
-Choux	1 000	10			10 000
-Salade	1 500	10			15 000
-Papaye	1 500	10			15 000
<b>Sous total</b>			<b>14 550 000</b>		<b>4 806 000</b>
<b>Total investissement I</b>					<b>19 356 000 Fcfa</b>
<b>Périmètres</b>					
-Cornières de 6 m	6 000	40 x 10 10	2 400 000		
-Fil de Fer de 5kg	600	8 x 10	6 000		
-Grillage rouleaux	45 000	100h/j	3 600 000		
-Nettoyage et labour des périmètres	1 500				150 000
- Sécateurs		5x10 v			
- couteaux	4 000	5x10 v	200 000		
- Scies	3 000	10 v	150 000		
- Pelles	10 000	5x10	100 000		
- Pots en plastique	6 000	stock	300 000		
- Arrosoirs	-----	10x10	-----		250 000
- Brouettes	5 000	5x10	500 000		
- Pics	30 000	5x10	1 500 000		
- Pioches	3 000	10x10	150 000		
- Binettes	1 000	20x10	100 000		
- Poulie et supports	500	1x10	100 000		
- Bassin réservoir d'eau	30 000	1x10	300 000		
	200 000		800 000		1 200 000
			(4 bassins)		(6 bassins)

<b>Appui aux activités IEC</b>	1 000 000	2		2 000 000	
-Atelier formation foresterie, foyers améliorés et maraîchage	500 000	2		1 000 000	
-Appui mobilisation sociale -Appui communication	500 000	2		1 000 000	
<b>S/Total</b>			<b>10 306 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 600 000</b>
<b>S/Total investissement</b>	<b>15 906 000 Fcfa</b>				
<b>Coût total (Fcfa)</b>			<b>31 456 000</b>	<b>7 414 400</b>	<b>6 406 000</b>

### RECAPITULATION GLOBALE

Désignation	Francs cfa	Euros	Ratio
Montant Global	45 276 400	69 124	100%
IREMLCD	31 456 000	48 024	69%
AVDS	7 414 400	11 320	17%
Populations	6 406 000	9 780	14%

#### 2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

Comme expliqué plus haut des groupes de gestion seront mis en place pour gérer les périmètre maraîcher et de reboisement ainsi que la presse à karité. Pour les périmètres, les associations et groupements de femmes et de jeunes bénéficiaires seront responsabilisés pour la production de plants. Une fois les semences octroyées, ils mettront en place une caisse associative, véritable entonnoir de tous les bénéfices tirés de la vente des plants et des prestations de services traditionnelles. Ceci permettra d'assurer à coup sûr la continuation des activités du projet, une fois le financement extérieur terminé.

Les responsables administratifs et les autorités municipales seront consultés pour renforcer les activités du projet au niveau des villages bénéficiaires. Leur appui conseil et leur soutien serviront pour la bonne exécution du projet.

Du point de vue technique, c'est le service local de la conservation de la nature qui est l'autorité de tutelle directe du projet. Il est directement consulté et associé à toute l'exécution du projet. L'ong AVDS et le SCN continueront, tout au long du projet, à appuyer les organisations des producteurs et les associations socio- professionnelles de la zone du projet pour qu'elles jouent pleinement leur rôle dans la gestion des ressources naturelles.

L'Ong AVDS travaillera avec 1 coordonnateur et deux techniciens agro forestiers ayant des compétences en la matière en utilisant une méthode auto promotionnelle et participative.

- 1 Coordinateur fera des visites périodiques sur le terrain pour surveiller les activités.
- 1 technicien forestier veillera à l'exécution des activités de foresterie
- 1 technicien agronome veillera à l'activité de maraîchage et vulgarisation

Le Coordinateur sera responsable de l'envoi des rapports trimestriels d'exécution technique et financière à l'IREMLCD / CILSS ainsi que les pièces comptables justificatives. L'ONG travaillera avec une équipe ayant des expériences en la matière en tenant compte des problèmes écologiques des villages.

Les partenaires techniques de l'ONG/ADVS sont responsables du contrôle, suivi et l'évaluation. L'évaluation est faite chaque semestre sur la base des résultats atteints dans le cadre de la planification des activités du projet. Les intervenants sont :

- i) Les services techniques ;
- ii) Les responsables locaux,
- iii) Les bénéficiaires au niveau local.

### 3. Analyse des résultats :

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

Par rapport à la convention de financement, les résultats attendus sont loin d'être atteints. Ainsi, les divers villages attendent encore du projet les promesses faites. Les divers bénéficiaires ont répondu massivement lors de la mobilisation au niveau des divers chantiers. Le tableau suivant donne une idée des réalisations par rapport aux prévisions :

Tableau : Réalisations par rapport aux prévisions

Activités	Prévisions	Réalisations	Observations/ Remarques
<b>Promotion du maraîchage et production de plants</b>	- 10 ha de maraîchage soit 1 ha par village - 10 puits maraîchers dont 1 puits par village - 1 pépinière centrale dans le village de Dah - 10 ha de reboisement soit 1ha	- 2,5 ha de périmètre maraîcher avec grillage (soit 1 ha à Dah et 0,5 ha dans 3 autres villages) - 4 puits réalisés et 3 non achevés - Haie vive d'acacia senegal au niveau de 2 périmètres - 3 ha de rônier en plants soit 1ha par village	De façon globale, les réalisations sont de l'ordre de 30% loin des prévisions et des villages attendent les promesses du projet.  Les puits sont inachevés et n'ont pas d'eau en saison sèche.
<b>Formation des exploitants (es) des périmètres maraîchers</b>	- 100 femmes et hommes exploitants (es) formés au niveau des périmètres maraîchers.	Aucune campagne maraîchère n'a été faite pour permettre la formation	A cause du problème d'eau au niveau des puits, le maraîchage n'a pas pu démarrer.
<b>Formation et démonstration en agro-foresterie des femmes des villages retenus.</b>	Au moins 400 femmes formées dans le cadre du projet.	Aucune formation n'a été faite.	Les femmes comme les hommes attendent la formation en agro-foresterie
<b>Vulgarisation des foyers améliorés</b>	- Appui en fourneaux améliorés - Vulgarisation et confection des foyers en banco - Construction de 400 foyers améliorés - Diminution de la coupe de bois d'au moins 50%	Néant	Le projet n'a rien fait en matière de vulgarisation en foyers améliorés.
<b>Implication des femmes dans la gestion du projet</b>	- Au moins 80% des femmes sont effectivement impliquées dans les activités du projet.	70% des femmes des villages concernés sont impliquées dans les activités du projet	Effectivement les femmes sont disponibles et participent aux activités du projet, surtout le maraîchage.
<b>Valorisation des produits forestiers dont le karité</b>	- Installation d'une presse de Karité dans le village de Dâh	Néant	La presse à Karité est vivement attendue et 15 femmes ont été formées dans ce cadre par le projet de plate forme multifonctionnelle.

Ainsi, par rapport aux prévisions, au niveau des périmètres maraîchers comme au niveau des autres réalisations, les villages bénéficiaires ne sont pas satisfaits. Le tableau suivant donne une idée des réalisations par village et de celles en attente.

Tableau : Réalisations par rapport aux prévisions

Nom du village	Réalisations	Attentes des bénéficiaires (réalisations encore attendues)
<b>Toura Marka</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 périmètre maraîcher d'1/2 ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal</li> <li>- 1 puits maraîcher inachevé</li> <li>- 1 ha de plants de rônier</li> <li>- 1 pépinière de 2000 eucalyptus, 500 plants de baobab, 250 plants de néré et 400 plants de diverses espèces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 1ha</li> <li>- Puits à achever afin d'avoir une nappe suffisante</li> <li>- Formation des femmes et des hommes en maraîchage</li> <li>- Vulgarisation de foyers améliorés</li> </ul>
<b>Dâh</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 périmètre maraîcher d'1ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal</li> <li>- 1 puits maraîcher inachevé</li> <li>- 1 ha de plants de rônier</li> <li>- 1 pépinière saccagée par les animaux, reliquat de pots et de quelques plants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 2ha</li> <li>- Puits à achever afin d'avoir une nappe suffisante</li> <li>- Formation des femmes et des hommes en maraîchage</li> <li>- Vulgarisation de foyers améliorés</li> <li>- Presse à karité</li> </ul>
<b>Cinzana Bambara</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 pépinière avec 2500 plants d'eucalyptus et 3000 plants divers (baobab, moringa, néré, ....)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 périmètre maraîcher d'1ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal</li> <li>- 1 puits maraîcher fonctionnel</li> <li>- 1 ha de plants de rônier</li> <li>- 1 pépinière fonctionnelle en maraîchage</li> <li>- Vulgarisation de foyers améliorés</li> <li>- Presse à karité</li> </ul>
<b>Tamaro</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 périmètre maraîcher d'1/2 ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal</li> <li>- 1 puits maraîcher inachevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 1ha</li> <li>- Puits à achever afin d'avoir une nappe suffisante</li> <li>- Formation des femmes et des hommes en maraîchage</li> <li>- Vulgarisation de foyers améliorés</li> </ul>
<b>Djiguiyara</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 périmètre maraîcher d'1/2 ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal</li> <li>- 1 puits maraîcher fonctionnel</li> <li>- 1 ha de plants de rônier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 1ha</li> <li>- Formation des femmes et des hommes en maraîchage</li> <li>- Vulgarisation de foyers améliorés</li> </ul>

Ces diverses données en terme de résultats prouvent que le projet a été assez loin des prévisions et des engagements au niveau des divers villages. Ceci repose fortement la réalité de l'exécution de ce projet de façon interne car les centres de décisions sont assez loin des préoccupations des bénéficiaires (San est à 450km de Bamako et le coordinateur principal du projet est basé à Bamako).

### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1. Action n° 1 : Maraîchage à partir des périmètres maraîchers.*

Le maraîchage est activité pertinente pour les communautés sahéliennes car, elle participe fortement à la résolution de la sécurité et de la diversité alimentaires dans les ménages. C'est aussi une importante activité génératrice de revenus. Dans le cadre du projet, des efforts ont été faits par les diverses communautés mais en première année, le problème d'eau est devenu crucial car les puits faits étant inachevés, ceci n'a pas permis de faire l'activité.

Les bénéficiaires ont été obligés de garder leurs semences pour la prochaine campagne. Les dix villages de la commune de Dâh, étant situés dans la zone péri-urbaine de San et non enclavés, la production maraîchère est une très grande opportunité et permettra rapidement aux femmes d'améliorer leurs revenus.

#### *3.2.2. Action n° 2 : Création de pépinière – Reboisement et Production de bois :*

Dans la commune de Dâh, le bois de chauffe et de service commence à se raréfier. Au niveau de chaque village, il y a des dépôts importants de bois de chauffe appartenant aux femmes. Ainsi, chaque femme mariée est obligée de stocker des stères de bois pour maintenir sa sécurité dans le ménage car elle doit assurer la cuisine quotidienne dans son foyer.

Ainsi la création de pépinière pour avoir des plants afin de reboiser et produire du bois de chauffe et de service est une opportunité bien identifier par le projet. En réalité, cette action mérite une forte consolidation et une réorientation afin que les résultats soient plus importants.

#### *3.2.3. Action N°3 : Plantation de rôniers dans le cadre de l'agroforesterie.*

Les villages de la commune de Dâh avaient des peuplements en rôniers très importants et actuellement sauf quelques villages ceux-ci sont entrain de disparaître à cause de la surexploitation des jeunes pousses qui sont consommées ou vendues pour l'alimentation humaine. Dans le domaine de l'agro-foresterie, ces peuplements de rôniers jouent un rôle très important en assolement et en fertilisation des sols. Il est donc judicieux d'associer la plantation des rôniers<sup>1</sup> dans les champs de culture.

En zone soudano sahélienne, la plantation de rôniers dans le cadre de l'agro-foresterie est une innovation car cette technique n'est pas vulgarisée en grande nature car elle rentre dans l'approche recherche-action. Cependant, il est bon d'apprécier l'activité à moyen et long termes car la croissance du rônier n'est pas rapide. Dans le cadre d'un projet de 2 ans, cette action est difficilement appréciable en terme d'impact et d'effet sur l'environnement.

### **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour l'exécution des activités du projet mais il y a des écarts très importants entre les prévisions et les réalisations. En plus, certaines activités très importantes (vulgarisation des foyers améliorés) ou des investissements prévus (presse à karité) sont toujours attendus. Il y a au niveau du projet des problèmes importants de disparité entre les centres de décisions et les préoccupations des bénéficiaires.

---

<sup>1</sup> Pour environ 1 ha de champ en culture il est retenu l'implantation d'environ 400 rôniers.

Dans le domaine de l'appui conseil en matière de protection de l'environnement, un acquis très important existe grâce à la forte disponibilité des cadres du service local de la conservation de la nature. Cet état de fait demande une normalisation par un protocole de collaboration qui fera la part des choses entre l'engagement du projet et l'apport du service technique en tant que structure d'encadrement de l'Etat.

Il est difficile de situer le niveau d'efficience des moyens utilisés car il y a trop d'activités qui sont en attente pour l'exécution et le suivi fait énormément défaut, l'évaluation n'ayant pas pu apprécier les rapports et documents de suivi. Pratiquement les activités sur le terrain sont à l'arrêt en dehors du suivi fait par les bénéficiaires eux-mêmes. L'exécution du projet a souvent souffert des problèmes de communication entre les bénéficiaires et la coordination du projet logée à Bamako. Le projet a fait l'objet d'une seule visite par l'équipe IREMLCD /CILSS de Ouagadougou en rapport avec le représentant du point focal.

### **3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet**

Les bénéficiaires, notamment les groupements villageois, masculins et féminins apprécient fortement les activités du projet dans le cadre du reboisement et du maraîchage. Ces divers bénéficiaires attendent le démarrage des activités de fabrication des foyers améliorés et la mise en marche de la presse à karité.

Dans le cadre de la production de bois et du maraîchage, on peut retenir le tableau synoptique suivant :

<b>Niveau d'appréciation</b>	<b>Effets sur les ressources naturelles et la tenure foncière</b>	<b>Effets sur les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires</b>	<b>Observations / Remarques</b>
<b>Pour la création de pépinière, le reboisement et la production de bois</b>			
Bénéficiaires directs : membres des groupements villageois	Récupération et restauration des sols Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations	Production du bois de chauffe et de services Vente et augmentation de revenus des membres Constitution de fonds de roulement des associations et groupements	Le reboisement peut fortement réduire la prise des ménages sur les ligneux de la zone. En effet, les pratiques traditionnelles de constitution d'important stock de bois par femme mariée pose un réel problème dans la zone. Le projet devrait en partie aider à trouver des solutions idéales.
Populations de la commune urbaine de San	Disponible en bois de chauffe et de service Fourniture en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local du bois de chauffe et de service.	
<b>Pour la production maraîchère</b>			
Bénéficiaires directs : membres des associations et groupements féminins.	Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations Parcelles attribuées aux femmes	Production maraîchère diversifiée, Apport dans le cadre de la sécurité alimentaire Activité génératrice de revenus des membres Apport à la constitution des fonds des associations et groupements	Le maraîchage apparaît comme une action à effet social double : apport à la sécurité alimentaire et activité génératrice de revenus. Il doit encore être soutenue car la commune de Dâh est en position péri-urbaine de San.
Populations de la commune urbaine de San et même des villes de Ségou et Bla.	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune Disponible en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local des produits maraîchers.	

### **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

Le Projet de promotion de l'agro-foresterie rurale féminine et de maraîchage a contribué au renforcement des capacités malgré les résultats insuffisants à cause de la prestation de l'Ong AVDS. En effet, on peut retenir :

- Le renforcement des moyens matériels et financiers liés à l'exécution des diverses activités ;
- Le renforcement des compétences techniques et organisationnelles au niveau des villages encadrés grâce aux actions d'animation et de sensibilisation surtout du service local de la conservation de la nature ;
- Le renforcement de la cohésion villageoise avec l'émergence de groupements féminins plus émancipés.

Au niveau des services techniques, surtout de la direction régionale de la conservation de la nature, le projet a permis un plus grand rapprochement avec les vraies préoccupations des populations utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles. Il a permis aussi de faciliter l'accès à la terre des divers groupements féminins en rapport avec le processus de décentralisation en cours.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

Les activités de reboisement et de maraîchage sont bien compris et bien perçus par les bénéficiaires, notamment les groupements féminins et ceux des jeunes en manque d'emplois. Les activités du projet sont complémentaires et permettent : i) d'offrir des emplois aux jeunes et aux personnes démunies et de lutter contre l'exode rural; ii) d'augmenter le niveau de revenus des membres des divers groupements ; iii) de constituer des fonds de roulement pour les associations.

L'exécution du programme IREMLCD/CILSS pouvait servir d'exemple dans la zone car la commune de Dâh se trouve dans une situation où le changement des us et coutumes et des mentalités est indispensable en matière de GRN et de LCD.

Pour les parties nationales (point focal, surtout) le suivi de l'exécution du projet a été un peu juste afin de tirer des leçons. Cependant, il faut noter que les rapports avec la coordination de l'Ong AVDS sont à améliorer dans le sens d'une plus grande concertation et collaboration entre la société civile et les structures techniques. En effet, le travail est immense en terme de restauration des ressources naturelles, notamment forestières et en terme de résolution de la sécurité alimentaire. La collaboration est nécessaire afin d'avoir des résultats à tous les niveaux.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Le reboisement et le maraîchage sont des activités classiques bien maîtrisées par les bénéficiaires formés et qui demandent des moyens matériels et financiers au départ. Ces actions peuvent être reproduites sans difficulté par d'autres bénéficiaires, il s'agit surtout d'assurer l'encadrement et la formation. Partout les techniques de reboisement et de production maraîchère sont bien maîtrisées et bien appropriées par les bénéficiaires. Au niveau du projet, il y a surtout une faiblesse de la mobilisation des moyens par rapport aux résultats attendus.



Les composantes du projet dans le cadre du reboisement et du maraîchage peuvent être reconduits dans d'autres terroirs. Une continuité et une consolidation des actions sont attendues dans les divers villages, ceci, afin de permettre l'extension des périmètres de reboisement et de maraîchage et la mise en œuvre de certaines actions prévues (vulgarisation de foyers améliorés, presse à karité).

#### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Dans le cadre du reboisement et du maraîchage, chaque village est autonome et intervient sous l'égide du conseil de village en mobilisant les groupements concernés et indiqués. Pour le reboisement il y a un comité de gestion qui est mis en place et c'est celui qui travaille avec le projet dans le cadre des activités de reboisement. Pour le maraîchage, il y a un autre comité notamment féminin mis en place et celui-ci travaille uniquement dans le cadre du maraîchage. Dans chaque village il y a une association des femmes qui est le regroupement des groupes constitués dans les quartiers.

Dans l'ensemble ces divers comités arrivent à mobiliser les membres pour réaliser les travaux prévus. Quand un membre est absent ou non disponible, il doit rendre compte au comité et des fois, avec obligation de payer une contribution. Le conseil villageois joue un grand rôle de supervision, de coordination et de contrôle pour la cohésion dans la solidarité villageoise. Le conseil communal assure un certain suivi et prend en compte le projet et ses actions dans le cadre de sa planification.

#### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Afin de pérenniser les actions, l'Ong dans le domaine de l'organisation et de la gestion des associations et groupements ciblés a demandé : i) La constitution de fonds de roulement à partir des cotisations des membres pour la prise en charge des frais de gardiennage, d'entretien et de fonctionnement du groupe motopompe ; ii) La constitution d'un fonds d'épargne à partir des recettes provenant de la vente du bois d'eucalyptus ou des produits maraîchers. Ceci permettra aux bénéficiaires qui ont hérité des équipements et matériels du projet d'avoir les moyens financiers de continuer les diverses activités.

#### ***4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales***

Le projet est donc bien en articulation avec les autres interventions. Un peu partout au Mali, la mobilisation de la société civile est une forte réalité dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. En plus, toutes les activités sont prises en compte dans le cadre du plan communal de développement économique et social y compris l'environnement et la GRN.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### ***5.1. Lutte contre la désertification***

Il est difficile dans le cadre des résultats disponibles de parler de valorisation environnementale et de durabilité des dynamiques obtenues. En effet, les actions prévues (création de pépinières, reboisement, maraîchage, lutte antiérosive, agroforesterie, ....) n'ont pas encore eu les résultats

escomptés. Le maraîchage qui est une activité fortement attendue est pratiqué bloqué à cause des puits qui ne sont pas achevés.

L'agroforesterie avec les plants de rôniers avec la pluviométrie en cours est très prometteuse. Il faut attendre des résultats à moyen et long terme sur les sols. C'est dire que dans l'ensemble, les résultats acquis n'ont pas de réponse significative immédiate en terme de LCD et de GRN.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

Le maraîchage, en tant qu'activité génératrice de revenu pouvait servir dans le cadre de la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Mais malheureusement les actions en cours n'ont pas permis son bon démarrage au niveau des divers villages. Le reboisement n'a pas fait pour le moment l'objet d'un engagement important, alors que c'est une activité importante pour le futur, en tenant compte de la pression forte au niveau de la zone.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Le Projet de Promotion de l'Agroforesterie rurale féminine et du maraîchage dans la commune rurale de Dâh a surtout éveillé la conscience villageoise et susciter un grand engouement. Pour le moment les résultats acquis sont très loin des prévisions.

Sur le plan technique, l'animation a permis une bonne formation des divers bénéficiaires sur le plan de la création des pépinières, du reboisement, mais les moyens n'ont pas suivi. Le projet a surtout servi à l'identification et à la mobilisation des personnes et des groupes engagés dans une approche de lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Il faudrait continuer à persister en étant plus prêt de leurs préoccupations.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Par rapport aux résultats disponibles qui sont insuffisants en fonction des prévisions, il n'y a, pour le moment aucune efficacité écologique et économique à retenir. Au contraire les résultats négatifs au niveau du maraîchage à cause des problèmes d'eau risquent de décourager les bénéficiaires. En dehors de l'animation et de l'appui conseil du service local de la conservation de la nature, l'Ong AVDS porteur de projet est restée loin des préoccupations des bénéficiaires.

En réalité, par rapport aux résultats de terrains on a l'impression que quelque part « l'Ong bloque au niveau central les moyens destinés à la base ». Sur le terrain, l'Ong AVDS semble très peu connue et la présente évaluation n'a pas permis de rencontrer les leaders de l'Ong. A ce stade, il est impératif de faire le stop et de remettre les choses dans l'ordre.

En effet, les études disponibles ont été très superficielles et l'approche genre qui est souvent porteur au niveau des partenaires financiers a sans doute été le point de mire pour le financement de ce projet. Sur le terrain, la situation est plus complexe et mérite une lecture plus réaliste. Les divers rapports avec les collectivités décentralisées ont été bons, mais en terme de mise en œuvre, la coordination de l'Ong a été très peu disponible sur le terrain. Dans la zone, il n'y a pas de contraintes foncières, car l'accès à la terre ne posait aucun problème.

## **6.2. *Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

Visiblement quelque part les diverses missions n'ont pas poussé l'Ong à prendre les décisions opportunes pour changer le cours du projet. Il était plus possible d'orienter le projet dans les activités dans quelques villages au lieu d'ouvrir des chantiers et de faire du « saupoudrage » avec plusieurs chantiers en cours et non terminés. On note cet effet de saupoudrage lié à l'engagement dans dix villages alors qu'il y avait des difficultés et problèmes dès la mise en œuvre. Ceci a fortement joué en terme d'efficience entre les moyens mobilisés et les résultats acquis.

Tout le dispositif a fonctionné mais malgré les résultats retenus non satisfaisants, il n'a pas eu de mesure corrective. Sur le plan technique, l'analyse des rapports d'études et des documents du projet montre une forte distorsion entre les résultats acquis et les prévisions et situe de façon nette une certaine faiblesse de la dynamique de mise en œuvre.

## **6.3. *Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

Dans l'ensemble, les moyens de mobilisation (directs ou indirects) induits par les projets sont bien accueillis par les agents techniques de l'administration qui travaillent sur la zone. Heureusement, la venue du projet était donc une occasion de collaboration et de mobilisation des compétences techniques. C'est dans ce cadre, que l'engagement du service local de la conservation de la nature a été total et entier. Cependant ceci est à formaliser afin qu'à l'évaluation qu'on puisse préciser les responsabilités et les engagements par rapport aux moyens mobilisés.

L'évaluation des compétences mobilisées par l'Ong (société civile) est essentielle au moment de la mise en œuvre et de l'exécution du projet. Ceci d'ailleurs en cas de mobilisation des services techniques doit être fait suivant un protocole ou un accord de collaboration. Ceci permet de situer les responsabilités et de prévoir les moyens matériels et financiers.

# **7. Annexes :**

## **7.1. *Calendrier et liste des personnes rencontrées***

- Projet : Promotion de l'agroforesterie rurale féminine et du maraîchage dans la commune rurale de Dâh
- Convention de financement N° 021/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Association des Volontaires pour le Développement du Sahel (ADVS)
- Bénéficiaires du projet : Population de 10 villages de la commune
- Période de la visite mission du 11 au 14 juillet 2007

### **11 – 07 - 2007**

Voyage Bamako – San

Arrivée à San et prise de contact avec le coordinateur du projet

### **12 – 07 - 2007**

Visite des réalisations au niveau des 5 villages ayant bénéficié des actions

Enquête et entretiens avec les groupements bénéficiaires

Visite de courtoisie au maire de la commune rurale de Dâh  
 Visite de courtoisie au sous-préfet de la commune rurale de Dâh

**13 – 07 - 2007**

Entretien avec le chef du service local de la conservation de la nature et son équipe  
 Réunion de synthèse avec le coordinateur de l'Ong AVDS

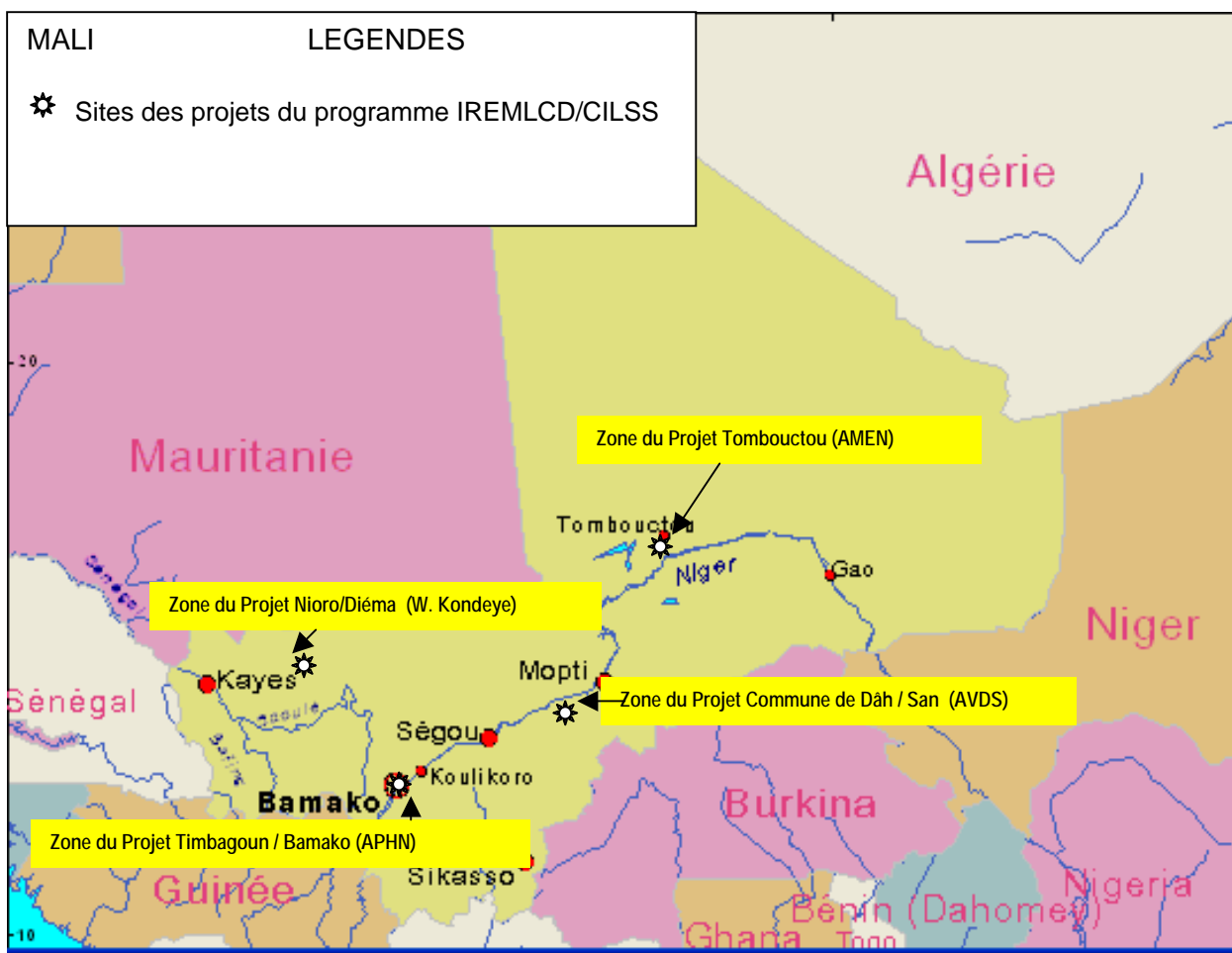
**14 – 07 - 2007**

Voyage San Sévéré

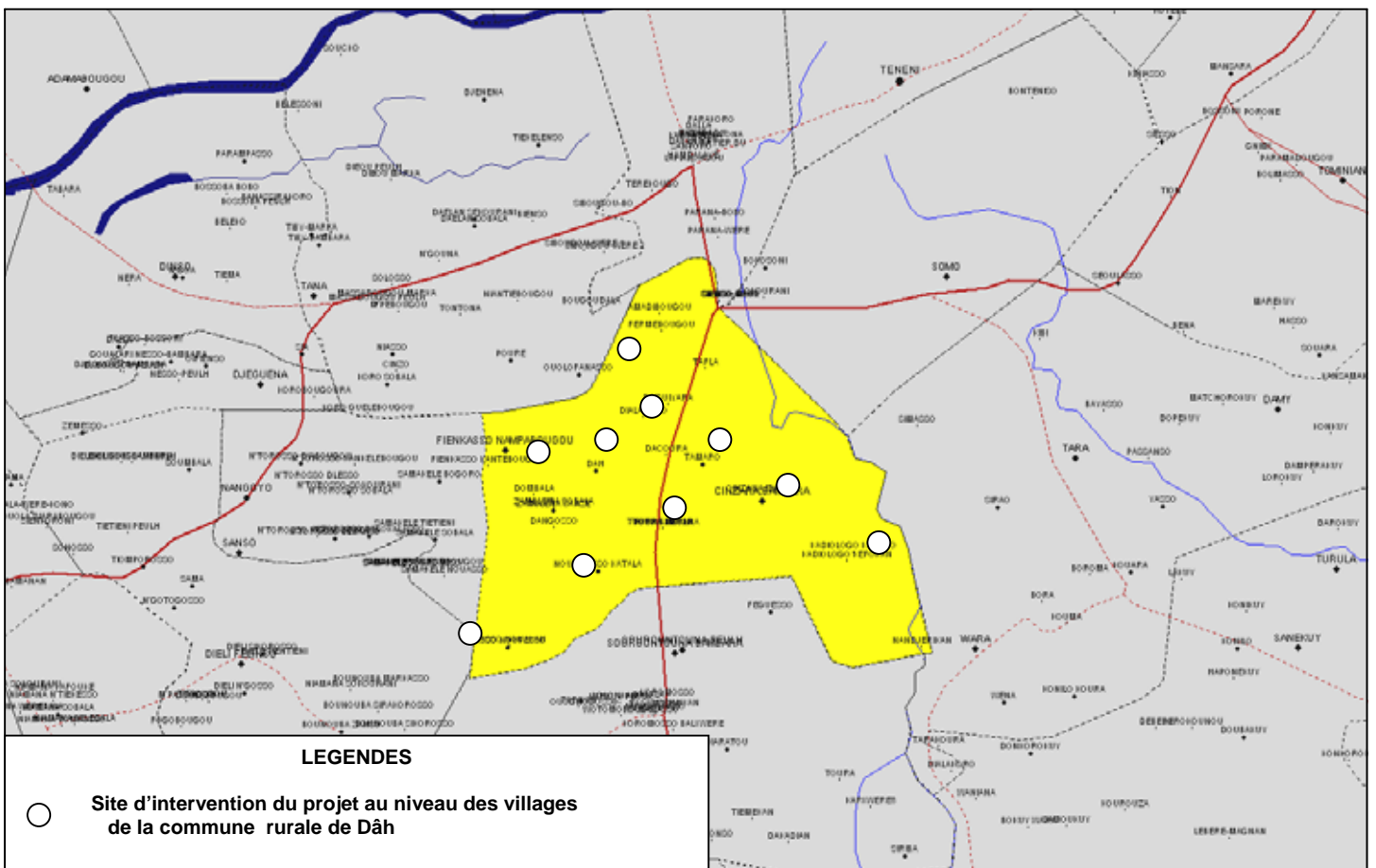
**7.2. Liste des personnes rencontrées**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Prénoms Nom</b>	<b>Fonction Adresse</b>
1	Alou KONATE	Ong AVDS Coordinateur du Projet San
2	Lewa TRAORE	Service local de la conservation de la nature Chargé d'appui au projet San
3	Sidiki DEMBELE	Chef de village de Toura Marka
4	Mamadou DEMBELE	Responsable des jeunes / Animateur villageois du projet Toura Marka
5	Mamadou GOÏTA	Conseiller du village Toura Marka
6	Mme Sitan SANGARE	Présidente des femmes du village de Toura Marka
7	Sina Oumar TRAORE	Chef de village de Dâh
8	Solo DEMBELE	3 <sup>ème</sup> Adjoint au maire de la commune rurale de Dâh
9	Mme Korotimi SOGOBA	Vice Présidente des femmes du village de Dâh
10	Mme Kadidia KONE	Présidente des femmes du village de Dâh
11	Josué SOGOBA	Notable village de Cinzana Bamanan
12	Bréhima COULIBALY	Chef de village de Tamaro
13	N'Gon COULIBALY	2 <sup>ème</sup> Adjoint au maire de la commune rurale de Dâh habitant de Tamaro
14	Oumar DERO	Chef de village de Djiguiyara
15	Mme Djeneba DERO	Vice-présidente des femmes du village de Djiguiyara
16	Michel KOLOMA	Chef du service local de la conservation de la nature San

### 7.3. Carte des sites d'intervention



#### 7.4. Carte des sites d'intervention du projet



### **7.5. *Compte-rendu de visites et d'entretiens***

- Projet : Promotion de l'agroforesterie rurale féminine et du maraîchage dans la commune rurale de Dâh
- Convention de financement N° 021/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Association des Volontaires pour le Développement du Sahel (ADVS)
- Bénéficiaires du projet : Population de 10 villages de la commune
- Période de la visite mission du 11 au 14 juillet 2007

#### **11 – 07 - 2007**

Voyage Bamako – San

Contact téléphonique avec le président et le coordinateur de l'Ong pour préciser le programme de visite de San.

Arrivée à San et prise de contact avec l'animateur de l'Ong jouant le rôle d'agent de liaison coordinateur du projet, planification de la mission

#### **12 – 07 - 2007**

Rencontre avec le responsable du service local de la conservation de la nature en présence de l'animateur. Précision pour le programme de terrain de la mission

Visite des réalisations au niveau des 5 villages ayant bénéficié des actions avec enquête et entretiens avec les groupements bénéficiaires

Visite de courtoisie au maire de la commune rurale de Dâh

Visite de courtoisie au sous-préfet de la commune rurale de Dâh

#### **13 – 07 - 2007**

Entretien avec le chef du service local de la conservation de la nature et son équipe

Réunion de synthèse avec le coordinateur de l'Ong AVDS

Prise de contact avec le président et le coordinateur restés sur place à Bamako et avertissement au point focal

#### **14 – 07 - 2007**

Voyage San Sévaré

## 7.6. Tableaux et schémas détaillés

Tableau du cadre logique du projet :

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de départs
1. Faire la promotion du maraîchage et la production des plants au niveau du périmètre de Dâh	Présence de 10 ha exploités pour le maraîchage, la production de plants au niveau de la commune de Dâh et des autres villages de la commune (1 ha par village).	0 périmètre exploité dans le cas de gestion des ressources naturelles au niveau de la commune.
2. Création de sources de revenus pour les femmes au niveau du village.	Au moins 100 femmes et hommes exploitants (es) au niveau des périmètres maraîchers.	0 personne exploitant encadré dans le cadre d'un projet agro- forestier.
3. Promotion de l'agroforesterie rurale féminine à travers la formation et la démonstration Faire le plaidoyer dans le cadre de la promotion des activités du projet.	Au moins 400 femmes formées dans le cadre du projet.	0 femme formée dans le cadre du projet.
4. Diminuer l'utilisation du bois au niveau de la commune.	Appuyer les femmes avec des fourneaux améliorés Vulgariser la confection des foyers en banco La coupe de bois a diminué d'au moins 50%	0 fourneau amélioré dans le cadre du projet
5. Impliquer au moins 80% des femmes à la gestion orientée des ressources de la forêt et aux activités de reboisement dans la commune	Au moins 80% des femmes sont effectivement impliquées dans les activités du projet.	0% des femmes sont impliquées dans les activités orientées d'exploitation et de gestion des ressources forestières.
6. Créer les périmètres agro- forestiers au niveau de la commune de Dâh, reboiser les champs et les villages, soutenir les activités du projet par des séances de sensibilisation dans les villages Soutenir les actions par des séances de plaidoyer avec les femmes et les jeunes	Présence effective de 10 périmètres d'un hectare aménagé et doté de puits pour l'agroforesterie Des champs sont effectivement délimités et les villages reboisés.	2 périmètres dotés de puits pour l'agroforesterie et le maraîchage au niveau de la commune. 0 puits dans le cadre du projet

## 7.7. Réalisations par rapport aux prévisions

Activités	Prévisions	Réalisations	Observations/ Remarques
<b>Promotion du maraîchage et production de plants</b>	- 10 ha de maraîchage soit 1 ha par village - 10 puits maraîchers dont 1 puits par village - 1 pépinière centrale dans le village de Dah - 10 ha de reboisement soit 1ha	- 2,5 ha de périmètre maraîcher avec grillage (soit 1ha à Dah et 0,5 ha dans 3 autres villages) - 4 puits réalisés et 3 non achevés - Haie vive d'acacia senegal au niveau de 2 périmètres - 3 ha de rônier en plants soit 1ha par village	De façon globale, les réalisations sont de l'ordre de 50% loin des prévisions et des villages attendent les promesses du projet.  Les puits sont inachevés et n'ont pas d'eau en saison sèche.
<b>Formation des exploitants (es) des périmètres maraîchers</b>	- 100 femmes et hommes exploitants (es) formés au niveau des périmètres maraîchers.	Aucune campagne maraîchère n'a été faite pour permettre la formation	A cause du problème d'eau au niveau des puits, le maraîchage n'a pas pu démarrer.
<b>Formation et démonstration en agro-foresterie des femmes des villages retenus.</b>	Au moins 400 femmes formées dans le cadre du projet.	Aucune formation n'a été faite.	Les femmes comme les hommes attendent la formation en agro-foresterie
<b>Vulgarisation des foyers améliorés</b>	- Appui en fourneaux améliorés - Vulgarisation et confection des foyers en banco - Construction de 400 foyers améliorés	Néant	Le projet n'a rien fait en matière de vulgarisation en foyers améliorés.



	- Diminution de la coupe de bois d'au moins 50%		
<b>Implication des femmes dans la gestion du projet</b>	- Au moins 80% des femmes sont effectivement impliquées dans les activités du projet.	70% des femmes des villages concernés sont impliquées dans les activités du projet	Effectivement les femmes sont disponibles et participent aux activités du projet, surtout la maraîchage.
<b>Valorisation des produits forestiers dont le karité</b>	- Installation d'une presse de Karité dans le village de Dâh	Néant	La presse à Karité est vivement attendue et 15 femmes ont été formées dans ce cadre par le projet de plate forme multifonctionnelle.

Tableau : Réalisations par rapport aux prévisions

Nom du village	Réalisations	Attentes des bénéficiaires (réalisations encore attendues)
<b>Toura Marka</b>	- 1 périmètre maraîcher d'1/2 ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal - 1 puits maraîcher inachevé - 1 ha de plants de rônier - 1 pépinière de 2000 eucalyptus, 500 plants de baobab, 250 plants de néré et 400 plants de diverses espèces.	- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 1ha - Puits à achever afin d'avoir une nappe suffisante - Formation des femmes et des hommes en maraîchage - Vulgarisation de foyers améliorés
<b>Dâh</b>	- 1 périmètre maraîcher d'1ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal - 1 puits maraîcher inachevé - 1 ha de plants de rônier - 1 pépinière saccagée par les animaux, reliquat de pots et de quelques plants.	- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 2ha - Puits à achever afin d'avoir une nappe suffisante - Formation des femmes et des hommes en maraîchage - Vulgarisation de foyers améliorés - Presse à karité
<b>Cinzana Bambara</b>	- 1 pépinière avec 2500 plants d'eucalyptus et 3000 plants divers (baobab, moringa, néré, ....)	- 1 périmètre maraîcher d'1ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal - 1 puits maraîcher fonctionnel - 1 ha de plants de rônier - 1 pépinière fonctionnelle en maraîchage - Vulgarisation de foyers améliorés - Presse à karité
<b>Tamaro</b>	- 1 périmètre maraîcher d'1/2 ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal - 1 puits maraîcher inachevé	- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 1ha - Puits à achever afin d'avoir une nappe suffisante - Formation des femmes et des hommes en maraîchage - Vulgarisation de foyers améliorés
<b>Djiguiyara</b>	- 1 périmètre maraîcher d'1/2 ha avec réalisation de haie vive en acacia senegal - 1 puits maraîcher fonctionnel - 1 ha de plants de rônier	- Extension du périmètre maraîcher pour atteindre 1ha - Formation des femmes et des hommes en maraîchage - Vulgarisation de foyers améliorés

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.12

Projet : « Appui au reboisement et la réhabilitation du gommier à Fassoudébé et Gueténa »  
Pays : Mali  
Porteur du Projet : WOIYO KONDEYE

Noumou Diakité

Août 2007

## SOMMAIRE

1. Introduction.....	4
1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets.....	4
1.2. Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification .....	4
1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	6
2. Nature et montage du Projet d'appui au reboisement et à la réhabilitation du gommier....	6
2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés .....	6
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires.....	7
2.3. Cadre logique.....	7
2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires.....	13
2.5. Récapitulatif.....	14
2.6. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues.....	14
3. Analyse des résultats.....	15
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	16
3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type.....	17
3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	18
3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet	19
3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet .....	19
3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales .....	20
4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions .....	20
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	20
4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	21
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	21
4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	21
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	21
5.1. Lutte contre la désertification .....	21
5.2. Réduction de la pauvreté .....	22
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet.	22
6. Enseignement et recommandations.....	22
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions.....	22
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	23
6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet .....	23
7. Annexes.....	23
7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	23

7.2. Liste des personnes rencontrées .....	24
7.3. Carte des sites d'intervention .....	25
7.4. Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	27
7.5. Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...) .....	27

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

L'objectif du CILSS est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ». Ainsi depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Mali, joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), des populations et du développement et de renforcement de capacités.

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS. C'est dans ce cadre que le projet d'Appui au Reboisement et à la Réhabilitation de la gomme arabique initié et mis en œuvre par l'Ong Woïyo a été ciblé et retenu. Il a été l'objet de la convention de N°020/CILSS-FFEM/2005.

La présente évaluation, pratiquement en fin de financement du programme IREM/LCD fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. Contexte national au Mali, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification

Depuis les événements du 26 mars 1991, le Mali a eu une 3<sup>ème</sup> république qui se caractérise par une politique dynamique intense basée sur trois options majeures : i) Pluralisme démocratique visant l'alternance au niveau du pouvoir ; ii) Décentralisation permettant un transfert effectif et la gestion du pouvoir au niveau le plus indiqué ; iii) La gouvernance démocratique permettant la participation de tous les acteurs à la vie commune, mais aussi l'alternance au niveau de la direction du pouvoir. Conformément à ces options et engagements, le Mali s'est engagé dans un vaste chantier de développement local et global qui intéresse l'ensemble des régions administratives et économiques.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali, comme tous les pays sahéliens, se trouve devant des difficultés importantes et majeures. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2002 constitue le cadre de référence unique pour toutes les actions d'appui au développement. Le Mali est confronté à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs, à une pauvreté cause et conséquence de la dégradation de l'environnement et à des risques émergents liés à la diversification de son économie.

Ainsi il a été élaboré un profil Environnemental dans le cadre d'une démarche participative, selon le processus suivant : i) Etat de l'environnement au Mali et enjeux majeurs ; ii) Politique, stratégies et programmes en rapport avec ces enjeux ; iii) Evaluation du lien entre environnement et pauvreté ; iv) Formulation de recommandations, procédures et indicateurs en vue de l'intégration de l'environnement dans politiques et stratégies et le suivi des performances environnementales.

L'analyse de l'ensemble de la politique, des stratégies, des programmes d'action et du dispositif institutionnel en la matière a permis d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif existant et en projet. Cette analyse a fait allusion : i) au passage en revue des politiques en matière d'environnement ; de la législation ; des projets et programmes en matière d'environnement sur la base d'entretiens avec des responsables de ces institutions, d'entretiens avec des acteurs concernés par ces politiques, et avec des représentants de la société civile (Ong) et de la collecte de données ; ii) une analyse comparative, à partir des données collectées, des objectifs annoncés ; des moyens mobilisés ; des résultats obtenus.

Le cadre institutionnel et légal en matière d'environnement porte aussi sur l'organisation des structures ; les systèmes de décision ; le rôle des différents acteurs (administration centrale et déconcentrée ; collectivités locales ; société civile) ; les moyens humains et matériels. Il tient aussi en compte la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et des acquis en matière de décentralisation.

La situation socio-économique et environnementale de la zone de Nioro du Sahel est très difficile. Il y a une précarité des ressources naturelles, une irrégularité de la pluviométrie, la persistance de la sécheresse, l'enclavement, et l'éloignement des centres nationaux de décision. Ainsi, le secteur primaire malgré les conditions écologiques défavorables demeure la base du développement de la région. L'élevage y demeure encore l'activité principale.

Au Mali, la société civile joue un grand rôle, c'est dire que l'Ong Woiyo Kondeye qui fait partie des Ongs partenaires et prestataires au niveau national central est bien connue à Nioro. Son engagement au niveau du cercle de Nioro n'était pas une nouveauté car certains de ces membres sont originaires de Nioro du Sahel.

Le projet est à cheval sur deux cercles (Nioro et Diema ) et intervient sur 4 communes : commune urbaine de Nioro, commune rurale de Guétéma du cercle de Nioro et commune rurale de Fassoudébé. Le cercle de Nioro du Sahel est situé au Nord-Ouest du Mali, s'étend sur 89 827 km<sup>2</sup> avec une population de 113 467 habitants composées de Peulh, Sarakolé, Maure et Bambara. Quant aux communes de Fassoudébé et de Guétéma, leur population est estimée à 3 963 habitants, le processus de désertification, qui s'est instauré dans la zone depuis les grandes sécheresses des années 1970 a entraîné une baisse pluviométrique, une détérioration croissante du climat qui a eu des conséquences néfastes sur l'économie, la végétation et les animaux.

Au plan de la végétation, les sécheresses cycliques et presque endémiques dans la zone ont entraîné la disparition de la quasi-totalité des formations forestières. Aujourd'hui, beaucoup d'espèces comme le gommier ont presque disparu, alors que ces espèces contribuent au maintien de la fertilité et de la protection des sols et peuvent aussi réduire la sécheresse en créant un

microclimat favorable à l'environnement socio-économique avec la récolte et la vente de la gomme arabique.

La population de cette zone est essentiellement composée d'agriculteurs, d'éleveurs. Il s'avère nécessaire de noter que les populations s'efforcent de se sédentariser ces dernières années. Cette sédentarisation s'est réalisée dans certains villages avec l'appui des divers programmes de développement tels que le PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole), le PGRN (Programme de Gestion des Ressources Naturelles) en organisant les populations en association de développement dont les perspectives sont incluent dans le plan de développement communal. Il s'agit de : i) L'augmentation de la production céréalière ; ii) La préservation de l'environnement ; iii) La génération des revenus

Ce projet en plus des bénéficiaires directs pourrait avoir des effets démultiplicateurs sur les catégories telles que les agriculteurs, éleveurs, les exploitants et les commerçants de la gomme arabique. Une étude de gestion du terroir menée par les services techniques dans la zone en 1999, a révélé qu'un aménagement de l'espace forestier pourra aider les populations à mieux utiliser les opportunités qui leur sont offertes.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur :

- l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ;
- la visite des réalisations avec prise de vue ;
- l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en oeuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet.

Théoriquement le projet devait intervenir dans 10 villages, mais en réalité c'est dans quelques villages que les résultats sont visibles. Ainsi, en fonction des premières pluies et du début des semailles, la mission a pu visiter 6 villages et avoir des entretiens avec les divers bénéficiaires. La séance de travail avec le service local de la conservation de la nature a été intense et franche. Elle a permis de situer la réalité du partenariat service technique de l'Etat, société civile quand le climat de collaboration est mauvais.

## **2. Nature et montage du Projet d'appui au reboisement et à la réhabilitation du gommier**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Le projet est né de l'initiative de la représentation nationale de l'Ong Woiyo Kondeye, qui a comme d'autres Ongs, exploité les informations concernant les modalités de conception et de mise en oeuvre du programme IREMLCD / CILSS (Lettre N°173 /MDRE / STP-CIGQE du 1<sup>er</sup> août 2002 et lettre N°976 / MDRE / DNAMR du 7 août 2002). Ainsi, le projet a été entièrement conçu au niveau local par un membre de l'Ong, semble-t- il en rapport avec les partenaires techniques et les conseils communaux concernés.

La première monture du projet a été envoyée par les voies officielles au CILSS en 2003. C'est en septembre 2004 que la réponse positive du CILSS a été accordée et après plusieurs modifications le projet a eu le financement en 2005. Dans l'ensemble du processus, le point focal, le Conacilss ont été impliqués dans les divers processus de sélection du projet.

## ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

L'ONG s'appuiera sur les groupements et associations existants ayant collaborés avec les programmes de développement ou organisés à travers les ONG existantes. Les groupes qui seront sélectionnés le seront sur la base de critères déterminés par l'ONG et les services techniques pour s'assurer de la mise en place correcte du projet.

Sur le plan organisationnel, des comités de gestion seront créés au niveau de chaque groupement. Les bénéficiaires eux mêmes mèneront leurs actions de sensibilisation, de concertation et de l'appui-conseil pour leur village. Les groupes de gestion vont recevoir les formations nécessaires pour assurer la régénération et la valorisation des espèces concernées.

L'étude sur la filière de la gomme arabique devait concerner la commune urbaine de Nioro et les 14 villages des 2 communes de Fassoudébé et de Guétéma soit :

- Commune de Fassoudébé : villages de Fassoudébé, Dioba et Guibana ;
- Commune de Guétéma : villages de Guétéma, Darah, Folonkide Boundouké, Haoudia yéro Ali, Kolomina, Gadiaba Baissanboula, Loumounialbi, Mandalla, Makana Rangabe, Missira et Samba Lambe

Cette étude devait en plus du profil socio-économique et historique des divers villages, donner une grande perception des données sur la filière de la gomme arabique : quantités produites, valeur économique, apport en terme de revenus, pratiques d'exploitation et de commercialisation). Ces informations permettront d'axer l'intervention sur les centres d'intérêt des bénéficiaires. Il s'agissait aussi de disposer des données socio – économiques sur la gomme arabique. L'analyse économique sera faite pour pouvoir rentabiliser la production de gomme et d'autres activités connexes. Elle devait aussi permettre d'avoir des données de référence pour toute l'exploitation des gommériaies de la zone.

Conformément au document initial du projet, cette étude devait être une analyse préalable qui par nature devait servir à garantir la qualité du projet et son appropriation par les populations bénéficiaires. Malheureusement cette conditionnalité a été très prise en compte et l'étude faite n'a pas répondu aux attentes d'orientation et de mise en œuvre du projet.

## ***2.3. Cadre logique***

L'objectif global du projet est de « contribuer à la lutte contre la désertification et à la protection de l'environnement par la génération de revenus issus des gommiers ».



Cadre logique :

Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Indicateurs
<b>*Mise en place de l'équipe</b>	*Rencontres avec les autorités communales, villageoises, les services techniques et les ONG.	*Concertation et planification des activités du projet avec les partenaires.	*Présence de l'équipe terrain. *Plan d'exécution élaboré.
<b>*Disposer des données socio-économiques sur la filière gomme arabique dans les 14 villages de la zone du projet.</b>	*Collecte des données existantes auprès des services techniques, ONG. *Collecte des données nouvelles dans les villages avec les agents du projet.	*Les données socio-économiques sur la gomme arabique sont disponibles au niveau de l'ONG. *Les données sont exploitées dans la mise en œuvre du projet.	*Un rapport existe au niveau de l'ONG sur la filière gomme arabique.
<b>* Amener les populations des zones concernées à être conscientes du phénomène de la dégradation de l'environnement et de la nécessité de préservation des espèces en voie de disparition notamment la gomme.</b>	*Identification des groupements de femmes et les groupements de producteurs intervenant dans le domaine. *Animation des populations sur les thèmes spécifiques à l'environnement et aux conventions relatives à la protection des ressources naturelles. *IEC sur l'environnement et autour de la filière gomme arabique.	*Des groupements de femmes et de producteurs intervenant dans le domaine sont identifiés. *Les populations sont animées sur les thèmes spécifiques à l'environnement et aux conventions relatives à la production des ressources naturelle. *Des sessions d'IEC sur l'environnement et autour de la filière gomme arabique sont effectuées.	*168 séances d'IEC sont tenues dans les villages concernés *Au moins un comité de gestion des ressources naturelles existe et est fonctionnel dans chacun des villages de la zone du projet. *La gestion des ressources naturelles est réglementée dans chacun des villages de la zone du projet. *Le potentiel ligneux est amélioré dans la zone.
<b>Doter les populations concernées des compétences en techniques d'agro-foresteries et en gestion des ressources naturelles.</b>	*Formation des groupements des femmes et des producteurs identifiés sur les techniques : -Production de plants -Lutte anti – érosive -Compostage -Reboisement -Aménagement de pare feu -Exploitation de la gomme arabique -IEC en mobilisation communautaire. -Aménagement des périmètres expérimentation -Réalisation de puits -Equipement du centre (matériels, semences).	*Les capacités des groupements de femmes et des producteurs sont renforcées dans les techniques agro-foresteries et de gestion des ressources naturelles. * Une pépinière communautaire mise en place	*Au moins 5 producteurs maîtrisent les techniques agro-foresteries et de gestion des ressources naturelles dans chacun des villages des communes concernées. *Au moins 30 000 plants ont été produits dans les pépinières des villages concernés. *Au moins 200 ha sont reboisés et où regarnis en espèces en voie de disparition (gommier).
<b>*Doter les structures mise en place compétences en vue de la pérennisation.</b>	*Encadrement et appui-conseil	*Renforcer les capacités des structures et pépiniériste	*Au moins huit (8) passages d'un agent d'ICRAF pour le renforcement et l'appui-conseil des structures et des pépiniéristes.

Effets attendus à long terme

- Démultiplication de l'expérience dans la localité,
- Amélioration du potentiel ligneux surtout les gommiers
- Renforcement de la conscience environnementale des populations de la localité.
- Restauration des sols de cultures par les méthodes de lutte anti-érosive,
- Avoir répondu aux critères de biodiversité et de changement climatique par la réduction de gaz carbonique dans l'atmosphère et la création de micro climat dans la localité.

Pour atteindre les objectifs, les activités suivantes seront menées par le projet:

- Sensibilisation

Comme les sites choisis ont déjà demandé des actions à partir de l'expérience du PGRN dans les villages limitrophes du cercle de Diéma, l'ONG Woiyo Kondeye sillonnera ces sites pour voir les conditions de faisabilité et les critères à déterminer en vue de leur pleine participation. Les 2 communes concernées par le projet seront sollicitées tout au long de sa réalisation. Elles seront impliquées depuis la phase d'information des communautés villageoises à l'identification des groupements et individus jusqu'au suivi et évaluation du projet. Cela permettra aux communes d'insérer le projet à leur plan de développement, facilitant ainsi l'appropriation et la pérennisation des actions. Elle durera au moins 20 jours, les services techniques seront impliqués à cette phase.

- Réalisation d'une étude socio-économique sur la filière de la gomme arabique.

L'étude sur la filière de la gomme arabique concerne la commune urbaine de Nioro et les 14 villages des 2 communes de Fassoudébé et de Guétéma. L'étude permettra d'avoir des données sur la filière. Cette étude analytique préalable sera de nature à garantir la qualité du projet et son appropriation par les populations bénéficiaires.

- Installation et entretien des pépinières

Il sera demandé à la mairie une parcelle où sera installée la pépinière centrale au nom du groupement qui va l'exploiter. Cette attribution sera attestée par un document validé par les autorités communales. Dans les villages, la même approche de la commune sera utilisée pour l'attribution des parcelles aux groupements pour l'installation d'une pépinière villageoise. La validation du document d'attribution sera effectuée par les autorités administratives ou communales. Il sera formé un pépiniériste par village couvert par le projet. Les comités de gestion mis en place au niveau des pépinières vont assurer la production, le suivi, et la vente des plants.

La pépinière centrale répond à deux nécessités :i) Diffuser la formation aux villageois et les techniques leur permettant de produire eux-mêmes les plants nécessaires à leur reboisement ; ii) Abaisser les coûts du projet de reboisement en produisant localement les plants et en supprimant les frais de transport. Il sera demandé aux populations de participer à l'aménagement des sites de reboisement communautaire avant la plantation afin d'éviter toute ambiguïté future dans la participation active de la population qui souvent refuse une fois le financement obtenu.

Pendant la phase du projet les montants issus de la vente des plants vont servir à la constitution d'un fonds de roulement. Dès la fin du projet, ce fonds de roulement permettra d'acheter les semences, les pots et de prendre en charge le salaire du gardien. Ce fonds sera progressivement amélioré grâce aux activités génératrices de revenus, que crée le projet : En effet, l'ONG envisage un accord cadre avec ICRAF / SAHEL pour l'accompagnement ou stimulation, a une certaine expérience dans la production des espèces en voie de disparition à croissance très rapide et à cycle très court (6 mois) tel le jujubier qui sera demandé par la population. Les compétences transmises aux pépiniéristes leur permettront d'augmenter les ventes à côté du gommier, en mettant à la disposition de la population une gamme variée de plants.

D'autre part, dès les premières productions des arbres avec une maîtrise de l'exploitation du gommier par les bénéficiaires, des habitudes de plantation et de bonne exploitation seront suscitées chez les populations. Les bénéficiaires pourront constater les effets bénéfiques du projet. La restauration des eaux et des sols, la disponibilité de fourrage, et la création de micro

climat seront entre autres appréciés. Cette satisfaction devrait assurer la durabilité du projet, en étendant les surfaces cultivées en gommier.

- Activités de reboisement

L'ONG va octroyer les plants la 1<sup>ère</sup> année, assurer le suivi au niveau des villages. Les villageois s'occuperont des travaux de plantation et d'entretien. Les espèces plantées, en plus du gommier, pourront être des espèces en voie de disparition telles que le tamarinier, le jujubier ou le baobab. Il y aura deux (2) types de reboisement :

i) **Parcelles attribuées aux groupements organisés par la mairie ou le chef de village.** Elles sont exploitées soit pour l'installation des pépinières, soit pour des bosquets communautaires, soit pour des périmètres maraîchers ou des parcelles mises en défens par des haies vives. Le reboisement sera collectif pour les parcelles octroyées par la mairie ou les autorités villageoises. Il sera effectué par des groupements hommes/femmes ou mixtes organisés ;

ii) **Des reboisements à titre individuel** seront réalisés sous forme de bosquets ou dans les champs.

- Formation en auto-organisation et gestion de pépinières pour les groupements associatifs

Des sessions de formation de courte durée seront organisées pour renforcer les capacités d'auto-organisation et d'initiation aux techniques simples d'agro - foresterie. Des paysans seront identifiés selon les critères suivants, valables pour les hommes comme pour les femmes : Disponibilité, Motivation et permanence au village, Avoir pratiqué l'Agroforesterie (pépiniériste, maraîcher), Etre apte à travailler en équipe ou avoir une parcelle privée où existe un point d'eau permanent, Avoir des compétences de démultiplication.

Pour une meilleure compréhension et une bonne gestion du projet les membres des groupements associatifs des différents villages seront formés sur le principe d'une bonne organisation communautaire, d'auto- organisation et la gestion des pépinières et bosquets villageois.

L'ONG s'occupera de cette formation au moins pendant une quinzaine de jours dans les deux communes Fassoudébé et Guetema. Bien formés ils seront capables de prendre en charge leur projet qu'ils comprendront mieux. A la fin de cette formation, des semences seront octroyées aux paysans ayant reçu la formation qui les mettront en pépinière sur les sites respectifs et seront appuyés pour la plantation et l'entretien. Cela constitue une sorte de test pour voir si réellement la formation donnée a été bien comprise.

- Formation en agro foresterie, compostage et lutte anti-érosive.

Cette formation technique qui se fera en plusieurs volets va permettre aux bénéficiaires de mieux maîtriser les problèmes liés à la dégradation de l'environnement, d'avoir des compétences en agroforesterie, de mieux réaliser les objectifs du projet. Ils seront initiés aux techniques de compostage, d'ouverture de pare-feu, de réalisation de cordons pierreux, des banquettes et des diguettes pour conserver et restaurer les terres de culture, de confection de foyers améliorés. Les services techniques seront sollicités pour appuyer l'ONG Woiyo Kondeye à dispenser cette formation.

- Ouverture des pare-feux et brigades de surveillance

Les feux de brousse étant généralement une des causes de la dégradation des ressources naturelles et sont fréquents dans la zone, des pare-feux seront réalisés pour limiter les feux et diminuer leurs effets nocifs inestimables et imprévisibles sur des ressources naturelles. Les pare-feux seront des bandes ouvertes de 5 à 10 m de large, le long et entre des espaces reboisés et denses en acacia. Les populations seront sensibilisées sur l'importance de ces pare-feu et la nécessité d'assurer leur nettoyage à la fin de chaque saison de pluies.

A cet effet, des **brigades anti-feu seront mises en place par les producteurs** qui vont organiser des rondes dans les plantations pour veiller aux éventuels cas de feu de brousse causés par des agriculteurs, éleveurs, chasseurs et souvent des voyageurs. En plus de la ronde il gère la réalisation et l'entretien des pare-feux.

- Initiations aux Techniques d'exploitation de la gomme arabique

Les populations seront initiées aux techniques simples d'exploitation de la Gomme pour réduire au maximum les mutilations des arbres cause de leur mort. Des techniques simples d'éêtage des arbres seront vulgarisées auprès de tous les intervenants éleveurs, agriculteurs, artisans, exploitants forestiers qui coupent souvent les arbres en particulier les gommiers très appréciés dans l'alimentation des animaux (comme fourrage).

- Lutte anti-érosive

Des techniques appropriées de lutte anti-érosive seront vulgarisées. Confection des banquettes et des cordons pierreux : Cette activité aura pour objectif de réduire sensiblement l'érosion très intense dans la zone, restaurer et augmenter les surfaces cultivables et d'améliorer l'infiltration des eaux du sol. Les populations seront initiées aux différentes techniques de lutte anti-érosive. La réalisation de ces mesures anti-érosives sera comptabilisée et évaluée en nature.

Les populations seront sensibilisées, mobilisées et dotées en matériels. Ce matériel sera géré par les comités de gestion mis en place dans les villages. Ces comités de gestion pour l'exploitation (pépinière, bosquet, périmètres ou plantations) sont mis en place après identification et adhésion des groupements au projet. Ils détermineront la façon dont le matériel pourra être utilisé, et la manière dont il sera renouvelé à travers l'élaboration d'un règlement. Le comité de gestion devra solutionner les problèmes relatifs à l'utilisation du matériel, la perte de matériel et aux détériorations. Il pourra notamment envisager un système de caution, des cotisations, ou des frais de location. Ces entrées de fonds permettront le renouvellement du stock de matériel.

- Réalisation des Haies vives

La divagation des animaux domestiques pose de nombreux problèmes aux paysans qui pratiquent des cultures comme le manioc, le maraîchage. Ces personnes dépensent beaucoup d'efforts et souvent d'argent pour construire des haies mortes avec des matériaux ligneux provenant des formations naturelles. Ces haies mortes construites par les paysans sont de durée très courte (1 an) et constituent des nids pour les termites. Pour palier ce problème, il est nécessaire de faire les haies vives. Les haies vives permettront également d'agir comme coupe-vent et de limiter l'érosion par le vent des parcelles encerclées.

- Utilisation des foyers améliorés

Le bois étant la principale source d'énergie dans les différents villages, il s'ensuit une destruction massive du couvert végétal qui augmente l'érosion des sols. Des mesures urgentes doivent être prises pour stopper le phénomène sinon c'est la catastrophe. L'utilisation des **foyers améliorés** pour diminuer la consommation du bois sera vulgarisée.

Des formateurs dispenseront les cours sous forme de causerie débats, des travaux pratiques au niveau du terroir.

- Construction d'un mini-centre de formation et d'éducation environnementale

Les actions de mesures préventives, de régénération, de conservation, de restauration et de gestion rationnelle des écosystèmes nécessitent une formation, information du monde rural et une bonne connaissance des ressources. A cet effet, il sera créé un centre pour répondre aux besoins de formation des populations rurales et des élèves des écoles primaires pendant les vacances. Des modules de formation appropriés en production d'IEC, entretien, exploitation tant théorique que pratique y seront organisés par l'ONG.

Le mini centre sera localisé à côté de la pépinière principale. Il servira de local aux pépiniéristes pour assurer les formations (les démonstrations auront lieu dans la pépinière). Les formations après la phase de projet devront être rémunérées. L'ONG facilitera le partenariat avec ICRAF. Ce partenariat est un élément clé de paquets technologiques pour la réussite du projet.

- Vulgarisation des espèces fourragères pour zones semi arides à titre expérimental

La pépinière principale produira des espèces à vocation fourragère telles que *Pterocarpus erinaceus* et *Gliricidia sepium*. Cette activité permettra de valoriser les recherches de l'ICRAF. Le développement de l'élevage dans la zone semi-aride est confronté au cours des huit mois qui suivent l'arrêt des pluies, à une pénurie alimentaire et ou à la faible qualité du fourrage. Pendant cette période, les ligneux sont la principale source de matière azotée et d'éléments minéraux. Pour cela, les formations naturelles sont saccagées afin de livrer du fourrage aux animaux en pâture.

Certains arbres fourragers sont émondés ou ébranchés à des fins commerciales ou pour alimenter les animaux en stabulation. Dans le but d'assurer une production soutenue, il est indispensable de transférer la technologie des banques fourragères en milieu réel avec des espèces appropriées telles que le *Gliricidia sepium* et de *Ptéocarpus erinaceus*. L'introduction de ces espèces d'éviter l'exploitation abusive des gommiers.

- Culture légumière de baobab à titre expérimental

La culture des plants de baobab sous forme de planches légumières en vue d'une production de feuilles fraîches de baobab en toute saison sera encouragée par le don de plants issus des pépinières. Ils seront plantés en densité serrée dans une planche comme on le fait avec les laitues. Cette technologie a été proposée compte tenu de l'importance du baobab dans la vie quotidienne des populations sahéliennes.

Traditionnellement les feuilles de baobab sont disponibles en période d'hivernage (à mi-octobre). Fin d'octobre, les feuilles sont récoltées et séchées puis ensuite consommées sous forme de

poudre dans les aliments. Il est démontré que les feuilles perdent une partie de leurs éléments nutritifs par séchage solaire. Le meilleur séchage est celui fait à l'ombre.

#### 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

Le budget du projet, la mobilisation des financements et la participation des bénéficiaires se présentent dans les divers tableaux suivants. Cependant il faut noter que comme les autres Ongs, Woiyo Kondeye s'est engagé et a engagé les bénéficiaires au-delà des possibilités et des réalités de terrain.

##### Budget détaillé du projet

Désignation	Prix unitaire	Quantité	IREMLCD	Population	ONG	Période	
						1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Etude socio – économique sur les gommiers et produits</b>							
Frais consultant							
-Phase préparatoire		3j			240 000	240 000	
-Phase terrain	80 000	13j			1 040 000	1 040 000	
-Elaboration rapport	80 000	5j			362 500	362 500	
-Déplacement consultant	72 500	13j			975 000	975 000	
	75 000						
<b>Aménagement</b>							
Site parcelles							
-Aménagement périmètres expérimental et maraîcher	350 000	1/2ha	1 250 000	350 000		350 000	1 250 000
-Lutte anti – érosives	1 250 000	1		1 080 000		1 080 000	1 080 000
-Banquettes	600x3/lin	300x2vil		354 000		354 000	354 000
-Cordons pierreux	590f/m lin.	200x3vil		1 500 000		1 500 000	1 500 000
-Haies vives	750/m lin.	250m2x4vil		1 050 000		1 050 000	1 050 000
-Ouverture de pare – feu	150 000	7 km		350 000		350 000	350 000
-Foyer améliorés	500xfoyer	100fx7vill	9 000 000			9 000 000	9 000 000
-Fonçage puits à grand diamètre	4 500 000	2		1 320 000		1 320 000	1 320 000
-Main d'œuvre puits à grand diamètre	1 000	120jx11p		4 400 000		4 400 000	4 400 000
-Main d'œuvre (Période de la vulgarisation)	1 000	371jx11p					
<b>Petits Matériels</b>							
-Brouettes							
-Pioches	35 000	3	105 000			105 000	
-Pelles rondes	5 000	4	20 000			20 000	
-Pelles bêches	2 000	6	12 000			12 000	
-Fourches 4 dents	3 000	6	18 000			18 000	
-Râteau	5 500	2	11 000			11 000	
-Plaques métalliques	4 000	2	8 000			8 000	
-Pulvérisateurs	600	100	60 000			60 000	
-Grillages protection	60 000	2	120 000			120 000	
-Ponces	5 000	50	250 000			250 000	
-Fourches à 9 dents	5 000	2	10 000			10 000	
-Arrosoirs galvanisés	22 000	2	44 000			44 000	
-Transplantoirs	9 000	5	45 000			45 000	
-Poudreuse	3 000	2	6 000			6 000	
-Tamis (petite)	13 000	1	13 000			13 000	
-Corde (100m)	8 500	2	17 000			17 000	
-Seaux	13 000	1	13 000			13 000	
-Paires de gants	400	10	4 000			4 000	
-Paires lunettes	2 200	4	8 800			8 800	
-Sécateurs	4 400	2	8 800			8 800	
-Cisailles	10 000	5	50 000			50 000	
-Marteaux/pinces/tenaille/pince coupante	11 500	2	23 000			23 000	
-Machettes	20 000	-	20 000			20 000	
-Croix	5 000	5	25 000			25 000	
-Tamis (grands)	6 000	2	12 000			12 000	
-Sachets	16 000	2	32 000	1 440 000		32 000	
	5	20 000	100 000			100 000	

-Fil de fer d'attache	60	20	1 200			1 200	
<b>Construction mini – centre</b>							
-Main d'œuvre centre							
-Equipement parcelle							
	2 000 000	1 village	2 000 000			2 000 000	
<b>Formation information et vulgarisation</b>	1 000	120x12p				1 440 000	
	350 000		350 000			350 000	
-Formation Agroforesterie					3 000		
-Formation en gestion des ressources naturelles	250 000	3 villages	750 000		5 500	750 000	
	250 000	3 villages	750 000		5 500	750 000	
					50 000		
<b>Intrants</b>							
-Phosphate tricalcique							
-Double super phosphate		50				3 000	
-Urée	60	100				5 500	
-Produits phytosanitaires	55	50				5 500	
	110	Forfait				50 000	
	50 000						
<b>Sous total</b>			<b>15 136 800</b>	<b>11 844 000</b>	<b>2 681 500-</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Personnel</b>							
-Pépinieriste	20 000	18 mois	-		360 000	240 000	120 000
- Salaires+charges sociales	100 000	24 mois	2 400 000			1 200 000	1 200 000
ADC	150 000	4 trimestres	600 000			300 000	300 000
- Coordinateur (temps partiel)							
<b>Logistique</b>	750 000	1	750 000			750 000	
-Moto Yamaha (vignette, assurance, accessoires)	650	50x24mois	780 000			390 000	390 000
-Carburant	6 500	1bx24mois	156 000			78 000	78 000
-Huile moteur	4 000	1bx24mois	96 000			48 000	48 000
-Huile 2 temps							
<b>Sous total</b>			<b>4 782 000</b>		<b>360 000</b>		<b>2 136 000</b>
<b>Totaux des sous totaux</b>			<b>19 918 800</b>	<b>11 844 000</b>	<b>3 041 500</b>	<b>32 668 300</b>	<b>2 136 000</b>
<b>Frais administratifs et imprévus 10% (53 353,78)</b>					3 480 430		
<b>Total Général (Fcfa)</b>			<b>19 918 800</b>	<b>11 844 000</b>	<b>6 521 930</b>		
			30 410. 4 €	18 082. 4 €	9 957. 2 €		
<b>COUT TOTAL DU PROJET</b>						<b>38 284 730 Fcfa</b>	
Soit en €						<u>58 450 €</u>	

## 2.5. Récapitulatif

Rubriques	IREMLCD	Populations	Woiyo Kondeye	Total (€)	Ratio
<b>Etudes</b>	-	-	3 996. 3	<b>3 996. 3</b>	<b>7%</b>
<b>Aménagements LCD / LCP</b>	17 231. 7	18 082. 4	97.7	<b>35 411. 8</b>	<b>61%</b>
<b>Appui institutionnel / Formation</b>	5 877. 9	-	-	<b>5 877. 9</b>	<b>10%</b>
<b>Fonctionnement</b>	7 300. 8	-	549.6	<b>7 850.4</b>	<b>13%</b>
<b>Imprévus</b>	-	-	5 313. 6	<b>5 313. 6</b>	<b>9%</b>
<b>Total (€)</b>	<b>30 410. 4</b>	<b>18 082. 4</b>	<b>9 957. 2</b>	<b>58 450</b>	<b>100%</b>
<b>Ratio</b>	<b>52%</b>	<b>31%</b>	<b>17%</b>	<b>100 %</b>	

## 2.6. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

La zone du projet compte en principe des structures coopératives formelles (mixtes) ainsi que des associations féminines formelles avec reconnaissance des autorités administratives et encadrement par les services techniques. Ces dernières ont déjà reçu un encadrement de services techniques de l'environnement et du monde rural.

Des séances d'information et de sensibilisation seront organisées : groupements, mairies, administrations, services techniques, autorités villageoises et populations. A la suite de ces campagnes de sensibilisation et d'information, des comités seront mis en place dans tous les villages. Ce sont ces comités qui auront la charge d'organiser l'arrosage régulier et l'entretien des plants. L'objectif final est d'assurer la pérennité du projet par une responsabilisation des bénéficiaires. Il faut qu'à la fin du projet ils soient capables de poursuivre les activités.

Les moyens requis ici sont les frais d'organisation des différentes sessions de formation et les matériels didactiques pour l'animation des séances. Ces comités seront donc progressivement en charge de : i) Entretien des pépinières villageoises ; ii) Coordonner les actions initiées au niveau village dans le cadre du projet ; iii) Rendre compte de l'évolution des activités aux membres et aux autorités villageoises, à l'ONG et aux services techniques. ; iv) Participer à l'évaluation des activités.

L'ONG associera les autorités communales qui veilleront à la bonne exécution des protocoles passés signés entre l'Ong porteur de projet et les associations et communautés bénéficiaires. Elles faciliteront l'acquisition des sites à aménager. Elles favoriseront l'extension du projet à d'autres structures. Elles seront associées à l'évaluation du projet.

Dans le cadre de la coordination, deux personnes seront recrutées dans le cadre du projet : un agent de terrain à temps plein et un coordonnateur à temps partiel. L'ONG recrutera un ingénieur agro forestier qui sera chargé du suivi général du projet sur le terrain. Il est affecté à plein temps sur le projet avec une expérience conséquente en gestion administrative. Il sera responsable de l'exécution des travaux sur le site et se chargera de l'information, la sensibilisation, l'animation et l'organisation des populations sur la production et l'exploitation de la pépinière. Il s'occupera du suivi de l'encadrement et de la formation des bénéficiaires. A la fin de chaque mois, il fournira un rapport mensuel d'activités au coordinateur sur le déroulement et l'état d'avancement des activités terrain. Par ailleurs il assurera aussi la liaison entre le projet, le siège les autorités administratives, les collectivités décentralisées et les services techniques.

Un coordonnateur général à Bamako sera responsable de l'exécution technique, des moyens logistiques et matériels mis à sa disposition. Il assurera de façon trimestrielle le rapportage des activités du projet. Il supervisera les activités de l'agent de terrain. Il effectuera à cet effet des visites de supervision, de programmation, de suivi et d'évaluation. Il travaillera avec les partenaires de l'ONG notamment ICRAF, d'autres projets similaires, les directions des services techniques (DNAMER, DNAER) etc. Il effectuera ses visites de façon mensuelle à Nioro. Il travaillera avec les services techniques de l'Etat.

Un contrat sera d'abord signé entre l'ONG et les autorités communales représentants les populations. Les membres des comités de gestion et les responsables villageois seront associés à la signature. Ensuite un protocole sera signé entre l'ONG et les bénéficiaires sur les modalités d'exécution des activités programmées à travers leurs structures mises en place. Un protocole de travail sera signé avec les services techniques partenaires.

### **3. Analyse des résultats**

Par rapport aux prévisions, le projet s'est heurté à plusieurs problèmes et les résultats sont largement en dessous des prévisions.



### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

Les diverses réalisations se trouvent à travers les résultats des diverses activités menées. La production de plants au niveau de la pépinière centrale à Nioro et dans les divers villages était une activité centrale au niveau du projet. Des problèmes de collaboration, de compréhension et d'assistance ont terni les relations entre le service local de la conservation de la nature et l'Ong. Ainsi, tout le volet production de plants a eu des résultats faibles surtout que l'animateur principal retenu n'avait aucune formation en foresterie.

Les équipements et matériels d'accompagnement pour les pépinières et les activités de reboisement ont été fournis par le projet. Un mini centre de formation a été construit à Nioro et est fonctionnel. Deux puits maraîchers ont été réalisés mais ils sont à achever à la demande des bénéficiaires. Les tableaux suivants donnent une large indication des réalisations par rapport aux activités :

Tableau des réalisations / prévisions : Source Ong

Activités du Projet	Prévisions	Réalisations	Observations/ Remarques
<b>Production de plants au niveau des pépinières</b>	30000 plants produits par les pépinières	3008 plants produits par les pépinières	En dehors des plants au niveau de Nioro et de quelques traces dans les villages dans les villages, le taux de réalisation est faible, environ 10%.
<b>Diffusion et vulgarisation des arbres fruitiers au niveau des villages</b>	700 arbres fruitiers plantés (50 par village)	Néant	En dehors du niveau central de Nioro, aucune action n'a été faite dans les villages
<b>Réhabilitation des gomméraires</b>	200 ha de gommiers reboisés ou regarnis	Echec du semis direct au niveau des villages	Un travail a été fait dans 8 villages, soit 1ha / village en semis direct avec les gousses d'acacia senegal. Sur le terrain il y a des traces mais les résultats sont négatifs. Aucun travail n'a été fait pour l'identification des zones de gomméraires
<b>Création des pépinières au niveau des villages</b>	1 pépinière communautaire fonctionnelle / village	3 pépinières communautaires : Fassoudébé, Djoba et Haoudia. 1 pépinière centrale à Nioro	En dehors de la pépinière centrale de Nioro qui possédait environ 800 plants au moment de la visite, les autres pépinières sont à l'état de traces, faute d'entretien, divagation des animaux.
<b>Organisation des bénéficiaires avec création des groupements villageois</b>	Au moins 14 groupes de gestion mis en place (1 par village)	14 comités de gestion mis en place dont 1 dans chaque village	La sensibilisation dans les villages a permis l'émergence de groupes, mais les comités ne sont pas fonctionnels.

Au niveau des divers sites villageois, les tableaux donnent des résultats pratiquement identiques avec des taux de réalisation faibles. Il y a un certain saupoudrage des actions alors que les villages retenus ont des communautés composées surtout d'éleveurs transhumants, peu disponibles aux actions de reboisement.

Tableau des réalisations au niveau des sites :

Village concerné	Investissements et autres réalisations	Formation et organisation	Observations/ Remarques
Fassoudébé	1 pépinière villageoise 1 puits inachevé de 7 mètres de profondeur Semis direct sur 1 ha Equipement en matériels	Formation de 5 personnes Groupement	On constate : - Un effort important de prise de contact et de sensibilisation des populations dans des villages essentiellement d'éleveurs transhumants peu engagés pour la GRN - Plusieurs activités prévues dans le document de projet n'ont pas été exécutées - Les activités sont éparées et manquent d'orientation technique en fonction des résultats escomptés et attendus - Un manque de compétence technique en foresterie au niveau de l'encadrement des pépinières et des activités de terrain. Il y a eu un manque de collaboration manifeste entre le service local de la conservation de la nature et l'Ong afin d'assurer l'encadrement des bénéficiaires - L'aspect de la réhabilitation de la gomme arabique a été vu essentiellement sous l'angle de semis direct de gousses d'acacia senegal. En fait les terroirs villageois retenus ne font pratiquement pas de cueillette de gomme arabique
Dioba	1 pépinière villageoise Semis direct sur 1 ha Equipement en matériels	Formation de 2 personnes Groupement	
Guimbana	1 pépinière villageoise Semis direct sur 1 ha Equipement en matériels	Formation de 2 personnes Groupement	
Guétéma	1 pépinière villageoise Semis direct sur 1 ha Equipement en matériels	Formation de 2 personnes Groupement	
Darah	Le village malgré les sensibilisations a refusé de participer aux activités du projet.		
Folonkide Boundouké	Néant	Formation de 2 personnes Groupement	
Haoudia Yero Ali	1 pépinière villageoise Semis direct sur 1 ha Equipement en matériels	Formation de 2 personnes Groupement	
Kolomina	Néant	Formation de 2 personnes Groupement	
Gadiaba Baissamboula	Néant	Néant	
Loumounialbi	Semis direct sur 1 ha	Formation de 2 personnes Groupement	
Mandalla	1 pépinière villageoise	Néant	
Mankana Rangabe	1 pépinière villageoise 1 ha de semis direct	Néant	
Missira	Semis direct d'1 ha	Néant	
Samba Lambe	Néant	Néant	
Nioro ville	1 centre de formation 1 puits inachevé de 15 m de profondeur 1 pépinière centrale	Formation de 2 personnes Groupements existants	

### 3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type

#### 3.2.1. Action n° 1 : Production de plants et reboisement.

La production de plants et le reboisement concernent deux principales activités : i) la création des pépinières : 1 centrale à Nioro et 1 dans chaque village retenu ; ii) la création d'un site villageois de gommerie d'1 ha par semis direct. Si ces activités sont pertinentes, les résultats n'ont pas été atteints. Au niveau central, à Nioro, la pépinière a été une réussite mais dans les villages, cette activité nouvelle dans un milieu éleveur transhumant n'a pas eu de réponse. On se trouve au stade de première sensibilisation en matière de gestion des ressources naturelles.

Dans le cadre du choix du semis direct des gousses d'acacia senegal, le choix technique n'était pas bon en fonction de la nature du sol, du niveau de pluviométrie et de la disponibilité de l'eau pour

l'arrosage des jeunes pousses. Il était plus facile d'identifier des zones de gomméraires et d'en faire des sites de réhabilitation plutôt que de mettre des plants dans des zones vierges.

### *3.2.2. Action n° 2 : Réalisation des puits à grand diamètre :*

L'eau est une ressource rare dans la zone de Nioro, surtout pendant la période sèche. Dans ce contexte, la réalisation des deux puits (1 à Nioro et 1 autre à Fassoudébé) est opportune. Malheureusement, ces deux puits sont inachevés et demandent un surcreusement afin de satisfaire les besoins en période de soudure.

### *3.2.3. Action N°3 : Le mini centre de formation de Nioro*

Destiné à servir les groupements féminins, notamment l'association des femmes de la ville de Nioro du Sahel, le mini centre de formation a été réalisé et est équipé, d'ailleurs, il a servi à la réalisation de la formation en foresterie des personnes venant des divers villages. Il serait important de trouver les voies et moyens afin que ce centre puisse servir à la formation des bénéficiaires et être géré de façon autonome vers une durabilité.

### ***3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

Les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour la parfaite exécution du projet et ceci à tous les niveaux, malgré la distance lointaine entre Bamako et Nioro et les problèmes de compréhension et de collaboration entre l'Ong porteur de projet, le service local de la conservation de la nature et certains bénéficiaires. Les groupements et associations bénéficiaires n'ont pratiquement pas de savoir faire et d'expérience en matière de reboisement. Seule l'association des femmes de Nioro a une forte expérience en matière de maraîchage.

La coordination a fait un travail de suivi, de contrôle et d'appui-conseil mais elle a manqué d'expérience en matière de gestion des crises de relation pour l'exécution de projet complexe et mal conçu. En effet, l'étude de référence et d'analyse n'a pas permis de situer la réalité de la dynamique sociale en matière de GRN et de réhabilitation des zones de gomme arabique.

Les moyens utilisés ont été peu efficaces par rapport à la convention de financement, et malgré la fin du financement du programme IREMLCD/CILSS, sur le terrain les activités sont pratiquement à l'arrêt sans aucune possibilité de continuité. L'Ong Woiyo Kondéye reste timidement en rapport avec les bénéficiaires, notamment l'association des femmes de Nioro qui pourrait en rapport avec le conseil de cercle prendre en gestion les équipements et infrastructures de Nioro.

L'exécution du projet a souvent souffert des problèmes de communication entre Nioro et Bamako, des problèmes de suivi et de supervision des institutions nationales et de l'équipe du programme IREMLCD /CILSS de Ouagadougou. Le projet a fait l'objet de 2 visites par l'équipe nationale (point focal et du Conacilss) et d'une visite de l'équipe de Ouagadougou.

Au stade actuel, l'évaluation retient qu'une revue réaliste du projet, partagée avec l'ensemble des acteurs y compris le point focal et le Conacilss pourrait avantageusement retenir des solutions idéales de continuité et de transfert des acquis.

### 3.4. *Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet*

Les bénéficiaires villageois apprécient fortement les activités du projet dans le cadre du reboisement et de la réalisation des pépinières. Cependant, ils pensent que les moyens envisagés par le projet sont insuffisants et qu'une assistance dans le sens du « cash for work » ou du « food for work » permettrait de mobiliser sur place des bras valides qui vont en période de soudure travailler dans des villes ou horizons favorables afin de soutenir les ménages. En effet, pendant 4 à 5 mois de l'année, plusieurs familles sont en insécurité alimentaire.

Dans le cadre du reboisement et du maraîchage, on peut retenir le tableau synoptique suivant :

Niveau d'appréciation	Effets sur les ressources naturelles et la tenure foncière	Effets sur les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires	Observations / Remarques
<b>Pour le reboisement et la création de pépinières</b>			
Bénéficiaires directs : membres des associations et groupements féminins, les villageois.	Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations et aux groupements	Production du bois de chauffe et de services Vente et augmentation de revenus des membres Création de bosquets avec des gommiers	La filière de la gomme arabique exige une étude complète car les villages retenus ne se sentent pas concernés par cette activité.
Populations de la commune urbaine de Tombouctou et de la commune rurale de Alafia	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune Disponible en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local du bois de chauffe et de service et de gommiers	La production de plants à travers les pépinières villageoises est à revoir.
<b>Pour la production maraîchère autour des puits maraîchers</b>			
Bénéficiaires directs : membres des associations et groupements féminins, les membres du GIE.	Augmentation de la biomasse végétale Concession foncière attribuée aux associations	Production maraîchère diversifiée, Apport dans le cadre de la sécurité alimentaire Activité génératrice de revenus des membres Apport à la constitution des fonds des associations et groupements	Le maraîchage apparaît comme une action à effet social double : apport à la sécurité alimentaire et activité génératrice de revenus. Il doit encore être soutenue car la zone est en fort déficit alimentaire et connaît des périodes graves de soudure alimentaire, surtout dans les villages
Populations de la commune urbaine de Tombouctou et de la commune rurale de Alafia	Amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la commune Disponible en bois de chauffe et de service	Offre au niveau local des produits maraîchers.	

### 3.5. *Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet*

Le Projet d'Appui au Reboisement et à la Réhabilitation du gommier retenu dans la zone de Nioro avec comme Ong porteur Woïyo Kondeye malgré les résultats assez décevants (chaque échec quelque part étant une leçon positive) a permis en terme de renforcement des capacités de retenir les points suivants :

- La participation au réveil des villageois essentiellement des éleveurs transhumants pour la problématique de la GRN et de la LCD dans une approche de lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire à travers les périmètres maraîchers. Les villages retenus sont surtout dominés par des éleveurs peuls transhumants où une partie de la population masculine va à l'exode en période de soudure, en abandonnant sur place les enfants, les femmes et les personnes âgées ;

- L'identification des personnes et des groupes engagés au niveau des villages, noyaux qui seront les moteurs de demain des actions de LCD. Le projet a amplement participé à leur formation ;

Au niveau des services techniques, surtout du service local de la conservation de la nature, le projet n'a pratiquement eu aucun effet. Le service technique est resté dans le cadre classique de ses attributions d'appui-conseil en fonction des moyens disponibles. Dans plusieurs cas, le projet a permis de faciliter l'accès à la concession rurale des divers groupements féminins et villageois et de sensibiliser les autorités communales dans le cadre de leur responsabilisation en matière de GRN et de LCD.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

Les activités de reboisement et de maraîchage sont bien compris et bien perçus par les bénéficiaires, notamment les groupements féminins et ceux des jeunes en manque d'emplois. Les moyens du projet les niveaux de motivation sont jugés insuffisants par les bénéficiaires.

L'environnement global du projet a été jugé défavorable par les bénéficiaires notamment le climat de travail et de relation avec la coordination venant de Bamako. Le niveau de l'animation<sup>1</sup> a été jugé faible et insuffisant par rapport à la dimension des activités (un animateur pour 14 villages identifiés et 10 retenus pour la réalisation des activités) et à la compétence (l'animateur n'étant pas spécialiste en GRN).

Malgré ces contraintes, le projet a permis à l'Ong Woïyo Kondeye de terminer ses prestations et de mobiliser l'ensemble du financement prévu dans le cadre du programme IREMLCD/CILSS. Les résultats étant en dessous des prévisions, l'Ong pense qu'il faut réellement tenir compte du contexte global et de tirer les leçons.

Pour les parties nationales (point focal et Conacilss) les résultats sont en dessous des prévisions et que le climat de collaboration, l'environnement global du projet étaient défavorables. En plus, le projet est mal parti dès le départ avec une conception basée sur une étude insuffisante ne prenant pas en compte les réalités des communautés en majorité pastorales des villages concernés.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Une fois les bénéficiaires formés et encadrés, la production de plants, la tenue des pépinières et le maraîchage sont des activités classiques bien maîtrisées par les bénéficiaires. Cependant il faut bien estimer la disponibilité et l'engagement des bénéficiaires car dans le milieu des éleveurs transhumants, le reboisement et le soin quotidien à apporter à l'arbre restent des activités difficiles à faire. Dans les villages de la zone de Nioro, les pratiques de GRN et de LCD sont connues car ces communautés n'ont pas bénéficiées de l'encadrement du PGRN.

---

<sup>1</sup> L'animateur en place a un profil de gestionnaire administratif et financier, mais d'une forte disponibilité pour les activités de GRN et de LCD.

L'appropriation des techniques n'est donc pas parfaite et le projet a juste permis un début de sensibilité et d'engagement des populations. L'acacia senegal est bien connu comme espèce ligneuse bon comme fourrage ligneux mais, il n'est pas connu pour la production de la gomme arabique. Si dans la zone de Nioro, les composantes du projet n'ont pas connues de bons résultats, dans le cadre de la bonne conception, les activités retenues sont transférables dans d'autres terroirs. Dans le cadre du projet actuel, une évaluation plus complète et une nouvelle programmation des activités est à envisager.

#### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Dans le cadre des activités du projet, chaque association ou groupement villageois intervient de façon souveraine au niveau de son site sur les activités de création de pépinière, de reboisement et de maraîchage. Au niveau des villages, il y a eu un groupe organisé autour des chefferies traditionnelles (chef de village, imam) pour la mise en œuvre des activités. A Nioro, les activités étaient centrées sur l'association des femmes de la ville qui a un périmètre maraîcher très productif. En dehors de Nioro, dans l'ensemble ces diverses structures n'ont pas été très efficaces dans la mise en œuvre et dans la conduite des activités.

#### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Afin de pérenniser les actions, l'Ong Woïyo Kondeye dans le domaine de l'organisation et de la gestion des associations et groupements ciblés a demandé : i) La constitution de fonds de roulement à partir des cotisations des membres pour la prise en charge des frais de gardiennage, d'entretien et d'arrosage et d'entretien des plants ; ii) La constitution d'un fonds d'épargne à partir de la vente des plants et de la location des matériels et équipements. Ceci devait permettre aux bénéficiaires qui ont hérité des équipements et matériels du projet d'avoir les moyens financiers de continuer les diverses activités.

#### ***4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales***

Dans certaines communes des cercles de Nioro et Diéma, il y a des financements qui interviennent dans la zone dans le cadre de la restauration des parcours (cordons pierreux, digues et diguettes, traitements de ravines, ...) mais les divers villages du projet ne sont pas concernés. En plus, le projet est le seul dans les cercles à aborder de façon directe la problématique de la gomme arabique et d'en faire une composante pratique en terme d'intervention. Le projet devait avoir des articulations avec les actions de GRN et de LCD et la pauvreté conçues dans le cadre des actions de LCD et de GRN retenues dans les divers plans communaux de développement. Ceci fait que dès le départ, le projet a eu un ancrage lié à la décentralisation.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### ***5.1. Lutte contre la désertification***

Il est difficile dans le cadre des résultats disponibles de parler de valorisation environnementale et de durabilité des dynamiques. En effet, les actions prévues (création de pépinières, reboisement, lutte antiérosive, protection et réhabilitation des gomméraires, ...) n'ont eu que des résultats fugaces, ne pouvant donner aucune signification en terme de LCD et de GRN.

## **5.2. Réduction de la pauvreté**

Le maraîchage, en tant qu'activité génératrice de revenu pouvait servir dans le cadre de la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Mais malheureusement les actions en cours n'ont pas permis un réel démarrage du maraîchage au niveau des divers villages.

## **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Le Projet d'Appui au Reboisement et à la Réhabilitation du gommier retenu dans la zone de Nioro avec comme Ong porteur Woïyo Kondeye malgré les faibles n'a pas permis aux bénéficiaires d'avoir des capacités d'entreprise, de s'approprier les actions et de monter d'autres projets. Dans le cadre de l'Ong, cette expérience du programme IREMLCD/CILSS a été difficile à gérer.

Le projet a surtout servi à la participation au réveil des villageois essentiellement des éleveurs transhumants pour la problématique de la GRN et de la LCD et à l'identification des personnes et des groupes engagés dans une approche de lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire.

# **6. Enseignement et recommandations**

## **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Par rapport aux résultats disponibles qui sont insuffisants par rapport aux prévisions, il n'y a aucune efficacité écologique et économique à retenir. Au contraire les résultats négatifs des semis des semences d'acacia senegal prouvent que les choix techniques n'étaient pas bons, en fonction de la nature du terrain et des effets de divagation des animaux. En fonction des relations difficiles avec le service chargé de la conservation de la nature, la coordination du projet s'est pratiquement débrouillée seule pour exécuter le projet.

La contrainte majeure de ce projet a été le niveau faible de sa conception. En effet, les études disponibles ont été très superficielles et le profil socio-économique, historique et les réalités des communautés essentiellement pastorales n'ont pas été pris en compte. Ainsi, tous les villages concernés sont en majorité composés de transhumants, n'ayant eu aucune expérience en matière de GRN, ni de LCD. Il y a eu des reboisements « tam-tam<sup>2</sup> » qui ont laissé des traces dans les villages, sans plus car le Projet de Gestion des RN n'est pas intervenu dans cette zone. En plus, la gomme arabique n'est pas un objectif ni une préoccupation des villages retenus. Il est difficile de réhabiliter « une activité qui n'existe pas »

Les divers rapports avec les collectivités décentralisées ont été bons, mais en terme de mise en œuvre, la compétence technique n'était pas disponible, ni au niveau des bénéficiaires, ni au niveau de l'animation. Il n'y avait pas de contraintes foncières, car l'accès à la terre ne posait aucun problème.

---

<sup>2</sup> Reboisement « tam-tam » : reboisement fait à l'époque sous l'égide du parti unique avec beaucoup de bruits, sans grand résultat.

## **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

Tout le dispositif a fonctionné mais malgré les résultats retenus non satisfaisants, il n'a pas eu de mesure corrective. Visiblement quelque part les diverses missions n'ont pas poussé l'Ong à prendre les décisions opportunes pour changer le cours du projet. Il était plus possible d'orienter le projet dans les actions de lutte anti-érosive (réalisations de cordons pierreux, de banquettes, de ½ lunes, ...) comme prévue au lieu de se lancer dans certaines activités où l'eau était le facteur indispensable à la réussite.

Sur le plan technique, l'analyse des rapports d'études et des documents du projet montre une forte distorsion entre les résultats acquis et les prévisions et montre une certaine faiblesse de la dynamique de mise en œuvre.

## **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

Dans l'ensemble, les moyens de mobilisation (directs ou indirects) induits par les projets sont bien accueillis par les agents techniques de l'administration qui travaillent sur la zone. Malheureusement à Nioro, le climat de collaboration était mauvais entre le service technique principal et la coordination de l'Ong Woïyo Kondeye. Au Mali, les fonctionnaires locaux ont des moyens très limités ce qui réduit leur capacité d'intervention sur le terrain : la venue du projet était donc une occasion de collaboration et de mobilisation des compétences techniques.

L'évaluation des compétences mobilisées par l'Ong (société civile) est essentielle au moment de la mise en œuvre et de l'exécution du projet. Ceci d'ailleurs en cas de mobilisation des services techniques doit être fait suivant un protocole ou un accord de collaboration. Ceci permet de situer les responsabilités et de prévoir les moyens matériels et financiers.

Aussi, on note un effet de saupoudrage lié à l'engagement dans dix villages alors qu'il y avait des difficultés et problèmes. Ceci a fortement joué en terme d'efficience entre les moyens mobilisés et les résultats acquis.

# **7. Annexes**

## **7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées**

- Projet : Appui au Reboisement et à la Réhabilitation du Gommier
- Convention de financement N° 020/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Ong Woïyo Kondeye
- Bénéficiaires du projet : Population de 13 villages des communes de Guétéma et Nioro (Cercle de Nioro) et Fassoudébé (cercle de Diéma)
- Période de la visite mission du 5 au 8 juillet 2007

### **5 – 07 - 2007**

- Arrivée à Nioro du Sahel ;
- Contact et séance de travail avec l'animateur principal du projet
- Visite du village de Guétéma.



**6 – 07 - 2007**

- Rencontre et séance de travail avec les cadres du service local de la conservation de la nature ;
- Visite des réalisations et entretiens dans les villages. t.

**7 – 07 - 2007**

- Visite et séance de travail avec les femmes bénéficiaires de la ville de Nioro
- Séance de travail avec l'animateur principal

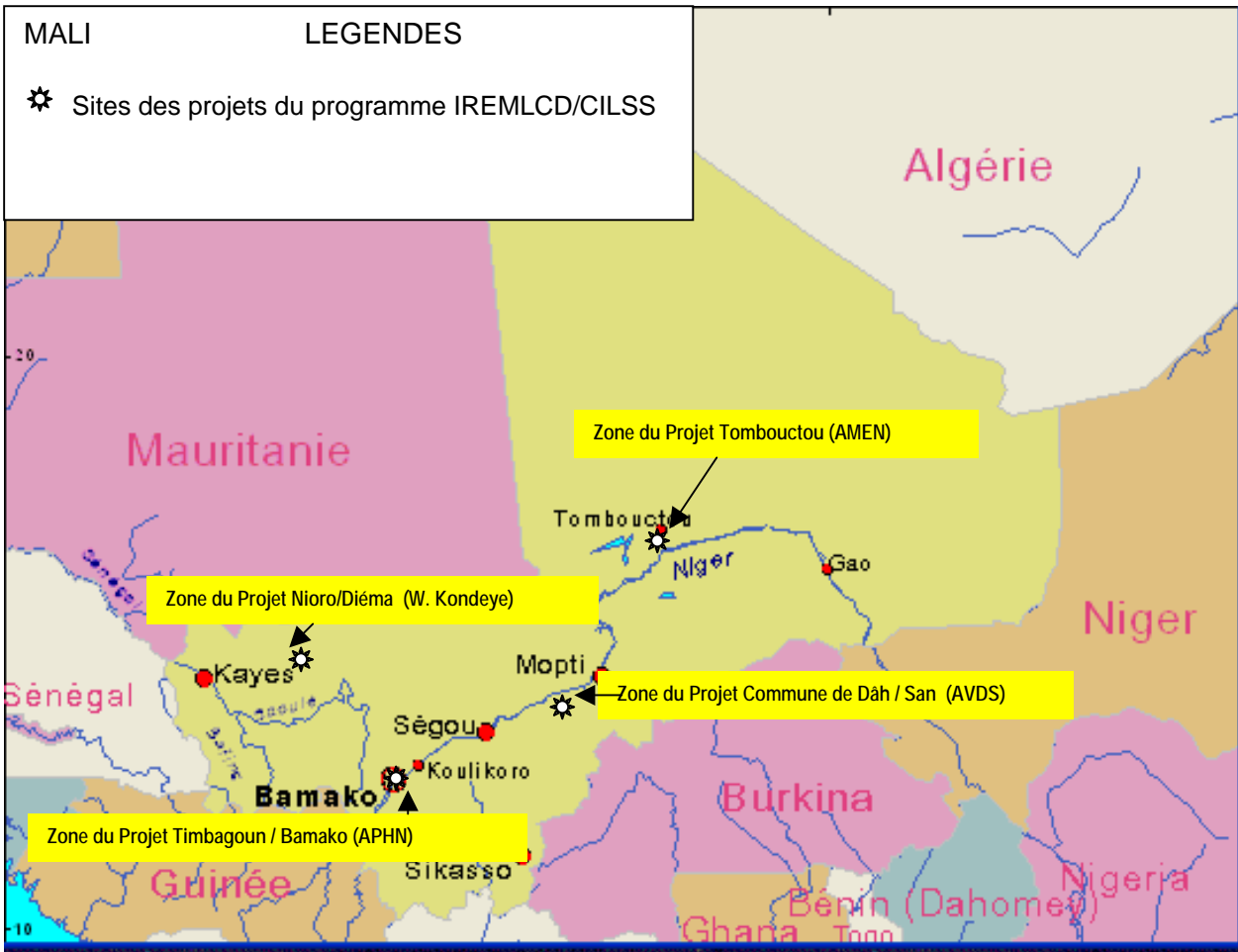
**9- 07 - 2007**

Séance de travail avec l'équipe de l'Ong Woïyo Kondeye à Bamako

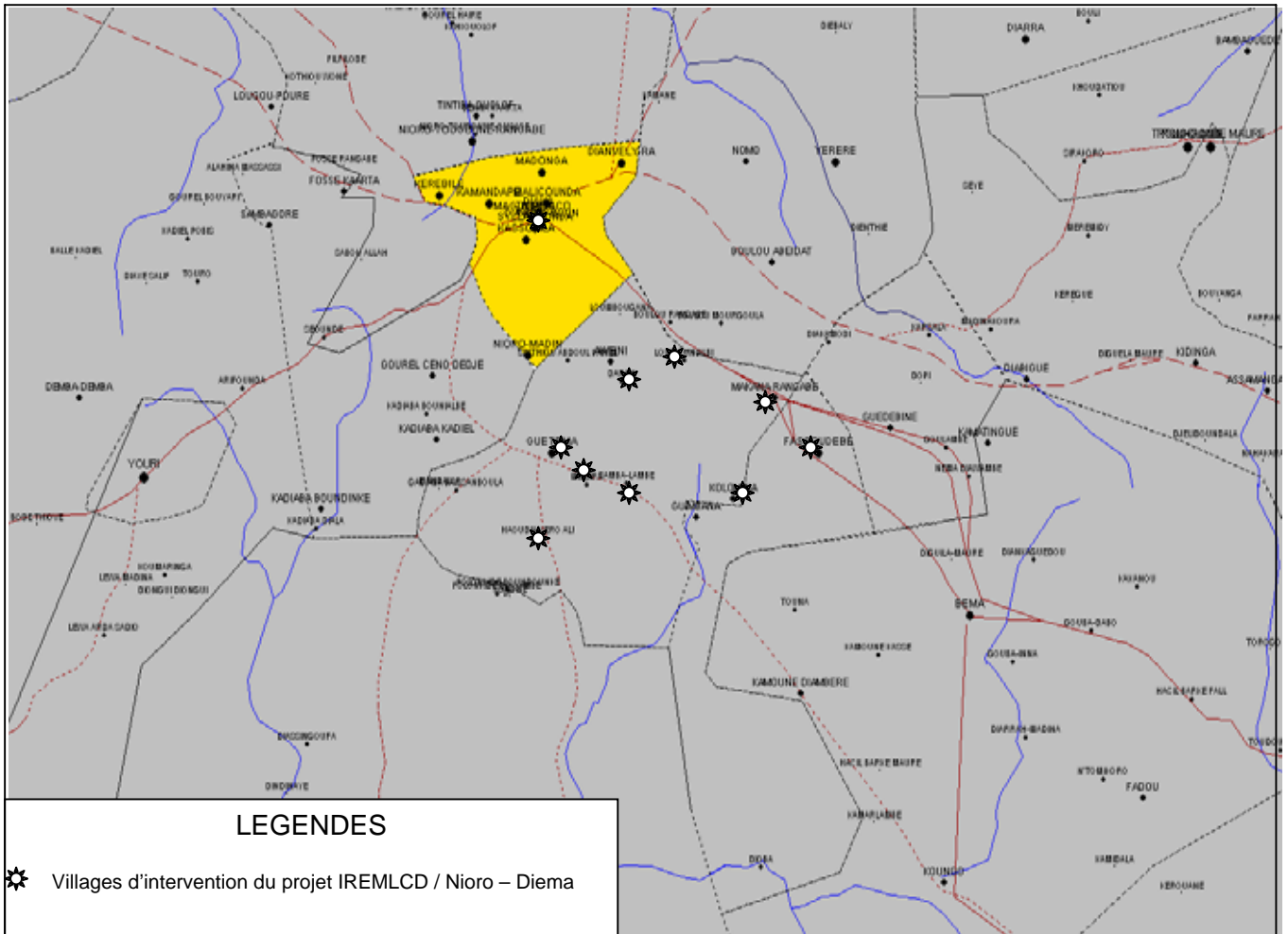
**7.2. Liste des personnes rencontrées**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Prénoms Nom</b>	<b>Fonction Adresse</b>
1	Mme Oumou TRAORE	Présidente Ong Woïyo Kondeye Bamako
2	Mme Selly OUANE	Directrice Ong Woïyo Kondeye Bamako
3	Hamed BOUYA dit Baba	Comptable Ong Woïyo Kondeye Bamako
4	Bourlaye KOUMARE	Animateur principal Ong Woïyo Kondeye Nioro du Sahel
5	Zoumana TRAORE	Chef de service local de la conservation de la nature Nioro
6	Mme TANGARA Fatoumata MALLE	Responsable Aménagement SLCN Nioro
7	Boubacar SISSOKO	Chef d'antenne SLCN Nioro du Sahel
8	Mamadou DIALLO	Notable village de Houdia Yero Ali
9	Abdoulaye BA	Chef de village de Missira
10	Mme Kadiatou SOW	Présidente des femmes village de Fassoudébé
11	Abdoulaye DIAYE	Maire de la commune rurale de Fassoudébé
12	Modibo DIALLO	Chef de village de Liminalby
13	Samba SIDIBE	Notable village de Liminalby
14	Mamadou DIARRA	Notable Village de Liminalby
15	Adama DIALLO	Notable village de Liminalby
16	Mme DAFPE Oumou DICKO	Présidente des femmes Nioro du Sahel

### 7.3. Carte des sites d'intervention



Carte : Sites des villages d'intervention du projet



#### 7.4. *Compte-rendu de visites et d'entretiens*

- Projet : Appui au Reboisement et à la Réhabilitation du Gommier
- Convention de financement N° 020/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Ong Woïyo Kondeye
- Bénéficiaires du projet : Population de 10 villages des communes de Guétéma et Nioro (Cercle de Nioro) et Fassoudébé (cercle de Diéma)
- Période de la visite mission du 5 au 8 juillet 2007

##### **5 – 07 - 2007**

- Arrivée à Nioro du Sahel ;
- Contact et séance de travail avec l'animateur principal du projet, Planification de la mission
- Visite du village de Guétéma.

##### **6 – 07 - 2007**

- Rencontre et séance de travail avec les cadres du service local de la conservation de la nature ;
- Visite des réalisations et entretiens dans les villages de Guétéma, Haoudia Yéro Ali, Missira, Fassoudébé et Liminialby ;
- Réunions et entretiens avec les hommes et les femmes ayant travaillé dans le cadre du projet.

##### **7 – 07 - 2007**

- Visite des réalisations de Nioro et du périmètre maraîcher des femmes et séance de travail avec les femmes bénéficiaires de la ville de Nioro
- Séance de travail avec l'animateur principal
- Retour à Bamako

##### **9– 07 - 2007**

Séance de travail avec l'équipe de l'Ong Woïyo Kondeye à Bamako

#### 7.5. *Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)*

Cadre Logique : Résultats attendus et indicateurs

Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Indicateurs
<b>*Mise en place de l'équipe</b>	*Rencontres avec les autorités communales, villageoises, les services techniques et les ONG.	*Concertation et planification des activités du projet avec les partenaires.	*Présence de l'équipe terrain. *Plan d'exécution élaboré.
<b>*Disposer des données socio-économiques sur la filière gomme arabique dans les 14 villages de la zone du projet.</b>	*Collecte des données existantes auprès des services techniques, ONG. *Collecte des données nouvelles dans les villages avec les agents du projet.	*Les données socio-économiques sur la gomme arabique sont disponibles au niveau de l'ONG. *Les données sont exploitées dans la mise en œuvre du projet.	*Un rapport existe au niveau de l'ONG sur la filière gomme arabique.

<b>Amener les populations des zones concernées à être conscientes du phénomène de la dégradation de l'environnement et de la nécessité de préservation des espèces en voie de disparition notamment la gomme.</b>	Identification des groupements de femmes et les groupements de producteurs intervenant dans le domaine. *Animation des populations sur les thèmes spécifiques à l'environnement et aux conventions relatives à la protection des ressources naturelles. *IEC sur l'environnement et autour de la filière gomme arabique.	*Des groupements de femmes et de producteurs intervenant dans le domaine sont identifiés. *Les populations sont animées sur les thèmes spécifiques à l'environnement et aux conventions relatives à la production des ressources naturelles. *Des sessions d'IEC sur l'environnement et autour de la filière gomme arabique sont effectuées.	*168 séances d'IEC sont tenues dans les villages concernés *Au moins un comité de gestion des ressources naturelles existe et est fonctionnel dans chacun des villages de la zone du projet. *La gestion des ressources naturelles est réglementée dans chacun des villages de la zone du projet. *Le potentiel ligneux est amélioré dans la zone.
<b>*Doter les populations concernées des compétences en techniques d'agro - foresteries et en gestion des ressources naturelles.</b>	*Formation des groupements des femmes et des producteurs identifiés sur les techniques : -Production de plants -Lutte anti – érosive -Compostage -Reboisement -Aménagement de pare feu -Exploitation de la gomme arabique -IEC en mobilisation communautaire. -Aménagement des périmètres expérimentation -Réalisation de puits -Equipement du centre (matériels, semences).	*Les capacités des groupements de femmes et des producteurs sont renforcées dans les techniques agro - foresteries et de gestion des ressources naturelles. * Une pépinière communautaire mise en place	*Au moins 5 producteurs maîtrisent les techniques agro - foresteries et de gestion des ressources naturelles dans chacun des villages des communes concernées. *Au moins 30 000 plants ont été produits dans les pépinières des villages concernés. *Au moins 200 ha sont reboisés et où regarnis en espèces en voie de disparition (gommier).
<b>*Doter les structures mise en place compétences en vue de la pérennisation.</b>	*Encadrement et appui-conseil	*Renforcer les capacités des structures et pépiniériste	*Au moins huit (8) passages d'un agents d'ICRAF pour le renforcement et l'appui-conseil des structures et pépiniériste.

## Annexe : Bilan de l'exécution financière de l'Ong Woïyo Kondeye

Rubrique Budgétaire	Budget total du projet	Dépenses réalisées pour l'ensemble du projet								
		CILSS /IREMLCD	Porteur de projet	Populations bénéficiaires	CILSS /IREMLCD		Porteur et Opérateur de projet		Populations Bénéficiaires	
					Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etudes socio-économiques	2 617 500		2 617 500				2 617 500	100		
Fonctionnement / Logistique	5 142 000	4 782 000	360 000		4 622 542	96,67	360 000	100		
Aménagement	20 654 000	10 250 000		10 404 000	10 250 000	100			10 404 000	100
Petits Matériels	1 036 800	1 036 800			1 036 800	100				
Construction mini – centre	3 790 000	2 350 000		1 440 000	2 350 000	100			1 440 000	100
Formation information et vulgarisation	1 500 000	1 500 000			1 500 000	100				
Intrants	64 000		64 000				64 000			
Frais administratifs	3 480 430		3 480 430				3 480 430			
	<b>38 284 730</b>	<b>19 918 800</b>	<b>6 521 930</b>	<b>11 844 000</b>	<b>19 759 342</b>	<b>99,24</b>	<b>6 521 930</b>	<b>100</b>	<b>11 844 000</b>	<b>100</b>

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.13

Projet : « Récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice des femmes dans le village de Komboari »  
Pays : Burkina Faso  
Porteur du Projet : AFCFED

Noumou Diakité

Juillet 2007

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	4
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	4
1.2.	Contexte national au Burkina Faso, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification : .....	4
1.3.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles.....	5
2.	Nature et montage du projet récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice dans le village de Komboari.....	6
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	6
2.3.	Cadre logique .....	7
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	9
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	11
3.	Analyse des résultats .....	11
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	11
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	13
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	15
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	16
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	17
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	17
4.	Reproductibilité du micro-projet et articulation avec l'autres interventions.....	18
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	18
4.2.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	18
4.3.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	19
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet.....	19
5.1.	Lutte contre la désertification.....	19
5.2.	Réduction de la pauvreté.....	19
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet.....	19
6.	Enseignements et recommandations .....	20
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	20
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation.....	21
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	21

7	Annexes.....	21
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées.....	21
7.2.	Liste des personnes rencontrées .....	22
7.3.	Carte des sites d'intervention .....	22
7.4.	Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	23
7.5.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques... ).....	23



# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Burkina Faso, a pour objectif de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ». Dans ce cadre, il joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités.

Comme son nom l'indique, l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de plus de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS, dont le projet de Récupération des sols et d'Adduction d'eau potable au bénéfice des femmes du village de Komboari. L'Ong ACFED (Appui – Conseil- Femmes – Environnement- Développement au Sahel) est porteur de cet important projet qui a fait l'objet de la Convention de financement N° 007/CILSS-FFEM/2003 par le programme IREMLCD.

La présente évaluation, pratiquement à mi-parcours de l'exécution du projet fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. Contexte national au Burkina Faso, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :

Au Burkina Faso, les activités de GRN concernent plusieurs aspects : conservation des eaux et des sols, amélioration de la fertilité des sols, protection et réhabilitation de berges, aménagement de forêts villageoises, aménagement de bas-fonds, restauration du couvert végétal, renforcement des capacités, adduction d'eau potable, tenure foncière, AGR. Ainsi les projets mis en œuvre couvrent ces divers aspects. Ce sont les aspects environnementaux et de lutte contre la désertification, mais également des aspects socio-économiques, d'amélioration des connaissances techniques, d'arrangements fonciers et juridiques.

En plus au Burkina, l'application des textes de la Réorganisation agraire et foncière (RAF) et la mise en œuvre des divers projets ont permis l'émergence des CVGT, des CIVGT et des OPA qui sont des structures mises en place et qui ont la compétence de planification et de gestion des actions de développement au niveau village et/ou inter village. L'approche intégrée et complémentaire des projets (en concordance avec les PAN/LCD du Burkina Faso) est porteuse de changements tant au plan de la lutte contre la désertification que de la réduction de la pauvreté.

Le projet « Récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice des femmes dans le village de Komboari » est le fruit d'un partenariat entre le CILSS et l'ONG ACFED/Sahel. D'un coût total initial de 96 579 173 Fcfa (147 234 €), la subvention de l'IREMLCD était de 49 929 478 Fcfa (76 117 €). Ce projet qui a débuté en fin 2003 pour une période de deux ans, a finalement été clôturé au premier semestre 2006 au profit du village de Komboari, dans la province du Gourma au Burkina Faso.

Pour atteindre ces différents objectifs, la mise en œuvre du projet s'est basée sur l'approche participative. Les producteurs et leurs organisations (OPA, CVGT, CIVGT, Associations) assurent la maîtrise d'ouvrage locale, participent à la conception, au financement et à la mise en œuvre des activités. Ainsi, ce projet est en adéquation avec les problématiques nationales de lutte contre la désertification (PAN/LCD) et de lutte contre la pauvreté. Les activités mises en œuvre font allusion aux domaines prioritaires des PAN-LCD du Burkina Faso et cadrent parfaitement avec les préoccupations du processus de décentralisation en cours.

La mise en œuvre de ce projet cadre aussi avec les préoccupations de mobilisation de la Société Civile pour des activités de LCD, de réduction de la pauvreté et de prise en compte des couches sociales vulnérables (femmes et jeunes).

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec prise de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet. La mission de terrain a coïncidé à la phase test de l'évaluation des projets du programme IREMLCD/CILSS.

Le travail d'évaluation a été faite par l'ensemble de l'équipe<sup>1</sup> et le présent rapport est la synthèse des éléments retenus lors de la mission du 13 juin 2007. La mission s'est déroulée de façon parfaite et elle n'a rencontré aucune difficulté.

---

<sup>1</sup> Evaluation du projet de Komboari a été faite par la mission test d'évaluation, mission comprenant Ph DEYGOUT, chef de mission, Oussouby TOURE et Dr Noumou DIAKITE. Ce dernier a été chargé du rapportage.

## **2. Nature et montage du projet récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice dans le village de Komboari**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Certains cadres du conseil d'administration de l'Ong ACFED /Sahel, du niveau central ont appris par le canal des services du Ministère de l'Environnement, l'existence du programme IREMLCD/CILSS. En plus, le CILSS étant une institution bien connue à Ouagadougou, l'Ong a jugé bon d'élargir le partenariat et de soumettre un projet. C'est dans ce cadre qu'un ancien projet axé sur le village de Komboari a été actualisé par des études complémentaires afin de prendre en compte le genre et soumis par les voies officielles au financement du programme IREMLCD/FFEM.

Ainsi, les objectifs initialement prévus au démarrage du projet étaient les suivants : i) Augmenter les terres cultivables ; ii) Améliorer la sécurité foncière et le statut des femmes ; iii) Améliorer la sécurité alimentaire par une production agricole en toute saison ; iv) Approvisionner le village en eau potable ; v) Améliorer le revenu des femmes. Les activités du projet rentrent dans ce cadre, en tenant compte des expériences acquises par les projets et programmes antérieurs. Ensuite des investissements ont été pris en compte comme l'aménagement des bas-fonds, le maraîchage et la plate forme multifonctionnelle avec l'adduction d'eau et le moulin.

Le projet intervient donc dans un cadre décentralisé et participatif au niveau villageois avec des CVGT et des OPA qui sont des structures mises en place selon les textes de la Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso. Déjà en 2001 avec le concours du FERR des réalisations ont été faites dans l'aménagement des terres et la GRN. C'est dire que le projet financé par le programme IREMLCD /CILSS se trouvait dans un contexte assez favorable.

En plus, l'Ong ACFED avait retenu un de ses membres comme coordinateur du projet, un ingénieur consultant, connaissant bien la problématique des projets de ce genre et natif de Komboari. Celui-ci s'est fortement investi pour la réussite de ce projet. Son implication a facilité certains aspects liés à la mobilisation populaire. Mais très souvent, comme le dit l'adage « le retour de l'enfant prodige au bercail peut aussi avoir des revers ».

### ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

En fonction des éléments disponibles dans le cadre du montage d'un projet pouvant répondre rapidement aux critères du programme IREMLCD/CILSS, le choix s'est porté sur le village de Komboari /Département de Diapangou /Province du Gourma. Les bénéficiaires directs du projet sont les femmes du village de Komboari et notamment l'Association Soalimani. Ce choix tenait compte des aspects suivants :

- Résolution de l'accès des femmes à la terre à travers l'aménagement des bas-fonds et le maraîchage ;

- Lutte contre l'insécurité alimentaire avec une production additionnelle de cultures comme le riz, le maïs et le renforcement du maraîchage ;
- Amélioration des revenus surtout des femmes avec la vente des produits maraîchers<sup>2</sup>

En tenant compte de tous ces aspects, le projet est pertinent sur le plan sociologique, économique et géographique en fonction de sa position transfrontalière pour le commerce. Les objectifs sont en phase avec les préoccupations de lutte contre la désertification, d'insécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, notamment pour les couches marginalisées (femmes et jeunes). La pression foncière au niveau des terroirs du village est une justification environnementale importante.

Le projet est prévu centré sur le village de Komboari, qui malgré la présence du conseil des sages est un village assez ouvert pour l'émancipation des composantes des diverses communautés. Le village est essentiellement composé de Gourmantchés et comprend plusieurs groupements au niveau des quartiers avec une coordination par le CVGT, l'association des femmes et celle des hommes.

Les activités du projet seront centrées sur le village :

- Investissements pour la plate forme multifonctionnelle (adduction d'eau et moulin au niveau du village)
- Champs de cultures pour les actions de lutte anti-érosive et d'assolement (cordons pierreux, fosses fumières et compostières) ;
- Maraîchage et cultures de riz dans la zone du bas-fond.

### **2.3. Cadre logique**

L'objectif global du projet est d'initier un programme de recherche-action dont l'ambition est de contribuer à améliorer les conditions sociales et économiques des femmes du village de Komboari par la facilitation de leur accès aux ressources naturelles (terres, eau) Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- i) Augmenter les terres cultivables ;
- ii) Améliorer la sécurité foncière et le statut des femmes ;
- iii) Améliorer la sécurité alimentaire par une production agricole en toute saison ;
- iv) Approvisionner le village en eau potable ;
- v) Améliorer le revenu des femmes.

---

<sup>2</sup> En fonction de son désenclavement, donc de son accès facile à un axe routier important, le village de Komboari est parmi les principaux exportateurs de produits maraîchers du département de Diapangou.

## Cadre logique

Objectifs du Projet	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Moyens
1. Augmenter les terres cultivables	75 ha de terres récupérées et amendées au niveau des champs Au moins 10 ha de terres récupérées dans le bas-fond Réaliser 60 fosses fumières / produire du composte et amender les champs	- Equiper en matériel de travail - Collecter des moellons - Transporter les moellons - Réaliser les diguettes et les banquettes	Augmentation de la production et de la productivité	- Matériels de travail - Formations des acteurs - Apport physique des bénéficiaires
2. Améliorer la sécurité foncière et le statut des femmes	- Les femmes disposent d'une garantie d'exploitation de 50 % du bas-fond aménagé à l'issue de la 2 <sup>ème</sup> année -Des mécanismes d'attribution des terres aux femmes sont définis	Analyser les pratiques foncières dans la zone du projet Etude de l'organisation sociale et des rapports genre Elaborer des conventions locales d'affectation foncière aux femmes	Connaissance de la tenure foncière  Connaissance des modes d'attribution des terres  Documents de conventions locales comprenant les principes d'attribution des terres	Personnes ressources  Populations  Notables, les chefs de famille et les femmes
3. Améliorer la sécurité alimentaire par une production agricole en toute saison	10 ha de terres aménagées dans les bas-fonds  Le bas-fond est exploité en toute saison	Réaliser une étude sur la vocation des terres des bas-fonds Aménager le bas-fond Réaliser 3 puits busés  Repartir les terres aménagées entre les hommes et les femmes Mettre en place un comité de gestion Former les producteurs Approvisionner en intrants et en matériel de production	Grande disponibilité de céréales dans les familles  Production maraîchère en toute saison  Les femmes disposent de lopins de terre  Gestion des terres avec accès préférentiel des femmes	Personnes ressources  Populations  Notables, les chefs de famille et les femmes  Appel à une entreprise pour l'aménagement du bas-fond
4. Approvisionner le village en eau potable	L'eau potable est disponible dans le village avec des bornes fontaines dans les quartiers  Réduction de la corvée d'eau et les femmes disposent de plus de temps pour mener d'autres activités.	Réaliser 2 forages  Equiper les ménages en charrettes à eau et des fûts de stockage  Mettre en place 2 comités de gestion des points d'eau	L'eau potable est disponible dans le village Les moyens de transport de l'eau sont disponibles dans les villages Des mécanismes de gestion existent	Mobilisation d'une entreprise de forage  Personne ressource pour l'encadrement des femmes
5. Améliorer le revenu des femmes	Les femmes mènent des AGR Le pouvoir d'achat des femmes a augmenté	Former les femmes à la gestion des AGR  Mettre en place un fonds d'appui aux AGR	Les femmes tiennent une comptabilité de leurs activités Les femmes disposent de fonds de roulement pour développer leurs activités	Des personnes ressources pour assurer le suivi des femmes

A ces objectifs étaient associés les principaux résultats suivants :

1. La tenure foncière et les relations genre sont connues à Komboari ;
2. Les terres (75 ha) sont récupérées et amendées ;
3. Les femmes disposent d'une garantie d'exploitation de 50 % du bas-fond aménagé ;
4. 10 ha de terre sont aménagés dans le bas-fond ;
5. Les femmes mènent des AGR ;
6. L'eau potable est disponible dans le village.

## 2.4 Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

### Plan de financement

RUBRIQUES/DEPENSES	QUANTITE (UNITE)	PRIX (EURO)	COUT (EURO)	ECHÉANCIER D'ENGAGEMENT DES DEPENSES
<b>1. Investissement</b>				
<b>1.1. Aménagement des sites anti – érosifs</b>				<b>16 913</b>
<b>1.1.1. Equipement</b>			<b>6 547</b>	<b>6 547</b>
- Charrettes	10	305	3050	
- Anes	10	76	760	
- Brouette	20	46	920	
- Barre à mine	30	23	690	
- Triangle à pente	20	8	160	
- Masse	30	11	330	
- Pioches	40	4	160	
- Paires de gants	100	4	400	
- Transport équipement	FF	77	77	
<b>1.1.2. Comité d'Actions spécifiques</b>			<b>533</b>	
- Mise en place	FF	76	76	
- Formation à la gestion Mobilisation, humaine et conduite des travaux	FF	152	152	
- Formation à la réalisation des SAE	FF	305	305	
<b>1.1.3. Collecte des moellons</b>			<b>3 506</b>	
- main d'œuvre	100 pers x 20 j	1,52	3 049	
- restauration des collecteurs	100 pers x 20 j	0,23	457	
<b>1.1.4. Transport des moellons</b>			<b>2 988</b>	
- Location de camion	1 x 20 j	107	2 136	
- Carburant du camion	20 j	8	158	
- Main d'œuvre (remplissage du camion)	20 pers x 20 j	1,52	604	
- Restauration de la main d'œuvre	20 pers x 20 j	0,23	90	
<b>1.1.5. Réalisation des diguettes</b>			<b>3 430</b>	
- Réalisation des courbes de niveau				
- Poste des moellons	75 ha	7,7	580	
	75 ha	38	2850	
<b>1.2. Production de compost</b>			<b>494</b>	
- creusage	60 fosses	8	480	
- crépissage (main d'œuvre)	60 fosses	5	180	
- cailloux sauvages	60 charrettes	8	482	
- ciment	6 tonnes	145	870	
<b>1.2.2. Production</b>			<b>2 934</b>	
- formation des bénéficiaires	1 formation	76	76	
- fumier	180 charrettes	3	540	
- Burkina phosphate	2 sacs x 60	7,6	912	
- Eau	10 charrettes x 60	1,52	91	
- Herbe et résidus de récolte		2,3	1372	
<b>1.3. Aménagement du bas –fond</b>	<b>10 ha</b>		<b>30 488</b>	
1.4. Adduction d'eau potable et de production			71 746	
<b>1.4.1. Réalisation d'un forage</b>	<b>1</b>	<b>7 222</b>	<b>7 222</b>	
<b>1.4.2 Réalisation et installation d'un château</b>	<b>1</b>	<b>15 243</b>	<b>15 243</b>	
<b>1.4.3 Matériaux complémentaire</b>			<b>29 573</b>	
- tuyau	2000 m	10,67	21341	
- colle	50 boites	7,62	381	
- pompe immergée	1 pompe	2286	2286	
- plaque solaire et accessoires	1 plaque	4573	4573	
- borne fontaine	4	1524	609	
<b>1.4.4. Puits buse</b>	<b>3</b>	<b>5 414</b>	<b>16 243</b>	
<b>2. Fonctionnement</b>			<b>18 140</b>	
<b>2. Personnel de suivi</b>			<b>13 719</b>	
- ingénieur du développement	1 x 24 mois	457	10 976	
- agent de terrain	1 x 24 mois	114	2 744	
<b>2.2. Frais de secrétariat</b>	<b>1 x 24 mois</b>	<b>38</b>	<b>915</b>	

2.3 Fourniture de bureau	1 x 24 mois	76	152	
2.4. Evaluation	1	76	152	
3. Etudes	2		5000	5000
<b>TOTAL</b>			<b>147 234</b>	

### PLAN DE FINANCEMENT (EN EURO) :

RUBRIQUES	POPULATION	ACFED/SAHEM	IREMLCD	TOTAL
Etudes	-	-	5000	5000
Aménagement des sites anti – érosifs	7 088	4 274	5 551	16 913
Fertilisation des sols	3 087	809	1 051	4 960
Aménagement de bas – fonds	1 524	12 593	16 371	30 488
Adduction en eau potable dans le village et puits busés	4 675	29 176	37 895	71 746
Suivi – évaluation	-	7 891	10 249	18 140
<b>TOTAL</b>	<b>16 374</b>	<b>54 743</b>	<b>76 117</b>	<b>147 234</b>

### CONTRIBUTION PHYSIQUE DE LA POPULATION

RUBRIQUES	PRESTATION
<b>Objectif 1. Augmenter qualitativement et quantitativement les terres cultivables</b>	<b>29 984</b>
<b>Actions 1 : Aménagement des terres</b>	<b>26 864</b>
- collecte des moellons	23 414
- réalisation des diguettes	3 450
<b>Action 2 : Production du compost</b>	<b>3 120</b>
- Creusage des fosses fumières	480
- Crépissage des fosses	240
- Cailloux sauvages	480
- Fumier	540
- Eau	1 200
- Herbe et résidus de récolte	1 800
<b>Objectifs 2 : Répartition des aménagement</b>	<b>Néant</b>
<b>Objectifs 3 : Produire en toute saison</b>	<b>4 673</b>
- aménagement du bas – fond	3 049
- réalisation des puits busés	1 624
<b>Objectif 4 : Réduire le temps d'approvisionnement en eau potable</b>	<b>4 000</b>
<b>Action 1 : réalisation d'un forage</b>	<b>Néant</b>
<b>Action 2 : Réalisation et installation d'un château d'eau</b>	<b>Néant</b>
<b>Action 3 : Aménagement des canalisations</b>	<b>4 000</b>
- creusage des canalisations	4 000
<b>TOTAL CONTRIBUTION PHYSIQUE</b>	<b>38 657</b>

### FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIER :

PARTENAIRES	CONTRIBUTION	POURCENTAGE %
IREMLCD	76 117	51,70
ACFED/SAHEL	54 743	37,18
POPULATION BENEFICIAIRE	16 374	11,12
<b>TOTAL</b>	<b>147 234</b>	<b>100</b>

### ***2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Le projet est axé prioritairement sur la vie des femmes dans un contexte villageois où le contexte socio-culturel est dominé une prépondérance masculine et par l'islam. Il faut une bonne connaissance du milieu et l'implication de tous les leaders d'opinion et les autorités traditionnelles.

Ainsi, la stratégie d'intervention sera participative, itérative à toutes les étapes en retenant en point de mire les préoccupations des femmes. Un encadrement rapproché sera nécessaire, avec le maintien d'un animateur, agent de développement connaissant bien le milieu. Le projet sera mené avec prudence, en impliquant et en informant toutes les parties. Toutes les activités seront discutées au préalable afin d'avoir l'engouement et la mobilisation populaire pour la réussite du projet.

Pour la mise en œuvre du projet, la coordination veillera aux aspects suivants : i) collaboration avec les bénéficiaires pour la réalisation des aménagements, la mise en œuvre des micro projets individuels et collectifs, le suivi évaluation participatif des activités du projet ; ii) prestation avec les services techniques pour les apports en formation et en renforcement des capacités.

Le système de contrôle et de suivi du projet est géré par le coordonnateur du projet avec des données collectées régulièrement sur le terrain par les animateurs. En plus des contacts réguliers, il y a un reportage trimestriel périodique et à tout moment les animateurs peuvent communiquer avec le coordinateur du projet.

Le projet fera l'objet de contrôles inopinés par les Commissaires au Compte de l'Association, qui transmettront leur rapport au Bureau Exécutif de l'Association ACFED. Ces rapports seront mis à la connaissance du partenaire financier. A la fin de chaque année, le projet appuiera les organisations paysannes de la zone d'intervention à faire une auto-évaluation participative des activités et des réalisations ont pu mener avec le projet en vue d'apprécier les résultats atteints et d'apporter les mesures correctives nécessaires et d'améliorer leur programmation.

## **3. Analyse des résultats**

### ***3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

Le bilan synthétique des résultats obtenus sur l'ensemble des actions mises en œuvre se retrouve dans le tableau suivant, conformément aux objectifs initiaux du projet :



## Tableaux : Réalisations du Projet

Composantes / activités	Réalisations	Taux	Observations / Remarques
1) Etudes Tenure foncière et rapports Hommes/femmes	2 études	100 %	Des stratégies ont été proposées pour sécuriser les femmes sur les terres. Hormis les séances de sensibilisation, les résultats des études n'ont pas suffisamment été valorisés durant la phase de mise en œuvre du projet
2) Aménagement de sites anti-érosifs	Plus de 75 ha	100 %	L'activité a été bien conduite
3) Construction de fosses fumières	30 fosses stabilisées 60 creusées	60 %	
4) Aménagement de bas-fond	1 étude de faisabilité 15 ha aménagés 1 local (plate forme) équipé en moulin et décortiqueuse	100 %	169 parcelles délimitées. Environ 20 tonnes de riz paddy ont été produites au cours de la campagne 2006. Le maraîchage débutera cette année. Environ 50 % des parcelles sont exploitées par des femmes
5) adduction en eau potable	1 étude de faisabilité 1 château d'eau	25%	Tout le dispositif a été installé et fonctionne. Mais le forage s'assèche rapidement. Investissement sous exploités
6) Renforcement des capacités	112 personnes dont 76 femmes 1 voyage d'étude réalisé	100%	Le voyage d'étude s'est avéré déterminant dans l'achèvement et la valorisation du bas fonds
7) Mise en place d'une charte foncière pour la sécurisation des terres de bas fonds pour les femmes	Etudes préliminaires menées	10%	Cet aspect a été abandonné

## Appréciation et facteurs explicatifs du niveau d'atteinte des objectifs (suivant évaluation interne de l'Ong)

Objectifs	Niveau de réalisation	Facteurs explicatifs
Augmenter les terres cultivables	75%	Plus de 200ha de terre ont été aménagés en sites anti-érosifs et concernent aussi bien les femmes que les hommes. L'équipement est encore disponible et pourrait permettre de poursuivre
Améliorer la sécurité foncière et le statut des femmes	70%	Une l'étude d'analyse genre et foncier a été réalisée. Des stratégies ont été proposées pour sécuriser les femmes sur les terres. Des séances de sensibilisation ont été menées auprès des hommes femmes. Le bas fond aménagé a été affecté aux femmes pour leur production
Améliorer la sécurité alimentaire par une production agricole en toute saison	90%	15ha de bas-fonds ont été aménagés et sont exploités. Il est prévu la maraîcheculture dès la récolte du riz.
Approvisionner le village en eau potable	70%	Tout le dispositif a été installé et fonctionne. Mais le forage s'assèche rapidement
Améliorer le revenu des femmes	50%	Les femmes n'ont pas encore commencé à mener des activités génératrices de revenus, cependant les conditions de pratique de ces activités sont réunies (15ha de bas-fonds aménagé)

Les résultats du projet ont été atteints pour près de 75%. Cela s'explique par le fait que les activités d'aménagement des sols en cordons pierreux ont considérablement permis de récupérer les terres qui s'étaient appauvries et d'en créer un disponible supplémentaire. En plus les fosses fumières ont été faites pratiquement dans toutes les familles et ceci a permis un fort assolement des champs. En plus,

les terres ont été aménagées aussi bien les champs des hommes que ceux des femmes ont été aménagés.

L'action conjuguée des sites anti-érosifs et de la fumure organique a favorisé l'augmentation de la productivité des sols, d'où le renforcement des stocks de sécurité. L'aménagement d'un bas-fond de 15 ha a offert aux femmes et aux hommes du village, la possibilité d'intensifier les productions et de disposer d'une autre source de revenus. Le bas-fond est exploité en saison de pluies pour la production de riz et en saison sèche pour le maraîchage. Enfin, le riz<sup>3</sup> produit sera partiellement vendu et le reste consommé. Aussi, la production de légumes en saison sèche contribuera non seulement à améliorer la ration alimentaire, et à procurer des revenus aux exploitantes et exploitants.

### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1. Actions de lutte anti-érosive : (diguettes anti-érosives, cordons pierreux)*

En fait cette activité a été réalisée en 2001 avec le concours du FERR (30 ha aménagés à cette époque) et le programme IREMLCD a fortement consolidé la première expérience. Les terres ont été aménagées aussi bien dans les champs des hommes que ceux des femmes (champs collectifs de mil et de soja). L'aménagement s'est focalisé plus sur les terres du village (champs des cases) qui était plus sensibles au ruissellement. Il est à remarqué que le projet en deux ans et demi a permis un meilleur aménagement de cordons que le projet FEER d'après les enquêtes.

Cette situation s'explique par le fait que le projet IREMLCD a mis à la disposition des paysans les matériels nécessaires à cet aménagement, ce qui n'était pas le cas en 2001. Dans le village, les moellons sont disponibles et ceci a permis de récupérer les terres qui s'étaient appauvries et celles disponibles. Le succès des dispositifs anti-érosifs a pris au fur et à mesure de l'importance et pratiquement tous les villageois ont adopté cette action. L'impact de ces aménagements est certain car les rendements sur les productions (maïs et sorgho) ont augmenté de 30, 40 voire 50% (surtout pour le maïs) d'après certains producteurs.

En réalité, l'association de la diguette anti-érosive et du compost venant de la fosse fumièrè donne de très bons résultats. Ces résultats contribuent fortement à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pression foncière. Dans l'ensemble, les surfaces aménagées semblent supérieures aux objectifs initiaux de 75 ha.

#### *3.2.2. Action n° 2 : La construction de fosses fumières*

Les réalisations ont atteint les objectifs quantitatifs à plus de 60 %. Le niveau technique des constructions est appréciable et seules 50% des premières fosses creusées ont été faites en banco par manque de ciment. Maintenant la technique étant maîtrisée, quand les moyens sont disponibles, plusieurs paysans continuent à réaliser des fosses. Dans le cadre du projet, le ciment a beaucoup servi à la confection des fosses et à la motivation des paysans. Les fosses non stabilisées sont utilisées mais présentent de moins bons rendements (infiltrations importantes). Les populations ont toutefois

---

<sup>3</sup> La riziculture est retenue comme une activité secondaire dans le village de Komboari, les cultures sèches et le maraîchage sont les premières spéculations agricoles.

signalé que le manque d'eau est une contrainte importante à la valorisation optimale des fosses présentes.

Dans le village, le problème d'eau est une contrainte pour la multiplication des fosses fumières. De façon technique, la combinaison fosses fumières/cordons pierreux semble donner de très bons résultats en terme de fertilité des sols et permet une augmentation progressive de la production.

Dans le cadre de la construction et de la vulgarisation des fosses fumières, le projet a atteint les objectifs prévus. En plus, la technique de confection semble maîtriser par les producteurs.

### *3.2.3. Action N°3 : Aménagement du bas-fond*

Malgré l'engouement et la mobilisation populaire, cette activité a été retardée par le manque de professionnalisme de l'entrepreneur et du bureau chargé du suivi. Leur choix n'a pas été judicieux et c'est surtout la mobilisation, la détermination de la population et la disponibilité de la coordination de l'ONG qui permis l'aboutissement des travaux et l'aménagement d'environ 15 ha. Il faut aussi citer la compétence et l'appui conseil de la direction provinciale de l'agriculture qui ont permis de mener à bien le chantier.

C'est ainsi que la culture de riz pluvial au cours de la saison hivernale 2006 a été possible. Le maraîchage de contre saison s'est surtout heurtée au problème d'eau en fin de saison. Environ 170 parcelles de 0,25ha auraient été aménagées et délimitées et ceci impose une certaine réduction des superficies par exploitant, car la demande est plus forte que l'offre.

Le bas fonds semble être sous une pression foncière forte avec une superficie totale aménagée de 15 ha avec un niveau d'exploitation de 8 à 13 ha en riz en fonction des années. Donc, la concurrence est rude pour l'attribution des parcelles car les spéculations (riz, maïs et produits maraîchers) donnent de bons résultats. Environ 150 personnes ont bénéficié du bas fond en 2006 dont 59 femmes (39% ce taux est inférieur aux prévisions).

Lors des discussions avec les producteurs, il ressort de la campagne de 2006 que 142 sacs avaient été récoltés. Le rendement moyen minimal de 15 sacs/ha en paddy soit 1T de riz décortiqué ce qui est assez concluant pour un premier exercice. Cependant certains producteurs affirment que les productions varient de 1 t à 1,5 t de riz. Ceci est encourageant dans un milieu qui ne maîtrise pas totalement la riziculture.

Grâce au voyage d'études, des semences améliorées (riz long) ont été récupérées et les grains récoltés en 2007 se vendent à un prix plus de deux fois supérieur au riz pluvial ordinaire (30 000 le sac contre 12 500). Un système de remboursement des semences est établi. Cette situation qui produit un engouement dans le village permet donc d'améliorer la sécurité alimentaire de la zone et donc de réduire les pressions sur les ressources naturelles environnantes.

En plus, les divers aménagements ont également réduit l'érosion hydrique, ce qui va permettre le niveau d'infiltration et le rehaussement de la nappe phréatique. Ceci permettra à l'avenir de faire des puits à grand diamètre pour les périmètres maraîchers.

En fonction de tous ces éléments positifs liés au bas-fond, il est souhaitable de mettre en place les règles d'accès, d'attribution et de gestion des parcelles pour éviter les abus et les dérapages en terme de tenure foncière.

Au regard des résultats, l'activité aménagement de bas-fond est une activité satisfaisante. Environ 8 ha de riz sont récoltés annuellement et plus de 40% des femmes ont accès aux parcelles de culture. Cependant, en fonction de la malfaçon des travaux, il faudrait suivre les réalisations, année par année afin d'y apporter les correctifs par des investissements complémentaires.

#### *3.2.4. Action N° : Adduction en eau potable et plateforme multifonctionnelle*

Cette activité tourne autour des investissements socio-économiques et non de GRN ou de LCD. Cependant l'accès à l'eau facilitera l'arrosage des arbres surtout fruitiers et d'ombrage plantés dans le village. Les divers investissements ont été réalisés : un bâtiment avec groupe électrogène, une décortiqueuse, une pompe installée et un château d'eau. Cependant, les investissements ne sont pas fonctionnels.

En plus des problèmes de mobilisation des contreparties, les bornes fontaines initialement prévues n'ont pu être réalisées. Le bâtiment contenant la décortiqueuse sert aussi d'entrepôt au riz du bas fonds et au stockage du matériel du projet. En revanche, l'adduction d'eau n'est pas fonctionnelle car le puits du village ne convient pas et il faut un forage convenable. En tenant compte de tous ces aspects, cette activité n'est donc pas satisfaisante car, l'adduction d'eau est inopérante et la plateforme ne marche pas.

#### *3.2.5. Action N°5 : Gestion du matériel*

Dans le cadre du projet, le petit matériel et les équipements ont été repartis par quartier avec un comité autonome de gestion propre. Si à leur niveau, le plus petit matériel a été réparti individuellement (pioches, etc.), le matériel de transport (brouette, charrette) est loué et a permis la constitution de fonds de roulement. Cet argent collecté au niveau de chaque quartier a servi à remplacer les ânes communautaires et à répondre à certaines charges communes. Dans l'ensemble, la gestion du matériel est satisfaisante et le matériel et les équipements disponibles sont encore utilisables.

### ***3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

Ce projet s'est caractérisé par une très forte mobilisation des populations tout au long du projet, malgré les difficultés importantes rencontrées pour l'aménagement du bas fonds. Cela témoigne d'un travail consistant fait par la coordination et l'animation de l'Ong ACFED, tout le long du processus de la vie du projet. Lors de la présente évaluation, le village a fait une mobilisation sans pareille.

Ceci semble être une particularité du village. L'excellent travail de l'animatrice et du coordonnateur du projet a sans doute été à la base de la contribution du village lors des travaux à haute intensité de main d'œuvre. Le village fait l'objet d'une cohésion et d'une extraordinaire solidarité. Ceci doit se renforcer au niveau de l'organisation des divers groupes.

Dans le cadre de l'approche genre, le travail reste à terminer notamment dans le cadre de la formulation de l'accès des femmes à la terre. L'objectif d'élaborer une charte locale d'accès aux terres pour les femmes, en pratique, n'est pas encore atteint car une fois les études faites, rien de formel n'a été mis en place. Même si le sujet est sensible, un minimum est à faire car les femmes restent une force motrice des systèmes de production et de gestion des familles.

L'exécution satisfaisante de ce projet malgré quelques contre-performances est fortement liée à la dynamique singulière du coordinateur qui est natif de Komboari. En effet comme le dit l'adage, « la force de l'engagement de l'enfant prodige comble les faiblesses du village ». Ce cadre engagé pour son village a pu ainsi assurer une valorisation optimale de l'exécution du projet au niveau local et d'assurer de façon efficace en rapport avec la direction de l'Ong les négociations avec les divers partenaires. Sa forte implication a imprimé au niveau une certaine apathie dans les prises de décisions au niveau des divers responsables. Sans sa participation, le projet serait à un stade moins avancé.

### ***3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Pour les bénéficiaires directs, notamment les femmes et les hommes de Komboari, les résultats acquis par le projet ont permis de résoudre plusieurs problèmes. Ces aspects concernant la GRN, la LCD, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Les résultats du projet ont été atteints pour près de 75%. Cela s'explique par le fait que les activités d'aménagement des sols en cordons pierreux ont considérablement permis de récupérer les terres qui s'étaient appauvries et d'en créer un disponible supplémentaire. Ensuite, les terres ont été aménagées aussi bien les champs des hommes que ceux des femmes ont été aménagés.

L'action conjuguée des sites anti-érosifs et de la fumure organique a favorisé l'augmentation de la productivité des sols, d'où le renforcement des stocks de sécurité. L'aménagement d'un bas-fond a offert aux femmes et aux hommes du village, la possibilité d'intensifier les productions et de disposer d'une autre source de revenus. Le bas-fond est exploité en saison de pluies pour la production de riz et en saison sèche pour le maraîchage. Enfin, le riz produit sera partiellement vendu et le reste consommé. Aussi, la production de légumes en saison sèche contribuera non seulement à améliorer la ration alimentaire, mais aussi à procurer des revenus aux exploitantes et exploitants.

Le projet a permis d'introduire la technique des fosses fumières et a mis à disposition le matériel nécessaire à l'extension des cordons pierreux. Cette activité introduite par le projet permet d'améliorer les rendements et de rendre durable la fertilité hydrique et organique. Il a permis la valorisation d'un bas fonds abandonné depuis dix années. La rétention d'eau ainsi réalisée permet d'intensifier la zone par le développement de la riziculture en variété améliorée. Il s'ensuit une diminution indirecte de la pression sur les ressources naturelles de la zone et la contribution à une meilleure infiltration des eaux de surface.

L'aménagement du bas fonds a permis l'obtention de terre pour les femmes, souhait fortement exprimé par l'Ong par le canal de projet. Ceci a amorcé un début de changement de pratiques foncières. Quelque part, ceci est une innovation en tenant compte des pratiques traditionnelles en matière d'accès à la terre. La situation des femmes a ainsi connu une amélioration importante qui bénéficiera à leur famille.

### **3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet**

Concernant les aménagements de CES/DRS, les formations dispensées ont permis rapidement une amélioration des rendements par une meilleure maîtrise technique de la conservation de la fertilité. En plus, Les travaux menés en commun au long du projet donne aujourd'hui à cette population une expérience certaine en réalisation d'ouvrage communautaires (mobilisation de main d'œuvre, implication dans le choix du matériel, risques liés aux choix des entrepreneurs).

Cependant, il est apparu que l'Ong n'a pas suffisamment formé les populations à la gestion du matériel de la plateforme. Si l'Ong s'est engagée à assurer ce suivi, il est regrettable que cet aspect n'ait pu être mené durant la vie du projet. L'Ong a aussi bénéficié du renforcement des capacités.

### **3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Le projet est bien compris, bien perçus par les bénéficiaires, notamment les groupements féminins, les villageois et les différentes associations. Le projet est perçu sous plusieurs facettes :

- Moyen de renforcer la productivité dans les diverses zones de cultures ;
- Moyen de diversifier les productions, de réduire la pression foncière notamment la pression sur les RN ;
- Moyen et possibilité pour les femmes d'avoir accès à la terre de façon irréversible ;
- Possibilité de création de revenus additionnels avec la vente des produits venant de l'exploitation du bas-fond ;
- Espoir d'appui et de soutien par les partenaires afin de résoudre le problème de l'hydraulique villageoise et de la mise en marche du moulin.

Pour l'Ong ACFED, le projet offre une triple opportunité : i) résoudre en approche participation la restauration et la gestion partagée et réglementée des terres à attribuer aux femmes ; ii) résoudre le problème de l'hydraulique à travers une approche de plate forme multifonctionnelle ; iii) mettre en synergie les acteurs villageois dans un système de polyculture permettant de résoudre la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, par l'amélioration des revenus.

Les parties nationales (point focal et Conacilss) n'ont pas été rencontrées au cours de la mission.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec l'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Au niveau du village, les agriculteurs se sont appropriés les diverses techniques de lutte anti-érosive. Le travail est fait soit individuellement, soit en famille ou en groupe en s'entraïdant à tour de rôle. Au niveau du bas-fond, une fois les parcelles attribuées, c'est aussi la même approche.

Pratiquement les diverses actions menées dans le cadre de la GRN et de la LCD sont reproductibles et bien conçues pourraient après une bonne exécution aboutir sur des résultats importants dans d'autres terroirs. Il s'agit des actions suivantes :

- Actions de lutte anti-érosive : (diguettes anti-érosives, cordons pierreux)
- Construction et vulgarisation des fosses fumières ;
- Aménagement des bas-fonds dans une approche de mise en valeur et de gestion durable.

S'agissant des fosses fumières, la technique est bien maîtrisée et le compost utilisé en symbiose avec les cordons pierreux donne de bons résultats en terme de productivité des champs.

#### 4.1 Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées (présence de conventions locales)

Les champs individuels aménagés continuent à être gérés de façon traditionnelle. La mise en valeur des champs n'affecte pas les modes de gestion. Dans le domaine de la participation à la gestion des sites aménagés, le problème se pose pour le bas-fond qui ne fait pas encore l'objet de convention locale. Il y a eu un consensus d'affectation des parcelles sous le conseil des sages et il y a un comité de gestion du bas-fond qui supervise les exploitations.

Il existe un droit traditionnel d'exploitation du bas-fond. Mais il y a un consensus de gestion du patrimoine collectif qui correspond au procès-verbal de l'arbre à palabre. La convention locale qui n'est pas encore conçue et en vigueur est la solution finale pour la sécurité foncière des femmes.

### ***4.2. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Pour les activités de lutte anti-érosive, il s'agit surtout des travaux qui rentrent de façon classique dans la programmation des activités agricoles. De plus en plus les paysans arrivent à s'organiser et à prendre en charge les divers travaux. Les investissements comme les fosses fumières sont réalisées en fonction des moyens acquis et les recettes générées peuvent les prendre en charge. Car en dehors du ciment, les matériaux sont disponibles et l'essentiel du travail est fait en effort physique.

Pour le bas-fond, une gestion provisoire est mise en place autour d'un comité et sous la couverture du conseil des sages. Il serait bon d'arriver à une convention locale d'affectation des terres pour sécuriser les femmes sur le plan foncier. L'Ong envisage de continuer le processus en contactant les autorités de la commune et l'administration.

### ***4.3 Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales***

Les activités de lutte anti-érosive et l'aménagement des bas-fonds sont des actions qui rentrent dans le cadre de la GRN et de la LCD. Sur le terrain, il y a de plus en plus plusieurs financements en cours dans la région qui passent par les mêmes approches :

- i) aménagement des bas-fonds et restauration du couvert végétal ;
- ii) mobilisation de la société civile dans une approche décentralisée et de gouvernance locale ;
- iii) lutte contre la pauvreté et aide à l'insertion des couches marginalisées comme les femmes et les jeunes.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### ***5.1 Lutte contre la désertification***

Il est difficile de faire un bilan quantifié dans le cadre de la valorisation environnementale des investissements dans des projets de court terme axés sur la GRN et la LCD. Les données collectées en terme de suivis réguliers des activités ne sont pas disponibles et lorsqu'elles le sont, elles sont parcellaires et incomplètes. Les diverses activités du projet ont permis :

- L'augmentation des rendements et des superficies avec une augmentation de la production et de la productivité des diverses spéculations ;
- Le rehaussement de la nappe phréatique au niveau du bas-fond ;
- L'augmentation de la biomasse végétale.

### ***5.2 Réduction de la pauvreté***

Avec l'amélioration de la production, le projet a entraîné une augmentation des revenus donc, une réduction de la pauvreté. Ceci a été possible grâce à une diversification de la production et à l'accès des femmes et des jeunes aux parcelles de production. Ainsi, le riz qui est considéré à Komboari comme une culture secondaire a été à la base de l'augmentation des revenus.

### ***5.3 Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet***

Le programme IREMLCD a travers le projet de Récupération des sols et Adduction d'eau potable au bénéfice des femmes dans le village de Komboari a permis un réel renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'Ong ACFED. Il faut noter :



- La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet de Komboari (ACFED, n'avait pas les moyens et de partenaire associé) ;
- L'acquisition des équipements et matériels agricoles pour la mise en valeur des champs et l'aménagement du bas-fond ;
- L'acquisition des équipements et matériels pour le développement socio-économique et bien être social, notamment l'hydraulique et le moulin ;
- Le renforcement des capacités de montage des projets, car l'encadrement ACFED a découvert entre autres que la mise en valeur d'un bas-fond est une entreprise complexe.

Au niveau communal, l'exemple du projet de Komboari peut servir comme modèle d'une approche globale prenant en compte les aspects de GRN, de LCD, de lutte contre la pauvreté mais aussi d'amélioration du cadre de vie et d'accès aux investissements socio-économiques.

## 6. Enseignements et recommandations

### 6.1. *Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions*

La conception technique représente un aspect très important dès que le micro-projet devient complexe. En effet, l'Ong porteur de projet n'a pas souvent tous les moyens et toutes les compétences en terme de personnes ressources pour la conception du projet. Un certain nombre d'enseignements et de recommandations qui ont trait à l'efficacité écologique et socio-économique sont à retenir, à travers l'exécution du projet de Komboari.

- ***L'hydraulique villageoise par pompage*** : Le forage qui sert d'ouvrage d'exhaure de l'eau destinée à approvisionner le château n'a pas été construit selon les normes réglementaires, il y a une inadéquation entre la puissance de la pompe immergée et la quantité d'eau du forage. Cette situation crée un désagrément au niveau du village parce que le château d'eau n'est pas fonctionnel. Il est urgent de trouver une solution rapide, faire un autre forage positif à haut débit permettant le fonctionnement et l'installation de la pompe immergée ;
- ***Le moulin de la plate forme multifonctionnelle*** : Le moulin n'est pas fonctionnel et pratiquement les problèmes tournent autour de son installation sur un support solidement bétonné et de la formation des femmes. Il est aussi urgent de trouver une solution rapide en lieu et place du forage existant.
- **le démarrage tardif de l'exploitation du bas-fond (lenteur dans l'exécution de périmètre maraîcher)** : L'exploitation du bas-fond a démarré avec un grand retard dû à deux causes essentielles : i) la signature tardive du contrat avec l'entrepreneur ; ii) la vétusté de l'équipement de l'entreprise ; iii) le non suivi des travaux par l'entreprise ; iv) Le non respect des clauses du contrat par l'entrepreneur.

Le projet confié à la société civile doit répondre à tous les critères classiques de mise en œuvre, de choix des partenaires, de suivi et de contrôle. Le choix des entrepreneurs et des bureaux de contrôle ne doit pas se faire au hasard et sans professionnalisme. Il faut impérativement retenir les mêmes exigences.

## **6.2. *Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

La mise en œuvre du projet doit tenir compte des capacités de mobilisation financière des projets et de leur ancrage avec les bénéficiaires et leurs associations. Pour le projet de Komboari, on peut retenir les aspects suivants :

- ***la difficulté pour ACFED/Sahel à mobiliser sa contre partie*** : L'Ong ACFED/Sahel a conçu le projet et estimé le coût, sans tenir compte du montant élevé de sa quote-part. C'est ainsi qu'au moment de l'exécution du projet, ACFED éprouvait des difficultés à réunir la somme qu'elle devait. C'est suite à une rencontre avec IREM/LCD que des aménagements ont été faits pour permettre au projet de démarrer.
- ***la tension de trésorerie au niveau de IREM/LCD*** : Le programme IREM/LCD s'est retrouvé pendant une période excédent six (6) mois dans l'incapacité d'honorer sa contribution financière auprès de ACFED, ce qui a fortement contribué à ralentir les activités.

## **6.3. *Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

- ***La dominance du coordinateur du projet, membre d'ACFED et ressortissant du village de Komboari*** : L'apport singulier et important du coordinateur a été important et imposant pour la conduite des activités dans le cadre du projet. Il s'en est suivi une forte liaison, un effet de « paternalisme » des villageois vis-à-vis du coordinateur. Ceci devrait servir de leçon et orienter vers une plus grande appropriation du projet pas ses vrais acteurs.
- ***L'accès des femmes à la terre*** : L'ong a fait un travail important en matière de facilitation de l'accès des femmes à la terre. Plus de 30% des femmes ont des parcelles dans le bas-fond. Cette situation, malgré la position d'avant-garde du conseil des sages et des propriétaires terriens traditionnels mérite une consolidation par la signature entre les toutes les parties d'une convention locale.

# **7 Annexes**

## **7.1. *Calendrier et liste des personnes rencontrées***

### **Annexe : MISSION DE TERRAIN : Rapport d'étape VDS / Dori / Sebba**

- Projet de « Récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice des femmes dans le village de Komboari » dans la Province du Gourma.
- Convention de financement N° 007/CILSS-FEM
- Porteur de projet : ONG Appui – Conseil – Femmes – Environnement – Développement au Sahel (ACFED).
- Période de visite : 13 / 06 / 2007

13 – 06 – 2007

- Arrivée à Fada Gourma et entretien avec le coordinateur du projet ;
- Arrivée à Komboari : Visite des réalisations (cordons pierreux, fosses fumières, bas-fonds)  
Entretien au village.

### 7.2. Liste des personnes rencontrées

N° d'ordre	Prénoms Nom	Fonction Adresse
	Mme Zeneb TOURE	Consultante Présidente de l'ONG ACFED Ouagadougou
	Marcel Innocent NABA	Consultant Membre ACFED et Chargé de programme
	Bokary NABA	Président du groupement des hommes, village Kamboari
	Mme IDANI Maryame	Animatrice ACFED village de Kambouari
	Dramane NABA	Membre de l'association village de Kamboari
	Malick NABA	Jeune Village de Kamboari
	Mamoudou NABA	Membre de l'association village de Kamboari
	Mme IDANI Adissa	Présidente du groupement des femmes de Kamboari
	Mme Binta N'TAMA	Membre du groupement des femmes de Kamboari
	Mme Djenebou NABA	Membre du groupement des femmes de Kamboari

### 7.3. Carte des sites d'intervention



## 7.4 *Compte-rendu de visites et d'entretiens*

### Annexe : MISSION DE TERRAIN : Rapport d'étape VDS / Dori / Sebba

- Projet de « Récupération des sols et adduction d'eau potable au bénéfice des femmes dans le village de Komboari » dans la Province du Gourma.
- Convention de financement N° 007/CILSS-FEM
- Porteur de projet : ONG Appui – Conseil – Femmes – Environnement – Développement au Sahel (ACFED).
- Période de visite : 13 / 06 / 2007

### 13 – 06 – 2007

La mission est arrivée en début de matinée et a eu tôt un long entretien avec le coordinateur du projet, membre de l'Ong et ressortissant du village de Kamboari à Fada Gourma.

Après l'accueil traditionnel au niveau du village, la mission a visité les différentes réalisations : bas-fonds aménagés, fosses fumières, plateforme multifonctionnelle. Les 3 consultants de la mission ont pu soit individuellement, soit en petit groupe discuté avec les hommes et femmes bénéficiaires du projet.

L'entretien au niveau du village a concerné l'ensemble des couches sociales du village (femmes, hommes et jeunes) Il s'est fait en un seul focus groupe et a permis d'aborder les divers problèmes.

## 7.5 *Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)*

### Annexe : Cadre logique

Objectifs du Projet	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Moyens
1. Augmenter les terres cultivables	75 ha de terres récupérées et amendées au niveau des champs Au moins 10 ha de terres récupérées dans le bas-fond Réaliser 60 fosses fumières / produire du composte et amender les champs	- Equiper en matériel de travail - Collecter des moellons - Transporter les moellons - Réaliser les diguettes et les banquettes	Augmentation de la production et de la productivité	- Matériels de travail - Formations des acteurs - Apport physique des bénéficiaires
2. Améliorer la sécurité foncière et le statut des femmes	- Les femmes disposent d'une garantie d'exploitation de 50 % du bas-fond aménagé à l'issue de la 2 <sup>ème</sup> année -Des mécanismes d'attribution des terres aux femmes sont définis	Analyser les pratiques foncières dans la zone du projet Etude de l'organisation sociale et des rapports genre Elaborer des conventions locales d'affectation foncière aux femmes	Connaissance de la tenure foncière  Connaissance des modes d'attribution des terres  Documents de conventions locales comprenant les	Personnes ressources  Populations  Notables, les chefs de famille et les femmes

			principes d'attribution des terres	
3. Améliorer la sécurité alimentaire par une production agricole en toute saison	10 ha de terres aménagées dans les bas-fonds  Le bas-fond est exploité en toute saison	Réaliser une étude sur la vocation des terres des bas-fonds Aménager le bas-fond Réaliser 3 puits busés  Repartir les terres aménagées entre les hommes et les femmes Mettre en place un comité de gestion Former les producteurs Approvisionner en intrants et en matériel de production	Grande disponibilité de céréales dans les familles  Production maraîchère en toute saison  Les femmes disposent de lopins de terre  Gestion des terres avec accès préférentiel des femmes	Personnes ressources  Populations  Notables, les chefs de famille et les femmes  Appel à une entreprise pour l'aménagement du bas-fond
4. Approvisionner le village en eau potable	L'eau potable est disponible dans le village avec des bornes fontaines dans les quartiers  Réduction de la corvée d'eau et les femmes disposent de plus de temps pour mener d'autres activités.	Réaliser 2 forages  Equiper les ménages en charrettes à eau et des fûts de stockage  Mettre en place 2 comités de gestion des points d'eau	L'eau potable est disponible dans le village  Les moyens de transport de l'eau sont disponibles dans les villages  Des mécanismes de gestion existent	Mobilisation d'une entreprise de forage  Personne ressource pour l'encadrement des femmes
5. Améliorer le revenu des femmes	Les femmes mènent des AGR Le pouvoir d'achat des femmes a augmenté	Former les femmes à la gestion des AGR  Mettre en place un fonds d'appui aux AGR	Les femmes tiennent une comptabilité de leurs activités Les femmes disposent de fonds de roulement pour développer leurs activités	Des personnes ressources pour assurer le suivi des femmes

### Annexe : Tableaux : Réalisations du Projet

Composantes / activités	Réalisations	Taux	Observations / Remarques
1) Etudes Tenure foncière et rapports Hommes/femmes	2 études	100 %	Des stratégies ont été proposées pour sécuriser les femmes sur les terres. Hormis les séances de sensibilisation, les résultats des études n'ont pas suffisamment été valorisés durant la phase de mise en œuvre du projet
2) Aménagement de sites anti-érosifs	Plus de 75 ha	100 %	L'activité a été bien conduite
3) Construction de fosses fumières	30 fosses stabilisées 60 creusées	60 %	
4) Aménagement de bas-fond	1 étude de faisabilité 15 ha aménagé 1 local (plate forme) équipé en moulin et décortiqueuse	100 %	169 parcelles délimitées. Environ 20 tonnes de riz paddy ont été produites au cours de la campagne 2006. Le maraîchage débutera cette année. Environ 50 % des parcelles sont exploitées par des femmes
5) adduction en eau potable	1 étude de faisabilité 1 château d'eau	25%	Tout le dispositif a été installé et fonctionne. Mais le forage s'assèche rapidement. Investissement sous exploités
6) Renforcement des capacités	112 personnes dont 76 femmes 1 voyage d'étude mené	100%	Le voyage d'étude s'est avéré déterminant dans l'achèvement et la valorisation du bas fonds
7) Mise en place d'une charte foncière pour la sécurisation des terres de bas fonds pour les femmes	Etudes préliminaires menées	10%	Cet aspect a été abandonné

## Appréciation et facteurs explicatifs du niveau d'atteinte des objectifs (suivant évaluation interne de l'Ong)

Objectifs	Niveau de réalisation	Facteurs explicatifs
Augmenter les terres cultivables	75%	Plus de 200ha de terre ont été aménagés en sites anti-érosifs et concernent aussi bien les femmes que les hommes. L'équipement est encore disponible et pourrait permettre de poursuivre
Améliorer la sécurité foncière et le statut des femmes	70%	Une l'étude d'analyse genre et foncier a été réalisée. Des stratégies ont été proposées pour sécuriser les femmes sur les terres. Des séances de sensibilisation ont été menées auprès des hommes femmes. Le bas fond aménagé a été affecté aux femmes pour leur production
Améliorer la sécurité alimentaire par une production agricole en toute saison	90%	15ha de bas-fonds ont été aménagés et sont exploités. Il est prévu la maraîcheculture dès la récolte du riz.
Approvisionner le village en eau potable	70%	Tout le dispositif a été installé et fonctionne. Mais le forage s'assèche rapidement
Améliorer le revenu des femmes	50%	Les femmes n'ont pas encore commencé à mener des activités génératrices de revenus, cependant les conditions de pratique de ces activités sont réunies (15ha de bas-fonds aménagé)

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.14

Projet :  
Pays : Burkina Faso  
Porteur du Projet : Association Non-Taaba du département de Dapoury

Oussouby Touré

Août 2007

## S O M M A I R E

1. Introduction .....	3
1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2. Nature et montage du micro-projet .....	6
2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés.....	6
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	7
2.3. Cadre logique .....	8
2.4. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	9
3. Analyse des résultats .....	10
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	10
3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	10
3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	13
3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	13
3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	14
3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	15
4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions .....	15
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	15
4.2. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	15
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	16
4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	16
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	16
5.1. Lutte contre la désertification) .....	16
5.2. Réduction de la pauvreté .....	16
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet	16
6. Enseignements et recommandations.....	17
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	17
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	17
6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	17
7. Annexes .....	17
7.1. Calendrier de la mission.....	17
7.2. Liste des personnes rencontrées .....	18
7.3. Carte des sites d'intervention .....	19



# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l'adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l'ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l'insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l'articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l'échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s'emploie d'une part à améliorer l'efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d'autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d'opérationnalisation de ces Programmes d'action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l'argumentaire en faveur d'une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l'agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l'opportunité d'accéder au financement du FFEM. La subvention allouée par le FFEM est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite cette subvention à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d'intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d'autres font l'objet d'une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d'exécution. Compte tenu de l'avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et

<sup>1</sup> «La désertification reste un concept mal compris qui n'a pas frappé l'imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d'un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d'une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n'ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux» (Toulmin, 2002).

recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet exécuté par l'ONG Non-Taaba du département de Dapoury, au Burkina Faso.

## ***1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification***

Avant même la tenue de la conférence de Rio de Janeiro, le Burkina Faso avait déjà engagé le processus d'élaboration d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PANE) à la demande de la Banque Mondiale. Cet exercice avait pour objectif de permettre au pays de prendre en compte la dimension environnementale dans son processus de développement économique et social, en y incluant les aspects institutionnels et de politique macro-économique. L'exercice de planification s'est attaché à identifier les problèmes environnementaux majeurs, à établir des priorités et à élaborer des stratégies et des programmes.

Les pouvoirs publics ont saisi cette opportunité pour substituer au plan national de lutte contre la désertification, élaboré sous l'égide du CILSS en 1986, un cadre plus global permettant d'intégrer la dimension environnementale dans la planification macro-économique.

Dans un premier temps, la planification environnementale n'a impliqué que les institutions publiques, les organisations de coopération sous-régionale et les partenaires au développement. C'est au sortir de la conférence de Rio que la conduite du processus a été modifiée pour faciliter l'implication des acteurs de la société civile. Cette option a été renforcée dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD, avec l'adoption d'une approche itérative et participative.

La préparation du PAN/LCD a été pilotée par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement - devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, CONEDD - organe de coordination et d'animation de la mise en œuvre de la politique environnementale. Le mécanisme de pilotage mis en place s'est efforcé d'impulser une dynamique d'ouverture, en ciblant les acteurs situés aux différents niveaux d'intervention.

A l'échelle nationale, le cadre de concertation a regroupé les représentants des différents départements ministériels, de la Commission Nationale de Décentralisation, des conseils municipaux, des organisations de la société civile et des partenaires de coopération.

Au niveau décentralisé, les comités ad hoc mis en place dans un premier temps ont été ensuite abandonnés au profit de l'optimisation des dispositifs institutionnels existants sur le terrain et regroupant les principales catégories d'acteurs.

En s'appuyant sur plusieurs leviers complémentaires (pilotage collectif de l'exercice, dialogue sectoriel et concertations décentralisées), le processus d'élaboration du PAN/LCD a facilité la mobilisation des principales institutions publiques et privées dans un processus de dialogue, de partage de l'information, de réflexion concertée sur les orientations et le contenu du Programme d'action, ainsi que sur les conditions et les normes permettant d'améliorer l'efficacité de la coordination intersectorielle.

Il convient de souligner que les mécanismes de pilotage mis en place ont montré une certaine capacité à s'ajuster progressivement<sup>2</sup> pour prendre en compte les leçons tirées de l'expérience (élargissement du comité national de pilotage aux représentants des organisations paysannes, optimisation des dispositifs existants à l'échelle décentralisée, etc.)

Mettant à profit la dynamique d'ouverture en direction de la société civile, plusieurs groupes d'acteurs ont établi leurs propres mécanismes de concertation interne.

Pour ce qui concerne les partenaires de coopération, leur implication dans le processus s'est faite au travers d'un mécanisme de concertation regroupant les différentes institutions multilatérales et bilatérales qui interviennent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

La stratégie de mise en oeuvre du PAN/LCD s'appuie sur trois principes directeurs visant à : (i) aider à l'établissement d'un système de gouvernance au niveau local ; (ii) contribuer à la mise en place de mécanismes financiers adaptés à l'action décentralisée ; et (iii) faciliter le développement des compétences des acteurs locaux.

L'effort pour développer des synergies entre la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté s'est traduit par l'intégration des dispositions, des priorités et des approches du PAN/LCD dans les politiques et stratégies nationales (notamment à l'occasion de la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de l'élaboration de la Stratégie de développement rural en 2003).

Sur le terrain, la plupart des activités de lutte contre la désertification sont financées par des ressources provenant de l'aide extérieure, à travers la coopération bilatérale et multilatérale<sup>3</sup>. Ces financements sont mobilisés dans le cadre de projets à caractère local ou sectoriel. Une étude faite en 2006 sur les domaines d'intervention des 109 projets et programmes en cours d'exécution montre que les financements alloués à l'amélioration des conditions de vie des populations représentent 27 % des fonds mobilisés. Le développement des compétences occupe la deuxième place (24 %) et la gestion durable des ressources naturelles vient en 3<sup>ème</sup> position (17 %).

Récemment, le Burkina Faso a élaboré un Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, avec pour objectifs de : (i) mobiliser tous les acteurs (en particulier les entités décentralisées, les ONG, le secteur privé et les bailleurs de fonds) ; (ii) établir un mécanisme pérenne de financement des activités de gestion durable des terres ; et (iii) fédérer les actions opérationnelles en les mettant en synergie afin de garantir une plus grande efficacité des interventions.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

Du point de vue méthodologique, l'exercice de l'évaluation s'est appuyé principalement sur les informations contenues dans la documentation (rapport de présentation du micro-projet, rapports d'activités, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS et rapport d'évaluation finale des activités). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (bureau exécutif de l'ONG Non-Taaba,

---

<sup>2</sup> Toutefois, les mécanismes de la représentation ont connu des limites importantes :

- les représentants n'ont pas toujours été choisis en fonction de leur capacité à nouer le dialogue entre leurs institutions d'origine et le CONAGESE ;
- les représentants ne disposaient pas d'un cahier de charge.

<sup>3</sup> Ces modes de financement posent des problèmes liés à la fragmentation des ressources mobilisées et à leur dévolution à l'échelle locale. Pour surmonter ces difficultés, la formule des fonds locaux a été expérimentée par un certain nombre de projets.

services techniques partenaires et populations cibles). Les focus groups et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en œuvre pour conduire l'évaluation est structurée en quatre grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou et au moment du démarrage de l'évaluation du micro-projet. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Entretien avec le bureau de l'ONG exécutif Non-Taaba à Dapoury (profil et expérience de la structure, processus d'identification du micro-projet, sélection de la zone d'intervention et des villages cibles, activités menées, résultats obtenus, perspectives d'avenir). La réunion a également permis de choisir un échantillon de sites et de villages à visiter<sup>4</sup>. Le choix de ces localités a été fait en combinant trois critères principaux : (i) la diversité des activités menées ; (ii) l'ancienneté du partenariat avec l'ONG ; et (iii) les performances enregistrées dans la réalisation des activités ;
- 3) Séance de travail avec les responsables des services techniques départementaux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage sur leur implication dans la mise en œuvre des activités, les impacts du micro-projet et les perspectives de poursuite des activités entamées ;
- 4) Visite de terrain et entretiens avec les bénéficiaires sur les modalités de mise en œuvre des activités, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Les visites ont concerné principalement des fosses compostières, des sites anti-érosifs, des pépinières, des parcelles reboisées et une forêt aménagée. Pour ce concerne l'enquête de terrain, six entretiens collectifs et trois entretiens individuels ont été réalisés.

La mission a été confrontée à un problème de disponibilité des interlocuteurs, compte tenu du démarrage des travaux de labour des parcelles et de semis. Dans certains villages, les populations se sont montrées réticentes à engager des discussions avec la mission en l'absence des membres des comités de gestion. Elles estiment que ces responsables détiennent l'information pertinente sur les activités menées et qu'ils sont seuls habilités à parler au nom de l'ensemble de la communauté villageoise.

## **2. Nature et montage du micro-projet**

### ***2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés***

A sa naissance en 1985, l'Association Non-Taaba de Dapoury (ANTD) s'est constituée sous la forme d'un groupement villageois. Progressivement d'autres villages du département ont adhéré au groupement qui a sollicité et obtenu un statut d'association ayant une envergure provinciale. L'ANTD a pour objectif de soutenir la dynamique de développement du monde rural et de renforcer les capacités des populations démunies. Ses principaux domaines d'intervention concernent : (i) la protection de l'environnement et la lutte contre la dégradation des terres ; (ii)

---

<sup>4</sup> Il s'agit des villages de Bagaryiri, Guilma, Laado, Kokolo et Komesnétiogo.

l'appui à la scolarisation des enfants ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs ; (iv) l'appui à la prise en compte de la dimension genre dans les stratégies et les programmes de développement ; et (v) l'information et la sensibilisation sur les infections sexuellement transmissibles.

A partir de 2001, l'Association Non-Taaba a entamé la mise en œuvre de projets d'appui dans plus d'une dizaine de villages du département, avec le soutien de plusieurs partenaires financiers, en particulier l'ONG Chrétiens pour le Sahel (CPS), le Comité Allemand des Femmes de Prière, l'ONG Solidarité Sahel, la Mission Française de Coopération et l'Ambassade des USA<sup>5</sup>. Les résultats appréciables des activités de récupération des terres dégradées ont amené d'autres villages à adresser des requêtes à l'ONG en vue de bénéficier de ses appuis. L'ANTD a mis à profit l'opportunité offerte par le Programme IREMLCD pour répondre favorablement à ces requêtes.

Les responsables de l'Association déclarent avoir reçu l'information sur le Programme IREMLCD auprès des institutions du Ministère chargé de l'environnement, en l'occurrence la Direction de l'environnement et du cadre de vie. Pour préparer la proposition de projet, une mission a été effectuée à Dapoury afin d'échanger avec les mandataires des comités villageois. Au terme de ces concertations, il a décidé d'élaborer une proposition comprenant trois grands volets : (i) fourniture de micro-crédit ; (ii) développement du maraîchage ; et (iii) mise à disposition de matériel agricole.

Un technicien recruté dans le cadre de projets exécutés antérieurement par l'ANTD a été chargé de rédiger la proposition de projet et d'élaborer un budget. Ces documents ont été envoyés au CONEDD pour transmission au CILSS. Après examen par l'équipe du CILSS des dossiers envoyés par différentes structures, la proposition de l'ANTD a été sélectionnée. A la suite de cette décision, une mission a été dépêchée sur le terrain par le CILSS pour procéder aux réajustements nécessaires, en partenariat avec l'ANTD. L'ONG a mis à profit la mission pour organiser une réunion de restitution du contenu du micro-projet à l'intention des délégués des comités villageois.

## ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

Le département de Kayao qui constitue la zone d'intervention du micro-projet se caractérise par une accélération et une amplification du processus de dégradation des terres. Cela se traduit par : (i) la destruction du couvert végétal ; (ii) la perte de fertilité des terres de culture ; (iii) le tarissement rapide des points d'eau ; et (iv) l'apparition de plaques dénudées sur les parties hautes et les flancs des collines.

Le contexte social est marqué par la paupérisation d'une fraction croissante de la population due essentiellement à la baisse de la productivité agricole (cultures de mil, sorgho et arachide). Diverses contraintes d'ordre climatique, pédologique et socio-économique expliquent la faible productivité des systèmes agricoles. Face à la crise des systèmes de culture de pluviale, le maraîchage tend à devenir une source importante de revenus pour les paysans du département.

Les activités du micro-projet concernent onze villages du département. Six localités ont été choisies parce qu'elles avaient obtenu des résultats intéressants dans le cadre des interventions antérieures de l'ANTD. En plus de ce premier groupe de village, l'ONG a sélectionné un second

---

<sup>5</sup> Le Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER) a financé la construction de 2 écoles dans la zone.

groupe comprenant cinq localités qu'elle n'avait jusque-là pas appuyées. Ces nouvelles cibles ont été retenues parce qu'elles développent des initiatives d'autopromotion, en particulier dans le domaine de l'aménagement de diguettes anti-érosives.

### 2.3. Cadre logique

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PROGRAMMEES
Objectif 1 : Doter/ou renforcer les connaissances des producteurs ruraux en agro-foresterie	100 producteurs ruraux ont acquis et/ou renforcé leurs connaissances des techniques de production agro-forestière	Organisation de sessions de formation à l'intention de 100 producteurs ruraux sur les techniques agro-forestières  Organisation de séances de restitution dans les villages cibles
Objectif 2 : Restaurer le couvert végétal des sols dégradés	La diversité biologique est promue	Aménagement de pépinières villageoises  Production et reboisement de plants
Objectif 3 : Ameubler au moins 480 ha de terres dégradées	La fertilité de 480 ha de terres de culture est améliorée	Production et épandage de compost
Objectif 4 : Promouvoir une stratégie durable/efficace de gestion des forêts villageoises	Les forêts villageoises sont gérées de façon durable par les populations	Mise en place dans les villages de groupes de recherche/action/innovation  Restitution dans les villages des résultats des réflexions thématiques  Capitalisation et diffusion des acquis

### ***Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires***

Désignation	Coût total	Financement CILSS	Contribution ANTD
<b>Volet renforcement des capacités (production de fumure organique et sites anti-érosifs)</b>			
Salle/restauration/ Hébergement/transport	483.000	297.000	186.000
Outils pédagogiques/ Honoraires/rapport	441.000	291.000	150.000
Recyclage année 2	924.000	588.000	336.000
<b>Sous-total</b>	<b>1.848.000</b>	<b>1.176.000</b>	<b>672.000</b>
<b>Volet renforcement des capacités (production de plants et aménagement des espaces végétatifs)</b>			
Salle/restauration/ Hébergement/transport	302.000	198.000	104.000
Outils pédagogiques/ Honoraires/rapport	339.000	209.000	130.000
Recyclage année 2	641.000	407.000	234.000
<b>Sous-total</b>	<b>1.282.000</b>	<b>814.000</b>	<b>468.000</b>
<b>Volet recherche/action/innovation paysanne</b>			
Préparation/tenu atelier GRN/synthèse/analyse	702.500	460.000	242.500
Préparation/tenu 2 <sup>ème</sup> atelier GRN Synthèse/analyse	1.090.000	720.000	370.000
Groupe de recherche/action	3.900.000	75.000	3.825.000
Foire du savoir et diffusion résultats recherche	1.975.500	1.275.000	700.500
<b>Sous-total</b>	<b>7.668.000</b>	<b>2.530.000</b>	<b>5.138.000</b>
<b>Volet compostage et SAE</b>			
Equipements	25.079.500	21.524.500	3.555.000
<b>Volet aménagement pépinières et gestion des forêts villageoises</b>			
Equipements	11.100.000	10.000.000	1.100.000
<b>Sous-total</b>	<b>11.100.000</b>	<b>10.000.000</b>	<b>1.100.000</b>
<b>Volet Fonctionnement</b>			
Salaires/déplacement	22.695.000	12.590.000	10.105.000
<b>Sous-total</b>	<b>22.695.000</b>	<b>12.590.000</b>	<b>10.105.000</b>
<b>Total général</b>	<b>73.565.100</b>	<b>52.467.600</b>	<b>21.097.500</b>

#### ***2.4. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Pour assurer un encadrement de proximité des producteurs ruraux, l'ANTD a recruté deux animateurs villageois<sup>6</sup>. Ces agents basés à Dapoury ont effectué des missions régulières de terrain pour : (i) assurer l'animation au niveau des villages ; (ii) suivre les activités de production de plants, de compostage et d'aménagement des forêts villageoises ; et (iii) apporter un appui/conseil aux producteurs. La supervision du travail des animateurs a été assurée par un coordonnateur basé à Ouagadougou. Ce dernier a effectué des missions mensuelles de terrain pour suivre l'état d'avancement des activités.

Des comités de gestion du micro-projet ont été mis en place par les groupements villageois. Pour la plupart, ces groupements existent depuis plus de vingt ans. Leur création a été suscitée par les services techniques qui ont exhorté les villageois à s'organiser afin de pouvoir bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds et de l'Etat. Au début, il n'existait qu'un groupement unique par village. La faible fonctionnalité de ces structures a conduit à leur éclatement en des groupements plus petits et structurés autour de centres d'intérêt commun (groupements des femmes, des jeunes et des hommes).

Au sein d'un village, le comité de gestion des activités du micro-projet peut comprendre des membres appartenant à un même groupement ou à plusieurs groupements. Le comité de gestion procède aux choix des bénéficiaires des appuis de l'ANTD, pilote les activités qui doivent être effectuées collectivement et assure la gestion et la maintenance des équipements mis à la disposition du village.

En dépit de l'insistance de l'ANTD sur l'importance qu'il convient d'accorder au suivi des activités, les comités de gestion n'ont pas tenu à jour les registres qui ont été mis à leur disposition dans le but d'y enregistrer les données relatives au déroulement des activités, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les solutions alternatives testées, etc.

Le document de présentation du micro-projet avait prévu de confier les auto/évaluations participatives aux groupes villageois de recherche/action chargés de présenter leurs résultats lors des foires villageoises. Il faut mentionner que ces auto/évaluations n'ont pas été effectuées dans les localités visitées par la mission d'évaluation.

Les services techniques départementaux, en particulier ceux en charge de l'agriculture et de l'environnement ont été impliqués dans la mise en œuvre des activités du micro-projet, sur la base de conventions conclues entre ces structures et l'ANTD. Ces services ont reçu pour mission, dans le cadre du partenariat, de veiller à l'application des normes techniques pour le compostage et l'aménagement de cordons pierreux.

---

<sup>6</sup> L'un de ces animateurs était pris en charge sur le financement du Programme IREMLCD. L'autre était rétribué par l'Association sur ses fonds propres (cotisations des comités villageois et revenus procurés par le champ collectif).

### **3. Analyse des résultats**

#### ***3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

Certaines des activités du micro-projet ont été réalisées conformément aux objectifs initiaux :

- Mise en place de 3 pépinières ;
- Aménagement de sites anti-érosifs dans des parcelles d'une superficie de 330 ha.

Des écarts ont été notés entre les réalisations et les objectifs pour ce qui concerne :

- La construction de fosses compostières (505 réalisées, sur un objectif initial de 825) ;
- La formation de 333 producteurs ruraux, au lieu des 100 initialement prévus.

#### ***3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action***

##### *3.2.1 Action n° 1 : Compostage par les fosses fumières*

Le département correspond à l'une des zones les plus boisées du plateau central dans laquelle des réserves foncières existent encore. Les effets combinés de l'arrivée de migrants originaires d'autres secteurs du département et du développement de l'agriculture d'entreprise (création de fermes modernes dont la superficie atteint parfois 50, voire même 100 ha) ont accentué la pression sur les terres de cultures. Cette situation a conduit les populations à prendre conscience de la nécessité de restaurer les terres dégradées, afin de préserver les massifs forestiers.

Le compostage par les fosses fumières était inconnu dans la zone il y a une vingtaine d'années. En matière de restauration des terres dégradées, les paysans de la zone avaient recours à deux pratiques traditionnelles :

- Parcage des bovins sur les parcelles pendant la nuit et/ou collecte et épandage du fumier produit par les petits ruminants ;
- Délimitation d'un espace derrière les concessions pour y entasser les ordures ménagères qui sont par la suite utilisées en période hivernale comme matière organique pour fertiliser les parcelles de maïs.

C'est dans le cadre de visites d'échanges organisées par les services techniques que les paysans de la zone ont découvert le compostage par les fosses fumières. Avant le démarrage des activités du micro-projet, quelques familles avaient déjà tenté d'aménager des fosses non stabilisées.

Les premières fosses compostières stabilisées ont été construites en 2004, avec un retard sur le calendrier prévu ; ce qui a posé des problèmes pour leur stabilisation avant l'installation des pluies. Pour bénéficier du matériel destiné à l'aménagement de fosses, les paysans ont versé une contribution représentant 5 % de la valeur du matériel qui est évaluée à 75.000 F CFA. Ces contributions ont été collectées par les comités de gestion et versées à l'ANTD.



Les fosses stabilisées sont généralement construites à proximité des concessions, ou aux abords des parcelles maraîchères aménagées dans les bas-fonds.

En marge du micro-projet, certains producteurs ont construit des fosses en terre non stabilisées. C'est le cas à Bagaryiri par exemple, où les producteurs ont construits eux-mêmes 20 fosses non stabilisées en plus des 50 aménagées avec l'appui de l'ANTD. Ces fosses en terre ont une durabilité très limitée. *«Elles s'éboulent, si on les remplit et les vide deux fois, et il faut alors les réaménager»* (N. Jouhané, Laado) <sup>7</sup>.

Pour remplir les fosses compostières, les paysans utilisent des résidus de récolte (notamment les tiges de maïs et de mil), les ordures ménagères, le fumier et la cendre. Les rythmes d'arrosage sont variables, de même que les quantités d'eau utilisées. En règle générale, le cycle de décomposition des déchets dure quatre à cinq mois.

Les fosses font l'objet de deux remplissages par an : (i) l'un a lieu après récolte du maïs, en octobre/novembre et le compost est collecté au mois de mars ; et (ii) le second remplissage commence en mars/avril et la récupération du compost s'effectue au mois de juillet. Selon les estimations des paysans, la production d'une fosse est d'environ quinze à dix sept charges de charrettes, alors qu'il faut au moins vingt pour fertiliser 1 ha.

Le compost est utilisé pour fertiliser prioritairement les parcelles maraîchères<sup>8</sup> et les parcelles de maïs et de sorgho blanc. Il est à noter que dans l'ensemble du département, les cultures céréalières occupent près de 65 % des superficies emblavées et les cultures commerciales 35 % (coton et arachide)<sup>9</sup>. Selon estimations du service départemental de l'agriculture, 50 % du compost produit est utilisé pour fertiliser les parcelles de céréales dont la production est destinée à l'autoconsommation familiale. Le surplus de récolte de sorgho est commercialisé.

### 3.2.2. Action n° 2 : Confection de cordons pierreux

Si l'on en croit les interlocuteurs rencontrés, les phénomènes d'érosion ne revêtaient pas, autrefois, une grande ampleur au niveau de la zone. Les paysans disposaient des moellons en tas ou des perches dans certaines parties de la parcelle pour freiner la vitesse du ruissellement des eaux de pluie.

Par suite de l'amplification de la dégradation des terres, ils ont commencé à aménager des cordons pierreux, en assurant le transport des moellons par charrette. Au départ, cette pratique des sites anti-érosifs a été principalement adoptée par un nombre réduit d'exploitations familiales dotées d'équipements de transport, à cause du coût élevé de la charrette (150.000 à 175.000 F CFA/unité).

Par la suite, certaines familles de la zone ont reçu des dotations en équipements de transport (appui du FEER et du Réseau Afrique 2000). Le soutien apporté par l'ONG Sahel Solidarité à plusieurs localités du département s'est traduit par la mise à disposition de camions pour le

<sup>7</sup> Les paysans qui disposent de réserves foncières importantes n'éprouvent pas le besoin de construire des fosses en terre, puisqu'ils ont la possibilité de défricher de nouvelles terres de culture qui sont fertiles.

<sup>8</sup> A Bagaryiri, le maraîchage est pratiqué par environ un tiers des exploitations familiales. Les productions sont diversifiées : oignons, choux, aubergine locale, piment, aubergine violette, courges, etc. Les productions sont vendues sur les marchés ruraux.

<sup>9</sup> Le développement de la culture attelée dans le département depuis une dizaine d'années favorise l'extension des superficies cultivées en coton.

transport des moellons. Ainsi, près de 10 % des familles de Kokolo ont aménagé des diguettes, grâce à l'appui de cette ONG.

L'ANTD a encouragé l'adoption d'un système d'organisation collective du ramassage des moellons au niveau des villages. Les comités de gestion supervisent le travail et coordonnent le cycle de rotation des camions chargés de transporter les moellons. Les membres des groupements se mobilisent pour aider les producteurs à aménager les diguettes qui sont réalisées principalement dans les parcelles réservées à la culture du maïs, du sorgho blanc et du sorgho rouge.

Dans plusieurs villages, les paysans ont procédé à la végétalisation des diguettes avec des graminées pérennes (*Andropogon gayanus*) plantées de part et d'autre de l'ouvrage. Cette initiative a été promue grâce aux formations dispensées par les services techniques. Malgré son caractère novateur, cette pratique n'est adoptée que par une minorité de producteurs ruraux.

### *3.2.3. Action n° 3 : Pépinières et reboisement*

Globalement, les interlocuteurs rencontrés estiment que la production de plants permis d'obtenir des résultats satisfaisants. A Guilma, la réalisation de la pépinière a été un succès aux dires des paysans, puisque la vente des plants produits leur a rapporté plus de 100.000 F CFA. Toutefois, la pénurie de l'eau a affecté négativement la production de plants. Ainsi, un tiers des *Eucalyptus* semés en 2005 ne sont pas arrivés à maturité. Pour ce qui concerne les *Acacia nilotica*, les pertes ont été encore plus élevées (90 %).

La stratégie consistant à vendre la totalité de la production de plants est appréciée par les groupements villageois dans la mesure où elle leur permet d'alimenter leurs caisses<sup>10</sup>. Toutefois, du point de vue des orientations du micro-projet, cette option constitue un détournement d'objectif. En effet, l'objectif de la création de bois villageois a été abandonné, au profit de la commercialisation des plants.

Au niveau des producteurs individuels, l'activité de reboisement a été menée de manière incontrôlée. Les comités ont vendu les plants, sans pour autant prendre les dispositions utiles pour suivre les parcelles reboisées.

### *3.2.4. Action n° 4 : Matériel agricole*

Le matériel fourni aux villages comprend généralement 1 charrette, 2 brouettes, 3 pelles et 2 pioches. Ce matériel est géré par le comité qui exige des paysans une contribution financière ou en nature pour pouvoir l'utiliser. Le tarif de location s'établit à 250 F CFA/jour pour une charrette, à 125 F CFA pour une brouette et à 50 F CFA pour le petit matériel. Les données disponibles pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2005 indiquent des recettes comprises entre 10 et 14.000 F CFA par village.

Dans la mesure où la demande dépasse largement l'offre pour l'accès à ces équipements, ce sont finalement les membres des comités et leurs proches qui accaparent le matériel. Cette situation

---

<sup>10</sup> Le rapport d'activités de 2005 indique la vente des plants a rapporté aux groupements villageois des recettes évaluées à 227.500 F CFA.

est d'autant plus préjudiciable que les tarifs pratiqués ne permettent pas de garantir le renouvellement des équipements.

### *3.2.5. Action n° 5 : Préservation et enrichissement des forêts communautaires*

Les massifs forestiers du département sont menacés par l'expansion de l'espace agricole et par les pratiques de coupe abusive de bois qui entraînent la raréfaction des espèces les plus convoitées. Face à cette situation, l'ANTD s'est donnée pour objectif d'enrichir les forêts villageoises et de renforcer leur protection. Pour parvenir à cette fin, l'ONG s'est employée à faire reconnaître par les pouvoirs publics les prérogatives des villages sur les massifs forestiers de leurs terroirs. Elle a appuyé également les populations en vue de garantir une meilleure gestion des forêts sacrées.

Des séances de discussion portant sur la gestion des forêts ont été initiées par l'équipe d'encadrement de l'ANTD au niveau des villages concernés par ce volet du micro-projet. Ces concertations ont suscité un réel intérêt au niveau des populations qui ont même envisagé d'élaborer des plans d'aménagement forestier. Faute de ressource financière, il n'a pas été possible de donner suite à cette requête.

Outre l'ouverture de pare-feux et la création de comités de surveillance, les villageois ont réalisé des plantations dans les parties les plus dégradées de la forêt. Ainsi, à Kokolo, le groupement déclare avoir planté près de 1.000 pieds (Caïlcédrat, Néré, Acacia albida et Acacia nilotica) et obtenu un taux de succès d'environ 50 %.

### *3.2.6. Action n° 6 : Formation*

L'ANTD a assuré la formation de 333 paysans sur les techniques de production de plants et d'aménagement de diguettes. Ces bénéficiaires ont démultiplié la formation, en aidant d'autres producteurs à aménager des diguettes dans leurs parcelles.

L'ONG a également dispensé une formation à certains producteurs afin qu'ils puissent animer un processus de recherche/action paysanne (formation pratique dans le cadre des groupes thématiques de recherche).

## **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n'ont pas été examinés au cours de l'évaluation.

## **3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires**

Les villageois considèrent que les diguettes permettent de garder plus d'humidité dans le sol ; ce qui fait que «*les graines semées poussent et croissent plus vite*» (J. P. Sam, Kokolo). Ainsi, dans ces parcelles, le couvert végétal est plus fourni et les épis de mil plus gros.

Les paysans qui apprécient les effets induits par les diguettes ont continué à réaliser ce type d'ouvrage sans appui extérieur. Sur 20 paysans rencontrés à Guilma, 4 déclarent avoir réalisé des

diguettes depuis la fin du micro-projet. Dans ce cadre, un système de location des charrettes pour le transport des moellons commence à se mettre en place.

La qualité de ces aménagements anti-érosifs est parfois défectueuse, à cause principalement du non respect des normes techniques, en termes de volume de moellons et de courbes de niveaux. Alors qu'il faut 24 m<sup>3</sup> de moellons pour aménager correctement des diguettes sur une parcelle de 1 ha, les paysans ont tendance à utiliser une quantité beaucoup plus faible.

Les interlocuteurs rencontrés se disent convaincus que les rendements ont été améliorés par l'utilisation du compost ; ce qui explique, selon eux, l'engouement suscité pour la construction de fosses compostières. Le rapport d'activités de décembre 2005 mentionne que *«dans la zone d'intervention du projet, suite à l'application des techniques de production par les paysans, les récoltes ont été excédentaires par rapport à l'année précédente. Avec l'utilisation de la fumure organique et la pratique des SAE, les récoltes ont été bonnes et le coût réduit. Les 240 ha fournis en compost ont donné 3,5 tonnes/ha, soit 840 tonnes de céréales. Les 310 ha restants ont produit 2 tonnes/ha, soit 630 tonnes»*

Certains interlocuteurs estiment que le compost favorise un accroissement important de la production maraîchère, mais que son impact est plus limité pour ce qui concerne les autres spéculations qui bénéficient plus des effets induits par les diguettes anti-érosives.

Le reboisement suscite un intérêt plus limité. Toutefois, des aménagements de haies ont été réalisés autour de certains jardins maraîchers (*Acacia nilotica*). Quelques plantations privées d'*Eucalyptus* ont été réalisées dans les villages pour la production de perches, à usage domestique dans la mesure où il n'existe pas de débouché commercial pour ces produits.

Les populations reconnaissent que les appuis apportés par l'ANTD présentent des avantages certains. C'est le micro-projet qui a vulgarisé la technique du compostage. Compte tenu de l'impact de cette technique sur la productivité agricole et la régénération des terres, les producteurs ont pris en charge sa pérennisation. Ainsi, certaines familles aisées aménagent des fosses compostières stabilisées sur leurs revenus propres, tandis que les familles démunies construisent des fosses en terre.

Il en va de même pour les diguettes anti-érosives dont l'aménagement se poursuit, en dehors de tout appui extérieur.

Les pépinières villageoises sont perçues comme des sources de revenus monétaires pour les groupements. Mais, ces ressources ne sont pas réinvesties dans l'activité de production de plants ; ce qui explique la régression que connaissent les pépinières depuis la fin du micro-projet.

### ***3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

Depuis la fin micro-projet en décembre 2006 et l'arrêt de la collaboration avec l'ONG Chrétiens pour le Sahel, l'ANTD éprouve des difficultés pour assurer son fonctionnement et continuer à apporter un appui aux villages. Faute de ressources, l'ONG se trouve dans l'impossibilité de prendre en charge les animateurs et les frais de déplacement du technicien mis à sa disposition par l'Etat.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

La mission n'a pas rencontré le point focal de la CCD et le responsable du CONACILSS pour recueillir leur appréciation sur le micro-projet.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

En termes d'avantages comparatifs, le compostage apparaît comme une innovation intéressante pour les producteurs ruraux. Avec le compost produit par 2 fosses, on peut fertiliser 1 ha. En revanche, pour fertiliser une parcelle de 1 ha de mil avec des engrais chimiques, il faut 150 kg de NPK à 45.000 F CFA. C'est cet avantage comparatif qui explique la généralisation de cette technique, y compris au niveau de exploitations familiales démunies qui, faute de moyens, aménagent des fosses non stabilisées.

Les formations dispensées en matière d'aménagement de diguettes anti-érosives ont été répliquées dans les villages. Un nombre plus important de paysans est désormais capable d'aménager des diguettes, même si les normes techniques requises ne sont pas toujours respectées.

### ***4.2. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Pour le choix des bénéficiaires du micro-projet, les comités de gestion villageois ont fait prévaloir deux critères : (i) la participation aux activités des groupements villageois ; et (ii) le paiement régulier cotisations. Du point de vue de la démarche, les comités de gestion ont choisi, par souci d'efficacité, d'appliquer le principe des grappes de convergence consistant à focaliser les appuis sur les mêmes producteurs (fosses compostières et diguettes anti-érosives).

Cette stratégie a introduit des distorsions en faveur des producteurs ruraux qui disposent de réseaux de soutien au sein des comités de gestion. Face à cette situation, certains producteurs qui n'ont pas bénéficié de fosses aménagées lors de la première année, ont décidé de creuser des trous afin de se positionner de façon avantageuse dans l'attente de nouvelles distributions de matériel.

Pour ce qui concerne les diguettes, le choix des bénéficiaires a suscité encore plus de frustrations dans la mesure où c'est tout le village que le groupement a mobilisé pour la collecte des moellons, alors que les quantités transportées ont été données à certaines familles, au détriment d'autres qui sont laissées en rade.

#### **4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place**

Voir 5.1

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

Le micro-projet s'est inscrit dans le prolongement des appuis antérieurs et a cherché à consolider les dynamiques porteuses enclenchées par ces interventions (aménagement de sites anti-érosifs, construction de fosses compostières, formation des producteurs et fourniture de semences de qualité).

L'innovation introduite par l'ANTD a résidé dans l'instauration d'une contrepartie pour bénéficiaire des fosses compostières. Même si elle est faible, cette contribution a constitué le gage d'une appropriation de l'investissement par les villageois.

### **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

#### **5.1. Lutte contre la désertification)**

Les activités de lutte contre la désertification se sont traduites par l'aménagement de diguettes anti-érosives sur une superficie de 330 ha, la construction de 505 fosses compostières et la plantation de 13 ha pour enrichir les forêts communautaires.

L'ANTD n'a pas travaillé à établir des mécanismes de pérennisation des activités menées. C'est l'intérêt suscité au niveau des producteurs individuels par les techniques du compostage et de l'aménagement des diguettes qui fait que leur application se poursuit (mobilisation de l'effort physique et des ressources propres des exploitations familiales).

Par contre, les tentatives de reboisement communautaire ont pour l'essentiel abouti à un échec. Dans la mesure où les villages ne connaissent pas de difficultés en matière d'approvisionnement en bois de chauffe, ils ne sont pas motivés pour planter et entretenir des bois communautaires.

#### **5.2. Réduction de la pauvreté**

L'amélioration de la productivité des cultures maraîchères entraîne une augmentation des revenus agricoles. Les rendements ont été également améliorés pour les productions céréalières ; ce qui contribue à renforcer la sécurité alimentaire et à augmenter les revenus tirés de la commercialisation des surplus de la production de sorgho.

La mission n'est pas en mesure de déterminer les marges d'amélioration des rendements, faute d'un dispositif de mesure des gains de productivité agricole.

#### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Au niveau villageois, l'exécution du micro-projet a contribué à renforcer les capacités des bénéficiaires dans certains domaines techniques (compostage et aménagement de diguettes). En revanche, l'ANTD n'a pas réussi à renforcer ses propres capacités, ni à consolider sa viabilité institutionnelle et financière.

## **6. Enseignements et recommandations**

### ***6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions***

L'exécution des activités du volet recherche/action paysanne ne semble pas avoir revêtu une grande importance aux yeux des populations. Interrogés sur les activités menées dans le cadre du micro-projet, les interlocuteurs rencontrés oublient le plus souvent de mentionner cette activité. Certains responsables des comités de gestion, tout en mentionnant les échanges inter-villageois sur les facteurs de dégradation des ressources naturelles, s'interrogent sur l'impact d'une telle activité. A l'avenir, il conviendra d'éviter de planifier des activités dont la pertinence et la valeur ajoutée ne sont pas clairement définies.

### ***6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

Les éléments collectés au cours de l'évaluation n'ont pas porté sur les procédures de financement et de décaissement.

### ***6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

La situation actuelle de léthargie de l'ANTD interpelle les promoteurs du Programme IREMLCD sur la nécessité d'aider les structures porteuses de projets à définir une vision à long terme et une stratégie de développement propre. Cette situation fait ressortir l'urgence de prendre en compte les exigences en matière de renforcement des capacités des structures porteuses de projets, afin qu'elles puissent se positionner comme des acteurs capables de planifier des activités, de les mettre en œuvre, de les évaluer et de négocier des partenariats.

## **7. Annexes**

### ***7.1. Calendrier de la mission***

**19/6/07 :**

- 1) Réunion de prise de contact avec les dirigeants de la SPP à Dapoury (le Président de ANTD, les mandataires de 7 groupements villageois et l'animateur). Thèmes abordés : (i) historique et expérience de la SPP, notamment les collaborations antérieures avec les structures d'appui ; (ii) processus de formulation et de mise en œuvre du MP ; (iii) dispositif de suivi ; (iv) perspectives ; et (v) choix d'un échantillon de 5 villages pour l'évaluation des activités menées
- 2) Village de Bagaryiri : (i) visites de quelques réalisations, notamment des SAE et des fosses fumières ; et (ii) entretien avec 7 villageois (le président du groupement et 6 chefs de familles bénéficiaires des appuis de la SPP), avec un focus sur les cordons pierreux et les fosses fumières
- 3) Village de Guila : visite de réalisations (fosses fumières et pépinière)

**20/6/07 :**

- 1) Entretien de groupe avec 22 villageois de Guilma (dont 5 membres du comité local chargé de la mise en œuvre des activités du MP), avec un focus sur : les cordons pierreux et la gestion de la pépinière
- 2) Séance de travail avec les cadres des services techniques locaux chargé de l'agriculture, de l'environnement et le l'élevage. Thématiques abordées : (i) les appuis extérieurs ; (ii) l'adoption des techniques proposées ; (iii) le défi de la durabilité
- 3) Village de Laado : visites de réalisations (fosses fumières) et entretien avec 9 villageois (dont le président du comité local)
- 4) Village de Kokolo : visite de réalisations, notamment des SAE et la forêt villageoise sous aménagement

**21/0/07 :**

- 1) Village de Kokolo : entretien avec un groupe de 10 villageois dont 3 membres du comité local et conseiller. Thèmes abordés : (i) historique des appuis reçus par le village depuis la création du groupement ; (ii) démarches de ciblage au sein du village ; et (iii) gestion de la forêt villageoise
- 2) Village de Komesnéto : visite de réalisations (pépinière et bois communautaire et entretien avec 4 villageois (dont le président du groupement villageois) sur l'exploitation de la pépinière et la gestion du bois communautaire

**7.2. Liste des personnes rencontrées**

Dapoury (rencontre avec le bureau exécutif de ANTD)

Sibila Xavier BANOGO  
 Jean de Dieu OUEDRAOGO  
 Martin MIKIEMA  
 François BINGO  
 Antoine NAYOGA  
 Willy TANGA  
 Joachim BINGO  
 Willy FAWENDE  
 Hamado BINGO  
 Willy POKO  
 Hamado NAGOYA  
 Raogo BINGO  
 Souleymane BINGO  
 Bila BINGO  
 Willy LAMOUSA  
 Ousséni DIALLO  
 Nago BINGO  
 François BINGO

Village de Bagaryiri

Bila BINGO  
 Tambi Samuel BINGO  
 Goumbila BINGO  
 Goumbila N. BINGO  
 Pierre Tanga BINGO  
 Zéwendé Pouga BINGO

Village de Laado

Jouhané NIKIEMA  
 Etienen ZONGO  
 Laurent IBOUDO  
 Michel KABORE  
 Bouréma COMPAORE  
 Wambi NIKIEMA  
 Tigilga NIKIEMA  
 Daniel KABORE



Village de Guilma

Paul WILLY  
PASCAL WILLY  
Lougoubi WILLY  
Yabré WILLY  
Gilbert WILLY  
Jean WILLY  
Tanga WILLY  
Bagré WILLY  
Lamoussa Alphonse WILLY  
Lamoussa Albert WILLY  
Takssé né Boukary WILLY  
Tanga WILLY n° 2  
Tiga WILLY  
Tanby WILLY  
Tenga WILLY  
Tawoundé WILLY  
Poko WILLY  
Bagby WILLY

Village de Kokolo

Isaka samedi Paul NIKIEMA  
Bouama Prosper BOUNKOUNGIU  
Jean-Pierre SAM  
Mady NIKIEMA  
Désiré SAM  
Apolinaire NIKIEMA  
Yerbo SAM

Village de Komesnetogo

Raogo Marcel SAM  
Jean-Pierre SAM  
Daniel SAM  
Antoine SAM

**7.3. Carte des sites d'intervention**

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.15

Projet :  
Pays : Burkina Faso  
Porteur du Projet : Association Tind Yagré

Oussouby Touré

Août 2007

## SOMMAIRE

1. Introduction .....	3
1.1. Termes de référence de l’évaluation des micro-projets .....	3
1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification .....	4
1.3. Méthode et mise en oeuvre de l’évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	6
2. Nature et montage du micro-projet .....	6
2.1. Origine de l’initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés.....	6
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d’intervention et des bénéficiaires .....	7
2.3. Cadre logique .....	8
2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	8
2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des différents volets et activités prévues .....	9
3. Analyse des résultats.....	9
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	9
3.2. Analyse de la pertinence, de l’efficacité et des effets de chaque type d’action .....	10
3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires.....	13
3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l’effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	13
3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	14
3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	14
4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d’autres interventions .....	14
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion (reproduction sur d’autres terroirs, mise en œuvre d’autres projets).....	14
4.2. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées (présence de conventions locales) .....	15
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	15
4.4. Articulation du micro-projet avec d’autres interventions locales ou nationales e ...	15
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	15
5.1. Lutte contre la désertification.....	15
5.2. Réduction de la pauvreté .....	16
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet	16
6. Enseignements et recommandations.....	16
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d’actions .....	16
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	16
6.3. Sur la nature et les modalités de l’accompagnement des porteurs de projet.....	16
7. Annexes .....	16
7.1. Calendrier de ma mission.....	16
7.2. Liste des personnes rencontrées .....	17
7.3. Carte des sites d’intervention .....	17

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l’évaluation des micro-projets

Plus de dix ans après l’adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), les pays sahéliens proclament leur volonté de mener avec plus de vigueur les activités de lutte contre la désertification. Tous ces pays ont élaboré des Programmes d’Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) dont l’ambition consiste à promouvoir la lutte contre la désertification en l’insérant dans le contexte plus large du développement durable et en l’articulant aux préoccupations de décentralisation, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique.

Les efforts entrepris au niveau des pays sont prolongés et renforcés par les initiatives engagées à l’échelle sous-régionale par le CILSS. Cette organisation intergouvernementale s’emploie d’une part à améliorer l’efficacité de la coordination des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles (LCD/GRN) et, d’autre part à développer des actions en matière de population/développement et de renforcement des capacités.

Pour appuyer la mise en œuvre de la CCD en Afrique sahélienne, le CILSS a développé l’Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD), avec le soutien du Fonds Français pour l’Environnement Mondial (FFEM) et du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Cette initiative répond au défi que pose la mobilisation de ressources financières nouvelles dans le but de soutenir la mise en œuvre des PAN/LCD. Il convient de souligner que les difficultés d’opérationnalisation de ces Programmes d’action résultent, pour une large part, de la faiblesse de l’argumentaire en faveur d’une véritable prise en compte des préoccupations de lutte contre la dégradation des terres dans l’agenda des agences de coopération<sup>1</sup>.

A travers le Programme IREMLCD, le CILSS offre aux acteurs de terrain qui contribuent de diverses manières à lutter contre la désertification, l’opportunité d’accéder au financement du FFEM. La subvention allouée est plafonnée à 70 % du coût de chaque projet, par dérogation au principe général du FFEM qui limite ce soutien à 50 % du budget global du projet. Cette dérogation a été acceptée en tenant compte de deux éléments : (i) les coûts d’intermédiation sont proportionnellement plus élevés pour les petits projets que pour les projets de grande envergure ; et (ii) les micro-projets sont difficilement éligibles aux financements internationaux.

Depuis son lancement en 2001, le Programme a financé une trentaine de micro-projets qui ont été élaborés par des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations paysannes. Actuellement, les premiers micro-projets financés sont arrivés à terme, tandis que d’autres font l’objet d’une deuxième phase. Les micro-projets les plus récents sont en cours d’exécution. Compte tenu de l’avancement du Programme IREMLCD, le CILSS et ses partenaires ont commandité une évaluation externe destinée à évaluer les résultats obtenus, les impacts qui en découlent et la durabilité des activités menées. Les conclusions et

---

<sup>1</sup> « La « désertification » reste un concept mal compris qui n’a pas frappé l’imagination du public occidental, de la même manière que la dette du tiers monde. La désertification embrasse un trop large éventail de problèmes, avec peu de coupables clairement identifiés ou des solutions méthodiques. Les estimations des zones concernées, vont d’un tiers de la superficie du monde à près de 50% de cette superficie et les populations affectées, d’une personne sur six à une personne sur trois. Les termes du débat n’ont cessé de changer, ce qui a créé une incertitude et un malaise sur la nature même des enjeux (Toulmin, 2002).

recommandations qui seront formulées à l'issue de cet exercice permettront d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Programme IREMLCD.

L'étude est structurée en trois étapes complémentaires : (i) l'évaluation d'un échantillon de micro-projets répartis dans huit pays sahéliens ; (ii) l'analyse institutionnelle du Programme ; et (iii) l'atelier final de restitution des résultats.

Le présent rapport porte sur les résultats de l'évaluation du micro-projet exécuté par l'Association Tind Yalgré (ATY), au Burkina Faso. Le travail de terrain a été effectué lors du test des documents d'enquête élaborés par la mission.

## ***1.2. Contexte national des actions de lutte contre la désertification***

Avant même la tenue de la conférence de Rio de Janeiro, le Burkina Faso avait déjà engagé le processus d'élaboration d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PANE) à la demande de la Banque Mondiale. Cet exercice avait pour objectif de permettre au pays de prendre en compte la dimension environnementale dans son processus de développement économique et social, en y incluant les aspects institutionnels et de politique macro-économique. L'exercice de planification s'est attaché à identifier les problèmes environnementaux majeurs, à établir des priorités et à élaborer des stratégies et des programmes.

Les pouvoirs publics ont saisi cette opportunité pour substituer au plan national de lutte contre la désertification, élaboré sous l'égide du CILSS en 1986, un cadre plus global permettant d'intégrer la dimension environnementale dans la planification macro-économique.

Dans un premier temps, la planification environnementale n'a impliqué que les institutions publiques, les organisations de coopération sous-régionale et les partenaires au développement. C'est au sortir de la conférence de Rio que la conduite du processus a été modifiée pour faciliter l'implication des acteurs de la société civile. Cette option a été renforcée dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD, avec l'adoption d'une approche itérative et participative.

La préparation du PAN/LCD a été pilotée par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement - devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, CONEDD - organe de coordination et d'animation de la mise en œuvre de la politique environnementale. Le mécanisme de pilotage mis en place s'est efforcé d'impulser une dynamique d'ouverture, en ciblant les acteurs situés aux différents niveaux d'intervention.

A l'échelle nationale, le cadre de concertation a regroupé les représentants des différents départements ministériels, des collectifs d'ONG, de la Commission Nationale de Décentralisation, des conseils municipaux, des organisations de la société civile et des partenaires de coopération.

Au niveau décentralisé, des comités ad hoc mis en place dans un premier temps ont été ensuite abandonnés au profit de l'optimisation des dispositifs institutionnels existants sur le terrain et regroupant les principales catégories d'acteurs.

En s'appuyant sur plusieurs leviers complémentaires (pilotage collectif de l'exercice, dialogue sectoriel et concertations décentralisées), le processus d'élaboration du PAN/LCD a facilité la mobilisation des principales institutions publiques et privées dans un processus de dialogue, de partage de l'information, de réflexion concertée sur les orientations et le contenu du Programme

d'action, ainsi que sur les conditions et les normes permettant d'améliorer l'efficacité de la coordination intersectorielle.

Il convient de souligner que les mécanismes de pilotage mis en place ont montré une certaine capacité à s'ajuster progressivement<sup>2</sup> pour prendre en compte les leçons tirées de l'expérience (élargissement du comité national de pilotage aux représentants des organisations paysannes, optimisation des dispositifs existants à l'échelle décentralisée, etc.)

Mettant à profit la dynamique d'ouverture en direction de la société civile, plusieurs groupes d'acteurs ont établi leurs propres mécanismes de concertation interne.

Pour ce qui concerne les partenaires de coopération, leur implication dans le processus s'est faite au travers d'un mécanisme de concertation regroupant les différentes institutions multilatérales et bilatérales qui interviennent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

La stratégie de mise en oeuvre du PAN/LCD s'appuie sur trois principes directeurs visant à : (i) aider à l'établissement d'un système de gouvernance au niveau local ; (ii) contribuer à la mise en place de mécanismes financiers adaptés à l'action décentralisée ; et (iii) faciliter le développement des compétences des acteurs locaux.

L'effort pour développer des synergies entre la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté s'est traduit par l'intégration des dispositions, des priorités et des approches du PAN/LCD dans les politiques et stratégies nationales (notamment à l'occasion de la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de l'élaboration de la Stratégie de développement rural en 2003).

Sur le terrain, la plupart des activités de lutte contre la désertification sont financées par des ressources provenant de l'aide extérieure, à travers la coopération bilatérale et multilatérale<sup>3</sup>. Ces financements sont mobilisés dans le cadre de projets à caractère local ou sectoriel. Une étude faite en 2006 sur les domaines d'intervention des 109 projets et programmes en cours d'exécution montre que les financements alloués à l'amélioration des conditions de vie des populations représentent 27 % des fonds mobilisés. Le développement des compétences vient en deuxième position (24%) et la gestion durable des ressources naturelles occupe la troisième position (17%).

Récemment, le Burkina Faso a élaboré un Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, avec pour objectifs de : (i) mobiliser tous les acteurs (en particulier les entités décentralisées, les ONG et le secteur privé et les bailleurs de fonds) ; (ii) établir un mécanisme pérenne de financement des activités de gestion durable des terres ; et (iii) fédérer les actions opérationnelles en les mettant en synergie afin de garantir une plus grande efficacité des interventions.

---

<sup>2</sup> Toutefois, les mécanismes de la représentation ont connu des limites importantes :

- les représentants n'ont pas toujours été choisis en fonction de leur capacité à nouer le dialogue entre leurs institutions d'origine et le CONAGESE ;
- les représentants ne disposaient pas de cahiers de charge.

<sup>3</sup> Ces modes de financement posent des problèmes de fragmentation des financements et des problèmes de dévolution de ces financements à l'échelle locale. Pour surmonter ces difficultés, diverses formes de fonds locaux ont été expérimentées par un certain nombre de projets.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

Du point de vue méthodologique, l'exercice de l'évaluation s'est appuyé principalement sur les informations contenues dans la documentation (rapport de présentation du micro-projet, rapports d'activités, comptes rendus des missions de supervision de l'équipe du CILSS et rapport d'évaluation finale des activités). Ces données secondaires ont été complétées par des enquêtes conduites auprès des différentes parties prenantes (responsables de ATY, services techniques partenaires et populations cibles). Les focus groups et les entretiens individuels ont été conçus de façon à permettre de recueillir l'appréciation de ces acteurs sur chacun des principaux critères de l'évaluation (pertinence et cohérence du micro-projet, efficacité et efficience des activités menées, impact et durabilité).

La démarche mise en oeuvre pour conduire l'évaluation est structurée en quatre grandes étapes :

- 1) Recherche documentaire lors de l'atelier de cadrage méthodologique tenu à Ouagadougou. Cette recherche a porté sur les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en oeuvre des activités et les partenariats ;
- 2) Entretien avec le président du bureau exécutif de ATY à Boussé (profil et expérience de la structure, processus d'identification du micro-projet, sélection de la zone d'intervention et des villages cibles, activités menées, résultats obtenus, perspectives d'avenir). La réunion a également permis de choisir un échantillon de sites et de villages à visiter<sup>4</sup>. Le choix de localités a été fait en combinant trois critères principaux : (i) le profil de la localité (effectif de la population) ; (ii) la diversité des activités menées ; (iii) les performances enregistrées dans la réalisation des activités ;
- 3) Séance de travail avec le responsable de la Direction provinciale de l'agriculture sur son implication dans la mise en oeuvre des activités, les impacts du micro-projet et les perspectives de poursuite des activités entamées ;
- 4) Visite de terrain et entretiens avec les responsables des groupements membres de ATY et les bénéficiaires sur les modalités de mise en oeuvre des activités, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Les visites ont concerné principalement des fosses compostières, des sites anti-érosifs, des foyers améliorés et des parcelles reboisées. Pour ce concerne l'enquête de terrain, deux entretiens collectifs et cinq entretiens individuels ont été réalisés.

## **2. Nature et montage du micro-projet**

### ***2.1. Origine de l'initiative, processus de formulation du micro-projet et implication des acteurs concernés***

L'Association Tind Yalgré a été créée en 1989, sous la forme d'un groupement villageois. Initialement dénommé «Wendé», ce groupement s'est développé, à la suite de l'adhésion d'autres villages du département de la province de Kourwéogo. Devenue une organisation paysanne

---

<sup>4</sup> Il s'agit des villages de Ghin, Barouli et Bantogodo. La mission s'est rendue également dans le village de Kouala où elle a visité une grange et des étables.

d'envergure provinciale, ATY a été reconnue officiellement en 1994. Actuellement, elle regroupe vingt deux groupements villageois<sup>5</sup> répartis dans les cinq départements de la province : Boussé, Laye, Niou, Toéghin et Sourgoubila. Les objectifs de ATY s'articulent autour de quatre axes principaux :

- 1) Appui à la promotion des femmes rurales ;
- 2) Amélioration de la sécurité alimentaire ;
- 3) Développement de l'éducation et de la formation ;
- 4) Protection et restauration du milieu naturel.

L'Association apporte aux groupements de base qui la composent des appuis dans divers domaines, notamment : (i) l'animation et la sensibilisation ; (ii) le renforcement des capacités ; (iii) la coordination et le suivi des activités menées dans les villages ; et (iv) la mobilisation de ressources financières.

Au cours de la période écoulée, ATY a exécuté plusieurs micro-projets portant sur le maraîchage, l'embouche bovine, la fourniture d'équipements agricoles et la restauration des sols. C'est pour poursuivre les activités de restauration des sols entamées dans la zone que l'Association a sollicité l'appui du Programme IREMLCD<sup>6</sup>. Les membres du bureau exécutif ont reçu l'information sur les opportunités qu'offre ce Programme lors d'une réunion à laquelle ils prenaient part à Ouahigouya en décembre 2002. *«Au cours de la réunion, des gens qui travaillent à Ouagadougou dans le secteur de l'environnement ont donné l'information sur les appuis que l'on peut obtenir auprès du CILSS. Il ne restait plus qu'une semaine pour envoyer un dossier de projet. Heureusement, on avait plusieurs dossiers de projets presque prêts, puisque ATY venait de préparer un plan d'action. Les membres du bureau se sont assis avec les techniciens qui les appuient pour faire le dossier qui était demandé et l'envoyer à temps »* (M. Sawadogo, Boussé).

Les observations formulées par l'équipe du CILSS ont été prises en compte pour finaliser le rapport de présentation du projet de *«restauration de l'environnement et de conservation des sols»*. Après son approbation par le comité siégeant à Paris, les activités ont démarré sur le terrain en novembre 2003.

## ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

La province de Kourwéogo qui constitue la zone d'intervention de ATY se trouve confrontée à un processus de dégradation du milieu naturel qui se manifeste principalement par la baisse de la fertilité des terres cultivées et l'éclaircissement généralisé du couvert végétal. Les massifs forestiers de la province ont connu une forte régression due à plusieurs facteurs : (i) extension du domaine agricole ; (ii) épisodes de sécheresse ; (iii) surexploitation du bois de chauffe et du charbon de bois ; et (iv) exploitation non contrôlée du bois d'œuvre et de service.

Du fait de la pression démographique, de la succession d'années sèches et de l'amplification de l'érosion, les terres agricoles se dégradent et deviennent de moins en moins productives. La fragilisation de l'écosystème accentue la crise des systèmes de production agricole ; ce qui contribue à rendre les conditions de vie très difficiles. Les stratégies de survie des populations se

---

<sup>5</sup> ATY compte dix sept groupements mixtes, trois groupements masculins et deux groupements féminins.

<sup>6</sup> Ce micro-projet exécuté grâce à un financement de partenaires canadiens devait s'achever en 2003.



fondent, entre autres, sur l’émigration (exode vers les grands centres urbains, migrations rurales en direction des zones voisines plus fertiles ou des pays alentour).

Le micro-projet est exécuté dans cinq villages sur les vingt deux qui font partie de l’Association : Barma, Barouli, Ghin, Bantogodo et Mouni. Deux critères essentiels ont été pris en compte pour le choix de ces villages : (i) le dynamisme des groupements de base et leur capacités de mobilisation de ressources financières internes (droits d’adhésion et cotisations) ; et (ii) l’expression des besoins collectifs des villageois et l’identification des priorités de la localité en matière de développement.

### 2.3. Cadre logique

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PROGRAMMEES
Objectif 1 : Améliorer la fertilité des terres	400 fosses compostières sont construites et fonctionnelles  Des diguettes sont aménagées sur des parcelles d’une superficie de 100 ha	Construction de fosses compostières  Aménagement de diguettes anti-érosives
Objectif 2 : Restaurer le couvert végétal	Une superficie de 10 ha est reboisée dans les villages cibles	Reboisement de parcelles de «Moringa»
Objectif 3 : Protéger l’environnement	500 foyers améliorés sont construits et utilisés par les ménages	Construction de foyers améliorés
Objectif 4 : Renforcer les capacités des bénéficiaires	400 producteurs ruraux ont acquis et/ou renforcé leurs connaissances des techniques de construction de fosses compostières, de production de compost et d’aménagement de diguettes  500 femmes maîtrisent la technique de construction des foyers améliorés  50 membres des groupements villageois sont en mesure d’assurer la tenue des documents de suivi du micro-projet	Organisation de sessions de formation sur les techniques de construction de fosses compostières, de production de compost et d’aménagement de diguettes  Organisation de sessions de formation sur la technique de construction des foyers améliorés  Organisation de sessions de formation sur la tenue des documents de suivi du micro-projet
Objectif 5 : Renforcer les capacités d’appui de l’Association	Les membres du bureau exécutif de l’Association sont capables de gérer, de suivre et d’évaluer un projet	Organisation de sessions de formation sur la gestion, le suivi et l’évaluation des projets

### 2.4 Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

Rubriques	Contribution ATY	Contrib. populations	Contrib. Services tech	Financement CILSS
Frais préparation	500.000			500.000
Matériel SAE, fosses, foyers améliorés	2.852.500	1.375.000		10.988.750
Location camions et carburant	2.000.000			4.195.000
Appui mise en œuvre projet	900.000		160.000	1.680.000
Gestion du projet				1.120.000
Frais de fonctionnement	1.540.000			
Formations	8.400.000			200.000
Investissement humain		13.712.500		
Evaluations	1.500.000			1.400.000
Total	17.867.500	15.087.500	160.000	20.083.750

## ***2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Lorsqu'elle a commencé à exécuter ses premiers projets, ATY a tenté de constituer un noyau d'animateurs villageois regroupant des paysans déjà scolarisés auxquels l'Association a dispensé une formation complémentaire. Mais très vite, cette formule a montré des limites dans la mesure où les animateurs, une fois formés, n'ont pas toujours été en mesure de démultiplier la formation reçue. Face à cette situation, l'option a été prise de mettre en place une cellule d'appui technique composée d'agents techniques recrutés par l'Association. Dans le même temps, un animateur a été recruté pour assurer le suivi permanent des activités sur le terrain.

Le bureau exécutif de ATY a effectué des missions régulières sur le terrain pour suivre l'état d'avancement des activités et échanger avec les bénéficiaires sur les difficultés rencontrées et les solutions à explorer.

Pour assurer une exécution correcte des activités planifiées, ATY a sollicité l'appui des Directions provinciales de l'agriculture et de l'environnement. Des protocoles d'accord ont été signés entre l'ONG et ces services, afin qu'ils prennent en charge la formation technique des bénéficiaires. De plus, ces services ont effectué des visites périodiques dans les villages, en vue de corriger les insuffisances décelées dans la conduite des travaux, notamment la mise en place des diguettes anti-érosives.

Au niveau des villages, les groupements de base ont créé des comités de suivi ayant pour fonction la supervision des activités et l'appui à l'animation/sensibilisation.

## **3. Analyse des résultats**

### ***3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés***

Pour l'essentiel, les activités du micro-projet ont été réalisées, conformément aux objectifs initiaux :

- Construction de 396 fosses compostières, sur un objectif initial de 400 ;
- Aménagement de cordons pierreux sur une superficie de 93 ha, sur un objectif de 100 ha ;
- Construction de 494 foyers améliorés, sur un objectif de 500 ;
- Reboisement d'une superficie de 5 ha, conformément à l'objectif fixé ;
- Formation de 70 formateurs villageois.

Les formations ont été dispensées à des formateurs désignés par les groupements villageois. A leur tour, ces derniers ont démultiplié la formation au profit «*d'au moins 600 personnes par village*»<sup>7</sup>, soit un effectif total de 3.000 bénéficiaires.

---

<sup>7</sup> Rapport d'évaluation du projet «*Restauration de l'environnement et conservation des sols*», avril 2006.

### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1 Action n° 1 : Construction de fosses fumières*

L'utilisation de l'engrais chimique est faible au niveau des producteurs agricoles de la province. Ces derniers développent de plus en plus le compostage par les fosses fumières pour fertiliser les terres de culture. Déjà en 1999, une étude monographique estimait à 2.400 le nombre de fosses construites dans les villages de la province. Ce développement du compostage a été favorisé par l'appui de certains programmes de développement rural, notamment le PATECORE<sup>8</sup> et le PNGT<sup>9</sup>. Par ailleurs, les villageois ont appris à associer les mesures biologiques, en particulier la production de compost, avec les mesures de construction des diguettes anti-érosives.

Il convient de souligner que les techniques de compostage du fumier et des résidus de récolte vulgarisées par les projets s'appuient sur des pratiques traditionnelles que la recherche agricole a permis d'améliorer.

Dans le cadre de l'exécution du micro-projet, les bénéficiaires sélectionnés par les comités villageois reçoivent une formation, avant d'obtenir le matériel pour la construction de la fosse (ciment, pioches, pelles, fourches et brouettes). Le rapport d'évaluation estime à 13.000 F CFA le coût de réalisation d'une fosse fumière dans la zone.

Les bénéficiaires ont fourni un investissement physique qui a permis de procéder au ramassage des matériaux de construction (cailloux, sable, argile, etc.). De plus, les comités ont exigé le paiement d'une contribution à reverser à ATY. Ce paiement devait s'effectuer en deux tranches : ¼ de la contribution exigée devant être versée avant la construction de la fosse et le reliquat après la première campagne agricole.

Compte tenu des difficultés de mobilisation de cette contrepartie, les comités ont décidé d'assouplir les conditions de paiement, afin d'éviter que les fosses ne soient construites au profit des seules familles aisées. *«Au niveau du comité, finalement, on n'a pas beaucoup insisté sur le versement d'une partie de l'argent avant de construire la fosse. En travaillant comme cela, on a permis à des gens qui n'ont de moyens financiers d'avoir les fosses du projet »* (K. Sawadogo, Ghin).

Dans cette même logique, l'Association a mené, en 2005, une expérience test de construction de fosses non cimentées en vue de permettre à toutes les exploitations familiales, y compris les plus démunies, de produire du compost. Par suite de la vulgarisation de ce nouveau prototype de fosses, les familles de la zone d'intervention de ATY se sont dotées, chacune, de deux à trois fosses, en moyenne.

En règle générale, les paysans ne remplissent leurs fosses qu'une seule fois par an, en utilisant divers matériaux (fumier, résidus de récoltes, cendre et paille sèche collectée en brousse). Un paysan rencontré à Ghin estime la quantité d'eau utilisée pour l'arrosage de la fosse fumière à près de 1.400 litres tous les 15 jours. Il déclare moduler les quantités d'eau en fonction de l'état de

<sup>8</sup> Le *Projet d'Aménagement du Terroir et de Conservation des Ressources (PATECORE)* est intervenu dans le plateau central depuis 1988, avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et de renforcer les capacités des populations en matière de gestion des ressources naturelles.

<sup>9</sup> Le *Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)* met en œuvre la stratégie de gestion des terroirs qui a été adoptée par le pays depuis 1986. La phase actuelle du programme (PNGT2) vise à : (i) responsabiliser les communautés rurales afin qu'elles prennent en charge les actions de développement et de gestion aménagée des terroirs ; (ii) contribuer à mettre en place des organisations villageoises représentatives, crédibles et capables de se positionner comme des interlocuteurs des décideurs politiques et économiques ; et (iii) améliorer l'efficacité de la coordination des interventions extérieures.

décomposition qu’il jauge régulièrement. D’autres villageois adoptent des rythmes d’arrosage plus rapprochés (tous les deux jours).

Si l’on en croit certains interlocuteurs rencontrés dans les villages, le processus de décomposition au niveau de la fosse s’enclenche au bout de 28 à 30 jours ; ce qui permet deux semaines plus tard d’obtenir du compost. La vidange des fosses a lieu, généralement, en juin. Le compost est le plus souvent destiné à fertiliser les parcelles de mil.

La pénurie d’eau a limité la production de compost à Ghin qui a connu en 2007 une panne de la pompe du forage. En réalité, le manque d’eau ne concerne que ce village. Le rapport d’évaluation finale du micro-projet insiste sur le fait que *«le manque d’eau pour l’arrosage des fosses et des plantes semble être, de loin, la difficulté majeure rencontrée durant le déroulement du projet. Cette difficulté a été, à plusieurs reprises, soulignée dans les rapports techniques et n’a pas favorisé, dans certains cas, le processus de décomposition des fosses et la croissance de plants »*.

### 3.2.2 Action n° 2 : Aménagement de cordons pierreux

Les projets de développement rural et de gestion des ressources naturelles ont appuyé la mise en oeuvre d’une gamme diversifiée d’actions de conservation des eaux et des sols/défense restauration des sols dans la zone du plateau central. Plusieurs villages de la province ont bénéficié de ces appuis qui ont permis de développer différentes techniques de CES/DRS incluant les cordons pierreux, les diguettes végétalisées, le zaï, les demi-lunes, les diguettes en terre, les bandes enherbées, etc.

Une enquête réalisée par le PNGT indique que dans l’ensemble de la zone d’intervention de ce Programme, les techniques les plus utilisées concernent la production de la fumure organique (91,2 % des personnes interrogées) et l’aménagement de cordons pierreux (63,2 %). Les diguettes visent d’une part à réduire l’érosion des sols par le freinage de la vitesse du ruissellement de l’eau et, d’autre part à maintenir la fertilité des terres de culture. De l’avis du responsable du service de l’agriculture, le PATECORE a appuyé l’aménagement de diguettes anti-érosives sur près du quart du domaine agricole de la province, soit 9.598 ha aménagés sur une superficie totale de 42.000 ha.

ATY a assuré la fourniture de matériel pour l’aménagement des diguettes anti-érosives (pioches, pelles, barres à mines, marteaux, niveau à eau, brouettes, etc.). Le concassage et la collecte des moellons ont été organisés de façon collective au niveau des villages ou des quartiers. Cette mobilisation sociale des populations a permis de rassembler sur des sites prédéfinis les moellons collectés afin que les camions mis à disposition par ATY puissent assurer leur transport.

L’aménagement des diguettes anti-érosives a suscité un réel intérêt chez les producteurs ruraux qui se sont fortement investis non seulement dans leur réalisation, mais aussi dans leur consolidation, à travers la végétalisation.

Toutefois, les paysans disent avoir rencontrés des difficultés à différents niveaux : (i) le concassage des moellons qui exige un effort physique très important ; et (ii) la formation des producteurs qui ne permet pas toujours de respecter les normes techniques, surtout en ce qui concerne les courbes de niveaux.

### 3.2.3 Action n° 3 : Reboisement

ATY a opté en faveur de la formule d’un reboisement communautaire, avec l’aménagement par chaque village cible d’une parcelle de 2 ha. Les plants produits au niveau des pépinières

villageoises sont achetés par l’ONG et distribués aux groupements, moyennant une contribution de 50 % de leur coût.

Mettant à profit les activités de reboisement, l’Association a cherché à promouvoir dans la zone une espèce ligneuse à usage multiple, capable de résister à la sécheresse : le *Moringa oleifera*. Cette espèce présente plusieurs avantages liés notamment à : (i) sa multiplication facile ; (ii) sa croissance rapide ; et (iii) ses nombreuses utilisations économiques.

ATY a fondé son choix sur le fait que le *Moringa oleifera* est une plante vivrière dont les fruits sont consommés par les populations. Au Burkina Faso et dans d’autres pays sahéliens, les feuilles de *Moringa oleifera* sont utilisées pour préparer la sauce et permettent d’assurer la soudure. D’ailleurs, des analyses nutritionnelles ont montré que les feuilles de cette plante sont plus riches en vitamines, minéraux et protéines que la plupart des légumes. La consommation de ces feuilles permet donc de lutter efficacement contre la malnutrition.

Sur le terrain, on constate que les producteurs ont privilégié l’aménagement de plantations individuelles.

Alors que l’Association a défini un objectif de 80 % pour ce qui concerne les taux de survie, le rapport d’évaluation finale estime ces taux à moins de 60 %, malgré le fait que les paysans aient procédé à des regarnis pendant plusieurs années successives. Les interlocuteurs rencontrés imputent ces contre-performances à plusieurs facteurs : (i) attaques des termites ; (ii) divagation du bétail ; et (iii) difficulté à assurer les apports d’eau complémentaires.

Dans le cas spécifique de la localité de Barouli, les parcelles reboisées en *Eucalyptus* ont permis d’obtenir des résultats satisfaisants. Cette situation s’explique en partie par le fait que le groupement a obtenu du grillage qu’il a redistribué à certains de ses membres, afin qu’ils puissent installer une clôture autour des leurs plantations.

#### *3.2.4. Action n° 4 : Construction de foyers améliorés*

Les projets de développement rural intervenant dans la zone du plateau central ont assuré la vulgarisation et la diffusion des technologies appropriées de cuisson dans le but de : (i) réduire la pénibilité des travaux ménagers ; (ii) mieux maîtriser la demande en combustible ligneux ; et (iii) améliorer les conditions de vie des femmes de la zone. De surcroît, l’utilisation des foyers améliorés à la place des foyers traditionnels permet : (i) d’aider les ménages ruraux à réaliser des économies en énergie ; (ii) de réduire la prévalence des maladies liées à la pollution provoquée par les fumées ; et (iii) de réduire la pression sur les ressources forestières.

En assurant la formation d’un noyau de 25 formatrices, l’Association a favorisé la construction des près de 420 foyers améliorés dans les cinq villages cibles. Des femmes originaires de certains villages limitrophes ont sollicité l’appui des formatrices relais pour être initiées aux techniques de construction et d’entretien des foyers améliorés. Les ménages de la zone conservent les foyers «*3 pierres*» traditionnels qu’ils utilisent pour les marmites de grande taille, alors que les foyers améliorés sont utilisés pour la préparation des repas quotidiens. Evoquant les avantages comparatifs des foyers améliorés, les femmes mettent l’accent sur le fait que : (i) la consommation de bois est plus faible ; (ii) le feu ne déborde pas et reste concentré ; et (iii) la marmite boue plus vite.

Le foyer amélioré semble être bien adopté par les femmes rurales de la zone. Toutefois, il n’existe qu’un seul prototype dont la taille n’est pas adaptée pour les grandes marmites qui servent pour la préparation des plats lors des cérémonies et pour la cuisson de la bière de mil.

### *3.2.5. Action n° 5 : Formation*

Les formations dispensées dans le cadre du micro-projet ont été articulées autour de plusieurs thématiques :

- Les techniques de construction de foyers améliorés ;
- Les techniques de construction de fosses fumières et de production de compost ;
- Les techniques d’aménagement de diguettes anti-érosives.

Ces formations ont été dispensées par les cadres des services d’encadrement qui ont mis au point deux types de modules pour ce qui concerne les techniques de CES/DRS : (i) les modules de CES pour les débutants et ; (ii) des modules plus avancés qui intègrent diverses techniques.

La formation s’est faite sous forme de chantiers écoles, avec pour objectif de favoriser la démultiplication à l’échelle des villages. Le rapport d’évaluation finale fait observer que ces formations ont été dispensées dans la langue locale, alors que les supports pédagogiques distribués aux formateurs relais sont conçus en français ; ce qui limite les possibilités d’utilisation de ces outils par des formateurs non scolarisés.

### ***3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

Les aspects portant sur la mobilisation des moyens, en particulier des ressources financières n’ont pas été examinés au cours de l’évaluation.

### ***3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l’effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les paysans de la zone d’intervention de l’ONG perçoivent l’intérêt des actions de préservation et de restauration du capital productif. C’est pourquoi, ils se sont impliqués fortement dans la construction de fosses fumières et l’aménagement de diguettes en pierres, avec pour objectif d’améliorer les conditions de la production agricole.

De l’avis des paysans, l’utilisation du compost entraîne un effet immédiat sur la productivité agricole (augmentation des rendements), tout en permettant de réduire les dépenses consacrées à l’achat de l’engrais chimique.

Dans les villages qui ont réalisé des diguettes anti-érosives, les paysans estiment que ces aménagements induisent plusieurs effets bénéfiques qui se traduisent par la réduction de l’érosion, la conservation de l’humidité du sol, l’accroissement de la fertilité des terres de culture et l’augmentation de la production agricole. Le recours aux techniques de CES/DRS tend à limiter l’extension des superficies agricoles et à favoriser le maintien du capital productif.

Si l’on en croit le responsable provincial de l’agriculture, l’association du compostage et des cordons pierreux a permis d’améliorer de façon sensible le potentiel productif au cours des dix années écoulées. Les rendements du sorgho par exemple sont passés de 400 à 900 kg/ha.

### **3.5. *Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

Dans la perspective de la mise en œuvre de son plan d'action 2003/2008, ATY a élaboré plusieurs requêtes de financement en vue d'étendre les activités du micro-projet à d'autres villages de la province. Des négociations prometteuses sont en cours avec une ONG suisse dénommée Action pour le Carême. Les responsables de l'ONG pensent que ces négociations pourraient déboucher, à plus ou moins brève échéance, sur le financement de l'une de leurs requêtes.

Au niveau des villages, les activités de renforcement des capacités des groupements qui étaient prévues n'ont pas été exécutées. Dans ces conditions, les groupements ne sont pas outillés pour élaborer, exécuter et suivre des projets de développement.

### **3.6. *Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

La mission n'a pas rencontré le point focal de la CCD au sein du CONEDD pour recueillir son appréciation sur le micro-projet.

## **4. Reproductibilité du micro projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. *Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion (reproduction sur d'autres terroirs, mise en œuvre d'autres projets)***

La production de compost est devenue une pratique de plus en plus généralisée dans la zone. Le rapport d'évaluation finale indique qu'à la faveur de l'exécution des activités du micro-projet, les populations des villages cibles ont acquis des compétences en matière de fertilisation et de conservation des sols. La mise au point de nouveaux prototypes de fosses fumières dont la construction ne requiert pas d'investissement financier a permis à la quasi-totalité des exploitations de commencer à produire du compost. Toutefois, certaines fosses donnent l'impression d'être des trous à ordures ménagères où sont entassés toutes sortes de déchets solides, y compris des déchets plastiques.

Les femmes ont acquis la maîtrise des techniques de construction de foyers améliorés. La transmission de ces connaissances s'est faite dans les villages cibles et dans d'autres localités qui ne sont pas couverts par le micro-projet. En règle générale, les foyers sont construits à l'air libres dans la mesure où peu de ménages disposent de cuisines couvertes. Les intempéries endommagent les foyers et obligent les femmes à les reconstruire au bout d'un à deux ans.

Les techniques d'aménagement de cordons pierreux sont relativement bien connues dans la zone. De plus en plus, les populations prennent l'initiative d'aménager des diguettes anti-érosives dans leurs parcelles de culture. Le responsable du service provincial de l'agriculture estime que les producteurs ruraux ont besoin d'appuis pour faciliter le transport des moellons et assurer le recyclage des paysans formés.

#### ***4.2. Modes de -participation à la- gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées (présence de conventions locales)***

Pour l’essentiel, les activités du micro-projet ont été favorablement accueillies par les bénéficiaires, même si des mesures d’accompagnement sont sollicitées (appui en matériel). Les comités mis en place n’ont pas éprouvé de difficulté particulière dans le cadre de mobilisation sociale (investissement physique à faire à titre individuel ou collectif, selon le type d’intervention).

Par contre, ils ont rencontré des difficultés dans le cadre de la collecte des contributions financières. En adoptant une dérogation, les comités ont favorisé l’accès des ménages démunis au financement des fosses fumières. En revanche, cette disposition a affaibli fortement le taux de versement des contributions (11 % pour l’ensemble des cinq villages, selon les données de l’évaluation finale). A titre d’illustration, on constate que sur 80 personnes qui ont bénéficié de fosses fumières dans le village de Ghin, seules 10 ont versé l’intégralité de la contribution exigée.

#### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Il n’y a pas eu de concertation entre les groupements de base et l’ONG en vue de construire des mécanismes de pérennisation des activités. Toutefois, les activités entamées se poursuivent parce qu’elles présentent un intérêt qui justifie que les exploitations acceptent d’y investir leur force de travail et/ou leurs ressources financières. Ainsi, dans le village de Barouli, 5 nouvelles fosses fumières ont été construites récemment, sans aucun appui extérieur.

#### ***4.4. Articulation du micro-projet avec d’autres interventions locales ou nationales e***

Les activités du micro-projet sont de même nature que celles que les grands projets de développement cherchent à promouvoir dans la zone. En mobilisant les services techniques, l’ONG a réussi à capitaliser les expériences menées dans la province et qui ont abouti à la mise au point de paquets technologiques appropriés combinant plusieurs types d’ouvrages.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### ***5.1. Lutte contre la désertification***

En termes de bilan, les activités de lutte contre la désertification ont enregistré des acquis importants :

- Construction de 417 foyers améliorés ;
- Aménagement de diguettes anti-érosives dans des parcelles d’une superficie de 81 ha ;
- Réalisation de 378 fosses stabilisées ;
- Reboisement de 20 ha.

La poursuite des activités de CES/DRS permet de préserver et de restaurer les ressources naturelles des terroirs.



En revanche, la durabilité des activités de reboisement est plus problématique. Les taux de survie sont globalement faibles et il n'existe pas de réelles opportunités de valorisation commerciale des produits (feuilles de *Moringa oleifera* et perches d'*Eucalyptus*).

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

Les personnes enquêtées affirment en majorité que les activités de restauration des terres mises en œuvre par le micro-projet ont permis d'augmenter la production agricole, notamment pour ce qui concerne le mil et le sorgho qui occupent plus de 90 % des superficies cultivées. Les interlocuteurs déclarent que les marges d'amélioration des rendements sont d'autant plus importantes que les terres sont plus dégradées. De leur point de vue, les rendements n'augmentent pas de façon brusque, mais de manière graduelle.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Le recrutement d'un personnel d'appui technique pendant la phase d'exécution du micro-projet a permis de renforcer les compétences de ATY qui a mobilisé ce personnel pour élaborer de nouvelles requêtes de financement.

Au niveau villageois, les groupements n'ont pas bénéficié des formations prévues et destinées à leur capacitation dans le domaine de la prise en charge et du suivi des activités de développement local.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

### **6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation**

Les éléments collectés au cours de l'évaluation n'ont pas porté sur les procédures de financement et de décaissement.

### **6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet**

## **7. Annexes**

### **7.1. Calendrier de ma mission**

#### **14/6/07:**

Séance de travail avec les responsables de l'ONG ATY à Boussé  
Visite de réalisations à Ghin et entretien avec un villageois

#### **15/6/07:**

Entretien avec l'agent de l'agriculture à Boussé

Visite de réalisations à Barouli et entretien avec un groupe de bénéficiaires des appuis de l'ONG

Visite d'infrastructures à Kouala

Visite de réalisations à Bantogodo et entretien avec un villageois

## **7.2. Liste des personnes rencontrées**

### Boussé

Mady SAWADOGO (ATY)

Séni OUEDRAOGO (ATY)

Nicolas KABRE (service agriculture)

### Village de Ghin

Kassim SAWADOGO

### Village de Barouli

Entretien avec 12 villageois, membres du groupement

### Village de Kouala

Bouréma Kébo KOUALA

Ousmane KOUALA

### Village de Bantogodo

Henri SOULI

## **7.3. Carte des sites d'intervention**

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.16

Projet : « Sécurisation et valorisation des ressources pastorales et forestières dans la province du Yaga »  
Pays : Burkina Faso  
Porteur du Projet : VDS

Noumou Diakité

## SOMMAIRE

1. Introduction.....	4
1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets.....	4
1.2. Contexte national au Burkina Faso, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :.....	4
1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2. Nature et montage du projet sécurisation et valorisation des ressources pastorales et forestières dans la province du Yagha.....	6
2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	6
2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires.....	6
2.3. Cadre logique.....	8
2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires.....	11
2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues.....	13
3. Analyse des résultats.....	14
3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés.....	14
3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action) .....	17
3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	18
3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires .....	19
3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	20
3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	20
4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions .....	21
4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion.....	21
4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées .....	21
4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	22
4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	22
5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet .....	22
5.1. Lutte contre la désertification .....	22
5.2. Réduction de la pauvreté .....	22
5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet. 22	
6. Enseignements et recommandations :.....	23
6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions.....	23
6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	23
6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet .....	23
7. Annexes : .....	24
7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	24

7.2.	Carte des sites d'intervention .....	25
7.3.	Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	27

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Burkina Faso, joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités. Son objectif est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ».

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS. L'Ong VDS (Association des Volontaires pour le Développement du Sahel) est promoteur et porteur du Projet Sécurisation et Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la province du Yagha, qui a fait l'objet Convention de financement N° 031/CILSS-FFEM/2005 par le programme IREMLCD.

La présente évaluation, pratiquement à mi-parcours de l'exécution du projet fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. Contexte national au Burkina Faso, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :

Au Burkina Faso, les activités de GRN concernent plusieurs aspects : conservation des eaux et des sols, amélioration de la fertilité des sols, protection et réhabilitation de berges aménagement de forêts villageoises, aménagement de bas-fonds, restauration du couvert végétal, renforcement des capacités, adduction d'eau potable, tenure foncière, AGR. Ainsi les projets mis en œuvre couvrent plusieurs aspects. Ce sont les aspects environnementaux et lutte contre la désertification, mais également des aspects socio-économiques, d'amélioration des connaissances techniques, d'arrangements fonciers et juridiques.

En plus au Burkina, les textes de la Réorganisation agraire et foncière (RAF) ont permis l'émergence des CVGT, des CIVGT et des OPA qui sont des structures mises en place et qui ont la compétence pour planifier et de gérer les actions de développement au niveau village ou inter village. L'approche intégrée et complémentaire des projets (en concordance avec les PAN/LCD du Burkina Faso) est porteuse de changements tant au plan de la lutte contre la désertification que de la réduction de la pauvreté. Les activités ne bénéficient pas uniquement à la LCD, elles profitent aussi à la préservation de la biodiversité (réhabilitation et conservation de formations biologiques remarquables) et à l'adaptation aux changements climatiques pour les populations (moyens techniques).

L'Ong VDS (Association des Volontaires pour le Développement du Sahel) est promoteur et porteur du Projet Sécurisation et Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la province du Yagha, qui a fait l'objet de la Convention de financement N° 031/CILSS-FFEM/2005. L'objectif global du projet est de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers une gestion durable des ressources pastorales et forestières dans le Sahel Burkinabé.

Les objectifs spécifiques sont les suivants : i) Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives de sécurisation des zones de pâture traditionnelles et d'amélioration de leur gestion durable ; ii) Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de la gomme arabique ; iii) Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production et de la valorisation du miel.

Pour atteindre ces différents objectifs, la mise en œuvre du projet s'est basée sur l'approche participative. Les producteurs et leurs organisations (OPA, CVGT, CIVGT, Associations) assurent la maîtrise d'ouvrage locale, participent à la conception, au financement et à la mise en œuvre des activités. Ainsi, ce projet est en adéquation avec les problématiques nationales de lutte contre la désertification (PAN/LCD). Les activités mises en œuvre font parties des domaines prioritaires des PAN-LCD du Burkina Faso et cadrent parfaitement avec les préoccupations du processus de décentralisation en cours.

La mise en œuvre de ce projet cadre aussi avec les préoccupations de mobilisation de la Société Civile pour des activités de LCD, de réduction de la pauvreté et de prise en compte des couches sociales vulnérables (femmes et jeunes). En plus, l'Ong VDS (Association des Volontaires pour le Développement du Sahel) a tissé des relations de parfaite et bonne collaboration avec les projets, les services déconcentrés de l'Etat et les autres partenaires au développement. Les moyens retenus sont bien accueillis par les agents techniques de l'administration qui travaillent dans la zone. En effet, très souvent les fonctionnaires locaux ont des moyens limités ce qui réduit fortement leur capacité d'intervention.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec prise de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet. La mission de terrain a coïncidé aux premières fortes pluies et au début des semailles. La base de la mission était à Dori, à environ 100km de la zone d'intervention du projet et très tôt la mission faisait le déplacement pour la visite des réalisations et les entretiens. La visite des réalisations (cordons pierreux, parcours pastoraux, zones de gomméraires, diguettes, digues, traitement de ravines, ...) s'est passée sans aucune difficulté.

Pour la phase des enquêtes avec les populations bénéficiaires, la mobilisation pour les premières semailles n'a pas permis dans certains villages surtout d'agriculteurs de faire les entretiens en focus groupes. La mission a eu des entretiens directs avec les populations au niveau des champs. En plus, les transhumants allochtones à la zone qui commençaient à arriver dans les parcours de transhumance d'hivernage n'ont pas été touchés faute de temps. Dans les villages où l'activité pastorale domine, la mobilisation a été forte lors de la mission.

Ainsi, tant au niveau des femmes que des hommes, la participation a été vive et fortement engagée pour les aspects de motivation. En effet, dans les zones pastorales comme celles de Sebba, les populations vivent une période de soudure (avril, mai, juin). C'est ainsi que la question du « food<sup>1</sup> for work » ou du « cash for work » reste un point fortement abordé par les diverses couches sociales.

## **2. Nature et montage du projet sécurisation et valorisation des ressources pastorales et forestières dans la province du Yagha**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Certains cadres du conseil d'administration de l'Ong VDS (Association des Volontaires pour le Développement du Sahel) ont appris par le canal des services du Ministère de l'Environnement, l'existence du programme IREMLCD/CILSS. C'est dans ce cadre qu'un projet a été conçu et soumis par les voies officielles et a été retenu pour le financement du programme IREMLCD/FFEM.

Les différentes interventions des projets et programmes de développement ont permis une prise de conscience des populations et l'émergence de groupements et organisations des producteurs qui ont pour rôle la gestion des ressources naturelles et la mise en œuvre d'un processus de développement à la base. Il s'agit essentiellement des CVGT, CIVGT et des OPA qui sont des structures mises en place selon les textes de la Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso. Ils ont compétence pour planifier et de gérer les actions de développement au niveau village ou inter village.

Pour sa conception et sa mise en œuvre, l'association VDS a aussi impliqué les services techniques de l'Etat (environnement et élevage). Ces structures interviennent en appui-conseil pour l'encadrement et la promotion des filières de production rurale et jouent un rôle important dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs.

### ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

Le choix de la province du Yagha comme lieu d'exécution du projet tient compte des facteurs, naturels, et socio-économiques liés aux divers systèmes de production pratiqués dans la zone. C'est aussi la province qui par excellence est bien située dans la région sahéenne nord du sahel

---

<sup>1</sup> Les bénéficiaires pensent très souvent que les produits PAM prévus à leur endroit en fonction des travaux faits sont détournés par l'encadrement. C'est pourquoi la sensibilisation et la bonne information doivent être de rigueur pour les projets du programme IREMLCD.



burkinabé et qui vit une forte dégradation des ressources naturelles donc de désertification et de pauvreté cyclique d'une bonne partie de la population surtout en période de soudure.

Sur le plan économique en tenant compte des filières des produits de la cueillette (gomme arabique et miel), on peut retenir les caractéristiques suivantes :

- Le Yagha est, avec la province voisine de la Komondjari, la première productrice de gomme arabique au Burkina Faso (estimation d'environ 100 tonnes/ an en destination de Ouagadougou<sup>2</sup>) ;
- La production de miel dispose de fortes potentialités au niveau de la province du Yagha, ceci malgré les techniques rudimentaires de production.
- L'élevage est de loin la principale activité et la première pratiquée par les diverses communautés.

Les systèmes pastoraux de production sont comme les autres activités du secteur rural confrontés à la dégradation des ressources naturelles et l'exploitation anarchique de l'espace.

Avec la présence du lac Higa et sa position transfrontalière, la province est : i) un déversoir de cheptel transhumant venant des pays voisins (Mali et Niger) en hivernage ; et ii) un refuge pour le bétail autochtone et allochtone en saison sèche.

Les expériences acquises par les éleveurs et leurs organisations, grâce au notamment le Projet de Gestion des Ressources Naturelles dans le Séno Yagha (Projet UNSO) sont aussi des éléments qui permettent d'avoir de bons résultats. Enfin, la province du Yagha est l'une des plus touchées par l'analphabétisme qui, on le sait, est un frein à l'innovation des techniques de production. En plus l'Ong VDS dont certains membres sont des ressortissants a dans la province une plus grande expérience et une forte crédibilité.

En tenant compte de tous ces aspects, le projet de « Sécurisation et de Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la province du Yagha » est pertinent sur le plan sociologique, économique et géographique en fonction de sa position transfrontalière. Ses objectifs cadrent bien aux préoccupations de lutte contre la désertification et aux aspects de lutte contre la pauvreté.

La population est formée essentiellement d'agro-pasteurs et est estimée à environ 120000 habitants. Les principales ethnies sont les foubés (Peuls et Rimaïbé), les Gourmantchés, les Sonrhaï et rarement les Bellas ou Touaregs noirs. Rimaïbé, Gourmantché et Sonrhaï sont de tradition agriculteurs tandis que les Peuls et les Touaregs sont de tradition éleveurs. Avec la pression démographique et les déficits pluviométriques chroniques, les zones agricoles se sont étendues sur des espaces traditionnellement réservés à l'élevage mettant ainsi les éleveurs traditionnels dans une insécurité foncière, notamment dans l'accès aux ressources naturelles.

La pression sur les ressources pastorales et forestières ainsi créée entraîne une forte dégradation du potentiel forestier (ressources forestières ligneuses et non ligneuses). Ceci se traduit par une mobilité régulière du bétail et la migration des producteurs vers les provinces au sud, plus propices à l'agriculture et à l'élevage et aussi une déforestation très accrue.

---

<sup>2</sup> On estime qu'environ 40% de la production de gomme arabique de la zone est vendue au Niger en fonction du prix plus intéressant proposé par les commerçants de ce pays.

Le projet est prévu pour s'exécuter dans 40 villages répartis dans les départements de Sebba, Boundoré et Tankougounadjé qui sont trois départements contigus, situés dans la province du Yagha. Cette province fait partie du Sahel Burkinabé, qui est situé entre l'isohyète 600 au sud et l'isohyète 400 au nord. Les conditions climatiques caractérisées par des sécheresses fréquentes (1974, 1984, 1993, 2004) ont imposé une diversification des activités de production avec la pratique de l'agriculture et de l'élevage et des activités de cueillette par tous les groupes socio-ethniques à des degrés divers. La province du Yagha est frontalière des provinces du Séno au Nord Ouest, de la Gnagna à l'Ouest, la Komondjari Sud et du Niger à l'Est et au Nord Est.

### **2.3. Cadre logique**

L'objectif global du projet est de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers une gestion durable des ressources pastorales et forestières dans le Sahel Burkinabé. Les trois objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives de sécurisation des zones de pâture traditionnelles et d'amélioration de leur gestion durable.
2. Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de la gomme arabique.
3. Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production et de la valorisation du miel.

Les principaux résultats attendus du projet par objectif spécifique sont :

#### **Pour l'objectif spécifique 1 :**

- ◆ Des zones de pâture traditionnelles sont identifiées et aménagées
- ◆ Les zones de pâture traditionnelles aménagées sont gérées suivant des règles d'utilisation rationnelles et consensuelles

#### **Pour l'objectif spécifique 2 :**

- ◆ Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et acteurs locaux de la filière gomme arabique sont renforcées
- ◆ La production et la commercialisation de la gomme arabique sont améliorées

#### **Pour l'objectif spécifique 3 :**

- ◆ Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et acteurs locaux de la filière miel sont renforcées
- ◆ La production et la commercialisation du miel sont améliorées

Les éléments du cadre logique sont indiqués dans le tableau suivant, conformément au rapport du projet. Ils font allusion aux objectifs du projet et aux résultats attendus (voir rapport du projet) :

Description du Projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global du projet</b> Contribuer à réduire la pauvreté à travers la gestion durable des ressources naturelles dans la Région du Sahel Burkinabé	D'ici la fin du projet, dans au moins 80% des villages d'interventions du projet, les populations entreprennent des actions pour une gestion durable et efficiente de leurs ressources naturelles.	Rapport d'enquêtes sur le terrain	Une sécheresse ne remet pas en cause les bases d'existence des populations
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives de sécurisation des zones de pâture traditionnelles et d'amélioration de leur gestion durable.	D'ici deux ans, au moins deux zones de pâture ont fait l'objet de règles de gestion des ressources naturelles.  D'ici la fin du projet, les populations mettent en œuvre des actions d'aménagement dans au moins deux zones de pâture traditionnelles	Rapports d'activités  Rapports d'enquêtes  Archives de l'administration	
<b>Objectif spécifique 2 :</b> Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de la gomme arabique	D'ici la fin du projet au moins 150 Producteurs et 6 organisations paysannes dans la zone d'intervention du projet sont appuyés dans leurs initiatives de production de la gomme arabique	Rapports d'activités  Rapports d'enquêtes	
<b>Objectif spécifique 3 :</b> Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production et de la valorisation du miel	D'ici la fin du projet au moins 150 Producteurs et 4 organisations paysannes dans la zone d'intervention du projet sont appuyés dans leurs initiatives de production de la gomme arabique	Rapports d'activités  Rapports d'enquêtes	

Description du Projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>Résultats attendus</b>			
1.1 Des zones de pâture traditionnelles sont identifiées et aménagées	Au moins 2 zones de pâture traditionnelles sont identifiées Au moins 192 ha de parcours dégradés sont restaurés par des mesures de scarifiage et d'ensemencement d'espèces fourragères adaptées Au moins 400 ha de parcours sont l'objet de régénération naturelle assistée	Rapports d'activités  Rapports d'enquêtes sur le terrain  Rapports d'évaluations	
1.2 Les zones de pâture traditionnelles aménagées sont gérées suivant des règles d'utilisation rationnelles et consensuelles	Au moins 2 zones de pâture traditionnelles sont sécurisées avec des règles de gestion consensuelles	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	
2.1 Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et acteurs locaux de la filière gomme arabique sont renforcées	Au moins 6 organisations locales de producteurs de gomme arabique bénéficient d'un appui technique Au moins 150 producteurs de gomme arabiques sont formés en techniques de production de gomme et suivis.	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	

<p>2.2 La production et la commercialisation de la gomme arabique sont améliorées</p>	<p>Un comptoir de gomme arabique est mis en place par les organisations des producteurs (à Sebba au chef lieu de province) Le partenariat entre acteurs de la filière est promu (producteurs, négociants, exportateurs, ...) et au moins une rencontre au niveau provincial entre acteurs est tenue. Des micro projets d'amélioration de la production de la gomme arabique sont promus Au moins 100 ha de peuplement d'<i>Acacia senegal</i> sont aménagés par des mesures de lutte anti-érosive et de régénération naturelle assistée.</p>	<p>Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations</p>	
<p>3.1 Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et acteurs locaux de la filière miel sont renforcées</p>	<p>Au moins 4 organisations locales d'apiculteurs bénéficient d'un appui technique Au moins 150 apiculteurs sont formés en techniques de production de miel et suivis. Une unité de traitement et de conditionnement du miel est mise en place par les organisations des producteurs.</p>	<p>Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations</p>	
<p>3.2 La production et la commercialisation du miel sont améliorées</p>	<p>Le partenariat entre acteurs de la filière est promu (producteurs, commerçants,...) et au moins une rencontre au niveau provincial entre acteurs est tenue Des micro projets d'amélioration de l'apiculture sont promus</p>	<p>Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations</p>	

## 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

Plan de financement / Tableau du budget des investissements et du fonctionnement (Coûts sont en Euro)

Rubriques / Dépenses	Unité	Quantité (Unité)	Prix unitaire (Euro)	Coût total	Plan de financement			
					IREMLCD	Contribution de VDS	Contribution des bénéficiaires	
							Espèces	Main d'œuvre /Nature
<b>1. INVESTISSEMENTS</b>								
<b>Objectif 1: Sécuriser les zones de pâture traditionnelles et améliorer leur gestion durable par les populations locales</b>								
Scarifiage de 192 ha de parcours	ha	192	107	20 489	17 416	-	-	3 073
Ensemencement des sites aménagés	ha	192	49	9 366	-	-	-	9 366
Traitement de ravines dans les parcours	u	6	3 049	18 294	11 891	-	-	6 403
Surveillance des sites aménagés	site	4	1 372	5 488	-	-	-	5 488
Formation des producteurs en RNA	Séances	10	152	1 524	-	1 524	-	-
RNA sur 400 ha	ha	400	53	21 343	1 067	-	-	20 276
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	16	15	244	244	-	-	-
<b>Objectif 2: Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration des productions forestières non ligneuses (gomme arabique et de miel)</b>								
Formation des producteurs	Séances	10	762	7 622	1 906	-	-	5 717
Production de plants d' <i>Acacia senegal</i>	plant	40 000	0	3 659	-	-	-	3 659
Financement de micro projets collectifs sur la gomme arabique	Micro projet	6	1 906	11 434	4 573	-	5 488	1 372
Financement de micro projets individuels sur la gomme arabique	Micro projet	50	152	7 622	3 049	-	3 659	915
Aménagement de sites de production d' <i>Acacia senegal</i> (Demi lunes, cordon pierreux)	ha	100	107	10 671	5 336	-	-	5 336
Organisation de rencontres des acteurs de la filière gomme arabique	u	1	762	762	305	-	-	457
Mise en place de comptoir de la gomme arabique	u	1	4 573	4 573	762	-	762	3 049
Organisation de voyages d'études	u	1	3 049	3 049	2 820	-	-	229
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	20	15	305	305	-	-	-
<b>Objectif 3 : Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de miel</b>								
Formation des producteurs	Séances	10	762	7 622	1 906	-	-	5 717
Financement de micro projets collectifs sur la production de miel	Micro projet	4	3 049	12 196	6 098	-	4 878	1 220

Financement de micro projets individuels sur la production de miel	Micro projet	40	457	18 294	9 147	-	7 318	1 829
Mise en place d'une unité de traitement/conditionnement du miel	u	1	4 573	4 573	2 973	-	534	1 067
Organisation de voyages d'études	u	1	2 287	2 287	2 058	-	-	229
Rencontre d'auto évaluation participative		2	572	1 143	572	-	-	572
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	Jour	10	15	152	152	-	-	-
<b>Sous Total 1</b>				<b>172 716</b>	<b>72 580</b>	<b>1 524</b>	<b>22 639</b>	<b>75 972</b>
<b>2. FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Personnel</b>						-	-	-
Salaires								-
Coordonnateur du projet (Secrétariat exécutif)	Homme/Jour	202	15	3 079	3 079	-	-	-
Animateurs (02)	Homme/mois	48	152	7 318	7 318	-	-	-
<b>Matériel</b>								
Fonctionnement moto (3 motos)	Mois	24	183	4 391	4 391	-	-	-
Location matériel informatique	Mois	24	38	915	-	915	-	-
Location mobilier de bureau	Mois	24	23	549	-	549	-	-
Location du matériel audio visuel d'animation	Mois	24	38	915	-	915	-	-
<b>Déplacements/Missions</b>						-	-	-
Frais de missions	H/J	8	15	122	122	-	-	-
<b>Loyer (Y compris eau et électricité)</b>	<b>Mois</b>	24	76	1 829	-	1 829	-	-
<b>Fournitures et consommables</b>	<b>mois</b>	24	19	457	-	457	-	-
<b>Communication</b>	<b>mois</b>	24	30	732	-	732	-	-
<b>Sous Total 2</b>				<b>20 306</b>	<b>14 910</b>	<b>5 397</b>	-	-
<b>3. FONDS DE ROULEMENT</b>								
<b>PM</b>								
<b>3. DIVERS ET IMPREVUS</b>		<b>5%</b>		<b>4 375</b>	<b>4 375</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>197 397</b>	<b>91 865</b>	<b>6 921</b>	<b>22 639</b>	<b>75 972</b>

Le coût total du projet est estimé à 197 397 Euros. Ce coût comprend la subvention demandée au CILSS qui est de 91 865 Euros, soit 46 % du coût total du projet et le reste soit 54% pour la contribution de l'Association VDS, la contribution financière des bénéficiaires et leur participation physique aux investissements.

Le montage donne le tableau suivant pour le financement des investissements

Financement sollicité	TOTAL	Pourcentage %
Contribution IREMLCD / CILSS	91 865	75,6%
Contribution de l'Association VDS	6 921	5,8%
<b>Contribution directe de la population</b>	22 639	18,6%
<b>TOTAL GENERAL DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES</b>	<b>121 425</b>	<b>100%</b>

La contribution physique des bénéficiaires, il s'agit ici des contributions notamment en transport, déplacement et main d'œuvre

RUBRIQUES	Prestations (Main d'œuvre, transport, déplacement...)
<b>1. INVESTISSEMENTS</b>	
<b>Objectif 1: Sécuriser les zones de pâture traditionnelles et améliorer leur gestion durable par les populations locales</b>	
Scarifiage de 192 ha de parcours	3 073
Ensemencement des sites aménagés	9 366
Traitement de ravines dans les parcours	6 403
Surveillance des sites aménagés	5 488
Formation des producteurs en RNA	-
RNA sur 400 ha	20 276
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	-
<b>Objectif 2: Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration des productions forestières non ligneuses (gomme arabique et de miel)</b>	
Formation des producteurs	5 717
Production de plants d'Acacia senegal	3 659
Financement de micro projets collectifs sur la gomme arabique	1 372
Financement de micro projets individuels sur la gomme arabique	915
Aménagement de sites de production d'Acacia senegal (Demi lunes, cordon pierreux)	5 336
Organisation de rencontres des acteurs de la filière gomme arabique	457
Mise en place de comptoir de la gomme arabique	3 049
Organisation de voyages d'études	229
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	-
<b>Objectif 3 : Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de miel</b>	
Formation des producteurs	5 717
Financement de micro projets collectifs sur la production de miel	1 220
Financement de micro projets individuels sur la production de miel	1 829
Mise en place d'une unité de traitement/conditionnement du miel	1 067
Organisation de voyages d'études	229
Rencontre d'auto évaluation participative	572
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 973</b>

### 2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues

La structure chargée de la coordination du projet est l'Association des Volontaires pour le Développement au Sahel (VDS) qui est le promoteur du projet et qui dispose de personnel qualifié pour la mise en œuvre de celui-ci. Ainsi VDS a mis en place un personnel composé d'un coordinateur du projet et de deux animateurs intervenant directement au niveau des villages. Le coordinateur est un ingénieur de développement rural, natif de la zone et ayant une bonne connaissance de la problématique de l'aménagement des ressources pastorales et forestières. Il a la responsabilité de la gestion technique et financière du projet et assure les relations avec les partenaires et les autres acteurs au niveau provincial.

Les deux animateurs, qui ont une bonne connaissance du milieu et des activités du projet assurent les activités d’animation, d’appui à l’organisation des groupements et à l’élaboration des règles de gestion des ressources pastorales.

En plus, le conseil d’administration de l’Association VDS, notamment le Secrétariat Exécutif, apporte son appui ponctuel, notamment dans l’amendement, l’analyse des documents, la signature des contrats avec les partenaires. Il veillera à la bonne mise en œuvre du projet et à la capitalisation et la valorisation de ses expériences.

Pour la mise en œuvre du projet, un certain nombre de contrats et protocoles ont été signés entre les divers intervenants : i) collaboration avec les bénéficiaires pour la réalisation des aménagements, la mise en œuvres des micro projets individuels et collectifs, le suivi évaluation participatif des activités du projet ; ii) prestation avec les services techniques pour les apports en formation et en renforcement des capacités.

Le système de contrôle et de suivi du projet est géré par le coordonnateur du projet avec des données collectées régulièrement sur le terrain par les animateurs. En plus des contacts réguliers, il y a un reportage trimestriel périodique et à tout moment les animateurs peuvent communiquer avec le coordinateur du projet.

Le projet fera l’objet de contrôles inopinés par les Commissaires au Compte de l’Association, qui transmettront leur rapport au Bureau Exécutif de l’Association. Ces rapports seront mis à la connaissance du partenaire financier. A la fin de chaque année, le projet appuiera les organisations paysannes de la zone d’intervention à faire une auto- évaluation participative des activités et des réalisations ont pu mener avec le projet en vue d’apprécier les résultats atteints et d’apporter les mesures correctives nécessaires et d’améliorer leur programmation.

### 3. Analyse des résultats

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

N° d'ordre	Activités (1)	Unité de mesure (1)	Quantité prévue en terme de réalisation par le projet	Quantité réalisée à la visite de la mission	Taux de réalisation (%)	Observations / Remarques
<b>Objectif 1: Sécuriser les zones de pâture traditionnelles et améliorer leur gestion durable par les populations locales</b>						
A.1.1	<b>Assemblées générales d'information aux villages</b>	Séances				
A.1.2	Sensibilisation des producteurs des villages riverains des zones de pâture traditionnelles sur la gestion des ressources pastorales et forestières	Séances	78	39	50%	Dans l'ensemble la sensibilisation a donné des résultats en terme de prise en conscience de la nécessité de retenir des zones de pâture
A.1.3	Planification à la base des activités à mettre en oeuvre	Séances	4	2	50%	Deux réunions de planification ont permis aux gestionnaires et utilisateurs des parcours de s'entendre.
A.1.4	Diagnosics conjoints des zones de pâtures ciblées	Séances	2	2	100%	Les diagnostics conjoints ont permis de mieux définir le contour géographique des zones de pâture
A.1.5	Identification des sites à restaurer	Ha	192	192	100%	Tous les sites et les parcours à restaurer ont été identifiés.



A.1.6	Elaboration / Actualisation / Diffusion des règles de gestion des RN, des mesures de protection des sites à aménager	Par zone de pâture	2	0	0%	Travail important qui reste à faire, en terme de matérialisation et de mise en place des règles, en rapport et sous l'égide du conseil communal.
A.1.7	Appui à la Mobilisation des contributions des bénéficiaires					Surtout contribution physique des bénéficiaires
<b>A.1.8</b>	<b>Aménagement des zones de pâture</b>					
A.1.8.1	Scarifiage de parcours	ha	192	4	2%	L'équipement retenu était inadapté et le chantier a été arrêté
A.1.8.2	Traitement de ravines dans les parcours	u	6	2	33%	Traitement effectif de 2 ravines / une par zone de pâture
A.1.8.3	Surveillance des sites aménagés	site	4	2	50%	Surtout surveillance communautaire avec arrêt de l'émondage des arbres
A.1.8.4	Formation des producteurs en RNA	Séances	10	8	80%	Agro-pasteurs formés avec l'appui du service chargé de l'environnement
A.1.8.5	RNA sur 400 ha	ha	400	10	2,5%	Résultats réduits en fonction de l'inadaptation, de l'insuffisance du matériel et du calendrier agricole
A.1.8.6	Ensemencement des sites aménagés	ha	192	0	0%	Travail non effectif
A.1.9	Evaluation participative des règles de gestion des RN	Séances	4	0	0%	Travail non effectif
A.1.10	Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	16	8	50%	Travail fait par le service de l'environnement et du cadre de vie

Le travail d'identification et de restauration des zones de pâture est effectif et répond à une forte préoccupation des diverses communautés. Autant les éleveurs autochtones que les agriculteurs sont conscients de la nécessité de préserver les 2 zones (celle de la commune de Sebba et celle de Tankougounadjé) Le travail effectué demande un suivi et une consolidation avec des règles à mettre en place. Ceci ressort déjà comme une préoccupation des autorités communales. Après le travail de matérialisation et de conception cartographique, les autorités communales se proposent d'inviter tous les acteurs à un atelier élargi de concertation pour proposer et mettre en œuvre des règles de gestion des zones de pâture mais aussi des gomméraires.

N° d'ordre	Activités (1)	Unité de mesure (1)	Quantité prévue en terme de réalisation par le projet	Quantité réalisée à la visite de la mission	Taux de réalisation (%)	Observations / Remarques
<b>Objectif 2: Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration des productions forestières non ligneuses (gomme arabique et de miel)</b>						
A.2.1	Identification de sites de production de la gomme arabique dans la province	Sites	6	6	100%	Six (6) sites de production de gomme arabique ont été ciblés dans six (6) villages (Sebba, Tambondi, Banguel, Kollakoye, Dowendou et Moussoua). Au total environ 50 ha de peuplements naturels ont ainsi été aménagés.
A.2.2	Sensibilisation des producteurs sur les opportunités de la filière gomme arabique	Séances	78	39	50%	Sensibilisation effective avec mise en place des groupements féminins et mixtes dans les divers villages.
A.2.3	Identification et Formation des producteurs	Séances	10	5	50%	Formation surtout théorique mais reste à faire une formation pratique pour la collecte de la gomme
A.2.4	Identification de sites de production de gomme arabique à aménager	Ha	100	50	50%	Identification de 50 ha en terme de mise en valeur
A.2.5	Production de plants d' <i>Acacia senegal</i>	Plant	40 000	0	0%	Travail non encore effectif
A.2.6	Aménagement des sites (plantation, diguettes,	Ha	100	50	50%	Travail effectif en installation de cordons pierreux et de diguettes, en cours pour la

	régénération naturelle assistée)					régénération assistée
A.2.7	Mise en place d'un comptoir de la gomme arabique dans la province du Yagha	U	1	0	0%	Travail en cours avec l'appui d'une stagiaire du CIFOR (Centre International de Recherche Forestière)
A.2.8	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de micro projets de gomme arabique	-				Travail non encore effectif
A.2.8.1	Financement de micro projets collectifs sur la gomme arabique	Micro projet	6	0	0%	Activité non effective
A.2.8.2	Financement de micro projets individuels sur la gomme arabique	Micro projet	50	0	0%	Activité non effective
A.2.9	Organisation de voyages d'études	U	1	1	100%	Voyage d'étude fait au Niger pour la filière de la gomme arabique
A.2.10	Organisation de rencontres des acteurs de la filière gomme arabique	U	1	1	100%	Le projet a pris en charge les frais pour la participation des producteurs à la réunion provinciale sur la gomme arabique
A.2.11	Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	Jour	20	5	25%	Travail fait par le service de l'environnement et celui du génie rural

**Objectif 3 : Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de miel**

A.3.1	Identification des acteurs de la filière au niveau local	Nb d'acteurs				Le projet a fait un travail important d'identification des divers producteurs
A.3.2	Information/sensibilisation des producteurs de miel (organisations/individus)	Séances	78	39	50%	La sensibilisation est aussi faite en partie mais il y a tout l'aspect organisation des producteurs qui reste.
A.3.3	Appui à l'élaboration des micro-projets d'apiculture	Micro projet	44	0	0%	Activité non encore effective
A.3.4	Formation des producteurs	Séances	10	0	0%	Activité non encore effective
A.3.5	Financement de micro projets sur la production de miel			0		Activité non encore effective

N° d'ordre	Activités (1)	Unité de mesure (1)	Quantité prévue en terme de réalisation par le projet	Quantité réalisée à la visite de la mission	Taux de réalisation (%)	Observations / Remarques
A.3.5.1	Financement de micro projets collectifs sur la production de miel	Micro projet	4	0	0%	Activité non encore effective
A.3.5.2	Financement de micro projets individuels sur la production de miel	Micro projet	40	0	0%	Activité non encore effective
A.3.6	Suivi/évaluation participatif des micro projets	Micro projet	44	0	0%	Activité non encore effective
A.3.7	Organisation de voyages d'études	u	1	0	0%	Activité non encore effective
A.3.8	Mise en place d'une unité de traitement/conditionnement du miel	u	1	0	0%	Activité non encore effective
A.3.9	Rencontre d'auto évaluation participative		2	0	0%	Activité non encore effective
A.3.10	Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	10	1	10%	Travail fait et assuré par le service de l'environnement et le génie rural

La filière de la gomme arabique ressort comme une plus grande préoccupation que celle du miel. En effet, la gomme arabique ressort comme une activité de cueillette qui concerne toutes les

communautés alors que la récolte du miel ressort comme une spécialisation de certains groupes et de certaines familles.

### 3.2. *Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action*

#### 3.1.1 Action n° 1 : Aménagement des 2 zones de pâture (Sebba-Moussoua et Tankougounadjé) par le traitement des ravines avec des digues filtrantes ;

Le choix des 2 zones de pâture est opportune et répond à une forte préoccupation des diverses communautés pastorales, agro-pastorales, autochtones et allochtones. En effet, les champs de culture envahissent de façon anarchique les parcours pastoraux et le choix des 2 zones de parcours est pertinent et bien fondé, ceci permettant de gérer et de prévenir les divers conflits entre agriculteurs et éleveurs. Deux ravines ont été traitées, une par zone de pâture au lieu des trois retenues dans le cadre du projet.

Tableau : Evaluation des activités au niveau de la zone de pâture

Nom de la zone de pâture	Mobilisation des communautés lors des travaux	Travaux réalisés	Résultats techniques / socio-économiques et environnementaux
Zone de Sebba – Moussoua	Mobilisation de 9 villages Moyenne 25 hommes et 22 femmes /jour de chantier 5 jours de chantier	Transport de gravier / 10 tonnes par voyage de camion 40 voyages de camion 5 jours de chantier 1 ravine traitée /	Les 2 ravines sont traitées par plusieurs digues filtrantes et des diguettes non estimées en ha ou en mètres linéaires. Techniquement les travaux sont bien faits, mais il faudrait apprécier les impacts et effets après les saisons des pluies. Les travaux ont été faits de façon efficace avec une forte mobilisation des populations en un temps court, moins d'un mois.
Zone de la commune de Takougounadjé	Mobilisation de 13 villages Moyenne 27 hommes et 7 femmes /jour de chantier 15 jours de chantier	Transport de gravier / 10 tonnes par voyage de camion 77 voyages de camion 15 jours de chantier 1 ravine traitée /	Sur le plan social, ces travaux ont permis un plus grand rapprochement des populations et des villages et une plus forte cohésion sociale. Les groupements ont été mis en place Sur le plan foncier et environnemental, la compréhension entre les divers gestionnaires et exploitants des parcours a été renforcée. En plus l'entente, la solidarité et la cohésion sont plus fortes.

Les principales innovations ont porté sur :

- La dynamique villageoise et inter-villageoise pour la réalisation des travaux
- La participation effective des femmes aux divers chantiers ;
- La prise en compte pour l'ensemble des populations de la capacité de la dynamique communautaire et de l'importance de la solidarité pour la réalisation des chantiers visant la restauration et la gestion des ressources naturelles.

#### 3.1.2 Action n° 2 : Aménagement des 6 sites de gomméraires par les cordons pierreux :

Pratiquement 6 terroirs ont été identifiés pour la filière de la gomme arabique et environ 50ha ont été restaurés en cordons pierreux/ diguettes.

**Tableau :** Evaluation des activités au niveau de la restauration des sites de gomméraires

Nom du terroir	Mobilisation et organisation communautaire	Travaux réalisés	Résultats techniques / socio-économiques et environnementaux
Moussoua Kollakoye Dowendou Sebba Bamguel Tambondi	Mobilisation de 25 personnes / chantier dont 18 femmes 1 groupement féminin par village et 1 seul groupement mixte à Sebba avec 60% de femmes et 40% d'hommes	50 ha restaurés en cordons/pierreux	Techniquement les travaux sont bien faits, mais il faudrait apprécier les impacts et effets après quelques années sur le couvert végétal herbacé. Les travaux ont été faits de façon efficace avec une forte mobilisation des populations en un temps court, moins d'un mois. Sur le plan social, ces travaux ont permis un plus grand rapprochement des populations et des villages et une plus forte cohésion sociale. Les groupements ont été mis en place notamment les groupements féminins. Ceci servira de bases pour le comptoir commercial qui n'est pas encore effectif. Sur le plan foncier et environnemental, la compréhension entre les divers gestionnaires et exploitants des parcours a été renforcée. En plus l'entente, la solidarité et la cohésion sont de plus en plus fortes.

L'innovation principale est l'engagement des groupements féminins pour faire de la filière gomme arabique, une activité génératrice de revenus. En effet, c'est une activité de cueillette qui pourrait rapporter plus, si les femmes étaient mieux organisées.

### 3.1.3 Action N°3 : Aménagement des parcours par régénération naturelle assistée :

Sur une prévision de 400ha, environ 10 ha ont été traités en régénération naturelle assistée. En réalité, les équipements et matériels prévus étaient insuffisants et inadaptés. Il faut des haches et des coupe-coupe bien aiguisés et une période de travail qui ne coïncide pas aux travaux des semailles. Les travaux ont été arrêtés en attendant d'avoir des équipements plus adaptés.

### 3.1.4 Action N°4 : Restauration des parcours par scarification

La restauration par scarification s'est heurtée aussi au problème d'adaptation du matériel et des équipements. En effet, les travaux ont été stoppés à cause de l'inadaptation du matériel. Le travail de sous-solage était trop superficiel et les lames ne s'enfonçaient pas suffisamment dans le sol. Le travail doit être repris avec un matériel et des équipements plus adaptés.

## **3.3. *Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

Dans l'ensemble, les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour la parfaite exécution du projet et ceci à tous les niveaux. Il y a un encadrement rapproché, près des bénéficiaires avec 2 animateurs pour la mise en œuvre des activités de terrain. La coordination a fait son travail régulier de suivi, de contrôle et d'appui-conseil et ceci en mobilisant chaque fois que cela était nécessaire avec l'appui des services techniques de l'Etat. Il faut signaler à cet effet la parfaite disponibilité de ces services comme l'a prouvé celui de l'environnement et du cadre de vie lors de cette mission.

A mi-parcours de l'exécution du projet, les moyens mis en œuvre ont été efficaces, même si un certain nombre de difficultés et de problèmes. En effet, les membres de l'Ong VDS ont répondu à un avis de manifestation concernant le programme IREMLCD. Le projet initial a été conçu entièrement par les membres de l'Ong, essentiellement par le coordinateur. Les problèmes et difficultés ont portés sur les aspects suivants :

- L'engagement financier de l'Ong en apport financier reste trop important car les bénéficiaires n'interviennent qu'en apport physique. En dehors de tout autre partenaire financier, sauf le programme IREMLCD qui prend environ les 50%, l'exécution du projet rencontre certaines difficultés liées à la liquidité en terme de trésorerie ;
- L'aménagement des aires traditionnelles de pâture et des terroirs de gomme arabique est complexe et est différent d'un aménagement classique de l'espace agricole. Les terroirs sont composites, appartiennent à plusieurs villages et l'utilisation des parcours comme l'exploitation de la gomme arabique ne fait l'objet d'aucune réglementation en la matière ;
- La matérialisation et le balisage des zones de pâture et des terroirs sont ressortis comme des exigences incontournables. Les parcours mis en valeur doivent faire l'objet d'une conception géo-référencée (utilisation de GPS) et marqués afin que les exploitants et les gestionnaires de la zone soient tous informés. Ceci permettra d'avoir des bases réelles pour l'application de la réglementation foncière acceptée par tous ;
- Pour réussir le projet a besoin de l'appui-conseil et du suivi des services techniques de l'Etat (service chargé de l'environnement et le génie rural) et les moyens envisagés sont souvent insuffisants ;
- La zone d'intervention du projet située en pleine région sahélienne nord, est une région fragile en terme d'équilibre alimentaire. En effet, environ 40 à 50% des ménages passent une période difficile de soudure où la sécurité alimentaire n'est pas couverte. Ceci pousse d'ailleurs certains partenaires à utiliser l'approche « food for work » ou « cash for work ». Ceci est souvent retenu comme un facteur de motivation et de stimulation de l'engagement des bénéficiaires. Malgré la sensibilisation pour une participation responsable sans contrepartie, certaines couches sociales restent en attente et souhaitent un apport du projet dans ce sens ;
- La période d'engagement du programme IREMLCD par rapport à celle où le projet a été conçu. Il fallait en fonction des diverses conditionnalités du programme et ce retard faire réelle actualisation du projet ;
- Le retard dans les transferts de fonds par rapport au calendrier des activités et certaines conditionnalités (envois par DHL, comptes bancaires, ...) sont des aspects aussi à considérer.

### **3.4. *Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Pour les bénéficiaires directs, notamment les agro-éleveurs et les exploitants, les travaux en cours au niveau des zones de pâture permettent de résoudre plusieurs problèmes tant au niveau de la gestion des ressources naturelles que dans la cohésion sociale pour la gestion foncière. On peut retenir les points suivants :

<b>Niveau d'appréciation</b>	<b>Effets sur les ressources naturelles et la tenure foncière</b>	<b>Effets sur les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires</b>	<b>Observations / Remarques</b>
<b>Pour les zones de pâture</b>			
Bénéficiaires directs : éleveurs, agriculteurs, exploitants forestiers des villages concernés	La forte réduction voire l'arrêt de l'installation anarchique des champs de culture dans les zones traditionnelles de pâture. La réalisation de ces champs est à la base de la destruction par brûlis du couvert herbacé et ligneux	La responsabilisation progressive des comités villageois mis en place qui ont effectivement fait les travaux de mise en valeur. Ceci donne un droit de surveillance et de suivi des ressources de la zone.	La mise en place progressive des règles et modalités de gestion avec l'apport et l'appui des autorités municipales et des services techniques est une fortement attendue
Eleveurs autochtones, allochtones et transhumants des pays voisins	Arrêt de l'émondage et de la destruction abusive des ligneux par les divers groupes d'éleveurs fréquentant les zones de parcours ;	Respect des règles de gestion et de préservation des parcours	La zone a une grande importance transfrontalière à cause de la richesse des ressources naturelles surtout en période de soudure

Dans le cadre de la mise en valeur et de l'exploitation des zones de gomméraires, il faut encore renforcer les bases de l'organisation des divers groupements villageois et mettre en place un véritable comptoir à Sebba pour le développement de la commercialisation de la gomme.

Niveau d'appréciation	Effets sur les ressources naturelles et la tenure foncière	Effets sur les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires	Observations / Remarques
<b>Pour les zones de gomméraires</b>			
Bénéficiaires directs : femmes, groupements féminins et commerçants de gomme arabique	Réveil des consciences dans la gestion des ressources et dans la place importante des gomméraires	Organisation des intervenants afin de mieux organiser la filière	Poursuivre les actions en cours afin de mieux organiser la filière et permettre la mise en place d'un comptoir.
Éleveurs autochtones, allochtones et transhumants des pays voisins	Arrêt de l'émondage et de la destruction abusive des ligneux par les divers groupes d'éleveurs fréquentant les zones de parcours ;	Respect des règles de gestion et de préservation des parcours	La zone a une grande importance transfrontalière à cause de la richesse des ressources naturelles surtout en période de soudure

La filière du miel est pratiquement au stade du diagnostic et de l'identification des vrais acteurs. Pour le moment, elle ne fait pas l'objet d'une préoccupation des partenaires et des acteurs du développement car les moyens engagés pour la promotion de cette filière sont modestes voire inexistantes.

### ***3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

Le Projet de Sécurisation et de Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la Province du Yagha a fortement contribué au renforcement des capacités de l'Ong VDS, on peut retenir les acquis suivants :

- i) Renforcement des moyens matériels et financiers pour l'exécution des diverses activités ;
- ii) Renforcement des compétences techniques et organisationnelles des structures de l'Ong au niveau central et décentralisé dans le domaine de la gestion des ressources naturelles;
- iii) Acquisition de nouvelles compétences en matière de gestion financière, comptable et informatique des projets. L'Ong a un staff mieux formé en gestion financière des projets avec la maîtrise de nouveaux outils.

Au niveau des services techniques, surtout du Génie rural et du service provincial de l'environnement et du cadre de vie, le projet a permis un plus grand rapprochement avec les vraies préoccupations des populations utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles. Les services techniques connaissent un peu plus le terrain et se sont plus investis en terme d'appui-conseil et d'encadrement des populations. Le projet est aussi entrain de participer à une meilleure identification et une gestion plus durable des ressources dans le cadre du processus de décentralisation en cours.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales***

Le projet est bien compris, bien perçus par les bénéficiaires, notamment les groupements féminins, les agro-pasteurs, les éleveurs autochtones et allochtones. Le projet est perçu sous plusieurs facettes :

- Moyen de sécurisation des parcours de pâture qui sont envahis de façon anarchique par les agriculteurs ;
- Moyen de protection des diverses essences ligneuses qui sont ravagées surtout par les chevriers et les éleveurs venant de d'autres horizons ;
- Possibilité de création de revenus additionnels avec la vente des produits venant de l'exploitation
- Espoir d'appui et de soutien par les partenaires afin de résoudre le problème de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages pauvres.

En effet, le projet est perçu par beaucoup de bénéficiaires comme une source potentielle pouvant à postériori les permettre d'avoir « du food for work » ou du « cash for work ». La forte sensibilisation a permis d'avoir une plus grande responsabilisation des bénéficiaires.

Pour l'Ong VDS, le projet offre une triple opportunité : i) résoudre en approche participation la restauration et la gestion partagée et règlementée des aires traditionnelles de pâture ; ii) traiter de façon globale les problèmes de la filière de la gomme arabique, en garantissant et en valorisant les gomméraires et en créant un comptoir pour la commercialisation ; iii) mettre en rapport les divers acteurs en permettant le renforcement de leur capacité de gestion durable des ressources naturelles.

Les parties nationales (point focal et Conacilss) n'ont pas été rencontrées au cours de la mission.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Dans le domaine de la restauration et de l'aménagement des zones de pâture, les techniques mises en œuvre ont été bien partagées par les divers groupes bénéficiaires. En fait, il s'agit d'une reprise de techniques anciennes déjà apportées par certains partenaires, plusieurs expériences en matière de gestion des ressources naturelles sont connues dans le sahel burkinabé. En plus, plusieurs terroirs ont besoin de bénéficier des leçons de cette expérience de restauration et de gestion des zones de pâture. Cependant, il faut arriver à terme avec un espace délimité, géré avec des règles reconnues et acceptées par tous les acteurs.

Les groupes cibles, notamment les groupements masculins et féminins engagés dans la filière de la gomme arabique se sont bien appropriés les techniques de restauration, de régénération naturelle assistée et de répartition des rôles et missions. Ainsi, les groupes masculins s'attèleront à la mise en valeur et au suivi des arbres des gomméraires, et les femmes s'occuperont de la collecte et de la vente de la gomme arabique. L'expérience de la restauration et de la gestion des gomméraires peut être reproduite dans d'autres terroirs.

### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

La gestion des sites aménagés est en cours d'organisation tant au niveau des zones de pâture que des gomméraires. Il faut impérativement du temps pour bien organiser les divers groupes concernés. L'appui et le soutien des autorités municipales conformément au processus de

décentralisation seront nécessaires car l'arbitrage est souvent nécessaire entre les divers groupes d'utilisateurs et de gestionnaires des ressources.

#### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Pour la restauration et la gestion des zones de pâture, les mécanismes de pérennisation passent par la parfaite organisation des acteurs et la mise en place des règles de gestion prenant en compte la préservation des ressources. L'élevage étant une activité économique, il est important que les utilisateurs et les gestionnaires des ressources pastorales prennent en compte leur restauration à partir de leurs fonds propres.

Dans le cadre de la pérennisation des gomméraires, une partie des recettes issues de la vente des produits devraient servir comme fonds de restauration, d'entretien des parcours et de garnissage des plants.

#### ***4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales***

Le Projet de Sécurisation et de Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la Province du Yagha est largement en phase avec les actions entreprises aux niveaux national, provincial et local dans le domaine de la LCD. En plus, il y a plusieurs financements qui passent par une approche décentralisée. Cependant en deux ans, l'expérience du programme IREMLCD est trop juste pour échanger et capitaliser avec des programmes en cours. Dans le cadre du partenariat, il y a des partenaires comme le projet Elevage qui Liptako-Gourma qui envisage d'intervenir dans le domaine de l'aménagement et de la restauration des aires pastorales.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

Dans le sahel, pour un projet de 2 ans, axé sur la lutte contre la désertification, il est difficile de faire un bilan réaliste. Car le sahel est synonyme de variabilité pluviométrique, de pauvreté des ressources et de vie axée sur l'exploitation des ressources naturelles.

### ***5.1. Lutte contre la désertification***

Il est difficile de faire un bilan quantifié dans le cadre de la valorisation environnementale des investissements dans des projets de court terme axés sur la GRN et la LCD. Les données collectées en terme de suivis réguliers des activités ne sont pas encore disponibles, car il faudrait faire une bonne évaluation après la première saison des pluies.

### ***5.2. Réduction de la pauvreté***

Avec l'amélioration de la production forestière, le niveau en hausse de la collecte et de la vente de la gomme arabique et du miel, on pourra se prononcer sur les indicateurs de pauvreté.

### ***5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet***

Le programme IREMLCD a travers le projet de Sebba a permis un réel renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'Ong ACFED. Il faut noter :

- La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet ;



- L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ;
- Le renforcement des capacités de montage des projets, car l'encadrement de l'Ong VDS a été formé en techniques de GRN et de LCD, en informatique et en gestion comptable et financière.

Au niveau communal, l'exemple du projet de Sebba peut servir comme modèle d'une approche globale de gestion des aires pastorales et des gomméraires, avec mise en place des mesures et règles de gestion. Dans le futur, la mise en place du comptoir de commercialisation de la gomme arabique donnera à cette filière une grande dimension.

## **6. Enseignements et recommandations :**

### ***6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions***

Sur les aspects techniques et organisationnels, le projet s'exécute de façon satisfaisante, sans problème majeur. Le problème posé est celui du « cash for work » pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un peu plus de revenus pour couvrir l'insécurité de la période de soudure. Cet aspect est à étudier avec lucidité afin d'éviter une conditionnalité nuisible à l'appropriation et à la responsabilité des communautés locales, qui restent les vrais acteurs de la restauration et de la gestion de leurs parcours.

La réhabilitation et la gestion des gomméraires, la régénération naturelle assistée sont des actions lentes car la zone de Sebba manque d'expériences en la matière. Cependant en tenant compte de l'apport des autres partenaires, la filière gomme arabique devrait avoir une destinée plus intéressante en terme de profit et de revenus pour les acteurs.

Sur le plan du statut foncier, la municipalité de Sebba veut profiter de l'expérience en cours pour initier des ateliers de concertation et concevoir des règles de gestion pour les zones de pâture et les gomméraires. Cette initiative est fortement attendue et ceci devrait déboucher pour des séries de mesures qui, mises en œuvre serviraient à la gestion rationnelle des RN et à la LCD.

### ***6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

Pratiquement le dispositif mis en place est réaliste avec une bonne adéquation entre l'animation et la dynamique de responsabilisation et de mobilisation des bénéficiaires. Les autres aspects, rapportage et suivi-évaluation semblent satisfaisants.

### ***6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

Le Projet Sécurisation et Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la province du Yagha, visant à contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers une gestion durable des ressources pastorales et forestières dans le Sahel Burkinabé reste aussi en zone sahélienne un modèle pour : i) l'implication directe des acteurs par approche participative ; ii) la mobilisation effective des éleveurs autochtones, surtout des femmes dans le domaine de la préservation des zones pastorales. Pour une fois, la bonne liaison est faite entre l'arbre fourrager, le gommier et son produit, la gomme qui est vendue. Ceci est une innovation intéressante car la femme s'occupe de la cueillette de la gomme arabique et l'éleveur devient un gestionnaire, un restaurateur de la nature et non un destructeur.

Situé en position géographique trans-frontalière, le projet de la province du Yagha couvre plusieurs aspects. Ce sont les aspects environnementaux et lutte contre la désertification, mais également des aspects socio-économiques, d'amélioration des connaissances techniques, d'arrangements fonciers et juridiques mais aussi de commerce trans-nationale pour la gomme arabique. A terme, la mise en œuvre de projets similaires en zone trans-frontalière contribuera à une meilleure prise en compte de la problématique régionale de la LCD et de la GRN dans le Sahel.

## 7. Annexes :

### 7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées

#### **Calendrier :**

**18 – 06 – 2007 :** - Arrivée de la mission - Entretien avec le secrétaire permanent ;

**19 – 06 – 2007 :** - Arrivée à Sebba : rencontre au siège de l'Ong et présentation des animateurs ; - Visite des réalisations - Séance de travail avec le directeur de l'environnement et du cadre de vie.

**20 – 06 – 2007 :** - Arrivée à Sebba et rencontre avec les animateurs ; - Visite des réalisations des villages de Moussouo, Tankougounadjé, Banguel et Sebba ; - Entretien avec les bénéficiaires - Entretien avec le maire

**21 – 06 – 2007 :** - Entretien et réunion de restitution de la mission avec les membres de l'Ong - Retour à Ouagadougou

#### **Liste des personnes rencontrées :**

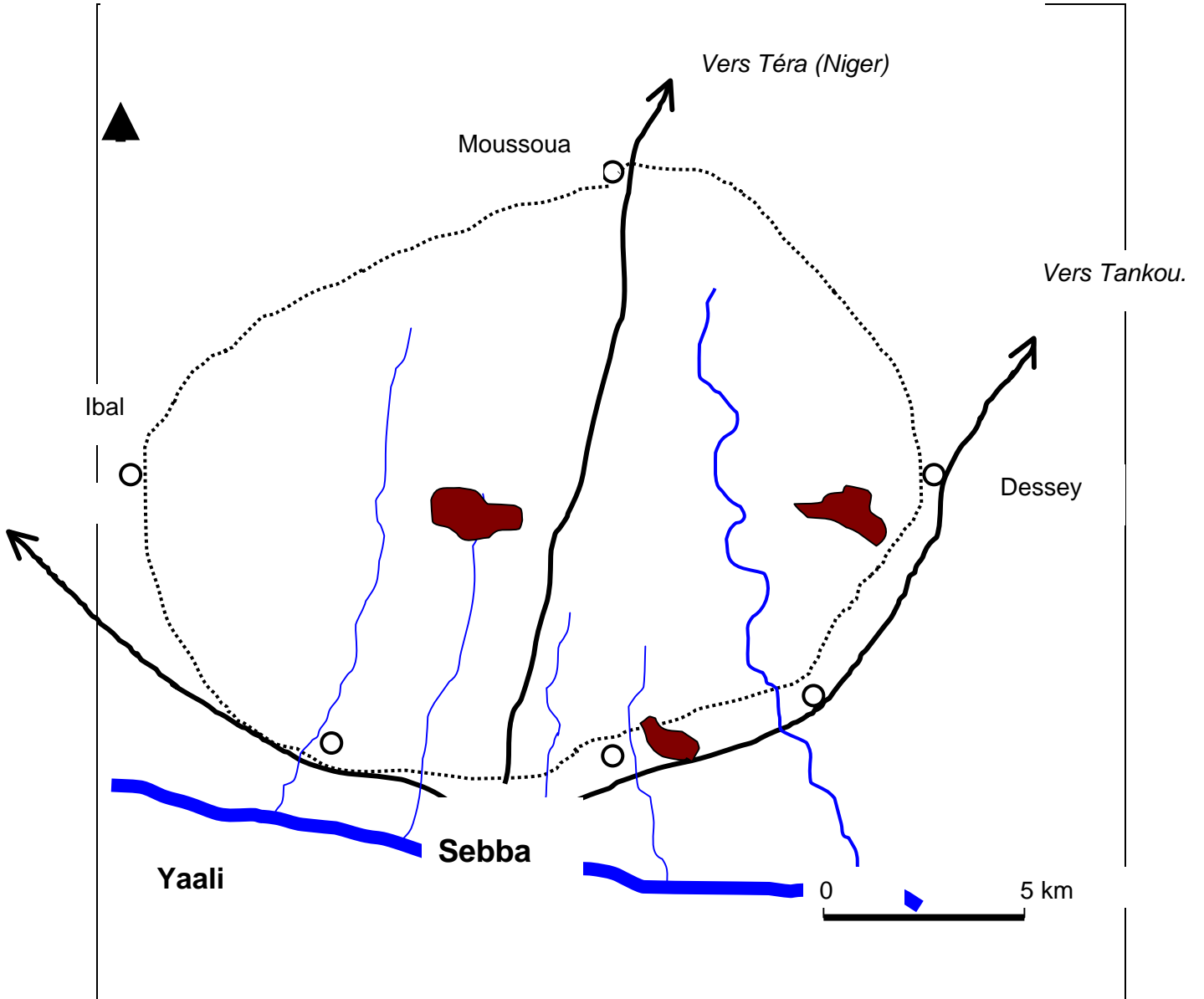
N° d'ordre	Prénoms Nom	Fonction Adresse
1	Abdramane DIALLO	Secrétaire exécutif de l'Association des Volontaires pour le Développement au Sahel (VDS)
2	Gnessien PAKOUM	Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie Sebba
3	Hama LY	Maire de la commune de Sebba
4	Mlle Maryame DIALLO	Stagiaire CIFOR (Centre International de Recherche Forestière) Sebba
5	Yaya LY	Animateur VDS Sebba
6	Oumaro Sawadio LY	Animateur VDS Sebba
7	Amadou ADA dit Barmandou	Président du Comité du village de Moussouo
8	Mme Djeneba HAMA	Membre du groupement des femmes de Moussouo
9	Mme Fadimata SAMBOU	Membre du groupement des femmes de Moussouo
10	Hamidou Moussa	Secrétaire du comité de gestion de la zone de pâture de Tankougounadjé
11	Adama Moussa	Agro-pasteur village de Tankougounadjé
12	Mamoudou HAMA	Secrétaire du comité du village de Banguel
13	Hamidou Hama	Membre du comité de Banguel
14	Ali Hamadou	Membre du comité de Banguel
15	Hama Kadri	Membre du comité de Banguel
16	Ali Bouréïma	Membre du comité de Banguel
17	Albadri Boubacar	Membre du comité de Banguel
18	Mamoudou Boubacar	Membre du comité de Banguel
19	Albadri Bouréïma	Membre du comité de Banguel
20	Bouréïma Hamidou	Membre du comité de Banguel
21	Hama Bouréïma	Membre du comité de Banguel
22	Mme Fadima Issa	Secrétaire groupement féminin de Banguel
23	Mme Mairiama Bouréïma	Secrétaire adjointe groupement féminin de Banguel
24	Mme Fadima Boubacar	Présidente groupement féminin de Banguel

25	Mme Kadidia Nouhoum	Membre du groupement féminin de Banguel
26	Mme Aïssata Bouréïma	Membre du groupement féminin de Banguel
27	Wafissa Hama	Membre du groupement féminin de Banguel
28	Hamadoun Bouréïma	Responsable de la zone de pâture de Sebba
29	El Hadj Amadou Hama	Membre du comité de Sebba
30	El Hadj Amadou Bouréïma	Adjoint au responsable du comité de Sebba
31	Hamidou Abdou	Membre du comité de Sebba
32	Ousmane Noaga	Membre du comité de Sebba
33	Mme Fatoumata DIALLO	Membre du conseil d'administration de VDS
34	Dr Maxime OUEDRAOGO	Directeur projet Liptako Gourma

## 7.2. Carte des sites d'intervention



**CROQUIS (SOMMAIRE) DE LA ZONE DE PÂTURE DE MOUSSOUA**



### **7.3. Compte-rendu de visites et d'entretiens**

- Projet de Sécurisation et de Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la Province du Yagha. Convention de financement N° 031/CILSS-FEM : Porteur de projet : Association des Volontaires pour le Développement au Sahel (VDS) BP 294 Dori – Burkina Faso : Période du 18 au 21 juin 2007

#### **18 – 06 – 2007**

La mission est arrivée en début de soirée vers 19h. Elle a pu rencontrer le secrétaire permanent de l'Ong VDS, le principal responsable du Projet. En fonction de la visite de la mission des volontaires des Nations Unies du PNUD prévue le 20, un programme prendre en compte les préoccupations de la présente évaluation a été retenu :

- Entretien avec le secrétaire permanent, visite des réalisations au niveau de 4 terroirs et séance de travail avec le directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie ;
- Entretien avec les animateurs et enquête au niveau de 4 villages (2 par animateurs) ;
- Séance de travail avec les membres de l'Ong porteur de projet et visite au niveau du projet Elevage Liptako Gourma.

La mission a été basée à Dori et a fait les déplacements sur la zone de Sebba pour la visite des réalisations et les entretiens avec les villages.

#### **19 – 06 – 2007**

- 1) Arrivée à Sebba : rencontre au siège de l'Ong et présentation des animateurs ;
- 2) Visite des réalisations au niveau de 3 sites de gomméraires et de la zone de pâture : cordons pierreux, diguettes, traitement des ravines, scarification pas sous-solage, régénération naturelle assistée, ..... voir photos ;
- 3) Séance de travail avec le directeur de l'environnement et du cadre de vie. Les thèmes ont porté sur : l'implication des partenaires notamment des services techniques à l'exécution du projet, la singularité de la participation du service de l'environnement, les techniques proposées et retenues, la matérialisation des parcours.

La mission a pu rencontrer le maire qui voudrait que les zones de pâture et les gomméraires soient identifiées et matérialisées et que les concertations avec l'ensemble des partenaires et des intervenants puissent permettre d'en faire des parcours classés avec des règles de gestion.

#### **20 – 06 – 2007**

- 1) Arrivée à Sebba et rencontre avec les animateurs ;
- 2) Visite des villages de Moussouo, Tankougounadjé, Banguel et Sebba dans le cadre des enquêtes sur leur implication et leur rôle dans la réalisation des activités du projet, leur appropriation à travers les comités de gestion des groupements, ..., l'importance des produits de cueillette comme la gomme arabique et le miel, ..., l'importance de la zone de pâture dans une région de forte pression foncière et de transhumance en région transfrontalière. La forte pluie de la nuit du 19 -06-2007 a entraîné la majorité des villageois à se mobiliser pour les travaux de semis. En dehors de Banguel où la mobilisation était forte (un groupe de 22 hommes et un second de 26 femmes) la mission s'est déplacée des fois dans les champs afin d'avoir des entretiens.

La mission a eu un entretien avec une étudiante en fin de cycle qui est en contrat avec l'association VDS dans le cadre d'un financement par le CIFOR (Centre International de Recherche Forestière). Son programme de recherche-action a trait essentiellement à l'analyse de la commercialisation de la gomme arabique dans une approche structurée permettant de garantir les revenus au niveau des femmes.

## 21 – 06 – 2007

La mission a eu un dernier entretien avec le secrétaire permanent de l'Ong VDS porteur de projet assisté d'un membre fondateur de l'Ong. Elle a fait une visite de courtoisie au projet du LiptakoGourma

### 7.1. Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)

#### Cadre logique :

Description du Projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global du projet</b> Contribuer à réduire la pauvreté à travers la gestion durable des ressources naturelles dans la Région du Sahel Burkinabé	D'ici la fin du projet, dans au moins 80% des villages d'interventions du projet, les populations entreprennent des actions pour une gestion durable et efficiente de leurs ressources naturelles.	Rapport d'enquêtes sur le terrain	Une sécheresse ne remet pas en cause les bases d'existence des populations
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives de sécurisation des zones de pâture traditionnelles et d'amélioration de leur gestion durable.	D'ici deux ans, au moins deux zones de pâture ont fait l'objet de règles de gestion des ressources naturelles. D'ici la fin du projet, les populations mettent en œuvre des actions d'aménagement dans au moins deux zones de pâture traditionnelles	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes Archives de l'administration	
<b>Objectif spécifique 2 :</b> Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de la gomme arabique	D'ici la fin du projet au moins 150 Producteurs et 6 organisations paysannes dans la zone d'intervention du projet sont appuyés dans leurs initiatives de production de la gomme arabique	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes	
<b>Objectif spécifique 3 :</b> Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production et de la valorisation du miel	D'ici la fin du projet au moins 150 Producteurs et 4 organisations paysannes dans la zone d'intervention du projet sont appuyés dans leurs initiatives de production de la gomme arabique	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes	
Description du Projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>Résultats attendus</b> 1.3 Des zones de pâture traditionnelles sont identifiées et aménagées	<b>Au moins 2 zones de pâture traditionnelles sont identifiées</b> <b>Au moins 192 ha de parcours dégradés sont restaurés par des mesures de scarifiage et d'ensemencement d'espèces fourragères adaptées</b> <b>Au moins 400 ha de parcours sont l'objet de régénération naturelle assistée</b>	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	
Les zones de pâture aménagées sont gérées suivant des règles d'utilisation rationnelles et consensuelles	<b>Au moins 2 zones de pâture traditionnelles sont sécurisées avec des règles de gestion consensuelles</b>	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	
2.3 Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et acteurs locaux de la filière gomme arabique sont renforcées	Au moins 6 organisations locales de producteurs de gomme arabique bénéficient d'un appui technique Au moins 150 producteurs de gomme arabiques sont formés en techniques de production de gomme et suivis.	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	
2.4 La production et la commercialisation de la gomme arabique sont améliorées	Un comptoir de gomme arabique est mis en place par les organisations des producteurs (à Sebba au chef lieu de province) Le partenariat entre acteurs de la filière est promu (producteurs, négociants, exportateurs, ...) et au moins une rencontre au niveau provincial entre acteurs est tenue. Des micro projets d'amélioration de la production de la gomme arabique sont promus Au moins 100 ha de peuplement d' <i>Acacia senegal</i> sont aménagés par des mesures de lutte anti-érosive et de régénération naturelle assistée.	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	

3.1 Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et acteurs locaux de la filière miel sont renforcées	Au moins 4 organisations locales d'apiculteurs bénéficient d'un appui technique Au moins 150 apiculteurs sont formés en techniques de production de miel et suivis. Une unité de traitement et de conditionnement du miel est mise en place par les organisations des producteurs.	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	
3.2 La production et la commercialisation du miel sont améliorées	Le partenariat entre acteurs de la filière est promu (producteurs, commerçants,...) et au moins une rencontre au niveau provincial entre acteurs est tenue Des micro projets d'amélioration de l'apiculture sont promus	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes sur le terrain Rapports d'évaluations	

**Tableau : Bilan des réalisations du micro-projet : Sécurisation et Valorisation des Ressources Pastorales et Forestières dans la province du Yagha.**

<b>Objectif 1: Sécuriser les zones de pâture traditionnelles et améliorer leur gestion durable par les populations locales</b>					
<b>Activités (1)</b>	<b>Indicateur mesurable (1)</b>	<b>Prévision pour l'ensemble du projet</b>	<b>Réalisation au moment du passage de la mission</b>	<b>Taux de réalisation (%)</b>	<b>Remarques et observations</b>
1. Réunions de sensibilisation des producteurs des villages riverains des zones traditionnelles de pâture sur la gestion des ressources pastorales et forestières	Séances	78	39	50%	
2. Planification à la base des activités à mettre en œuvre	Séances	4	0	0%	
3. Diagnostics conjoints des zones de pâtures ciblées	Séances	2		0%	
4. Identification des sites à restaurer	Ha	192	100	52%	
5. Elaboration / Actualisation / Diffusion des règles de gestion des RN, des mesures de protection des sites à aménager	Par zone de pâture	2	0	0%	
6. Appui à la mobilisation des contributions des bénéficiaires					
7. Aménagement des zones de pâture					
8. Scarifiage de parcours	ha	192	0	0%	
9. Traitement de ravines dans les parcours	u	6	2	33%	
10. Surveillance des sites aménagés	site	4	0	0%	
11. Formation des producteurs en RNA	Séances	10	0	0%	
12. Régénération naturelle assistée (RNA) sur 400 ha	ha	400	0	0%	
13. Ensemencement des sites aménagés	ha	192	0	0%	
14. Evaluation participative des règles de gestion des RN	séances	4	0	0%	
15. Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	16		0%	
<b>Objectif 2: Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration des productions forestières non ligneuses (gomme arabique et de miel)</b>					
<b>Activités (1)</b>	<b>Indicateur mesurable (1)</b>	<b>Prévision pour l'ensemble du projet</b>	<b>Réalisation au moment du passage de la mission</b>	<b>Taux de réalisation (%)</b>	<b>Remarques et observations</b>
Identification de sites de production de la gomme arabique dans la province	Sites				

Sensibilisation des producteurs sur les opportunités de la filière gomme arabique	Séances	78		0%	
Identification et Formation des producteurs	Séances	10	2	20%	
Identification de sites de production de gomme arabique à aménager	Ha	100	50	50%	
Production de plants d' <i>Acacia senegal</i>	plant	40 000	0	0%	
Aménagement des sites (plantation, diguettes, régénération naturelle assistée)	ha	100	50	50%	
Mise en place d'un comptoir de la gomme arabique dans la province du Yagha	u	1	0	0%	
Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de micro projets de gomme arabique					
Financement de micro projets collectifs sur la gomme arabique	Micro projet	6	0	0%	
Financement de micro projets individuels sur la gomme arabique	Micro projet	50	0	0%	
Organisation de voyages d'études	u	1	1	100%	
Organisation de rencontres des acteurs de la filière gomme arabique	u	1	0	0%	
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	20	3	15%	

**Objectif 3 : Appuyer les producteurs et leurs organisations dans leurs initiatives d'amélioration de la production de miel**

Activités (1)	Indicateur mesurable (1)	Prévision pour l'ensemble du projet	Réalisation au moment du passage de la mission	Taux de réalisation (%)	Remarques et observations
Identification des acteurs de la filière au niveau local	Nb d'acteurs				
Information/sensibilisation des producteurs de miel (organisations/individus)	Séances	78	39	50%	
Appui à l'élaboration des micro projets d'apiculture	Micro projet	44	0	0%	
Formation des producteurs	Séances	10	0	0%	
Financement de micro projets sur la production de miel			0		
Financement de micro projets collectifs sur la production de miel	Micro projet	4	0	0%	
Financement de micro projets individuels sur la production de miel	Micro projet	40	0	0%	
Suivi/évaluation participatif des micro projets	Micro projet	44	0	0%	
Organisation de voyages d'études	u	1	0	0%	
Mise en place d'une unité de traitement/conditionnement du miel	u	1	0	0%	
Rencontre d'auto évaluation participative	u	2	0	0%	
Suivi, évaluation, contrôle Services Techniques déconcentrés de l'Etat	jour	10	1	10%	



## Annexe : Tableau du diagnostic participatif avec les acteurs.

Points abordés	Informations recueillies
Contours de la zone de pâture	La zone est délimitée dans l'ordre, par les villages suivants : <i>Sebba – Saagou – Ibal – Moussoua – Dessey – Helga – Guissingori – Banguel – Sebba.</i>
Actions entreprises dans la zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2001 : Prospection pour y installer un forage pastoral, mais sans suite car la nappe était difficilement accessible avec les moyens alloués.</li> <li>- En 2003 : Identification d'un site de production de gomme arabique. Plantation d'<i>Acacia senegal</i>.</li> <li>- Surveillance permanente de la zone contre les défriches.</li> <li>- En 2004 : tentative d'installation de migrants agricoles ; mais réaction musclée des éleveurs de tous les villages riverains.</li> </ul>
Ressources de la zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâturage (herbacé et aérien), en toute saison.</li> <li>- Cures salées.</li> <li>- Ressources forestières importantes : <i>Acacia senegal</i> et <i>Acacia laeta</i>, <i>Adansonia digitata</i>, <i>Zizyphus mauritiana</i>, Fruits et feuilles de baobab, « dafeedji », miel, Fruit de <i>Sclerocarya birrea</i>, <i>Tamarindus indica</i>, <i>Bombax costatum</i>, <i>Balanites aegyptiaca</i>, nénuphar,...</li> <li>- Faune : biches, ourébis, chacals, phacochères, outardes, pintades, perdrix, oies sauvages, etc.</li> <li>- Poissons.</li> <li>- Bois énergie,</li> <li>- Bois d'œuvre (construction, artisanat utilitaire notamment mortiers et pilons, ...).</li> </ul>
Utilisateurs de la zone	<p><b>Élevage</b> : utilisation en toute saison. Zone de replis des animaux de la province pendant la saison pluvieuse. Zone d'accueil de troupeaux transhumants de la province, des provinces du Nord (Séno et Oudalan), du Mali et du Niger.</p> <p>Les transhumants y restent toute la saison des pluies tant qu'il y a de l'eau. D'autres transhumants bloqués par les champs sur la route du retour y passent toute la saison pluvieuse.</p> <p><b>Bois énergie</b> : c'est la zone qui fournit Sebba en bois de chauffe.</p> <p><b>Cueillette des PFNL</b> : zone de forte production de PFNL ( gomme arabique, fruits et feuilles de baobab, fruits de zizyphus,...)</p> <p><b>Chasse et petite pêche</b> : Petite chasse par les villageois riverains ; Braconniers venant de Ouaga. Petite pêche réalisée par les enfants dans les étangs à l'intérieur de la zone de pâture</p> <p><b>Artisans</b> : notamment ceux qui utilisent les troncs de <i>Sclerocarya birrea</i> pour faire des mortiers,...</p> <p><b>Collecteurs d'agrégats de construction</b> : la zone est devenue un site de collecte d'agrégats (sable, cailloux, gravier) pour les travaux de construction à Sebba et dans les villages riverains.</p>
Contraintes de la zone	<p><b>Manque d'eau</b> : Les points d'eau tarissent très tôt après la fin des pluies, rendant difficile l'exploitation des pâturages de la zone.</p> <p><b>Dégradation des sols de la zone</b> : formation de glacis, ravinement, érosion éolienne,...</p> <p><b>Déforestation</b> : Diminution rapide du couvert végétal, notamment les ligneux ; coupe abusive du bois (émondage excessif des baobabs et des arbres fourragers,...).</p> <p><b>Insécurité foncière</b> : la zone est convoitée par des agriculteurs même si pour l'instant ils n'arrivent pas à s'y installer.</p> <p><b>Absence de limites visibles de la zone</b>, fait qu'elle peut être grignotée doucement par des champs.</p> <p>Obstruction des pistes d'accès à la zone, ce qui constitue une entrave à la valorisation des ressources pastorales de la zone.</p> <p><b>Absence de règles de gestion</b> : ce qui fait que les utilisateurs font ce qu'ils veulent sans mesure de pérennisation des ressources naturelles de la zone.</p> <p><b>Phénomène de surpâturage</b> : dû à la concentration excessive des troupeaux dans les parcours de la zone à des moments critiques de l'année.</p>
Actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité de Gestion de la zone : Ce comité représentatif de tous les villages et de tous les intérêts sera chargé de conduire les actions de délimitation, d'élaboration des règles de gestion, d'aménagement (mobilisation de la contribution physique de bénéficiaires).</li> <li>- Délimitation de la zone de pâture</li> <li>- Elaboration des règles de gestion de la zone de pâture</li> <li>- Engagement du processus de reconnaissance administrative de la zone</li> <li>- Actions d'aménagement dans la zone : Diguettes, Scarifiage, Plantations et Traitement de ravines</li> </ul>
Acteurs	<p>En plénière il a été convenu que chaque village riverain désigne un représentant pour faire parti du comité chargé des activités relatives à la zone de pâture. Ce comité constituera un interlocuteur idéal pour l'association VDS dans le cadre du projet.</p> <p>Animateur VDS chargé de la zone</p>

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.17

Projet : « Traitement des Bassins Versants et du Kori de Youri »  
Pays : Niger  
Porteur du Projet : Fédération Marhaba

Noumou Diakité

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	4
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	4
1.2.	Contexte national au Niger, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification .....	4
1.3.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles.....	6
2.	Nature et montage du projet de traitement du bassin versant du Kori de Youri .....	6
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés.....	6
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	7
2.3.	Cadre logique .....	8
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	11
	Plan de financement .....	12
	Planning financier .....	12
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	12
3.	Analyse des résultats .....	14
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	14
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action .....	15
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	16
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires.....	17
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet.....	17
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales.....	18
4.	Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions.....	18
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	18
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	19
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place.....	19
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales .....	19
5.	Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet.....	19
5.1.	Lutte contre la désertification.....	19
5.2.	Réduction de la pauvreté.....	20
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet.....	20
6.	Enseignements et recommandations .....	20
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	20
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation.....	21

6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet.....	21
7.	Annexes.....	21
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées.....	21
7.2.	Carte des sites d'intervention .....	23
7.3.	Compte-rendu de visites et d'entretiens .....	24
7.4.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques... ).....	25

# 1. Introduction

## 1.1. Termes de référence de l'évaluation des micro-projets

Depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Niger, a pour objectif de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ». Dans ce cadre, il joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités.

Comme son nom l'indique, l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS, dont le projet de Traitement du bassin versant et du kori de Youri. Le porteur de ce projet est l'Ong MARHABA qui est une Fédération des Unions d'Associations de Développement : F.U.A.D. Ce projet a fait l'objet de la convention de financement N°013/CILSS-FFEM/2005.

La présente évaluation, pratiquement à mi-parcours de l'exécution du projet fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. Contexte national au Niger, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification

Depuis les grandes sécheresses des années 70 et 80, le Niger a été confronté comme les autres pays du CILSS à une dégradation accélérée de son environnement. La conjonction des sécheresses récurrentes et d'une forte pression démographique sur ses ressources naturelles a considérablement entamé son potentiel productif, exposant la population régulièrement à une situation alimentaire précaire. Dès lors, il fallait agir pour essayer d'inverser la tendance ou au moins stabiliser la situation au profit des générations futures car les risques de disparition du potentiel de production dans l'espace du Niger étaient réels.

Le Niger, avec l'appui financier de plusieurs bailleurs de fonds, a alors entamé une série de programmes de développement axés sur la réhabilitation des terres fortement dégradées. Plusieurs programmes ont été financés dans ce sens : Projet Intégré de Keita (PIK), du Projet de Développement Rural de l'Arrondissement d'Aguié (PDRAA, aujourd'hui PPILDA), du Projet Agro-Sylvo-Pastoral (PASP) Tillabéri Nord, du Projet de Développement Rural de Tahoua (PDRT), du Projet Agroforestier (PAF) de Care International et du Projet PSN-FIDA à Badaguichiri (Tahoua), ... Les actions des projets de GRN ont aussi eu un impact direct sur la réduction de la pauvreté parce qu'elles ont permis aux producteurs d'augmenter la production agricole et d'améliorer leur niveau de sécurité alimentaire, au cheptel de disposer de nouvelles aires de pâturage et enfin aux générations futures d'hériter de terroirs dans lesquels la production agricole est possible.

L'objectif général de la Stratégie de Développement Rural (SDR) est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% d'ici 2015 (République du Niger 2003). Dans la SDR, le niveau de pauvreté est mesuré selon les normes de la Banque Mondiale, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar US par jour. L'importance des investissements en GRN est renforcée par le fait qu'ils sont en général réalisés sur des terres marginales. Ils permettent donc de toucher une des franges les plus pauvres de la population. Elles constituent ainsi un outil efficace de lutte contre la pauvreté car permettant aux populations exploitant les terres marginales d'augmenter leurs revenus et surtout de sécuriser une production agricole et aussi du fourrage pour le cheptel et qu'ils peuvent aussi vendre.

La région de Tillabéri est située à l'ouest du territoire du Niger entre les parallèles de 12°c et 16 °c nord et les méridiens 0°c et 4°c ouest. Elle couvre une superficie de 97.251 km<sup>2</sup> ce qui représente environ 8% du territoire national et compte 1 322 305 habitants. Cette région est composée de six départements : kollo, Filingué, Ouallam, Say, Téra et Tillabéri. Le canton de Lamordé/Bitinkodji dans lequel se trouve le village administratif de Youri est rattaché au département de kollo qui compte 231 318 habitants.

La zone du projet est située dans la partie nord-ouest du canton de Bitinkodji, on y accède par la RN 27 b Niamey-Say et une piste sur 35 km à partir de la Commune V. Le site à aménager est situé au sud du village de Youri qui est en bordure du fleuve Niger. L'ensemble des eaux qui ruissellent des plateaux sont drainées par un kori dont le lit principal a une longueur d'environ 8 km. Jadis luxuriante, la zone du projet est aujourd'hui soumise aux actions combinées des phénomènes naturels et humains à la base de forte dégradation de l'écosystème. Ces actions combinées engendrent l'accélération de la propagation de l'érosion tant éolienne qu'hydrique.

La perte de milliers de tonnes de terres arables chaque année, arrachées et emportées à travers les vents et l'écoulement des eaux drainées par les ravines et les koris représentant des menaces pour les habitations et les terres productives des bas-fonds et vallées. Les conséquences directes sont la transformation des plateaux en glacis, la dégradation des terres de bassins versants et l'ensablement des bas-fonds d'où la forte réduction de la production débouchant sur des déficits chroniques aussi bien alimentaires que fourragers.

Devant cette situation, il est impératif de prévenir la destruction des terres disponibles et le présent projet, initié à la demande des populations répond bien aux préoccupations de GRN et de LCD, afin d'enrayer les effets pervers de l'érosion. La réalisation des activités prévues permettra de préserver les ressources naturelles, d'augmenter la production des terres agricoles et pastorales, et de protéger le

village. Le projet de traitement du bassin versant et du kori du village de Youri cadre bien avec le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) contenant toutes les réformes juridiques, institutionnelles, et autres.

Le présent projet prend en compte les orientations à la fois de la SRP (Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et de la SDR (Stratégie de Développement Rural). Il s'agit des volets suivants :

- SRP : de l'axe stratégique n°2 (développement du secteur productif) ;
- SDR : de l'axe stratégique n°2 (prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles).

En outre, il cadre avec le programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles qui est la référence nationale en matière de stratégie de mise en œuvre de la Convention de lutte contre la Désertification (CCD).

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec des prises de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet. La mission de terrain a coïncidé aux premières pluies et au début des semailles.

La base de la mission était à Niamey, à environ 20 km de la zone d'intervention du projet et très tôt la mission faisait le déplacement pour la visite des réalisations et les entretiens. Aussi pour les enquêtes avec les populations bénéficiaires, la tenue du marché hebdomadaire de Loumel Gotti<sup>1</sup> a permis à la mission de rencontrer plusieurs personnes.

Les cadres de l'Ong ont été d'une totale disponibilité pour les divers entretiens à la fois sur le terrain mais aussi lors de la réunion de synthèse avec le conseil d'administration de l'Ong.

A Niamey, la mission a pu faire la visite au point focal et au Conacilss.

## **2. Nature et montage du projet de traitement du bassin versant du Kori de Youri**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Certains cadres du conseil d'administration de l'Ong Marhaba du niveau central de Niamey avaient appris par le canal de la CNEDD / Primature et du Ministère de l'Environnement, l'existence du programme IREMLCD/CILSS. C'est dans ce cadre que le projet du village de Youri a été conçu et

---

<sup>1</sup> Le marché de Loumel Gotti est né de l'initiative du président de l'Ong Marhaba, à la suite à la mobilisation populaire autour du projet du programme IREMLCD.

soumis par les voies officielles. Sa conception s'était fortement inspirée des diverses études faites dans le cadre de l'aménagement du sous bassin du fleuve Niger.

Le projet a été conçu à la demande du village de Youri, suivant une approche participative, suite aux résultats importants de l'Ong Marhaba lors de l'exécution : i) Du projet d'aménagement de cinq mares dans le terroir de Bougoum, qui était un projet pilote ; ii) Du projet de récupération de 120 ha de terres dégradées du plateau de Ganguel sur financement de la principauté de Monaco ; iii) Des expériences acquises des divers projets : FAO, Programme Spécial du Président de la République, ...

La conception du projet a été faite par la direction de l'Ong Marhaba, en rapport étroit avec les services techniques et avec une forte implication des bénéficiaires. Une fois conçu, il a été soumis par les voies officielles au programme IREMLCD/CILSS.

## ***2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires***

La Fédération des Unions d'Associations de Développement « Marhaba » regroupe 16 Unions d'Associations villageoises de développement, constituées autour de 56 villages soit 56 associations villageoises de développement. Elle a été créée en 2001 et a obtenu son agrément le 29/05/02, l'agrément N°6-2-491et qui vise les objectifs ci-après :i) le développement de l'agriculture; ii) la sauvegarde de l'environnement; iii) l'amélioration de la santé et la promotion de l'éducation. La gestion et l'administration de la fédération « Marhaba » sont assurées par :

- une assemblée générale ;
- un conseil d'administration ;
- des commissaires aux comptes ;
- un secrétaire permanent.
- La fédération compte 6 301 membres dont 2 733 femmes (43%). La fédération « Marhaba »

La population de Youri, originairement éleveurs, est répartie de façon éparpillée dans les champs. En dehors du centre, autour des infrastructures sociales (école, santé, mosquée etc...), l'habitat est de type traditionnel composé essentiellement des paillotes qui ne durent pas plus de deux ans consécutives. Le pouvoir de décision communautaire est détenu par le chef élu autour duquel se trouvent les chefs des groupements (quartiers) et autres organisations. Les décisions importantes sont prises en assemblées et de façon consensuelle, elles sont appliquées à tous.

Dans le village de Youri, on dénombre les associations suivantes : i) Association des parents d'élèves ;ii) Association des femmes ; iii) Association des jeunes ; iv) Association de développement (AD). Cette dernière, l'Association de Développement de Youri est membre de la Fédération des Unions d'Associations de Développement « Marhaba ». En réalité pour la mise en valeur des terroirs concernés, c'est l' Union des Associations de Développement « Lobbakou » de Youri.

- Zone d'intervention : Département de Kollo (Villages deYouri, firwa et Kohan )
- Nombre de bénéficiaires directs : 339 membres dont 144 femmes
- Nombre de bénéficiaires indirects : 231 318 habitants de 3 villages



Les populations des zones ciblées, à vocation agro-pastorale, s'adonnent à des cultures pluviales, aux cultures maraîchères et à l'élevage de bovins, ovins, caprins et volaille. Les terroirs de restauration du village de Youri ont été choisis en fonction des divers critères suivants :

- Forte dégradation des ressources naturelles et du cadre de vie ;
- Paupérisation progressive des ménages du village avec de plus en plus des cas d'exode ;
- Insécurité alimentaire avec une certaine acuité en période de soudure (mai, juin et juillet) ;
- Terroir villageois situé pratiquement en zone péri-urbaine de Niamey.

L'organisation des populations des villages d'intervention du projet pour la restauration des terroirs de Youri est donnée en annexe 1.

Secteur d'intervention : Agriculture et élevage

### 2.3. Cadre logique

L'objectif de développement assigné à ce projet est la sécurisation du village de Youri et l'amélioration des conditions de productions agro-sylvo-pastorales et de vie des populations. Pour atteindre cet objectif de développement visé à travers l'exécution de ce projet, un certain nombre d'objectifs spécifiques sont fixés : i) Restaurer les terres dégradées et reboiser les sites récupérés ; ii) Traiter le kori aux moyens des épis, des seuils en gabions et en pierres sèches.

Les résultats attendus sont les suivants :

- R1 : Les terres dégradées ont été récupérées et revégétalisées.
- R2 : Le kori et les ravines sont traités aux moyens des épis, de gabions et pierres sèches.
- R3 : La protection longitudinale des berges de kori est assurée.

Les activités retenues se retrouvent suivant le tableau synoptique suivant :

**Tableau** Grille des résultats attendus et indicateurs correspondants

Résultats	Contenu du projet	Indicateurs
<b>Résultat 1</b> : Restaurer les terres dégradées et reboiser les sites récupérés	<b>Activité 1.1</b> : Réalisation des banquettes sur 120 ha de terres dégradées.	120 ha de terres dégradées sont récupérées
	<b>Activité 1.2</b> : Confection de tranchées forestières sur 80 ha afin de réguler des écoulements sur les flancs des collines.	80 ha de tranchées forestières sont réalisées
	<b>Activité 1.3</b> : Traitement biologique des terres dégradées.	42 480 arbres sont plantés
<b>Résultat 2</b> : Traiter le kori aux moyens de gabions et pierres sèches.	<b>Activité 2.1</b> : Réalisation de huit (8) seuils en gabions sur le kori principal.	8 seuils en gabion sont construits dans les règles de l'art
	<b>Activité 2.2</b> : Réalisation des seuils en pierres sèches sur les petites ravines.	Des seuils en pierres sèches sont réalisés sur les ravines
	<b>Activité 2.3</b> : Protection des berges de kori au moyen des pierres sèches.	200 ml de berges de kori sont protégées
	<b>Activité 2.4</b> : La réalisation des épis de rejet afin de ramener le kori dans son lit initial.	Des épis de rejet sont construits sur les berges

Description des activités :

**Objectif 1 : Restaurer les terres dégradées et reboiser les sites récupérés**

En tenant compte de la nature du terrain et de sa topographie, deux types d'ouvrages seront exécutés. Il s'agira de la banquette « type Bougoum » et des tranchées, tous deux, ouvrages de captages et d'infiltration des eaux de ruissellement.

- **Réalisation des banquettes sur 120 ha de terres dégradées.**

Les banquettes sont des ouvrages anti-érosifs qui serviront à atténuer la pente, à freiner les eaux de ruissellement et retenir la terre érodée. Il s'agit des ouvrages présentant un bourrelet caractéristique non franchissable, un gradin et un fossé. Dans le cadre du programme spécial du Président de la République, la banquette finie de 80 ml, est exécutée à 15 000 F y compris le scarifiage. Ainsi le montant par ha s'élève à 90 000 F CFA.

- **Confection des tranchées forestières sur 80 ha afin de réguler des écoulements sur les flancs des collines.**

Il s'agit des tranchées forestières, généralement exécutées sur des fortes pentes. Une plate forme de 30 cm de haut, à l'intérieur de la fosse (bassin de captage, stockage et d'infiltration de l'eau de ruissellement) sera laissée pour permettre de recevoir le plant. Si elles sont faites convenablement, elles auront l'avantage de capter par ouvrage environ 1,4 m<sup>3</sup> d'eau de ruissellement. Elles seront disposées perpendiculairement à la pente (aux eaux de ruissellement) suivant des courbes de niveau.

Pour une plus grande efficacité, sur la ligne les ouvrages seront distants de deux (2) mètres et entre ligne de 5 mètres en quinconce. Ainsi la densité à l'hectare sera de 333 ouvrages. Le coût de réalisation par tranchée est de 500 F soit 166 500F à l'hectare. Les 80 ha de tranchées permettront de ceinturer les escarpements correspondant aux 120 ha de banquettes. Tous les travaux seront exécutés par les populations bénéficiaires elles-mêmes sous forme de « cash for work ».

- **Le traitement biologique des terres dégradées**

*Production des plants*

Une pépinière villageoise sera installée pour desservir la zone d'intervention du projet en plants forestiers. La répartition des plants, par année et par espèce est donnée dans le tableau qui suit. Le choix de l'espèce à planter est porté sur *l'Acacia senegal*, du fait de son adaptabilité à ce genre du milieu et de sa production du gomme arabique.

*Tableau : site de la pépinière et quantité de plants à produire.*

Village	Nombre de plants à produire		
	1ere année	2 ème année	Total
Youri	21 240	21 240	42 480

Les plants à produire serviront à reboiser les ouvrages anti-érosifs. Pour réduire les pertes au transport, et même le coût de production, il est souhaitable de faire la production non loin du site à reboiser. Pour ce faire, des pépiniéristes locaux volontaires (en majorité des femmes) peuvent être mis à contribution moyennant la mise à leur disposition du matériel et des intrants. Enfin de production, tout plant produit devrait être racheté à 75 F CFA mais les bénéficiaires consentent cet effort comme contribution.

La production des plants durera 6 mois, donc doit démarrer dès le mois de mars pour disposer des plants avant la mi-août. L'encadrement des producteurs de plants sera assuré par le personnel de la Fédération avec l'appui du service de l'environnement de Kollo.

- **Reboisement des sites récupérés**

Tous les sites qui seront mécaniquement traités seront plantés en gommiers. Les superficies à planter et le nombre de plants nécessaires sont donnés dans le tableau qui suit.

*Superficies à planter et nombre de plants nécessaires*

Type de traitement		Superficie totale	Plants à planter
Tranchées (ha)	Banquettes (ha)		
80	120	200	42 480

Au total 42 480 plants de gommiers seront plantés sur les sites traités en raison de 132 plants/ha sur les banquettes, 333 plants/ha dans les tranchées.

Objectif 2 : Traiter le kori et les ravines au moyen des épis et des seuils en gabions et pierres sèches

- **Réalisation des 8 seuils en gabions sur le lit principal du kori**

Ce sont des ouvrages bien adaptés aux caractéristiques du terrain et ont été choisis en tenant compte évidemment de beaucoup de paramètres tels que : les caractéristiques du kori, les crues ruisselées, la nature du sol. Le corps de l'ouvrage est constitué essentiellement de gabion.

Le rôle est de lamener les crues tout en favorisant un épandage et une sédimentation au pied de l'ouvrage. Au total, il est envisagé la réalisation de huit (8) ouvrages de ce type.

- **Réalisation des seuils en pierres sèches sur les petites ravines**

Ce sont des ouvrages très simples facilement réalisables par les bénéficiaires. Ils sont exécutés généralement sur les petites ravines dans le but de casser la vitesse d'écoulement et de favoriser une sédimentation.

- **Protection des berges de kori aux moyens de digue en pierres sèches**

La digue en pierres sèches sera réalisée là où le kori a tendance à quitter son lit initial pour se frayer de nouveaux passages à travers les jardins et les champs. Son but est de stopper l'effet destructif sur les terres, puis restaurer et/ ou de récupérer une partie des terres déjà détruite par le kori.

- **La réalisation des épis de rejet afin de ramener le kori dans son lit initial.**

Ils seront réalisés dans les parties concaves afin d'arrêter l'effondrement des berges et canaliser l'écoulement des eaux. Ils ont pour objectif principal de repousser les eaux vers le milieu du kori, tout en créant une sédimentation aux alentours immédiats des ces derniers qui redeviendront à terme des terres cultivables. Ils seront au nombre de quatre (4) de 30 ml chacun y compris l'encrage qui est de 4,00 ml dans les berges, soit une longueur cumulée de 120,00ml.

#### 2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires

##### Présentation du budget d'investissement et Plan de financement

Désignation des activités	Postes budgétaires				Financement IREMLCD	Bénéficiaires
	Unité	Quantité	Coût unitaire FCFA	Montant Total CFA		
<b>1. Matériel de chantier + intrants pépinières</b>						
Brouettes	Pièce	10	30 000	300 000	300 000	
Arrosoirs	Pièce	2	5000	10 000	10 000	
Seaux	Pièce	2	3 000	6 000	6 000	
Pelles	Pièce	50	4000	200 000	200 000	
Sécateurs	Pièce	2	4 000	8 000	8 000	
Fûts vides	Pièce	5	6000	30 000	30 000	
Barres à mine	Pièce	20	10 000	200 000	200 000	
Paires de gants	Pièce	100	2500	250 000	250 000	
Pioches	Pièce	50	5 000	250 000	250 000	
Pots plastiques	Pièce	46 728	15	700 920	700 920	
Semences forestières	Kg	5	12 000	60 000	60 000	
Pharmacie de chantier	Pièce	2	100 000	100 000	100 000	
Rubans de 50 m	Pièce	2	30 000	60 000	60 000	
Tenailles	Pièce	5	6 000	30 000	30 000	
Planches	Pièce	5	10 000	50 000	50 000	
Gabions semelles de 0,5 x1 x2	M <sup>3</sup>	840	14 000	11760 000	11760 000	
Gabions cages de 1 x1x2	M <sup>3</sup>	112	17 000	1904 000	1 904 000	
Fil de fer galvanisé	Kg	270	700	189 000	189 000	
Fil de fer recuit	Kg	200	400	80 000	80 000	
Sacs plastiques	Sacs	400	300	120 000	120 000	
<b>Sous total 1</b>				<b>16 307 920</b>	<b>16 307 920</b>	
<b>2. Fonctionnement</b>						
<b>Objectif 1 : Restaurer les terres dégradées et reboiser les terres récupérées</b>						
A1 1 : Confectionner 120 ha de banquettes	Banquette	120x6	15 000	10 800 000	5 400 000	5 400 000
A1 2 : Réaliser 80 ha de tranchées	Tranchée	80x333	500	13 320 000	6 660 000	6 660 000
A1.3 : Traitement biologique des terres récupérées						
A1.3.1: Production de plants	Achat	42 480	75	3 186 000		3 186 000
	Transport	42 480	5	212 400	212 400	
A 1.3.2 : Contribution population trouaison + plantation	Trou/plant	42 480	15	637 200		637 200
A 1.3.3 Contribution population gardiennage du site	Hj	36x1	10 000	360 000		360 000
<b>Objectif 2 : Traiter le kori et les ravines aux moyens des épis, des seuils en gabions et en pierres sèches</b>						
Gabionneurs (2 gabionneurs x 3 mois/an)	Mois	3x2x2	50 000	600 000	600 000	
Rémunération main d'œuvre	Hj	26056	500	13 028 000	6 514 000	6 514 000

non qualifiée						
Location camion	jour	45	50 000	2 250 000	2 250 000	
Carburant camion	jour	45	25 000	1 125 000	1 125 000	
Etude technique	Forfaitaire			800 000	800 000	
<b>Sous total 2</b>				<b>46 318 600</b>	<b>23 561 400</b>	<b>22 757 200</b>
<b>3. Suivi et Evaluation</b>						
Achat moto pour suivi	Forfaitaire	1		600 000	600 000	
Entretien moto et fonctionnement	Forfaitaire		600 000 100 000	100 000	100 000	
<b>Suivi technique</b>						
Chef chantier (3 mois/an)	Mois	3x2	100 000	600 000	600 000	
Encadreurs (2 encadreurs x 3mois/an)	Mois	3x2x2	75 000	900 000	900 000	
Carburant	Litre mission	640 2x3x2	256 000 20 000	256 000 240 000	256 000 240 000	
Supervision :Génie rural/Environnement ((2 personnes x3 mois x2ans)						
Appui au fonctionnement de la fédération	Forfaitaire			400 000	400 000	
Evaluation de l'opération				1000 000	1 000 000	
<b>Sous total 3</b>				<b>4 096 000</b>	<b>4 096 000</b>	
<b>Total Partiel</b>				<b>66 722 520</b>	<b>43 965 320</b>	<b>22 757 200</b>
<b>Imprévus (10% du total partiel)</b>				<b>6 672 252</b>	<b>6 672 252</b>	
<b>Total Général</b>				<b>73394772</b>	<b>50 637 572 (68,99%)</b>	<b>22 757 200 (31,01%)</b>

### ***Plan de financement***

- Coût global du projet : 73 394 772 F CFA
- Contribution de la population : 22 757 200 F CFA
- Financement recherché : 50 637 572 FCFA

### ***Planning financier***

Activités	Montant (FCFA)		Total (CFA)
	1 <sup>ere</sup> année	2 <sup>e</sup> année	
Production plants	784 920	-	784 920
Rachat des plants	3 398 400	-	3 398 400
Plantation	637 200	-	637 200
Confection des ouvrages CES/DRS	24 690 000	-	24 690 000
Ouvrages traitement kori	-	15 553 000	15 553 000
Main d'œuvre ouvrage	-	27 256 000	13 028 000
Etude technique	800 000	-	800 000
Location camion	-	3 375 000	3 375 000
Logistique	700 000	-	700 000
Suivi technique	998 000	998 000	1 996 000
Gardiennage plantation	-	360 000	360 000
Appui fonctionnement « Marhaba »	200 000	200 000	400 000
Evaluation du projet	300 000	700 000	1 000 000
Imprévus	3 336 126	3 336 126	6 672 252
<b>Total</b>	<b>21 616 646</b>	<b>51 778 126</b>	<b>73 394 772</b>

### ***2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Pour assurer une bonne exécution de ces travaux, un suivi permanent sera assuré par l'union, la fédération et par le bailleur de fonds, si son temps lui permet. En plus une supervision sera assurée par la fédération, conjointement avec le génie rural pendant toute la durée du projet. Sur le terrain,

les équipes seront constituées (5 à 8 personnes) pour réaliser les travaux. Chaque équipe aura un chef d'équipe et afin de gagner du temps, les travaux se feront sur le plateau et au niveau du kori.

Les principaux outils de suivi retenus sont le chronogramme et le cadre logique. Dans le cadre de l'auto-évaluation, elle sera faite à mi-parcours et en fin de projet en relation avec les différents acteurs concernés ou responsables des actions. Elle permet d'évaluer les actions dont la réussite dépend de la participation des bénéficiaires. L'évaluation participative permet à un maximum d'acteurs de prendre connaissance de l'information disponible et de participer à l'analyse qui en est faite. Les critères tels que : efficacité, impact, la participation/satisfaction des bénéficiaires constituent une bonne base pour évaluer les actions de développement.

L'auto-évaluation est réalisée à mi- parcours et en fin de projet en relation avec les différents acteurs concernés ou responsables des actions. Elle permet d'évaluer les actions dont la réussite dépend de la participation des bénéficiaires. L'évaluation participative permet à un maximum d'acteurs de prendre connaissance de l'information disponible et de participer à l'analyse qui est en faite. Les critères tels que : efficacité, impact, la participation/ satisfaction des bénéficiaires constituent une bonne base pour évaluer les actions de développement.

Dans le cas de ce projet la démarche préconisée comprend : i) la collecte de l'information en utilisant comme outils (les réunions, les entretiens et les enquêtes) ; ii) le traitement de l'information en se basant sur le tableau dérivant le rôle des différents acteurs, l'appréciation des attentes des bénéficiaires et de l'organisme d'appui et enfin ; iii) l'usage de l'information pour une éventuelle décision.

La philosophie du projet est le travail à haute intensité de main d'œuvre. La population a pris l'engagement dans le cadre des CES/DRS que 50% de leur rémunération sera une contribution physique tandis que les 50% restant seront rémunérées en « *cash for work* ». Ceci est un facteur de motivation assez important car, les recettes ainsi générées permettront aux familles et ménages pauvres de subvenir à leurs besoins, notamment l'achat de céréales en période de soudure. En plus, ceci permettra e retenir les jeunes sur place au lieu qu'ils aillent à l'exode.

Les populations bénéficiaires seront organisées en groupes de travail avec des chefs d'équipes sous l'encadrement des techniciens chargés de les conseiller et de les former en techniques d'exécution des ouvrages. Les équipes de travail auront pour tâches : i) La collecte et la mise en tas des pierres ; ii) L'exécution des fouilles des ouvrages. (Banquettes, tranchées, ...) ; iii) La mise en œuvre des moellons et des gabions ; iv) L'exécution des ouvrages anti-érosifs et des seuils.

Les travaux seront donc assurés par les populations bénéficiaires sous l'encadrement de l'Ong et sous la supervision des services techniques notamment le service départemental du Génie rural conjointement avec le service départemental de l'environnement. Le service du génie rural sera chargé de la supervision des activités de l'aménagement de traitement du kori principal, tandis que celui de l'environnement veillera sur les travaux de récupération des terres du glacié et le reboisement.

Le chantier sera sous la supervision du coordinateur du projet et sur le terrain, 2 animateurs travailleront en étroite les populations. Des documents tels que le cahier de chantier, et les fiches de pointage seront tenus par l'Animateur. Le coordinateur veillera à la bonne tenue de ces documents.

Dans le cadre des études, il a été fait appel à une équipe de topographie qui a fait le travail de matérialisation et de formation pour les courbes de niveau. Il doit être mis à leur disposition un équipement composé d'un niveau à lunette, une mire et une pioche pour certains tracés. Des équipements et matériels, notamment des pelles et pioches seront mis à la disposition des manœuvres pour la confection des banquettes. Une boîte à pharmacie sera mise sur place sur le chantier pour toute la durée du projet.

La mise en œuvre des actions visera particulièrement une implication pleine et entière des populations des villages environnants. Cette implication se traduira par leur participation physique aux travaux comme main d'œuvre non qualifiée. Par contre le projet interviendra dans la prise en charge de toutes des dépenses qui sont hors du pouvoir des populations, notamment l'achat du petit matériel de travail. Pour assurer une bonne exécution de ces travaux, des contrôles et suivis permanents seront assurés par l'ONG, l'Environnement et le Génie Rural. Un rapport mensuel d'activités sera établi et soumis à la coordination du projet.

A mi-parcours, l'ONG et IREM/LCD mandateront une mission d'évaluation du programme et un rapport intermédiaire sera produit. Les points forts et faibles seront examinés et des recommandations formulées pour la suite du projet.

### 3. Analyse des résultats

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

##### **Tableau synthétique des réalisations :**

Activités	Quantité prévue par le projet	Quantité réalisée	Etat d'avancement	Observations / Remarques
<b>1) Réalisation des banquettes<sup>2</sup></b>	Réalisation des banquettes sur 120 ha de terres dégradées à récupérer	906 banquettes 151 ha	125 %	Par rapport aux prévisions, les banquettes ont été bien faites avec une bonne technicité.
<b>2) Confection des tranchées</b>	Confection de tranchées forestières sur 80 ha afin de réguler des écoulements sur les flancs des collines.	7 350 tranchées (22 ha)	30 %	Au niveau des tranchées la reprise de la végétation est à l'état de trace. Il est bon de faire un effort dans ce cadre. Dans l'ensemble les résultats sont très moyens en terme de reprise de la végétation
<b>3) Traitement biologique des terres dégradées.</b>	Traitement biologique des terres dégradées. 42480 arbres à planter	Mise en place d'une pépinière 20995 plants plantés (144 ha)	50 %	La pépinière a été mise en place, par contre le taux de réussite du reboisement est très faible. La contrainte majeure est l'eau, car il y a un seul point d'eau assez loin du site de reboisement.

<sup>2</sup> Au niveau du projet, le coût de réalisation d'une tranchée est de 300 FCFA au lieu de 450 F CFA à l'entreprise. Il faut en moyenne 330 tranchées par hectare. La banquette est faite à 10.000 F CFA au lieu de 15.000 F CFA à l'entreprise.

<b>4) Confection des seuils de gabions</b>				
<b>- Kori principal</b>	Réalisation de huit (8) seuils en gabions sur le kori principal.	1 seuil en gabions de 45 m et 18 épis de gabions	50 %	Un travail important a été fait dans le domaine du traitement du kori principal. Les moyens envisagés sont faibles par rapport aux prévisions.
<b>- Affluents du kori principal</b>	Réalisation des seuils en pierres sèches sur les petites ravines.	25 seuils en pierre		

A l'exécution, pour les travaux, le personnel d'encadrement du projet est composé du superviseur, le Secrétaire exécutif de la Fédération, responsable technique des travaux, ayant sous son contrôle tout le dispositif d'encadrement : le bureau d'étude et les 2 animateurs (encadreurs du développement). Le transport des moellons a été assuré par un tracteur loué auprès de la commune Niamey 5 (coût de location de 50.00F FCFA / jour et 25.000 F CFA de gasoil)

Dans le cadre de ce travail, vingt (20) équipes de 10 personnes ont été constituées pour le ramassage des moellons et une (1) équipe pour chacun des cinq (5) gabionneurs engagé pour les travaux de des seuils. Il faut noter que les travaux de mains d'œuvre ont été rémunérés dans les conditions prévues par le budget mais, pour ce qui concerne les gabionneurs, non seulement le nombre prévu a été revu à la hausse (au lieu de (2) ils sont (5)) mais leur rémunération a passée de 50 000FCFA à 100 000FCFA pour les raisons suivantes : i) Eloignement du site au lieu d'approvisionnement en vivres des gabionneurs ; ii) Nécessite d'accélérer l'exécution des travaux

La gestion du matériel de terrain n'a suivi aucune modification, néanmoins des contrôles périodiques sont opérés afin de s'assurer du bon usage. Aussi, compte tenu de l'usure d'une partie du matériel, il a été acheté des brouettes complémentaires ;

La main d'œuvre a été rémunère dans les conditions prévues par le projet c'est-à-dire 500fcfa par jour et par personne. La gratification prévue pour les équipes des femmes lors de la plantation des arbres n'a pas été effective. Des explications ont été données et elles ont accepté le principe.

### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1. Action N°1: Mise en place de banquettes et des tranchées.*

Dans un premier temps le projet a récupéré le plateau qui est un véritable glacis. Cela favorisera à la fois une infiltration plus grande et empêchera l'érosion hydrique qui est un facteur déterminant dans l'ensablement rapide de la mare. Dans un second temps on procédera à l'ensemencement des banquettes.

Ces banquettes et tranchées sont des ouvrages anti-érosifs qui serviront à atténuer, à freiner et à retenir les eaux de ruissellement et la terre érodée. Elles seront faites suivant celles réalisées dans le cadre du programme spécial du Président de la République, ce programme est une référence nationale sur le plan de la récupération des terres au Niger. Pour les tranchées, elles feront l'objet de plantations avec du prosopis et ou des acacias.



### *3.2.2. Action n° 2: Réalisation des gabions et des seuils*

La réalisation des gabions sur le kori principal et celle des seuils en pierres sèches sont complémentaires dans le cadre de la lutte contre l'érosion car ces ouvrages facilitent les infiltrations en freinant la vitesse des eaux de ruissellement. Ainsi on peut noter pour les gabions, ce sont des ouvrages bien adaptés pour diminuer la vitesse de l'écoulement du kori principal. Ceci favorise la sédimentation au pied de l'ouvrage empêchant ainsi le charriage du sable vers le lit du fleuve.

Ces gabions seront réalisés par des gabionneurs professionnels. Les seuils en pierres sèches sur les ravines sont des ouvrages simples facilement réalisables par les populations sur les petites ravines avec l'encadrement technique du génie rural. Ils favorisent à l'instar des seuils en gabion également la sédimentation et la réduction de la vitesse de ces écoulements. Si ces aménagements de lutte anti-érosive sont pertinentes et efficaces, il faut attendre au moins 2 à 3 ans pour voir les effets positifs sur les sols et la végétation. Mais dès les premières pluies, on peut constater les impacts sur le freinage de l'eau et le ravinement.

### *3.2.3. Action N°3: Mobilisation – Sensibilisation et Formation pour la GRN et la LCD*

Dans le souci de pérenniser les acquis du projet une large sensibilisation a été faite au niveau de tous les exploitants du terroir de Youri et dans les divers villages. Dans le cadre de la réalisation des divers travaux plusieurs personnes ont été formées et ceci permet à l'avenir d'avoir un personnel au niveau villageois pour le suivi des ouvrages et assurer leur entretien.

### **3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires**

Dans l'ensemble, les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour la parfaite exécution du projet et ceci à tous les niveaux. Il y a un encadrement rapproché, près des bénéficiaires avec 2 animateurs pour la mise en œuvre des activités de terrain. La coordination a fait son travail régulier de suivi, de contrôle et d'appui-conseil et ceci en mobilisant chaque fois que cela était nécessaire l'appui des services techniques de l'Etat, notamment le génie rural.

Les moyens mis en œuvre ont été efficaces, même des difficultés et de problèmes ont été rencontrés. En effet, le projet initial a été conçu entièrement par les membres de l'Ong, essentiellement par le coordinateur. Les problèmes et difficultés ont portés sur les aspects suivants :

- L'engagement financier de l'Ong et des bénéficiaires par rapport aux coûts de réalisation ;
- Pour réussir le projet a besoin de l'appui-conseil et du suivi des services techniques de l'Etat (service chargé de l'environnement et le génie rural) et les moyens envisagés sont souvent insuffisants ;
- La période d'engagement du programme IREMLCD par rapport à celle où le projet a été conçu. Il fallait en fonction des diverses conditionnalités du programme et ce retard faire réelle actualisation du projet ;
- Le retard dans les transferts de fonds par rapport au calendrier des activités est un aspect à considérer par rapport au calendrier des pluies.

Même située en péri - urbaine, la zone d'intervention, est une région fragile en terme d'équilibre alimentaire. En effet, plus de 30% des ménages passent une période difficile de soudure où la sécurité alimentaire n'est pas couverte. Ceci pousse à pousser le projet à retenir l'approche « cash for work ». A l'exécution du projet, ceci a été un excellent facteur de motivation et de stimulation de l'engagement des bénéficiaires, car ceci permet d'avoir des revenus qui permettent de payer les céréales et de faire face aux besoins de la famille.

### ***3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les acteurs attendent les impacts et les effets des premières réalisations, mais les résultats des premières activités de lutte anti-érosive et de restauration des terres sont fortement encourageants. En plus, le projet a permis d'ouvrir un chantier important et même de créer un marché important pour le ravitaillement des communautés. Entre autres, on peut retenir les constats suivants :

- L'accès aux revenus monétaires, permettant à chaque bénéficiaires de répondre à ses besoins ;
- L'atteinte de la sécurité alimentaire grâce aux revenus reçus du projet. Les hommes et les femmes peuvent ainsi payer des céréales et subvenir aux besoins de la famille ;
- La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille.

Sur le plan social, le projet est aussi un facteur important de cohésion sociale et aussi d'entente et de compréhension entre les principales communautés des divers villages. Il y a eu un élan de solidarité, largement appuyé par l'Ong Marhaba.

### ***3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

L'exécution du projet dans le village de Youri a fortement contribué au renforcement des capacités de l'Ong Marhaba, on peut retenir les acquis suivants : i) Renforcement des moyens matériels et financiers pour l'exécution des diverses activités ; ii) Renforcement des compétences techniques et organisationnelles des structures de l'Ong au niveau central et décentralisé dans le domaine de la gestion des ressources naturelles; iii) Acquisition de nouvelles compétences en matière de gestion financière, comptable et informatique des projets. L'Ong a un staff mieux formé en gestion financière des projets avec la maîtrise de nouveaux outils.

Au niveau des services techniques, surtout du Génie rural et du service de l'environnement, le projet a permis un plus grand rapprochement avec les vraies préoccupations des populations utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles. Le projet est aussi entrain de participer à une meilleure identification et une gestion plus durable des ressources dans le cadre du processus de décentralisation en cours.

### **3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales**

Le projet a été bien compris, bien perçus par les bénéficiaires, notamment les bénéficiaires des divers villages. D'ailleurs, les bénéficiaires attendent vivement la continuité de ce projet car il y a encore du travail. En effet, le le bassin versant est traité à environ 60% et le kori et ses affluents à 30%. L'ong Marhaba et ses partenaires sont fortement attendus pour la consolidation et la continuité du programme IREMLCD/CILSS. C'est dire que le projet est perçu sur plusieurs facettes :

- Moyen de récupération des glacis et qui seront mis en réserve en terme de RN ;
- Moyen de restauration du cadre de vie et de sécurisation des habitats naturels et de l'écologie ;
- Moyen de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger ;
- Espoir d'appui et de soutien par les partenaires afin de résoudre le problème de la GRN, de la LCD et de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages pauvres.

Pour l'Ong Marhaba, le projet offre une triple opportunité : i) résoudre en approche participation la restauration et la mobilisation de façon solidaire pour la GRN ; ii) mettre en rapport les divers acteurs appartenant aux divers groupements villageois afin de s'investir en parfaite cohésion autour des structures et instances mises en place ; iii) renforcer la dynamique interne de l'Ong du sommet à la base.

Les parties nationales (point focal et Conacilss) ont été rencontrées et souhaitent une consolidation du projet et son extension avec le CILSS ou d'autres partenaires. Leur implication n'étant pas totale, il y a des efforts de collaboration à faire en matière de suivi-évaluation.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### **4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion**

Au niveau du terroir dans l'ensemble, les réalisations se font en chantier, chaque jour sur le versant et sur la zone du kori. Le travail est fait en équipe, chaque équipe étant composée d'environ une dizaine de personnes. Au niveau de l'équipe le travail est fait individuellement avec une comptabilisation par le chef ou par tous les membres de l'équipe. Les travaux sont faits sous la supervision du comité villageois d'aménagement du terroir et des animateurs. Il y a des fiches de suivi et de contrôle des chantiers qui servent de base pour le paiement des travaux exécutés. Pratiquement les travaux sont faisables sur d'autres sites et d'autres projets pourraient les reconduire aisément. Car il s'agit de faire surtout un chantier de réalisation de demi-lunes et de banquettes dans une approche de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

#### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Il y a eu un travail fait suivant une mobilisation populaire avec une forte implication des chefferies traditionnelles. Les travaux sont payés en raison en dessous des coûts réels, la différence étant la participation des bénéficiaires à la restauration de leur propre zone. Il y a une réglementation traditionnelle de la zone de Youri et des chefferies traditionnelles qui suivent la mise en valeur des terres. Ainsi, les zones récupérées sont mises en défens. Il n'y a pas pour le moment de convention locale, mais ceci est prévu quand les travaux seront finis avec l'appui de l'Ong et des autorités traditionnelles.

#### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Dans une zone comme le terroir de Youri, le mécanisme de pérennisation des activités du projet de traitement du bassin versant et du kori de Youri est complexe car la pauvreté des communautés concernées ne les permet pas de prendre en charge la gestion durable des RN et les actions de LCD. D'ailleurs, la réussite d'un tel projet passe essentiellement par le « cash for work ». D'ailleurs les bénéficiaires attendent la continuité de ce projet afin que ceci puisse les permettre de consolider leur sécurité alimentaire. Cependant, une fois le terroir restauré, il faudrait prévoir des recettes d'exploitation des ressources naturelles, recettes payées par les divers exploitants afin d'entretenir et ouvrir d'autres chantiers. Dans le cas contraire, il faut faire appel à d'autres partenaires afin de prendre le relais du programme IREMLCD.

#### ***4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales***

Le Projet de traitement du bassin versant et du kori de Youri est en phase avec les actions entreprises au niveau dans le domaine de la LCD et de la GRN. En plus, il y a plusieurs financements qui passent par une approche décentralisée, notamment le Programme Spécial du Président de la République qui finance plusieurs activités dans ce cadre.

## **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

### ***5.1. Lutte contre la désertification***

Il est trop tôt de donner une valorisation environnementale des investissements dans le cadre du traitement du bassin versant et du kori principal de Youri. En deux, en tenant compte de la variabilité des conditions climatiques et de la valeur des terres à restaurer, il faut attendre un certain temps avant de voir les résultats.

Les données collectées en terme de suivis réguliers des activités ne seront significatives qu'après les effets et impacts des pluies. Ceci permet de faire une meilleure évaluation. Lors de la mission, les principales réalisations visitées (banquettes et tranchées) ont visiblement bloquées l'érosion hydraulique et les résultats à ce niveau sont impressionnants. Mais le niveau de reboisement est largement insuffisant par rapport aux prévisions.

Les gabions et seuils auront des effets immédiats sur la vitesse de l'eau et le ravinement mais il faut attendre quelques années afin de voir des effets importants sur l'environnement. Les effets aussi sur l'ensablement sont difficiles à noter dès les premières années.

### **5.2. Réduction de la pauvreté**

En ce qui concerne les effets socio-économiques visibles on peut retenir : i) L'accès aux revenus monétaires, car à chaque fin de semaine ou chaque quinzaine, chaque acteur est rémunéré en fonction des travaux faits ; ii) L'atteinte de la sécurité alimentaire grâce aux revenus reçus du projet. Les hommes et les femmes peuvent ainsi payer des céréales et subvenir aux besoins de la famille ; iii) La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille.

Sur le plan social, le projet est aussi un facteur important de cohésion sociale et aussi d'entente et de compréhension entre les populations des divers villages.

### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Le programme IREMLCD a, à travers le projet de Youri permis un réel renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'Ong Marhaba, qui est une fédération d'associations et de groupements couvrant la zone. Parmi les constats, on peut noter : i) La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet ; ii) L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ; iii) Le renforcement des capacités de montage des projets, en relation avec les autres acteurs, la formation de l'encadrement en informatique et en gestion comptable et financière.

Au niveau communautaire, l'exemple est cité au niveau de la commune, comme modèle d'une approche globale de travaux en chantier prenant en compte les divers villages voisins. Dans le futur, la restauration des divers parcours pourra se baser sur cette approche dans la zone de Youri et dans les terroirs voisins.

## **6. Enseignements et recommandations**

### **6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions**

Concernant les aspects techniques et organisationnels, le projet a été exécuté de façon satisfaisante, sans problème majeur, à la satisfaction de tous les intervenants. Mais les moyens matériels et financiers n'ont pas permis la réalisation de toutes les prévisions. C'est dire qu'en fonction de la complexité de certains projets, la conception est trop juste pour prendre en compte toutes les préoccupations.

Le montage du projet avait retenu une organisation basée sur les relations de chefferies traditionnelles et les équipes se sont mises en place sans aucune difficulté. En plus, le projet a retenu le « cash for work » pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un peu plus de revenus pour couvrir

l'insécurité de la période de soudure. Cet aspect donne de très bons résultats et ne semble pas être en contradiction avec l'appropriation et la responsabilité des communautés locales.

### **6.2. *Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

Pratiquement le dispositif mis en place était réaliste avec une bonne adéquation entre l'animation et la dynamique de responsabilisation et de mobilisation des bénéficiaires. Les autres aspects, rapportage et suivi-évaluation ont été satisfaisants et dans ce cadre l'Ong Marhaba a répondu amplement aux diverses sollicitations. En plus, la réalisation du film a fait un effet positif important entre l'Ong et les bénéficiaires.

### **6.3. *Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

Le projet de Youri a connu une forte participation des populations locales notamment en terme de mobilisation de la main d'oeuvre. Cette implication est liée à la fois à la gestion par approche « participative » mais aussi à la forte implantation de l'Ong Marhaba<sup>3</sup> sur le terrain. En effet, tout marche autour des structures mises en place qui tiennent amplement compte de la dynamique sociale traditionnelle. Cette implication favorise la responsabilisation et l'autonomie des bénéficiaires et permet de mieux gérer les attentes des divers acteurs.

## **7. ANNEXES**

### **7.1. *Calendrier et liste des personnes rencontrées***

#### **22 – 06 – 2007**

- Voyage Ouagadougou – Niamey : Arrivée à 16 h.
- Prise de contact avec les cadres de l'Ong Marhaba
- Planification de la mission

#### **23 – 06- 2007**

- Rencontre avec l'administrateur / comptable de l'Ong Marhaba
- Visite des réalisations au niveau du plateau et du village (banquettes, tranchées, digues et des essais de reboisement)
- Prise de contact avec l'un des animateurs du projet

#### **24 – 06 – 2007**

- Visite complémentaire des réalisations au niveau du plateau et des divers bras du principal kori. Visite du puits, le seul point d'eau de la zone.
- Visite de la gomméraie réalisée par le président de l'Ong Marhaba
- Entretien dans le marché de Loumel Gotti avec les responsables des villages et les chefs d'équipe lors des travaux (voir liste indicative en annexe).

#### **25 – 06 – 2007**

- Réunion de synthèse avec le président de l'Ong Marhaba

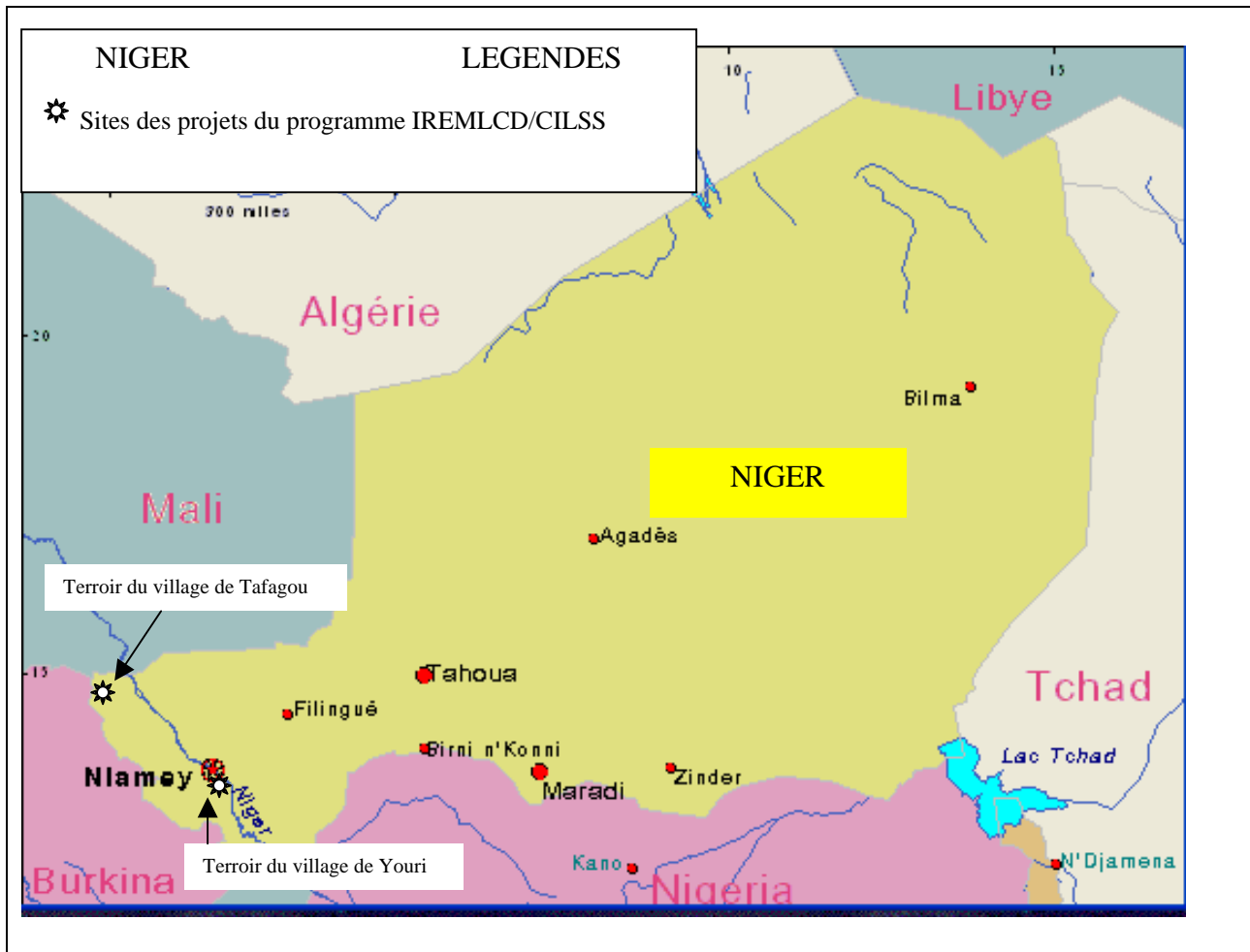
---

<sup>3</sup> L'Ong Marhaba est à la base de la création du marché hebdomadaire de Loumel Gotti qui se tient le dimanche et de l'initiation de gomméraires privées.

## Liste des personnes rencontrées par la mission au Niger

N° d'ordre	Prénoms Nom	Fonction Adresse
1	Hassane SALE	Secrétaire permanent du CNEDD Niamey (absent)
2	Mme Boubacar ZALIA	Intérim du secrétaire permanent CNEDD Niamey
	Magagi IBRAHIM	Coordinateur National du CILSS / Conacilss Niamey
3	Idrissa MAMADOU	Conseiller technique CNEDD, membre fondateur de l'Ong Bogou
4	Hama HIMA	Secrétaire permanent / Spécialiste environnement Niamey
5	Hama ALY	Administrateur comptable de l'Ong Marhaba Niamey
6	Hassane AMADOU	Animateur de l'Ong Marhaba Niamey
7	Yéro GARBA	Président Ong Marhaba Niamey
8	Hama HAMADOU	Comité de gestion et chef d'équipe Village de Youri Say
9	Issa SOUMANA	Chef d'équipe Village de Youri Bitikodji
10	Oumar ALY	Chef Equipe Village de Guilael
11	Hama LARABOU	Village de Guilael
12	Hama HAROUNA	Village de Guilael
13	Seydou ISSIAKA	Village de Youri Say
14	Hassoumi BOUBOU	Village de Youri Say
15	Moussa SAMBOU	Village de Youri Say
16	Amadou ISSIAKA	Village de Youri Bitikodji
17	Hamadou DJIBO	Village de Youri Bitikodji
18	Ibrahim ADAMA	Village de Youri Bitikodji
19	Mamadou ALZOUMA	Village de Youri Say
20	Boubacar OUMAROU	Vice-président Ong Marhaba Niamey
21	Saidou ALY	Secrétaire général de la fédération / Membre de l'Ong Marhaba
22	Nouhoum SOUMAILA	Président du groupement du village de Tafagou
23	Wakdoum MOUKAILA	Vice-président du groupement du village de Tafagou
24	Salou YOUNOUSSI	Secrétaire Général du groupement du village de Tafagou
25	Elwoi ALMOFO	Secrétaire général adjoint du groupement du village de Tafagou
26	Moukaïlou DOUDOU	Secrétaire à l'information du groupement du village de Tafagou
27	Soumaïla BARA	Secrétaire adjoint à l'information du groupement du village de Tafagou
28	Mme Fatoumata BOULHABI	Trésorière Générale du groupement du village de Tafagou
29	Mme Gaïcha AIBORA	Trésorière adjointe du groupement du village de Tafagou
30	Mme Méma SALHA	Commissaire au compte du groupement du village de Tafagou
31	Almoustafa ATALIB	Adjoint au commissaire au compte du groupement du village de Tafagou
32	Amadou ISSIAKA	Animateur de l'Ong Bogou village de Tafagou
33	Grégoire Robert MAMADOU	Directeur départemental du Génie Rural / Tera

## 7.2. Carte des sites d'intervention





### **7.3. *Compte-rendu de visites et d'entretiens***

#### **Compte-rendu de visites et d'entretiens :**

Projet de traitement du bassin versant et du kori de Youri

- Projet de traitement du bassin versant et du kori de Youri (Région de Tillabéri, Département de Kollo)
- Convention de financement N° 013/CILSS-FFEM/2005
- Porteur de projet : Fédération des Unions d'associations de Développement « Marhaba »  
Membre associé : Association de Développement de Youri
- Bénéficiaires du projet : Population du terroir de Youri
- Période de la visite mission du 23 - 24 et 25 juin 2007

#### **22 – 06 – 2007**

Voyage Ouagadougou – Niamey : Arrivée à 16 h. Le vendredi, le travail au niveau des administrations termine dès 12h30. Il a été impossible de toucher l'Ong Bogou et pour gagner du temps, c'est donc l'Ong Marhaba qui a aussitôt signifié sa disponibilité pour l'évaluation du projet de traitement du bassin versant et du kori de Youri.

#### **23 – 06- 2007**

Rencontre avec l'administrateur /comptable de l'Ong Marhaba dans la matinée. Première visite de prise de contact et programmation de la visite des réalisations et de l'enquête au niveau des bénéficiaires.

Visite commentée des réalisations avec le coordinateur du micro-projet, l'animateur principal et l'administrateur comptable. Visite des gabions et des traitements de seuil au niveau du kori. Visite des banquettes, des tranchées et des essais de reboisement au niveau du plateau.

#### **24 – 06 – 2007**

Visite complémentaire des réalisations au niveau du plateau et des seuils réalisés dans les divers bras formant le principal kori. Visite du puits, le seul point d'eau de la zone.

Entretien dans le marché de Loumel Gotti avec les responsables des villages et les chefs d'équipe lors des travaux (voir liste indicative en annexe).

#### **25 – 06 – 2007**

Réunion de synthèse dans l'après midi avec les responsables de l'Ong Fédération des Unions des Associations de Développement Marhaba. Echange sur les aspects de participation, de paiement « cash for work », de réussite des activités, de suivi et d'entretien des réalisations et de durabilité et continuité des travaux.

**7.4. Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)**

**Cadre logique :**

L'objectif de développement assigné à ce projet est la sécurisation du village de Youri et l'amélioration des conditions de productions agro-sylvo-pastorales et de vie des populations. Pour atteindre cet objectif de développement visé à travers l'exécution de ce projet, un certain nombre d'objectifs spécifiques sont fixés : i) Restaurer les terres dégradées et reboiser les sites récupérés ; ii) Traiter le kori aux moyens des épis, des seuils en gabions et en pierres sèches.

Les résultats attendus sont les suivants :

- R1 : Les terres dégradées ont été récupérées et revégétalisées.
- R2 : Le kori et les ravines sont traités aux moyens des épis, de gabions et pierres sèches.
- R3 : La protection longitudinale des berges de kori est assurée.

Les activités retenues se retrouvent suivant le tableau synoptique suivant :

**Tableau** Grille des résultats attendus et indicateurs correspondants

<b>Résultats</b>	<b>Contenu du projet</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Résultat 1 :</b> Restaurer les terres dégradées et reboiser les sites récupérés	<b>Activité 1.1 :</b> Réalisation des banquettes sur 120 ha de terres dégradées.	120 ha de terres dégradées sont récupérées
	<b>Activité 1.2 :</b> Confection de tranchées forestières sur 80 ha afin de réguler des écoulements sur les flancs des collines.	80 ha de tranchées forestières sont réalisées
	<b>Activité 1.3 :</b> Traitement biologique des terres dégradées.	42 480 arbres sont plantés
<b>Résultat 2 :</b> Traiter le kori aux moyens de gabions et pierres sèches.	<b>Activité 2.1 :</b> Réalisation de huit (8) seuils en gabions sur le kori principal.	8 seuils en gabion sont construits dans les règles de l'art
	<b>Activité 2.2 :</b> Réalisation des seuils en pierres sèches sur les petites ravines.	Des seuils en pierres sèches sont réalisés sur les ravines
	<b>Activité 2.3 :</b> Protection des berges de kori au moyen des pierres sèches.	200 ml de berges de kori sont protégées
	<b>Activité 2.4 :</b> La réalisation des épis de rejet afin de ramener le kori dans son lit initial.	Des épis de rejet sont construits sur les berges

Annexe : Description technique : banquette – tranchée et seuil

**Description de la banquette**

La banquette comporte deux parties essentielles : un ados (bourrelet) et un impluvium

Ses caractéristiques sont :

Longueur : 60 mètres

Longueur des bras : 10 mètres

Largeur à la base de l'ados : 2 mètres

Hauteur de l'ados : 0,7 mètre.

Une densité de 6 banquettes par hectare sera adoptée, soit 480ml de banquette par hectare. Lors de l'exécution des banquettes l'encadrement veillera à ce que les ados soient compactés pour augmenter leur résistance aux eaux de ruissellement. A cet effet des dameuses manuelles artisanales peuvent être mises à la disposition des manœuvres. Aussi, une bande de 3 mètres (de l'ados vers l'impluvium), sera scarifiée manuellement.

Les banquettes seront exécutées sur les plateaux à faible pente. Elles présentent une résistance plus forte que les demis lunes. Un croquis de cet ouvrage sera joint au présent document.

**Description de la tranchée**

Il s'agit de la tranchée forestière, généralement exécutée sur les pentes fortes.

Les caractéristiques sont :

Longueur : 2 mètres

Largeur : 1 mètre

Profondeur : 0,70 mètre

Une plate forme de 30 cm de haut, à l'intérieur de la fosse (bassin de captage, de stockage et d'infiltration de l'eau ruisselante) sera laissée pour permettre de recevoir le plant. Si elle est convenablement exécutée, elle a l'avantage de capter environ 1,4 m<sup>3</sup> d'eau de ruissellement).

Elles seront disposées perpendiculairement à la pente suivant des courbes de niveaux. La densité à l'hectare est de 333 ouvrages au lieu de 313 comme indiqué dans le document de projet.

**Description des seuils**

**Seuils en gabion**

Ces ouvrages sont composés d'un seuil principal d'une hauteur de 0,50 m reposant sur une fondation de 0,50m, le bassin a une largeur de 2 m ; une protection de 3 m en aval et en amont sera réalisée sur les berges afin de protéger l'ouvrage contre les affouillements.

Les protections latérales ont une hauteur de 1,00m et repose sur une fondation de 0,50 m. Ils ont les mêmes caractéristiques que les épis.

**Seuils en pierres sèches**

Leur conception est très simple et la mise en œuvre très facile. Les dimensions sont :

longueur moyenne : 5 m

largeur : 0,60 m

hauteur : 0,60 m

bassin de 1 m de long

MAE – FFEM – CILSS

Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

Volume 2 - Rapports d'évaluation des Microprojets

Document n°2.18

Projet : « Aménagement de la Mare de Tafagou »  
Pays : Niger  
Porteur du Projet : BOGOU

Noumou Diakité

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	3
1.1.	Termes de référence de l'évaluation des micro-projets .....	3
1.2.	Contexte national au Niger, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification : .....	3
1.3.	Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles .....	5
2.	Nature et montage du projet d'aménagement de la mare de Tafagou.....	5
2.1.	Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés .....	5
2.2.	Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires .....	6
2.3.	Cadre logique .....	7
2.4.	Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires .....	9
2.5.	Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues .....	11
3.	Analyse des résultats .....	13
3.1.	Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés .....	13
3.2.	Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action.....	14
3.3.	Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficacité des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires .....	15
3.4.	Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires .....	15
3.5.	Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet .....	16
3.6.	Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales (point focal de la CCD, SP/CONACILSS).....	16
4.	Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions.....	17
4.1.	Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion .....	17
4.2.	Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées.....	17
4.3.	Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place .....	17
4.4.	Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales.....	18
5.1.	Lutte contre la désertification (valorisation environnementale des investissements et durabilité des dynamiques obtenues par rapport aux sols, à l'eau et à la végétation) .....	18
5.2.	Réduction de la pauvreté.....	18
5.3.	Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet ..	18
6.1.	Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions .....	19
6.2.	Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation .....	19
6.3.	Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet .....	19
7.1.	Calendrier et liste des personnes rencontrées .....	19
7.2.	Cartes des sites d'intervention .....	21
7.3.	Compte-rendu de visites et d'entretiens.....	23
7.4.	Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...) .....	24

# 1. Introduction

## 1.1. *Termes de référence de l'évaluation des micro-projets*

Depuis sa création en 1973, le CILSS qui regroupe 9 pays dont le Niger, a pour objectif de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel ». Dans ce cadre, il joue un rôle central dans la région sahélienne en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire, la coordination des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification (LCD)/gestion des ressources naturelles (GRN), de population et développement et de renforcement de capacités.

Comme son nom l'indique, l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) est une initiative du CILSS appuyée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE). Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD) dans les pays membres du CILSS « *en rendant accessible le financement du FFEM aux acteurs de terrain contribuant à la lutte contre la désertification* ».

Ainsi, l'IREMLCD a débuté ses activités en 2001. Elle a permis le financement de 30 microprojets de lutte contre la désertification dans les Etats membres du CILSS, dont le projet d'Aménagement de la Mare de Tafagou qui a fait l'objet de la convention N°032/CILSS-FFEM/2006. Le porteur de ce projet est l'Ong Bogou qui a été créée en 1992 et agréée par Arrêté N°067/MI/DAPJ du 3 avril 1992.

La présente évaluation, pratiquement à mi-parcours de l'exécution du projet fait allusion aux points spécifiques suivants, conformément aux TDR (Etude évaluation IREMLCD) :

- Evaluer les résultats du microprojet en cours d'exécution à travers les constats d'analyse documentaire et de terrain. A partir des constats de terrain l'analyse tiendra compte des meilleures méthodes de lutte contre la désertification, les plus efficaces en matière de résultats, de coûts et de mise en œuvre.
- Evaluer l'architecture institutionnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités de ce programme depuis son lancement ;
- Faire des propositions et des orientations pour la suite du programme.

## 1.2. *Contexte national au Niger, partenariat et mobilisation de la société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification :*

Le Niger, avec l'appui financier de plusieurs bailleurs de fonds, a alors entamé une série de programmes de développement axés sur la réhabilitation des terres fortement dégradées. Plusieurs programmes ont été financés dans ce sens : Projet Intégré de Keita (PIK), du Projet de Développement Rural de l'Arrondissement d'Aguié (PDRAA, aujourd'hui PPILDA), du Projet Agro-Sylvo-Pastoral (PASP) Tillabéri Nord, du Projet de Développement Rural de Tahoua (PDRT), du Projet Agroforestier (PAF) de Care International et du Projet PSN-FIDA à Badaguichiri (Tahoua), ...

Les actions des projets de GRN ont aussi eu un impact direct sur la réduction de la pauvreté parce qu'elles ont permis aux producteurs d'augmenter la production agricole et d'améliorer leur niveau de sécurité alimentaire, au cheptel de disposer de nouvelles aires de pâturage et enfin aux générations futures d'hériter de terroirs dans lesquels la production agricole est possible.

Depuis les grandes sécheresses des années 70 et 80, le Niger a été confronté comme les autres pays du CILSS à une dégradation accélérée de son environnement. La conjonction des sécheresses récurrentes et d'une forte pression démographique sur ses ressources naturelles a considérablement entamé son potentiel productif, exposant la population régulièrement à une situation alimentaire précaire. Dès lors, il fallait agir pour essayer d'inverser la tendance ou au moins stabiliser la situation au profit des générations futures car les risques de disparition du potentiel de production dans l'espace du Niger étaient réels.

L'objectif général de la Stratégie de Développement Rural (SDR) est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% d'ici 2015 (République du Niger 2003). Dans la SDR, le niveau de pauvreté est mesuré selon les normes de la Banque Mondiale, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar US par jour. L'importance des investissements en GRN est renforcée par le fait qu'ils sont en général réalisés sur des terres marginales. Ils permettent donc de toucher une des franges les plus pauvres de la population. Elles constituent ainsi un outil efficace de lutte contre la pauvreté car permettant aux populations exploitant les terres marginales d'augmenter leurs revenus et surtout de sécuriser une production agricole et aussi du fourrage pour le cheptel et qu'ils peuvent aussi vendre.

Autrefois semi permanente avec un bassin versant boisé et riche en diversité biologique, la mare de Tafagou arrivait à subvenir aux besoins hydriques des pasteurs nomades Doun Farak Farak IV de l'ethnie Touareg Kel Tamasheq pendant au moins six mois de l'année. Ce qui du reste évitait la descente précoce des animaux vers la vallée du gorouol où se pratiquent des cultures de décrues et raréfiait les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Malheureusement les sécheresses récurrentes, l'érosion hydrique et la déforestation du bassin versant ont entraîné la perte de la capacité de rétention du réservoir de la mare de Tafagou.

Au vu de cette situation, il importe d'aider cette communauté Touareg à restaurer son cadre de vie par des méthodes novatrices de gestion de terroir. En effet la baisse croissante des rendements agricoles oblige les Songhaï à ne laisser aucune portion de terre en jachère dans la vallée du gorouol empêchant ainsi aux troupeaux des éleveurs Touareg d'accéder à l'eau. C'est pourquoi, l'intervention de CADELTA avec la mise à disposition de quatre forages est pleinement appréciée et aiguise l'appétit de la population à demander à d'autres partenaires au développement l'aménagement de la mare de Tafagou pour régler le problème d'abreuvement. C'est dans cette optique que le conseil des sages réunis autour du chef élu du groupe IV a sollicité l'appui de l'ONG « Bogou » pour faciliter l'éclosion d'un changement de mentalités en matière de gestion de ressources naturelles et créer les conditions favorables d'une sédentarisation ultérieure de certains campements.

La perte de milliers de tonnes de terres arables chaque année, arrachées et emportées à travers les vents et l'écoulement des eaux drainées par les ravines et les koris représentant des menaces pour les habitations et les terres productives. Les conséquences directes sont la transformation des plateaux en glacis, la dégradation des terres de bassins versants et l'ensablement des bas-fonds d'où la forte réduction de la production débouchant sur des déficits chroniques aussi bien alimentaires que fourragers.

Le présent projet d'aménagement de la mare de Tafagou prend en compte les orientations à la fois de la SRP (Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et de la SDR (Stratégie de Développement Rural). Il s'agit des volets suivants : i) SRP : de l'axe stratégique n°2 (développement du secteur productif) ; ii) SDR : de l'axe stratégique n°2 (prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles). Il cadre aussi avec le programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles et s'inspire aussi des orientations de la gouvernance locale des ressources naturelles.

Devant cette situation, il est impératif de prévenir la destruction des terres disponibles et le présent projet, initié à la demande des populations répond bien aux préoccupations de GRN et de LCD, afin d'enrayer les effets pervers de l'érosion. La réalisation des activités prévues permettra de préserver les ressources naturelles et d'augmenter la production des terres agricoles et pastorales.

### ***1.3. Méthode et mise en oeuvre de l'évaluation du micro-projet, conditions de réalisation et difficultés éventuelles***

L'évaluation du micro-projet s'est basée sur : i) l'exploitation de la documentation existante aux divers niveaux ; ii) la visite des réalisations avec des prises de vue ; iii) l'entretien avec les divers acteurs intervenants dans la mise en œuvre et dans l'exécution du projet à partir des guides conçus à cet effet. La mission de terrain a coïncidé aux premières pluies et au début des semailles.

La mission s'est rendue dans les terroirs du village de Tafagou pour visiter les réalisations et rencontrer les bénéficiaires. Elle a trouvé sur le chantier de réalisation des banquettes et ½ lunes pour la lutte anti-érosive 122 personnes dont 6 femmes. Pendant 2 jours la mission a visité les réalisations et fait le point des travaux en attente de réalisation. Elle a pu rencontrer les bénéficiaires et a eu des entretiens importants.

Les cadres de l'Ong (coordinateur et animateur) ont été d'une totale disponibilité pour les divers entretiens à la fois sur le terrain mais aussi lors de la réunion de synthèse avec le conseil d'administration de l'Ong.

A Niamey, la mission a pu faire la visite au point focal et au Conacilss.

## **2. Nature et montage du projet d'aménagement de la mare de Tafagou**

### ***2.1. Origine de l'initiative et processus de formulation du micro-projet, implication des acteurs concernés***

Certains cadres du conseil d'administration de l'Ong Bogou du niveau central de Niamey avaient appris par le canal de la CNEED / Primature et du Ministère de l'Environnement, l'existence du programme IREMLCD/CILSS. C'est dans ce cadre que le projet de l'aménagement de la mare de Tafagou a été conçu et soumis par les voies officielles. Sa conception s'était fortement inspirée des diverses études faites dans le cadre de l'aménagement des mares et des bassins versants.

Le projet a été conçu à la demande des communautés de Tafagou, suivant une approche participative avec l'ensemble des diverses communautés de la zone du terroir de Tafagou, essentiellement les Touregs Noirs et les Songhoïs. Ceci, en tenant compte des expériences acquises par l'Ong Bogou. En effet, dans le domaine de la gestion des terroirs actuellement elle



intervient dans 11 villages pilotes. Aussi, au titre de l'année 2005 plus de 500 ha de terres dégradées ont été récupérées.

En outre l'Ong Bogou a une large expérience dans la mobilisation des acteurs à la base et a contribué à la réussite des actions des partenaires au développement ayant intervenu dans la zone. Ses principaux partenaires sont : CARITAS, SOS /Sahel international, le CADEL, la COOPERATION SUISSE et le PAM. Elle dispose d'un capital humain multidisciplinaire oeuvrant de manière bénévole pour le rayonnement de Téra-nord.

## **2.2. Mode de sélection, critères de choix et description des zones d'intervention et des bénéficiaires**

Le porteur du présent projet est l'Ong Bogou qui est une organisation non gouvernementale de développement à but non lucratif, à caractère apolitique et non confessionnel. Bogou signifie en langue Zarma - Songhaï « travaux communautaires ». Elle intervient dans 28 villages sédentaires et au niveau de 10 tribus nomades de la commune rurale du gorouol. Elle a été créée en 1992 et a obtenu son agrément n°67 du 3 avril 1992. La gestion et l'administration de l'ONG « bogou » sont assurées par : i) une assemblée générale ; ii) un bureau exécutif composé pour l'essentiel d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier général et d'un secrétaire permanent. L'ONG « Bogou » compte 57 groupements villageois au niveau de Téra-nord et a pour objectifs :

- rechercher, diffuser et promouvoir des méthodes d'exploitations agro-pastorales en vue de valoriser la production ;
- récupérer ou susciter les initiatives novatrices susceptibles de promouvoir un développement endogène au niveau local ;
- encourager ces initiatives à établir des liens entre elles à différents niveaux ;
- appuyer également les programmes de développement de l'Etat dans le cadre des micro-réalisations ;
- d'une façon générale, de soutenir toute initiative dont la finalité répond aux besoins des populations locales et faciliter leur participation aux décisions et leur organisation, telle qu'elles la souhaitent.

Le terroir de Tafagou est occupée par une population du groupe Doun farak farak IV qui est dispersée sur la bande entre Dolbel – Kourki sur une superficie de 100 km<sup>2</sup> environ mais avec une densité plus élevée dans le secteur de Tondi Kadia à Tafagou. Cette population est estimée à cinq mille (5 000) habitants et vit en harmonie avec les sédentaires Songhaï depuis trois siècles.

Cette population compte une proportion majoritairement de jeunes qui vont à l'exode, surtout les hommes vers la Côte d'Ivoire et / ou le Nigeria en vue de satisfaire les besoins monétaires des familles. Avec les problèmes liés à la migration, les divers jeunes pourront rester sur place et restaurer leurs terroirs.

On distingue deux catégories de bénéficiaires dans le secteur d'intervention du présent projet : i) bénéficiaires directs : la communauté Touareg Doun farak farak IV avec 5 000 habitants ; ii) les bénéficiaires indirects : les agro- pasteurs des villages de Dolbel, Kourki et Goungo et les éleveurs transhumants qui transitent par la zone. En réalité, il faut retenir que la volonté des Doun farak farak IV de s'adapter pour une inversion des tendances facilitera au projet un succès dans sa mise en œuvre.

En tenant compte de tout ce qui précède on peut noter les potentialités et les contraintes de la zone dans le tableau synoptique suivant :

## Potentialités et contraintes de la zone de Tafagou

Potentialités	Contraintes	Observations/remarques
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte cohésion sociale permettant la mobilisation communautaire</li> <li>- Entente et Solidarité entre les groupes dominants de la zone (Touaregs noirs et Songhoï)</li> <li>- Prise en compte du genre (importance de la femme dans les prises de décisions)</li> <li>- Zone relative riche en ressources fourragères</li> <li>- Résultats déjà acquis en terme d'activités de récupération des terres dans les villages de Kourki, Tessi, Bellekoyré et Goungo.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte vulnérabilité des populations suite aux sécheresses récurrentes et aux changements climatiques ;</li> <li>- Forte dégradation et amenuisement des ressources naturelles</li> <li>- Dégradation du potentiel productif et faible adoption des techniques d'assolement des sols</li> <li>- Faible prise en compte des pratiques de gestion rationnelle des ressources naturelles</li> <li>- Niveau faible des revenus, obligeant les jeunes à aller à l'exode</li> <li>- Insécurité alimentaire dans les ménages pauvres pendant la période de soudure</li> <li>- Faible niveau de scolarisation des communautés locales</li> </ul>	<p>En fonction de la forte cohésion sociale, le projet a eu des chantiers avec une mobilisation forte, première du genre dans la région.</p> <p>En moyenne 125 personnes par jour dont une dizaine de femmes.</p>

### 2.3. Cadre logique

L'objectif de développement assigné à ce projet est l'aménagement de la mare de Tafagou et la promotion d'un développement socio-économique chez les groupes ciblés. Ainsi, les tableaux ci-dessous situent le cadre logique et donnent les principales indications et les diverses activités.

Tableau : Cadre logique

OBJECTIFS SPECIFIQUES	Indicateurs observables vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>OS 1 : Traiter le bassin versant de la mare par des actions mécaniques et biologiques</b>	L'érosion hydrique est freinée ; les sols sont réensemencés.	Rapports d'exécution et visites de terrain	Niveau de mobilisation populaire
<b>OS 2 : Sur creuser la mare et rehausser le seuil radier de l'exutoire.</b>	Les problèmes d'abreuvement sont résolus et sédentarisation de certains campements.	Rapports d'exécution et visites de terrain	Capacité de mobilisation des ressources.
<b>OS 3 : Eduquer, sensibiliser et informer les utilisateurs sur la gestion intégrée des ressources naturelles.</b>	Les ressources en eau ainsi que la flore et la faune sont bien gérées.	Rapports d'exécution et enquêtes sur les pratiques quotidiennes de l'exploitation de la mare	Climat de collaboration avec le groupe cible.

Tableau : Résultats et indicateurs

RESULTATS PAR OBJECTIFS SPECIFIQUES	Indicateurs objectivement observables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>R 1. Les terres dégradées ont été récupérées</b>	150 ha récupérés par des banquettes 10 ha d'euphorbes plantées	Rapports et visites de terrain	Disponibilité des intrants et application d'une gestion participative
<b>R 2. La mare de Tafagou est sur creusée et le seuil radier rehaussé.</b>	Capacité de rétention améliorée (mare semi-permanente ou permanente).	Visite d'exécution terrain et rapport de suivi-évaluation	Mobilisation des moyens humains, financiers et matériels requis.
<b>R 3. Le groupe cible est bien informé sur les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles</b>	Comité de gestion opérationnel	Enquête et rapport d'impact du projet.	Mare à vocation pastorale

Tableau : Activités et Moyens

Activités par résultats	Moyens
A.1.1 Réalisation de banquettes sur 150 ha.	Outils et les ressources humaines Service technique du génie rural.
A1.2 Traitement biologique des berges de la mare sur environ 10 ha	Plants et mobilisation des acteurs
A.1.3 Construction de 4 seuils de ralentissement dans le kori principal et de 140 petits seuils dans les petites ravines	Outils et les ressources humaines Service technique du génie rural.
A2.1 Surcreusement de la mare sur L = 200m ; l=80 m et h= 1m et rehaussement du seuil radier de 50 cm.	Matériels et personnels ; service technique du génie rural.
A3.1.1 Création d'un comité de gestion de la mare et de ses abords	Formateur expert en matière de gestion des ressources naturelles.

***Description des activités en fonction des objectifs.***

**Objectif 1 : Traiter le bassin versant de la mare par des actions mécaniques.**

***Mise en place de banquettes***

Dans un premier temps on récupèrera la partie glacifiée par des banquettes « type Bougoum » et le traitement des koris. Cela favorisera à la fois une infiltration plus grande et empêchera l'érosion hydrique qui est un facteur déterminant dans l'ensablement rapide de la mare. Dans un second temps on procédera à l'ensemencement des banquettes

Les banquettes sont des ouvrages anti-érosifs qui serviront à atténuer la pente à freiner les eaux de ruissellement et retenir la terre érodée. Les banquettes telles que réalisées dans le cadre du programme spécial du Président de la République qui est une référence sur le plan de la récupération des terres, la banquette finie de 80 ml, est exécutée à 15 000 F y compris le scarifiage. Ainsi le montant par hectare (ha) s'élève à 90 000 F CFA.

Les différents ouvrages anti-érosifs précités seront réensemencés afin de contribuer d'une part à réduire l'érosion hydrique et d'améliorer les pâturages d'autre part. Pour ce faire, trois espèces de graminées adaptées à savoir *andropogon gayanus*, *cenchrus biflorus* et une *caesalpiacée (alacanta sp)* seront ensemencées. Ces trois espèces sont appétentes pour le bétail.

***Réalisation de 4 seuils en gabion***

Ce sont des ouvrages bien adaptés pour diminuer la vitesse de l'écoulement du kori principal Aussi il favorise la sédimentation au pied de l'ouvrage empêchant ainsi le charriage du sable vers la mare. Ces aménagements seront réalisés par des gabionneurs professionnels.

***Réalisation de 140 seuils en pierres sèches sur les petites ravines.***

Ce sont des ouvrages simples facilement réalisables par les populations sur les petites ravines. Ils favorisent à l'instar des seuils en gabion également la sédimentation et la réduction de la vitesse de ces écoulements.

***Plantation d'euphorbes le long des berges***

Des euphorbes seront plantées en bordure de la mare afin de limiter le ravinement des sédiments.

## **Objectif 2 : Sur creuser la mare et rehausser le seuil radier**

Après une première année de traitement du bassin versant, on procédera à la première phase de surcreusement puis le relèvement du seuil radier de l'exutoire de 50 cm. Ce travail sera essentiellement réalisé par les populations elles mêmes au moyen de rudiments très simples ci – dessous mentionnés dans le matériel sous la supervision de l'ONG et du génie rural.

Le déblai mobilisera 5000 HJ en raison de 750 F/HJ, pour les deux phases de surcreusement ainsi que le transport. Quant au rehaussement du seuil radier, il exige un volume de 174 m3 de pierres maçonnées.

## **Objectif 3: Eduquer, sensibiliser et informer sur la gestion rationnelle des ressources naturelles.**

Dans le souci de pérenniser les acquis du projet une large sensibilisation sera faite au niveau de tous les utilisateurs de la mare. Par la suite les personnes volontaires seront retenues pour former le comité de gestion. Ce comité sera formé par un expert en gestion des ressources naturelles et aura la charge de l'entretien des ouvrages du projet.

### ***2.4. Budget du micro-projet, mobilisation de co-financements et participation des bénéficiaires***

#### **BUDGET**

Le coût du projet comprendra les rubriques suivantes : i) L'achat du petit matériel de travaux ; ii) L'achat des matériaux ; iii) La main d'œuvre qualifiée ; iv) L'encadrement ; v) La participation des populations (cash for work et contribution physique)

**Tableau : Achat matériels.**

Désignation des activités	Postes budgétaires				IREMLCD	Bénéficiaires
	Unité	Quantité	Coût unitaire FCFA	Montant Total CFA		
<b>1. Matériel de chantier + intrants pépinières</b>						
Brouettes	Pièce	15	30 000	450 000	450 000	0
Pelles	Pièce	100	4 000	400 000	400 000	0
Seaux	Pièce	4	3 000	12 000	12 000	0
Pioches	Pièce	5	5 000	25 000	25 000	0
Barres à mine	Pièce	5	5 000	25 000	25 000	0
Pharmacie de chantier	Unité	1	250 000	250 000	250 000	0
Gabions semelles (0,5x1 x2)	M3	8	28 000	224 000	224 000	0
Gabions cages de 1 x1x2	M3	120	30 000	3 600 000	3 600 000	0
Fil de fer galvanisé	Kg	180	400	72 000	72 000	0
Fil de fer recuit	Kg	500	300	150 000	150 000	0
Chaîne de 100 m	Pièce	2	30 000	60 000	60 000	0
Niveau à eau	Pièce	5	10 000	50 000	50 000	0
Niveau à maçon	Pièce	2	5 000	10 000	10 000	0
Ruban de 100 m	Pièce	2	15 000	30 000	30 000	0
<b>Sous total 1</b>				<b>5 358 000</b>	<b>5 358 000</b>	<b>0</b>

Tableau : Financement des travaux

Désignation des activités	Postes budgétaires				Financement prévu IREMLCD	Bénéficiaires
	Unité	Quantité	Coût unitaire FCFA	Montant Total CFA		
<b>2. Travaux d'aménagement</b>						
<b>Objectif 1 : Traiter le bassin versant de la mare par actions mécaniques</b>						
Banquettes sur 150 ha	Banquette	150 x 6	15 000	13500000	6 750 000	6 750 000
Semence graminée	Kg	400	1 500	600 000	600 000	
Réensemencement	H/J	1 000	750	750 000		750 000
<b>A1.2 Réaliser des seuils</b>						
gabionneurs (2x 2mois) pour 4 seuils	Mois	2 x 2	50 000	200 000	200 000	
pierres sèches.	M3	1 000	750	750 000		750 000
Réaliser des seuils en pierres sèches	Seuils	1 389	750	1041750	0	1041750
<b>A1.3 Traitement biologique des berges de la mare :</b>						
- Main d'oeuvre	Hj	1000	750	750 000		750 000
- Achat plants et transport.	piet	3334	75	250 050		250 050
<b>Objectif 2 : Sur creuser la mare et relever le seuil radier de l'exutoire.</b>						
<b>A2.1 Surcreusement de la mare :</b>						
- location camion ;	jour	6	50 000	300 000	300 000	
- main d'œuvre non qualifiée	Hj	5 000	1 250	6250000	0	6250000
A2.2 Rehaussement du seuil radier	M3	174	50 000	8700000	8700000	0
Etude technique	Forfait	1	500 000	500 000	500 000	
<b>Objectif 3 : Eduquer et sensibiliser la gestion rationnelle des ressources naturelles.</b>						
A3.1 Formation du comité de gestion de la mare et terres aménagées	Forfait	1 x 2	100 000	200 000	200 000	0
A3.2 Émissions radio communautaire sur la GRN	Forfait	6	25 000	150 000	150 000	0
<b>Sous total 2 :</b>				<b>34 291 800</b>	<b>17 400 000</b>	<b>16 541 800</b>
<b>4. Suivi</b>						
Achat moto pour suivi	Forfaitaire	1	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0
Entretien moto et fonctionnement	Mois	21	15 000	315 000	315 000	0
Suivi technique						
Animateur du projet	Mois	21	100 000	2 100 000	2 100 000	0
Carburant : Moto	Litre	900	750	675 000	675 000	0
Location véhicule	Véhicule 4x4	7 sorties x2 jours	70 000	980 000	0	980 000
Carburant supervision	litre	794	750	595 500	595 500	0

supervision : Génie Rural /Environnement (2px4)	Mission	4 x 2 x2	20 000	320 000	320 000	0
<b>Sous total 3</b>				<b>6 185 500</b>	<b>5 205 500</b>	<b>980 000</b>
<b>Total partiel</b>				<b>45 485 300</b>	<b>27 963 500</b>	<b>17 521 800</b>
<b>Frais administratifs et divers (3% IREMLCD)</b>				<b>1 364 500</b>	<b>1 364 500</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>				<b>46 849 800</b>		<b>17 521 800</b>
					<b>59%</b>	<b>41%</b>

### ***2.5. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différents volets et activités prévues***

Pour assurer une bonne exécution de ces travaux, un suivi permanent sera assuré par l'ONG et par le bailleur de fonds, si son temps lui permet. En plus une supervision sera assurée par l'ONG, conjointement avec le génie rural pendant toute la durée du projet. Le suivi de l'Animateur sur place sera assuré par le Secrétaire général et le coordinateur par des missions rotatives ou conjointes pendant les travaux. Pour ce faire l'Ong Bogou mettra à la disposition de l'équipe chaque fois que cela est nécessaire un véhicule 4 X 4.

Les fonds seront gérés par le Président et le Trésorier qui sont co-signataires de tout retrait du compte de l'ONG. Ceci ne devrait pas mettre en cause l'exécution du projet sur le terrain car Niamey est à environ 450 km du village de Tafagou.

L'auto-évaluation est réalisée à mi-parcours et en fin de projet en relation avec les différents acteurs concernés ou responsables des actions. Elle permet d'évaluer les actions dont la réussite dépend de la participation des bénéficiaires. L'évaluation participative permet à un maximum d'acteurs de prendre connaissance de l'information disponible et de participer à l'analyse qui en est faite. Les critères tels que : efficacité, impact, la participation/satisfaction des bénéficiaires constituent une bonne base pour évaluer les actions de développement.

Dans le cas de ce projet la démarche préconisée comprend : i) la collecte de l'information comme outils (les réunions, les entretiens et les enquêtes) ; ii) le traitement de l'information en se basant sur le tableau décrivant le rôle des différents acteurs, l'appréciation des attentes des bénéficiaires et de l'organisme d'appui ; iii) l'usage de l'information pour une éventuelle décision. A la fin du programme, un consultant choisi par l'ONG BOGOU et l'IREMLCD devra faire une évaluation du projet et proposer des axes de capitalisation.

La structure locale de l'ONG BOGOU sera entièrement responsable de la gestion quotidienne des activités du projet. Il s'agira de créer dans le village d'intervention, une structure formelle de gestion des aménagements réalisés par le projet. Un comité de gestion des sites récupérés sera mis en place et sera entièrement impliqué dans la réalisation des travaux communautaires de CES/DRS. Les bénéficiaires s'engagent à assurer l'entretien des ouvrages une fois réalisés. Une main d'œuvre qualifiée, essentiellement composée de maçons gabionneurs et aides maçons sera recrutée dans la zone du projet.

La philosophie du projet est le travail à haute intensité de main d'œuvre. La population a pris l'engagement dans le cadre des CES/DRS que 50% de leur rémunération sera une contribution physique tandis que les 50% restant seront rémunérées en « *cash for work* ». Ceci est un facteur de motivation assez important car, les recettes ainsi générées permettront aux familles et ménages

pauvres de subvenir à leurs besoins, notamment l'achat de céréales en période de soudure. En plus, ceci permettra de retenir les jeunes sur place au lieu qu'ils aillent à l'exode.

Les populations bénéficiaires seront organisées en groupes de travail avec des chefs d'équipes sous l'encadrement des techniciens chargés de les conseiller et de les former en techniques d'exécution des ouvrages. Les équipes de travail auront pour tâches :

- i) La collecte et la mise en tas des pierres ;
- ii) L'exécution des fouilles des ouvrages. (Banquettes, seuils...);
- iii) La mise en œuvre des moellons et des gabions ;
- iv) Le rehaussement du seuil radier ;
- v) L'exécution des ouvrages anti - érosifs.

Les travaux seront donc assurés par les populations bénéficiaires sous l'encadrement de l'Ong et sous la supervision des services techniques notamment le service départemental du Génie rural conjointement avec le service départemental de l'environnement de Téra. Le service du génie rural sera chargé de la supervision des activités de l'aménagement de la mare, traitement le traitement du kori principal, tandis que celui de l'environnement veillera sur les travaux de récupération de terres du glaciais et le reboisement.

Les travaux seront exécutés pendant 2 ans et la maîtrise d'œuvre du projet sera assurée par les populations bénéficiaires sous la responsabilité de l'équipe technique de l'ONG BOGOU. Le chantier sera sous la supervision d'un chef de chantier, en l'occurrence le chargé des projets de BOGOU. Il sera assisté d'un animateur chargé de la formation continue et du suivi régulier des travaux. Des documents tels que le cahier de chantier, et les fiches de pointage seront tenus par l'animateur. Aussi le chargé des projets de l'ONG Bogou veillera à la bonne tenue de ces documents ainsi qu'au respect des délais d'exécution des travaux.

Avant l'exécution, il sera fait appel à une équipe topo qui fera le travail de matérialisation et de formation pour les courbes de niveau. Il doit être mis à leur disposition un équipement composé d'un niveau à lunette, une mire et une pioche pour certains tracés. Des équipements et matériels, notamment des pelles et pioches seront mis à la disposition des manœuvres pour la confection des banquettes.

Une boîte à pharmacie sera mise sur place sur le chantier pour toute la durée du projet. Le bureau exécutif et l'animateur sont responsables du suivi de la gestion du matériel. Ils fixent les règles de son utilisation sur le chantier. L'animateur a aussi la charge d'apprendre au groupe cible l'entretien des ouvrages.

La communication couvrira les aspects relatifs à la diffusion d'informations concernant les activités, approches et résultats du projet à la radio communautaire de Dolbel. Cette dernière sera mise à contribution à travers la production d'émissions sur l'environnement (sensibilisation sur la ressource bois, promotion des foyers améliorés, la lutte contre les feux de brousse, élagage des arbres, régénération naturelle etc.).

La mise en œuvre des actions visera particulièrement une implication pleine et entière des populations des villages environnants. Cette implication se traduira par leur participation physique aux travaux comme main d'œuvre non qualifiée. Par contre le projet interviendra dans la prise en charge de toutes des dépenses qui sont hors du pouvoir des populations, notamment l'achat du petit matériel de travail.

Pour assurer une bonne exécution de ces travaux, des contrôles et suivis permanents seront assurés par l'ONG, l'Environnement et le Génie Rural. Un rapport mensuel d'activités sera établi et soumis à la coordination du projet.

A mi-parcours, l'ONG et IREM/LCD mandateront une mission d'évaluation du programme et un rapport intermédiaire sera produit. Les points forts et faibles seront examinés et des recommandations formulées pour la suite du projet.

### 3. Analyse des résultats

#### 3.1. Description des réalisations physiques et immatérielles effectuées au regard des objectifs fixés

Le projet d'Aménagement de la mare de Tafagou a été approuvé en mars 2006. Les domaines d'intervention du projet sont : lutte contre l'érosion pastorale, régénération de pâturages, lutte contre l'ensablement d'une mare en zone sahélienne. L'ONG a bénéficié d'une formation en début juillet sur le guide opérationnel de l'IREMLCD (technique de rapportage, etc.). Le démarrage des activités a été retardé par manque de fonds. La première tranche a été transférée au mois de novembre 2007, suite au renouvellement des fonds IREMLCD. Les activités du projet ont démarré en fin d'année. Donc, les résultats acquis datent juste de quelques mois.

Tableau : Résultats acquis et indicateurs

Résultats par objectifs spécifiques	Résultats attendus	Résultats acquis	Ecart et taux de réussite	Observations /remarques
<b>R 1. Les terres dégradées ont été récupérées</b>	150 ha récupérés par des banquettes  10 ha d'euphorbes plantées	121 hectares réalisés en banquettes et en ½ lunes  Néant (activité prévue en hivernage)	Taux d'exécution de 80% (environ 37.800 ½ lunes et 720 banquettes réalisées <sup>1</sup> )  Néant	A l'observation, lors des premières pluies, les résultats sont excellents. Le stockage de l'eau est net et l'érosion par ruissellement est bloquée au niveau du bassin versant qui est à environ 10 km du lit de la mare
<b>R 2. La mare de Tafagou est surcreusée et le seuil radier rehaussé.</b>	Construction de 4 seuils dans le kori principal  Construction de 140 petits seuils dans les ravines  Surcreusement de la mare sur L = 200m ; l=80 m et h= 1m et rehaussement du seuil radier de 50 cm.	Néant  8 réalisés mais matériaux surtout moellons et pierres disponibles sur le chantier  Néant	Néant  Le taux de réalisation est de 5% mais le chantier était en cours  Néant	Il est logique de terminer par les travaux proprement dits d'aménagement de la mare. La vue des travaux sur le chantier en cours permet de garder un grand optimisme pour mener les travaux à terme.
<b>R 3. Le groupe cible est bien informé sur les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles</b>	Comité de gestion opérationnel	IEC (information, éducation et sensibilisation) avec la radio communautaire Mise en place des comités	Toutes les équipes des chantiers sont en place et sont fonctionnelles Le comité de gestion est opérationnel Chantier journalier de 125 personnes dont 8 femmes	Un excellent et important travail d'animation et de sensibilisation de l'Ong a permis d'avoir des chantiers avec une très haute intensité de main d'œuvre.

<sup>1</sup> En moyenne les normes techniques de lutte anti-érosive retiennent 6 banquettes et 313 demi-lunes par hectare.



### **3.2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et des effets de chaque type d'action**

#### *3.2.1. Actions de lutte anti-érosive : Mise en place de banquettes et des demi-lunes*

Dans un premier temps le projet va récupérer la partie terroir du bassin versant qui est transformée en glacis par des banquettes « type Bougoum » et le traitement des ravines. Cela favorisera à la fois une infiltration plus grande et empêchera l'érosion hydrique qui est un facteur déterminant dans l'ensablement rapide de la mare. Dans un second temps on procédera à l'ensemencement des banquettes.

Ces banquettes et demi-lunes sont des ouvrages anti-érosifs qui serviront à atténuer, à freiner et à retenir les eaux de ruissellement et la terre érodée. Les banquettes seront faites suivant celles réalisées dans le cadre du programme spécial du Président de la République, ce programme est une référence nationale sur le plan de la récupération des terres au Niger<sup>2</sup>.

Les différents ouvrages anti-érosifs précités seront réensemencés afin de contribuer d'une part à réduire l'érosion hydrique et d'améliorer les pâturages d'autre part. Pour ce faire, trois espèces de graminées adaptées sont retenues, à savoir : *andropogon gayanus*, *cenchrus biflorus* et une *caesalpinacée (alacanta sp)* seront ensemencées. Ces trois espèces sont appréciées par le bétail.

La réalisation des gabions sur le kori principal et des seuils en pierres sèches sont complémentaires dans le cadre de la lutte contre l'érosion car ces ouvrages facilitent les infiltrations en freinant la vitesse des eaux de ruissellement. Ainsi on peut noter les éléments suivants :

- i) Pour les gabions, ce sont des ouvrages bien adaptés pour diminuer la vitesse de l'écoulement du kori principal Aussi il favorise la sédimentation au pied de l'ouvrage empêchant ainsi le charriage du sable vers la mare. Ces aménagements seront réalisés par des gabionneurs professionnels ;
- ii) Les seuils en pierres sèches sur les ravines sont des ouvrages simples facilement réalisables par les populations sur les petites ravines avec l'encadrement technique du génie rural. Ils favorisent à l'instar des seuils en gabion également la sédimentation et la réduction de la vitesse de ces écoulements ;
- iii) Des euphorbes seront plantées en bordure de la mare afin de limiter le ravinement des sédiments.

Si ces actions de lutte anti-érosive sont pertinentes et efficaces, il faut attendre au moins 2 à 3 ans pour voir les effets positifs sur les sols et la végétation. Mais dès les premières pluies, on peut constater les impacts sur le freinage et l'accumulation de l'eau et le ravinement.

#### *3.2.2. Action n° 2 : Réalisation du radier et surcreusement de la mare*

La réalisation du radier et le surcreusement de la mare ne sont pas encore réalisés. Après une première année de traitement du bassin versant, on procédera à la première phase de surcreusement puis le relèvement du seuil radier de l'exutoire de 50 cm. Ce travail sera essentiellement réalisé par les populations elles mêmes au moyen de rudiments très simples.

<sup>2</sup> Au niveau national, la banquette est exécutée à 15 000 F l'unité ainsi le montant par hectare (ha) s'élève à 90 000 F CFA. Dans le cadre du projet elle est exécutée pour 7.500 F CFA. La ½ lune est faite en régie à 420 F CFA, mais au niveau du projet il est fait à 250 F CFA.

### *3.2.3. Action N°3 : Mobilisation – Sensibilisation et Formation pour la GRN et la LCD*

Dans le souci de pérenniser les acquis du projet une large sensibilisation a été faite au niveau de tous les utilisateurs des terroirs de Tafagou. Des personnes volontaires ont été choisis pour former le comité de gestion et des équipes ont été mises en place pour réaliser les divers travaux.

Les membres de ces divers comités seront formés par des spécialistes à la GRN. En effet, ces diverses personnes de la zone seront les vrais responsables de la gestion durable de leur propre terroir.

### ***3.3. Analyse de la mise en œuvre du micro-projet, efficience des moyens mobilisés et des modalités de suivi et accompagnement des bénéficiaires***

Dans l'ensemble, les moyens humains, matériels et financiers ont été mis en œuvre pour la parfaite exécution du projet et ceci à tous les niveaux. Il y a un encadrement rapproché, près des bénéficiaires avec 1 animateur pour la mise en œuvre des activités de terrain. La coordination fait son travail régulier de suivi, de contrôle et d'appui-conseil et ceci en mobilisant chaque fois que cela était nécessaire l'appui des services techniques de l'Etat, notamment le génie rural.

Au passage de la mission, il semble que les moyens mis en œuvre ont été efficaces, même si l'exécution a rencontré des difficultés et des problèmes. En effet, les membres de l'Ong Bogou ont répondu à un avis de manifestation concernant le programme IREMLCD. Le projet initial a été conçu entièrement par les membres de l'Ong, essentiellement par le coordinateur. Les problèmes et difficultés ont portés sur les aspects suivants :

- L'engagement financier de l'Ong en apport financier reste trop important car les bénéficiaires n'interviennent qu'en apport physique. En dehors de tout autre partenaire financier, sauf le programme IREMLCD qui prend environ les 50%, l'exécution du projet rencontre certaines difficultés liées à la liquidité en terme de trésorerie ;
- Pour réussir le projet a besoin de l'appui-conseil et du suivi des services techniques de l'Etat (service chargé de l'environnement et le génie rural) et les moyens envisagés sont souvent insuffisants ;
- La période d'engagement du programme IREMLCD par rapport à celle où le projet a été conçu. Il fallait en fonction des diverses conditionnalités du programme et ce retard faire réelle actualisation du projet ;
- Le retard dans les transferts de fonds par rapport au calendrier des activités est un aspect à considérer par rapport au calendrier des pluies.

La zone d'intervention du projet située en pleine région sahélienne nord, est une région fragile en terme d'équilibre alimentaire. En effet, plus de 50% des ménages passent une période difficile de soudure où la sécurité alimentaire n'est pas couverte. Ceci pousse d'ailleurs certains partenaires à utiliser l'approche « food for work » ou « cash for work ». L'utilisation du « cash for work » retenu dans l'exécution de ce projet a été un excellent facteur de motivation et de stimulation de l'engagement des bénéficiaires.

### ***3.4. Appréciation par les acteurs et la mission de l'effet des réalisations du micro-projet sur les ressources naturelles, les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires***

Les acteurs attendent les impacts et les effets des premières réalisations. En effet, les résultats des premières activités de lutte anti-érosive et de restauration des terres sont palpables, maintenant il faut attendre les effets sur les ressources naturelles. En ce qui concerne les effets visibles du

projet qui aurait été de mémoire d'homme le plus grand chantier à mobilisation communautaire, on peut retenir :

- L'accès aux revenus monétaires, car à chaque fin de semaine ou chaque quinzaine, chaque acteur est rémunéré en fonction des travaux faits (réalisation de banquettes et ou de ½ lunes) ;
- L'atteinte de la sécurité alimentaire grâce aux revenus reçus du projet. Les hommes et les femmes peuvent ainsi payer des céréales et subvenir aux besoins de la famille ;
- La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille.

Sur le plan social, le projet est aussi un facteur important de cohésion sociale et aussi d'entente et de compréhension entre les principales ethnies, notamment les Touaregs noirs (Bellas) et les Songhoys, accessoirement les peuls.

### ***3.5. Renforcement des capacités des structures porteuses de projet et des partenaires techniques et organisationnels du micro-projet***

L'exécution du projet dans le village de Tafagou a fortement contribué au renforcement des capacités de l'Ong Bogou, on peut retenir les acquis suivants :

- i) Renforcement des moyens matériels et financiers pour l'exécution des diverses activités ;
- ii) Renforcement des compétences techniques et organisationnelles des structures de l'Ong au niveau central et décentralisé dans le domaine de la gestion des ressources naturelles;
- iii) Acquisition de nouvelles compétences en matière de gestion financière, comptable et informatique des projets. L'Ong a un staff mieux formé en gestion financière des projets avec la maîtrise de nouveaux outils.

Au niveau des services techniques, surtout du Génie rural et du service de l'environnement, le projet a permis un plus grand rapprochement avec les vraies préoccupations des populations utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles. Le projet est aussi entrain de participer à une meilleure identification et une gestion plus durable des ressources dans le cadre du processus de décentralisation en cours.

### ***3.6. Perception du micro-projet par les bénéficiaires, les porteurs et les parties prenantes nationales (point focal de la CCD, SP/CONACILSS)***

Le projet est bien compris, bien perçus par les bénéficiaires, notamment les groupements de pasteurs et d'agro-pasteurs autant autochtones qu'allochtones. Le projet est perçu sous plusieurs facettes :

- Moyen de sécurisation des parcours de pâture qui sont envahis de façon anarchique par les agriculteurs ;
- Moyen de protection des diverses essences ligneuses qui sont ravagées surtout par les chevriers et les éleveurs venant de d'autres horizons ;
- Possibilité de stockage de l'eau au niveau de la mare et possibilité des diversifications des productions ;
- Espoir d'appui et de soutien par les partenaires afin de résoudre le problème de la GRN, de la LCD et de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages pauvres.

Pour l'Ong Bogou le projet offre une triple opportunité : i) résoudre en approche participation la restauration et la mobilisation de façon solidaire pour la GRN ; ii) mettre en rapport les divers acteurs appartenant aux communautés différentes afin de s'investir en parfaite cohésion autour des structures et instances mises en place ; iii) renforcer la dynamique interne de l'Ong du sommet à la base.

Les parties nationales (point focal et Conacilss) ont été rencontrées et souhaitent des résultats satisfaisants au projet. Leur implication n'étant pas totale, il y a des efforts de collaboration à faire en matière de suivi-évaluation.

## **4. Reproductibilité du micro-projet et articulation avec d'autres interventions**

### ***4.1. Appropriation des techniques mises en œuvre par les groupes cibles et perspectives de diffusion***

Au niveau du terroir dans l'ensemble, les réalisations se font en chantier, chaque jour sur le versant du terroir de Tafagou. Le travail est fait en équipe, chaque équipe étant composée d'environ 5 à 8 personnes<sup>3</sup>. Au niveau de l'équipe le travail est fait individuellement avec une comptabilisation par le chef ou par tous les membres de l'équipe. Les travaux sont faits sous la supervision du comité villageois d'aménagement du terroir de Tafagou et de l'animateur. Il y a des fiches de suivi et de contrôle des chantiers qui servent de base pour le payement des travaux exécutés.

Pratiquement les travaux sont faisables sur d'autres sites et d'autres projets pourraient les reconduire aisément. Car il s'agit de faire surtout un chantier de réalisation de demi-lunes et de banquettes dans une approche de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

### ***4.2. Modes de participation à la gestion des sites aménagés, des plantations mises en place, des infrastructures installées***

Pour le moment, il y a un travail fait suivant une mobilisation populaire avec une forte implication des chefferies traditionnelles. Les travaux sont payés en raison de 50%, la différence étant la participation des bénéficiaires à la restauration de leur propre zone. Il y a une réglementation traditionnelle de la zone de Tafagou, ainsi, les zones en restauration sont mises en défens. Il n'y a pas pour le moment de convention locale, mais ceci est prévu au fur et à mesure que les travaux seront faits.

### ***4.3. Mécanismes de pérennisation des activités en cours, acteurs concernés et modalités mises en place***

Dans une zone comme le terroir de Tafagou, le mécanisme de pérennisation des activités passe essentiellement par le « cash for work ». En effet, une fois le terroir et la mare restaurés, il faut prévoir des recettes d'exploitation des ressources naturelles, recettes payées par les divers exploitants afin d'ouvrir d'autres chantiers. Dans le cas contraire, il faut faire appel à d'autres partenaires afin de prendre le relais du programme IREMLCD.

---

<sup>3</sup> Un homme fait en moyenne 6 à 8 ½ lunes par jour ou 1 banquette. En équipe, le rendement est plus important, soit 20 à 30 ½ lunes ou 5 à 8 banquettes. Souvent certaines équipes travaillent la nuit.

#### **4.4. Articulation du micro-projet avec d'autres interventions locales ou nationales**

Le Projet d'Aménagement de la mare de Tafagou est largement en phase avec les actions entreprises aux niveaux national, provincial et local dans le domaine de la LCD. En plus, il y a plusieurs financements qui passent par une approche décentralisée, notamment le Programme Spécial du Président de la République qui finance plusieurs activités dans ce cadre.

Cependant en deux ans, l'expérience du programme IREMLCD est trop juste pour échanger et capitaliser avec des programmes en cours. Dans le cadre du partenariat, il y a des partenaires comme le projet Elevage qui Liptako-Gourma qui envisage d'intervenir dans le domaine de l'aménagement et de la restauration des aires pastorales dans la zone.

### **5. Bilan quantifié et analyse des contributions du micro-projet**

Il est difficile de faire un bilan car, les activités sont presque en cours de démarrage et il est trop tôt de faire le point. Car le sahel est synonyme de variabilité pluviométrique, de pauvreté des ressources et de vie axée sur l'exploitation des ressources naturelles.

#### **5.1. Lutte contre la désertification (valorisation environnementale des investissements et durabilité des dynamiques obtenues par rapport aux sols, à l'eau et à la végétation)**

Il est trop tôt de donner une valorisation environnementale des investissements. Les données collectées en terme de suivis réguliers des activités ne seront significatives qu'après les effets et impacts des pluies. Ceci permet de faire une meilleure évaluation. Lors de la mission, les principales réalisations visitées (1/2 lunes et banquettes) ont visiblement bloquées l'érosion hydraulique et les résultats à ce niveau sont impressionnants.

#### **5.2. Réduction de la pauvreté**

En ce qui concerne les effets socio-économiques visibles on peut retenir :

- L'accès aux revenus monétaires, car à chaque fin de semaine ou chaque quinzaine, chaque acteur est rémunéré en fonction des travaux faits ;
- L'atteinte de la sécurité alimentaire grâce aux revenus reçus du projet. Les hommes et les femmes peuvent ainsi payer des céréales et subvenir aux besoins de la famille ;
- La lutte contre l'exode rural des jeunes garçons qui vont à l'aventure dans les pays voisins. En ayant un travail sur place, ils gagnent un revenu et peuvent faire face à leurs besoins et aider leur famille.

Sur le plan social, le projet est aussi un facteur important de cohésion sociale et aussi d'entente et de compréhension entre les principales ethnies.

#### **5.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures porteuses de projet**

Le programme IREMLCD, à travers le projet de Tafagou bien qu'il soit au démarrage a permis un réel renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'Ong Bogou. Les éléments à noter concernent :

- La prise en charge du fonctionnement pour la mise en œuvre et l'exécution du projet ;
- L'acquisition des équipements et matériels pour la réalisation des activités ;

- Le renforcement des capacités de montage des projets, en relation avec les autres acteurs, la formation de l'encadrement en informatique et en gestion comptable et financière.

Au niveau communautaire, l'exemple est cité au niveau de la commune, comme modèle d'une approche globale de travaux en chantier bien réussie. Dans le futur, la restauration des divers parcours pourra se baser sur cette approche dans la zone de Tera.

## **6. Enseignements et recommandations**

### ***6.1. Sur les aspects techniques et organisationnels des différents types d'actions***

Concernant les aspects techniques et organisationnels, le projet s'exécute de façon satisfaisante, sans problème majeur. Le montage du projet avait retenu une organisation basée sur les relations de chefferies traditionnelles et les équipes se sont mises en place sans aucune difficulté. En plus, le projet a retenu le « cash for work » pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un peu plus de revenus pour couvrir l'insécurité de la période de soudure. Cet aspect donne de très bons résultats et ne semble pas être en contradiction avec l'appropriation et la responsabilité des communautés locales.

### ***6.2. Sur le dispositif du micro-projet et les procédures de financement, décaissement, mise en œuvre, rapportage, suivi et évaluation***

Pratiquement le dispositif mis en place est réaliste avec une bonne adéquation entre l'animation et la dynamique de responsabilisation et de mobilisation des bénéficiaires. Les autres aspects, rapportage et suivi-évaluation semblent satisfaisants mais il faut que l'Ong s'organise afin de gérer la liaison Niamey-Tafagou, surtout dans le cadre du suivi des travaux.

### ***6.3. Sur la nature et les modalités de l'accompagnement des porteurs de projet***

Le projet Tafagou connaît une forte participation des populations locales notamment en terme de mobilisation de la main d'oeuvre. Cette implication est liée à la fois à la gestion par approche « participative » mais aussi à la forte implantation du l'Ong Bogou sur le terrain. En effet, en dehors de l'animateur qui donne son appui, tout marche autour des structures mises en place qui tiennent amplement compte de la dynamique sociale traditionnelle. Cette implication favorise la responsabilisation et l'autonomie des bénéficiaires et permet de mieux gérer les attentes des divers acteurs.

## **7. Annexes**

### ***7.1. Calendrier et liste des personnes rencontrées***

#### **25 – 06 – 2007**

- Visite de courtoisie de la mission au point focal
- Rencontre avec le coordinateur du projet, membre fondateur de l'Ong Bogou, conseiller technique du CNEDDD au niveau du cabinet de la primature.
- Réunion et programmation de la mission de terrain pour le village de Tafagou

#### **26 – 06 – 2007**

- Départ pour Tera et le terroir de Tafagou avec le coordinateur de l'Ong Bogou.

- Arrivée dans le terroir de Tafagou et visite des réalisations.

**27 – 06 – 2007**

- Visite complémentaire des réalisations afin d’apprécier les effets de la pluie de la nuit sur les réalisations.
- Visite des kori, du lit majeur de la mare, du site de site de rehaussement et des zones de déversoir.
- Rencontre en deux focus groupes (hommes et femmes) et soumission des questions des guides d’entretien aux bénéficiaires. Réunion importante avec 38 personnes dont 8 femmes.

-

**28 – 06 – 2007**

- Réunions de restitution et de collecte des données complémentaires avec l’Ong Bogou

Liste des personnes rencontrées par la mission au Niger

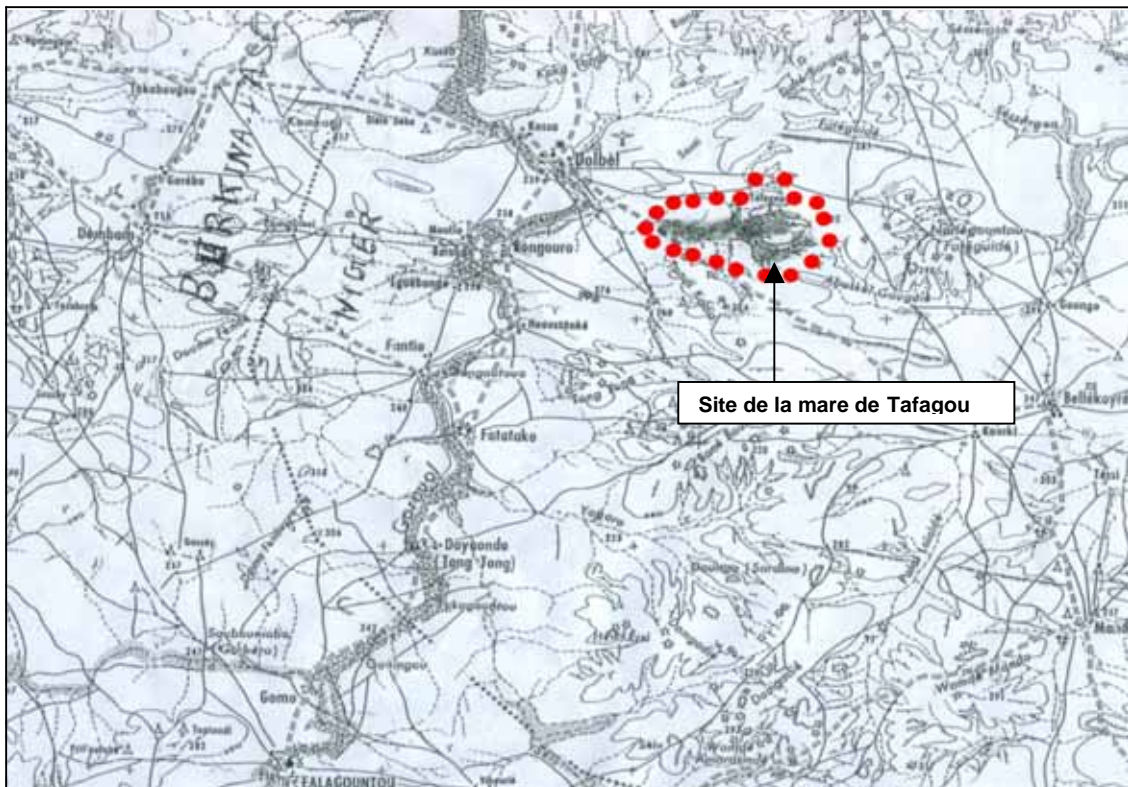
N° d'ordre	Prénoms Nom	Fonction Adresse
1	Hassane SALE	Secrétaire permanent du CNEDD Niamey (absent)
2	Mme Boubacar ZALIA	Intérim du secrétaire permanent CNEDD Niamey
	Magagi IBRAHIM	Coordinateur National du CILSS / Conacilss Niamey
3	Idrissa MAMADOU	Conseiller technique CNEDD, membre fondateur de l'Ong Bogou
4	Hama HIMA	Secrétaire permanent / Spécialiste environnement Niamey
5	Hama ALY	Administrateur comptable de l'Ong Marhaba Niamey
6	Hassane AMADOU	Animateur de l'Ong Marhaba Niamey
7	Yéro GARBA	Président Ong Marhaba Niamey
8	Hama HAMADOU	Comité de gestion et chef d'équipe Village de Youri Say
9	Issa SOUMANA	Chef d'équipe Village de Youri Bitikodji
10	Oumar ALY	Chef Equipe Village de Guihelel
11	Hama LARABOU	Village de Guihelel
12	Hama HAROUNA	Village de Guihelel
13	Seydou ISSIAKA	Village de Youri Say
14	Hassoumi BOUBOU	Village de Youri Say
15	Moussa SAMBOU	Village de Youri Say
16	Amadou ISSIAKA	Village de Youri Bitikodji
17	Hamadou DJIBO	Village de Youri Bitikodji
18	Ibrahim ADAMA	Village de Youri Bitikodji
19	Mamadou ALZOUMA	Village de Youri Say
20	Boubacar OUMAROU	Vice-président Ong Marhaba Niamey
21	Saidou ALY	Secrétaire général de la fédération / Membre de l'Ong Marhaba
22	Nouhoum SOUMAILA	Président du groupement du village de Tafagou
23	Wakdoum MOUKAÏLA	Vice-président du groupement du village de Tafagou
24	Salou YOUNOUSSI	Secrétaire Général du groupement du village de Tafagou
25	Elwoi ALMOFO	Secrétaire général adjoint du groupement du village de Tafagou
26	Moukaïlou DOUDOU	Secrétaire à l'information du groupement du village de Tafagou
27	Soumaïla BARA	Secrétaire adjoint à l'information du groupement du village de Tafagou
28	Mme Fatoumata BOULHABI	Trésorière Générale du groupement du village de Tafagou
29	Mme Gaïcha AIBORA	Trésorière adjointe du groupement du village de Tafagou
30	Mme Méma SALHA	Commissaire au compte du groupement du village de Tafagou
31	Almoustafa ATALIB	Adjoint au commissaire au compte du groupement du village de Tafagou
32	Amadou ISSIAKA	Animateur de l'Ong Bogou village de Tafagou
33	Grégoire Robert MAMADOU	Directeur départemental du Génie Rural / Tera
34	Dr Benbello HAROUNA	Président Ong Bogou Niamey
35	Harouna MOSSI	Secrétaire Général Ong Bogou Niamey
36	Abdoulaye SOUMANA	Membre Ong Bogou Niamey

## 7.2. Cartes des sites d'intervention

Carte : Sites d'intervention des projets IREMLCD

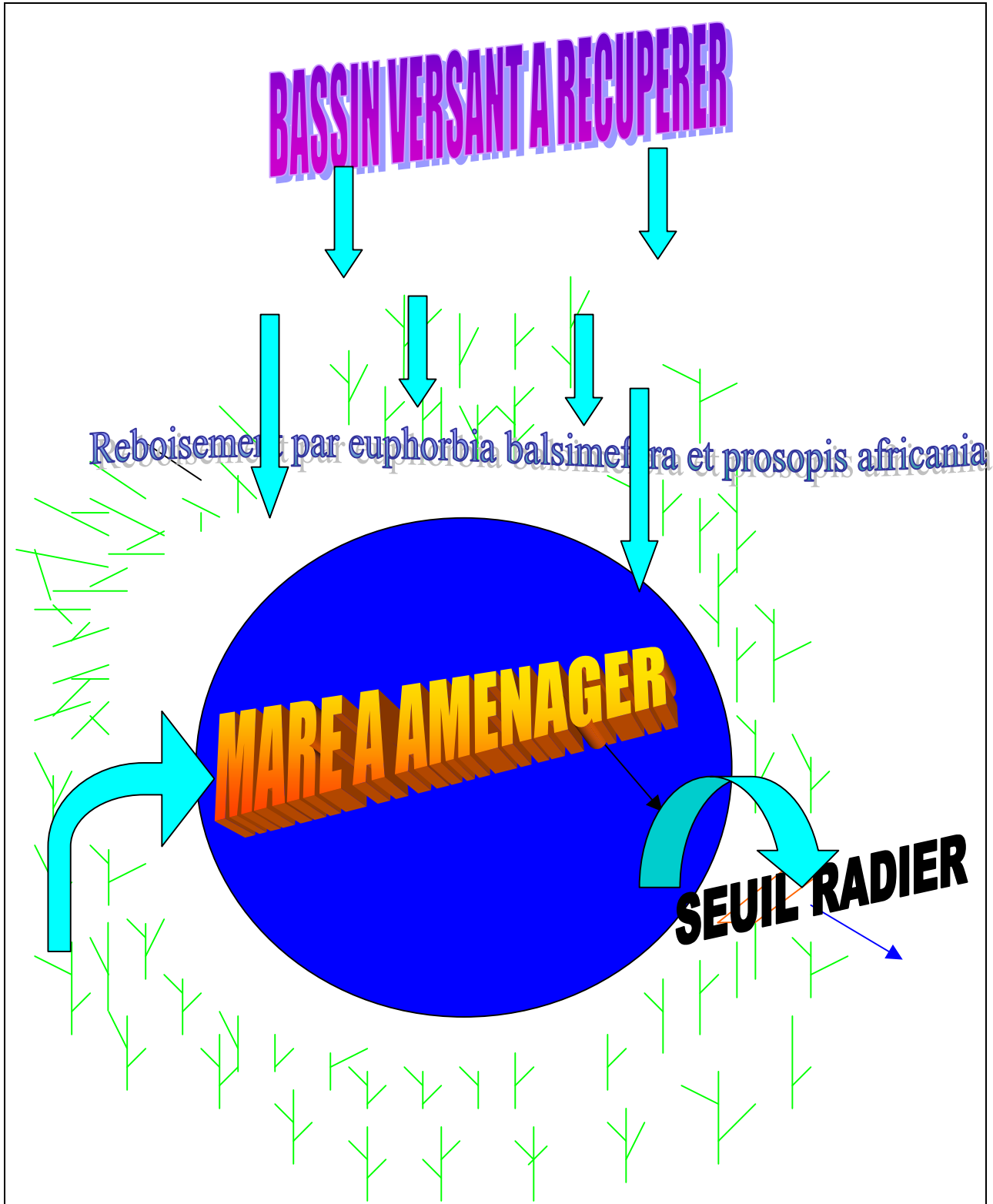


Annexe 2 : Carte de la localisation du terroir du village de Tafagou





**Annexe:** Croquis de la mare de Tafagou



### **7.3. Compte-rendu de visites et d'entretiens**

- Projet d'aménagement de la mare de Tafagou (Région de Tillabéri, département de Tera)
- Convention de financement N° 032/CILSS-FFEM/2006
- Porteur de projet : l'Ong Bogou
- Bénéficiaires du projet : les habitants du village de Tafagou
- Période de la visite mission du 25 - 26 – 27 et 28 juin 2007

#### **25 – 06 – 2007**

Visite de courtoisie de la mission au point focal, le secrétaire permanent du Conseil National de l'Environnement pour le Développement Durable. En l'absence du secrétaire permanent, c'est le responsable de l'unité Désertification qui a reçu la mission et a permis de faire le contact avec un membre fondateur de l'Ong Bogou, conseiller technique du CNEDDD au niveau du cabinet de la primature.

Réunion de travail avec le responsable de l'Ong Bogou et programmation du programme de visite des réalisations et des enquêtes au niveau du village de Tafagou.

Visite de courtoisie au CONACILSS.

#### **26 – 06 – 2007**

Départ pour Tera et le terroir de Tafagou avec le coordinateur de l'Ong Bogou. Arrivée dans le terroir de Tafagou et visite des réalisations situées au niveau du bassin versant de la mare et des seuils du kori en amont. Visite des réalisations avec sur place 122 personnes (dont 4 femmes) en chantier de réalisation des ½ lunes.

Visite des kori, du lit majeur de la mare, du site de site de rehaussement et des zones de déversoir.

#### **27 – 06 – 2007**

Visite complémentaire des réalisations afin d'apprécier les effets de la pluie de la nuit sur les réalisations.

Rencontre et soumissions des questions des guides d'entretien aux bénéficiaires. Réunion importante avec 38 personnes dont 5 femmes.

#### **28 – 06 – 2007**

Réunions de restitution et de collecte des données complémentaires avec les responsables des Ongs Marhaba et Bogou.

#### 7.4. Tableaux et schémas détaillés (données chiffrées, cadre logique, plans d'aménagements, descriptifs techniques...)

##### Cadre logique :

OBJECTIFS SPECIFIQUES	Indicateurs observables vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>OS 1 : Traiter le bassin versant de la mare par des actions mécaniques et biologiques</b>	L'érosion hydrique est freinée ; les sols sont réensemencés.	Rapports d'exécution et visites de terrain	Niveau de mobilisation populaire
<b>OS 2 : Sur creuser la mare et rehausser le seuil radier de l'exutoire.</b>	Les problèmes d'abreuvement sont résolus et sédentarisation de certains campements.	Rapports d'exécution et visites de terrain	Capacité de mobilisation des ressources.
<b>OS 3 : Eduquer, sensibiliser et informer les utilisateurs sur la gestion intégrée des ressources naturelles.</b>	Les ressources en eau ainsi que la flore et la faune sont bien gérées.	Rapports d'exécution et enquêtes sur les pratiques quotidiennes de l'exploitation de la mare	Climat de collaboration avec le groupe cible.

Tableau : Résultats et indicateurs

RESULTATS PAR OBJECTIFS SPECIFIQUES	Indicateurs objectivement observables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>R 1. Les terres dégradées ont été récupérées</b>	150 ha récupérés par des banquettes 10 ha d'euphorbes plantées	Rapports et visites de terrain	Disponibilité des intrants et application d'une gestion participative
<b>R 2. La mare de Tafagou est sur creusée et le seuil radier rehaussé.</b>	Capacité de rétention améliorée (mare semi-permanente ou permanente).	Visite d'exécution terrain et rapport de suivi-évaluation	Mobilisation des moyens humains, financiers et matériels requis.
<b>R 3. Le groupe cible est bien informé sur les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles</b>	Comité de gestion opérationnel	Enquête et rapport d'impact du projet.	Mare à vocation pastorale

Tableau : Activités et Moyens

Activités par résultats	Moyens
A.1.1 Réalisation de banquettes sur 150 ha.	Outils et les ressources humaines Service technique du génie rural.
A1.2 Traitement biologique des berges de la mare sur environ 10 ha	Plants et mobilisation des acteurs
A.1.3 Construction de 4 seuils de ralentissement dans le kori principal et de 140 petits seuils dans les petites ravines	Outils et les ressources humaines Service technique du génie rural.
A2.1 Surcreusement de la mare sur L = 200m ; l=80 m et h= 1m et rehaussement du seuil radier de 50 cm.	Matériels et personnels ; service technique du génie rural.
A3.1.1 Création d'un comité de gestion de la mare et de ses abords	Formateur expert en matière de gestion des ressources naturelles.

Annexe : Description technique : banquette – tranchée et seuil

### **Description de la banquette**

La banquette comporte deux parties essentielles : un ados (bourrelet) et un impluvium

Ses caractéristiques sont :

Longueur : 60 mètres

Longueur des bras : 10 mètres

Largeur à la base de l'ados : 2 mètres

Hauteur de l'ados : 0,7 mètre.

Une densité de 6 banquettes par hectare sera adoptée, soit 480ml de banquette par hectare. Lors de l'exécution des banquettes l'encadrement veillera à ce que les ados soient compactés pour augmenter leur résistance aux eaux de ruissellement. A cet effet des dameuses manuelles artisanales peuvent être mises à la disposition des manœuvres. Aussi, une bande de 3 mètres (de l'ados vers l'impluvium), sera scarifiée manuellement.

Les banquettes seront exécutées sur les plateaux à faible pente. Elles présentent une résistance plus forte que les demis lunes. Un croquis de cet ouvrage sera joint au présent document.

### **Description de la tranchée**

Il s'agit de la tranchée forestière, généralement exécutée sur les pentes fortes.

Les caractéristiques sont :

Longueur : 2 mètres

Largeur : 1 mètre

Profondeur : 0,70 mètre

Une plate forme de 30 cm de haut, à l'intérieur de la fosse (bassin de captage, de stockage et d'infiltration de l'eau ruisselante) sera laissée pour permettre de recevoir le plant. Si elle est convenablement exécutée, elle a l'avantage de capter environ 1,4 m<sup>3</sup> d'eau de ruissellement).

Les tranchées seront disposées perpendiculairement à la pente suivant des courbes de niveaux. La densité à l'hectare est de 333 ouvrages au lieu de 313 comme indiqué dans le document de projet.

### **Description des seuils**

#### **Seuils en gabion**

Ces ouvrages sont composés d'un seuil principal d'une hauteur de 0,50 m reposant sur une fondation de 0,50m, le bassin a une largeur de 2 m ; une protection de 3 m en aval et en amont sera réalisée sur les berges afin de protéger l'ouvrage contre les affouillements.

Les protections latérales ont une hauteur de 1,00m et repose sur une fondation de 0,50 m. Ils ont les mêmes caractéristiques que les épis.

#### **Seuils en pierres sèches**

Leur conception est très simple et la mise en œuvre très facile. Les dimensions sont :

Longueur moyenne : 5 m

Largeur : 0,60 m

Hauteur : 0,60 m

Bassin de 1 m de long.